This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

455

Per. 3977 f. 35/3A

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1712.

Digitized by Google

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1712.

ARTICLE LVII.

LA PERPETUITÉ DE LA Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, tome quatriéme, contenant un examen particulier de la conformité de la doctrine des Grecs & de tous les Chrétiens Orientaux avec celle de l'Eglise Latine ; plusieurs nouveaux éclaircissemens touchant les Auteurs & les faits alleguez dans les précedens volumes, & la refutation de tout ce qui a été objecté contre les attestations, ou autres pieces qui ont été produites. A Paris, chez Jean Baptiste Coi-

Digitized by Google

gnard Imprimeur du Roi ruë Saint Jacques 1711. *in* 4°. *pages* 824. *sans la table*.

RIEN ne fait mieux sentir combien la partialité aveugle l'esprit, ou combien la sincerité a peu de part dans les disputes, que la continuation de celle qui a fait tant de bruit, & qui fut excitée par *le livre de la perpetuité de la Foi* touchant l'Eucharistie. Quoique la conformité des sectes Levantines avec l'Eglise touchant l'Eucharistie, ne fût & ne pût être douteuse à personne qui eût voulu s'en instruire, la multitude des attestations que produisirent les Auteurs, porta cette conformité à un degré d'évidence qui ne permettoit plus de la contester : cependant les Calvinistes n'ont cessé de chicaner. A des faits, à des actes, ils ont opposé des sistemes, des conjectures, des subtilitez metaphysiques ; ils ont eû recours aux injures, aux calomnies, ils ont chanté victoire jusque dans le titre de leurs réponses ; la populace incapable

Digitized by Google

d'examen s'eſt laiſſé impoſer. Mr. l'Abbé Renaudot, indigné de la mauvaiſe foi des Miniſtres, & touché de l'aveuglement des peuples, a crû qu'il devoit publier quelques éclairciſſemens ſur cette diſpute qui miſſent la matiere dans un plein jour : éclairciſſemens que les Auteurs du livre *de la perpetuité de la Foi* n'avoient pû donner, parceque les manuſcrits dont Mr. l'Abbé Renaudot les a tirez, n'ont été apportez du Levant que depuis l'impreſſion du troiſiéme tome de la *perpetuité*.

EXTRAIT DU PREMIER LIVRE.

Etat des ſectes Orientales.

L'Auteur commence par donner une idée exacte des ſectes dont il veut prouver la conformité avec l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie. On connoît aſſez les Grecs, mais pour les autres ſectes Orientales, on n'en a que des connoiſſances confuſes, qui ont autoriſé des Ecrivains hardis à ſoutenir que les queſtions

Digitized by Google

qui les séparent de nous, sont des questions de nom : c'est dans leurs Auteurs les plus estimez, dans les écrits de leurs Patriarches, dans leurs Liturgies, que Mr. l'Abbé Renaudot a puisé la connoissance qu'il nous en donne.

Les Nestoriens viennent des Sectateurs que l'Heresiarque Nestorius eut dans la Cilicie & la Mesopotamie. C'est là que la secte condamnée & proscrite se cantonna, elle y avoit jetté de profondes racines, même avant que Nestorius la fit éclater. Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste, veritables Auteurs de cette heresie, en avoient infecté toute la Cilicie. Ibas d'Edesse la fit passer dans la Perse, où ces heretiques ayant occupé le siege de Seleucie, attirerent à leur erreur tous les Chrétiens soumis aux Rois de Perse. Ils se trouverent déja établis, & fort répandus, quand les Sarrasins se rendirent maîtres de l'Empire Persan. Ils convertirent depuis beaucoup de peuples dans l'Inde & dans la Tartarie, ils infecterent de leurs erreurs ce qui

Digitized by Google

restoit de Chrétiens dans les Indes, *ils* pénetrerent jusqu'à la Chine, & l'on a des preuves que le monument Chrétien qu'on y découvrit en 1625. avoit été érigé par des Nestoriens.

Un Auteur Portugais assez mal instruit a écrit que la ville de Meliapor n'a pas pris le nom de Ba-Touma, ou San-Thomé, de l'Apôtre Saint Thomas, mais d'un certain Prédicateur *Nestorien* nommé Thomas. Mr. Renaudot ne souscrit point à cette opinion, & il croit que Saint Thomas a prêché dans l'Inde, ou par lui-même, ou par ses premiers Disciples, quoique dans la suite le Nestorianisme ait tellement prévalu dans cette malheureuse Chrétienté, qu'à l'arrivée des Portugais il n'y avoit pas dans tous ces païs une seule Eglise exemte des erreurs des Nestoriens.

Nôtre sçavant Auteur démêle habilement l'artifice de ces heretiques: ils se trouverent dans un terrible embarras après le Concile de Chalcedoine; séparez de la Communion de tout le monde, leur hierarchie étoit réduite à quelques Evêques,

deposez : ils connoissoient le besoin d'une succession Apostolique, & plus éclairez que nos Protestans, ils regardoient cette succession comme le caractere d'une Eglise Catholique. L'occupation du siege de Seleucie leur fournit le moyen qu'ils cherchoient de se faire descendre des Apôtres : ils supposerent que Saint Thadée Apôtre d'Edesse, de la Syrie, de la Mesopotamie & de la Cilicie, étoit l'Apôtre Saint Thadée. Ils le firent passer en Perse, & feignirent qu'il y avoit fondé le siege de Seleucie. Ils donnerent sur ce fondement à l'Evêque de Seleucie, transferé depuis à Babylone, le titre de Catholique, inferieur à celui de Patriarche, mais superieur à celui de Metropolitain. Ainsi se forma leur hierarchie, telle qu'elle subsiste encore. Mr. Renaudot publie une notice de l'Eglise Nestorienne qui en fait voir l'étenduë.

Strozza, trompé par quelques Prêtres Nestoriens, a crû, & écrit, dans son traité *de Dogmatibus Chaldaeorum*, qu'ils expliquoient Catholiquement les expressions Nesto-

riennes dont leurs livres sont pleins : rien n'est moins vrai. Les Nestoriens d'aujourd'hui ont conservé tout le venin de l'erreur condamnée dans Nestorius ; ils ne la dissimulent pas, & ils disent nettement que l'union de Jesus-Christ avec le Verbe n'est *qu'une union de volonté, de bienveillance, d'operation, d'inhabitation*, & ils expliquent *cette descente, ou inhabitation du Verbe dans Jesus-Christ*, par les mêmes termes qu'ils employent à signifier la descente du Saint Esprit dans Marie pour y former le corps de Jesus-Christ : ils n'appellent jamais Marie *mere de Dieu*.

Leur foi sur l'Eucharistie est pure, nôtre Auteur le démontre par le silence des Jacobites leurs ennemis, qui leur auroient fait quelque reproche sur cette erreur ; par les écrits des Théologiens Nestoriens les plus fameux, le Patriarche Elie, Ebneltaib, Amrou, Ben Matai ; enfin par leurs Liturgies. Saint Cyrille reprochoit à Nestorius que dans son opinion l'Eucharistie n'étoit que le corps d'un hom-

me : mais ce reproche même ne laiſſe pas douter que Neſtorius ne crût la preſence réelle. L'Hiſtorien Portugais des travaux d'Alexis de Meneſes Archevêque de Goa pour la converſion des Neſtoriens de Malabar, a laiſſé échaper une expreſſion que Mr. Allix Calviniſte a ſaiſie pour l'objecter aux Catholiques. Cet Hiſtorien dit que l'Archevêque trouva dans leurs Liturgies beaucoup d'erreurs & d'abus touchant l'Euchariſtie, & il ajoute qu'il croit que les heretiques des derniers tems les ont priſes d'eux. Si ces paroles peuvent fonder quelque ſoupçon, il eſt aiſé de le diſſiper. On a les actes du ſynode tenu par Alexis de Meneſes, & les reglemens qu'il fit contre ces abus. Il paroît qu'aucun de ces abus ne ſuppoſoit dans ces Chrétiens de l'Inde quelque erreur contraire à la preſence réelle. D'ailleurs leur Liturgie qu'on a juſtifient parfaitement leur foi ſur cette verité attaquée par les Calviniſtes.

Les Jacobites, que l'on appelle mal à propos Eutychiens, puiſqu'ils diſent anatheme à Eutyches, font

Digitized by Google

néanmoins les restes de la secte de cet Heresiarque ; mais qui ont renoncé aux expressions grossieres dont il se servoit, auxquelles ils ont substitué les subtilitez de Severe, faux Patriarche d'Antioche. Ils ont pris le nom de Jacobites, d'un Moine vagabond & intriguant qui soûtint le parti dans la désolation où il se trouva après le Concile de Chalcedoine : il s'appelloit Jacques, surnommé Zanzale & Baradat, surnoms que son exterieur pauvre & austere lui avoit fait donner. Il fut ordonné secrettement Archevêque par les Evêques de la secte prisonniers. Il parcourut tous les païs où la secte étoit répanduë, il ordonna des Prêtres, des Evêques, des Diacres, il réünit les heretiques divisez entre eux, & donna à leur fausse Eglise la forme qu'elle conserve encore. Ils sont divisez en trois nations, dont chacune a son Patriarche, & quelques usages differens : les Cophtes, ou Egyptiens, dont le Patriarche successeur de Dioscore prend le titre de Patriarche d'Alexandrie ; les Suriens, dont le

Patriarche se dit Patriarche d'Antioche, & les Armeniens. Les Ethiopiens engagez dans la même erreur sont soumis au Patriarche des Cophtes. Tous conviennent dans l'erreur qui les sépare de l'Eglise Catholique : ils disent tous anatheme à Saint Leon & au Concile de Chalcedoine.

Ils regardent tous Dioscore, Severe, & Jacques Zanzale, comme de grands Saints. Tous ne reconnoissent en JESUS-CHRIST qu'une seule nature & une seule volonté : c'est l'unique erreur contre la Foi où les Jacobites soient tombez ; mais on ne peut les excuser, les passages que Mr. Renaudot cite sont formels.

Selon nôtre Auteur, le nom de Cophtes est celui d'Egyptiens corrompu par les Arabes, & leur langue est l'ancienne langue Egyptienne fort alterée par le mêlange du Grec. La version de l'Ecriture en cette langue faite pour l'ancien Testament sur le Grec des Septante est très-ancienne, & des premiers siécles de l'Eglise. Leur discipline est aussi fort ancienne ; c'est la discipli-

Digitized by Google

ne de l'Eglise d'Alexandrie, qui n'a presque souffert aucun changement. Mr. Renaudot en donne ici une relation exacte tirée des originaux.

Dans le douziéme siécle un de leurs Patriarches voulut abolir la Confession, mais le Patriarche Jacobite d'Antioche & les Prêtres Cophtes combattirent cet abus : la doctrine de la necessité de la Confession s'est maintenuë, mais l'usage en est très rare.

Les Ethiopiens convertis à la Foi par Frumentius, que Saint Athanase leur envoya, demeurerent dans la dépendance du Patriarche d'Alexandrie ; dépendance qui leur a été fatale, & qui les a entraînez dans l'erreur.

Mr. Ludolf nous a donné une histoire de l'Ethiopie, dont Mr. l'Abbé Renaudot releve beaucoup de fautes sur les dogmes & sur les rites. Il montre que Mr. Ludolf, plein des idées de sa secte, a déguisé, dissimulé, alteré les faits, pour rendre l'Ethiopie Lutherienne. Il oppose à Mr. Ludolf la Liturgie

Ethiopienne, les Historiens Jacobites, la relation Portugaise d'Alvares, & l'histoire d'Ethiopie écrite en Portugais par le Pere Baltasar Telles Jesuite, dont il louë la fidelité & l'exactitude.

Il ne se contente pas de cette refutation generale, il releve en détail les mécomptes, ou les fraudes, de Mr. Ludolf, & il montre par des preuves certaines que les Ethiopiens reçoivent les livres de l'Ecriture rejettez par les Protestans, qu'ils ont pour la tradition la déference que les Protestans lui refusent, qu'ils reconnoissent ses Sacremens, qu'ils croyent la presence réelle, qu'on a eû tort de s'imaginer qu'ils n'adoroient pas l'Eucharistie.

Si leur foi est irreprochable, excepté sur le Mystere de l'Incarnation, leur discipline est fort repréhensible. On ne peut les excuser sur le délai, ni sur le renouvellement du Baptême, sur un vin artificiel dont ils se servent quelquefois dans les Saints Mysteres au défaut du vin naturel, les regles canoniques negligées dans leurs Ordinations, diverses pratiques Judaïques, la Circon-

Digitized by Google

cision, l'obſervation du Sabbat, l'abſtinence de la chair de porc. A l'égard de la pluralité de femmes, elle n'eſt pas tolerée : elle eſt défenduë ſous peine d'excommunication ; mais cette peine n'empêche pas qu'elle ne ſoit fréquente, ſur tout parmi les Grands.

Ce qu'il y a de plus ſingulier dans cette Egliſe, c'eſt qu'elle eſt gouvernée par un ſeul Evêque étranger conſacré par le Patriarche d'Alexandrie, qui lui défend expreſſément d'ordonner aucun autre Evêque : c'eſt cet Evêque qui couronne les Rois, & ſon autorité eſt fort grande.

Extrait du ſecond & du troiſiéme livre. Conſentement de toutes les ſectes anciennes avec l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie.

Les preuves de ce conſentement qu'on lit dans le troiſiéme tome *de la perpetuité de la Foi*, étoient certainement ſuffiſantes ; & les Calviniſtes n'y ont fait aucune réponſe qui puiſſe leur donner la moindre atteinte : car des déclamations en l'air ſur la

victoire de Mr. Claude sur l'ame basse & venale des Orientaux, capables de tout faire pour de l'argent ; des portraits affreux de tous les Ecrivains Grecs attachez à l'ancienne doctrine, des éloges outrez de l'Apostat Cyrille Lucar, des attestations de deux vagabonds, deux Ecrivains condamnez par toute l'Eglise Grecque pour avoir voulu combattre la foi de la presence réelle & de la Transubstantion, ne sont pas des moyens propres à infirmer des preuves telles que les actes des Synodes de l'Eglise Grecque.

Nôtre Auteur veut pourtant accabler de preuves les Calvinistes : il produit en témoignage tous les plus fameux Ecrivains Jacobites & Nestoriens ; leurs passages sont si clairs & si précis, que toute la subtilité des Aubertins, & des Claudes, ne pourroit pas y jetter la moindre obscurité : on y voit la presence réelle & la Transubstantiation établies, par les mêmes passages de l'Ecriture dont les Catholiques se servent en disputant contre les Calvinistes, on y voit toutes les objections des Calvinistes prévenuës.

Digitized by Google

Les preuves tirées des Liturgies sont encore plus pressantes, & ne sont pas moins formelles ; l'invocation du Saint Esprit, priére commune à toutes les Eglises orientales, fournit à nôtre Auteur une preuve qu'il défend contre les chicanes de Saumaise fondées sur une traduction infidelle : il justifie en passant les Grecs & les autres Orientaux sur l'erreur qu'on leur attribuë, de croire que la consecration ne se fait que par les paroles de l'invocation, & que les paroles de JESUS-CHRIST, que le Prêtre prononce un peu auparavant, n'ont aucune force pour la produire. Mr. Renaudot avouë que les Orientaux ne croyoient la consecration consommée qu'aprés cette invocation : mais il prétend qu'on leur impose, quand on leur fait dire que les paroles n'influënt point dans la consecration, & il soutient que le sentiment des Grecs & des autres sectes Orientales n'a jamais été condamné.

La discipline de ces sectes rend manifeste la créance de la presence réelle, par des pratiques dont elle peut seule avoir été la cause : la

maniere de préparer la matiere de l'Euchariſtie, le reſpect qu'on lui rend, les ceremonies de la conſecration & de la Communion, ſuffiroient pour confondre la temerité des Calviniſtes, quand toutes les autres preuves manqueroient. Il eſt certain que toutes ces ſectes égalent, ou ſurpaſſent, l'Egliſe Catholique dans ces marques exterieures de reſpect pour l'Euchariſtie. La confeſſion de foi qu'on fait avant de communier, ſur tout dans l'Egliſe Cophte, ne laiſſe aucun ſoupçon. Elle exprime nettement la Tranſubſtantiation ; l'addition qui y fut faite dans le douziéme ſiécle, & la diſpute qu'elle excita, établit l'antiquité de cette confeſſion.

L'adoration de l'Euchariſtie eſt ſans doute la preuve la plus déciſive de la créance de la preſence reélle. Un ou deux Ecrivains Catholiques ont douté ſi les Grecs & les Ethiopiens l'adorent ; ſur ce leger fondement, qu'ils n'élevent pas l'hoſtie incontinent aprés la Conſecration. Nôtre Auteur diſſipe ce doute par des autoritez déciſives, tirées des li-

vres Ecclésiastiques & des Théologiens de ces deux Eglises, de celle des Jacobites, & de celle des Nestoriens : les miracles qu'il rapportent, l'horreur qu'ils ont des profanations volontaires, les reglemens établis pour prévenir les profanations involontaires, la Communion des malades & la Communion des plus petits enfans, achevent de mettre dans une entiere évidence que ces sectes croyent comme nous la présence réelle, & que Mr. Claude & ses défenseurs nient un fait aussi clair que les faits historiques les plus certains.

Extrait du quatrième livre sur les Liturgies.

Le mot de Liturgie, par un usage reçu depuis plusieurs siécles parmi tous les Chrétiens, signifie la forme des oraisons & des ceremonies autorisées dans la celebration des Saints Mysteres. On l'appelle aussi Αναφορὰ, c'est à dire, oblation, sacrifice, & ce mot Grec est en usage chez les Syriens, les Cophtes & les Ethiopiens.

Les Grecs ont plusieurs Liturgies en leur langue, celle de Saint Jacques, celle de Saint Marc, celle de Saint Clement; mais ils ne se servent gueres depuis plusieurs siécles que de celle de St.Basile & de St.Jean Chrysostome, outre celle des Présanctifiez.

Les Nestoriens ont trois Liturgies: ils appellent la premiere la Liturgie des Saints Apôtres, c'est à dire, de Saint Thadée & de Saint Muris, le premier est l'Apôtre, ou un Disciple du même nom, pour leur Saint Muris, on ne le connoit que par les fables qu'ils en racontent. Ce pourroit bien être le Persan Muris, à qui Ibas a écrit cette fameuse lettre lûë au Concile de Chalcedoine, & condamnée dans le cinquiéme Concile.

La seconde Liturgie des Nestoriens est de Theodore de Mopsueste, qu'ils appellent Saint Theodore l'Interprete. La troisiéme porte le nom de Nestorius. Ces Liturgies sont simples & formées sur celle de Saint Jean Chrysostome: elles sont en Syriaque, qui est la seule langue dont les Nestoriens se servent dans l'office divin, même dans les Indes.

Digitized by Google

La Liturgie qui porte le nom de Saint Jacques Apôtre, & qui a été en usage dans l'Eglise de Jerusalem, est commune aux Melchites, c'est à dire, aux Syriens défenseurs du Concile de Chalcedoine, mais engagez dans le schisme des Grecs, & aux Jacobites. Ces derniers en ont plus de cinquante, si on croit Abraham *Echellonsis* : on en trouve dans les manuscrits jusqu'à quarante & une differentes, dont Mr. Renaudot nous donne ici le catalogue avec quelques reflexions critiques. Il méprise fort l'édition faite à Rome de plusieurs de ces Liturgies dans le Missel des Maronites : il assûre que cette édition n'est pas conforme aux manuscrits. Ne pourroit-on pas dire, & n'est-il pas vrai-semblable, que si elle n'est pas conforme aux manuscrits qu'a vûs Mr. l'Abbé Renaudot, elle a été faite sur des manuscrits differens de ceux qu'il a vûs ; & croira-t'on aisément qu'on eût reçû en Orient dans l'usage des Eglises des Liturgies falsifiées à Rome ? On a pû y faire quelque changement de concert avec les Maronites, dans des

Digitized by Google

endroits suspects de quelque erreur ; mais qu'on ait imprimé des Liturgies feintes, il est difficile de s'imaginer qu'on l'ait fait : on ne voit pas même à quel dessein on l'auroit fait, & ç'auroit été rendre suspecte la bonne foi des Romains en pure perte, & fort imprudemment.

Les Cophtes ont trois Liturgies. La premiere, qui sert comme de canon aux deux autres, porte le nom de Saint Basile ; la seconde, celui de Saint Gregoire le Théologien ; la troisiéme, celui de Saint Cyrille, & cette derniere a porté le nom de Saint Marc autrefois, si on en croit un Ecrivain du païs. Elles sont en Cophte, langue qui n'est plus en usage. Leur original étoit Grec, & on a cet original Grec des deux premieres Liturgies dans un manuscrit de la bibliotheque du Roi : la troisiéme a été imprimée sur un manuscrit qui est maintenant dans la bibliotheque des Religieux de Saint Basile de Rome.

Les Ethiopiens ont aussi plusieurs Liturgies. Celle qui est d'un usage plus commun est tirée de la pre-

Digitized by Google

miere des Cophtes : elle a été imprimée à Rome avec deux autres. Le Pere Vanflebe Dominicain avant sa conversion en fit imprimer en Angleterre une qui porte le nom de Dioscore ; on en trouve sept autres dans les manuscrits.

On a imprimé à Rome une Liturgie Armenienne.

Pour les Liturgies Grecques, elles ont été imprimées plusieurs fois, & le Pere Goa les a expliquées fort sçavamment dans son Eucologe.

Toutes ces Liturgies Orientales ont entr'elles, & avec les Liturgies Occidentales, une conformité sensible dans les parties essentielles, & l'on y reconnoît ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent de la maniere dont les Apôtres & les premiers Chrétiens ont celebré les Saints Mysteres.

La premiere partie de ces Liturgies commence par la psalmodie, & par plusieurs oraisons qui demandent la remission des pechez & la grace, tant pour ceux qui offrent le sacrifice, que pour ceux qui y participeront. La difference de ces orai-

ſons dans les Liturgies differentes ne conſiſte que dans les expreſſions, le même eſprit regne dans toutes. La lecture des ſaintes Ecritures précede quelquefois la ceremonie d'apporter à l'autel le pain & le vin : ſelon le rite Egyptien, cette ceremonie précede la lecture de l'Ecriture ſainte. Les Grecs rendent au pain & au vin qui doivent être conſacrez de grands honneurs, moindres pourtant que ceux qu'ils rendent au corps & au ſang de JESUS-CHRIST après la conſecration.

Après la lecture de l'Evangile le Prêtre prie pour la paix de l'Egliſe, pour tous les Ordres qui la compoſent, pour les biens de la terre, pour les neceſſitez publiques, pour les vivans & pour les morts. Ces oraiſons reſſemblent aſſez aux ſecrettes de la Meſſe Latine : on dit enſuite le ſymbole de Conſtantinople, le Prêtre lave ſes mains, & dit l'oraiſon qui précede le baiſer de paix, après lequel commence l'action la plus ſacrée qui répond à nôtre Canon : elle commence par une préface qui n'eſt pas fort differente de la Latine.

Le Prêtre ensuite dans une oraison secrette rappelle le souvenir des Mysteres de la vie de JESUS-CHRIST, pour en rendre graces à Dieu, il finit par l'institution de l'Eucharistie, & prononce à haute voix les paroles de JESUS-CHRIST, *Ceci est mon corps*, le peuple répond plusieurs fois *amen*, & fait une confession de foi; le Prêtre fait aussi la sienne plus étenduë que celle du peuple. Après ces confessions de foi le Diacre exhorte les Fidelles à redoubler leurs prieres, dans l'attente de la descente du St. Esprit sur le pain & le vin pour en consommer le changement: alors le Prêtre prononce l'oraison appellée l'invocation du Saint Esprit; elle se trouve dans toutes les Liturgies, on l'a reformée dans les Liturgies Maronites & Armenienes imprimées à Rome, où l'on a aussi rendu les paroles de la consecration plus conformes au Missel Romain. Après cette invocation le Prêtre renouvelle les prieres pour les besoins publics, le Diacre invite le peuple à se joindre au Prêtre, le peuple dit plusieurs fois *Kirie eleison*. On prie en

cet endroit pour les défunts & pour ceux dont les noms sont dans les diptyques ; on dit ensuite l'oraison dominicale & une autre oraison, après lesquelles le Prêtre rompt l'hostie une seconde fois , car il l'a déja rompuë à ces paroles du Canon, *fregit* , il trempe la plus petite partie dans le calice , & en touche ensuite la plus grande ; c'est ce que les Grecs appellent la sainte union. Cette action est suivie de quelques oraisons , & de l'élevation de l'hostie, que le peuple adore ; le Diacre avant l'élevation prononce à haute voix ces paroles , *sancta sanctis*. Les Cophtes ont une ceremonie particuliere avant la distribution de la Communion , le Celebrant tenant l'hostie prononce à haute voix une confession de foi sur la presence réelle de JESUS-CHRIST, partie en Grec, partie en Cophte , le peuple la fait en langue vulgaire. Les Ethiopiens imitent en cela, comme en tout le reste, les Cophtes. Les Syriens ont une pareille confession , mais plus courte , qu'ils ne font , non plus que les Grecs, que dans le tems de la Com-

munion ; les Prêtres & les Diacres reçoivent la Communion de la main du Celebrant qui leur donne ensuite le calice ; le peuple la reçoit par les mains des Diacres dans une cueïller où l'on met des particules trempées dans le calice ; après la Communion suivent les actions de graces, & le Prêtre finit la Liturgie en donnant la benediction. Telle est la forme generale de toutes les Liturgies orientales. Il ne faut qu'une simple reflexion pour appercevoir le rapport de ces Liturgies avec la nôtre, pour se convaincre que leur conformité est une preuve certaine que cette maniere de celebrer les saints Mysteres est d'institution apostolique, & pour condamner les innovations temeraires des Protestans dans une matiere si importante.

Les Protestans, qui ne sçauroient éluder les argumens tirez des Liturgies pour la presence réelle, la transubstantiation, le sacrifice, la priere pour les morts, & d'autres veritez qu'ils attaquent, ont osé en nier l'antiquité. Rivet entre autres a fait de grands efforts pour les décrier.

Nôtre Auteur releve les absurditez où ce Ministre, hardi Controversiste & mauvais Critique, est tombé. Une seule observation dissipe toutes ses objections. On ne prétend pas que les Liturgies n'ayent souffert aucun changement depuis leur premiere institution. Saint Jacques, par exemple, est le veritable Auteur de la Liturgie qui porte son nom, dans ce sens, qu'il en a disposé l'ordre & composé ce qui en fait le fonds; mais les autres Evêques de Jerusalem y ont fait dans la suite quelques additions selon les divers besoins de l'Eglise; additions pourtant faites toûjours avec beaucoup de circonspection.

Les Liturgies tirent donc leur autorité, non tant de leur premier Auteur, que de l'approbation constante de l'Eglise; & comme l'Eglise est infaillible dans le choix des expressions qu'elle employe pour expliquer les Mysteres, les Liturgies sont, après l'Ecriture sainte, les plus sûres regles de la doctrine; & qu'on ne s'imagine pas, dit nôtre Auteur, que l'autorité des Litur-

Digitized by Google

gies Orientales soit moindre que l'autorité des Liturgies Occidentales. L'Eglise Romaine a souvent approuvé les rites de ces Eglises differens du sien ; & elle n'a jamais troublé les Eglises d'Orient dans la pratique de leurs ceremonies.

Il faut, à ce qu'il nous semble, limiter un peu cette autorité des Liturgies Orientales, & Mr. Renaudot la limite ailleurs. Depuis que ces sectes se sont séparées de l'Eglise, elles ont fait passer leurs erreurs jusques dans leurs Lirurgies, qui par conséquent ont perdu toute autorité sur les articles contestez entre ces sectes & l'Eglise Catholique. Mais elles sont toujours propres à montrer les égaremens des Protestans, & le consentement de toute l'ancienne Eglise, sur les dogmes que ces sectes schismatiques n'ont pû apprendre de l'Eglise Romaine depuis leur séparation.

Mr. Renaudot prend l'occasion que lui offre la matiere qu'il a traitée dans ce livre, pour justifier l'Eglise Romaine accusée par les derniers heretiques de s'obstiner à faire

le ſervice dans une langue inconnuë. La pratique de l'Egliſe Romaine eſt celle de toutes les ſectes Chrétiennes d'Orient : il n'en eſt aucune qui ſe ſerve de la langue vulgaire dans les offices Eccleſiaſtiques. Les Proteſtans, injuſtes accuſateurs de l'Egliſe, accuſez à leur tour, ne ſçauroient ſe juſtifier d'avoir ſubſtitué dans les traductions des Pſeaumes qu'ils chantent, les compoſitions de leurs Poëtes qui s'éloignent ſouvent du ſens, aux expreſſions des Ecrivains ſacrez.

Extrait des ſix derniers livres.

La défenſe des preuves de la foi des Grecs apportées dans le troiſiéme tome *de la perpetuité de la Foi*, eſt le principal objet de l'Auteur. On peut dire qu'il épuiſe cette matiere dans les ſix livres dont nous parlons, & qu'il détruit entiérement toutes les ſuppoſitions, toutes les fictions, toutes le chicanes des Calviniſtes. Il y montre que Gennadius, les Patriarches Jeremie & Melece Piga, Gabriel de Philadel-

phie, George Coreffius, Gregoire Protofyncelle, ont été des Grecs fçavans & fort oppofez aux Latins Il donne tous les éclairciffemens neceffaires fur les deux fynodes qui ont condamné Cyrille Lucar, fur l'hiftoire de cet Apoftat, fur la confeffion de Foi de l'Eglife Grecque imprimée fous le tître, de *Confeffion Orthodoxe*, & fur Meletius Syrigus qui y a mis *la* derniere main. L'Auteur pouvoit fe contenter des déclarations folemnelles & authentiques de l'Eglife Grecque, déclarations qui confondent les vaines déclamations d'Hottinger, de M. Claude, de M. Smith. Il a crû pouvoir faire d'avantage, il rapporte, il examine tout ce que ces Auteurs Proteftans ont avancé contre les atteftations produites dans les autres tomes du livre *de la perpetuité de la Foi*, & il en démontre la foibleffe. N'oublions pas une reflexion décifive. Les Calviniftes font réduits à traiter les Grecs d'ames venales, dont on a tout ce qu'on veut pour de l'argent : d'où vient donc, dit fort à propos Mr. Renaudot, qu'on en voit

Digitized by Google

si peu embrasser le Mahometisme? D'où vient que tout l'argent des Protestans n'a pas suffi pour obtenir de l'Eglise Grecque une réünion avec les Eglises Protestantes? Union tentée plusieurs fois sans succès. Enfin quel argent, quelle intrigue a porté les Grecs à faire la confession de Foi orthodoxe publiée en Moldavie? Le seul ouvrage du sçavant Dosithée Patriarche de Jerusalem imprimé deux fois; la premiere fois sous le titre de *Bouclier de la Foi*, l'autre sous celui de *Manuël Enchiridion, contre les Lutheriens & les Calvinistes*, doit imposer un silence éternel aux calomniateurs de l'Eglise Grecque sur la Foi de l'Eucharistie, c'est une refutation vigoureuse des erreurs Lutheriennes & Calvinistes. La tradition de l'Eglise Grecque sur la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie & la transsubstantiation, y est éclaircie avec une érudition peu commune, & Dosithée prouve par des faits certains, que l'Eglise Grecque n'a jamais toleré la moindre erreur opposée à ces veritez.

Sous Manuël Comnene un Diacre nommé Basile dit dans un sermon, que le fils de Dieu *avoit été la victime, & qu'il avoit reçû le sacrifice avec le pere.* Soterichus Panteugenus élû Patriarche d'Antioche, & quelques autres, attaquerent cette proposition, mais le Diacre fut absout & ses accusateurs condamnez, dans un synode qui dit anatheme à *ceux qui nient que Jesus-Christ soit sacrificateur & victime, & à ceux qui ne reconnoissent pas que le sacrifice offert tous les jours par les Ministres sacrez, est le même que celui qui a été offert sur la Croix.*

Sous Alexis Comnene, Sicidite Moine Grec soutint que le corps de Jesus-Christ étoit corruptible dans l'Eucharistie; il fut condamné par un synode, qui définit que ce divin corps étoit incorruptible dans le Sacrement.

En 1440. Quelques Prêtres en distribuant la Communion disoient: *recevez le St. Esprit*, Marc d'Ephese entreprit de les défendre, sur ce principe, que la divinité des trois personnes étant inséparable, en par-

ticipant au corps & au sang du Seigneur, on participe aussi au Saint Esprit. Ces trois faits décisifs dans la question presente nous ont semblé meriter l'attention du Lecteur, qui trouvera dans le sixiéme livre de Mr. Renaudot un extrait du Manüel de Dosithée, qui donne une grande idée de ce Patriarche.

Mr. Claude, qui dans sa dispute avec Mr. Arnaud a eû recours aux suppositions les moins soutenables, a jetté quelques soupçons d'un changement que les Croisades auroient apporté à la doctrine des Orientaux : il faut que ce Ministre n'eût aucune connoissance de l'histoire de ces tems, ni des sectes d'Orient. La haine déclarée des Croisez contre les heretiques d'Orient, & l'éloignement qu'ils marquerent pour eux, rendent tout à fait improbable la conjecture hazardée par Mr. Claude ; conjecture que tant d'autres raisons détruisent absolument. Par quelle bizarrerie de zele les Croisez n'auroient-ils eû soin que d'inspirer aux Orientaux le dogme de l'Eucharistie, connoissant, & tole-

rant les erreurs confiderables où ils font fur l'Euchariftie ? Les Croifez ont-ils jamais été en état de faire changer de fentiment aux Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie, aux Neftoriens de Perfe & de Tartarie, aux Grecs ? L'hiftoire nous apprend des changemens moins éclatans : la converfion de quelques Armeniens par des Miffionnaires de l'Ordre de Saint Dominique, la réünion des Maronites à l'Eglife Romaine, quelques innovations faites dans la Liturgie & la difcipline par des Patriarches Jacobites. Comment le changement de tant de fectes oppofées entr'elles pour fe réünir dans la créance de l'Euchariftie, auroit-il échapé à tous les Hiftoriens, à tous les Ecrivains de ces Sectes ? Denis Barfalibi commence fon commentaire fur la Liturgie de St. Jacques par une violente déclamation contre les Francs qui venoient de conquerir Jerufalem : c'eft dans ce livre très-eftimé des Jacobites que l'Auteur parle comme nous de l'Euchariftie, au jugement même des Proteftans. On fe rendroit encore

plus ridicule si on imputoit ce changement aux Missionnaires, ou à ces réünions négociées à Rome, souvent par des Orientaux sans aveu, & toûjours sans aucun succès. Enfin la perpetuité de la foi des sectes Orientales sur la presence réelle & la transubstantiation, est solidement établie par des témoignages clairs d'Auteurs Jacobites, Nestoriens, Grecs, plus anciens que les Croisades & les Missions.

Mr. L'Abbé Renaudot se plaint dans sa préface que nous ayions ajouté foi à ce qu'on lit *dans la Bibliotheque critique*, du dessein d'imprimer un recueïl d'Ecrivains Grecs modernes, sous le tître de *Græcia schismatica*, que Mr. Arnaud désapprouva fort, & de ce qu'on ajoûte, que le recueïl que Mr. Renaudot a donné en 1709. a été fait sous la direction de Mr. Arnaud. Mr. l'Abbé Renaudot doit considerer que les Journalistes en transcrivant ce qu'ils trouvent dans un livre, ne l'adoptent pas. Ce sçavant Abbé déclare que sa collection n'a jamais été faite sous la direction de Mr. Ar-

naud, nous l'en croyons, & nous prenons volontiers l'occasion de l'apprendre au Public.

Nous lui apprenons aussi que le docte ouvrage dont nous venons de lui rendre compte, sera bientôt suivi de plusieurs autres également curieux énoncez dans le privilege de celui-ci.

Le cinquiéme tome de la perpetuité de la Foi.

Dissertationes variæ de fide, moribus, & instituto Ecclesiarum Orientalium.

Synopsis historiæ Patriarcharum Alexandrinorum, à Divo Marco ad annum millesimum ducentesimum quinquagesimum.

Synopsis historia Patriarcharum Ecclesiæ Nestorianæ ad annum millesimum trecentesimum.

Liturgia Cophtarum ex Cophticis & Arabicis exemplaribus Latinè versa, cum commentariis.

Liturgia Syrorum Latinè versa, cum commentariis.

Tractatus de Ecclesia Æthiopica.

Officia varia sacramentalia Coptitarum, Syrorum & Nestorianorum, Latinè conversa, cum notis.

Dosithei Patriarchæ Hierosolymitani Enchiridion Græco-Latinum.

Digitized by Google

Græcorum opuscula aliquot Latinè versa.

Histoire de Saladin tirée des Auteurs Orientaux.

Voyage ancien fait à la Chine par deux Mahometans, traduit sur un manuscrit Arabe, avec des notes.

ARTICLE LVIII.

MEMOIRES SUR LA COLLATION des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay, faite par leurs Hautes Puissances, les Etats Generaux des Provinces Unies, recueillis par Mr. Lenglet du Fresnoy Prêtre Licentié en Theologie. A Tournay, chez Louïs Varlé Libraire proche l'Eglise Nôtre Dame, 1711. *in douze, pages* 159.

MOnsieur Lenglet employe avec zele & avec force à la défense de la discipline de l'Eglise, le rare talent que Dieu lui a donné d'écrire. On l'a vû soutenir, à la consolation des Fidelles, l'obligation imposée aux Prêtres du secret inviolable sur les Confessions

qu'ils entendent, & dans le mois de Decembre de l'année précedente on a parlé de cet excellent ouvrage. Celui-ci traite d'un sujet fort important pour l'Eglise, à laquelle il est d'une extreme conséquence que ses Ministres ne soient appellez que par ses ordres, & ne s'ingerent point à ses fonctions par des voïes illégitimes. De neuf memoires que Mr. Lenglet a travaillez sur ce sujet, il n'en donne que trois dans ce volume, à sçavoir, le premier, le cinquiéme & le sixiéme, comme étant les plus necessaires, les autres viendront dans la suite.

Le premier memoire contient l'exposition du fait dont il est question, & commence ainsi. » Il ne s'a-
» git point dans l'affaire de la Ca-
» thedrale de Tournay des interêts
» de quelques particuliers, ni des
» prérogatives d'un Corps, ou d'un
» Chapitre ; c'est la cause de l'Eglise
» qui se plaide aujourd'hui des Prê-
» tres qui affectent au dehors un
» air religieux, se préparent à ren-
» verser les droits de la Religion,
» que tout Chrétien est obligé de

Digitized by Google

» défendre. Ils en veulent aux regles
» les plus inviolables de la discipli-
» ne Ecclésiastique sur le choix des
» Ministres de Jesus-Christ, & j'ose
» le dire avec confiance, c'est l'E-
» glise universelle qu'ils font souf-
» frir. Il ajoute, que dans le narré
qu'il va faire, » on remarque-
» ra avec une sainte indignation,
» combien il faut se défier de ces
» personnes qui affectent l'exterieur
» d'une morale plus étroite que l'E-
» glise ne la prescrit à ses enfans, qui
» prêchent la penitence plûtôt sur
» les toits que dans les maisons par-
» ticulieres, qui veulent emporter
» les autres hommes plus loin même
» que la premiere discipline de l'E-
» glise; mais qui ne laissent point
» sous ces dehors séduisans, de se
» reserver pour eux seuls le pouvoir
» de disposer à leur maniere de
» tous les droits de la Religion &
» de l'Eglise.

Ces traits sont en particulier le portrait de Mr. Ernest Ruth d'Ans, Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles, qui desirant, quoiqu'il arrive, de monter jusqu'aux premie-

Digitized by Google

res dignitez, pensa d'abord à se saisir de la Prévôté de Saint Pierre de Lille, & ensuite se détermina à poursuivre le Doyenné de la Cathedrale de Tournay, vacant par la mort de Mr. le Brun au mois de Juillet 1710. La voïe qu'il prit pour y parvenir fut de faire entendre aux Etats Generaux par un memoire qu'il leur présenta, que l'Evêché même étoit vacant par la retraite de l'Evêque en païs ennemi; que la Regale étoit ouverte en leur faveur, comme Souverains par droit de conquête, & qu'ils étoient en droit de conferer les Benefices.

Mr. Ernest, l'esprit plein de son projet, s'en expliqua en d'étranges termes avec une personne, qui étant alors à Bruxelles, l'alla voir le vingt-neuviéme de Novembre 1710. Car sans s'arrêter à tout ce qui lui fut représenté du Concile de Trente & des Canons, il se vanta d'avoir Barbosa pour lui; il se mocqua des exemples en cas pareils qui lui furent apportez; il s'oublia jusqu'à dire, que ceux qui lui opposoient de pareilles raisons, étant amis des Je-

ſuites, étoient dès lors ennemis de l'Etat, qu'il ſçauroit les en faire repentir, qu'il falloit les chaſſer tous de Tournay avec les François, & ne pas épargner même ceux du païs qui ſont tant ſoit peu ſuſpects. Il ajouta qu'il n'avoit pas manqué l'occaſion de ce qui s'eſt paſſé en Portugal, pour écrire à la Haye que les Jeſuites ſont ennemis des Etats Generaux, ayant empêché par le crédit qu'ils ont en Portugal, & pour ſervir le Roi de France, la jonction des troupes Portugaiſes à celles du Roi Charles III. Il n'écouta pas ce qui lui fut repréſenté, que comme les Jeſuites François ſont bons François & attachez à leur Roi, il en eſt de même de ceux qui vivent ſous d'autres Souverains: il dit que raiſonner ainſi, c'eſt ſe tromper. Pour l'excommunication à laquelle il devoit s'attendre de la part du Pape, s'il perſiſtoit dans ſon entrepriſe, il la compara à celles que les Juifs prononcent contre leurs débiteurs, qui different, ou refuſent le payement.

Tel eſt ce Mr. Erneſt, qui uni ex-

terieurement à l'Eglise dont il eſt ſéparé en effet, comme le reſte du *Parti* où il n'eſt pas des moins conſiderable, forme contre elle des deſſeins de revolte & tâche de l'humilier. Homme d'ailleurs intriguant juſqu'à ſe fourrer dans des miniſteres odieux; & qui pour s'en acquitter ne recherche pas ſeulement les premieres nouvelles, mais foüille, dit-on, dans le ſecret des lettres particulieres qu'il a l'adreſſe de ſurprendre à la poſte.

Mr. Lenglet louë leurs Hautes-Puiſſances, & dit, »qu'Elles ſe ſont »conduites dans la Collation des Be»nefices de Tournay avec cette »circonſpection ſi moderée, & avec »toute la religion qu'on pouvoit »attendre d'une Republique auſſi »ſage. Les Etats Generaux ne déférerent donc pas d'abord au premier avis & aux inſtances empreſſées de Mr. Erneſt; ils ne jugerent pas auſſi devoir s'en rapporter à deux memoires qui leur furent envoyez le 24e. d'Août & le premier d'Octobre, pour leur marquer qu'ils ne pouvoient pas conferer ces Be-

nefices. Mais le 22e. de Decembre 1710. ils firent un Decret, que la Faculté juridique de Louvain feroit consultée ; chargerent Mr. Ernest de proposer la question. Celui-ci differa d'obéïr jusqu'au treiziéme de Janvier suivant, & dans cet intervalle il gagna un Docteur en Droit, & on dit que c'est Mr. Van-Espen, dont il eut une resolution conforme à ses desseins : sur laquelle enfin les Etats Generaux le 14e. de Janvier confererent le Doyenné & les Canonicats de Tournay. La Faculté de Droit consultée le jour précedent avoit répondu tout d'une voix, le Sieur Van Espen présent & n'osant contredire, que les Etats Generaux n'avoient aucun droit à une telle Collation ; &, ce qui est à remarquer, c'est que la resolution de la Faculté fut appuyée principalement sur la compilation du Droit faite par Mr. Van-Espen, qui s'absenta quand il fallut signer. On sçait qu'il est du même Parti que Mr. Ernest, & qu'il ne s'étonne pas plus que lui des Censures. Le Lecteur pourra voir dans ces Memoires de *Mai* 1712.

Trevoux au mois de Juin de l'année précedente, l'extrait d'un traité qu'il a composé sur les Censures.

Un des pourvûs à un Canonicat se rendit à Tournay, & fut bientôt suivi par Mr. Ernest. Ils se présenterent au Chapitre, qui, dans la perplexité, ou de déplaire aux Etats Generaux qui ont tout pouvoir, ou de désobéir à l'Eglise, qui défend de recevoir les Collations des Benefices faites par une main heretique & schismatique, prit les voïes les plus douces, abandonna l'esprit de force pour quelques momens, si l'on peut le dire ainsi, pour se livrer entierement à celui de moderation. Il ne dit rien contre la personne des pourvûs, il ne les rejetta point, il ne leur refusa point de les mettre en possession; mais il differa seulement, & demanda le tems de consulter le Saint Siege sur cette affaire.

Le narré qu'en fait Mr. Lenglet ne va pas plus loin. Il y ajoute des pieces originales, le memoire de Mr. Ernest aux Etats Generaux, la décision de la Faculté juridique de

Louvain ; une autre décision de la même Faculté à la requête de Monseigneur l'Evêque de Tournay ; deux lettres de Monseigneur l'Abbé Grimaldi Internonce de sa Sainteté à Bruxelles, en datte du vingt-huitiéme de Février & du douziéme d'Avril 1711. l'une pour exhorter le Chapitre de Tournay à ne point fléchir & à maintenir les Canons, l'autre pour les instruire des intentions du Pape.

Cinquiéme Memoire.

Comme Mr. Ernest s'est senti arrêté, qu'il lui étoit impossible de prouver la vacance de l'Evêché de Tournay, il a pris une autre route qui ne l'avancera pas davantage, & il a prétendu que la confiscation des fruits & revenus temporels emporte avec soi la confiscation de la Collation des Benefices. Mr. Lenglet lui fait clairement voir son erreur. Il ne s'agit pas ici d'un patronage laïque & réel, attaché à une terre, ou, comme on dit, à la *glebe*, avec laquelle il passe aux divers posses-

 seurs,

seurs, soit par heritage, ou vente, ou alienation, ou confiscation : il ne s'agit pas même d'un patronage écclésiastique, mais d'une collation pleine & absoluë, & qui de droit appartient à l'Evêque. Or cette collation est attachée à la dignité Episcopale, & ne se perd qu'avec celle-ci : l'Evêque n'en sçauroit être privé que par un jugement écclésiastique, qui lui ôte son Evêché même. C'est ce que Mr. Lenglet montre dans ce cinquiéme mémoire, & pour rendre Mr. Ernest plus attentif & plus docile à ses preuves, il les prend la plûpart de Mr. Arnauld, du P. Quesnel, de Mr. Van-Espen.

Celui-ci dit expressément, *que la collation libre & absoluë des Benefices est attachée à la jurisdiction libre de l'Evêque.* » Que Mr. Ernest nous apprenne donc aujourd'hui, si le » Prince peut saisir, attirer à lui, » ou ôter à l'Evêque sa jurisdiction, » soit contentieuse, soit volontaire. » Est-il un Canon de l'Eglise qui » l'ait ordonné ? En est-il même » qui l'ayent permis ? Ne l'ont-ils

» pas tous défendu ? Il ne ſçauroit avoir oublié les travaux du P. Queſnel pour l'Archevêque de Sebaſte, & avec quelle force il inſiſtoit ſur la neceſſité d'un jugement à inſtruire devant les Evêques de la même Province, ou d'une Province voiſine. Il ne doit pas ignorer la maniere dont ſe prit le Cardinal de Richelieu en 1632. & le Roi Philippe le Bel en 1300. pour agir contre des Evêques accuſez de rebellion. Puis donc qu'à l'égard de Mr. l'Evêque de Tournay il n'y a aucun jugement éccléſiaſtique, qu'il n'y en a même aucun civil, qui le prive de ſon Evêché ; il demeure dans le droit commun des Evêques, de conferer les Benefices.

Il y a plus, car les Canoniſtes conviennent que la confiſcation du temporel n'entraîne pas celle du ſpirituel, comme ſont la juriſdiction éccléſiaſtique, le patronage éccléſiaſtique, la collation des Benefices ; & Mr. Lenglet cite Wameſius, André del Vaux, la Faculté de Louvain ; il ajoute Mr. Ruzé Conſeiller au Parlement de Paris, & pré-

mierement cité par Mr. Ernest dans son mémoire aux Etats Generaux.

Entre les exemples que Mr. Lenglet propose, il y en a deux qui en leur tems ont donné de la satisfaction au P. Quesnel & à Mr. Ernest. En 1661. & 1707. le Conseil de Brabant ordonna la saisie du temporel de l'Archevêché de Malines, à l'occasion du Sieur Van-de-Nesse Curé de Sainte Catherine à Bruxelles, il ne prétendit pas pourtant y comprendre la collation des Benefices, qui fut laissée libre au Prélat. La même chose fut observée l'an 1647. envers l'Evêque de Tournay, la guerre déclarée entre les Couronnes de France & d'Espagne donnant lieu aux confiscations. Le Procureur General du Parlement de Paris est autorisé à obliger les Evêques de France à la résidence dans leurs Dioceses, par la saisie de leur temporel, sans entreprendre néanmoins sur leur pouvoir spirituel. Le Baron de Mercy Prévôt de Saint Pierre de Lille, accusé de crime d'Etat en 1653. & détenu prisonnier usa de son droit de nommer aux Ca-

Digitized by Google

nonicats vacans de sa Collegiale jusqu'à la fin de son procès. L'Electeur de Cologne, quoique mis au ban de l'Empire, n'est point troublé dans l'administration de son Evêché de Liege; & Mr. Ernest en doit être bien informé par les relations qu'il entretient à la Cour du Prince. Enfin le Roi de France ne s'oppose point en son Royaume à la disposition que fait le Prince Eugene de plusieurs Benefices dépendans de l'Abbaye de St. Michel de l'Ecluse en Piémont.

Mr. Ernest ne s'autorise que de la prétenduë maxime de la glose *, *les collations son reputées fruits*. Mais outre que la glose n'est d'aucune autorité, elle ruine les desseins de Mr. Ernest. Car la voici entiere. *La collation des Benefices est comptée parmi les fruits & les droits Episcopaux, ou même que ce sont des biens & des fruits de l'Episcopat, qui doivent être reservez à l'Evêque, sans en rien distraire; qu'en disposer autrement, c'est lui faire tort & lui préjudicier*. Cela veut dire que la collation des Benefices est un propre

* *C. Cum olim de majoribus.*

de l'Episcopat. La simonie seroit même inévitable dans le sens que M. Ernest donne aux paroles de la glose, à ce que l'assûrent Mr. Caulet Evêque de Pamiers & Mr. Van Espen, noms peutêtre plus respectables à Mr. Ernest, que celui des Conciles œcumeniques. Le terme de *fruits* se prend donc là dans un sens impropre, selon l'explication de Suares, adopté par la Faculté de Louvain en sa décision; ou, plus naturellement, il signifie un fruit spirituel, où un droit inséparable de la jurisdiction Episcopale.

Ce mémoire finit par une vive exhortation à Mr. Ernest de se désister de ses poursuites, qui ne peuvent lui attirer qu'une juste excommunication, & afin qu'il n'en doute pas, Mr. Lenglet ajoute des pieces qui portent des excommunications fulminées contre des Ernests, qui soûlevoient les Puissances séculieres contre des Evêques.

Sixiéme Mémoire.

Mr. Lenglet commence par des protestations de respect envers leurs

Digitized by Google

Hautes Puiſſances, les Etats Generaux, qui ſont aujourd'hui Maîtres de Lille & de Tournay. Enſuite il ſe propoſe de démontrer. En premier lieu, que la collation libre & abſoluë des Benefices faite par une Puiſſance Proteſtante eſt nulle. En ſecond lieu, qu'un Eccléſiaſtique ne peut ſans bleſſer ſa conſcience & aller contre les Canons de l'Egliſe, accepter un Benefice qui lui eſt ainſi préſenté.

A conſulter, dit-il, le bon ſens & la ſeule raiſon, qui ne verra pas que ce n'eſt point à l'étranger à donner des Miniſtres à un autre Etat ? Et cependant il n'eſt en cela queſtion que d'interêts temporels ; mais la ſéparation entre l'Egliſe & l'heretique va à l'éternité. Si l'Egliſe condamne le Proteſtant, elle en eſt à ſon tour traitée de Babylone maudite & de proſtituée. Eſt-ce donc d'une main ſi odieuſe & ſi ennemie qu'elle recevra ſes Miniſtres ?

Une raiſon ſi plauſible, pourſuit-il, ne paroîtroit qu'une ignorante, ou chétive déclamation, à un eſprit préoccupé d'interêt temporel : il faut le convaincre par principes.

Digitized by Google

Le premier principe eſt, que tout Proteſtant eſt excommunié de droit par l'Egliſe Romaine, & même d'excommunication majeure, c'eſt à dire, de celle par laquelle elle ne l'exclut pas ſeulement de la Communion de prieres & des Sacremens, mais déclare encore qu'il eſt privé de l'entrée du Ciel. Or c'eſt une maxime conſtante parmi nous, que tout excommunié eſt incapable d'élire aux Benefices & de les conferer. M. Lenglet cite là deſſus le Pape Innocent III. & une foule de Canoniſtes.

Si Mr. Erneſt prétend éluder ces autoritez, ſous prétexte que les Etats Generaux ne ſont pas nommément excommuniez & dénoncez; qu'il faſſe attention qu'à la verité la dénonciation eſt requiſe à l'égard des perſonnes qui ſe tiennent encore dans la Communion de l'Egliſe, mais quant aux Proteſtans, il l'ont quittée avec éclat: & quand il eſt queſtion d'Ariens, de Pelagiens, de Lutheriens, de Calviniſtes, de Sociniens déclarez, il ne reſte plus qu'à leur appliquer la regle generale qui concerne les excommu-

niez. Un Fidelle, d'ailleurs coupable d'un crime qui merite l'excommunication, peut quelquefois être toleré dans la Communion de l'Eglise, prendre part à ses prieres & à ses Sacremens. Mr. Ernest pensera-t'il le même d'un heretique déclaré ?

Dans le désespoir de trouver aucun Auteur qui parlât en sa faveur, il a voulu se prévaloir au moins du témoignage d'Arsdekin, Théologien Jesuite. Quelle difference, dit Mr. Lenglet, de Mr. Ernest à Mr. Ernest ! Est-il Chanoine de Sainte Gudule à Bruxelles ? Il est Rigoriste à outrance, il n'admet pour principe de morale que la loi autorisée par la revelation, & sur tout point de Jesuites. Prétend il au Doyenné de Tournay ? La moindre probabilité fondée sur l'autorité d'un seul Jesuite lui suffit. Encore le cite-t'il mal à propos, Arsdekin ne disant autre chose, sinon que la collation d'un Benefice faite par un excommunié toleré est valide. Mr. Ernest ne sçauroit raisonner comme il fait, qu'il ne regarde le Protestant comme toleré dans l'Eglise Catholique, qu'il ne soit dis-

Digitized by Google

posé à le recevoir à sa communion & à faire la Céne avec lui.

Mr. Lenglet propose son second principe dans les termes même de Mr. Arnauld [a] : *Que la Collation des Benefices* accordée à d'autres qu'aux Ordinaires des lieux, *est une servitude qui ne peut être imposée que par l'Eglise même, ou de son consentement*, maxime si certaine, que selon Mr. Arnauld, ou plûtôt, selon toutes les décisions du droit Canonique, elle ne peut être contestée sans erreur. Où est donc le consentement de l'Eglise qui permet au Protestant de pourvoir aux Benefices par une collation pleine & absoluë ? L'Eglise quelquefois par reconnoissance accorde aux laïques le privilege de nommer à des Benefices : mais c'est une regle autorisée par les loix Imperiales [b] : „ Que les privileges accordez en „ vûë de la Religion doivent être „ uniquement conservez à ceux qui „ font profession de la Foi Catholi„ que, & ôtez aux heretiques.

Les exemples ne manquent pas à

[a] *Considerations sur les affaires de l'Eglise.* [b] *Cod. de Haret. tit. 5.*

Mr. Lenglet. Saint Athanase & les Evêques Catholiques s'opposerent aux nominations que fit l'Empereur Constance. Les Empereurs Gratien, Valentinien, Theodose, Marcien, défendirent par des loix expresses aux heretiques de faire aucune ordination. Agylulphe Roi des Lombards & Arien voulut donner un Evêque à Milan, le Clergé refusa de l'accepter & fut soutenu par St. Gregoire. Le troisiéme Concile de Latran sous Alexandre III. annulla les ordinations faites par les Antipapes & les Schismatiques : ce qui est ici remarquable, c'est que ces Schismatiques avoient quelque tître coloré, qui manque absolument dans l'affaire de Mr. Ernest.

L'usage de l'Eglise est toujours le même, & Mr. Lenglet cite plusieurs Canonistes qui l'attestent. Il rapporte un endroit mémorable d'un livre du P. Quesnel contre le S. Siege *, où, après avoir dit que c'est en vertu des concordats que les Rois de France & d'Espagne nomment aux

* *Abus & nullitez &c. voyez l'extrait qu'on en a donné au mois de Decembre* 1708.

Evêchez, il ajoute : *Mais leurs Hautes Puissances ont trop de sagesse pour prétendre le même privilege à l'égard de celui qui gouverne leurs sujets Catholiques.* Tout ce qu'elles peuvent exiger, c'est *de s'assûrer de la prudence, de la fidelité, & des autres bonnes qualitez de celui que le souverain Pontife nommera pour Vicaire Apostolique.* Si la sagesse des Etats Generaux les doit empêcher de prétendre nommer à une simple commission, telle qu'est celle de Vicaire Apostolique en leurs Provinces, à plus forte raison doit-elle les détourner de conferer des Benefices en titre. Grotius, tout Protestant qu'il étoit, ne laisse pas d'assûrer : » Qu'il ne convient pas » au peuple Fidelle d'appeller à l'é» lection de ses Pasteurs le Prince qui » n'est pas dans la vraye Foi, quand » même il y auroit lieu d'avoir de sa » main de bons Ministres, & que le » Prince qui n'est point de la Reli» gion veritable aggrave sa conscien» ce encore plus que le peuple, » quand il veut s'arroger le droit de » donner des Pasteurs à l'Eglise de » Jesus-Christ. Linckius Lu. *Mai* 1712. Nu. vj.

therien s'explique de la même maniere. Ce fut en consideration de l'usage établi dans l'Eglise, que les Etats Generaux en 1710. deputerent des Commissaires Catholiques pour assister de leur part à l'élection d'un Abbé de St. Amand, leur ayant alors été remontré que la presence de Commissaires Protestans rendroit l'élection nulle. Mr. Ernest ne leur avoit pas encore fait entendre que leur pouvoir va plus loin qu'à nommer des Commissaires & de simples témoins en une élection, & qu'il s'étend jusqu'à conferer les Benefices. Enfin le Pape Alexandre IV. déclare déchus des Benefices ceux qui les ont obtenus à la recommandation des heretiques ; d'où il faut conclurre, que si leur recommandation est si nuisible, une collation de leur part ne sçauroit être avantageuse.

Pour mettre le comble à ces preuves, il n'y a qu'à considerer la conduite de l'Eglise sous la domination des Princes Ariens. Sous l'Empereur Constance, sous Theodoric & les autres Rois Goths, soit en Italie, soit en Espagne, jamais elle ne s'est

soumise à leur laisser le choix de ses Ministres, & elle a mieux aimé s'exposer à la persecution, que de plier sur un point si important de sa discipline.

Il ne reste plus de difficulté sur ce que Mr. Lenglet s'étoit proposé de démontrer en second lieu. Car il est évident que s'emparer d'un Benefice sur la collation faite par des heretiques, laquelle est nulle & ne donne aucun droit à le posseder, c'est enfreindre les Canons, & meriter toutes les peines décernées par l'Eglise contre les intrus & les usurpateurs, qu'il est même défendu de favoriser, ou d'assister, sous peine d'excommunication portée par les Conciles Generaux de Latran, de Lyon, de Trente, & par d'autres Provinciaux; entr'autres par ceux de Malines en 1607. & de Cambray en 1586. & par les Statuts Synodaux de Tournay en 1568.

Si les intrus se couvroient de quelque tître coloré, ils paroîtroient au moins conserver quelque respect pour l'Eglise. Mais un tître coloré, quoique nul en soi, doit toujours

partir d'une autorité qui a une jurisdiction spirituelle, ou un pouvoir apparent de conferer. Or quel pouvoir & quelle jurisdiction peut avoir dans l'Eglise Catholique une Puissance Protestante, avec laquelle il n'est pas permis selon les loix de l'Eglise d'avoir aucune communion, ou communication, dans les choses sacrées & spirituelles ?

Mr. l'Abbé Lenglet ajoute un avertissement à la fin de ces trois mémoires, & il dit, qu'il lui est revenu que Mr. Ernest le traite de calomniateur : il s'attend, poursuit-il, à recevoir encore d'autres titres de la gratuité des Ernests, qui sçavent bien ne les pas épargner. Mais pour ne pas sembler abandonner la cause de l'Eglise, il promet de satisfaire Mr. Ernest, & de lui rafraichir la mémoire de ce que la varieté d'affaires qui l'occupent lui a fait oublier.

ARTICLE LIX.

LA BIBLIOTHEQUE DES Prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la Morale Chrétienne, Mai 1712.

*mis par ordre alphabetique, par le R. P. *** de la Compagnie de Jesus.* A Lyon, chez Antoine Boudet ruë Merciere. 1712. 2. *vol. in* 4°. *Tome premier pages* 800. *Tome second pages* 800.

CEux qui se sont appliquez à faciliter l'emploi de la prédication; emploi si utile, ou plutôt, si necessaire dans le Christianisme, ont pris differentes routes pour arriver au même terme. Les uns ont donné au Public des sermons qui servent de modeles, les autres ont fourni aux commençans des materiaux, ce qui n'est pas d'un moindre secours; quelques-uns ont imprimé des essais de sermons que chacun peut remplir à sa maniere en travaillant sur un plan tracé. Le P. H. * *. a donné aux jeunes Prédicateurs des modeles dans les sermons sur tous les sujets de la morale Chrétienne, que le Public a reçûs si favorablement: il leur fournit des plans & des materiaux dans ce nouvel ouvrage.

Ils y trouveront. 1°. Un grand nombre de desseins. 2°. Les passages

Digitized by Google

de l'Ecriture qui ont rapport à chaque sujet. 3°. Des passages choisis des saints Peres sur la matiere proposée, & les Auteurs où on en peut trouver un plus grand nombre. 4°. Le sujet expliqué selon les principes & dans les termes des Théologiens, sur tout de Saint Thomas. 5°. Un ample recueïl d'extraits des meilleurs sermons & des livres spirituels. On a réduit à six vingt têtres tous les sujets de morale propres de la Chaire. Ceux qui remplissent ce premier volume sont les afflictions, l'ambition, l'ame de l'homme, l'amitié, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'amour des ennemis, l'amour propre, l'Athéïsme, l'avarice, l'aveuglement spirituel, l'aumône, le Baptême & la béatitude. Toute la morale Chrétienne est renfermée dans ces six vingt têtres, par le soin qu'à eû l'Auteur de rassembler sous chaque têtre toutes les matieres qui y ont du rapport. Un avis mis après chaque têtre, & la table generale, feront connoître sous quel têtre chaque vice, chaque vertu, chaque article de la morale Chrétienne sera

Digitized by Google

traité. L'Auteur, qui n'a pas crû que son livre fût un ouvrage de Chronologie, ou de Critique, déclare qu'il a cité les Peres sans s'attacher à l'ordre des tems, qu'il n'a point examiné scrupuleusement si les ouvrages qu'il cite sont des Auteurs dont ils portent le nom, & qu'à l'égard des sermonaires & des livres spirituels, il ne s'est pas borné au petit nombre de ceux qui ont merité l'approbation de tout le monde; mais que dans le dessein d'amasser une grande quantité de materiaux, il n'a point fait de difficulté de se servir d'Auteurs médiocres & peu connus, quand il a rencontré de beaux endroits dans leurs ouvrages. Le premier volume offre d'abord aux Lecteurs deux discours préliminaires, l'un sur la maniere de prêcher de ce tems, l'autre sur l'imitation.

Le P. H**. loüe nôtre siécle d'avoir donné plus de justesse & plus de solidité aux sermons, d'en mieux disposer les parties, d'en choisir les preuves avec plus de discernement, d'en avoir banni l'ostentation d'une

lecture vaste & inutile, les citations d'Auteurs profanes, les applications bizarres de l'Ecriture, le faux bril-lant des pensées subtiles, & l'affecta-tion des subdivisions compassées. Mais comme il est plus difficile de se soutenir dans la perfection que d'y atteindre, le P. H**. reproche à nôtre siécle, que dégenerant peu à peu de la veritable éloquence, on énerve les discours à force de les po-lir, qu'on ne les remplit que de dé-tails de morale propres seulement à amuser l'Auditeur, sans le toucher. Il ne peut souffrir les Prédicateurs qui negligent de prêcher les Myste-res, ni ceux qui n'ont aucun égard au sens naturel de l'Evangile dans le choix des sujets qu'ils y appliquent.

Les regles que l'Auteur donne pour composer un sermon de morale sont courtes & sensées; il parle en Maître de l'Art. Le dernier avis qu'il donne aux jeunes Prédicateurs n'est pas le moins important. C'est, leur dit-il, une grande erreur, que de croire qu'il suffit pour prêcher de sçavoir sa langue & le monde; il faut pour réüssir en Chaire de l'étude &

de la méditation ; il faut être Théologien, Orateur, & surtout solidement vertueux.

Les sujets renfermez dans le second tome sont le Christianisme, la colere, les Commandemens de Dieu, la Communion, les compagnies & les conversations, la Confession, la confiance en Dieu, la conformité à la divine volonté, la continence, la conversion, la correction fraternelle, la coûtume & la mode, la crainte de Dieu, la curiosité.

L'ouvrage entier sera de huit tomes. L'Auteur, qui âgé de plus de quatre-vingts ans joüit encore d'une santé vigoureuse, espere donner dans quelque tems de pareilles collections sur les Mysteres & sur les panégiriques.

ARTICLE LX.

MANDEMENS ET LETTRES Pastorales de Mr. Flechier Evêque de Nismes, avec son Oraison funebre. A Paris, chez Jacques Estienne *Mai* 1712.

Digitized by Google

ruë Saint Jacques 1712. *in* 12. *pages* 388.

CE sont ici les dernieres productions de l'éloquence d'un des plus parfaits Orateurs que la France ait vû naître. L'âge ne l'avoit point affoiblie, elle semble au contraire plus vive, encore plus libre, moins concertée, moins ornée ; mais plus imperieuse dans ces derniers ouvrages, que dans les premiers qui ont reçû tant de justes applaudissemens. Cinq Mandemens & cinq Lettres pastorales remplissent ce volume. La publication d'une Constitution du Pape Innocent XII. les troubles excitez par les Fanatiques, une Croix érigée par un Berger, où l'on prétendoit qu'il se faisoit des miracles, la publication du Jubilé, la famine de mil sept cens neuf, le dessein de détourner ses Diocésains de fréquenter les spectacles, les prieres publiques pour la prosperité de nos armes, les dures propositions de paix proposées par nos ennemis en mil sept cens neuf, sont les sujets de ces excellentes instructions, où l'on re-

connoît le veritable Evêque & le fidelle sujet, autant que l'excellent Orateur. L'oraison funebre est de Mr. l'Abbé du Jarry, il représente le grand Homme qu'il loüe, comme le modele des Orateurs & l'exemple des Evêques.

ARTICLE LXI.

DISSERTATION SUR LA translation du corps de Saint Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens. Où l'on fait voir qu'il est dans l'Eglise Cathedrale d'Amiens, contre ce qu'ont écrit l'Auteur de la Lettre à un Curieux, & feu Mr. Thiers. Par Mr. de Lestocq Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Eglise d'Amiens. A Amiens, chez Charle-Caron-Hubault, Imprimeur-Libraire vis-à-vis Saint Martin, 1711. *in* 8°. *pages* 164.

LE nom de Mr. l'Abbé de Lestocq rappelle le souvenir de Mr. son oncle, pendant tant d'années Professeur de Sorbone, si esti-

mé pour son grand sçavoir, pour son constant éloignement des nouvelles doctrines, & pour sa prudence dans ses décisions sur les cas de conscience qui lui étoient proposez de toutes parts. Mr. l'Abbé de Lestocq, formé par les conseils & les exemples d'un maître si capable & si cher, est maintenant Vicaire General de Monseigneur l'Evêque d'Amiens. Il soutient dans cette dissertation, que c'est contre toute raison que l'Abbé de St. Acheul & Mr. Thiers ont contesté à l'Eglise Cathedrale d'Amiens la possession du corps de Saint Firmin le Confesseur.

Il expose dans l'avertissement l'occasion & le sujet de la dispute. En 1697. Mr. de Lestoile, Chanoine Régulier & Abbé de Saint Acheul, ayant pris le dessein de faire bâtir un nouvel autel, il fallut foüir en terre jusque sous les fondemens de l'ancien; là se trouverent cinq tombeaux, l'un placé du côté de l'Evangile, l'autre du côté de l'Epître; celui-là vuide & sans inscription; celui-ci rempli d'ossemens;

avec des lettres au dessus mal formées & plus qu'à demi effacées, qui semblerent à quelques personnes faire le nom FIRMINUS. Sur quoi l'Abbé & les Religieux de St. Acheul prétendirent que le corps de Saint Firmin leur étoit demeuré, & n'avoit point été enlevé de sa premiere sépulture qu'il avoit eûë dans cette Eglise, pour être transporté dans la Cathedrale. Ils appuyerent leur conjecture d'un bruit qui l'année précedente s'étoit répandu, que la chasse de St. Firmin gardée dans l'Eglise Cathedrale, ayant été ouverte, avoit été trouvée vuide.

L'Abbé de Saint Acheul prit aussi-tôt la plume, & sous le titre de *lettre à un Curieux*, publia un écrit qui n'édifia pas le monde, & qui fut condamné par un Mandement de Mr. de Brou Evêque d'Amiens. Le fameux Mr. Thiers parut propre à entreprendre cette cause : les mémoires lui furent envoyez, sur lesquels il composa un ouvrage, qui fut supprimé par un Arrêt du Conseil d'Etat. Cependant, comme la

Digitized by Google

possession d'un bien fondée sur de justes titres n'inspire pas ordinairement je ne sçai quelle impatience de justifier au Public son bon droit, celui de l'Eglise Cathedrale d'Amiens demeuroit sans défense, & personne du Chapitre, où il y a tant de sçavans Hommes, ne s'élevoit pour le faire connoître.

Enfin Mr. l'Abbé de Lestocq l'a mis en une telle évidence, qu'aucun esprit raisonnable ne doutera plus que le corps de Saint Firmin le Confesseur ne soit veritablement renfermé dans la chasse qui se voit dans la Cathedrale d'Amiens. Il divise son ouvrage en deux parties: dans la premiere il apporte des preuves positives de la verité qu'il soutient, & dans la seconde il détruit ce que l'Auteur de la *lettre à un Curieux* & Mr. Thiers ont avancé de spécieux.

Avant que d'entrer en matiere, il faut sçavoir que l'Eglise d'Amiens honore deux Saints Firmins; l'un son premier Evêque & Martyr vers la fin du troisiéme siécle, l'autre son troisiéme Evêque & Confesseur sur le milieu du siécle sui-

vant. Or il s'agit de prouver que le corps de celui-ci n'a point été laissé dans son tombeau, qui étoit en l'Eglise maintenant nommée de Saint Acheul, mais qu'il en a été levé & transporté en l'Eglise Cathedrale.

[a] Premiere preuve. L'Auteur de la vie de Saint Salve Evêque d'Amiens dans le septiéme siécle, marque expressément * que Saint Salve ayant miraculeusement découvert le corps de Saint Firmin Martyr, le fit transporter avec ceux des Saints Ache & Acheul aussi Martyrs, & celui de Saint Firmin Confesseur, dans une Eglise de la ville. Mr. l'Abbé de Lestocq employe ici la critique pour soutenir le témoignage de cet Auteur, qu'il dit être du neuviéme siécle. Car il est posterieur à la translation de Saint Salve à Montreuil, dont il parle en ces termes. *Le Corps de Saint Salve a été enterré dans l'Eglise de la Bienheureuse Vierge Marie, d'où après plusieurs années il a été transferé à Montreuil.* Cette maniere de s'exprimer à la fin de son ouvrage donne à entendre qu'il n'étoit pas

* *Bollandus ad 11. diem Januarii.*

éloigné de ce tems-là. D'ailleurs il est constant par un acte de donnation faite par Gui Comte de Ponthieu au Monastere de Montreuïl en 1100. [a] que le corps de Saint Salve y étoit alors, & par un autre acte de Henri I. en 1401. [b] qu'il y avoit à Montreuïl une Eglise de Saint Salve : d'où l'on peut conclurre que la translation de Saint Salve se fit dans le neuviéme siécle ; & c'est aussi le sentiment du Pere le Cointe. Ce qui se confirme encore par le procès verbal dressé par l'ordre de Mr. de Brou Evêque d'Amiens, lorsqu'en 1702. il assista à la ceremonie de mettre dans une nouvelle chasse les Reliques de S. Salve. » Nous avons trouvé dans l'ancien» ne chasse, porte le procès verbal, » plusieurs actes, dont le plus an» cien sur une peau en lettres un» ciales, qui nous ont paru avoir » été écrites il y a plus de huit cens » ans, contient ces paroles : *Ici re*» *pose le Corps de Saint Salve Evêque* » *& Confesseur, & ensemble celui de* » *Saint Ingand Confesseur.*

a *Dans le Cartulaire du même Monastere.* b *Ibid.*

Le tems où l'Auteur de la vie de Saint Salve a écrit, se découvre encore par l'ancienneté des manuſcrits qui la contiennent, ou entiere, ou abregée. Elle eſt abregée dans deux Breviaires du quatorziéme ſiécle, dont l'un eſt dans les Archives de l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, & l'autre dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Martin de Jumeaux à Amiens : elle eſt entiere dans un manuſcrit du treiziéme ſiécle de la même Abbaye. Un Martyrologe d'Amiens de l'onziéme ſiécle en a tiré ce qu'il dit de Saint Salve, & c'eſt d'aprés elle qu'a été fait le ſermon de la tranſlation de Saint Firmin Martyr, imprimé par le P. le Cointe *, & eſtimé être du dixiéme ſiécle. A tout cela il faut ajouter que l'Auteur de cette vie ne fait nulle mention d'aucune Egliſe nommée de Saint Salve à Montreuïl, ce qui donne lieu de conjecturer de ſon antiquité.

Mr. l'Abbé de Leſtocq ne diſconvient pas du peu d'exactitude de cet Auteur, qui rapporte à Saint

* *Ad an.* 687.

Salve d'Amiens quelques faits miraculeux qui sont de St. Salve d'Albi : mais dans celui dont il s'agit, & qui étoit à la connoissance, ou plûtôt, à la vûë de tout le monde, il n'a pû se tromper, ni imposer. Ensuite Mr. de Lestocq releve plusieurs méprises de *la lettre à un Curieux.*

Seconde preuve. Otger Evêque d'Amiens [a] dans le neuviéme siécle fit present à l'Eglise de Saint Quentin de quelques parties des Reliques dont la sienne étoit enrichie, & parmi celles-là il y en avoit de Saint Firmin le Confesseur, comme l'assûre le Breviaire de Saint Quentin.

Troisiéme preuve [b]. Roricon Evêque d'Amiens dans l'onziéme siécle, accordant l'exemption aux Religieux de Saint Acheul, apporte cette raison, *parceque les cendres sacrées des Evêques de ce siege y avoient été long-tems cachées.* Ces Evêques sont St. Firmin Martyr & St. Firmin Confesseur, les seuls qu'on sçache y avoir été enterrez, & qui du tems de Roricon n'y étoient plus.

[a] *Breviaire de Saint Quentin.* [b] *Tom. 10. Concil.*

Quatriéme preuve. Les Martyrologes à l'usage de l'Eglise d'Amiens, dont le plus ancien est de l'onziéme siécle, font mention de la translation du corps de St. Firmin au dixiéme de Janvier, & elle est marquée en d'autres Martyrologes aussi anciens.

Cinquiéme preuve. La fête de cette translation est aussi marquée dans un Calendrier, à la tête d'un Pseautier qui est de l'Abbaye de Saint Martin aux Jumeaux, & a été écrit dans le douziéme siécle, & dans deux Breviaires manuscrits du treiziéme siécle & du quatorziéme à l'usage de l'Eglise d'Amiens.

Sixiéme preuve. Il y a un statut Capitulaire de 1254. pour regler la solemnité de la fête de Saint Firmin le Confesseur, & il y est ordonné de porter sa chasse en procession, quand la fête tombera un Dimanche.

Septiéme preuve *. En 1279. le Roi Philippe III. & Edoüard I. Roi d'Angleterre presens, avec un grand nombre de Prélats & de Sei-

* *Archives de l'Eglise d'Amiens.*

gneurs, le Cardinal Simon de Brie Legat du Pape Nicolas III. & deux ans après son successeur sous le nom de Martin IV. transfera les Reliques de Saint Firmin le Confesseur de l'ancienne chasse où elles étoient, dans celle où elles sont maintenant. Les copies de l'acte de cette translation se conservent dans les archives de l'Evêché & dans un cartulaire du Chapitre. Cette preuve est décisive.

La huitiéme preuve se tire d'un statut Capitulaire en 1317. & d'une ordonnance de Robert de Foüilloy Evêque d'Amiens en 1318. de porter en procession la chasse de Saint Firmin le Confesseur le jour de sa fête. A cette occasion Mr. l'Abbé de Lestocq se laisse échaper une juste indignation contre une fiction absurde de l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, que Mr. Baillet n'a pas eû honte d'adopter, ou au moins de rapporter sérieusement.

Plusieurs monumens de cette translation qui restent dans l'Eglise Paroissiale & Collegiale de Saint Firmin le Confesseur à Amiens, for-

ment la neuviéme preuve. Des Lectionnaires, des Obituaires, & d'autres semblables livres du treiziéme siécle, reglent l'office pour le jour de la découverte & de la translation de Saint Firmin le Confesseur.

Pour derniere preuve, Mr. de Lestocq dit que plusieurs Eglises ont reçu des Reliques de Saint Firmin, tirées de la Cathedrale: celle de l'Hôtel-Dieu d'Amiens dès l'an 1261. celle de Noyon, celle même de S. Acheul, & d'autres.

Il resulte de toutes ces preuves, qu'une tradition bien suivie assûre à l'Eglise Cathedrale d'Amiens la possession du corps de Saint Firmin le Confesseur; & il reste à voir & à examiner dans la seconde partie de la dissertation, ce que l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, & Mr. Thiers, ont jugé être assez solide pour la troubler.

C'est, disent-ils premierement, qu'il n'y a rien dans la chasse de St. Firmin, & qu'elle n'est placée sur l'Autel de la Cathedrale que pour contribuer à la symmetrie & répondre à une autre chasse. Ils l'assûrent

ainsi sur le témoignage prétendu d'un Serrurier, qui fut appellé pour chercher le moyen de diminuer le poids de la chasse. Ce Serrurier ayant été depuis appellé pour faire l'ouverture de deux chasses dans l'Eglise de Saint Acheul, le lundi cinquiéme jour de Novembre 1696. ils lui font dire qu'il souhaitoit d'être plus heureux qu'il ne l'avoit été peu de jours auparavant ; que celui des Morts, ayant percé avec un terelle le bois de la chasse de Saint Firmin, & à la lumiere d'une bougie ayant apperçû une porte au fond & arrêtée par des barres de fer, il les avoit retirées, après quoi la porte étoit tombée, & qu'on n'avoit trouvé aucunes Reliques dans la chasse. L'Abbé de St. Acheul, huit autres Religieux, un Sculpteur & un Maçon qui travailloient alors dans l'Eglise, attestent sous leur seing dans un acte du même jour, avoir été presens, & avoir entendu ce récit.

Qui cependant n'est pas vrai, s'il est d'ailleurs constant que la chasse ne fût point ouverte, & que le bois

fût seulement percé de deux coups de villebrequin. Comme les Chapelains qui se chargent de la chasse dans les processions en étoient accablez, ils demanderent au Chapitre de la faire visiter, & d'en ôter ce qui la rendoit si pesante. A cet effet, Mr. le Scellier de Riancour Doyen, Abbé de Forest-Monstier & Grand-Vicaire, & Mr. Joli Chanoine, furent invitez de se trouver à la Sacristie, où étoit Mr. de Bonnaire Sacristain, & où furent appellez le Sieur le Quien Orfevre, & du Crocq Serrurier. L'Orfevre leva deux plaques d'argent, sous lesquelles parurent seulement deux barres de fer fort minces. La pensée vint donc qu'il y auroit peutêtre un coffre de plomb enfermé dans celui de bois : le Serrurier perça le bois en deux endroits avec un villebrequin qui ne rencontra nulle résistance au dedans, & il fallut attribuer la grande pesanteur uniquement à ce bois épais de quatre doigts. Les trous furent rebouchez & les plaques d'argent remises en leur place. La chose se passa ainsi dans le

mois d'Août 1696. après les Vespres. Mr. l'Abbé de Riancour & Mr. Joli l'ont raconté ainsi mille fois, & Mr. l'Abbé de Lestocq cite là-dessus une lettre du premier. Le Sacristain, l'Orfevre, le Serrurier, l'ont déclaré de même par un acte devant Notaires, ajoutant qu'en tournant la chasse ils avoient senti le mouvement d'un sac, qui vraisemblablement contient les ossemens du Saint.

C'est maintenant à Mr. l'Abbé de Saint Acheul, d'ajuster sa relation avec celle-ci; & comme il a pris une datte pour l'autre, il y a apparence qu'il n'a pas mieux entendu le reste de ce que disoit du Crocq, Serrurier, qui lui a constamment refusé de signer le discours qui lui étoit imputé.

Il ne reste plus qu'à examiner l'Inscription du tombeau FIRMINUS. Mr. l'Abbé de Lestocq répond, qu'outre qu'il est incertain si les premieres lettres ne terminent pas un mot précedent, tous ces caracteres ne sont pas lisibles: ce qu'il montre, les considerant les uns après les autres, & les comparant avec

les plus difformes qui soient rapportez par le P. Mabillon dans sa Diplomatique selon les differens siécles. On peut ajouter, qu'au moins ils ne sont pas du temps de la mort de St. Firmin, les lettres n'étant pas alors défigurées, ni passées en traits Gothiques. Il est à propos de les exposer aux yeux de nos Lecteurs ; le

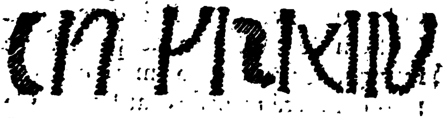

P. Mabillon les a vûs, & n'a point voulu prononcer. Mais enfin, quand ce seroit le nom & le tombeau de Saint Firmin, qu'en conclurre pour son corps, qu'on sçait certainement avoir été transferé dans la Cathedrale ? » L'on sçait en effet, dit Mr. » Baillet, qu'il étoit fort ordinaire » aux Anciens de faire servir un mê» me tombeau à plusieurs corps suc» cessivement, sur tout lorsqu'il de» venoit vuide. [illegible]

L'Abbaye de Saint Acheul prétend que le corps de Saint Firmin Confesseur est demeuré dans son Eglise, & l'Abbaye de Saint Denis [illegible]

-nys, que celui de Saint Firmin Martyr a été apporté dans la sienne : prétentions aussi mal fondées l'une que l'autre. Mr. l'Abbé de Lestocq employe un chapitre à détruire la derniere.

Il doit passer pour constant que le corps de Saint Firmin Martyr fut transferé par Saint Salve en une Eglise de la ville ; c'est à dire, en la Cathedrale ; & rien ne peut faire soupçonner raisonnablement que depuis il ait été transferé ailleurs. Ce n'est pas le témoignage de l'Auteur anonyme, imprimé par Doublet dans l'histoire de Saint Denys ; & par d'Achery à la fin des ouvrages de Guibert de Nogent. Selon lui, Dagobert ayant défait les Huns, avec lesquels la ville d'Amiens s'étoit liguée, estima comme le plus beau fruit de sa victoire, de pouvoir faire present du corps de Saint Firmin à l'Eglise de Saint Denys ; & il l'y fit porter. Or tout est fabuleux dans ce récit, la guerre de Dagobert contre les Huns, leur entrée & leur progrès en France, leur défaite, si entiere qu'aucun n'échapa, la ligue des habitans d'Amiens

avec ces barbares. De plus, il y est dit que l'Evêque avoit mis les Reliques à Pequigny comme en lieu de sûreté, & que la bataille se donna à Lion, qui depuis fut nommé, *Lions ensantés*, ce qui en la langue des Huns signifie, *Lien dans un étang de sang*. Cependant il n'y a point de preuve qu'il y ait eû de château de Pequigny que plus de quatre cens ans après Dagobert, & il est certain que le nom de sangters est nouveau; le premier titre où il soit fait mention de Lihon en sangters, n'étant que de 1317. avant cela c'est seulement Lihon; outre que l'étymologie rapportée par cet Auteur est visiblement ridicule. Mais il y a une preuve positive que Dagobert n'a point enlevé le corps de Saint Firmin, & c'est une donnation faite par un nommé Angilguin & sa femme Rimulde, d'une terre, *à l'Eglise de sainte Marie & de St. Firmin dans la ville d'Amiens, en laquelle le corps de ce St. Martyr repose* *. La donnation est de l'an 850. & est imprimée dans le treiziéme tome du Spicilege de Dom Luc d'Achery.

* *Archives du Chapitre d'Amiens.*

Digitized by Google

Un autre Auteur pour la translation à Saint Denys, & dont le témoignage ne sçauroit faire plus d'impression, est Guibert de Nogent-sous-Coucy. Il dit que Saint Geoffroy Evêque d'Amiens ayant fait préparer une nouvelle chasse pour les Reliques de Saint Firmin Martyr, & n'ayant trouvé aucune inscription dans l'ancienne, en fit aussitôt graver une sur du plomb, pour marquer que c'étoit le corps de Saint Firmin. Dans le même tems, & avec le même dessein de changer les chasses, l'Abbé de Saint Denys fit faire la revision des Reliques de son Eglise: & dans une narine, la tête étant jointe avec les ossemens du reste du corps, il apperçut un morceau de parchemin, qui portoit que c'étoit le corps de St. Firmin Martyr & Evêque d'Amiens.

Mr. l'Abbé de Lestocq refute solidement ce narré de Guibert. 1°. Il n'est pas permis de douter que tout Amiens en ce tems-là, & c'étoit le commencement du douziéme siécle, ne fût persuadé que ce sacré corps reposoit dans la Cathédrale, comme il paroît évidemment par

l'acte d'Angilguin & de sa femme, & de plus par le témoignage de Nicolas Moine de Soissons * contemporain de St. Geoffroy. 2°. De l'aveu même de Doublet & des Religieux de Saint Denys, ils ne possedent pas la tête de Saint Firmin. Mr. l'Abbé de Lestocq se plaint du R. P. Felibien, qui, dans son histoire de l'Abbaye de Saint Denys, fait disparoître par une omission ce qui infirme la narration de Guibert, & tâche de la rendre vraisemblable par une addition : il ne dit point que le petit parchemin fût apperçu dans la narine, & il dit que les Religieux de Saint Denys ayant appris ce qui s'étoit passé à Amiens, où il ne s'étoit point trouvé d'inscription de Saint Firmin, visiterent leur chasse de Saint Firmin. Par où il donne à entendre deux choses, qui ne sont point de Guibert : la premiere, que l'ouverture de la chasse par Saint Geoffroy fut l'occasion de ce que firent les Religieux de Saint Denys ; la seconde, que ces Religieux croyoient alors avoir une chasse de St. Firmin.

* *Surius ad 8. diem Novembris.*

Digitized by Google

C'a été peut être pour les favoriser que Nicolas Gilles dans ses annales de France, a fait un changement considerable en l'histoire d'une vision rapportée par le Moine de Saint Denys qui a écrit les faits ; ou les actions de Dagobert. Selon celui-ci, l'ame de Dagobert étoit déja entre les mains des Diables & alloit être emportée en enfer, si Saint Denys & ses Compagnons, St. Maurice & St. Martin, n'étoient allé à son secours. Nicolas Gilles a ajouté du sien, que le crime de Dagobert étoit d'avoir pillé les Reliques de Saint Hilaire & de Saint Firmin, qui en demandoient vengeance.

Mr. l'Abbé de Lestocq a encore trouvé sur son chemin un Auteur, & c'est celui du traité des Préjugez faux & legitimes, imprimé à Delft en 1701. Il répond en passant à ses frivoles objections & remarque ses fautes grossieres.

ARTICLE LXII.

L'OMBRE DE MONSIEUR THIERS, ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de Saint Firmin le Confesseur troisiéme Evêque d'Amiens, avec une critique de la vie de S. Salve Evêque de la même ville. A Liege, chez François Bronkart, 1712. *in* 8°. *pages* 170 *pour la réponse, &* 57 *pour la critique.*

UN Lecteur attentif à la question dont il s'agit entre deux Auteurs, ne doit tirer aucun préjugé de la maniere dont ils s'expriment, ni se laisser séduire par les tours insinuans & honnêtes de l'un, ni se rebuter de ce que l'autre sort de la moderation & de la bienséance, & tombe dans le bas. On fera plus ici, & l'Auteur de cette réponse en sçaura gré : on retranchera ses expressions qui ne lui feroient pas honneur, & on s'attachera uniquement à exposer ses raisons.

Laissant donc sa fiction de l'ombre colere de Mr. Thiers, on dira

Digitized by Google

qu'il commence par oppoſer à Mr. l'Abbé de Leſtocq une eſpece de preſcription, fondée ſur douze ou treize ans qui ſe ſont écoulez, ſans qu'il ait rien paru pour défendre la tranſlation qui eſt en queſtion. Il prétend même que la voïe de fait priſe par Mr. de Brou Evêque d'Amiens, de condamner *la lettre à un Curieux*, & de faire ſupprimer le livre de Mr. Thiers, eſt un aveu du défaut de bonnes preuves; & contre celles que produit Mr. de Leſtocq, il propoſe ſept nullitez.

1°. Il ſoutient que la vie de Saint Salve n'eſt que du treiziéme ſiécle, & que par conſéquent elle ne ſçauroit faire foi de ce qui s'eſt paſſé dans le ſeptiéme; puiſque, ſelon Mr. de Launoi, deux cens ans, & ſelon Mr. l'Abbé Fleuri, moins de cent, ſuffiſent pour invalider un témoignage ſur ces ſortes de faits. Il ne peut ſouffrir que Mr. de Leſtocq ait dit, que le ſermon de la tranſlation de Saint Firmin Martyr ſoit d'après la vie de Saint Salve, & ſeulement du dixiéme ſiécle. Il ajoute, que depuis l'embraſement qui con-

fans les Archives de l'Eglise d'Amiens en 1218. il est impossible de trouver aucun memoire certain de ce qui est plus ancien. Enfin, continuë-t'il, les manuscrits de la vie de Saint Salve, de l'aveu de Mr. l'Abbé de Lestocq, ne passent pas le douziéme siécle ; & ceux qu'André du Chesne & le P. Hugues Menard ont eûs entre les mains, ne parlent point de la translation de St. Firmin Confesseur.

2°. L'acte de la translation faite en 1279. par le Cardinal Simon de Brie incommode extremement cet Auteur, qui ne trouve point d'autre moyen de s'en tirer, qu'en s'inscrivant en faux, parceque, dit-il, il a été produit avec des variations considerables, outre qu'il n'est pas exempt de fautes dans le nom des Evêques qui y sont marquez comme ayant assisté à cette ceremonie. S'il est vrai, poursuit-il, que l'original de cet acte soit renfermé dans la chasse de Saint Firmin, qu'il soit donc fait ouverture de la chasse. Et voilà où il revient toûjours à demander l'ouverture de la chasse.

Un autre tour qu'il prend pour attaquer l'acte de 1279. est singulier : c'est de remonter à la premiere translation, & de la nier, sur ce qu'en ce tems-là, c'est à dire, dans le septiéme siécle, il ne s'en faisoit point des corps des Confesseurs : ce qu'il prouve parceque Saint Gregoire Pape n'osoit même toucher aux ossemens des Martyrs. Et c'est, selon lui, une étrange absurdité, que Saint Salve eût differé deux ans après avoir fait la translation de Saint Firmin le Martyr, à faire celle de Saint Firmin le Confesseur.

3°. Après des reproches generaux contre tous les Martyrologes, il assûre que l'Abbé de Lestocq a eû tort de se prévaloir de celui de Corbie qui porte le nom de Saint Jerôme, & a été imprimé par les soins de Dom Luc d'Achery. A la verité l'invention de Saint Firmin Evêque & Confesseur y est marquée le 13e. jour de Janvier : mais comme tous les Ecrivains qui ont traité de ces matieres ont observé de dire l'invention de Saint Firmin Martyr, & la translation de Saint Firmin Con-

fesseur, celle-là au treiziéme de Janvier, celle - ci au dixiéme du même mois ; & que d'ailleurs chacun sçait que le nom de Confesseurs étoit autrefois attribué aux Martyrs, il n'y a pas à douter que le Martyrologe ne fasse en cet endroit mention de Saint Firmin Martyr, qui avec cela est le Patron du Diocese.

L'Auteur va plus loin, & ne voyant aucune memoire, ni de la translation de Saint Firmin Confesseur, ni de Saint Salve, dans ce Martyrologe, qui est d'environ 600 ans & du douziéme siécle ; il en infere que ces deux fêtes n'étoient pas en ce tems-là introduites dans l'Eglise d'Amiens. Ce qu'il prouve encore par l'autorité de trois Breviaires manuscrits de l'Abbaye de St. Martin aux Jumeaux d'Amiens. Dans le premier il n'y a rien de St. Salve, dans le second il y a une simple commémoration, & dans le troisiéme un office entier, avec des leçons prises de sa vie. Cependant le premier & le plus ancien de ces Breviaires ne sçauroit être que du treiziéme siécle, puisqu'il contient les

Digitized by Google

répons de l'office des Morts, composez par Maurice de Sulli Evêque de Paris & mort en 1196.

4°. Il attaque le titre de possession sur lequel les Chanoines d'Amiens se fondent, & il ne le regarde que comme une opinion populaire & sujette à erreur. Les Chanoines d'Amiens, dit-il, se croyoient en possession des corps des SS. Martyrs Fuscien, Victoric & Gentien, jusqu'à ce que le P. Mabillon les a obligez d'avoüer que celui de Saint Victoric est à Saint Quentin, & celui de Saint Gentien à Corbie; l'un & l'autre donnez en present à ces deux villes par Otger Evêque d'Amiens. Ils croyoient aussi que ces trois corps saints avoient été levez du lieu de leur sepulture en la Parroisse de Saincts, pour être mis ensemble dans une chasse & portez en leur Eglise : toutefois une partie de leurs Reliques fut découverte sous l'autel de cette Parroisse, & reconnuë par Mr. Faure Evêque d'Amiens en 1664. Pour exemples de la crédulité des peuples touchant les Reliques, il rapporte ce qui s'est

passé à Châlons à l'occasion du Saint Prépuce, & la persuasion où étoient les habitans d'Arcis, d'avoir le corps de Sainte Restitute martyrisée à Sore dans le Royaume de Naples : ce corps néanmoins fut trouvé l'an 1683. dans l'Eglise Collegiale de St. Jean Baptiste au Fauxbourg de Sore même, & l'invention fut déclarée veritable par l'Evêque du lieu, & approuvée par la Congregation des Rites.

5°. Il ne convient pas que Mr. l'Abbé de Lestocq ait pû conclurre de ce qu'Otger a fait present de quelques Reliques de Saint Firmin le Confesseur à l'Eglise de Saint Quentin, qu'elles avoient été prises d'une chasse, puisqu'elles pouvoient avoir été tirées du tombeau. Il nie aussi que les paroles de Roricon signifient, que les corps des deux Saints Firmins ne fûssent plus dans l'Eglise de St. Acheul.

6°. Il soutient que le Serrurier fut sincere dans le recit qu'il fit à Saint Acheul de l'ouverture de la chasse qu'il trouva vuide. Enfin il assûre que l'inscription porte le nom FIRMINUS.

Mr. Thiers avoit fait une critique de la vie de Saint Salve, dans le dessein de la joindre à sa dissertation, avec laquelle elle ne fut pas néanmoins imprimée: mais elle n'a pas été perduë, & l'Auteur de cette réponse l'y a ajoutée. Cette vie, telle qu'elle a été publiée par Bollandus, est indigne de toute créance, au jugement de Mr. Thiers, pour les raisons suivantes. 1°. Elle est sans nom d'Auteurs. 2°. Elle a été écrite depuis le douziéme siécle, puisqu'un Breviaire de ce tems-là ne fait pas même commémoration de S. Salve. 3°. Elle ne sçauroit avoir été composée sur des memoires plus anciens; ce qu'il y en avoit dans les Archives d'Amiens ayant été consumé par l'embrasement de 1318. 4°. C'est un mélange confus des actions de S. Salve d'Albi & de Saint Salve d'Amiens. 5°. Quelque informe qu'elle fût dans son origine, elle a encore été depuis gâtée par l'addition des translations des deux Saints Firmins, qui n'étoit point dans les copies plus correctes, sur lesquelles André du

Chesne & le P. Hugues Ménard ont fait imprimer la vie de St. Salve. Et ce qui est la marque d'une addition, c'est qu'en la retranchant, la narration de l'Auteur de la vie est mieux suivie. Mr. Thiers prétend qu'elle y a passé du manuscrit de Corbie touchant l'invention de Saint Firmin Martyr, à quoi le Copiste a ajouté la translation de S. Firmin Confesseur. Il dit souvent, & on ne sçait pas pourquoi, que Bollandus avoit interêt de donner du crédit à cette vie, & que pourtant il n'a pû s'empêcher d'en témoigner de la défiance.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLE TRADUCTION *de l'Office entier de la Sainte Vierge, avec des explications sur chaque verset & des reflexions sur nos mœurs. Par un pere de famille ancien Avocat du Parlement de Paris.* A Paris, chez Louïs Guerin ruë St. Jacques, & la Veuve de Pierre Bienfait sur le Quay des Augustins, *in* 12. *pp.* 164.

L'Office de la Sainte Vierge est une de ces pratiques si ancien-

nes dans l'Eglise, que l'origine en est obscure. Urbain second imposa à tous les Ecclésiastiques l'obligation de le dire tous les jours. Dès le milieu du huitiéme siécle Gregoire troisiéme avoit approuvé la loi que les Religieux du Mont Cassin s'étoient faite de ce saint usage. Le tems ayant affoibli la ferveur de ces Solitaires, Saint Pierre Damien rétablit cette coûtume, & rendit fort commune cette maniere d'honorer la mere de Dieu : ainsi Urbain second ne fit qu'étendre à toute l'Eglise, ce qu'une grande partie de l'Eglise pratiquoit déja depuis long-tems. Il est vrai que le decret de ce saint Pape ne fut pas universellement suivi. L'antiquité de cet Office est encore plus grande. Quelques Auteurs font Saint Ildefonse Auteur de cet Office, d'autres l'attribuent à St. Augustin.

Beaucoup de Communautez de filles, des Congregations séculieres, un grand nombre de Laïques, qui le récitent tous les jours, manquoient de quelques courtes instructions qui les fassent entrer dans l'in-

telligence des Pseaumes, des leçons, des antiennes, dont il est composé, qui leur fissent appercevoir le rapport qu'elles ont à la Sainte Vierge, & les regles qu'on doit en tirer pour former ses mœurs. Mr. Lordelot, qui consacre à la pieté l'éloquence qui l'a distingué autrefois dans le Barreau, offre aux dévots de la Sainte Vierge ces éclaircissemens necessaires sur son Office joints à une nouvelle traduction. L'ouvrage est imprimé de maniere qu'on peut réciter sans peine l'Office en Latin, sans s'arrêter à la traduction, aux argumens, aux explications, aux reflexions; mais si on veut les consulter, on trouve près de chaque verset tout ce qui contribuë à l'éclaircir. Les explications sont tirées des meilleurs Interpretes de l'Ecriture: la pieté judicieuse de Mr. Lordelot a produit les reflexions.

ARTICLE LXIV.

LES DIVERTISSEMENS DE SEAUX. A Trevoux, *& se vendent à Paris*, chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques. 1712. *In 12. pages* 476.

IL ne faut que le tître de ce recuëil pour exciter l'empressement du Public, & pour en donner une juste idée, il suffit de transcrire quelques mots de la préface. On y avertit les Lecteurs que la plûpart des ouvrages que l'on trouve rassemblez dans ce volume ne sont que de purs amusemens, des jeux imprévûs, & non pas des compositions meditées. Pour rendre cette idée complette, il faut ajouter que ces especes d'impromptu sont de feu Monseigneur le Duc, de feu Mr. le Duc de Nevers, de Mr. de Mallezieu, de Mr. l'Abbé Genest, de Mr. l'Abbé de Chaulieu, & qu'ils ont eû l'approbation de Mr. le Duc du Maine, de la Princesse son épouse, & de la spirituelle Cour de Seaux. Ce n'étoit que pour cette Cour qu'on a formé le dessein de les impri-

mer, mais il a fallu dans la ſuite livrer au Public ce qu'on vouloit lui dérober ; & pourquoi lui cacher les plaiſirs ingénieux de ces grands Princes?

C'eſt une paſſion commune dans les ſiécles éclairez de récuëllir tout ce qui regarde les grands Hommes. L'hiſtoire conſerve à la poſterité leurs actions éclatantes & leurs plus hautes vertus ; mais on aime à s'entretenir des circonſtances de leur vie particuliere. Montagne triomphe quand il fait de ces ſortes de découvertes au ſujet des Hommes illuſtres de l'antiquité. Les moindres fragmens nous en deviennent précieux. Un de nos plus fameux Auteurs * a témoigné ſingulierement cette curioſité. On la voit dans ce qu'il a écrit *de la converſation des Romains*. Il va chercher juſques dans la vie du vieux Caton, & dans les ſecrets les plus retirez de ſon domeſtique, des paroles plaiſantes, pour montrer qu'un ſi grave Cenſeur ſe dépouïlloit quelquefois de ſon auſtere ſeverité.

Nos Hiſtoriens parleront des ſiéges

* *Balzac.*

Digitized by Google

& des batailles où s'est trouvé feu Monsieur le Duc, de la bataille de Nervinde, dont il détermina le succès par son interpide valeur. Ils décriront avec quels applaudissemens nos soldats le voyoient mêlé avec eux à la tête de la tranchée, & dans le fort des plus dangereuses attaques. Ils n'oublieront pas les guerres de Hongrie, où feu Mr. le Prince de Conty s'est signalé à la vûë de tant de fieres nations. Ils diront comme son courage & ses conseils ont éclaté dans toutes les grandes actions qui se sont passées en Flandres.

On sçait combien l'un & l'autre de ces Princes avoit l'esprit orné, & l'on verra qu'ils sçavoient l'employer en des divertissemens ingénieux. Feu Monsieur le Duc de Nevers étoit bien digne de les seconder, lui qui avoit joint la force & la beauté de l'ancienne Poësie de Rome, avec toute la pureté & toute la délicatesse du langage François. Après avoir fait admirer si justement l'élevation de son génie, dans ces beaux vers qu'il s'est obstiné de dérober au Public, il a montré en faveur de Seaux qu'il

étoit aussi propre, quand il vouloit, pour des ouvrages enjoüez, que pour les productions les plus sublimes.

Disons en finissant avec l'Editeur, que sans rabaisser la magnificence & la somptuosité qui se trouvent dans ces fêtes, & qui ont relevé la beauté du lieu & augmenté les plaisirs de la belle saison, ce n'est pas ce qu'il y faut loüer le plus. C'est la maniere dont Madame la Duchesse du Maine prépare ces délassemens au Prince à qui elle est si étroitement unie ; c'est le soin dont ce Prince contribuë lui-même à l'envi à tout ce qui est capable de lui plaire. Tous ces agrémens, tous ces charmes, dont on verra ici la peinture, leur sont également dûs, & partent de l'impression commune de leur esprit.

ARTICLE LXV.

EXPLICATION DE DEUX Medailles Samaritaines, par le P. H. J.

PArmi toutes les medailles, qu'on appelle communément medailles

Digitized by Google

Samaritaines, & que l'on a découvertes jusques ici, je n'en ai point vû qui meritent autant d'attention, que deux qui sont dans le Cabinet de Mr. de Boze, Secretaire perpetuel de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles. Elles peuvent passer toutes deux pour deux medailles singulieres & uniques; puisque de tous ceux qui ont écrit des medailles Samaritaines depuis plus de 150 ans, pas un ne les a citées, que je sçache.

La premiere est de moyen bronze: elle a d'un côté un palmier, qui est le symbole de la Judée, avec cette inscription de trois mots en trois lignes, assez mal arrangées, que je représente ici en autant de caracteres Hebreux, qu'il y en a de Samaritains sur la medaille, parceque c'est la même langue:

שמעון
נשיא
ישראל

C'est à dire, *Simeon Princeps Israël.* Les deux premieres lettres de chaque mot sont à la gauche du palmier, & les autres sont à la droite. Au dessous à gauche, il y a encore un *schin* (ש) qui rend cette medaille singuliere, & dont nous parlerons dans la suite. Au revers c'est une feuïlle de vigne, pour marquer que le païs pour qui la medaille est frapée, c'est à dire, le païs de Juda, étoit fertile en vins; confir-

Digitized by Google

May. p. 842

Ex Museo D. DE BOZE,
Secretarij Perpetuj Academiæ Regiæ Numismatum, & Inscriptionum.

Ex D. VAILLANT, hist. Regum Syriæ pag. 365.

Digitized by Google

Digitized by Google

mément à la Propherie de Jacob au chapitre 49. de la Genese verset 11. Il ne reste de la legende qui est à l'entour, que ces lettres-ci, parce que le coin n'a pas marqué les trois premieres.

........חת לגאלת ישראל

Les deux premieres lettres qui paroissent ici font juger, avec certitude à n'en point douter, que la legende entiere étoit,

שנת אחת לגאלת ישראל

comme on la lit toute entiere sur une autre qui est chez le Roi. Cela veut dire, *Anno primo redemptionis Israël.* Les medailles qui justifient les époques marquées dans l'histoire des Machabées, ne doivent pas être indifferentes aux Catholiques. Celle-ci est de ce genre là, aussi bien que les medailles Grecques des Rois de Syrie : car elles justifient toutes les époques qui sont marquées dans les deux livres de cette histoire sainte.

L'autre medaille n'est gueres moins importante en son genre. Elle est de petit bronze, bien nette & bien conservée. D'un côté c'est un palmier, comme dans la premiere : mais la legende y est en deux lignes de caracteres inconnus. Au revers c'est une grappe de raisin. La legende à l'entour est en caractere qu'on appelle Sa-

maritain, toute la même que dans la premiere.

שנת אחת לגאלת ישראל:

Anno primo redemptionis Israël. Toute la difficulté qu'il y a de satisfaire sur cette medaille, roule sur les caracteres inconnus. Si on en veut juger par leur conformation, ou par leur affinité avec quelques autres lettres semblables, on ne peut donner là-dessus que des conjectures frivoles. Il faut avoir de plus forts indices pour rendre plausible ce qu'on en veut dire. Pour moi, il me semble que cette legende inconnuë n'est autre que les deux premiers mots de la premiere medaille : שמעון נשיא. *Simeon Princeps.* Mes preuves sont. 1. Que ces deux mots sont en deux lignes, comme ils le sont sur la premiere medaille. 2. Qu'il y a le même nombre de lettres pour chacun de ces deux mots, qu'il y en a en Samaritain comme on l'appelle, & en Hebreu : sçavoir, cinq pour le mot de *Simeon*, & quatre pour le mot qui signifie *Prince.* 3. Que la troisiéme lettre du mot Hebreu *Nassi*, qui est un *jod*, est de même ici la troisiéme, & de même figure que l'*iod* Samaritain. Ce qui peut venir du voisinage des deux peuples, dont on voit ici les caracteres. Il est vrai qu'il s'ensuivroit de cette hypothese, que le *nun*, dans ce caractere inconnu, seroit autre à la fin d'un mot, qu'au commencement ; & le *sin* dif-

ferent du *schin* : mais cela pourroit être en effet ainsi, puisque dans l'Arabe cette difference des mêmes lettres selon leur differente situation est très-fréquente, & n'est gueres moins sensible. 4. Enfin toutes les medailles qui ont d'un côté pour legende, *libertatis Jerusalem*, *redemptionis Israël*, *redemptionis Sion*; ou bien, comme je l'ai vû sur neuf medailles chez Monsieur de Boze, *libertatis*, ou, *liberationis Sion*: toutes ces medailles, dis-je, ont de l'autre côté le nom de Simon, ou seul, ou avec le titre de Prince d'Israël, ou du moins l'année qu'Israël fut affranchi du joug des Nations, comme il est rapporté au 1. livre des Machabées chap. 13. verset 41. N'est-il donc pas bien vraisemblable, que l'année de cet affranchissement étant déja marquée visiblement sur le revers de cette seconde medaille, comme il l'est sur le revers de la premiere, la legende aussi du côté principal est la même à peu près que sur la premiere; comme ce sont encore à fort peu près des deux côtez les mêmes symboles.

Mais quelle que soit la force & la valeur de ces lettres, qu'on voit être si differentes des Samaritaines qui sont de l'autre côté, il me semble que ce caractere est le Babylonien, comme celui qu'on appelle Samaritain est proprement celui d'Assyrie, dont les Cuthéens se servoient, & dont les medailles nous fournissent l'alphabet entier, excepté cinq lettres. L'Ecriture

sainte, ce me semble, donne lieu à cette conjecture, au 4. livre des Rois chapitre 17. verset 24. où elle dit, que le Roi d'Assyrie ayant transporté les Israëlites dans ses états, il mit en possession de la Samarie des gens du territoire de Babylone & de Cutha, & de trois autres petites contrées. Mais ces deux premieres sont les plus considerables, & apparemment voisines : car l'Ecrivain sacré paroît les avoir nommées selon leur rang. Pour commercer avec les Juifs & les Israëlites, ces Babyloniens & ces Cuthéens, sans oublier pour cela leur langue naturelle, pûrent apprendre l'Hebreu dans la suite ; comme fit Abraham, lorsqu'il vint s'établir dans la terre de Chanaan, où la langue de Noé & d'Adam, qui est l'Hebreu que nous lisons, s'étoit conservée avec ses caracteres ; parceque les descendans de Chanaan s'étoient emparez de ce païs avant la confusion des langues, où ils ne se trouverent pas. Gen. 10. 18. 25.

De même ces Babyloniens & ces Cuthéens garderent chacun leur maniere d'écrire, parcequ'il eut été bien difficile de la faire changer à des Colonies entieres, sur lesquelles personne n'avoit d'autorité que leur Roi. Le Prêtre que Salmanasar leur envoya pour leur faire connoître le Dieu qu'ils devoient adorer, n'y fut pas envoyé pour leur servir de Maître d'école, qui leur apprît à lire & à écrire : ainsi ils

parloient & ils écrivoient comme auparavant. Il leur parloit lui même leur langue : il avoit été assez longtems en Assyrie, pour l'y avoir apprise. Ils étoient devenus les maîtres du païs, ils en possedoient les terres ; & comme les Israëlites n'y revinrent que long tems après & un à un, ou par petits pelotons, c'est plûtôt eux qui furent obligez de se conformer au plus grand nombre, c'est à dire, à la maniere d'écrire qui s'étoit établie dans le païs depuis leur départ.

Il n'en fut pas de même des Juifs que Nabuchodonosor emmena en Babylone. Car Dieu les ayant assûrez qu'ils reviendroient de leur exil en corps dans soixante dix ans, ils conserverent constamment leur ancienne maniere d'écrire leur langue naturelle. Esdras n'étoit revêtu d'aucun caractere qui lui donnât l'autorité de la faire changer à qui que ce soit, & bien moins à toute sa nation. Outre les Juifs, les Israëlites des dix Tribus à leur retour, & dans les provinces ceux qui y étoient restez, eussent bien crié au Novateur, s'il eut entrepris de changer les caracteres, qu'Abraham, que Moyse, que les Patriarches & les Prophetes avoient regardez comme des caracteres saints, que Dieu avoit consacrez lui même, & de les dégrader jusqu'à les réduire aux usages profanes, & jusqu'à les abandonner à des idolâtres, comme étoient les Cuthéens. Bien loin de

cela ils ont tous conservé les anciens caracteres dans les livres saints, Israëlites & Juifs, ceux même qui étoient répandus partoute la terre long tems avant Esdras; & ils les ont conservez avec le même soin qu'ils apportent à les conserver aujourd'hui en quelque païs qu'ils soient.

Il se trouva donc après le retour des Israëlites deux differentes sortes de caracteres dans la Samarie proprement dite, que le Roi d'Assyrie avoit assignée à ses Colonies; mais pas plus loin: car l'Hebreu prévaloit dans tout le reste de la Terre sainte. Ces deux manieres d'écrire étoient l'Assyrienne & la Babylonienne; & certainement il n'en pouvoit gueres venir d'autres de l'Assyrie. Car pour ce que les Rabbins disent, que le caractere Hebreu que nous avons aujourd'hui, est un caractere Assyrien, cela ne veut pas dire que ce soit le caractere des Assyriens; mais seulement qu'on peut l'appeller un caractere Assyrien, pour dire un caractere heureux, pour avoir été consacré de Dieu, qui s'en est servi pour écrire les Tables de la loi; parce que le même mot en Hebreu signifie Assyrien, & heureux. C'est ainsi que Maïemonide l'entend avec plusieurs autres. Ce qu'un autre Juif ajoute dans ses commentaires sur la Mischne est plus solide: sçavoir, que le caractere qu'on appelle Samaritain est en effet celui des Cuthéens. Ils écrivoient l'Hebreu en carac-

tere Cuthéen, ou Assyrien, comme les Grecs écrivent aujourd'hui le Turc en Grec.

Il étoit sans doute fort glorieux au Grand Prêtre & au grand Duc de la nation des Israëlites, de voir des medailles frapées à son honneur, avec les caracteres des deux nations qui avoient été autrefois les plus ennemies de la sienne, & de voir parmi ses sujets des Colonies de l'une & de l'autre; des Babyloniens & des Cuthéens d'Assyrie. C'est ce qui se voit, ce me semble, sur cette medaille. C'étoit déja deux langues ennemies dont il triomphoit, de trois que les Juifs comptoient alors leur avoir été violemment opposées. La troisiéme étoit la Grecque, dans la persecution affreuse d'Antiochus le Noble, & des Rois qui lui succederent. C'est la *tierce langue*, dont l'Ecclésiastique découvre la malignité au chapitre 28. depuis le verset 15. la langue des Grecs, lesquels on n'osoit nommer alors qu'en termes couverts.

Mais pour ne nous pas écarter de nôtre sujet, ceux qui ont quelque experience dans les medailles conviendront sans difficulté, que ce caractere inconnu est indubitablement celui du Magistrat étranger qui avoit reçu ordre de faire fraper cette monnoye; puisque ce caractere est sur le côté principal de la medaille, comme il est inconteftable, que sur les autres medailles, qu'on nomme Samaritaines, le

côté le plus noble est celui où est le nom du Prince. Mais ce qui est à remarquer, c'est que ce Magistrat paroît n'être point Israëlite ; c'est à dire, qu'il paroît n'être point de la posterité de Jacob, ni Juif de religion. Car c'est par cette raison qu'il met seulement dans la legende, *Simeon Princeps*, si ma conjecture est vraye, & qu'il ne dit pas *Princeps Israël*, comme l'ont invariablement toutes les autres medailles où le mot de *Simeon Princeps* se trouve, parcequ'il étoit necessaire que le tître de Prince d'Israël se trouvât ordinairement de l'un ou de l'autre de ces deux caracteres. Cela veut dire que ce Magistrat étoit sujet du Prince, mais qu'il n'étoit pas de sa Religion, ni de sa nation ; quoiqu'il pût être comme ces Gentils, qui venoient à Jerusalem adorer au jour de Pâque, ainsi que Saint Jean nous l'apprend chapitre 12. verset 20. Car c'étoit le Magistrat d'une de ces trois villes de Samarie que Demetrius Roi de Syrie avoit cedées à Jonathas, frere & prédecesseur de Simon, ainsi qu'il est rapporté au premier livre des Machabées chapitre 10. verset 30. & au chapitre 11. verset 34. Ainsi il pouvoit ne pas mettre sur ce côté de la medaille, *Simeon Princeps Israël* ; puisque ce caractere qui est comme le corps de la medaille, marque un autre peuple que celui d'Israël, quoique sujet du même Prince, & que la religion du Prince est assez marquée de

l'autre côté, puisqu'on y lit que c'est la premiere année qu'il a délivré Israël de la servitude.

Le Magistrat de ces villes n'étoit pas même Samaritain, non plus que le Cady Turc, qui juge dans les villes de Grece, n'a jamais été, ni ne sera jamais appellé Grec. Au contraire ces nouveaux venus en Samarie sont distinguez des Samaritains au livre 4. des Rois chapitre 17. verset 29. C'est *le peuple insensé qui habite dans Sichem*, mais qui n'y habite pas seul, & qui n'est pas assez nombreux pour être appellé une nation haïe de Dieu, dit l'Ecclésiastique, qui écrivoit environ 40 ans avant l'époque de ces deux medailles: mais il ne les appelle pas Samaritains. Les Samaritains ne furent jamais que les Israëlites purement Schismatiques, qui ne vouloient pas adorer Dieu à Jerusalem, comme le reste de la nation; & l'Ecriture sainte dans l'Evangile, ni ailleurs ne reconnoît de Samaritains que ceux-là. Ainsi ces medailles ne sont point à proprement parler medailles Samaritaines, parcequ'elles ne sont pas frapées par des Samaritains: quoiqu'on puisse les appeller, si l'on veut, Samaritaines en ce sens, qu'elles ont été frapées en Samarie. Ce sont les Cuthéens & les Babyloniens établis en ce païs là, qui furent obligez de fraper ces medailles au nom du Prince à qui ils étoient soumis, & qui souhaitoit voir son nom gravé sur

Digitized by Google

une monnoye figurée comme celle des Rois ses voisins : ce qu'il n'auroit pû obtenir du peuple de Jerusalem, & surquoi les vrais Samaritains eussent été aussi scrupuleux que les Juifs.

Le Grand Prêtre Simon ne crut pas violer la loi, s'il faisoit marquer sur sa monnoye differentes figures de choses naturelles par des étrangers : mais aprés avoir resisté quatre ans à l'opposition du peuple, il fut enfin obligé de ceder. Car on ne voit plus de ces medailles qu'on nomme Samaritaines, où il y ait d'époque au delà de la 4. année ; quoique Mr. Spanheim ait avancé qu'on voit la 6. année marquée sur quelque medaille, mais apparemment sur le rapport d'autrui, & sans nous dire où il l'a vûë. On a pû foüiller bien souvent dans les ruines de Jerusalem : y a t'on jamais déterré une medaille veritable, qui eût un autre nom propre, que celui de Simon ? Pourquoi n'en a t'on que de lui ? Pourquoi n'en avons nous aucune, je ne dis pas de David, de Salomon, ni de tous les autres Rois d'Israël & de Juda ; mais ni de Jean du moins, fils de Simon, Grand Prêtre comme son pere, & que l'Ecriture dit s'être rendu fort recommandable, ni de sa posterité ?

Je ne doute nullement que la raison tirée de la loi, qui défendoit aux Israëlites de faire aucune figure des choses que Dieu a créées, ne les ait toujours empêché de

Digitized by Google

fraper eux mêmes de la monnoye figurée. Une autre raison pourtant encore très-forte obligea ce grand Prêtre de recourir à des étrangers pour fraper sa monnoye ; mais à des étrangers de sa jurisdiction : car tous les autres d'alentour étoient ses ennemis. Ce fut le peuple jaloux de ses droits qui l'y contraignit. Le gouvernement de Jerusalem, aussi bien que des autres Villes de la Terre Sainte, étoit Democratique, depuis que Dieu eut paru par la destruction des Rois d'Israël & de Juda, ne vouloir plus de Rois en ce païs-là, jusqu'au Messie. L'histoire de Bethulie dans le livre de Judith nous l'apprend : le premier livre des Machabées, chap. 12. v. 6. ch. 13. v. 36. ch. 14. verset 20. chapitre 15. verset 2. Le second, chapitre 1. verset 10. S. Matthieu, chapitre 27. verset 20. S. Marc, chapitre 15. verset 15. S. Jean, chapitre 1. verset 19. S. Luc, dans les Actes chapitre 2. verset 14. & 23. & plusieurs autres endroits de l'Ecriture. Quoique Simon sçût bien que les Juifs devoient avoir de grands égards pour lui, car enfin lui & ses freres avoient rétabli l'Etat qui étoit entierement perdu ; néanmoins il se défia, & avec raison, que les airs de souverain qu'il alloit se donner, en faisant battre de la monnoye à son coin, comme les Rois de Syrie & d'Egypte, ne plairoient nullement à un Etat Republicain, où cela étoit inoüi, & où tous les sujets se regardoient comme

égaux & comme freres, tous issus d'un même pere. Aussi l'Ecriture Sainte, qui loüe le peuple d'Israël, d'avoir mis cette souscription dans les actes & registres publics, *La premiere année sous Simon, Grand Prêtre, Grand Capitaine & Prince des Juifs*, ne dit pas un mot des monnoyes qu'il fit fraper en même tems; & ce silence me paroît en être une condamnation. On respecta Simon & ses freres, jusqu'à les laisser mettre leur nom devant celui du peuple, dans les lettres qu'ils écrivoient au nom de la Republique. 1. Mach. VIII. 10. *Judas Machabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum.* Chapitre 12. verset 6. *Jonathas summus sacerdos, & Seniores gentis, & reliquus populus Judæorum.* Chapitre 15. verset 17 *Simon princeps Sacerdotum & populus Judæorum.* Mais le peuple reprit bientôt son rang, qui le mettoit au-dessus de chaque particulier de la Republique, quel qu'il fût. Ce qu'on tolera dans ces trois freres, parce qu'ils étoient les premiers restaurateurs de la nation, ne passa pas à leurs descendans. Du moins le Grand Prêtre Judas, petit fils de Simon, dans une lettre écrite onze ans après la mort de son ayeul, se met lui-même comme un particulier, après le peuple & après le Senat, qui est une partie du peuple; 2. Machab. I. 10. *Populus qui est Hierosolymis, & in Judæa, Senatusque, & Judas.* Et même on ne comptoit plus alors, comme on avoit fait

ſous Simon, les années des Grands Prêtres, dans les actes & dans les regiſtres publics.

Ce fut donc très-vraiſemblablement par cette raiſon, que Simon fut contraint de ceder au peuple, & de ceſſer de faire battre de la monnoye à ſon nom, ou avec ces figures ; & les Juifs en effet n'en ont jamais eû de ſemblable qu'en ce tems-là. Car celles même qui n'ont, ni le nom de Simon, ni aucune époque ; mais ſeulement leur valeur exprimée, ſont ſi viſiblement de même coin, de même fabrique & de même goût que les autres, & la reſſemblance eſt ſi parfaite entre elles, qu'il n'y a qu'une prévention obſtinée & ſans preuve, qui puiſſe faire avancer qu'elles peuvent être auſſi d'un autre tems, parce qu'elles n'en marquent aucun.

Au reſte, cette monnoye du Grand Prêtre Simon n'avoit cours que ſur ſes terres, & le Roi Antiochus, ſurnommé Evergete, qui prétendoit que la Judée relevoit de lui, voyant que Simon faiſoit battre de la monnoye à ſon coin de ſa propre autorité, en fut jaloux. Mais l'état de ſes affaires l'obligeant de le ménager, il voulut du moins qu'il tint ce droit de lui, comme vaſſal ; & il lui en accorda le privilege par ſon Edit, trois ans après que Simon ſe fut mis en poſſeſſion de le faire, mais à condition que cette monnoye n'auroit cours que dans ſon Gouvernement : *Permitto tibi facere percuſſuram proprii numiſmatis in tua regione*. 1. Machab. xv. 6.

Digitized by Google

Enfin ce qui resulte principalement du caractere inconnu qui est sur cette medaille, c'est que constamment il ne peut avoir été frapé à Jerusalem. Le caractere qu'on appelle Samaritain, qui est de l'autre côté, n'y a donc pas été frapé non plus : ni par consequent les autres medailles qu'on appelle Samaritaines. L'un & l'autre caractere est donc également étranger aux Juifs, & ce caractere prétendu Samaritain n'a jamais été, ou le caractere usuel de Jerusalem, ou le caractere saint. Les Juifs auroient-ils souffert de voir adosser leurs caracteres, ou leur langue sainte, à des caracteres profanes ? Ces deux differens caracteres qui sont sur cette medaille, sont donc également d'une ville où deux nations habitoient, & où chacune gardoit sa maniere d'écrire : c'est ainsi que nous voyons plusieurs medailles, dont l'inscription est d'un côté Latine, & Grecque de l'autre. Le caractere Latin étoit celui de l'Empereur, du Magistrat Romain, ou de la Colonie ; & le Grec, celui de la ville, ou de ses anciens habitans. Le beau medaillon d'or de Baudoüin II. Empereur de Constantinople, n'est-il pas Latin d'un côté avec le titre d'Empereur, Grec de l'autre avec le titre de Despote ? Ce n'est donc pas à Jerusalem que ces medailles ont été frapées, puisque certainement le caractere Hebreu que nous y lisons étoit le seul que le Prince employât alors, aussi bien que le

peuple : à moins qu'on ne croye aussi que le caractere Hebreu dont Pilate se servit, & que le peuple lisoit alors à Jerusalem, fût *celui* qu'on voit sur les medailles de Simon, 130 ans avant lui. La medaille qu'on a d'Herode, sous qui Nôtre Seigneur est né, est en Grec, & a été frapée en Judée à la verité, mais non pas à Jerusalem, ou par des Juifs ; mais à Cesarée par des Grecs.

Il ne faut donc point chercher d'autre raison, pourquoi les medailles du Grand Prêtre Simon sont en caracteres étrangers, sinon parce qu'elles sont faites en Samarie : comme il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi plusieurs medailles des anciens Empereurs sont en caracteres Grecs, sinon parce qu'elles ont été fapées en Grece. Car pour être assûré que le caractere qu'on appelle Samaritain est l'ancien Hebreu, il faut être bien certain que ce n'est pas plûtôt le caractere de ces peuples transplantez en Samarie par Salmanasar. Les Israëlites Samaritains ont pû, soit devant, ou après l'époque de ces deux medailles, adopter cette forme d'écriture, quand ils l'ont jugé à propos, pour se distinguer des Juifs. Est-il pour cela bien évident que ces medailles sont de leur façon, ou que ce caractere est plus ancien dans la Terre-Sainte, que ne le sont ces Colonies Assyriennes ? Où en a-t'on vû de plus ancien en ce païs-là ? Le Phénicien, qui est sur quelques medailles de Tyr & de Sidon, ressemble au prétendu Samaritain, com-

Digitized by Google

me le Grec ressemble à l'Arabe. D'où peut-on sçavoir par conséquent que le prétendu caractere Samaritain n'est pas l'Assyrien?

Cette medaille a donc cela de singulier, que ce qu'on y lit nous apprend quelque chose ; & que ce qu'on n'y peut lire nous en indique encore plus : quoi qu'au fonds toutes les conséquences que je tire de ma conjecture sur les caracteres inconnus de cette medaille, sont des faits que quantité d'autres preuves rendent incontestables.

Mais ce qui doit pleinement satisfaire sur cette matiere, & ce qui fera mieux sentir encore le prix de la premiere de ces deux medailles, c'est qu'elle nous marque enfin elle même en quelle ville de Samarie précisément ces medailles, qu'on appelle Samaritaines, ont été frapées. Car le *schin* (ש) qui est au bas de la principale legende, au côté gauche, n'y a pû être mis que comme la premiere lettre de la ville où cette monnoye a été fabriquée. C'est Sichem, c'est la capitale même de la Samarie, où étoit le *peuple insensé* dont parle l'Ecclésiastique au passage que j'ai cité : c'est à dire, le peuple idolâtre, qui y étoit du moins alors le plus puissant, du tems auquel j'ai dit qu'écrivoit cet Auteur sacré. Le Monnoyeur a voulu imiter les monnoyes des Princes voisins, & sur tout celles des Rois de Syrie, sur lesquelles la ville d'Antioche n'est marquée que par un A, qui est la premiere lettre de son

son nom, & quelque fois dans la même situation où est ici la lettre (ש.) Ce qu'on appelle donc caractere Samaritain, est dans sa primitive origine un caractere particulier à un peuple idolâtre, aussi bien que celui qui lui est adossé dans la seconde medaille ; un caractere enfin, que ceux de Sichem avoient apporté d'Assyrie, comme j'ai tâché de le faire voir. Des medailles qui donnent lieu de faire ces observations, & qui servent à les établir, ne peuvent être assez estimées.

ARTICLE LXVI.

DISSERTATIO DE HYGIEINE tuendæ sanitatis, & præcavendorum imminentium morborum præcepta tradens ; opus clinicis curandæ Procerum valetudini præpositis imprimis utile, nec non Litteratis omnibus viris, ab ipsomet Authore quantâ potuit diligentiâ emendatum. C'est à dire, *Dissertation sur l'Art de conserver la santé, qui apprend à prévenir les maladies : ouvrage utile aux Medecins des Grands, & aux gens de Lettres ; corrigé avec soin par l'Auteur.* A Valence en Dauphiné, chez Gilibert proche l'Université 1710. *in* 12. *pages* 320.

L'Art de prévenir les maladies est sans doute préferable à l'Art de les guerir,

& ce ne peutêtre que l'interêt des Medecins qui les ait portez à cultiver le dernier de ces Arts avec plus de soin que le premier. L'Auteur s'en plaint, & cette négligence l'a déterminé à choisir cette partie de la Medecine pour l'objet de son travail. Ce n'est point la gloire, c'est l'utilité publique qu'il cherche, & il parle en sage détrompé de cette vanité ordinaire aux Ecrivains. Il paroit qu'en cachant son nom, il ne croit pas faire un grand sacrifice. Nous loüons sa modestie, mais nous ne conviendrons pas avec lui qu'il ait eû raison de cacher son nom, c'est donner la torture aux Bibliothecaires: son livre n'est pas de ceux qui demeurent dans l'obscurité, il sera recherché, & il merite de l'être pour l'importance de la matiere, pour la doctrine exacte & sensée qu'il propose, & pour l'élegance du stile.

L'Auteur le partage en six sections. La premiere traite de l'air, si necessaire à la vie, qu'on ne peut cesser de le respirer sans mourir; si pénetrant, qu'il s'insinuë dans toutes les parties du corps, qu'il parcourt les solides & se mêle aux liquides; si éficace, qu'il imprime ses qualitez par tout où il passe: cause ordinaire des maladies, s'il est corrompu; principe de la santé, s'il est pur, serein, temperé. Il ne dépend pas de nous de changer les dispositions de l'air; malgré nos soins les astres y versent de malignes influences, la terre l'infecte de ses vapeurs, les nüages l'obscurcissent, les saisons l'al-

terent, les vens l'échauffent, le refroidissent, l'appesantissent, l'agitent : mais il dépend de nous de choisir pour nôtre habitation des situations heureuses, de fuir les mines, les cavernes, les forêts, les marais, les vallons trop serrez & trop ombragez, le voisinage des cloaques, des cimetieres, des boucheries, des poissonneries, des teinturiers, des eaux où l'on lave le lin & le chanvre. Contraint d'habiter les lieux mal sains, on peut corriger le vice de l'air en brûlant souvent des bois odoriferans, on peut encore se mettre à couvert de l'inégalité des saisons, & se faire dans ses appartemens, par l'usage adroit des rafraichissemens & du feu, un printems perpetuel.

L'empire des vens sur l'air est absolu, & l'on ne peut avoir trop d'attention à donner à ses chambres un aspect qui ferme l'entrée aux vens dangereux. L'exposition du nord-est est la plus saine, l'oüest est à craindre, le midi n'est pas favorable en France, on peut cependant s'exposer en hyver & au commencement du printems au sud-est. Le nord-est commode en été pourvû qu'il ne decline pas trop à l'oüest, l'Orient d'hiver est funeste quand il vient de la mer, ou qu'il passe sur des rivieres.

Quelques Medecins ont condamné l'usage des perruques : ce n'est pas le sentiment de l'Auteur, il le croit salutaire, mais il croit que l'usage des hypocaustes demande beaucoup de précautions, qu'il faut l'inter-

dire aux personnes maigres & bilieuses, qu'il n'est pas sûr d'y entrer avant que la digestion soit achevée, d'y demeurer trop long-tems, ni de s'y rencontrer avec des personnes mal saines, parceque dans un lieu renfermé & où le feu agit sur les corps, les vapeurs qui en sortent se mêlent, & portent leur malignité dans les corps sains en y rentrant. L'Auteur ne désapprouve pas les bains d'eau tiede, ou d'eau froide; il défend cependant les premiers aux personnes pleines d'humeurs, aux goutteux, à ceux dont les hemorroïdes coulent, ou qui sont sujets à quelque autre évacuation. Il défend les bains d'eau froide aux personnes d'un temperament foible & froid.

La seconde section enseigne quels alimens sont propres à conserver la santé, elle remplit les deux tiers du livre. Si l'on considere exactement les bons effets de l'eau, & qu'on les compare au mal qu'elle fait, on comprend que l'excès en seroit très-nuisible. L'eau de cîterne est plus saine que l'eau de riviere, & l'eau de riviere plus saine que l'eau de fontaine, pourvû que l'eau de cîterne passe par des canaux de terre, & qu'on ait soin de fermer la cîterne dans les tems d'orage. L'Auteur estime l'eau de la Seine, de la Loire & de la Garonne, mais il leur préfere l'eau du Rhône. Il ne fait de cas des fontaines que quand leur source est à

Digitized by Google

l'orient & qu'elles coulent de haut en bas au travers d'un sable délié, & quand leur canal est exposé aux rayons du soleil : il condamne celles qui passent par des tuyaux de plomb.

L'eau de puits est encore plus dangereuse si le puits est profond & fermé ; mais si le puits communique à quelque fontaine, s'il reçoit les eaux de pluye, s'il n'est pas haut, & si l'air & le soleil peuvent en purifier l'eau, si on en tire souvent, on peut s'en servir sans danger : les eaux de neiges fonduës sont la cause de plusieurs maladies, plus pernicieuses encore sont les eaux d'étang & de mare. Enfin la meilleure eau est la plus legere & la plus pure, qui n'a nul goût, qui s'échauffe promptement sur le feu, & qui retirée du feu revient vîte à sa fraîcheur naturelle.

Si l'Auteur condamne l'excès du vin & l'usage des vins trop violens & mélangez, il conseille même aux malades l'usage moderé des vins naturels. Il préfere à tous les autres le vin de Rheims bien mûr : il n'interdit le vin qu'aux enfans, aux fébricitans & aux personnes extremement bilieuses, à ceux qui sont attaquez de maux de tête, ou d'un ulcere dans les parties nobles. La biere lui paroît à craindre : il entre dans un grand détail sur la maniere de la faire pour qu'elle soit moins malsaine. L'hydromel, tel qu'on le boit en Pologne & en Moscovie, échauffe beau-

coup, les aromates qu'on y mêle lui donnent cette mauvaise qualité ; simple, on l'employe avec succès contre l'asthme & les autres maux de poitrine. Le cidre engendre des cruditez : le café est très - salutaire : le chocolat ne nuit qu'aux temperamens trop chauds, l'eau de vie & les boissons où elle entre sont des flammes liquides, des poisons lents : l'hypocras moins caustique peut servir aux estomacs foibles.

Le pain est le meilleur de tous les alimens. Celui de froment est plus sain qu'aucun autre, & plus la farine est déliée, plus il est salutaire. Le gros pain & le pain de seigle tiennent le ventre libre, mais ils pesent sur l'estomac & font un mauvais suc : le pain sans levain ne convient à personne, il cause des obstructions, il se digere difficilement. Il faut mettre au même rang les oublies, la pâtisserie, les massepains, les biscuits. Le pain pour être sain doit être bien cuit, avoir ce qu'on appelle des yeux, & être un peu salé ; la croûte, sur tout si elle est brûlée, n'est pas si saine que la mie ; les pituiteux en reçoivent moins de dommage que les bilieux. L'Auteur nie qu'Hippocrate ait dit que la repletion qui vient d'avoir mangé trop de pain fût très - mauvaise : il conseille cependant de manger plus de viande que de pain. Il proscrit presque absolument les legumes, & il ne fait grace

qu'à la purée de pois & aux oignons cuits. Le pourreau, selon nôtre Auteur, cause de crüelles migraines, les truffes disposent à l'apoplexie, les raves gâtent les dens, excitent des coliques, forment des obstructions. La liste des maladies que les champignons causent est trop longue pour la transcrire. La scorsenere au contraire n'a rien que de salutaire, c'est une espece d'antidote.

L'usage des herbes est aussi avantageux que celui des racines est funeste : la laituë, le pourpier, les épinars, la chicorée, la buglose, la bourache, l'oseille, l'asperge, calment la bile, purgent les humeurs corrompuës, dégagent le foye, fortifient le cœur. L'Auteur n'a pas si bonne opinion des choux, & s'il leur accorde la vertu de faire mourir les vers & de préserver de l'yvresse, il les charge de beaucoup de mauvais effets, d'être pesans à l'estomac; de faire un suc grossier & mélancolique, de nuire à la vüë. Il approuve l'usage du cerfeüil, du persil, de la melisse, du houblon, de la pimprenelle, de la sauge, du serpolet, du thin, du safran, du romarin, de la sarriette, de la mente, de l'hyssope & du fenoüil.

Les fruits, dit-il, sont plus pour le plaisir que pour la nourriture, ils se corrompent aisément dans le corps. Les fruits bien mûrs, ou cuits, sont moins à craindre que les fruits nouveaux. L'Auteur

Digitized by Google

voudroit qu'on commençât le repas par les fruits, il défend au moins de manger à la fin du repas des concombres, du melon, des raisins, des fraises, des pêches, des cerises, des meures, des figues, des prunes & des abricots: il permet de finir le repas par le coin confit, les grenades, les citrons, les oranges & les noix. L'usage des pommes ne lui semble pas aussi contraire à la santé, que l'usage des poires. Il accorde de grandes vertus aux limons. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de transcrire tous les préceptes de l'Auteur. Des fruits ils passe aux viandes. Il donne plusieurs regles pour distinguer celles qui sont les plus convenables à chaque temperament. La chair de cochon a ses partisans parmi les Medecins, nôtre Auteur n'est pas de ce nombre: il estime la chair de mouton depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre, & il la préfere à l'agneau. Il dit encore plus de mal de la chair de bœuf que de la chair de cochon, il ne permet d'en manger qu'aux personnes robustes; en hyver il veut qu'on l'assaisonne de vinaigre & de poivre, & il l'interdit aux mélancoliques.

Enfin de toute la grosse viande le veau seul & le chevreau ont son approbation: il préfere le sanglier au cochon, & le marcassin au cochon de lait. Selon lui, la chair des chevreüils & des dains est aussi

Digitized by Google

facile à digerer, qu'agréable au goût : il est dangereux de manger du cerf l'été, parceque cet animal se nourrit alors de serpens. La chair de lievre lui paroît avoir les mêmes qualitez que celle de bœuf, & être encore plus pesante & plus malsaine ; mais sur la fin du printems on peut manger des levrauts sans crainte. Les lapins son bons en tout tems.

Nous renvoyons le Lecteur au livre même, pour apprendre quelles parties des animaux sont propres à nourrir sans alterer la santé ; quel doit être l'usage du lait ; combien le fromage nuit, sur tout celui qui, vieux salé, püant, semble avertir par son odeur & par les vers qui en sortent, du mal qu'il va faire. Nous passons ce que l'Auteur dit des volailles, des oiseaux, des poissons, des ragoûts : mais n'oublions pas une regle generale qu'il donne après Hippocrate. *Une nourriture agréable doit être préferée à une nourriture plus saine, mais pour laquelle on sent du dégoût* ; il faut en cela écouter & croire la nature plus que les Medecins, pourvû cependant qu'on ne tombe pas dans l'excès.

Nôtre Auteur traite ensuite du tems de manger, des regles de la diete pour les personnes saines, pour les convalescens, & pour ceux qui sentent les premieres attaques de la maladie, selon les differens temperamens, les differens âges, les differentes saisons.

La troisiéme section est sur les excremens. La quatriéme parle du mouvement & du repos. La cinquiéme du sommeil & des veilles. La derniere section traite des passions, source la plus ordinaire des maladies. L'Auteur recommande fort à tous ceux qui veulent conserver leur santé, d'interrompre leur étude & leurs affaires par un exercice reglé. Il fait connoître les suites fâcheuses de l'habitude de s'endormir le jour après le repas, & il ne permet à ceux qui ne peuvent vaincre cette habitude, d'y ceder, que l'été, deux heures au moins après le repas, & la tête basse. Il veut qu'on s'endorme sur le côte droit, & il menace ceux qui dorment couchez sur le dos, de la pierre & d'autre maux aussi cruels. Il est persuadé que la Musique contribuë beacoup à la santé, en calmant les passions & en dissipant les mauvaises humeurs. Enfin il assûre *qu'une humeur gaye, un doux repos animé par quelque exercice, & une diete moderée, tiennent lieu de remedes & de Medecins.*

Quelques amateurs de la nouveauté se rebuteront peutêtre, de ce que nôtre Auteur parle encore le langage de Galien, & de ce qu'il détermine les qualitez des alimens par les degrez de chaleur, de froideur, de secheresse & d'humidité. La délicatesse de ces Messieurs est un peu bizarre. Qu'importe que l'on se serve de ce langage, ou de quelqu'un de ceux qui lui

ont succedé tour à tour, qu'on dise que tel aliment contient plus de sel acide, & cet autre plus de sel alcali, que les parties de cet aliment sont branchuës, & celles de cet autre longues & droites, que cet aliment dans l'analise rend plus d'huile, & cet autre plus de sel. Ces differentes expressions reviennent au même, c'est la même chose expliquée differemment; c'est un pur jargon qu'il faut laisser aux Artistes. On détermine sûrement par les effets, la nature & les qualitez des alimens. Nôtre Auteur suit aussi cette méthode; & cette seconde maniere d'expliquer la bonté ou la malignité des alimens, doit suffire au Lecteur judicieux. Pour l'autre, qui remonte aux principes, elle est peu sûre, & n'est propre qu'à faire naître des disputes de mots, & qu'à occuper dans ces disputes inutiles le loisir forcé des Medecins qui manquent d'emploi.

ARTICLE LXVII.

EXPERIENCES ET OBSERVATIONS de la hauteur du Mercure dans le barometre, faites sur diverses montagnes pour en trouver la hauteur. Par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie dans le port de Marseille.

AU mois d'Avril 1706. ayant pris par deux méthodes differentes la hau-

teur de la salle de l'Observatoire de Marseille par dessus la surface de la mer, elle fut trouvée de 144 pieds, ou de 24 toises: ayant fait au bord de la mer l'experience du mercure dans le barometre, il fut trouvé deux lignes & un tiers plus haut qu'il n'étoit dans le même tems à la salle de l'Observatoire dans le barometre simple qui y est en experience depuis l'an 1704. D'où on conclut que ces 2 lig. $\frac{1}{3}$ de mercure correspondoient aux 144 pieds de hauteur de la salle de l'Observatoire par-dessus la mer, c'est à dire, 12 toises environ par ligne.

On résolut dès lors de suivre cette sorte d'observations, qui pouvoit être utile pour la découverte des hauteurs des plus hautes montagnes, par une méthode aisée à pratiquer.

La lettre de l'histoire de l'Academie des Sciences de 1705. que je reçus quelque tems après, où je vis cette découverte faite & poussée bien plus loin par Messieurs Cassini & Maraldi, me détermina tout à fait à travailler de mon côté sur ce sujet; c'est pourquoi, ayant eû ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain d'aller sur les montagnes de la Sainte Baume faire des observations sur la refraction, j'y fis les experiences du barometre qu'on va rapporter, qui ont été suivies par d'autres sur diverses montagnes, qui sont le sujet de ce memoire.

Digitized by Google

Le 20. Juin 1708. nous commençames à faire l'experience du barometre dans le logis de la Sainte Baume, & nous la fîmes aussi le même jour au Saint Pilon, comme on les verra dans la table suivante, après avoir expliqué la méthode dont je me suis servi dans toutes les observations qu'on rapportera ci-après.

Nous avons nettoyé soigneusement le mercure, en le faisant passer par un linge en quatre doubles, jusqu'à ce qu'il ne restât plus de saleté, les tubes étoient neufs & fort secs, ils ont 36 pouces de longueur, ils ont été chargez avec un entonnoir de verre, & après les avoir vuidez d'air exactement sans y en laisser aucune ampoule, & avoir achevé de les remplir, ils ont été plongez dans des bouteilles de verre les deux tiers pleines de mercure. Alors le vuide s'est fait à l'ordinaire, & on a pris avec soin la hauteur du vif argent depuis la surface du vif argent contenu dans le vase, jusqu'à la surface dans le tube.

Digitized by Google

TABLE.

Jours du mois de Juin.	*Hauteur du mercure à l'Observatoire de Marseille.*	*Hauteur du mercure à la Sainte Baume.*	*Hauteur du mercure au Saint Pilon.*
Le 20 matin.	27 pou. 4 lig. ½	24 pou. 10 lig. ½	24 pou. 6 lig. ½
Le 21 matin.	27 4 ¼	24 10	24 6
Le 22 matin.	27 5 ½	24 10 ¾	24 6 ½
Le 23 matin.	27 6 ¼	25 0	24 7
Le 24 le soir.	27 4	24 10	24 5 ¾
Le 25 matin.	27 5 ¼	24 11	24 7 ½
Le 26 matin.	27 6	24 11 ½	24 7 ½
Le 27 le soir.	27 4	24 10	24 6
Le 28 matin.	27 3 ½	24 10	24 6
Le 29 matin.	27 4	24 10	24 6

Le vingt-septiéme Juin on fit l'experience du barometre au bas du rocher, là où il cesse d'être coupé à plomb, & où il s'unit avec le talus de la montagne. Le mercure est monté à 24 pou. 10 lig. ½. Cette hauteur du rocher mesurée avec un cordeau gros comme le bout du doigt, fut trouvée de 63 toises depuis le Saint Pilon jusqu'au lieu où on fit l'experience.

Le vingt-neuf Juin au matin on monta au sommet de la montagne des Beguines qui reste à l'est du Saint Pilon, on y fit l'experience du barometre, le mercure monta à 24 pouces une ligne.

Le vingtneuviéme Juin l'après midi on descendit dans la plaine qui est au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le plan d'Aups, le mercure monta dans le tube à 25 pou. 6 lig.

Le 20. Août 1708. étant à Gardanne nous mîmes un barometre en l'experience, de la même maniere qu'au Saint Pilon, le mercure monta dans le tube à 27 pou. une ligne.

Le 22. Août 1708. nous montames sur une montagne qui est au sud de Gardanne, & au n. n. e. de Marseille, qu'on voit aisément de là, aussi bien que la mer & le terroir de Marseille : nous eumes assez de peine à charger le tube de vif argent, il fallut recommencer quatre fois ; le vent de s. o. ayant un peu humecté le tube, on eut peine à le purger d'air, & quelque diligence que nous y ayions apporté,

il est toûjours resté quelques petites ampoules d'air mêlées avec le vif-argent le long des parois du tube. Le mercure monta à 25. pou. 7. lig.

Le 18. Juin 1711. étant à Saint Paul trois Châteaux, ville du bas Dauphiné à 2 lieuës du Rhône, on fit l'experience du barometre dans une chambre du palais Episcopal, laquelle est au rez de chaussée de la terrasse, qui est le lieu le plus élevé de cette ville, on chargea de vif-argent un tube neuf de 32 pouces, on vuida avec soin les ampoules d'air restées dans le tube, l'experience fut réïterée trois fois, le mercure est toûjours monté à 27 pou. 2 lig. $\frac{1}{3}$.

Il étoit pour lors à l'Observatoire de Marseille à 27 pou. 6 lig. $\frac{1}{3}$.

Le 25. Juin 1711. étant à Bedoüin, village du Comtat Venaissin qui est au pied du mont-Ventoux, le tube de 32 pouces ayant été chargé de mercure, & vuidé exactement des ampoules d'air, on plongea le tube dans un vase presque plein de mercure tenant le doigt à l'orifice du tube, après qu'on eut ôté le doigt, le vuide se fit à l'ordinaire, la hauteur du mercure fut de 26 pou. 10 lig. on réïtera l'experience.

Etant monté au plus haut du mont-Ventoux le 26. Juin 1711. on y fit par deux fois l'experience du barometre. A la premiere, qui est la moins sûre, le mercure est resté à 22 pou. 5 lignes.

A la seconde experience, le tube ayant été vuidé d'air avec soin, ensorte que personne n'apperçût aucune ampoule le long des parois du tube, le mercure est resté à 22 pou. 4 lig.

Le 25 & le 26. Juin le mercure fut toûjours à la même hauteur de 27 pouces 6 lignes $\frac{1}{3}$ à l'Observatoire de Marseille.

Reflexions sur ces diverses hauteurs du barometre comparées ensemble, pour connoître la hauteur des montagnes, qui est le plus grand usage qu'on puisse tirer de ces experiences.

On peut voir dans les Memoires de l'Academie Royale des Sciences de 1703. page 229. & dans ceux de 1705. page 72. comment Messieurs Cassini le fils & Maraldi se sont servis habilement des hauteurs du mercure dans le barometre, pour en conclurre la hauteur des montagnes, où ils ont fait ces experiences. Nous allons appliquer ici cette même méthode dans les mêmes vûës pour la perfectionner toûjours davantage, s'il se peut, & tirer tous les avantages qu'on pourra de ces observations faites avec soin.

Par les observations du barometre rapportées dans la table, on voit que le mercure étoit constamment plus haut de quatre lignes à la Sainte Baume qu'au Saint Pilon. Ces 4 lignes, selon la table de Mr. Cassini, font équilibre avec 67 toises d'air, dont le Saint Pilon seroit plus haut que

la Sainte Baume, où le second barometre étoit en experience. Cependant on n'a trouvé que 63 toises par la mesure qu'on en a faite avec un cordeau, jusqu'à un endroit plus bas de quelques toises que le lieu où le barometre étoit en experience.

Le mercure étoit plus haut au bas du rocher qu'au Saint Pilon de 4 lignes $\frac{5}{7}$ qui font équilibre avec 80 toises 2 pieds d'air; ce qui donne 17 toises de plus que nous n'en avons trouvé par la mesure actuelle.

Le mercure étoit plus haut au Saint Pilon qu'aux Beguines de 5 lignes, lesquelles font équilibre avec 86 toises $\frac{2}{5}$ d'air, dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le Saint Pilon; mais par les observations qui ont été faites géometriquement de ces deux montagnes depuis le plan d'Aups, la hauteur des Beguines pardessus le Saint Pilon a été trouvée de 83 toises: la difference entre ces hauteurs ne seroit que de 3 toises 4 pieds, laquelle n'est pas fort considerable. Ce qui confirme la bonté de l'hypothese de Mr. Maraldi & de la table de Mr. Cassini.

La difference entre la hauteur du mercure à la Sainte Baume & au plan d'Aups est de 8 lignes, dont il étoit plus bas à la Sainte Baume; elles font équilibre avec 126 toises d'air. Il resulte du calcul tiré des observations géometriques 130 toises, dont la Sainte Baume est plus haute que le plan d'Aups; ainsi la difference n'est que de 4 toises.

Digitized by Google

Ajoutant quatre lignes de mercure depuis la Sainte Baume au Saint Pilon, qui font équilibre avec 402 pieds d'air, la hauteur du Saint Pilon pardessus le plan d'Aups est de 193 toises, par les mesures géometriques elle resulte de 181 toise; il y auroit donc une difference de douze toises.

Les 5 lignes de mercure dont le barometre differoit du Saint Pilon aux Beguines, lesquelles font équilibre avec 120 pieds d'air, y étant ajoutées, donneroient 17 lignes de difference de hauteur entre le plan d'Aups & la pointe des Beguines, qui seroient en équilibre avec 279 toises 2/3 dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le plan d'Aups; mais par le calcul qui resulte des operations géometriques, la pointe des Beguines est élevée au dessus du plan d'Aups de 264 toises, il y auroit donc une difference de 15 toises.

Pour 47 lignes d'abaissement du mercure dans le tube à la pointe des Beguines, plus qu'au bord de la mer, où l'on suppose la hauteur du mercure à 28 pouces, on auroit 655 toises d'air en équilibre avec ces 47 lignes; la pointe des Beguines seroit donc élevée de 655 toises. Par le calcul géometrique qui en a été fait, elle a été trouvée haute de 649 toises, ce qui s'accorderoit à six toises près. Pour 42 lignes de mercure de difference au bord de la mer & au Saint Pilon, on auroit 569 toises de hauteur du Saint Pilon par des-

sus la mer, par une suite des mêmes calculs géometriques sa hauteur a été trouvée de 566 toises, ce qui s'accorderoit à trois toises près.

Mais comme par le barometre qui étoit en ce tems-là en experience dans la salle de l'Observatoire, on connoît que le mercure ne pouvoit être monté plus haut au bord de la mer que de 27 pouces 8 lignes $\frac{1}{2}$, il y auroit une difference soustractive de 34 toises; donc par le barometre l'on s'écarteroit par défaut de 28 toises de la hauteur trouvée géometriquement pour la pointe des Beguines, & de 31 pour celle du Saint Pilon. De même par le barometre qui étoit en experience à la Sainte Baume, on à sa hauteur au dessus de la mer de 487 toises, desquelles ôtant 34 toises pour les raisons rapportées ci-dessus, reste 453 toises; mais par le calcul géometrique on l'a déterminée de 513 toises : il y auroit donc une difference défective de 60 toises, & de 26 toises, si on n'a pas égard à la correction des 34 toises.

De même pour la hauteur du plan d'Aups par dessus la mer trouvée par le barometre de 370 toises, il y auroit une difference défective de 25 toises d'avec la hauteur déterminée par le calcul géometrique, n'ayant pas même égard à la correction. Il paroit donc de tout ceci, que quoi qu'on puisse employer la méthode de mesurer la hauteur des montagnes par la hauteur du mercure dans le barome-

Digitized by Google

tre, lorſqu'on n'a pas beſoin d'une grande préciſion, on ne doit pourtant pas s'en ſervir, quand il s'agit d'établir ſur cette hauteur trouvée quelque point important à l'*Aſtronomie*, ou à la Geometrie, ce qui va encore être confirmé par le Pilon du Roi.

Par des calculs géometriques la hauteur du Pilon du Roi par deſſus la ſurface de la mer, a été trouvée de 387 toiſes; mais par le barometre dans lequel le mercure monta à 25 pouces 7 lignes, on auroit 362 toiſes 3 pieds d'air, qui font équilibre avec ce qui manque de mercure pour aller à 28 pouces, ce qui ſeroit la hauteur de ce Pilon par deſſus la mer, à laquelle ſi on ajoute 13 toiſes pour la hauteur du rocher auquel ſe termine l'obſervation géometrique, au pied duquel on fit l'experience du barometre faute de pouvoir grimper ſur ce rocher, le Pilon du Roi ſeroit élevé au-deſſus de la mer de 375 toiſes 3 pieds; ce qui donne difference par défaut de 11 toiſes & demie.

A Gardanne le mercure monta à 27 pouces 1 ligne; d'où, ſelon la même table, il s'enſuit que ce lieu ſeroit élevé pardeſſus la mer de 109 toiſes; mais parceque le 20. Août 1708. le mercure ne monta à l'Obſervatoire de Marſeille qu'à 27 pouces 6 lignes, il s'enſuit qu'au bord de la mer il n'étoit alors qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{2}{3}$. ainſi il faut rabattre 26 toiſes de cette hauteur, & établir l'élevation de Gardanne pardeſſus la mer de 83 toiſes. A St. Paul

trois Châteaux le 18 Juin 1711. le mercure est monté dans le barometre à 27 pouces 2 lignes, lesquelles donnent 109 toises un pied, dont St. Paul seroit élevé audessus de la superficie de la mer; mais parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille n'étoit alors qu'à 27 pouces 6 lignes $\frac{2}{3}$. il s'ensuit qu'au bord de la mer le barometre seroit monté ce jour là à 27 pouces 9 lignes.

Il faut donc ôter 31 toises pour les 3 lignes de mercure, qui manquent jusqu'à 28 pouces, qui est le terme que Mr. Cassini prend pour la hauteur du mercure au bord de la mer: reste donc pour la hauteur de St. Paul audessus de la mer 78 toises 1 pied.

A Bedouïn le mercure s'est tenu à 26 pouces 10 lignes, qui répondent à 150 toises 3 pieds, dont il faut encore ôter 31 toises, parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille étoit encore à 27 pouces 6 lignes le 25. Juin 1711. Reste donc pour la hauteur de Bedouïn au dessus de la surface de la mer 126 toises 3 pieds.

Au Mont-Ventoux le mercure monta dans le barometre à 22 pouces 4 lignes le 26 Juin 1711. d'où on conclut la hauteur du Mont-Ventoux par dessus la mer de 1071 toises, mais le barometre de Marseille étoit alors à 27 pouces 6 lignes $\frac{1}{3}$. Il faut donc encore ôter 31 toises, d'où il reste pour la hauteur du Mont-Ventoux sur la mer 1040 toises; la même que Mr.

Digitized by Google

Maraldi établit dans les Memoires de l'Academie de 1703. page 237. on ne sçait par quelle voïe, à 4 toises près la mettant à 1036 toises.

Il faut encore remarquer que plus les hauteurs des montagnes qu'on veut mesurer par le barometre seront grandes, moins sensible sera l'erreur qui pourra se glisser dans la détermination de cette hauteur: cela paroît par ce qu'on vient de dire, & parcequ'il n'est pas plus malaisé de déterminer la hauteur du mercure dans le barometre à 20 pouces qu'à 27 & que la difference d'une demie ligne, & même d'une ligne, ne devient pas considerable sur une grande hauteur. 10 Toises qui sont considerables sur une hauteur de 100 toises, l'étant dix fois moins sur une hauteur de 1000 toises.

Il est donc avantageux d'avoir trouvé cette maniere de mesurer les montagnes, surtout si on a un barometre en experience au bord de la mer, ou dans un lieu peu éloigné, comme je l'ai ici. Car il est beaucoup plus aisé de porter sur les plus hautes montagnes un barometre, que les instrumens necessaires pour mesurer ces hauteurs géometriquement. Le calcul en est aussi beaucoup plus facile, quoique, comme dit Mr. Maraldi, il y ait de la difficulté à rencontrer toujours juste dans des experiences aussi délicates, & que cette méthode soit sujette à divers inconveniens, tels que sont la difficulté à bien purger le mer-

Digitized by Google

cure, d'avoir des tubes toujours bien secs, de chasser toutes les ampoules d'air, qui se mêle avec le mercure quand on remplit le tube, d'estimer au juste jusqu'à un quart de ligne, ce qui est toujours necessaire, mais plus encore à mesure que l'on est dans des lieux plus élevez, où un quart de ligne, par exemple, à 24 pouces de hauteur de vif argent, qui répondent à 676 toises de hauteur d'air sur la surface de la mer, vaut 4 toises $\frac{1}{2}$.

D'ailleurs il faut avoir égard à la constitution de l'air, qui n'est pas d'une égale densité, ou si on veut, d'une densité proportionnelle en divers lieux dans le même tems ; ce qui introduit quelque variation dans le rapport des colonnes de mercure & d'air correspondantes. C'est pourquoi il semble necessaire pour conclurre avec plus de justesse les hauteurs des montagnes par cette méthode, qu'ayant deux barometres en experience en des lieux de diverse élevation, on prenne le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un lieu, & encore le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans l'autre lieu ; alors on pourra conclurre avec moins de danger & une plus grande assûrance, la diverse hauteur de ces lieux. En effet, jettant les yeux sur la table des observations du barometre de l'Observatoire de Marseille & de la Sainte Baume, on trouve beaucoup plus de variations dans les hauteurs

Digitized by Google

du mercure à Marseille, qu'au St. Pilon, ou à la Sainte Baume, où les barometres se sont accordez constamment & n'ont varié que de deux lignes; au lieu qu'à Marseille il a varié depuis 27 pouces 6 lignes jusqu'à 27 pouces 3 lignes & demie, & il n'a jamais été un jour entier à la même hauteur, ce qu'on peut, ce me semble, attribuer à deux causes.

La premiere.

Que la chaleur de l'air a été plus constamment la même à la Sainte Baume & au St Pilon qu'à Marseille, ce qui se prouve par le thermometre, mis en experience dans le même tems en ces divers lieux. Ainsi le barometre devenant thermometre, il a dû varier plus sensiblement à Marseille qu'à la Sainte Baume; d'où l'on voit que le mercure est plus sensible à la chaleur, qu'à la froideur de l'air, & qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la plus grande, ou à la moindre pesanteur de l'atmosphere, la variation journaliere du barometre, comme Mr. Amontons l'a remarqué.

La seconde.

Est que plus on est élevé, moins l'air est dense; ainsi étant moins mêlé de matiere heterogene & plus rare, il est moins sujet

à diverses alterations qui contribuent à sa pesanteur, ou à sa legereté, suivant qu'il y a plus ou moins de cette matiere heterogene. Delà vient que même quand il y avoit des broüillards, ou des tems nubileux à la Sainte Baume, cependant les barometres de la Sainte Baume & du St. Pilon n'ont varié que d'une ligne, au lieu que dans ce même tems il varioit à Marseille de deux lignes & demie, quoique les vens de n. o. ou de s. e. ayent été dans ce tems pour le moins aussi frais au St Pilon qu'à Marseille : cequi prouve que tout le reste étant égal, l'air des montagnes doit être meilleur pour la santé & pour la vie des hommes, dans lesquels l'air circule continuellement avec le sang, dont il est un des principaux moteurs par son ressort.

Il paroit par toutes ces reflexions que les soins & les précautions qu'on a apportées, peuvent servir à rendre cette méthode plus utile & plus universelle. Il s'agit ici de peu de choses, *in tenui labor, at tenuis non gloria*; mais il en revient de grands avantages, en quoi certainement on ne sçauroit trop loüer l'habileté & la sagacité de Mrs. Cassini & Maraldi, d'avoir formé une hypothese & une table qui approche si fort des observations, & meilleure de beaucoup que celle de Mr. Mariette, cet homme d'ailleurs si habile, & si éclairé, qui a été un des plus grands ornemens de l'Academie Royale des Sciences.

Si les propositions de la table de Mr. Cassini ne s'accordent pas aux observations avec une plus grande justesse & précision, on peut dire que ce n'est pas toujours le défaut de la table ; mais une espece de défaut de la nature, qui ne nous donne pas toujours une densité proportionnée, ou le défaut de l'œil, qui ne peut mesurer les hauteurs du mercure dans le tube du barometre avec autant de justesse qu'il conviendroit, ou quelqu'une des autres causes qu'on a rapportées ci-devant ; mais tel est le sort des ouvrages les plus parfaits. On voit bien qu'on pourroit les porter encore plus loin, dans ces ouvrages là il en coûte souvent plus de faire un pas au-delà de certains points de perfection, qu'il n'en avoit coûté de faire les cent pas précedens.

Article LXVIII.

OBSERVATIONS SUR l'Agriculture & le Jardinage &c. Par Mr. Angran de Ruëneuve Conseiller du Roi en l'Election d'Orleans. A Paris, chez Claude Prudhomme au Palais. 1712. *deux tomes*, in 12. *premier tome pages* 384. *second tome pages* 406 *sans la préface & les tables.*

L'Ouvrage que Mr. Angran donne au Public est le fruit de plus de vingt ans d'application à chercher les moyens de

perfectionner l'Agriculture & le Jardinage. Les observations qu'il fait sur cette matiere doivent être d'autant plus estimées, qu'elles contiennent pour la plûpart des choses qu'il a lui même éprouvées plusieurs fois. Après avoir fait l'éloge de ces deux Arts, si anciens & si utiles à l'homme, il vient à ses observations, parmi lesquelles on en trouvera un très-grand nombre de singulieres, & qui lui sont propres. Il n'est pas possible de les renfermer toutes dans les bornes étroites d'un extrait. On en indiquera seulement quelques unes pour mettre le Lecteur en état de juger du merite de tout l'ouvrage.

Quoique dans ces païs où la chaleur est rarement excessive, dit-il au ch. 2. l'exposition la meilleure pour les arbres fruitiers soit celle du midi, cependant cette exposition n'est pas la plus favorable pour les pépinieres. Il ne faut aux jeunes arbres qu'une chaleur mediocre : quand elle est trop grande, elle les fait souffrir, & les empêche de faire de belles productions. Son sentiment est donc que les Jardiniers qui font des pépinieres, doivent, autant qu'ils le peuvent, préferer l'exposition du levant à toutes les autres ; & il conseille à ceux qui achetent de jeunes abres, de ne choisir que ceux qui sont venus à cette exposition : les arbres y sont plus sains, les fruits en sont meilleurs & viennent plûtôt.

La bergamote doit toujours être exposée

au levant ; sans quoi l'arbre qui la produit est sujet au chancre. Les tigres nuisent beaucoup au bon-chrétien d'hyver, lorsqu'il est planté au midi. On ne doit planter à l'exposition du couchant que quelques poiriers d'hyver ; & à celle du septentrion il ne faut point d'arbres fruitiers, si ce n'est quelques pruniers, ou cerisiers hâtifs & à haute tige. Cependant dans les jardins spatieux, où les espaliers ont une grande étenduë, il est bon d'avoir des mêmes especes à des expositions differentes, afin que les arbres ne manquent pas tous la même année, & que leurs fruits ne mûrissent pas au même tems.

Les fruits dont on tire les pepins, ou les noyaux, pour semer, dit-il au ch. 3. doivent être parfaitement mûrs. Si les graines sont de leur nature difficiles à germer, il les faut laisser quelque tems tremper dans de l'eau où on a mis un peu de nitre, & ensuite les arroser avec la même eau, lorsqu'on les a mises en terre. Il y a deux tems propres pour semer les pepins ; le mois de Novembre & celui de Février. Ils levent mieux quand ils ont été semez au mois de Novembre, pourvû que pendant l'hyver on ait eû soin de bien couvrir de fumier de cheval la planche, & de les préserver de la gelée. Pour faire sûrement germer les noyaux, il faut les mettre avant l'hyver dans des mannequins, où il y ait au fond de la terre sabloneuse ; les y arranger par

lits, couvrir chaque lit de deux pouces ou environ de cette terre, & mettre ces mannequins dans une serre, où ils soient à couvert de la gelée.

Mr. Angran conseille aux Jardiniers de faire ensorte, lorsque la greffe commence à pousser, qu'il n'y reste qu'un seul bourgeon en haut, pour faire une plus belle tige. Mais il ne veut pas qu'on ôte les petites branches qui viennent autour de la tige provenant de la greffe. Si on les ôte, l'arbre devient si long & si menu, qu'il ne peut plus se soutenir sans appui, & cet appui blesse ordinairement l'écorce.

Le quatriéme chapitre est un des plus curieux de tout l'ouvrage, & qui fait le plus de plaisir. L'Auteur y traite fort au long de la greffe, & de toutes les manieres de greffer, & il fait là dessus un grand nombre d'observations, dont plusieurs sont nouvelles, & toutes très-utiles. Il y a beaucoup à apprendre dans le chapitre suivant, où l'on marque dans un grand détail quelles sortes de fruits conviennent à chaque espece de terre, & où l'on fournit plusieurs moyens de rendre meilleures les terres qui sont mauvaises, & de renouveller celles qui sont usées. Le chapitre sixiéme & le septiéme contiennent toutes les regles necessaires pour planter à propos toutes sortes d'arbres fruitiers, ou non.

Mr. Angran s'applique dans le huitié-à donner des marques auxquelles on puisse

Digitized by Google

reconnoître, tant dedans que hors les pépinieres, les bons arbres d'avec les mauvais. On peut acheter dans la pépiniere un arbre, quand le jet de l'année en est vigoureux, & qu'il n'est alteré, ni à l'extremité des branches, ni aux feüilles. Mais on n'est assûré de sa bonté, que quand on en trouve les racines saines & fortes. La tige des poiriers en plein vent doit être droite, & assez forte pour pouvoir se soûtenir d'elle même : mais il faut bien prendre garde, surtout pour les poiriers en plein vent, de n'être point trompé aux especes. Les bons arbres ont dans la pépiniere une écorce luisante & nette, c'est à dire, qui n'a ni mousse, ni gomme autour du tronc, ni chancre, ni galle, ni pourriture. Quand les arbres sont hors la pépiniere, il faut examiner 1°. S'il n'y a pas trop long tems qu'ils sont arrachez, ce qu'on reconnoît aux rides de l'écorce & à la secheresse du bois. 2°. Si leurs racines ne sont, ni éclatées, ni pourries, ni trop seches ; & si elles sont proportionnées à la grosseur & à la longueur des tiges. 3°. Si les racines des arbres à haute tige sont en assez grand nombre, & s'il y en a de tous les côtez.

Le neuviéme chapitre, qui est le dernier de la premiere partie, est un des plus necessaires, & qui fait le mieux connoître la capacité de l'Auteur. Il y traite de la maniere de tailler les arbres, & il fait sur cela une infinité de remarques, dont plu-

ſieurs ſont nouvelles , & confirmées par l'experience qui en a été faite.

La ſeconde partie ne contient que ſept chapitres. L'Auteur parle dans le premier des differens labours qu'il faut donner aux jeunes arbres. Il y fournit auſſi un moyen facile de tenir dans toutes les ſaiſons les allées des jardins fort propres, ſans qu'il y croiſſe aucunes herbes.

Pour avoir des fruits qui ſoient beaux & excellens , „ l'experience m'a appris, „ dit Mr. Angran ch. 2. qu'il faut les dé„ couvrir vingt à vingt cinq jours avant „ leur maturité.... Un fruit qui n'aura „ pas toûjours été à l'ombre ſera d'une „ couleur plus vive & deviendra meilleur... „ Il faut découvrir les poires d'été dès les „ premiers jours de Juillet , celles d'au„ tonne vers le 12. ou le 15. d'Août , & „ celles d'hyver au 8. ou 10. Septembre.... „ Il faut d'abord couper ſeulement avec „ des ciſeaux les feuïlles qui ſont ſur les „ poires , & quand le fruit aura acquis „ toute ſa groſſeur , il faut ôter toutes les „ feuïlles qui ſont autour.... On doit auſ„ ſi effeuïller les pêches tardives vingt ou „ vingt deux jours avant qu'elles ſoient „ mûres.... Pour faire prendre un beau „ coloris aux poires , pommes & pêches „ qui viennent dans un terroir humide & „ gras , il n'y a qu'à prendre un long bâton, „ au bout duquel on attachera un linge „ blanc & trempé dans l'eau claire , &

„ qu'à faire un peu toucher ce linge moüillé „ à ces fruits dans le tems que le soleil est „ le plus ardent. Pourvû qu'on le fasse „ deux ou trois fois la semaine dans le mois „ d'Août seulement, les fruits prendront „ une belle couleur.

Le ch. 3. de cette seconde partie contient divers secrets pour faire perir les insectes, & animaux ennemis des arbres & des fruits. L'Auteur commence par les tigres, qui s'attachent plus communément aux poiriers de bon-chrétien d'hyver, lorsqu'ils sont en espalier à l'exposition du midi dans un terroir sec & sabloneux. „ Pour les faire périr, il faut prendre de la „ fougere bien seche, & y mettre le feu „ à deux ou trois pieds de l'arbre, ensorte „ que le vent porte la fumée sur toutes les „ feuilles & les branches de l'arbre. La va- „ peur de la chaux vive & la décoction „ d'absynthe sont aussi un excellent remede „ contre ces insectes. Pour empêcher que les fourmis ne gâtent un arbre, il n'y a qu'à attacher autour du tronc de la laine fraîchement coupée de dessous le ventre d'un mouton, l'odeur forte de cette laine écarte les fourmis. On les empêche aussi de gravir dans les arbres en faisant autour du tronc un cercle avec de la gluë, & avec cette espece de gomme dont on se sert pour guerir la galle des moutons. Enfin on fait périr les fourmis & leurs œufs, en jettant dans la fourmillere, au mois

d'Avril, ou au mois d'Août, de l'eau toute bouïllante. On empêche les chenilles de monter aux arbres fruitiers en frottant le bas de la tige avec du sain doux. Il seroit trop long de transcrire ici tous les autres secrets que Mr. Angran rapporte pour faire périr & pour écarter les insectes & les animaux qui gâtent les jardins.

On doit toujours, dit Mr. Angran. ch. 4. faire les couches à l'exposition du midi. On n'y doit employer que du fumier de cheval, auquel on mêlera un peu de fumier de mouton. Quand la couche a la hauteur de trois pieds & demi, on y met du terreau à l'épaisseur de huit ou neuf pouces, & six ou sept jours après on peut semer les graines. Sitôt que les graines sont levées, il faut couvrir les couches pendant le jour avec des cloches de verre, & pendant la nuit avec des paillassons, sur tout aux mois de Février & de Mars, où les nuits sont ordinairement fort fraîches. Ensuite l'Auteur fait plusieurs remarques par rapport aux differentes graines qu'on seme sur les couches.

Dans le cinquiéme chapitre l'Auteur traite des labours qu'il faut donner aux terres propres à produire des blez & d'autres grains. Les laboureurs avant que de semer le froment, ont soin de l'enduire d'une teinture de chaux vive : ce qu'ils appellent *échauler* le froment. Mr. Angran propose deux manieres nouvelles de le faire. La pre-

miere est ,, de prendre un grand baquet
,, dans lequel on mette neuf à dix sceaux
,, d'eau froide, & environ 23 livres pesant
,, de chaux vive la plus nouvelle qu'il se
,, pourra. Sur cette chaux il faut mettre un
,, sceau d'eau chaude, & remüer la chaux
,, jusqu'à ce qu'elle soit entierement étein-
,, te & détrempée. On prend ensuite une
,, corbeille d'ozier qui puisse aisément en-
,, trer dans le baquet, & on y met le fro-
,, ment, en sorte qu'il puisse tremper dans
,, l'eau de chaux, où on le tourne avec un
,, gros morceau de bois. Cela fait, on leve
,, la corbeille, & après avoir fait égoutter
,, l'eau dans le baquet, on en ôte le grain,
,, qu'il faut remüer quinze heures après de
,, quatre heures en quatre heures, jusqu'à
,, ce qu'il soit sec. Cette méthode se prati-
,, que depuis quelques années en quelques
,, lieux de la Beauce & du Berri.

La seconde maniere d'échauler le fro-
ment est celle-ci: ,, On choisit le plus gros
,, & le plus mûr : on en fait un lit de l'é-
,, paisseur de deux pouces, qu'on arrose
,, avec de l'eau claire, & qu'on saupoudre
,, ensuite avec un peu d'alun & de chaux
,, vive bien pulverisée. . . . . On continuë
,, ainsi jusqu'à ce qu'on ait échaulé tout ce
,, qu'il faut pour ensemencer les terres; &
,, on entasse le tout dans un coin du gre-
,, nier, afin de le faire un peu süer.

Mr. Angran assûre qu'il a éprouvé l'uti-
lité de ce secret. ,, Avant de le sçavoir,

„ dit-il, je recueïllois quasi tous les ans
„ du blé bruiné ou niélé, parce que mon
„ terroir est froid & humide. Mais depuis
„ que je l'ai pratiqué, ajoute-t'il, je n'en
„ ai que de beau & bien clair. Il ne faut pas omettre l'avis qu'il donne au même endroit, qui est que le froment destiné à ensemencer les terres doit être battu, sitôt qu'il est dans la grange, sans qu'on lui donne le tems de süer dans l'épi.

Le sixiéme chapitre est tout entier sur la maniere de planter & de cultiver les vignes, & de faire le vin & les rapez & toutes les autres boissons. Dans le dernier on propose plusieurs moyens pour élever & cultiver les orangers & citronniers, & les arbustes qui servent d'ornement aux orangeries & aux jardins.

Cet ouvrage, dont le stile est simple & aisé, est très-instructif. Il peut servir, non-seulement à ceux qui s'appliquent eux-mêmes à l'Agriculture & au Jardinage, mais generalement à tous ceux qui ont des terres à faire valoir. En consultant ce livre, ils le trouveront en état de connoître si leurs Jardiniers, leurs Laboureurs, leurs Vignerons, cultivent comme il faut leur terre. D'ailleurs on le lit avec plaisir, à cause de la varieté des matieres, & des observations curieuses que l'Auteur a eû soin d'y semer partout.

ARTICLE LXIX.

EXTRAIT D'UN DISCOURS sur la respiration des plantes, prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College de Toulouse de la Compagnie de Jesus, par le Professeur de Physique de la même Compagnie, le 20. Octobre 1710.

IL y a déja quelques années qu'un Auteur celebre a commencé de soupçonner que les plantes respirent ; mais on peut dire qu'il s'en est tenu là, n'ayant donné cette pensée que pour une pure conjecture, ainsi qu'il s'est expliqué *, & ne l'ayant appuyée que sur une simple & fort legere convenance. Quelques Philosophes qui en ont parlé après lui par occasion, ne nous en ont pas appris davantage ; & c'est ce qui donne lieu d'examiner maintenant ce qu'il faut penser de la verité de ce probleme.

Pour le résoudre d'une maniere qui puisse l'éclaircir, deux choses paroissent necessaires ; l'une de prouver que les plantes ont en effet une sorte de respiration, & d'expliquer en quoi consiste cette espece de respiration qui leur est propre. L'autre de développer la structure mécanique, d'où répond dans les plantes ce mouve-

* *Ut conjectura fas est..... Malpighi, de Anathome plant. p. 32.*

ment de respiration. Or c'est ce qu'on s'est proposé dans ce discours.

Je ne doute pas, dit l'Auteur, que ce que j'ai à dire sur la respiration des plantes, ne paroisse encore fort surprenant à bien des gens. Peutêtre le regardera-t'on comme une de ces subtilitez, que les Philosophes aiment quelquefois à debiter, moins pour contenter l'esprit par quelque chose de plausible & de sensé, que pour l'amuser agréablement par la surprise que cause la nouveauté d'un sentiment extraordinaire & inconnu. Je prie cependant ceux qui m'écoutent, c'est toujours l'Auteur qui parle, de suspendre pour un moment leur jugement, & de considerer qu'on voit tous les jours bien des choses qui surprennent d'abord, & qui cependant se trouvent veritables, quand on les examine de plus près.

Lors qu'on debita, il y a quelques années, que le suc circule dans les plantes, à peu-près comme le sang dans le corps des animaux, le monde fut surpris. On est ensuite insensiblement revenu de cette surprise, & l'on s'est enfin accoutumé à cette verité. Aujourd'hui même, si j'avançois ici avec quelques Auteurs modernes, que les poissons respirent au milieu de l'eau, je ne sçai comment cette proposition seroit reçûë. Il est certain néanmoins que les poissons respirent veritablement, & qu'ils respirent l'air contenu entre les par-

ties de l'eau. La chose même est si évidente, qu'on n'a pour les faire mourir qu'à les mettre dans une eau bien purgée, c'est à dire, dans celle dont on a séparé l'air. Voyons donc s'il en seroit des plantes comme des poissons.

Trois choses paroissent assez décisives sur ce point, & je vais les établir l'une après l'autre. 1°. Comme il y a dans les animaux certaines cavitez destinées à servir de reservoir commun à l'air, tels que sont les poumons & la poitrine, il y en a de même dans les plantes. 2°. Comme l'air de ces cavitez en est chassé, & y rentre par intervalle dans les animaux, il en est aussi chassé & rentre par intervalle dans les cavitez des plantes. 3°. De même que l'air entrant & sortant alternativement produit certains effets pour le bien de l'animal, il en produit de tout semblables à l'égard de la plante. Si ces trois choses se trouvent veritables, le probleme que nous examinons ne sera plus si incroyable, & il paroîtra par là, non seulement que les plantes respirent dans un vrai sens, mais on verra en même tems quel est ce sens.

Je dis donc en premier lieu, qu'il y a dans les plantes, aussi bien que dans les animaux, de certaines cavitez, qui servent de reservoir commun à l'air. Pour s'en convaincre on n'a pas besoin de recourir à des experiences recherchées, il s'en présente sur cela de fort faciles, & qui sont en même tems

très-convaincantes. On n'a qu'à prendre de la paille & la hacher menu dans l'eau, on verra d'abord paroître des ampoules, dont le nombre sera d'autant plus grand, que la paille aura été coupée plus menu, ensorte que la surface de l'eau en sera quelquefois toute couverte. Or ces ampoules ne sont que de l'air, qui étoit renfermé dans la paille : il y a donc beaucoup d'air dans les pailles, & par consequent des endroits destinez à le contenir dans ces petites tiges.

Tout le monde sçait ce qui se passe dans la machine du vuide, lorsqu'on y met des plantes tendres, comme des pois verds, des feves recemment cueïllies, de la menthe, des asperges &c. Car à mesure que l'on pompe l'air, ces plantes s'enflent de telle sorte, que non seulement elles en crevent, & que l'air sort en s'enflant & avec impetuosité, mais encore en si grande abondance, qu'il suffit quelquefois, suivant le rapport de Mr. Boyle, pour faire monter le barometre à la hauteur de plusieurs pouces.

D'ailleurs combien de fruits ne voit-on pas, dont toute la substance spongieuse n'est presque autre chose qu'un amas de petits reduits tous remplis d'air. Tels sont les citrons, les oranges, les concombres, les grenades, les figues, les courges & les melons. Or d'où peut venir tant d'air à tous ces fruits, si ce n'est des cavi-

Digitized by Google

tez distribuées le long du tronc ; & même dans l'interieur de la racine ?

Je ne parle point ici de tant de petites plantes qui crevent avec bruit, quand on les presse avec les doigts ; de tant d'autres qui ne sont nuisibles à la santé que par le trop d'air qu'elles renferment ; de tant d'especes de légumes dont la cosse se brise en éclats, quand on les met près des charbons ; de ces arbres que l'action de l'air fait fendre durant la violence du froid ; de toutes ces branches vertes qui tandis qu'elles brûlent d'un côté, poussent de l'autre un souffle aussi sensible que celui de l'œolipile. On voit bien que les reservoirs dont nous parlons ne manquent point ici, & il n'est pas même necessaire de le faire remarquer. Mais où sont, demande-t'on, ces reservoirs ? Dans quel endroit de la plante ? Les a-t'on jamais observez ?

Pour répondre à cette question, remarquons auparavant avec un celebre Anatomiste *, que les organes de la respiration ne sont pas les mêmes dans tout ce qui respire, mais qu'ils sont differens, selon la difference des sujets. Dans l'homme, par exemple, ce sont les poumons distribuez en plusieurs lobes, qui s'enflent & se désenflent successivement. Dans les poissons ces organes sont les ouyes, composées de

* *Geofroy.*

plusieurs lames très-dures, qui sont tellement placées les unes sur les autres, que l'eau qui passe continuellement entr'elles s'y trouve fortement pressée, & par là il s'en exprime un air qui sert aux poissons pour tous les usages de la respiration. Mais dans les insectes la chose est encore bien plus merveilleuse; car non seulement ils respirent sans poumons & sans ouyes, mais les organes de la respiration n'y sont pas même rassemblez; on les trouve donc dispersez de tous côtez, & ce sont plusieurs trachées membraneuses disposées le long du corps, & assez semblables a la nôtre, si ce n'est que leur canal n'est pas partout aussi uni, & qu'il s'élargit de tems en tems pour former plusieurs cellules, qui tiennent lieu de poumons, & qui sont comme autant de lobes, dans lesquelles l'air est conduit par les trachées, à peu près comme il est distribué dans nos poumons par les differentes branches de la trachée artere.

Or tout ce que je viens de dire des insectes, il n'y a qu'à l'appliquer aux plantes: car Mr. Malpighy y a découvert des canaux qui sont entierement semblables; & c'est sans doute pour cela qu'il leur a aussi donné le nom de trachées. On les voit dispersées de la même maniere, & disposées le long de la plante; elles sont formées d'une lame mince, comme d'une membrane, tantôt unies dans

Digitized by Google

leur cours, & tantôt s'élargissant en maniere de cellules. Or ces cellules sont les reservoirs que nous cherchions, & que nous pouvons regarder encore comme autant de lobes dans lesquels l'air est porté par le tuyau de la trachée, comme nous venons de le dire des insectes. De sorte qu'il y a ici de part & d'autre une entiere conformité d'organes ; & cela seul doit commencer à rendre vraisemblable ce que nous avons entrepris de démontrer touchant la respiration des plantes : cependant comme nous avons résolu de ne pas nous en tenir aux simples conjectures, il est necessaire de passer outre.

J'ajoute donc en second lieu, que l'air qui est contenu dans les cellules en sort, & y rentre necessairement par intervalle, & voici quelques unes des raisons qu'on a de l'assûrer. Il est certain que le corps de la plante se resserre & se dilate successivement : or la plante ne peut se resserrer & se dilater de cette sorte, sans que l'air en soit chassé, & qu'il y rentre consécutivement. Car de même qu'il entre dans nos poumons, lorsque la poitrine s'élargit, & qu'il en sort lorsqu'elle se resserre, il en doit être de même à l'égard de la plante. Tout cela se comprend si facilement par l'exemple des soufflets, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter. Pour ce qui est de la cause qui resserre & qui dilate le corps de la plante, c'est un éclaircissement

Digitized by Google

qui dépend en partie de la ſtructure méchanique que nous indiquerons après, ſi nous n'avons pas le tems de l'expliquer. Il doit nous ſuffire en attendant que la choſe arrive neceſſairement ainſi, c'eſt à dire, que la plante ſe dilate & ſe reſſerre veritablement; car c'eſt là l'unique cauſe qui fait monter le ſuc, & qui l'oblige à ſe répandre dans les conduits les plus imperceptibles de la plante; il monte dans le tems de la dilatation, & il eſt forcé par la compreſſion à ſe répandre afin de porter de tous côtez la nourriture. Il n'y a qu'une ſeule difference entre l'air & le ſuc: c'eſt que ce dernier ne ſort plus de la plante, lorſqu'une fois il y eſt entré, à cauſe des valvules qui l'empêchent de deſcendre: au lieu que l'air peut entrer & ſortir avec la même liberté, parceque les trachées n'ont point de valvules, comme il s'en trouve dans les conduits du ſuc, mais qu'elles ſont toûjours ouvertes, ainſi qu'on le voit dans l'Anatomie des plantes *.

Sur quoi il eſt à propos de remarquer le rapport qui ſe trouve encore ici entre les animaux & les plantes. Car de même que dans l'interieur de nôtre bouche il ſe préſente deux tuyaux: l'un qui reçoit les alimens, & qu'on appelle l'œoſophage; l'autre qu'on nomme la trachée, & qui

* *Malp. de plant. anatom. p.* 31.

conduit l'air dans les poumons, on trouve de même dans la racine qui tient lieu de bouche aux plantes, on trouve, dis-je, dans l'interieur de la racine deux sortes de conduits: les uns qui reçoivent le suc pour servir de nourriture, & qu'on nomme tuyaux ligneux; les autres qui portent l'air dans les cellules, & qu'on appelle les trachées.

Or cette observation peut nous fournir la raison d'une chose assez remarquable, quoiqu'elle ne soit ignorée de personne: c'est que parmi les plantes il en est qui ont besoin de beaucoup de fumier, d'autres qui demandent seulement qu'on foüisse de tems en tems leur terre, & cela vient de cette difference de conduits. Car on sçait par l'Anatomie des plantes * que quelques-unes d'entr'elles ont beaucoup de trachées, & les autres beaucoup de tuyaux à suc. Ces dernieres ont donc besoin de beaucoup de nourriture, & par conséquent de beaucoup de fumier, pour fournir, si l'on peut parler ainsi, à ce grand nombre d'œsophages. Quant aux autres, qui ne sont presque qu'un tissu de trachées, il suffit de remüer souvent leurs terres, afin de renouveller les passages de l'air, dont une partie se bouche à mesure que la terre s'affaisse. Mais je reviens maintenant aux preuves que j'avois interrompuës.

* Ibid. p. 32.

Nous avons déja remarqué que les poissons mêmes ont besoin du secours de la respiration, puisqu'ils meurent dès qu'ils ne trouvent plus d'air à respirer, comme quand on les met dans de l'eau purgée; or la même chose arrive aux plantes; car si on transporte dans un vase plein de cette eau une plante aquatique, avec la motte attachée à sa racine, elle y meurt bientôt; au lieu qu'elle se conserve sans peine dans une eau ordinaire. Mr. Boyle a même remarqué que les autres plantes cessent de vegeter dès qu'on les arrose avec de l'eau purgée. J'avouë qu'elles ne meurent pas d'abord, parceque la terre leur fournit quelque air, qui suffit encore pour soutenir en elle un reste de vie; mais elles tombent bientôt dans un état de langueur, tant il est vrai que le mauvais ou le bon état des plantes, dépend de la juste quantité d'air qu'elles respirent.

D'ailleurs, personne n'ignore l'extreme antipathie qui est entre l'huile & les plantes: antipathie si grande, que la seule odeur de l'huile suffit pour en faire mourir plusieurs; d'où vient qu'un Auteur, qui a donné de très-bons préceptes pour l'Agriculture, en est venu jusqu'à cette délicatesse, de ne pas vouloir que les Jardiniers portassent même des habits huileux, pour ne pas nuire à leurs herbages; & il assûre encore qu'il suffit pour faire mourir un

grand nombre de plantes, de mettre quelques gouttes d'huile à leur racine. La raison en est, que l'air & l'huile sont, comme tout le monde sçait, deux corps qui ne peuvent pas s'associer, à cause du peu de rapport de pores & des parties de l'un, avec les pores & les parties de l'autre: d'où vient que l'huile s'étant une fois insinüée dans les trachées, en exclut l'air absolument, & bouche tous les passages de la respiration; & c'est pour cela qu'elle est aussi pour les insectes un poison très-subtil, parce qu'elle les étouffe en passant dans leurs trachées, en les privant parlà de la respiration: car c'est là la raison que les Physiciens modernes rendent aujourd'hui de ce phenomene, c'est même cette reflexion qui leur a fait conclurre que la respiration n'étoit pas moins necessaire aux insectes qu'aux autres animaux, sur quoi il est facile de former le raisonnement qui suit. Ce qui nous fait juger que les insectes ont besoin de respirer, c'est que la même huile, qui se glissant dans leurs trachées, les empêche par là de respirer, les empêche aussi de vivre; or c'est la même chose pour les plantes: il faut donc conclurre que les plantes ont besoin de respirer, aussi bien que les insectes.

Ce principe une fois supposé, il est facile d'en tirer l'explication d'un grand nombre de phenomenes qui ont rapport

à ce sujet : je n'en choisis que quelques-uns qui ont quelque chose de plus singulier. On voit par là. 1°. D'où vient qu'à l'égard de certaines plantes, on affecte, suivant la remarque d'un habile Botaniste, de laisser autour de la racine diverses vacüitez, afin de faciliter la respiration par l'air qui y est contenu? Et ce qui confirme cette pensée, c'est que les plantes qui paroissent avoir plus de besoin de la respiration, sont précisément les mêmes à l'égard desquelles on use de cette précaution; c'est à dire, celles qui sont presque toutes composées de trachées.

2°. Comment certaines terres denses & argilleuses, qui sont très-propres à fertiliser les autres, quand on s'en sert en façon de fumier, sont néanmoins steriles elles mêmes? Car leur sterilité ne vient pas du défaut d'un suc convenable à la nourriture des plantes, puisqu'elles sont si propres à donner de la fertilité, mais cela vient de ce qu'étant trop serrées, elles ne peuvent pas donner passage à l'air pour parvenir jusqu'aux trachées des racines.

3°. Pourquoi dans certaines contrées on répand aussi des cendres sur les champs pour les rendre meilleurs? Car les cendres, quoique seches & arides, sont néanmoins extremement poreuses, & par consequent très-propres à entretenir la communication de l'air avec les racines.

4°. D'où vient qu'un suc trop abondant

est extremement nuisible aux plantes ? Surtout lors que ne pouvant s'échaper par aucune ouverture, il revient en circulant à la racine ; car alors en gonflant les tuyaux, il presse tellement les trachées, qu'il étouffe souvent la plante : c'est ainsi que dans l'esquinancie l'abondance du sang remplissant excessivement les veines, suffoque l'animal en resserrant l'ouverture de la trachée.

5°. Pourquoi quand on veut sauver ces plantes on suit encore aujourd'hui le précepte de Vitruve, qui est de faire une ouverture au pié du tronc pour faire écouler le suc ? Car cela dégage les trachées & rend la respiration aux plantes, à peu près comme quand on ouvre la jugulaire, dans les attaques d'esquinancie, on débarrasse la trachée artere, & l'on sauve la vie à l'animal.

6°. D'où vient qu'il est quelquefois très-salutaire pour les plantes en caisse, de les transporter de la ville à la campagne, ou de la campagne à la ville ? Car, supposé qu'elles respirent, le changement d'air doit causer du changement en elles, aussi-bien que dans nous ; ce qui est d'autant plus vrai, que les effets de la respiration sont à peu-près les mêmes dans les plantes que dans les animaux, comme il me reste encore à faire voir.

On convient assez aujourd'hui que la respiration sert à deux principales fins,

l'une est de faire glisser quelques parties d'air dans le sang, & l'autre d'en faciliter la circulation, par le mouvement des organes qui nous servent à respirer. Or tout cela convient aussi aux plantes.

Le premier usage de la respiration est donc de faire passer quelques gouttes d'air des lobes du poumon dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire ; car on a découvert des ouvertures qui établissent cette communication. Ainsi toutes les fois que l'air est reçu dans les poumons, il est necessaire que plusieurs parties rencontrant ces ouvertures, aillent se mêler avec le sang, ce qui sert extremement à le perfectionner. C'est ce mêlange qui lui donne cette couleur vermeille, qu'il a en sortant des poumons, & qu'il n'avoit pas en y entrant. C'est là aussi ce qui le rend si coulant dans tous les vaisseaux du corps ; car on sçait que rien ne contribuë tant que l'air à la fluidité des corps liquides. Enfin c'est de là que viennent en partie toutes les fermentations du sang, à cause du nitre & des autres sels dont l'air se trouve toujours chargé, de sorte, dit un Philosophe celebre *, & dont la memoire sera long-tems chere à cette Université, de sorte qu'il s'en faut bien que l'usage de la respiration nous ait été accordée pour rafraichir le sang, comme l'avoient crû les Anciens ; elle sert bien plûtôt à lui donner une douce chaleur, en le faisant fermenter par le mélange de

* Mr. Bayle.

cet air. C'est donc ce mêlange, ajoute-t'il, qui est la principale fin de la respiration ; & nous devons en dire autant des plantes.

Pour le comprendre, il faut remarquer que le suc qui découle quelquefois du tronc, contient plus d'air que l'eau commune ; car il est, non seulement plus écumeux, mais aussi plus leger, puis qu'il surnage l'eau, lors qu'on le verse doucement dessus. Or cet air il faut bien que le suc le ramasse en circulant, & il ne peut le ramasser en circulant qu'en le recevant des cellules, ou bien des trachées. Les cellules & les trachées ne paroissent pas pouvoir le fournir autrement que par des ouvertures destinées à cette communication ; car quoiqu'on n'aye pas encore découvert ces passages, on doit supposer qu'ils y sont, comme on en suppose dans les animaux pour le mêlange de plusieurs sucs ; dès là qu'on s'est convaincu que ces liqueurs passent d'un reservoir à l'autre.

Cet air au reste n'est pas inutile dans le suc, où il n'entre que pour le perfectionner ; car d'abord en se mêlant à ses parties, il en change necessairement la situation, & cause par-là ce petit changement de couleur que nous remarquons dans la seve ; il contribuë ensuite à la fermentation dans les petits ventricules, qui sont destinez à cette fin ; à peu près comme il fait fermenter le lait lorsqu'il se mêle à ses parties. Enfin il donne au suc cette liquidité

qui lui est si necessaire pour porter au milieu des fibres les plus serrées la nourriture convenable. C'est ainsi que dans les machines hydrauliques quelques particules d'air introduites à propos font couler l'eau par des tuyaux imperceptibles, & qui sans cela étoient impénetrables.

Le dernier usage de la respiration est d'aider à la circulation du grand nombre de liqueur, & en particulier du sang dans le corps de l'animal : car les poumons & le diaphrame se remüant continuellement, font sans cesse passer le chyle du ventricule dans les intestins, & des intestins dans les veines lactées ; d'où il va bientôt se mêler avec le sang pour continuer de circuler. Le seul effort que fait la poitrine en s'élargissant, comprime necessairement un grand nombre de vaisseaux dans l'interieur du corps, ce qui ne sert pas peu à faire avancer le sang. Ajoutons à cela, que sans l'élevation des lobes, il ne sçauroit passer dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire, ni par conséquent aller d'un ventricule du cœur à l'autre, sans quoi tout son mouvement cesseroit dans l'instant. Il en seroit de même de la seve, si le retrecissement des cellules ne lui donnoit passage pour continuer son cours ; leur dilatation sert ensuite à la pousser sans cesse, en comprimant les tuyaux contigus pour continuer de la faire mouvoir. Bien plus, de même que le sang, par la maniere dont il est forcé

cé de circuler, se glisse dans plusieurs glandes, où il se fait une séparation de diverses liqueurs necessaires à l'animal, & entr'autres d'un liquide très-subtil qui cause tous les mouvemens du corps, & en particulier celui de la respiration ; de même aussi le suc en circulant passe necessairement par divers nœuds, où il se filtre plusieurs liqueurs qui servent à la préparation du suc, & entr'autres un liquide plus subtil, qui coulant vers les cellules, y fait une espece de mouvement musculaire ; ce qui joint à quelque cause exterieure, forme tout le ressort de la respiration des plantes : & c'est là cette structure mécanique que je suis obligé de reserver pour quelque autre occasion, pour ne pas m'engager dans une excessive longueur.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur voulût donner cette seconde partie, qui regarde la structure mécanique des plantes, & sans laquelle sa dissertation ne sçauroit être complette.

ARTICLE LXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE NUREMBERG.

LA nouvelle histoire de Moravie n'interesse pas seulement cette contrée, mais encore les païs voisins. Les antiquitez

Chrétiennes de la Boheme, de la Silesie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Carniole & de la Baviere, ont trop de liaison avec les commencemens & les progrès de la Religion dans la Moravie, pour ne pas entrer naturellement dans le dessein de l'Auteur. Cet Auteur est un Curé de Moravie, qui s'est appliqué depuis longtems à la recherche des materiaux de son ouvrage.

D. Joannis Georgii Stredowski, in Moravia Parochi sacra Moravia historia : in quam eo studio sacra & prophana, pia & curiosa congessit Author, quod non solum Moravi, suis hactenus Historicis destituti, plurimùm mirabuntur, nec dum audita patria sua memorabilia; veriùm etiam Bavari, Austriaci, Bohemi, Silesii, Hungari, Carnioli, Poloni, verba Germanica & Polonica nationis populi pene universi, plurima sua cum diligenti studio discussa, & ad ordinem chronologicum redacta, poterunt adinvenire, & figuris aneis ornata. Norimberga, apud Georgium Lehmannum in 4°.

DE LEMGOU.

Les Capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs offrent à ceux qui aiment les antiquitez d'Alemagne & de France, une abondante moisson de remarques curieuses.

Quoique Mr. Meinders ne se soit attaché qu'à deux Capitulaires de Charlemagne qui regardent la Saxe, il y a trouvé la matiere d'un juste volume sur l'état

ancien de la Saxe & de la France.

Hermanni Adolphi Meinders JCti Bilefeldensis, antiquitates Saxonicæ & Franciæ sacra & prophana, sive commentarius ad Capitulationes binas Caroli magni de partibus Saxoniæ, nec non ad indiculum paganicarum & superstitionum Saxonicarum, id est, Westphalicarum, volumen primum. In 4°. Lemgoviæ, sumptibus Henrici Wilhelmi Meyeri.

Meyer vend aussi la relation des voyages de Mr. Kempffer dans le Levant, pleine de remarques politiques & d'observations qui peuvent enrichir la Physique & la Medecine.

Engelberti Kampfferi Med. D. Amœnitatum Exoticarum Politico-Phisico-Medicarum fasciculi, quibus continentur variæ relationes, observationes & descriptiones, rerum Persicarum & ulterioris Asiæ, multa attentione in peregrinationibus, per universum Orientem collectæ, ab Authore. Ibidem apud eundem.

D'AUSBOURG.

Le Pere Michel Chanoine Regulier, Canoniste celebre, a donné le troisiéme & dernier tome de sa Théologie Canonique qui traite des Sacremens,

R. P. Augustini Michel Ord. S. Aug. Can. R. Theologia Canonico-moralis tomus 3. & ultimus de Sacramentis in genere & specie, folio. Augustæ Vindelicorum & Dilingæ, apud Joannem Casparum Bencard.

Digitized by Google

DE LIPSIC.

Quelques Novateurs ont attaqué la distinction, quoique legere, que Luther & ses disciples ont conservée entre les differens Ministres Ecclésiastiques de leur secte. Mr. Victorin s'est opposé à cette nouveauté, & il la combat avec les armes que la verité & la doctrine Catholique lui fournissent, & avec l'autorité de plusieurs Docteurs celebres parmi les Lutheriens.

Jus Divinum distinctorum in Ministerio Ecclesi. ordinum & graduum ἰσότητι *Ministrorum Ecclesiæ quam hodie multi in Ecclesias Evangelicas introducere satagunt, modestè oppositum à Martino Victorino Presbit. adjecta sub finem responsa Theologica B. Klugii, Winckleri, & Car. Arndii & aliorum. Hamburgi, sumptibus Authoris, & prostat Lipsiæ, apud Joh. Frid. Gleditsch, ut & Hamburgi apud Zachariam Hertel.*

Le Dictionnaire de Medecine commencé par Castel, & augmenté par Jacques Pancrace Bruno, a paru ici depuis peu dans une meilleure forme & plus ample d'un quart.

Jacobi Pancratii Brunonis Lexicon Medicum Castellianum, ad novam artem Medico-Pharmaceuticum accommodatum, & innumeris accessionibus ac vocabulis nunc quarta vice amplificatum. 4° *Lipsiæ, apud Thomam Fritsch.*

DE DRESDE.

On a imprimé ici chez Zimmerman les

opuscules historiques de feu Gaspard Sagittarius avec la vie de l'Auteur, & un catalogue des ouvrages & des manuscrits qu'il a laissez.

D. Casparis Sagittarii operum historicorum tomus, cum vita Authoris & catalogo scriptorum ejus atque manuscriptorum, in folio. Dresdæ, apud Joann. Christoph. Zimmermann.

Mr. Henri Leonard Schurtzfleisch a publié des remarques du fameux Conrad Schurtzfleisch, sur les meilleurs ouvrages des Anciens. On a dans ce volume les observations entieres de Pierre Faber & de Conrad Schurtzfleisch sur Pausanias. Le même Editeur nous a donné le tome des lettres du même Conrad Schurtzfleisch. Nous devons au même Sçavant Henry Leonard Schurtzfleisch, des corrections du texte Grec du traité du sublime de Longin, tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne de Milan, un supplément des notes qu'il a données il y a deux ou trois ans sur Commodien & sur la Religieuse Rosuite.

Conradi Samuelis Schurfleischii epistolarum nondum editarum volumen posterius. Prodit curâ H. L. Schurzfleischii.

Ejusdem adversariorum volumen primum, quo continentur animadversiones in optimos quosque Historicos Græcos, & sigillatim ejus & P. Fabri in Pausaniam integræ &c.

Henrici Leon. Schurzfl. notarum in Commodianum supplementum.

Digitized by Google

Ejusdem notarum in Roswitham supplementa.

Ejusdem nova Dionysii Longini περὶ ὕψους ad MSC. Ambrosiana, quæ Mediolani est, bibliotheca recensio.

D'HILDESHEIM.

Les conciliateurs de Religion sont à la mode ; il a paru depuis peu beaucoup de livres sur la réünion des Protestans entr'eux, & sur la réünion des Protestans avec l'Eglise Catholique. Un sçavant Capucin propose, dans le livre dont je vous envoye le titre, le moyen qu'il croit le plus facile pour faire rentrer toutes les sectes heretiques d'Alemagne dans l'Eglise, dont elles se sont séparées sans raison.

Fr. Dionysii Werlensis Prov. Col. Cap. via pacis inter homines per Germaniam in fide dissidentes. In 4°. *Hildes. apud Lud. Schroëder.*

On a du même Auteur un traité sur la fausse penitence. *Pseudo pœnitens correctus.*

Mr. Henninge Bernard Witter a fait paroître un Commentaire sur la Genese, où il s'attache principalement à montrer les droits du peuple d'Israël sur la terre de Chanaan.

M. Henningi Bern. Witter jura Israëlitarum in Palestinam terramque Cananæam, commentatione in Genesim perpetuâ commonstrata. In 4°. *Hildesiæ, sumptibus Ludolphi Schrœder Bibliopolæ.*

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Le Pere Virginio Valsecchi Benedictin

joint l'étude du droit canonique à celle des antiquitez avec tant de succès, qu'il vient de donner des fruits de cette double application: un traité sur les mariages des enfans de famille, & une dissertation sur les années d'Elagabale marquées sur les medailles.

Theologico-Canonica de sponsalium, ad instantiam parentum, à filio familias, contra eorum voluntatem, cum imparis conditionis puellâ initorum solubilitate, resolutio. Accedunt singulorum alma Florentina Universitatis Patrum, aliorumque Theologorum suffragia; excellentissimor. DD. tum in Pisano Lyceo, tum in studio Florentino sacram scripturam, Theologiam, controversias, & sacros Canones profitentium subscriptiones; ipsius alma Flor. Universitatis sententia; illustrissimor. Equitum super desponsatorum imparitate judicia; ac demum, & viri civilis de eadem re consultatio. In folio.

De M. Aurelii Antonini Elagabali Tribunicia potestate V. seu de tempore quo initium Tribunicia potestatis Elagabali petendum sit.

Mr. Salvini a donné au Public le second volume de ses dissertations Italiennes prononcées dans l'Academie des Apatistes, sur des questions problematiques proposées par le Président de cette Academie. Ce second volume contient cent dissertations, & l'oraison funebre d'Augustin Cotellini, fondateur de l'Academie des Apatistes, qui la re-

commanda en mourant au Grand Duc. Ce Prince, à qui l'amour des Lettres a été transmis avec le sang des Medicis, a bien voulu accepter la protection de cette nouvelle Academie, & la placer dans le même Palais avec l'Academie Florentine & l'Academie de la Crusca.

Mr. L'Abbé Salvini va nous donner l'histoire de l'Academie Florentine. Parmi le grand nombre de vies des Sçavans qui entreront dans cet ouvrage, celle de Galilei écrite par Mr. Viviani s'attirera infailliblement l'attention des Lecteurs curieux.

DE NAPLES.

Le Pere de Raho Théatin a fait imprimer la premiere partie de l'histoire genealogique des familles illustres de ce Royaume. *Peplus Neapolitanus Caroli Mariæ de Raho Clerici Regularis Patricias illustresque familias continens, pars prima in* 4°. *pages* 348.

On a fait ici une nouvelle édition *du dialogue de Galilei sur le sisteme du monde*. Cette édition est augmentée d'une *lettre de Galilei qui n'avoit point encore paru*; comme ce livre a été condamné par l'Inquisition, on n'a point mis le lieu où l'édition est faite, ni le nom de l'Imprimeur.

DE ROME.

On m'a trompé, & je vous ai trompé. J'ai crû pouvoir me fier à ceux qui m'ont envoyé de Naples un mémoire sur les ouvrages du Pere Scarfo Religieux de Saint Basile, & vous avez crû pouvoir compter

sur ma bonne foi. J'apprens que ce mémoire ne meritoit pas d'avoir place dans un ouvrage dont vous excluez avec tant de soin les productions de la vanité & de l'artifice. Le mémoire que vous avez sur mon autorité inseré dans les nouvelles du mois de Janvier de cette année, ne contient que des livres en idée, hors un ou deux qui n'ont pas eû grand succès; & l'Auteur appellé à Rome à l'occasion de quelques écrits imprudens, a été convaincu de plus d'un mensonge. Vous sçavez au reste que vous n'êtes, ni les premiers, ni les seuls à qui de pareils avanturiers ayent imposé. Il est peu de Bibliothecaires & de Journalistes que la vanité de certains personnages n'ait surpris. Ils sont excusables, & vous l'êtes, il vaut mieux être trompé quelquefois, que d'avoir mauvaise opinion de tout le monde. Je dis plus, une défiance generale feroit tomber dans plus de fautes qu'un peu de crédulité.

DE MILAN.

Mr. Gatti n'a rien épargné dans un essai de l'histoire de l'université de Pavie pour faire honneur à cette ville : il n'auroit pas manqué de matiere, quand il se seroit borné à l'exacte verité. L'histoire de Pavie est assez brillante pour contenter l'amour le plus délicat de ses citoyens. Mr. Gatti n'a pas crû marquer assez la grandeur du sien, s'il ne mettoit le faux en œuvre. Pour relever la gloire de Pavie il a voulu rabbaisser Milan. Non seulement il a soutenu que Pavie a porté le nom de seconde Rome, mais il s'est

inscrit en faux contre les Historiens de Milan, qui assûrent que cette grande ville, qu'on sçait avoir été assez long-tems le siege de l'Empire d'Occident, a été appellée la seconde Rome. Milan n'a pas manqué de défenseurs, & l'on a vû paroître il y a quatre mois un écrit où le Docteur Gatti est raillé très finement. Le titre de l'ouvrage est, *Mediolanum secunda Roma*. L'Auteur, qui a pris le nom de Juste Viscomti, écrit avec beaucoup de feu, son stile est ingénieux & élegant, & il est maître de son sujet.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mylord Loudale, Garde du sceau privé sous le Roi Guillaume, avoit établi un College à Louther, lieu de sa naissance & patrimoine de sa famille, une des plus anciennes d'Angleterre : on n'y devoit recevoir que des Gentils-hommes qui eussent déja quelques teintures des Humanitez. Mylord avoit expressément ordonné, que par une pratique differente de celle des universitez, on y rapportât toutes les études à l'usage de la vie. Ainsi parmi les anciens Auteurs Grecs & Latins qu'on expliquoit, on s'attachoit principalement aux Historiens. On joignoit l'histoire moderne à l'histoire ancienne, & la Geographie à l'histoire. On tâchoit de former la jeunesse à une éloquence de pratique ; on negligeoit les minuties de Grammaire, &

tout cet attirail embarrassant des préceptes de Rhetorique enveloppez dans les termes de l'Art, plus difficiles à entendre que les préceptes. On apprenoit avec autant de soin les langues modernes que les anciennes, surtout le François, l'histoire, les loix, les coutumes : les interêts de l'Angleterre étoient l'objet principal de l'attention des Maîtres & des Disciples. La Philosophie qu'on y enseignoit étoit entierement dépoüillée de tout ce que l'Ecole y mêle de barbarie, de chicane, d'inutilité. Ce College s'est soutenu quelque tems, mais enfin il a été détruit à la sollicitation des Universitez d'Oxford & de Cambridge. On a prétendu que la jalousie étoit entrée dans cette affaire : sans me laisser prévenir par les malheureux qui se plaignent trop aigrement, & sans entrer dans les passions de ceux dont on se plaint, conduite qu'il faut toujours garder dans les occasions semblables, je crois pouvoir dire que la liberté trop grande de philosopher, & le peu de part qu'on avoit donné à la Religion dans le plan du College de Louther, ont été un juste motif de renverser cet établissement. Mr. le Sage qui y enseignoit la Philosophie a publié un abregé de celle qu'il y expliquoit, sous le titre d'*Aphorismes Philosophiques, ou essai de Philosophie qui n'est asservie à aucune secte, à l'usage de l'Ecole libre du Vestmorland sur le Louther.*

Aphorismata Philosophica; sive specimen

Philosophia Eclectica in usum liberæ scholæ Vestmorlandi adj. Lutherum. A Londres, chez du Noyer 1711. in 12 pages 72.

On acheve l'onziéme tome du vaste *recueil d'Actes anciens, ou titres concernant l'Angleterre que Mr. Rymer a tirez des Archives par ordre de la Reine.*

La nouvelle traduction du Lutrin de feu Mr. Despreaux, dont Mr. Ozell est Auteur, efface toutes les autres : ce poëme est fort goûté en ce païs par le ridicule qu'il paroit jetter sur le Clergé de l'Eglise Romaine. *L'Epitre sur l'amour de Dieu* a aussi été traduite plus d'une fois. On traduit *le reste des ouvrages de ce Poëte satirique. Sa derniere satire* ne sera pas oubliée, & elle aura ici un sort different de celui quelle a eû en France.

DE HOLLANDE, DE LEIDE.

J'étois pressé quand je vous envoyai le titre du livre sur les chaussures Grecques & Romaines, imprimé ici *chez Theodore Hoak* : les deux traitez qu'il contient, *Balduini calceus antiquus, & Julius Nigronius de caligâ veterum*, sont la moindre partie de cet ouvrage. Les extraits des notes de Saumaise sur Tertullien, *de pallio*, du manteau, & du traité des vêtemens anciens, par Albert Rubens, & sur tout les sçavantes remarques de l'Editeur, Mr. Nilant, rendent plus précieux le present qu'il fait au Public. Il corrige exactement les fautes de Baudoüin & de Nigronius, & donne à sa matiere tout le jour qu'elle peut re-

revoir. A quoi sert de sçavoir comment les Grecs & les Romains étoient chaussez, disent certaines gens ? Ceux qui s'appliquent à lire les anciens Auteurs ne parlent pas ainsi : ils sentent bien l'obligation qu'ils ont aux Ecrivains, qui par ces laborieuses recherches leur applanissent mille endroits difficiles.

Je fais encore une reflexion sur le livre de Mr. Nilant ; c'est que le vaste *trésor des antiquitez Grecques & Romaines*, ne renferme pas dans ses vingt volumes *in folio* tout ce que l'on a écrit de bon sur cette matiere : on pourroit y joindre *un supplément de quatre ou cinq volumes.*

Mr. Pitiscus a entrepris un ouvrage plus utile que cet immense recueil. C'est un Dictionnaire des antiquitez Grecques & Romaines, qui sera en même tems la table & l'abregé du trésor. Mr. Pitiscus ne doit pas se borner aux traitez renfermez dans *le trésor*, s'il veut remplir son sujet : il est exact & laborieux, & l'on doit attendre beaucoup de son travail.

DE GRONINGUE.

L'*in* 4°. de près de cinq cens pages, que Mr. Corneille Adami a publié sous le titre *d'observations Théologiques & Philosophiques sur l'Ecriture sainte, & en particulier sur le nouveau Testament*, est fort chargé d'érudition ; il ne contient que cinq chapitres, ce sont proprement cinq traitez. Le premier des mœurs des peuples en general & en particulier ; des dif-

ferentes coûtumes des Juifs & des Payens. Le second des mœurs des Perses. Le quatriéme des mœurs des Atheniens. Le cinquiéme des jeux de la Grece. Mr. Adami parcourt dans le troisiéme plusieurs passages difficiles de Saint Matthieu.

Cornelii Adami Verbi Divini Ministri Damonensis & Scholæ Rectoris observationes Theologica & Philologica, quibus plurima sacri codicis novi præsertim fœderis loca ex moribus & ritibus diversarum gentium illustrantur. Groninga, ex Officina Johannis Avelsen.

DE LA HAYE.

Voici un nouveau traité de Perspective, qu'on assûre être plus complet dans sa brieveté que les autres, & neuf en beaucoup de choses. Mr. Sgravesande, qui en est Auteur, a beaucoup de génie pour les Mathématiques. Il propose plusieurs manieres de résoudre les problemes les plus difficiles.

Essai de Perspective par Gi. Sgravesande. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel *in* 12. 1711.

Il ne faut pas chercher dans des élemens de Perspective tels que ceux-ci l'usage que l'on peut faire de cet art pour la Peinture ; mais on a tout ce qu'on peut désirer sur cet usage dans les deux volumes *in folio* du Jesuite André Pozzo imprimez à Rome l'an & 1700. l'an 1702. en Latin, en François & en Italien, sous le titre de *Perspectiva pratique des Architectes & des*

Peintres. Tous les secrets de l'Art y sont développez par un grand Maître. André Pozzo a été un des plus excellens Peintres de nôtre siécle, & pour la Perspective, il n'a point eû d'égal, même dans les siécles précedens : c'est le jugement de tous les Connoisseurs. Il a renouvellé plus d'une fois les ingénieuses impostures qui ont immortalisé Zeuxis & Parrhasius, & trompé jusqu'aux plus grands Peintres par les illusions de son pinceau. Plus de deux cens planches bien gravées donnent aux instructions contenuës dans ces deux volumes, & la clarté & l'agrément.

DE PARIS.

Mr. de la Mothe a laissé paroître deux nouvelles Odes. La premiere sur les pertes que l'Etat & la Religion viennent de faire. Il l'avoit commencée pour consoler Monseigneur le Dauphin, petit fils de Louïs le Grand, de la mort de Madame la Dauphine. Il y mettoit la derniere main, quand l'accablante nouvelle de la mort de ce Prince lui fournit la triste matiere qu'il a si bien mise en œuvre. Dans la fin de cette Ode, la mort du dernier Dauphin, arriere-petit fils de Louïs le Grand, y entre naturellement, & jamais titre ne fut plus vrai que celui de cette Ode. *Le Deuïl de la France.* On jugera par quelques traits copiez au hazard de la beauté du reste. Peut-on consoler plus solidement le Prince qu'en lui disant.

Tes yeux pleuroient encore un pere,
Et des jours d'une épouse chere
Tu viens de voir trancher le fil;
Mais de la foi sublime éleve,
Dans l'instant qui te les enleve,
Tu vois la fin de leur exil.

Peut-on donner à la Princesse un éloge plus grand que celui qui est renfermé dans ces trois vers? Eloge qui en contient un très délicat du Prince.

Quel est l'éloge digne d'elle?
Tes pleurs. Sa vie est assez belle,
Puisqu'elle a sçû les meriter.

Le passage de la consolation du Prince aux transports de douleur sur sa mort est un modele achevé du stile pathétique. On sent bien que le cœur du Poëte y a eû autant de part que son esprit.

O ciel! Quelles plaintes soudaines!
Quels cris! Tous les yeux sont en pleurs.
Le sang s'est glacé dans mes veines,
Je crains d'apprendre nos malheurs.
L'esperance est-elle ravie?
Te perdrons nous? Et pour ta vie
Fais je ici des vœux superflus?
Aux larmes que je vois répandre,
Prince, je le dois trop entendre,
Je te console & tu n'es plus,

L'autre Ode est une peinture *du Souverain* tel qu'il doit être. L'Auteur nous apprend qu'en la donnant au Public, il execute les ordres du Prince qu'il avoit peint

en instruisant les autres. Monseigneur le Dauphin, sans s'y reconnoître, charmé de la verité & de la beauté des maximes, pressa Mr. de la Mothe de les rendre publiques. Helas ! En executant cet ordre l'illustre Poëte augmente nôtre douleur, il nous montre tout ce que nous avons perdu.

Cette ode paroît longue par le nombre des strophes, mais en la lisant on la trouve courte. Bornons-nous à deux strophes, pour en donner quelque goût à nos Lecteurs.

Mais sçavez vous maîtres du monde,
A quel prix vous regnez sur nous ?
Ce Dieu veut qu'un seul lui réponde
De la felicité de tous.
Il veut que vos sujets tranquilles,
Pour vous, enfans toujours dociles,
Vous trouvent des peres pour eux.
En vain portez vous le tonnerre,
Vous n'êtes les Dieux de la terre,
Qu'autant que nous sommes heureux.

Que sur vôtre trône placée
La vertu commande avec vous ;
Pour la voir de tous embrassée,
L'exemple est l'ordre le plus doux.
C'est peu de proscrire le vice,
Aimez vous même la justice,
Vous allez lui gagner les cœurs :
De la place auguste où vous êtes,
Vous commandez ce que vous faites,
Les loix ne sont rien sans vos mœurs.

Parmi tant de jeux utiles que des personnes zelées pour l'instruction de la jeunesse ont tâché de substituer aux jeux de hazard, on n'en a point inventé de plus ingénieux, ni d'un plus grand usage, que celui que Mr. Liebaux Geographe vient de mettre au jour. Le Public, qui connoît l'exactitude de ses cartes d'Alemagne, recevra favorablement sa nouvelle invention. Dans une espece de grande Carte sont gravées les principales parties de l'Europe, le plan des Capitales & les blazons des Princes ; des remarques instruisent du gouvernement & de la religion de chaque Etat. Les régles du jeu engagent les Joüeurs à sçavoir tout cela. On joüe avec des cartes qui représentent tous les degrez militaires, moyen agréable de les étudier. Nous connoissons des enfans, qui en joüant ce nouveau jeu ont appris en quinze jours ce que d'habiles Maîtres n'avoient pû apprendre qu'en quatre mois à des Ecoliers, qui ne manquoient, ni d'esprit, ni d'application. Mr. Liebaux demeure ruë St. Jacques près Saint Yves.

Etienne Ganeau Libraire de Paris vient d'imprimer *la vie du Pere Possevin Jesuite*, composée par le P. d'Origny.

On trouve chez ledit Ganeau tous les livres nouveaux des païs étrangers.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1712.

ART. LVII. *La perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.* Page 745

ART. LVIII. *Memoires sur la collation des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay, faite par les Etats d'Hollande, recueillis par Mr. Langlet du Fresnoy.* page. 778

ART. LIX. *La bibliotheque des Prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la Morale Chrétienne mis par ordre alphabetique. Par le R. P. *** de la Compagnie de Jesus.* p.801

ART. LX. *Mandemens & lettres pastorales de Mr. Flechier Evêque de Nismes, avec son oraison funebre.* p.805

ART. LXI. *Dissertation sur la translation du corps de St. Firmin le Confesseur. Par Mr. de Lestocq Docteur de Sorbonne, Theologal d'Amiens.* p.809

ART. LXII. *L'ombre de Mr. Thiers, ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de St. Firmin &c.* p.827

ART. LXIII. *Nouvelle traduction de l'Office entier de la Sainte Vierge faite par un pere de famille Avocat du Parlement de Paris.* p.835

ART. LXIV. *Les Divertissemens de Seaux.* page. 838

ART. LXV. *Explication de deux medailles Samaritaines, par le P. H. J.* p.841

Digitized by Google

TABLE.

ART. LXVI. Differtatio de Higieine tuendæ sanitatis &c. *Dissertation sur l'art de conserver la santé.* p.859

ART. LXVII. *Experiences & observations de la hauteur du mercure dans le barometre, faites sur diverses montagnes pour en trouver la hauteur, par le P. Laval Jesuite.* p.869

ART. LXVIII. *Observations sur l'agriculture & le jardinage, faites par Mr. Angran Conseiller du Roi en l'Election d'Orleans.* p.885.

ART. LXIX. *Extrait d'un discours sur la respiration des plantes prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College des Jesuites de Toulouse, par le Professeur de Physique.* p.895

ART. LXX. *[illegible]elles Literaires.*

D'Alemagne, de Nuremberg. p.911
De Lengou. p.912
D'Ausbourg. p.913
De Lipsic. p.914
De Dresde. ibid.
De Hildesheim. p.916
D'Italie, de Florence. ibid.
De Naples. p.918
De Rome. ibid.
De Milan. p.919
D'Angleterre, de Londres. p.920
De Hollande, de Leyde. p.922
De Groningue. p.923
De la Haye. p.924
De Paris. p.925

FIN.

Digitized by Google

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juin 1712.

Digitized by Google

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1712.

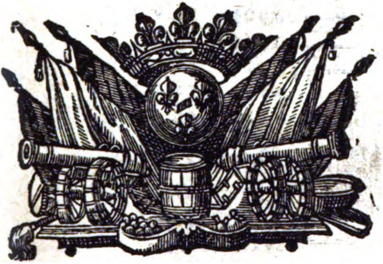

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1712.

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1712.

ARTICLE LXXI.

LETTRES POUR ET CONTRE sur la fameuse question, si les Solitaires appellez Therapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens. A Paris, chez Jacques Etienne à la vertu 1712. *in* 12. *pages* 381.

IL le faut avouër, la gloire qui reviendroit au Christianisme, d'avoir eû des sectateurs tels que les Therapeutes, & le préjugé commun, que les Peres ont reconnu les premiers Chrétiens d'Alexandrie dans

Digitized by Google

ces Solitaires, nous préoccuperent quand il fallut rendre compte au Public de la *traduction du livre de Philon*. Nous applaudîmes au zele du R. P. de Montfaucon qui ramenoit la critique à ſon veritable uſage, nous fîmes valoir ſes conjectures. Nous étions encore dans les mêmes diſpoſitions, quand *les lettres* dont nous allons parler vinrent entre nos mains. La lecture de ces lettres a fait dans nous un grand changement; on verra par le fidelle extrait de la diſpute qu'elles expoſent, ſi nous avons eû raiſon de changer.

Rien ne nous engageoit dans le ſentiment du P. de Montfaucon plus fortement que l'autorité des Peres. Mr. B. au commencement de ſa ſeconde lettre a détruit juſqu'aux fondemens ce préjugé. Il s'agit, dit Mr. B. d'un fait du premier ſiécle de l'Egliſe, s'il étoit tel que le P. de Montfaucon le ſuppoſe, ſi les Therapeutes étoient des ſocietez de Chrétiens ſolitaires, il n'eſt pas croyable qu'une choſe de cette importance eut été ignorée des plus

anciens Peres : une secte répanduë dans tout l'univers ne pouvoit pas leur échaper. Cependant Eusebe est le premier qui en ait parlé, plus de deux siécles se sont écoulez depuis Philon, sans qu'aucun Ecrivain Ecclésiastique ait mis les Therapeutes au nombre des Chrétiens, les Peres mêmes qui ont vécu dans les lieux les plus fréquentez par ces solitaires, n'en disent pas un mot, Saint Justin, qui a vécu peu de tems après Philon, avoit été à Alexandrie, où on lui montra les restes des cellules des Septante, à ce qu'il raconte lui même, il est probable qu'il y avoit encore des Therapeutes ; en tout cas la memoire en étoit trop récente pour pouvoir être effacée ; s'ils eussent été Chrétiens, n'en auroit-il rien dit ? N'en auroit-il rien sçû ? Clement Alexandrin & Origene suivent de près Saint Justin ; ils étoient tous deux à Alexandrie : ils ont tous deux fait valoir autant qu'ils ont pû tout ce qui donnoit de l'éclat au Christianisme, pourquoi ne parlent-ils point des Therapeutes ? Pourquoi Saint

Athanase en découvrant l'origine de la vie Monastique ne remonte-t'il pas jusqu'à cette société ? On ne peut apporter aucune raison de ce silence, si les Therapeutes ont été Chrétiens, au moins ce silence prouve-t'il que le sentiment du P. Montfaucon ne doit point être appellé le sentiment des Peres ; mais le sentiment d'Eusebe, que Saint Jerôme, Saint Epiphane & Cassien ont suivi. Or l'autorité de l'Evêque de Cesarée n'est pas d'un assez grand poids, pour nous empêcher de peser exactement les raisons du Traducteur de Philon, & celles de son illustre adversaire.

Le P. de Montfaucon prétend que les Therapeutes étoient Chrétiens ; Mr. B. soutient qu'ils étoient Juifs. La Religion de Philon, l'état où le Christianisme étoit en Egypte quand Philon a écrit, fournissent à Mr. B. les deux premieres objections qu'il propose au Benedictin. Philon, dit-il, a vécu & est mort dans la Religion Juive, dont il étoit un des plus zelez partisans : quel motif auroit pû l'engager à

faire un discours exprès à la loüange des Chrétiens, discours où il éleveroit leur religion au dessus de toutes les autres, & même de la religion Juive qu'il professoit. Est-il croyable qu'un Juif ait dit des Chrétiens, *quels peuples parmi ceux qui professent quelque religion peut-on leur comparer avec justice?* Quoi! Il n'excepte pas même celle des Juifs, & ne craint pas même la main terrible de ce Dieu jaloux que Moïse leur avoit annoncé? Quel motif a pû engager Philon à un éloge si contraire aux sentimens de sa nation? Auroit-il voulu porter les Juifs à embrasser le Christianisme? Il ne l'a pas embrassé lui-même. Etoit-ce pour proposer à ses compatriotes le modele d'une vie austere & pure? Il n'avoit pas besoin d'aller chercher ce modele dans une religion differente de la sienne: il y avoit des Juifs qui menoient une vie austere & retirée. Philon n'a sans doute écrit, que pour donner aux Gentils de l'estime pour les Juifs, en opposant les Philosophes de sa nation aux Philosophes Grecs: c'est

le dessein de deux traitez, l'un sur la conduite des Esséens, qu'il oppose aux Philosophes Grecs qui ne se retiroient pas entierement du monde, l'autre de la vie des Therapeutes, qu'il oppose aux Philosophes solitaires du paganisme. Philon auroit mal rempli son dessein, s'il avoit cherché parmi les Chrétiens dans une secte odieuse aux Juifs & méprisée des Gentils, les exemples dont il avoit besoin pour rabaisser l'orgueil des payens, & leur faire concevoir des sentimens avantageux de la nation Juive. Si l'on suppose que Philon ait confondu exprès les Chrétiens avec les Juifs, pour faire honneur aux derniers de ce qu'il trouvoit de loüable dans les premiers, on avancera une supposition insoutenable, & refutée par l'état où les Chrétiens étoient quand Philon a écrit. Le Pere Montfauçon recule tant qu'il peut l'époque du discours sur les Therapeutes, pour donner aux Chrétiens le tems de se multiplier dans l'Egypte; mais il ne peut rendre vraisemblable que les Chrétiens y fûssent alors, c'est à dire, l'an soixante huit de

JESUS-CHRIST, en assez grand nombre pour y fournir à des établissemens aussi considerables que ceux des Therapeutes : car il est incroyable que le plus grand nombre des Chrétiens d'Egypte eut d'abord embrassé la vie Monastique. Nous disons la vie Monastique; en effet Monsieur B. prouve solidement que les Therapeutes étoient Moines, s'ils étoient Chrétiens, & & il conclut de cette preuve qu'ils n'étoient pas Chrétiens ; puisqu'il est certain qu'il n'y avoit point de Moines parmi les Chrétiens dans le premier siécle de l'Eglise.

Nouvelle difficulté. L'antiquité de la secte des Therapeutes ne s'accorde point du tout avec la nouveauté du Christianisme : il n'y avoit pas plus de trente ans qu'on prêchoit l'Evangile : il n'étoit connu dans Alexandrie que depuis sept ans, & Philon nous dit que dans les assemblées de Therapeutes, *on donnoit les premieres places à ceux qui s'étoient exercez à ce genre de vie dès leur premiere jeunesse.* Il dit, *qu'ils s'exerçoient à la Philosophie qu'ils avoient reçuë de*

leurs peres ; qu'ils lisoient les écrits que les anciens fondateurs de leur secte leur avoient laissez, qu'ils chantoient des hymnes composez par leurs anciens Poëtes. Comment expliquer plausiblement ces expressions dans le systeme du P. Montfaucon? Examinons ses réponses à de si fortes objections.

Philon, dit-il, a pû loüer les Chrétiens ; on les regardoit comme une secte Juive, & il ne paroissoit point de difference entre les Chrétiens Judaïsans & les Juifs. Josephe a fait un éloge magnifique de Saint Jacques, & il rapporte que beaucoup de Juifs indignez qu'on l'eut mis à mort, en porterent leurs plaintes à l'Empereur. Deux Protestans Anglois ont fait l'éloge des Moines Catholiques ; il est moins étonnant que Philon, qui pendant son séjour de Rome avoit lié amitié avec St. Pierre, & peutêtre avec St. Marc, ait fait honneur à sa nation de la sainteté des premiers Chrétiens.

Les Chrétiens étoient en grand nombre dans l'Egypte : l'Evangile y avoit été annoncé incontinent après la mort de JESUS-CHRIST.

Là le P. Montfaucon justifie ce qu'il a dit de l'âge de Philon, & du tems que Saint Marc est venu à Alexandrie pour la premiere fois, & il le justifie assez bien. L'objection où Mr. B. oppose l'antiquité des Therapeutes à la nouveauté du Christianisme, dépend en partie de ces difficultez chronologiques; si les époques du P. de Montfaucon subsistent, les Chrétiens qui avoient embrassé dans leur jeunesse le Christianisme & la vie solitaire, avoient assez vieilli en trente ou quarante ans, pour être respectez par leur âge.

Philon a pû dire des Therapeutes Chrétiens, qu'ils avoient reçu la Philosophie de leurs peres, c'est à dire, des Ecrivains sacrez & des Docteurs Juifs; il a pû dire qu'ils chantoient des hymnes composez par d'anciens Poëtes Juifs. Il y a plus de difficulté dans ce qu'il dit des écrits des Fondateurs de la secte; mais le Benedictin soutient que le mot Grec ne désigne que l'âge avancé où les Ecrivains sont morts, & non pas l'âge reculé où ils ont

écrit. Il ne convient pas que les Therapeutes puissent passer pour Moines, ils recevoient les femmes dans leurs assemblées ; ce qui lui paroît entierement opposé à la pratique des Moines. Mais quand on le forceroit à les reconnoître pour Moines, il ne s'en embarrasseroit pas : il soutient qu'on peut avancer sans contredire les Peres, qu'il y a eû des Moines dans l'Eglise dès le premier siécle, & il explique ingénieusement les passages des Peres qu'on lui oppose.

L'adversaire du P. Monfaucon n'a pas laissé les réponses sans replique. Des Protestans, dit-il dans sa seconde lettre, ont loüé les vertus des Moines, & non pas leur religion : il y a bien de la difference entre avoir de l'indignation contre les meurtriers de Saint Jacques, & vanter sa foi. Enfin Philon s'est expliqué sur le chapitre des Chrétiens, dans son livre du pelerinage d'Abraham : il y condamne ouvertement ceux qui negligeoient la lettre de la loi, & donnoient à ses ceremonies des significations mo-

rales, qui, dit-il, alloient à les anéantir.

Cette instance nous paroît foible, Philon a pû changer de sentimens quand il a mieux connu les Chrétiens ; mais est-ce des Chrétiens qu'il parle dans le livre du pelerinage d'Abraham ? Nous ne le croyons pas, les opinions qu'il combat sont celles des Juifs allegoristes.

Les autres repliques du Sçavant inconnu ne sont pas non plus démonstratives : il ne dit rien qui détruise les époques du P. de Montfaucon, ni qui persuade que le Christianisme ne se soit pas répandu dans l'Egypte peu d'années après la mort de Jesus-Christ, & assez tôt pour que les Therapeutes eussent vieilli dans cette profession au tems où Philon écrivoit : il insiste sur les vieux Ecrivains de la secte, & cet endroit souffre une difficulté que le Pere de Montfaucon n'a pû dissiper entiérement. On ne voit pas pourquoi Philon parleroit du grand âge de ces Ecrivains, & il est plus naturel de penser qu'il a voulu marquer leur antiquité ; ainsi la signification

commune du mot est favorable au P. de Montfaucon, mais le sens paroît exiger qu'on n'ait pas d'égard à cette signification commune.

L'adversaire du Benedictin persiste à reculer l'origine des Moines jusqu'au quatriéme siécle, fondé principalement sur des passages de Saint Justin & de Tertullien, qu'il a citez dans sa premiere lettre, & auxquels le P. de Montfaucon n'a rien répondu. Ces deux Peres assûrent clairement, que parmi les Chrétiens il ne s'en trouvoit point qui affectassent un genre de vie extraordinaire, ni qui se confinassent dans les forêts. Ne pourroit-on pas dire que Saint Justin & Tertullien n'ont parlé que des païs où ils écrivoient, dans lesquels la profession monastique étoit inconnuë? Un passage fourni par le Benedictin à son adversaire, paroît à ce dernier une forte preuve; elle ne nous semble pas aussi concluante qu'il le pense. Pallade dit qu'il y avoit peu de Monasteres sur le mont de Nitrie, quand St. Amon s'y retira; cette montagne avoit servi de retraite aux

Therapeutes, dit Mr. B. & s'ils étoient Chrétiens ils devoient s'y être multipliez. Ne peut-on pas dire que le tems avoit rallenti la ferveur de cette sainte societé, & que Dieu se servit de St. Amon pour la rétablir?

Jusqu'ici l'adversaire du P. de Montfaucon s'est contenté de montrer que les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens; il passe outre, & il entreprend de montrer par des preuves directes qu'ils étoient Juifs. Il en tire une des noms que Philon donne aux Solitaires dont il s'agit: ce sont les mêmes dont il se sert partout pour désigner les Juifs qui faisoient profession d'une pieté extraordinaire.

Les danses des Therapeutes ne conviennent point aux mœurs des premiers Chrétiens, elles conviennent aux mœurs des Juifs, c'est Philon même qui nous l'apprend, & son autorité rend cet argument du Judaïsme des Therapeutes fort pressant, moins pressant néanmoins que l'objection suivante.

Il paroit évidemment par le récit

Digitized by Google

de Philon que les Therapeutes, attachez à la celebration du Sabbat, n'avoient aucune veneration pour le Dimanche. Le P. de Montfaucon fait de grands efforts pour rendre vraisemblable que les assemblées des Therapeutes commencoient le Samedi au soir, & ne finissoient que le Dimanche : mais la simple lecture du texte de Philon détruit toutes ses subtilitez, & son adversaire par des reflexions judicieuses ôte toute probabilité à la conjecture que ce Pere a hazardée : ce seul point décidé, décide la question. Suivons cependant nos deux Auteurs dans le reste de la dispute.

Mr. B. examine l'une après l'autre les douze marques de Christianisme que le Benedictin a crû voir dans les Therapeutes, & il fait sentir qu'elles ne prouvent rien, ou qu'elles sont appuyées sur de fausses suppositions, & quelques unes prouvent le contraire de ce que prétend le P. de Montfaucon.

Le renoncement universel au monde, l'étenduë de la secte, les explications allegoriques de l'Ecriture

Digitized by Google

sainte, la composition & le chant des hymnes, les veilles, les austeritez, la séparation des hommes & des femmes dans les lieux de priere, la virginité pratiquée par quelques personnes, sont des marques communes aux Juifs & aux Chrétiens, & qui par consequent ne prouvent rien. La preuve tirée du nom de monasteres, suppose faussement que Philon appelle *monastere*, *Semnee*, toute l'habitation de ces solitaires : il ne donne ce nom qu'à leurs oratoires, où il assûre qu'ils faisoient scrupule de manger ; & quand Philon auroit pris ces mots dans la signification qu'ils ont eûë depuis parmi les Moines, ce seroit encore un signe équivoque.

Il faut détourner de leur veritable sens les expressions de cet Auteur, pour lui faire dire qu'il y avoit des Prêtres & des Diacres parmi les Therapeutes. C'est encore par un manifeste abus des termes qu'on change le pain, le sel & l'hissope, servis sans vin dans le repas solemnel des Therapeutes dans la celebration de l'Eucharistie ; le texte de Philon,

quoique embarrassé & même corrompu en cet endroit, ne donne point cette idée, & il l'éloigne absolument, si on suit l'explication naturelle que Mr. B. y donne.

Pour que la priere vers l'Orient fût une marque du Christianisme, il seroit necessaire qu'elle fût interdite aux Juifs pour toujours & en tout lieu; cependant les Esséens, à ce que Josephe nous apprend, se tournoient vers le soleil levant en commençant la priere du matin, & il est très vraisemblable que les Juifs affectoient cette posture dans l'Egypte, par respect pour Jerusalem & pour le Temple situez à l'Orient d'été de l'Egypte.

Ainsi toutes les preuves du P. de Montfaucon tombent, & il tâche envain de les soutenir par ce ton affirmatif, & ces airs de confiance, qui montrent qu'un Auteur est persuadé de son opinion; mais qui ne suffisent pas pour persuader un Lecteur intelligent.

On ne peut donc plus défendre le Christianisme des Therapeutes. Faudra-t'il aussi renoncer à toute la gloi-

Digitized by Google

ne que de tels ſectateurs feroient à l'Evangile ? Nous ne le croyons pas, les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens, mais ils le devinrent, & nous devons tirer une juſte gloire des vertus qui les préparerent au Chriſtianiſme, & que le Chriſtianiſme perfectionna : on ne peut gueres nous conteſter de bonne foi cette converſion de la plûpart des Therapeutes ; il eſt certain que leur ſecte finit dans le tems que le Chriſtianiſme ſe répandit dans les lieux qu'ils habitoient. Si l'on ne veut pas ſuppoſer leur converſion, ſuppoſition très-vraiſemblable, on n'apportera jamais de raiſon plauſible de la deſtruction ſi prompte & ſi entiere de cette nombreuſe ſecte : la ſecte détruite prouve donc leur converſion.

ARTICLE LXXII.

אור מאור Lux de luce. Libri tres &c. C'eſt à dire, *La lumiere tirée de la lumiere. Trois livres. Le premier pour les endroits de la vulgate équivoques & ſuſceptibles d'un double ſens, le ſecond pour les variantes &*

Digitized by Google

les leçons douteuses : le veritable sens est fixé, & la veritable, ou la plus vraisemblable leçon est déterminée avec le secours des textes originaux. Le troisiéme traite de l'édition de Sixte V. faite en 1590. & plusieurs choses y sont rapportées qui n'étoient pas venuës à la connoissance des Théologiens & des Interpretes. Par F. Henri de Bukentop Recollet, Lecteur Jubilé de Théologie en l'Université de Louvain, Ex-définiteur de la Province de la Basse-Alemagne, & actuellement Custode des Custodes. A Cologne, de l'imprimerie de Guillaume Friessen, 1710. *In 4°. & se trouve,* à Paris, chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques.

DEux choses arrêtent dans la lecture de l'Ecriture sainte. Car si un endroit se presente qui soit susceptible de divers sens, l'esprit s'étonne dans la crainte de se tromper sur celui que Dieu a voulu nous faire entendre ; & l'embarras est encore plus grand à la rencontre d'une diversité dans les exemplaires, qui fait appréhender de prendre

pour parole de Dieu, ce qui ne l'eſt pas. Pour obvier à ces inconveniens, & aſſûrer l'intelligence de la Vulgate, le R. P. de Bukentop a crû devoir la comparer aux textes originaux, qui ſont l'Hebreu & le Grec, & c'eſt ce qu'il appelle tirer la lumiere de la lumiere. Il avertit, que lorſqu'un paſſage paroît également, & dans la Vulgate & dans ces premieres ſources ſuſceptibles de pluſieurs ſens, alors tous ces ſens ſont de l'intention du Saint Eſprit. Au reſte, on ne peut voir une exactitude de plus grande que la ſienne : car ſuivant l'ordre des livres ſaints, il marque juſqu'aux endroits où il ne paroît même qu'une ombre d'ambiguité, & ſur laquelle un Lecteur médiocrement attentif n'heſiteroit pas. En une matiere de cette importance, une diligence ſcrupuleuſe n'eſt que loüable. Il appartenoit à une perſonne de ce caractere d'eſprit, & ſi habile dans la ſcience de l'Ecriture, de ne pas laiſſer la verſion Flamande imprimée à Emeric en 1697. avoir cours impunément. Le P. Bukentop l'examina,

& la trouva si conforme à celle de Mons, qu'elle peut passer pour en être une version, plûtôt que du texte de la Vulgate, ou du texte Grec : il publia un écrit sûr ce sujet, & il fut secondé par le Pere Joyeux Dominicain.

Le premier Livre de cet ouvrage, dont on a maintenant à rendre compte, est destiné à lever l'incertitude du sens. On en rapportera quelques endroits, qui serviront à faire conjecturer des autres, & à faire estimer l'ouvrage.

Après la création de l'homme & de la femme, Dieu leur dit, comme il est écrit dans la Genese ch. 1. v. 22. *Crescite & multiplicamini.* „ Croissez & vous multipliez. Cette expression pourroit faire croire à quelques-uns qu'Adam & Eve n'avoient pas encore atteint toute la grandeur qui leur convenoit : mais l'Hebreu ne permet pas de se l'imaginer ainsi, car il y a un verbe qui peut être exprimé par *fructificate*, & qui signifie que Dieu leur donna la fécondité pour la multiplication du genre humain.

Dieu ordonna à Noé dans la Genese ch. 6. v. 16. *Ostium arcæ pones ex latere : deorsum, cœnacula & tristega facies in ea.* „ Vous mettrez une porte au côté de l'arche : vous y ferez un fond, des cenacles, ou des chambres, & un troisiéme étage. Quoique ce troisiéme étage fasse assez comprendre que l'adverbe *deorsum* marque le premier, & que les chambres doivent être dans celui du milieu, il se pourroit pourtant faire, que quelqu'un pensât que les chambres étoient dans l'étage d'en bas. L'Hebreu ne laisse aucune ambiguité.

Encore dans la Genese ch. 24. v. 3. *ut adjurem te*, ne signifie pas qu'Abraham conjura son serviteur, comme les Septante l'ont entendu, mais qu'il l'obligea à lui faire serment.

Le mot *capitium*, dans l'Exode ch. 28. v. 32. ne signifie, selon l'Hebreu, qu'une ouverture dans la tunique à passer la tête.

A ne considerer que la Vulgate au même livre de l'Exode, ch. 38. v. 25. on penseroit que l'or dont il est fait mention au verset précedent,

Digitized by Google

provenoit de la contribution du demi-ficle par tête des Ifraëlites : mais l'Hebreu fait connoître que c'étoit une fomme differente.

Les Pfeaumes fourniffent un grand nombre d'exemples d'expreffions embarraffantes. Au Pfeaume 27. v. 46. *Filii alieni mentiti funt mihi*, le mot *alieni* eft au génitif ; & le fens eft que „ les enfans de l'étranger m'ont „ menti : ce qui revient à dire, que les étrangers m'ont menti, fe font mocqué de moi. Cette expreffion du Pfeaume 76. v. 3. *Manibus meis nocte contra eum*, ne fignifie pas que David fit rien contre Dieu, mais que pendant la nuit il l'invoquoit élevant fes mains devant lui.

Quel eft le fens de l'Ecclέfiafte ch. 10. v. 1. *Pretiofior eft fapientia & gloria parva & ad tempus ftultitia?* C'eft, felon l'Hebreu, qu'un peu moins d'attention en quelques rencontres vaut mieux que faire trop l'habile & de s'en faire gloire : ainfi *fapientia* & *gloria* font à l'ablatif, & *parva* fe rapporte à *ftultitia* qui eft au nominatif.

Il eft difficile de ne pas fe méprendre dans les lamentations de Jeremie

ch. 3. v. 23. *Novi diluculo, magna est fides tua.* Qui ne penseroit pas qu'il faut traduire," Je connois dès le ma-" tin, ô mon Dieu, que vous êtes" très-fidelle en vos promesses? En consultant l'Hebreu, on apprend que *novi* est le nominatif plurier de *novus*, & que le sens du passage est celui-ci. " De nouveaux effets de vôtre mise-" ricorde se font sentir dès le matin, " ou tous les jours: vôtre fidelité est " grande.

On finira par deux exemples du nouveau Testament. Il y a en Saint Luc chap. 22. vers. 20. *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* L'arrangement de cette phrase porte à croire que ces mots, *qui pro vobis fundetur*, se rapportent à ces autres, *sanguine meo*: ils se rapportent néanmoins au mot *calix*. Et il faut ainsi traduire. " Ce " calice est le nouveau testament en " mon sang, lequel calice sera répan-" du pour vous. C'est-à-dire, que le calice contient le veritable sang qui a été répandu pour nous.

Quand Saint Paul écrit aux Romains ch. 4, v. 1. *Quid ergo dicemus*

Digitized by Google

invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem ? Il ne nous apprend pas qu'Abraham est nôtre pere selon la chair, mais que la chair, en tant qu'elle est opposée à la foi, ne lui a servi de rien pour la justification : le texte Grec doit être rendu de cette sorte. » Que dirons nous donc qu'Abraham nôtre pere a trouvé par la chair ?

Dans le second livre le P. de Bukentop s'applique à découvrir la veritable leçon entre plusieurs variantes ; & presque toujours il préfere celle de la Vulgate depuis la correction de Clement VIII. On en donnera quelques exemples.

Nous lisons en la Genese ch. 3. v. 15. *Ipsa conteret caput tuum*. Sur quoi le P. de Bukentop dit qu'il y a de bonnes raisons pour retenir *ipsa*, & ne pas mettre *ipse*. Car outre qu'il est fort peu d'exemplaires de la Vulgate, soit manuscrits, soit imprimez, qui n'ayent pas ce féminin, Rufin dans la traduction des antiquitez Judaïques, St. Jerôme, Saint Ambroise & Saint Augustin, Saint Gregoire, Saint Eucher, Marius Victorinus, Avitus,

Saint Bernard, Bede & plusieurs autres, ont lû *ipsa*. Or St. Ambroise & Saint Augustin se servoient de traductions faites sur les Septante; il est donc vrai-semblable que les Septante avoient lû *ipsa*. D'ailleurs l'Hebreu ne marque pas tellement le masculin, qu'il ne puisse absolument être amené au féminin. Ajoutez, que cette leçon *ipsa*, n'a rien qui soit opposé à l'analogie de la foi; puisqu'il est écrit du juste au Pseaume 90 v. 13. » Qu'il marchera sur l'aspic & le ba» silic, & qu'il foulera au pied le lion » & le dragon. » Et en l'Epître aux Romains ch. 16 v. 20. » Que le » Dieu de paix brise au plûtôt Satan » sous vos pieds. Enfin, dit-il, il n'y a rien de décidé par l'Eglise touchant l'une ou l'autre leçon, *ipse*, ou *ipsa*: mais la Vulgate a dû retenir la derniere.

Il est dit du corbeau que Noé lâcha de l'Arche en la Genese ch. 8 v. 7. *Egrediebatur & non revertebatur.* L'Auteur voudroit ôter la négation qui n'est, ni dans le texte Hebreu, ni dans les anciennes traductions, excepté en celle des Septante, ni dans

Saint Jerôme, & qui eſt omiſe en pluſieurs exemplaires de la Vulgate. La difference qu'il y eut du corbeau & de la colombe, c'eſt que celui-là ne rentra pas dans l'arche & ſe tint deſſus.

Après le crime commis par les Jſraëlites qui adorerent le Veau d'or, Moyſe commanda de la part de Dieu aux enfans de Levi de punir & de tuer les plus coupables, & la Vulgate marque dans l'Exode ch.22. v. 28. *Ceciderunt que in die illa quaſi viginti tria millia hominum.* » Il périt » en ce jour là environ vingt-trois » mille hommes. Il y a en cet endroit une grande varieté de leçons. D'anciennes éditions, & celle de Sixte V. font monter le nombre des morts juſqu'à environ 30 mille. St. Gregoire, Rupert, St. Pierre de Damien, & quelques anciennes éditions, ont environ vingt trois mille. D'autres éditions, ne marquent qu'environ trois mille, de même que le plus grand nombre des exemplaires de la Vulgate avant la correction de Clement VIII. & conformément au texte Hebreu & à toutes les anciennes traductions. Philon,

Tertullien, St. Jean Chryſoſtome, Saint Ambroiſe, St. Auguſtin, Saint Iſidore, Rhaban, ne paſſent pas ce nombre : & le P. de Bukentop croit que c'eſt le veritable.

Il remarque comme une faute, ce qui ſe lit dans Ezechiel ch. 21. v. 28. *Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias & fulgeas.* » Epée, épée, ſors du fourreau pour » tuer, éguiſes-toi, afin de mettre à » mort, & de briller. Au lieu des verbes impératifs *evagina*, & *lima*, avec leur regime *te*, il faut les participes au vocatif, *evaginate* & *limate*, & traduire en François : » Epée, » épée, tirée du fourreau & aigui» ſée.

Il n'eſt point d'endroit ſur lequel la critique ſe ſoit plus exercée, que celui de la premiere Epître de St. Jean ch. 5. v. 7. des » trois qui ren» dent témoignage dans le ciel, le » Pere, le Verbe & le Saint Eſprit ; » & ces trois ſont une même choſe. Comme on en a ſouvent parlé dans ces Memoires, on ne s'arrêtera ici qu'à un ſeul point : ſçavoir, ſi le prologue aux Epîtres nommées Ca-

Digitized by Google

tholiques, qui cite le passage dont il s'agit, est veritablement de Saint Jerôme ? Le P. de Bukentop soutient, contre Mr. Simon & contre l'Editeur de Saint Jerôme, que ce Saint Docteur est l'Auteur du prologue ; puisqu'il se trouve dans la plûpart des manuscrits les plus anciens de la Vulgate. Le nouvel Editeur avouë que de huit manuscrits du tems de Charle le Chauve, le prologue se voit dans six : en quelques uns à la verité il ne porte pas le nom de Saint Jerôme ; mais cette omission ne prouve rien, puisque son nom est pareillement omis en d'autres prologues qui sont certainement de lui.

Les marques de supposition qu'y apperçoit l'Editeur, se réduisent à ces trois. Saint Jerôme nomme toûjours ces Epîtres Catholiques, & dans le prologue elles sont appellées Canoniques. L'Auteur du prologue dit qu'il les a arrangées autrement qu'elles ne le sont parmi les Grecs, & c'est néanmoins le même ordre. Enfin ce n'est point le stile de St. Jerôme. Le P. de Bukentop répond,

que les Copistes ont changé le nom de Catholiques en celui de Canoniques, qui étoit devenu plus commun de leur tems; que l'Auteur du prologue ne dit point ce que lui fait dire l'Editeur, mais seulement que quelques Latins plaçoient les Epîtres de St. Pierre avant les autres, & que le stile du prologue n'est point indigne de Saint Jerôme.

Le troisiéme livre est principalement employé à comparer les éditions de Sixte V. & de Clement VIII. Il ne paroît pas, dit le Pere de Bukentop, que Sixte V. ait eû un autre dessein que celui de faire une édition de la Vulgate, telle qu'elle étoit alors entre les mains des Fidelles & sans de plus grandes recherches: elle parut en 1590. qui fut la derniere année de la vie de ce Pape, qui avoit enfin pris la résolution de faire travailler avec plus de soin à rendre la Vulgate correcte. Clement VIII. y donna ses premieres pensées, & commit ce difficile travail à des personnes habiles, qui consulterent les textes originaux & les anciennes traductions, les ma-

nuſcrits & les éditions précedentes. C'eſt donc ſans raiſon que les Proteſtans ont coûtume d'oppoſer entre eux ces deux Papes, qu'on voit avoir eû des vûës ſi differentes. La premiere édition ſous les ordres de Clement VIII. parut en 1592. la ſeconde en 1593.

Comme celle de Sixte V. faite à Rome eſt devenuë très-rare, & qu'elle n'a point été imprimée ailleurs, le P. de Bukentop a crû faire plaiſir à ſes Lecteurs de marquer tous les endroits où elle differe de celle de Clement VIII. Enſuite il examine laquelle des deux en ces endroits eſt plus conforme à l'original Hebreu, ou au Grec. Il rapporte les corrections faites dans l'édition de Sixte V. après l'impreſſion & avant que de la publier, & il marque les fautes d'impreſſion.

Les Critiques les plus attentifs & les plus ſcrupuleux avoient ſuppoſé que les deux éditions de Clement VIII. étoient entierement ſemblables : toutefois le P. de Bukentop y a trouvé des differences qu'il rapporte & qu'il examine, en avertiſ-

sant que ce ne sont la plûpart que des fautes d'impression qui sont inévitables. En l'édition de 1598. faite aussi au Vatican, il y a un *Index* de ces fautes échapées dans les deux éditions précedentes.

C'est la même exactitude du P. de Bukentop qui l'engage à marquer les differences des Bibles imprimées à Anvers par Moret, auquel le Pape avoit ordonné par un Bref de se conformer absolument à l'édition du Vatican de 1593. lui ayant même envoyé un exemplaire. D'où viennent donc ces differences? Il les attribuë à Luc de Bruges. Cependant toutes les éditions faites ailleurs suivent celles de Moret, qui passoient pour ne s'éloigner en rien de celles du Vatican.

Il finit par un souhait, que plusieurs endroits de la Vulgate fûssent retouchez, & il en donne un catalogue.

ARTICLE LXXIII.

LE CHEMIN DES GENS D'ESPRIT, Dialogue enjoüé & sérieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand. Par le Sieur René Mauny. A Paris, chez Daniel Jollet, au livre Royal au bout du pont St. Michel ; Pierre Ribou à l'image St. Louïs sur le quay des Augustins ; Gilles Lamesle à l'entrée de la ruë du foin. 1712. *in* 12. *pages* 248.

L'Auteur a cherché à se divertir, & à divertir ses Lecteurs, sur des matieres de soi fort sérieuses, puisqu'il s'agit du systeme du monde, y mêlant même l'autorité de l'Ecriture, de trouver les longitudes & la quadrature du cercle. Cependant il répand l'enjoûment autant qu'il peut, soit par son stile, soit par des historiettes de poudre de projection, d'eau à ressusciter les morts, & autres semblables.

Le systeme du monde qu'il propose, est d'attribuer au soleil le mouvement diurne & uniforme dans

Digitized by Google

l'écliptique, tandis que la terre fait une revolution sur son axe en l'espace de l'année. Et pour expliquer le flux & le reflux de la mer, il feint un balancement de l'axe de la terre.

L'invention des longitudes consiste à observer, à quel point du zodiaque répond l'endroit de la terre où l'on se trouve, & à sçavoir en même tems à quel autre point du zodiaque répond le premier méridien de la terre.

Enfin pour parvenir à la quadrature du cercle, l'Auteur s'est servi d'une lame d'acier telle que le sont celles qui font le ressort des montres : il l'a pressée très-exactement par le moyen d'un fil d'archal contre le contour d'une Dame à joüer, ensorte que la lame débordoit d'un côté, & étant appliquée sur le papier, marquoit des cercles. Ensuite il a étendu exactement la lame d'acier, & en a pris la longueur, qu'il a divisée en quatre parties pour en former un quarré, & il a inscrit ce quarré dans un cercle. Par la comparaison qu'il a faite du cercle de la lame d'acier avec ce nouveau cercle

Digitized by Google

circonſcrit, il a trouvé que le demi-diametre de celui-là eſt au demi-diametre de celui-ci, comme huit à neuf. D'où il conclut que la circonference d'un quarré inſcrit dans un cercle eſt à la circonference du même cercle, comme huit à neuf.

ARTICLE LXXIV.

LA VIE DE SAINTE THERESE tirée des Auteurs originaux Eſpagnols & des Hiſtoriens contemporains, avec des lettres choiſies de la même Sainte, pour ſervir d'éclairciſſement à l'hiſtoire de ſa vie. Par Monſieur de Villefore. A Paris, chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques 1712. *in* 4°. *pages* 323 *pour la vie &* 89 *pour les lettres.*

SAinte Thereſe a écrit elle même ſa vie, & nous en avons deux traductions eſtimées; une de Mr. Dandilly, l'autre de Mr. l'Abbé Chanut, auſſi élegante & plus fidelle que la premiere; mais cet ouvrage n'eſt pas complet, & la Sainte ne dit rien des quatorze dernieres

années de sa vie. Le livre des fondations écrit aussi par la Sainte, & traduit par Mr. Dandilly, peut être regardé comme un supplément de sa vie écrite par elle même. On y trouve beaucoup d'incidens remarquables, mais ce n'est point encore une histoire exacte & entiere de la Sainte. On a une vieille traduction de sa vie écrite par le Pere Ribera Jesuite, mais le stile de cette traduction est barbare, & l'original n'est pas écrit dans le goût de nôtre siécle : ce livre n'est propre qu'à fournir des memoires, & il en fournit d'excellens. L'abregé Latin de la même vie par le Pere Jean de Jesus-Maria a été très-utile à Mr. de Villefore : il est composé avec beaucoup d'ordre & d'agrément ; mais les annales des Carmes Déchaussez, & la vie de la Sainte écrite par Jacques Dyepés Evêque de Terrassone, sont les sources d'où il a tiré plus de lumieres sur son sujet, des faits plus sûrs & plus circonstanciez.

La plûpart de ceux qui donnent la vie de quelque Saint, ont coûtume de mettre à la fin de leur ou-

Digitized by Google

vrage un livre sur leurs vertus. Mr. de Villefore ne peut goûter cette méthode ; c'est dans sa préface qu'il a placé le caractere de la Sainte, & le Lecteur avouëra qu'il en fait un portrait beau, mais aussi ressemblant que beau, & qu'il a pénetré avec beaucoup d'intelligence dans les secrettes dispositions de cette grande ame, & dans les vûës de Dieu sur elle. Ce qu'il dit des divines operations, soit pour s'excuser de ne s'être pas arrêté à décrire toutes celles que la Sainte a ressenties, soit pour en montrer la possibilité, nous a paru si beau, que nous allons en faire part à nos Lecteurs.

Comme l'on n'a que trop de penchant à fonder son opposition à la pratique des vertus Chrétiennes sur l'impossibilité d'atteindre à la perfection des Saints, que l'on s'autorise à ne pas imiter, quand leurs actions paroissent trop au dessus des efforts ordinaires de la nature, il s'est proposé de donner une vie qui pût servir de modele. De sorte qu'il ne faut pas s'attendre à voir ici Sainte Therese dans des ravissemens fré-

quens & dans de continuelles extases. On a même évité de la représenter sous ces idées, & sans prétendre combattre la réalité de ces dons excellens, dont la verité n'est point revoquée en doute par ceux qui sçavent ce que peut l'amour d'un Dieu Tout-puissant, sur une ame où il veut prendre ses délices, on a crû qu'il ne falloit pas montrer cette Sainte comme l'objet d'une admiration sterile; mais plûtôt exposer la grandeur de son courage & la pureté de ses vertus à l'imitation des ames ferventes.

Cependant il n'a pas été possible, & même il y auroit eû de l'injustice, de retrancher tout ce qui a rapport à ces graces choisies que la Sainte a reçuës en une si grande abondance; mais on en a parlé moderément.

Il faut pourtant convenir, que tout ce qu'on a supprimé de ces divines operations qui l'ont si fort distinguée entre tous les autres Saints, est reconnu pour très-solide par les Docteurs les plus opposez à ces sortes de choses.

Juin 1712.

Tous les Théologiens ont toûjours déclaré, que ses dispositions & ses enseignemens sur ces matieres ne renferment que des veritez hors d'atteinte, on n'en admet point, & l'on n'en soutient point d'autres dans tout son Ordre. En vain les faux Mystiques modernes ont voulu mettre leurs dogmes insensez à l'abri de la doctrine de cette Sainte, une nourriture celeste, comme l'appelle l'Eglise, ne souffre point de mêlange & de corruption.

Il seroit donc à souhaiter que la plûpart des hommes fûssent plus disposez à croire la verité de ces communications mysterieuses, & qu'en faisant une histoire, on ne fût pas obligé de se gêner jusqu'à ménager la délicatesse de certains Critiques peu éclairez. Mais comme on écrit pour l'utilité generale de tous les Fidelles, & que suivant les regles de la sagesse, & les maximes des saints Oracles, il faut proportionner les veritez à l'intelligence humaine, il est de la prudence de ne pas exposer le langage du divin amour à l'insulte des prophanes, &

au mépris de ceux qui condamnent & blasphement tout ce qu'ils ignorent, & qui, devenus semblables à des animaux sans raison, corrompent tellement leur esprit, qu'ils ne connoissent rien que par le seul instinct de la nature. Les dons spirituels seront toûjours inintelligibles aux hommes charnels ; ainsi loin de familiariser indiscrettement ces Mysteres, il faut souvent n'en rien dire. Mais si l'on n'en parle que sobrement, c'est par respect pour ces dons sublîmes, & nullement pour le goût de pareils Critiques, qui n'est rien moins que respectable.

D'ailleurs, il n'est pas donné à tous de démêler avec précision les diverses subtilitez des operations de la grace ; il est aisé d'y prendre le change, & de confondre ce que les Mystiques abusez ont écrit de faux & de vain sur ces matieres, avec ce que Sainte Therese en a dit de vrai & de solide. Semblables méprises ne sont pas sans exemples, & elle les apprehendoit si fort, qu'en beaucoup d'endroits de ses ouvrages elle recommande qu'on les lise avec

avec précaution, & ne permet pas à toutes sortes de personnes de les lire.

Voilà les raisons qui ont obligé l'Auteur de rapporter si peu de chose, des états extraordinaires de la Sainte, quoiqu'il en soit plus persuadé que personne : il regarde ces ames privilegiées comme les Prophetes du nouveau Testament, à qui Dieu revele encore aujourd'hui ses plus secrets Mysteres, comme il les reveloit à ceux de l'ancien : car prophetiser n'est pas seulement prédire, mais voir, connoître, pénetrer & approfondir ce qui est inconnu au commun des Chrétiens. Il y aura donc toûjours des Prophetes en Israël : *l'esprit de Jesus sera l'esprit de Prophetie, & l'esprit de Prophetie sera le témoignage de Jesus*. Mais comme cet esprit de Prophetie a de tout tems été l'objet de la raillerie du monde corrompu, on se mocque en nos jours des nouveaux Prophetes, comme on se mocquoit des anciens, qui pour cela n'en étoient, ni moins éclairez de Dieu, ni moins respectables dans leurs visions Prophetiques.

Juin 1712.

Digitized by Google

A comparer celles d'Isaïe, de Jeremie, d'Ezechiel, de l'Apocalypse, avec celles de Sainte Therese, que découvre-t'on dans celles-ci qu'on ne découvre pareillement dans les autres que nous faisons profession de croire? Que ne trouve-t'on point dans les visions du Pasteur *, de Sainte Perpetuë, de Saint Cyprien, & de tant d'autres que tous les siécles & tous les Peres de l'Eglise ont respectées?

Il seroit inutile pour appuyer davantage la verité de ces revelations d'ajoûter quelque chose à ces autoritez, néanmoins, continuë l'Auteur, examinons un peu les raisons de ceux qui les combattent, & les causes de leur résistance à les croire.

Ils sont tellement accoûtumez à ne faire jamais abstraction des sens dans leurs idées, qu'ils ne sçauroient comprendre qu'on puisse entendre, ou voir quelque chose, sans l'entremise des oreilles & des yeux.

Voir un objet immédiatement par l'esprit, entendre une voix interieure, rien ne leur paroît plus chimeri-

* *Livre d'Hermas.*

Digitized by Google

que ordinairement que ces façons de parler. Cependant rien n'est plus réel. Les sensations de la vûë & de l'oüye ne sont que des figures & des images de la vûë & de l'oüye spirituelles. Les sens ne sont que des instrumens & des organes pour former certaines impressions dans l'ame, & ne sont nullement les causes d'une infinité d'operations intellectuelles, indépendantes du ministere de l'oüye & des yeux. Avoir dans l'esprit une idée fixe, claire & distincte de quelque objet, c'est le voir. Penser actuellement à quelque principe sûr, à quelque maxime certaine, c'est entendre la verité. Le nom ne fait rien à la chose : si cela n'est pas ainsi appellé par le commun des hommes, s'ils ont sur cela d'autres notions, il n'en est pas moins vrai que l'ame voit & entend immédiatement par elle même. Il n'est pas necessaire pour admettre ses operations purement intellectuelles, de nous renvoyer à sa maniere d'agir après la mort. Dès cette vie même elle opere souvent ainsi ; & l'experience nous apprend combien les

Digitized by Google

ſpéculations metaphyſiques, pouſſées juſqu'à quelque excès, ſont capables d'arrêter les ſens. Pourquoi donc des operations intellectuelles, qui ont la Religion pour principe, & qui ſont ſoutenuës, & même prévenuës par un ſecours ſurnaturel, ne ſeront-elles pas indépendantes de l'entremiſe des organes ſenſibles ?

Ce qui rend les operations purement ſpirituelles ſi difficiles à croire pour certaines perſonnes, c'eſt qu'ils ne jugent de l'action de l'eſprit que par ſes rapports avec les ſens. Mais cela ne le met point eſſentiellement dans leur dépendance. Les ſentimens de nôtre ame ne ſont attachez aux organes du corps en certaines choſes, que par l'inſtitution divine qui l'a ainſi ordonné, & nullement par des relations neceſſaires des organes aux ſentimens : rien n'eſt plus opposé que la nature des uns & des autres. Bien loin que l'entremiſe des ſens ſoit neceſſaire à l'ame pour agir, plus ils ont de part à ſon operation, plus ils l'affoibliſſent & la dégradent. Car toute action des ſens met l'ame dans la ſervitude & la dépendance,

Digitized by Google

& lui ôte quelque chose de sa noblesse & de sa vivacité. Les assujettissemens du corps resserrent ses connoissances, & bornent l'étenduë de ses lumieres. Dès qu'elle agit indépendamment, & que ses idées & ses perceptions sont immédiates, elle a toute une autre force : & ce seroit bien mal connoître l'essence de l'ame, que de regarder comme des chimeres ses operations les plus vives & les plus réelles.

Les causes de l'incrédulité de la plûpart des gens sur ces matieres, naissent donc d'un renversement d'idées ; on attribuë tout au corps, & presque rien à l'ame, & c'est néanmoins tout le contraire. Car, selon la veritable idée des choses, on peut dire qu'en un sens tout appartient à l'esprit. C'est lui qui voit, & non pas les yeux : c'est lui qui entend, & non pas les oreilles. L'ame dépend du ministere des sens dans les operations sensibles ; mais n'en a que faire dans les operations intellectuelles, comme nous avons dit. Or tout étant de ce genre à l'égard de tout ce qui nous met en commerce avec

Dieu, & les ſens ne pouvant attein-dre à ce qui eſt purement intellec-tuel, c'eſt ſans eux qu'elle entend & qu'elle voit : car toutes les opera-tions de l'intelligence ſe réduiſent à voir & à entendre ; puiſque c'eſt en-tendre que d'avoir dans l'eſprit une verité, & que c'eſt voir que d'avoir une idée vive & diſtincte.

Au reſte, il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les objets de pure intelli-gence qui puiſſent nous donner des perceptions & des idées indépen-damment des ſens. Je dis que même les objets ſenſibles qui peuvent être preſens à l'eſprit ſans le miniſtere des organes exterieurs, ne rendent pas ſes operations moins réelles. C'eſt une erreur de penſer que tout ce qui s'imprime dans l'eſprit par l'en-tremiſe de l'imagination eſt chime-rique. L'imagination, à propre-ment parler, eſt le reſervoir des ima-ges que les objets ont imprimées, ou peuvent imprimer dans l'ame par les ſens ; mais elle y ajoute ſouvent beaucoup, elle les ſpiritualiſe, elle les perfectionne, & même elle les perpetuë, pour ainſi dire : car ſans

employer davantage le ministere des organes exterieurs, l'ame se les peut représenter une infinité de fois, quoiqu'elle n'en ait reçu qu'une seule fois l'impression par les sens. L'imagination en elle même est une modification de l'ame, & peutêtre cause occasionnelle en bien, ou en mal. Dieu l'employe comme il veut, & de la maniere qu'il employe les sens exterieurs, pour donner à l'ame l'impression des objets : il est le maître d'en tirer des images & des idées, comme de tirer de la mémoire les souvenirs. Si ces souvenirs & ces images n'ont rien que de conforme à la verité, & représentent à l'ame quelque Mystere de la Religion, ou quelque maxime de l'Ecriture, je ne vois pas pourquoi l'on peut appeller cela des chimeres & des phantômes sans réalité. Ce n'est pas l'exterieur & le sensible de l'operation qui la réalise, c'est l'impression qu'elle fait sur l'ame. L'imagination n'est en elle même, ni bonne, ni mauvaise : mais quoiqu'elle ne juge de rien, & ne désire rien, elle peut être à l'entendement une occasion de bien, ou mal juger ; &

à la volonté une occasion de désirer, ou bien, ou mal; soit que l'erreur ou la verité la mettent en mouvement; soit que la cupidité ou la charité la fassent agir.

Tout ceci supposé, qui doute qu'une ame juste & cherie de Dieu par une préference distinguée, ne puisse avoir avec lui des communications intimes, qui remplissent son esprit d'idées si pures & de veritez si certaines, qu'elle voye & qu'elle entende bien des choses que les hommes plongez dans les sens ne sont pas capables de voir, ni d'entendre? Sous quelle autre notion cette ame peut-elle faire connoître ces veritez & ces idées, quand elle s'en explique, qu'en disant qu'elle voit & qu'elle entend? Lorsque, par exemple, l'humanité de Jesus-Christ est représentée à l'esprit dans quelque état & dans quelque circonstance de la vie du Sauveur, si l'impression de cette idée est bien vive & bien profonde, & que l'ame en soit toute occupée, pense-t'elle seulement alors si les sens y ont part, ou non? Et peut-elle dire autrement, sinon

qu'elle a vû l'humanité de JESUS-CHRIST, ſous telle & telle forme? Saint Paul, tout éclairé qu'il étoit, en parlant de ſon raviſſement au Ciel, dit qu'il ne ſçait ſi cela s'eſt fait, ou dans ſon corps, ou ſans ſon corps. Lorſque l'idée de l'enfer, du paradis, de quelques attributs de Dieu, s'imprime bien vivement dans une ame, peut-elle ſur cela s'expliquer d'une autre façon, qu'en diſant, qu'elle a vû l'enfer, le paradis, les perfections divines? Il ne s'agit pas de ſçavoir ſi cette idée eſt juſte & répond exactement à la verité de ce qu'elle repréſente, il ſuffit que ce ſoit la maniere dont Dieu juge à propos de l'éclairer ſur ce ſujet. Ainſi dès qu'il eſt certain que ces choſes ſont poſſibles, toutes les objections ſe réduiſent à dire, que ce qu'on appelle viſions & voix interieures, n'eſt le plus ſouvent dans telles & telles perſonnes que des phantômes & des chimeres, c'eſt à dire, des idées vagues & ſans fondement, ou des paroles purement imaginées.

Je ſçai qu'à l'égard de bien des

gens foibles qui s'attribüent ces sortes de graces dont nous parlons, il peut entrer de l'illusion dans leurs pensées ; & que sans parler des surprises de l'orgueil, une imagination trop forte & trop dominante est la source de bien des prestiges. Mais les mauvaises consequences ne doivent pas détruire les bons principes. Quand on a de vrayes raisons pour s'assûrer de la sagesse d'un esprit, & quand, après bien des preuves, on a reconnu dans quelqu'un l'uniformité de la conduite, l'humilité des sentimens, le reglement des passions, la pureté des mœurs, je ne vois pas pourquoi l'on refuseroit de donner créance à ces dons privilegiez que Dieu accorde à quelques ames choisies. Le peu d'experience qu'en a le commun des Fidelles, le peu de facilité pour les expliquer, le peu de pénetration pour les comprendre ; tout cela ne doit pas, ce me semble, engager à les nier.

Ainsi lors que nous lisons en tant d'endroits de la vie & des écrits de Sainte Therese, qu'elle a vû JESUS-CHRIST de telle & telle maniere,

que Dieu lui a dit interieurement telles & telles paroles, je ne fais nulle difficulté d'y ajouter foi, parce que je crois donner à son discours l'interpretation convenable, & que d'ailleurs je suis convaincu de la solidité d'esprit & de la sincerité de cette Sainte.

Enfin, une des causes les plus ordinaires de toutes les objections qu'on forme sur ces sortes de sujets, c'est le peu d'idée qu'on a de la Divinité, dont on ignore la maniere d'agir sur les ames; & je ne puis mieux soutenir cette raison, que par les paroles éloquentes d'un grand Prélat de nôtre France.

» La plûpart des hommes, dit-il, » ne connoissent Dieu que comme » je ne sçai quoi de merveilleux, » d'obscur & d'éloigné de nous. On » ne le regarde que comme un Etre » puissant & severe, qui demande » beaucoup de nous, qui gêne nos » inclinations, qui nous menace de » grands maux, & contre le juge- » ment duquel il faut se précaution- » ner. Quand on dit aux hommes » de chercher Dieu dans leur propre

» cœur, c'eſt leur propoſer de l'aller
» chercher dans les terres les plus
» inconnües ; car qu'y a-t'il de plus
» inconnu pour eux que le fond de
» leur propre cœur, & que ce ſanc-
» tuaire impenetrable de l'ame, où
» Dieu veut qu'on l'adore en eſprit
» & en verité ? Comment enten-
» droient-ils les veritez celeſtes, puiſ-
» que les veritez terreſtres, dit JESUS-
» CHRIST, ne peuvent ſe faire ſen-
» tir à eux ? Tout diſparoît comme
» une ombre aux yeux de celui qui a
» vû Dieu une fois au fond de ſon
» ame. C'eſt Dieu qui fait tout, qui
» donne tout, qui regle tout, & le
» monde ne le voit point ; mais celui
» qui ne le voit point, n'a jamais
» rien vû, & paſſe ſa vie dans les il-
» luſions d'un ſonge..... C'eſt dans
» le ſein tendre & paternel du Sei-
» gneur que nous l'oublions ; c'eſt
» par la douceur de ſes dons que nous
» ceſſons de penſer à lui. Ce qu'il
» nous donne à tout moment, au lieu
» de nous attendrir & de nous en le-
» ver, nous amuſe. Il eſt la ſource de
» tous les plaiſirs, les créatures n'en
» ſont que les canaux groſſiers, & le

» canal nous fait compter pour rien
» la source. Cet amour immense nous
» poursuit partout, & nous échapons
» toujours à ses poursuites. Il est par-
» tout, & nous ne le voyons en au-
» cun endroit ; nous croyons être
» seuls dès que nous n'avons que lui.
» Il fait tout, & nous ne comptons sur
» lui en rien, & même nous croyons
» tout désesperé, quand nous n'avons
» plus d'autres ressources que sa Pro-
» vidence ; comme si l'amour infini
» & toutpuissant ne pouvoit rien.

Saint Augustin encherit encore sur tout cela dans une de ses lettres, où il veut prouver que ce que nous voyons par l'intelligence a plus d'être & de verité, que tout ce que les yeux nous découvrent. Cette pensée ramenoit la lumiere & la joye dans son ame, & la dégageoit des nüages où les soins & les affaires l'avoient souvent enveloppée. Lors, dit-il, que pour me renouveller je rappelle ce grand principe, & qu'après avoir imploré le secours de Dieu je commence à m'élever vers lui, & vers ce qui est solidement vrai, cette vûë anticipée des choses

permanentes me remplit tellement l'esprit, que je suis étonné quelque fois de me voir obligé de recourir au raisonnement, pour me persuader de l'existence de ce qui nous environne, & qui nous est aussi present que nous mêmes.

On ne peut exprimer plus vivement ce qu'il y a de force & de réalité dans les operations d'une intelligence épurée.

On connoitra par ce bel endroit de la préface le jugement & le stile de Mr. de Villefore, déja connu par tant d'ouvrages estimez. Il s'est surpassé dans ce dernier, dont la matiere si belle, si curieuse, si édifiante, reçoit un nouveau prix par la maniere dont il l'a traitée.

On y admirera la sagesse & la bonté de Dieu. Sa sagesse, éloignée des foibles vûës des hommes, dans le choix d'une fille, pour reformer un grand Ordre d'hommes; d'une pauvre Religieuse, pour fonder un si grand nombre de Monasteres : sa bonté, quand on verra Therese avec le plus heureux naturel, un esprit superieur, un grand fonds

de religion, prête à perir, arrachée à l'enfer par une grace qui retient l'impétuosité de ses passions, & qui l'ayant fait passer de l'amour du monde à l'amour de la vertu, la fait par un miracle plus grand & plus rare, passer de la tiedeur à la perfection. On admirera la bonté de Dieu, d'avoir préparé tant de saints Religieux, de ferventes Religieuses, pour arrêter par leurs prieres les ravages des heresies & des vices. On admirera sa sagesse, d'avoir confié ce grand ouvrage à une ame aussi noble, aussi ferme; à un esprit aussi éclairé, aussi étendu, que celui de Sainte Therese.

Mr. de Villefore avertit que les meditations sur le *Pater*, imprimées & traduites sous le nom de la Sainte, ne sont pas d'elle.

ARTICLE LXXV.

SUEVIA ECCLESIASTICA, sive Clericalia, Collegia, tum Secularia, tum Regularia &c. C'est à dire, *La Suaube Ecclésiastique, ou les Communautez Clericales, tant Séculier*

res que Regulieres, les anciens & nouveaux Monasteres de differens Ordres, situez dans le Cercle, ou Duché de Suaube; avec leurs fondations, origines, droits, privileges, & les changemens qui leur sont arrivez. Par le Reverend Dom François Pierre Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wattenbusen, Diocese d'Ausbourg dans le Burgau, & Candidat de Théologie & des saints Canons. A Ausbourg & à Dilingen, aux frais de Jean Gaspar Bencard, 1699. *In folio, pages* 918.

IL faut ici avouër sa méprise, dont on ne s'est apperçu qu'après avoir achevé de lire ce gros volume, & quand on a pris la plume pour mettre en ordre les remarques qu'on avoit ramassées. Alors on a trouvé une datte qui le met hors de la competence de ces Memoires, où l'on s'est proposé de parler seulement des livres du siécle courant. Puisque les frais de la lecture sont faits, pour ne les pas perdre absolument, & pour ne pas aussi contrevenir à la regle qu'on s'est faite de se

renfermer dans ce siécle: on se restreindra dans des bornes fort étroites, & à rendre compte en peu de mots d'un gros ouvrage qui contient des choses agréables & utiles.

L'Auteur compte dans l'étenduë de la Suaube 385 Communautez d'hommes, & 243 de filles. A sçavoir, les deux Chapitres des Eglises Cathedrales d'Ausbourg & de Constance, 52 Collegiales, & six Chapitres de Chanoinesses qui ne font point de vœux & ne sont point Religieuses; 4 Communautez de Clercs de la Vie-commune, 20 Chapitres de Chanoines Réguliers, & 5 de Chanoinesses Régulieres; 9 de Prémontrez, & 7 de Chanoinesses du même Ordre de Prémontré; 59 Monasteres, tant Abbayes que Prieurez de Benedictins, & 29 de Benedictines; 11 de l'Ordre de Cîteaux pour les hommes, & 22 pour les filles; 4 de l'Ordre du Saint Esprit, 12 de celui de Saint Paul premier Hermite; 4 de Chartreux, 2 de Saint Guillaume Hermite; 13 Couvens de Dominicains, & 51 de Religieuses du même Ordre; 18

d'Augustins, & 8 de Religieuses Augustines ; 7 de Carmes, un de Carmes-déchaussez ; 19 de Conventuels de St. François, 8 de Franciscains Reformez, ou de Cordeliers, 17 de Recollects, 7 du Tiers-Ordre de Saint François, 10 de Clarisses, 89 de Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, 50 de Capucins; 22 Maisons de Jesuites, soit Colleges, soit Résidences, ou simplement Missions ; dix Commanderies de Malte, & 17 de l'Ordre Teutonique ; 8 anciens Monasteres d'hommes, & 15 de filles, d'Ordres qui ne sont pas connus.

L'Auteur les range selon les lettres de l'Alphabet. Il rapporte ce qu'il a pû trouver des tîtres de leurs fondations, des Bulles des Papes, des lettres, ou diplomes des Empereurs & d'autres Princes en leur faveur; il décrit leur aggrandissement & leur décadence, & quelquefois, mais rarement, il met la suite des Abbez & des Abbesses. Parmi ces diplomes il y en a de Pepin, de Charlemagne, de Loüis le Debonnaire : après eux il faut venir aux Othons &

aux Conrads, & aux Empereurs poſtérieurs. Charle IV. eſt le premier qui en ait donné en Aleman. Il dit qu'à Lindau, ville Luthérienne, il s'y eſt maintenu un Chapitre de Chanoineſſes, qui dans les differends qu'elles ne peuvent manquer d'avoir avec les Bourgeois, ont produit un diplome de Charlemagne, lequel a été conteſté & accuſé de ſuppoſition. L'affaire étoit encore pendante au Conſeil de Vienne.

Il s'en faut bien que tant de Communautez ſubſiſtent à preſent. Des unes il ne reſte qu'un ſouvenir éloigné, ſans nulle connoiſſance de la cauſe de leur ruine : & un grand nombre des autres a été, ou détruit, ou envahi par les Lutheriens & les Calviniſtes. Le ſeul Duc de Virtemberg s'eſt emparé de ſeize ou dix ſept Abbayes, dont la poſſeſſion lui a été confirmée par la paix de Weſtphalie, ſans compter je ne ſçai combien de Couvents dont il a chaſſé les Religieux & les Religieuſes. D'autres Princes & des Villes libres ont fait de même, ſelon l'étenduë de leur pouvoir & de leurs forces.

L'Abbaye de Kempten, Ordre de Saint Benoît, eſt la plus illuſtre de celles dont l'Auteur faſſe mention. Il attribue ſa fondation à Hildegarde ſeconde femme de Charlemagne. Il dit que le Pape Adrien I. accorda aux Abbez de Campidon de prendre l'épée l'après midi, après avoir vaqué le matin à leurs fonctions Religieuſes. Ils ſont Princes de l'Empire, & preſque tous les autres Abbez ſont Prélats immédiats du Saint-Empire, ne relevant que de l'Empereur.

Ce ſont à peu près les mêmes conceſſions faites à toutes les Abbayes par les Papes, qui par leurs Bulles pourvoyent au temporel & au ſpirituel : car ils confirment les fondations, donnent droit de recevoir les donnations, défendent les alienations, ſi ce n'eſt pour raiſons d'ailleurs avantageuſes, & ſeulement du conſentement de l'Abbé & des Religieux, déclarent nulles les dettes contractées ſans le même conſentement, défendent de tirer en juſtice les Religieux & les Convers hors du Monaſtere, pour cauſe quel-

conque, ſoit civile, ſoit criminelle; leur permettent de ſe choiſir un Avocat, ou Protecteur de leurs biens & de leurs droits, lequel ils pourront deſtituer. Quant au ſpirituel, il conſiſte dans l'exemption, par laquelle ils ont la libre élection de leurs Abbez. Ils ſont déchargez de ſe préſenter aux Synodes Diocesains, & de recevoir chez eux les Evêques à y exercer aucune autorité, comme ſeroit de conferer les Ordres, faire la viſite, demander compte du bien, s'ingerer à élire l'Abbé. Pour la benediction d'un Abbé, ou de l'Egliſe, les Ordinations, les ſaintes huiles, ils doivent s'addreſſer à l'Evêque Dioceſain; mais au cas qu'il les moleſtât, il leur eſt permis de recourir à un autre Evêque, qui ſoit Catholique & uni de Communion avec le Saint Siege. Enfin, pour reconnoiſſance de la protection de Saint Pierre, ils lui offriront tous les ans un écu d'or nommé Bezant.

Ces Avocats chargez de la protection des Monaſteres, commencerent à la leur vendre bien cher;

Digitized by Google

& les Avocaties ne devinrent pas ſeulement un tître d'honneur pour les Princes & les Grands-Seigneurs, mais un bien hereditaire, & de la nature des autres biens. Il n'eſt rien de plus fréquent que les plaintes des Moines, des vexations qu'ils ſouffroient de la part de leurs Avocats. Ceux qui devoient les proteger les fouloient ; & ils furent contraints dans la ſuite, non ſeulement de ſe paſſer, mais de ſe racheter à grand prix d'une protection ſi onereuſe, pour ſe mettre immédiatement ſous celle des Empereurs, qui les y ont reçus.

On n'a point vû que l'honneur de porter la mitre ait été accordé aux Abbez avant le Pape Pie II. & l'année 1459.

Une des plus conſiderables utilitez de ce livre, eſt que par les actes de fondations & de donnations, il donne de grandes lumieres ſur la genealogie des principales maiſons de la Suaube.

ARTICLE LXXVI.

ORAISONS FUNEBRES DE *Monseigneur Louis Dauphin, fils de Louis le Grand.*

NOus devons compte à nos Lecteurs, de tant d'excellentes pieces que l'éloquence Françoise a produites dans le triste accident qui fit couler nos larmes l'an passé, & qui n'a été qu'une espece de présage des malheurs de cette année. Le Public ne nous pardonneroit pas, si nous lui dérobions la connoissance de treize ouvrages, d'autant plus dignes de son attention, qu'ils exposent dans tout leur jour les differends caracteres des plus fameux Orateurs de la France. Résolus de remplir ce devoir, nous n'avons differé à nous en acquitter, que pour réünir dans un seul Memoire toutes les oraisons funebres de Monseigneur imprimées, afin de rendre la comparaison de leurs differentes beautez plus facile & plus sensible. En parlant de chacune nous en mar-

Digitized by Google

querons le texte, la division, & quelques endroits choisis, parmi lesquels nous en mettrons un, où les treize Orateurs auront traité le même sujet chacun à sa maniere : nous parlerons d'abord de deux Oraisons Latines, & ensuite de onze Françoises.

ARTICLE LXXVII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta IV. nonas Junias, in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU. A P. Carolo Porée, Societatis ejusdem Sacerdote. Parisiis, apud Stephanum Papillon via Jacobæâ, è regione fontis S. Benedicti, sub signo S. Mauri, 1711. in 4°. *pages 36.*

LE P. Porée a crû pouvoir rapporter toutes les grandes qualitez du Prince qu'il louë à trois titres que personne ne lui refuse. Il le peint bon fils, bon pere, & bon Prince. Nous ne prétendons pas transcrire ici tout ce qui a frapé

Digitized by Google

dans ce bel éloge. Trois éditions faites en quatre mois l'ont rendu assez public pour nous dispenser d'en extraire beaucoup d'endroits : nous nous contenterons d'en mettre ici trois, que ceux même qui les ont lûs reliront avec plaisir.

Après avoir préferé la soumission du Dauphin tranquille à Meudon, & content de ne plus vaincre, parceque son pere ne lui ordonne plus de vaincre, à l'inquiette ardeur de combattre & de conquerir qu'Alexandre fit éclater dès sa plus tendre jeunesse, il met en parallele avec son Prince ces illustres Romains, qui, en descendant du char de triomphe, alloient labourer leurs terres, & ne quittoient le soc que quand la Republique les rappelloit pour repousser de nouveaux ennemis. Il fait sentir dans ce parallele l'avantage du Dauphin par des reflexions solides & un tour sublime.

Cedite ergò, gestis imperiis nobiles, dimissis nobiliores Cincinnati, Serrani, Calatini; cedite. Vos à castris ad agros, à Scipione eburneo ad stivam aratri reversos contemplari olim juverit; nunc majori

spectaculo defixos oculos tenet Heros fortissimus, idemque cessare promptissimus. Cessastis ab imperiis, sed cives ac pene rustici, ille Regis filius, & sinerent fata, regnaturus. Cessastis pacatâ Româ; ille bella inferente vel sustinente Galliâ. Cessastis ut coleretis agros, sic exigebat dura necessitas; ille cessavit ut patrem obsequio coleret, hoc una suadebat pietas. Cessando voluistis egregium modestiæ monimentum in Republicâ ponere: hic documentum obedientiæ maximum in eo regno voluit tradere, ubi unum imperare omnibus necesse est, omnes uni obtemperare: ubi quamdiu obtemperaret ipse, obsequium reliquis facile persuaderet exemplo suo, atque illud quodammodo imperaret.

Quelque beau que soit ce parallele, il cede à l'endroit où l'Orateur releve l'obéïssance du Dauphin, par sa perseverance dans tous les tems, & malgré les caprices de la fortune.

Si patrem eo coluisset tempore quoad patris voluntatem prospera fluerent omnia; cum Galliam ille novis in dies accessionibus amplificaret, Europam maximis sui terrore impleret, Africam

fulminibus quateret, Americam Coloniis augeret, Asiam claßibus obiret; cum belli pacisque arbiter, ubique victor, ubique felix, ubique magnus, jura populis, pacem hostibus, hospitium Regibus, Reges orbi concederet; magna quidem vel tunc fuerat obsequii laus; crescente si quidem patris majestate & ipsa filii dignitas creverat: sed pace tamen dicam tuâ, Serenessime Delphine, si tanta semper fuisset imperantis fortuna, fuerat aliquâ ex parte minor obsequentis gloria. Præclarum fuit, sed proclive illi obtemperare, cujus non imperiis modò, sed votis etiam, terræ mariaque obsecundarent. Etiamsi tunc minus parentem in Rege, at certè Regem in parente coleres.

Verùm lætissima illa tempora exceperunt maxima & turbulentißima tempestates. Ex Oceano Anglico, ex Batavicis paludibus emissi sunt vapores densissimi, qui solis Gallici splendorem atra caligine obscurarent. Aquila Germanica, quæ accisis & laceris pennis debilitata jacuerat, refecit vires, & audaciore volatu sese extulit. Regiones, quæ sæpius hostili, nostro postmodum sanguine maduerunt. Hostes, qui longo usu vinci usi

ſueverant, ſuis eruditi cladibus didicecerunt vincere; & ſicuti nos antea victores ſui, ita victos à ſe multo magis obſtupuerunt. Quæ ſubita rerum converſio ex quo fonte derivata ſit, neque vacat ſcrutari altiùs, neque licet: at illud jure mihi poſſe videor aſſeverare, in dubia illa & calamitoſa tempora ideo Ludovicum Magnum incidiſſe divino conſilio, tum ut novum laudis genus traheret ab adverſis rebus, qui à ſecundis gloriam ultrà non poſſet accipere; tum vero ut dum æquabilitas ejus in utraque fortuna probaretur orbi, ipſe indeclinatam in obſequio filii conſtantiam experiretur. Et vero expertus eſt. Qui enim parentem, non parentis felicitatem coluerat, eundem coluit minùs felicem, non minùs magnum: neque obſervavit aliàs reverentiùs, aut obſequio & admiratione digniorem judicavit, quam cum ille tenebris offundi viſus eſt. Illorum impiam ſcilicet piè imitatus eſt reverentiam populorum, qui ſolem, ſi quando defectionem aliquam patitur, contemplantur curioſiùs, admirantur vehementiùs, religioſiùs venerantur.

Nullam itaque nobis formidinem rerum in Gallia novarum, nullam hoſti-

Digitized by Google

bus spem calamitates nostræ obtulerunt. Non timuimus ne procellosis istis temporibus caput exerceret sol alter, qui populis laborantibus malignam lucem ostenderet, & provincias funestis ignibus inflammaret.

Mettons encore ce que le P. Porée dit des sentimens de Monseigneur le Dauphin sur une maladie dangereuse du Roi, qui fit il y a quelques années trembler toute la France.

Quo loco sinite me, quæso, Auditores, repetere memoriam illius temporis, quo tempore universa cum Ludovico Magno decumbere visa est Gallia; & hoc timuit anxiè, ne sibi à Deo propitio Rex datus, ab irato Deo reposceretur. Mærorem si habebit præteriti metûs recordatio, habebit & revocata Delphini pietas oblectationem. Nam quis illius in communi Galliæ trepidatione sensus fuit? Idem qui Gallis omnibus. Fallor: non timebamus ne regnaret ille, sed ne Ludovicus magnus regnare desineret. Timebat ille ne regnaret, quia regnum adipisci non poterat, quin patrem regnis omnibus chariorem amitteret. Ergo nunc patrio affusus thoro, quem irrigat lacrymis

this, nunc suppliciter effusus in templo, quod implet votis, orat: Quid? ne regnet; & pro parentis capite, cui mors videtur imminere, offert vicarium illud caput, cui diadema regium impendere proximè videbatur. O amor! O pietas!

Nous passons à regret les portraits des trois fils de Monseigneur, & la comparaison de ce Prince avec Titus. Mais il faut necessairement nous borner.

ARTICLE LXXVIII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta V. Calendas sextiles, à P. Joanne Bap. Carolo du Val, Societatis Jesu Sacerdote, in Regio Henrici magni Collegio ejusdem Societatis, ubi cor illius Regis conditum est. Flexiæ, apud Jacobum Laboë, è regione Collegii Henricæi, via Regia ad pennam auream, 1711. In 4°. pp. 39.

CE n'est pas sans raison que l'on a parlé dans le titre d'Henry IV. & de l'honneur qu'ont les Jesui-

tes de pôsseder le cœur de ce magnifique Fondateur. Cette circonstance du lieu a fourni au P. du Val un bel exorde & une division heureuse, après qu'il a exposé que dans le deüil commun de toute la France, la Fleche & le College Royal fondé dans cette ville ont une raison particuliere de s'affliger, un tour ingénieux amene sa division.

Fuit hoc quondam in more positum apud exteras quasdam nationes, ut, cum suorum aliquis efferretur, tota demortui consanguinitas ad illius tumulum, qui familiæ caput fuerat, funebri ordine procederet; ubi non tam ferali locorum aspectu commota, quam avi sui mœstissima recordatione, ejusdem gloriosis manibus extincti nepotis animam cum suspiriis & lacrymis offerebat. Eamus & nos, Auditores, non consuetudine, sed obsequio & amore ducti, ad Henrici magni tumulum, qui Borboniæ familiæ, si non caput, singulare certè decus & ornamentum est. Misceamus pronepotis cineres cum proavi cineribus: umbram umbræ, manes manibus adjungamus. Hoc enim pacto Delphino & Henrico simul parentabimus. Quod parentandi ge-

nus novitate ac solemnitate suâ non potest non utrique perplacere. Ille dilectum pronepotem suos inter complexus suaviter excipiet; hic, laudum suarum velut floreâ messe, maximi proavi frontem post fata coronabit. Noster tantum hic fuerit labor, pretiosam illam messem, quae in Serenissimo Principe Ludovico Franciae Delphino effloruit, manu, quam maximè possumus, decenti colligere.

Tria mihi autem se se objiciunt, quae desiderii nostri sint totidem irritamenta, popularitas, gloria, pietas. In his quasi tergeminâ in imagine, totum se Princeps, omni numero absolutus, adumbravit. Tribuit popularitati, quantum decuit: gloriae, quantum debuit: pietati quantum potuit. Delphini popularitas amorem postulat, gloria admirationem, pietas venerationem pro jure exigit.

Sic est, Henrice Magne; tuum Borboniis Principibus animum moriens reliquisti. Non te totum sepulchralis urna continet. Superstat in posteris, & vivit, vivetque semper melior tui pars. Quid mirum, si Delphini tristissima mors tuum funus lacrymabile apud nos hodie renovet?

Iterum nobis perit in pronepote, cujus dum laudem hic prosequimur, retracta-

Digitized by Google

mus tuam. Tua enim dotes sunt, qua ad Delphinum hæreditate venerant, eas tibi nos, ut patrium bonum & debitum munus, restituimus: totamque operam nostram, qualemcumque, ad tui nominis immortalitatem, & amoris nostri atque observantia monumentum consecramus.

Ajoutons l'endroit où le Pere du Val parle de la frayeur de regner que le meilleur des fils a toûjours eüë, & qu'il fit éclater dans une maladie perilleuse du Roi.

Ecce in morbum Ludovicus incidit, non sine periculo, vix affulgente aliquâ salutis spe. Fatalis hujus morbi mentionem dum facio, Auditores, cohorrescitis etiamnum, quam tristes nobis, quam multò tristiores motus Delphino injecerit, non obliti. Affigebatur charissimi patris thalamo filius optimus, nec suspiriis parcens, nec lacrymis, sibi ratus fatum imminere, quod imminebat patri. Corona, ejus in caput cum Galliæ imperio transferenda, habebat voluptatis minùs ad leniendum dolorem, quam acerbitatis ad augendum. Filio enim patrem amanti asperius est patre orbari, quam regno carere. Quoties vitam pro vita Delphinus obtulit, certus pro patre mori, &

numquam regnare, si placeret Superis, dummodo dies & annos ad regnum patris sua morte adderet; vel si Superorum beneficio servaretur, servari simul patrem volebat, parendi sorte contentus magis ac beatus, vivo patre, quam mortuo, imperandi potestate.

ARTICLE LXXIX.

DISCOURS INSTRUCTIF sur la mort de Monseigneur, prononcé à Paris le troisiéme Dimanche après Pâques 26. Avril 1711. dans la Chapelle de la Congregation du Novitiat des RR. PP. Jesuites. A Paris, chez Frederic Léonard ruë S. Jacques. 1711. *in 4°. pages 31.*

CE n'est point ici une oraison funebre méditée & travaillée, c'est l'effusion d'un cœur touché de la perte que faisoit la France, & animé d'un zele attentif à profiter de cet exemple pour inspirer le mépris des grandeurs du monde & l'amour de la vertu. Le Pere Tourné Jesuite prononça ce discours dans une assemblée de la Congregation établie

au Novitiat des Peres Jesuites. Elle plut aux Auditeurs, il n'en fut plus maître, & on la rendit publique presque malgré lui, le texte est pris de l'Evangile du jour. *Vos contristabimini*, vous serez affligez. L'Orateur montre dans la vie de Monseigneur *le caractere de la vraye vertu*, & dans sa mort *les fruits de la vraye vertu*. Le portrait de la vertu propre des Grands commence la premiere partie, ce portrait & d'autres endroits meriteroient d'avoir ici leur place, si l'Orateur plus soigneux d'édifier que de loüer, n'avoit fait plûtôt un discours moral qu'un éloge, & ne s'étoit par là mis hors d'état d'être comparé avec les panégyristes de Monseigneur.

ARTICLE LXXX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise Patriarchale de Bourges le premier Juin 1711. Par le Pere du Cerceau de la Compagnie de Jesus. A Bourges, chez la veuve Jean *Juin* 1712.

Digitized by Google

Jacques Cristo à la Bible d'or. 1711. *In 4°. pages 59. on la trouve* à Paris chez Papillon ruë St. Jacques.

NOus ne gardons point d'autre ordre que celui du tems que chaque oraiſon funebre a été prononcée, le P. du Cerceau a pris pour texte ces paroles de Saint Paul, dans le chapitre quatriéme de l'Épitre aux Theſſaloniciens. *Non contriſtemini ſicut cœteri qui ſpem non habent.* Il en tire cette concluſion, que s'il eſt vrai que la douleur que nous a cauſé la mort de Monſeigneur eſt juſte, il n'eſt pas moins vrai qu'elle doit être moderée par des reflexions Chrétiennes. La grandeur de la perte que nous faiſons juſtifie nôtre douleur, le ſouvenir des benedictions dont Dieu a prévenu celui que nous perdons, doit addoucir nôtre douleur. Il ne ſera pas aiſé de détacher quelque choſe de ce diſcours : on admire la juſteſſe du tour, mais cette juſteſſe ſi exactement obſervée, fait que ce qu'on ſépareroit du reſte perdroit beaucoup de ſa beauté. L'art de l'Orateur paroît ſur tout dans le portrait

indirect du Roi qu'on lit presque au commencement de la premiere partie, dans les reflexions sur les larmes que le Roi a répanduës à la mort de son fils, & dans les portraits des trois fils de Monseigneur.

Transcrivons l'endroit où l'Orateur peint les sentimens du Prince, dans un péril qui menaçoit la vie du Roi.

» Je ne prétens point me prévaloir „ sur cela des témoignages qu'il a » rendus lui-même en plusieurs ren» contres à la droiture & à la tendres» se de son cœur, & sur tout lors» qu'à l'avenement du second des » Princes ses enfans à la Couronne » d'Espagne, il protesta avec cette » candeur qui lui étoit si naturelle, » qu'il demandoit à Dieu de pouvoir » dire toute sa vie, *le Roi mon pere*, » *& le Roi mon fils*; je veux un témoin & » un garent plus irreprochable enco» re, s'il se peut, que la parole d'un „ Prince qui a toujours dit vrai; & „ où l'irai je chercher? Ce sera dans „ des larmes, dont le principe ne „ peut être douteux, ni obscur. Il „ y a, Messieurs, dans la vie certai-

„ nes conjonctures critiques & déli-
„ cates, certains momens imprévûs,
„ où le cœur se développe malgré lui,
„ & ne peut avec la dissimulation la
„ plus étudiée & l'artifice le plus com-
„ passé, être en garde contre la sur-
„ prise, il échape des traits qui pei-
„ gnent, qui caracterisent, & qui
„ répondent de tout l'homme. Or tel
„ fut celui dont je parle, lorsqu'à
„ l'occasion d'une incision dange-
„ reuse qu'il fallut faire au Roi, il y a
„ quelques années, le Prince lisant
„ dans la perplexité & l'inquietude
„ des Medecins, & dans l'incertitude
„ & l'embarras de leurs réponses, le
„ péril où se trouvoit le Roi son pe-
„ re, laissa appercevoir des marques
„ non équivoques d'une tendresse
„ saisie, dans des larmes subites qu'il
„ voulut cacher, & qu'il crut en effet
„ avoir dérobé à l'attention des assis-
„ tans. Vos soins furent vains, Grand
„ Prince, la pieté recueillit ces larmes
„ précieuses que la tendresse vous fit
„ verser, & que la modestie voulut
„ supprimer ; il est juste d'en publier
„ aujourd'hui la gloire, il faut que
„ tout le monde apprenne par un té-

„ moignage si marqué & si certain „ quelle a été la force de vôtre atta„ chement & de vôtre tendresse, & „ je voudrois pouvoir me faire en„ tendre à toute la France, en disant „ sur la foi de ces larmes, voilà à quel „ point le plus tendre & le plus par„ fait des fils a aimé son pere, *Ecce* „ *quomodò amabat eum* *.

ARTICLE LXXXI.

ORAISON FUNEBRE DE *Monseigneur Louïs Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise sainte, métropolitaine & primatiale de Narbonne, le 2. Juin 1711. Par le Pere Cotonay de la Compagnie de Jesus.* A Narbonne, chez Guillaume Besse 1711. *In 4°. pages 24.*

LE texte du P. Cotonay est simple & heureux, *Filius Regis est mortuus. Au 2. livre des Rois ch. 18.* Quel fut, se demande l'Orateur, » quel fut ce fils de Roi dont je viens » de vous annoncer la mort, *Filius* » *Regis*? Un fils de Roi qui ne porta

* *Joan. cap. 11. v. 36.*

» pas envain un si beau nom, mais
» qui en remplit glorieusement la
» mesure & la signification, un fils de
» Roi, qui honora une qualité si
„ distinguée par des sentimens pro-
„ portionnez à son élevation ; un fils
„ de Roi enfin, qui merita d'être re-
„ gardé comme la couronne du Roi,
„ dont il fut le fils. Car voilà l'idée
„ sous laquelle je me propose de
„ l'envisager, & pour la développer
„ plus nettement, voici comme je
„ l'ai conçûë.

„ En qualité de Dauphin de Fran-
„ ce, & comme tel, placé en quel-
„ que sorte entre le Souverain & les
„ sujets ; au dessous du Souverain,
» au dessus des sujets, Monseigneur
„ a dû se partager entre deux prin-
„ cipaux devoirs. Devoir de subor-
„ dination d'une part, devoir de
„ protection de l'autre : devoir de
„ subordination à l'égard du Roi,
„ qu'il a dû reverer comme Sei-
„ gneur, devoir de protection à l'é-
„ gard des peuples, qu'il a dû ména-
„ ger comme inferieurs. Or ce sera
„ sur l'accomplissement de ces deux
„ importans devoirs que je fonderai

„ tout son éloge. Eloge qui vous
„ fera voir un Prince également in-
„ capable d'oublier, & ce qu'il de-
„ voit au Roi, & ce qu'il devoit aux
„ peuples; un Prince que sa quali-
„ té de Fils de Roi n'approcha si
„ fort du Trône, que pour donner
„ à celui qui le remplit des témoi-
„ gnages d'une soumission plus en-
„ tiere & plus parfaite; un Prince
„ que sa qualité de fils de Roi ne
„ mit si fort au dessus des sujets, que
„ pour donner à ces mêmes sujets
„ des témoignages d'une bonté plus
„ singuliere.

Cette exposition du sujet fait assez connoître le beau génie du Pere Cotonay, & le tour ingénieux qu'il sçait donner à ce qu'il traite. Joignons y la peinture des sentimens de Monseigneur dans la crainte de perdre le Roi.

„ De quelque reconnoissance que
„ se piquent les enfans à l'égard de
„ ceux dont ils ont reçu le jour, nous
„ n'avons que trop souvent la dou-
„ leur de voir, que l'appas d'une ri-
„ che succession balançant en eux
„ les sentimens de la nature, suffit

„ pour calmer leurs allarmes sur la
„ perte de leurs proches. Loin des
„ grandes ames ces lâches ressour-
„ ces d'un cœur bas & interessé.
„ Monseigneur aima le Roi; jusqu'à
„ quel point? Jusqu'à ne pouvoir
„ être rassûré sur la crainte de le per-
„ dre, par l'éclat d'une Couronne
„ qui pouvoit lui en revenir. Pou-
„ voit-il l'aimer plus noblement?

„ Si le Roi d'Epire, disoit autre-
„ fois un ancien Romain, vouloit
„ sonder la generosité de mon cœur,
„ il devoit l'éprouver par l'offre
„ de tout son Royaume. *Toto ei regno*
„ *tentandus fui.* La maladie du Roi
„ sembla mettre en quelque sorte
„ à cette épreuve la generosité de
„ Monseigneur; & ce que ce Ro-
„ main n'osoit, ce semble, se pro-
„ mettre de lui-même, Monseigneur
„ fut assez fort pour le tenir; je veux
„ dire, que sa generosité se trouva
„ superieure à la plus délicate de
„ toutes les tentations, qui est celle
„ de regner.

Juin 1712.

Digitized by Google

ARTICLE LXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puissant, & très-excellent Prince, Louïs Dauphin de France, fils unique de Louïs le Grand, prononcée à Aix devant les Cours souveraines de Provence, le deuxiéme de Juin 1711. Par le Pere J. J. Bontous de la Compagnie de Jésus.* A Lyon, chez André Molin 1711. *in 4°. pag. 36.*

LE Pere Bontous a voulu que son texte même fit allusion aux larmes que la mort de Monseigneur a fait verser, & au Roi, & à tout le peuple. *Levavit Rex David vocem suam, & flevit super tumulum, flevit autem & omnis populus*, & il n'a point cherché d'autre division que celle que lui fournissoit son texte. Il s'applique à prouver que jamais Prince n'a été plus digne de l'amour du Roi dont il étoit le fils, ni des larmes du peuple dont il étoit le pere. Plus touché de la bonté du Prince, que de ses autres vertus, le Pere Bon-

Digitized by Google

tous y revient souvent, & il en fait des images belles & touchantes. Il en découvre les motifs Chrétiens. Son oraison a encore un autre avantage : elle est pleine de faits. Venons à l'endroit par où l'on peut la comparer aux autres.

» On sçait qu'il est un âge où les » enfans des Rois ne s'apperçoivent » que trop du crédit que leur rang » leur donne, & qui s'accommode » peu de la dépendance. Le désir de » commander ne leur fait oublier » que trop tôt qu'ils doivent obéïr ; » & parceque la Couronne les at- » tend, ils ne sçavent pas toûjours » attendre le tems que le Ciel leur a » marqué pour porter la Couron- » ne. Tel fut l'écüeil dont Absalon » ne sçut pas se défendre ; mais » quoique plus aimé mille fois que » ne le furent les Absalons, quel » autre usage fit jamais Monseigneur » le Dauphin de la confiance que » les peuples eurent en lui, que de » les attacher toûjours plus à la sa- » crée personne du Roi ? Quel esprit » chagrin dont il n'addoucit, dont » il ne prévint les mécontentemens,

Digitized by Google

„ par la veneration & la tendresse „ qu'il avoit pour ce Grand Monarque ? Toute la Cour, toute la France sçavoit qu'il craignoit de le „ perdre, comme l'auroit fait le plus „ fidelle & le plus désinteressé de „ ses sujets, ou le plus interessé de „ ses Courtisans. On sçait, & il s'en „ expliqua cent fois lui-même, qu'il „ ne songeoit pas seulement au plaisir de regner, parce qu'il n'y pouvoit parvenir que par la perte „ d'un pere, dont la tendresse & la „ conservation faisoit tout son bonheur; bonheur dont il étoit si pénetré, qu'après avoir signé le „ transport de ses droits sur la Couronne d'Espagne, s'exprimant selon l'abondance de son cœur, il „ dit ces belles, ces admirables „ paroles, qu'il faudroit graver en „ caracteres d'or sur son tombeau. „ *Je ne desire rien tant, que de pouvoir* „ *dire toute ma vie, le Roi mon pere, le* „ *Roi mon fils.*

ARTICLE LXXXIII.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis, le 18. Juin 1711. Par Messire Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers. A Paris, chez Raymond Mazieres ruë St. Jacques à la Providence, 1711. *in* 4°. *pages* 48.

MOnsieur l'Eveque d'Angers, choisi pour la principale & la plus solemnelle des Oraisons funebres, s'est servi d'un passage du chapitre III. des Proverbes pour faire le caractere de Monseigneur. *Beatus homo qui invenit sapientiam & affluit prudentia; via ejus, via pulchræ, & omnes semitæ illius pacificæ.* C'est à la sagesse de Monseigneur, c'est à sa prudence, que le Prélat rapporte les rares qualitez qui lui ont attiré les respects de l'Europe & gagné tous les cœurs. *Par elle, digne de son rang, il l'a soutenu avec grandeur; si-*

Digitized by Google

delle à ses devoirs il les a remplis avec douceur.

Le caractere que Mr. d'Angers fait de la valeur du Prince est beau & instructif. „ Ce n'étoit pas une „ valeur brusque & impétueuse, qui „ semble se défier d'elle même, & „ qui ne se précipite dans le danger, „ que pour n'avoir pas le tems de le „ reconnoître : ce n'étoit pas une „ valeur bruyante & incertaine, qui „ s'applaudit sans cesse, & qui ne se „ soutient pas toujours ; ce n'étoit „ pas une valeur lente & tardive, qui „ s'anime dans l'occasion, mais qui „ se fait traîner au peril : ce n'étoit „ pas une valeur imprudente & in„ discrette, qui se flate que la victoi„ re doit obéir à la vivacité. Prompt, „ ou retenu, suivant les differentes „ conjonctures, le Prince dont je „ parle accorda les mouvemens de „ sa vaillance avec ceux de sa sagesse; „ & jamais il ne fit honneur à l'ar„ deur qui convient au brave soldat, „ aux dépens du sang froid qui for„ me le grand Capitaine.

Le caractere de la bonté de Monseigneur n'est pas moins beau.

„ Cette bonté si universelle ne fut „ pas l'ouvrage d'une gênante poli„ tique, Monseigneur n'étoit pas du „ nombre de ceux qui cherchent à „ surprendre des suffrages sans les „ meriter ; qui ne sont bienfaisans „ que par orgueil & que par inter„ valles ; qui gagnent quelque cho„ se à se laisser entrevoir, qui per„ dent tout quand on les approfon„ dit; qui se dédommagent dans l'in„ terieur de leur famille, de la con„ trainte qu'ils ont fait en public à „ leur mauvaise humeur.

N'oublions pas l'endroit promis pour faciliter la comparaison des Orateurs.

„ O jours tristement remarqua„ bles ! Momens que pour nôtre re„ pos nous devrions, mais que nous „ ne pouvons oublier ; tems d'in„ quietude & de frayeur, où nous „ vîmes la vie du plus grand Roi du „ monde periclîter & prête à s'écha„ per; quels objets affligeans présen„ tez vous à mes yeux ? Des soupirs, „ des larmes, des craintes s'offrent à „ moi de toutes parts... Mais je m'ar„ rête, Messieurs, en un même jour

Digitized by Google

„ c'eſt rouvrir trop de playes ; & je
„ m'apperçois que j'aigris vôtre nou-
„ velle douleur par le récit de nos
„ anciennes allarmes.

„ Ce fut alors que Monſeigneur
„ ſuivit ſans ménagement les mou-
„ vemens d'une juſte tendreſſe ; le
„ ſoleil eſt témoin de ſon affliction ;
„ la nuit entretient ſes ennuis & ſa
„ triſteſſe ; il s'interrompt dans ſes
„ occupations, il ſe déplaît dans ſes
„ amuſemens ; ce qu'il voit, ce qu'il
„ apprehende, le rend inſenſible à
„ tout le reſte. Le Roi lui même, le
„ Roi toujours égal, toujours tran-
„ quille, eſſuye les pleurs qu'il fait
„ répandre ; il conſole le tendre fils
„ qu'il afflige : quoique le ſeul qui
„ ſouffre, il eſt le ſeul qui ne s'in-
„ quiete pas. Spectacle rare, Meſ-
„ ſieurs, & digne d'admiration ! Le
„ Prince qui court riſque de perdre
„ une Couronne, la voit fuir ſans
„ trembler ; celui de qui elle s'ap-
„ proche, ne l'enviſage qu'avec
„ crainte.

Digitized by Google

ARTICLE LXXXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puissant & excellent Prince, Louis Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montauban dans l'Eglise Cathedrale le 18. Juin 1711. Par le Pere Jean-André Senaud de la Compagnie de Jesus.* A Montauban, chez François Descaussat. 1711. *In 4°. pages* 34.

LE texte de cette oraison funebre est le même que celui que le Pere Bontous a choisi. *Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit Rex David vocem suam & flevit super tumulum Abner: flevit autem & omnis populus*, au second livre des Rois chapitre 3. L'Orateur commence par une description étenduë de la douleur qu'a causé la mort du Prince, & il se propose ensuite de la justifier & de nous consoler.

„ Un Prince, dit-il, dont „ les qualitez royales assûroient à la „ France, pour le tems auquel il se„ roit monté sur le Trône, un re„ nouvellement de tout ce qu'il y a

„ de plus grand, & de plus heureux
„ dans le regne ſous lequel nous vi-
„ vons ; voilà, & la grandeur de nô-
„ tre perte, & le juſte ſujet de nôtre
„ douleur. Un Prince dont les vertus
„ Chrétiennes donnent lieu de croire
„ qu'il eſt en poſſeſſion de la Cou-
„ ronne immortelle qu'elles lui ont
„ merité ; voilà, & le ſolide fonde-
„ ment de nôtre eſperance, & le juſ-
„ te motif de nôtre conſolation.

La diviſion reſſemble un peu à celle du Pere du Cerceau ; le genre d'éloquence que l'Orateur a ſuivi reſſemble encore plus à celui que le P. du Cerceau a choiſi. Dans leurs diſcours tout eſt lié, tout ſe tient, les ornemens ſont rejettez s'ils ne peuvent ſe tourner en preuve : enfin dans ces pieces le tout enſemble plaît, & il eſt difficile d'en rien détacher. Le Pere Senaud n'a point parlé de la maladie du Roi, & ce qu'il dit de l'attachement de Monſeigneur pour le Roi en tiendra la place.

„ Les Ecrivains ſacrez nous pei-
„ gnent un Abſalon ſollicitant la fide-
„ lité des ſujets par mille criminels

Digitized by Google

„artifices, & s'insinuant dans les cœurs
„ pour les détacher insensiblement
„ du Trône. Les Historiens pro-
„ phanes nous représentent un fils
„ ambitieux, versant des larmes ja-
„ louses sur les conquêtes de son pe-
„ re. Quelle gloire pour nôtre Prin-
„ ce, d'avoir mis sa plus douce joye
„ à préparer les couronnes qui de-
„ voient faire le plus bel ornement
„ des triomphes que son Auguste
„ pere meritoit dans le champ de
„ Mars; & de n'avoir voulu s'attirer
„ les cœurs, & les respects des peu-
„ ples, que pour les porter aux pieds
„ du Souverain, & leur apprendre
„ par son exemple l'obéissance qui
„ lui est dûë !

„ Avant lui il ne s'étoit trouvé
„ que trop de Princes, qui oubliant
„ les devoirs sacrez que les loix di-
„ vines & humaines imposent égale-
„ ment à tous les hommes à l'égard
„ de l'Oint du Seigneur, avoient
„ porté parmi les peuples le mépris
„ de l'obéissance dûë à celui qui,
„ selon l'expression de l'Ecriture,
„ est par excellence le Ministre de
„ Dieu sur la terre. Quels malheurs

„ leur indocilité n'attira-t'elle pas à
„ l'Etat ? Perdons en à jamais la me-
„ moire, *Qu'un tourbillon tenebreux, en-
„ veloppant ces jours mauvais, les faße
„ disparoître.* La Providence toûjours
„ attentive à maintenir le lien de dé-
„ pendance qui doit attacher les su-
„ jets à leur Souverain, avoit desti-
„ né le Prince que nous pleurons à
„ effacer les impressions dangereuses
„ qu'avoient pû faire sur les esprits
„ les désordres passez. En pourra-t'on
„ douter, si rapprochant les évene-
„ mens, on veut juger des choses
„ par leurs effets & par leurs princi-
„ pes ? Car pourquoi, Seigneur,
„ vous qui ne faites jamais rien en
„ vain, & qui aviez exclu le Trône
„ des destinées de ce Prince, pour-
„ quoi aviez vous pris soin de réünir
„ en sa personne toutes les qualitez
„ qui font les grands Rois ? Sinon pour
„ donner plus de force à l'exemple
„ éclatant de sa soûmission ; & vous
„ servir de lui pour apprendre à tous
„ les hommes, qu'à quelque degré
„ de gloire que la naissance, ou les
„ services puissent les avoir élevez, le
„ premier fondement de tout leur
 me-

„ rite, doit être une parfaite obéïssan-
„ ce au Souverain, & que hors de là
„ leurs plus grandes actions ne sont
„ que de plus grands crimes.

ARTICLE LXXXV.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Paris le 3. de Juillet 1711. *Par le P. de la Rue de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Etienne Papillon ruë St. Jacques à l'image St. Maur. *In* 4°. *pages* 41.

C'est la douceur de Monseigneur qui a paru au Pere de la Rue former son caractere, & dans cette vûë il a choisi pour texte cette belle maxime, que l'Esprit saint enseigne dans le chapitre troisiéme de l'Ecclesiastique. *Fili, in mansuetudine opera tua perfice, & super hominum gloriam diligeris.* Le Pere de la Rue juge que pour appuyer cette maxime d'un grand exemple, exemple necessaire dans un siécle où l'ambition désole tout l'univers, Dieu avoit for-

mé le cœur de Monseigneur aux vertus pacifiques aujourd'hui si rares.

,, Maintenant, dit ce grand Orateur, ,, dans l'Europe entiere il n'y a point ,, d'azyle pour la paix, elle n'est plus ,, connuë que dans les païs barbares, ,, & les peuples Chrétiens qui portent ,, dans leur nom l'onction de la cha- ,, rité, semblent en avoir fait un signal ,, de haine & de revolte, un cri de ,, bataille & de sang. Tous le fer, la ,, flame à la main, ont oublié le Dieu ,, de paix qu'ils se vantent de servir, ,, pour donner à tout l'univers un ,, spectacle de leur discorde; & com- ,, me s'ils manquoient de bras pour ,, se déchirer, ils tâchent d'associer ,, les infidelles à leurs haines.

,, On diroit qu'au gré de l'ambi- ,, tion le monde ait trop peu de ,, couronnes, & que sur chaque ,, Trône un Roi ne suffise pas. On ,, ne veut plus suivre pour y mon- ,, ter les droits de la succession, ni ,, du sang: on n'écoute pas même la ,, voix des peuples. Il n'est plus à ,, leur choix d'adopter pour souve- ,, rains ceux qui leur sont offerts

Digitized by Google

„ par la nature & par les loix, on „ veut qu'ils les attendent du sort, „ de la violenccs des armes, du ca„ price des étrangers, & même de „ leurs ennemis.

„ En quel autre siécle a-t'on vû „ de pareilles revolutions? Et c'est „ pour en inspirer l'horreur, pour „ ôter tout prétexte aux emporte„ mens de l'ambition, de l'envie & „ de l'injustice, que la Providence „ avoit établi parmi nous à la vuë „ de tout l'Univers, un modele pu„ blic de moderation, de droiture, „ d'humanité, dans la personne de „ ce Prince, à qui nous souhaitons „ par tant d'ardentes prieres l'ac„ complissement des promesses du „ Dieu de la douceur & de la paix.

„ Vous nous l'avez ôtez, Sei„ gneur, mais vous nous l'aviez „ donné. Graces immortelles à vous „ rendre. Vous nous l'avez laissé, „ même assez de tems, pour adorer „ en lui les merveilles de vôtre „ bonté, & pour convaincre tous les „ Grands, qu'il est des chemins „ plus sûrs à l'admiration publique „ & à l'immortalité, que ceux que

„ l'ambition fait prendre à la plû-
„ part des Heros.

„ Car à quoi mettent-ils leur
„ gloire ? A dominer, à se faire
„ redouter ; à s'élever, s'il se peut,
„ au dessus des têtes couronnées.
„ Voilà les objets ordinaires de
„ leurs efforts. Nous avons vû, Mes-
„ sieurs, à la confusion de ces hom-
„ mes vains, un Prince, ambitieux ?
„ Non ; mais genereux & magnani-
„ me, mettre sa gloire & son bon-
„ heur, non pas à dominer, mais à
„ obéïr ; non pas à s'élever sur les
„ têtes couronnées, mais à ceder
„ les Couronnes ; non pas à se
„ faire redouter, mais à se montrer
„ bienfaisant. Et par ces trois effets
„ de douceur & de bonté, qui l'ont
„ rendu vainqueur des plus fieres
„ passions, & qui feront le partage
„ de ce discours, n'a-t'il pas enlevé
„ non seulement l'admiration, mais
„ l'affection de tout le monde ? A
„ qui s'est-il rendu plus cher ? Ou au
„ Roi son auguste pere, par sa res-
„ pectueuse & constante soumission,
„ ou aux Princes ses enfans, par l'a-
„ bandonnement de ses droits pro-

„ pres & naturels ſur tant de nobles
„ Couronnes ; ou aux peuples enfin,
„ par la part qu'il leur donnoit à la
„ tendreſſe de ſon cœur ?

Voici un de ces grands traits qui diſtinguent le Pere de la Rue.

„ En même tems, & preſque au
„ même jour (que le Dauphin nâ-
„ quit) Dieu fit un don pareil à
„ l'Eſpagne, en accordant aux vœux
„ de Philippe IV. un heritier, con-
„ nu depuis ſous le nom de Charles
„ II. vanité des projets humains,
„ auſſi éloignez des deſſeins de Dieu,
„ que la terre l'eſt du ciel ! La po-
„ litique de l'Autriche avoit crû
„ mettre un obſtacle invincible à
„ l'accroiſſement de la grandeur de
„ la France, en attachant le ma-
„ riage de l'Infante à la dure condi-
„ tion d'un renoncement ſolennel
„ à tous ſes droits ſur la ſucceſſion
„ de ſes ayeux ; & Dieu faiſoit naî-
„ tre auſſi-tôt un Prince plein d'é-
„ quité, qui devoit reparer par un
„ ſage teſtament le tort fait à ſa ſœur
„ par un contract odieux. On vit
„ entrer dans le monde en cinq
„ jours, celui par qui tant de Cou-

Digitized by Google

„ ronnes accumulées par Charles-
„ Quint, devoient sortir de sa fa-
„ mille ; & celui par qui ce grand
„ amas de Couronnes devoit entrer
„ dans la famille de Louis. Le mon-
„ de les voyoit maître, & Dieu les
„ voyoit mourir. Tous ces évene-
„ mens nous étoient alors cachez
„ sous le voile de l'avenir. Le voile
„ est rompu, Seigneur, avec quels
„ éclats de tonnerre, & quels mou-
„ vemens de l'Univers ! Mais tout
„ n'est pas découvert. Seigneur, em-
„ ployez la paix, pour nous décou-
„ vrir le reste.

Ajoutons ce qu'il dit des senti-
mens du Prince dans la maladie du
Roi.

„ Laissons aux siécles passez admi-
„ rer les pleurs d'Alexandre, à la
„ vüë des statuës & des conquêtes
„ de Philippe. Voici un fils qui ne
„ connoît point de trophées dignes
„ de lui, point de lauriers, ni d'hon-
„ neurs, que ceux de son pere ;
„ point de soupirs, de regrets, ni de
„ pleurs, que pour les perils de son
„ pere. Combien en versa-t'il dans
„ les deux tristes maladies qui firent

„ trembler tous ses sujets? Tous les „ mouvemens de nos cœurs se réü- „ nirent dans le sien. Il sentit un „ poids plus pesant que celui de l'al- „ larme publique, & tandis que „ toute la France craignoit de per- „ dre son Roi, celui que le ciel sem- „ bloit lui destiner pour successeur, „ craignoit encore plus de l'être.

ARTICLE LXXXVI.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise du grand Couvent des Cordeliers de Paris le 18. *d'Août* 1711. *Par le P. Poisson Cordelier.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard ruë Saint Jacques 1711. *in* 4°. *pages* 60.

LE Pere Poisson a crû que Monseigneur n'avoit pas eû besoin de regner pour faire connoître ses vertus royales, & que Dieu en lui refusant de regner, lui avoit accordé toute la gloire de la Royauté. *Dominus dedit illi gloriam regni, au*

Digitized by Google

chap. 29. du premier livre des Paralipomenes. La division est une preuve de la proposition contenuë dans le texte.

„ La valeur, la sagesse, la bonté, „ qui donnent la gloire de la Royauté devant les hommes; l'attache„ment à ses devoirs, la charité, la „ foi, la pieté, qui la procurent de„vant Dieu, rappelleront, dit l'O„rateur, nôtre Prince dans le sou„venir de toutes les races futures. „ Si les yeux ne le trouvent pas dans „ nos Annales, tous les cœurs l'y „ placeront: s'il n'est point dans la „ tradition de nos Rois, pour n'ê„tre pas monté sur le Trône, il sera „ comparé aux Clovis, aux Charle„magnes, presque à Louïs le Grand, „ pour l'avoir merité. Et pour me „ recueïllir en peu de mots, soit que „ les lumieres de la raison nous gui„dent, soit que les jugemens de la „ foi nous fixent, Monseigneur le „ Dauphin a eû toute la gloire de „ la Royauté.

Le langage de l'Ecriture est familier au P. Poisson, son stile est souvent un tissu d'expressions &

d'exemples empruntez des Auteurs sacrez.

Il parle de lui-même dans l'endroit que nous allons rapporter.

„ Que vais-je dire, ô ciel! Puis-je
„ rappeller le tems où le Roi étoit
„ environné des ombres de la mort,
„ où il ne possedoit plus son ame que
„ sur le bord des levres, où ses mains
„ défaillantes ne pouvoient plus sou-
„ tenir le sceptre, où ses yeux se
„ fermoient sur son Diadême, où
„ les Courtisans qui voyoient expi-
„ rer leur fortune & leur maître
„ poussoient tant de soupirs, for-
„ moient tant de vœux, où le Royau-
„ me commençoit à se couvrir de sa
„ tristesse & de son deuïl, où cet art
„ qui se flate de conserver la santé
„ & de suspendre la mort, ne pou-
„ voit rassurer les Grands & le peu-
„ ple, où les Provinces qui retentis-
„ soient du sourd murmure de cet-
„ te perte étoient arrosées de pleurs.
„ Monseigneur fut encore plus allar-
„ mé à la vûë du Trône qu'il alloit
„ remplir, qu'il n'a été genereux en
„ cedant les Couronnes que l'Espa-

„ gne eſt venuë depuis mettre à ſes „ pieds. Il répandit ſon ame devant „ Dieu, ſes entrailles s'émûrent ; les „ inquiétudes cruelles, les craintes „ s'éleverent dans ſon cœur, un fleuve „ d'amertume y couloit ſans ceſſe, „ il portoit partout ſes frayeurs ; & „ le Seigneur ne pouvoit nous con- „ ſerver le fils, qu'en ajoûtant de „ nouvelles années à la vie du pere.

Voici encore un endroit qui ne ſera pas indifferent au Lecteur. Il pourra comparer le François du P. Poiſſon au Latin du P. Porée.

„ Le Dauphin fut bien different „ de ces Princes (les fils de Senna- „ cherib) dont parle l'Ecriture, qui „ ayant honoré leur pere dans les „ victoires & dans les triomphes, „ lui ôterent la couronne & la vie „ après la déroute de ſes armées. „ Que la mer ne ſoit plus couverte „ des flottes de Louïs le Grand, que „ l'Europe ne ſoit plus inondée de „ ſes troupes, que nous ſoyons, tan- „ tôt vaincus dans les batailles, tan- „ tôt réduits dans nos villes aſſie- „ gées : ce n'eſt pas la victoire que „ Monſeigneur aime dans le Roi,

„ c'eſt la vertu ; ce n'eſt pas la gran-
„ deur & la fortune, c'eſt la nature.
„ Toûjours reſpectueux, toûjours
„ tendre, après avoir reveré le Mo-
„ narque, il cherit le pere, & ne
„ pouvant plus admirer le vain-
„ queur, il s'attache au Grand hom-
„ me. Dans les ſuccès l'éclat du pere
„ diminuoit la gloire de la ſoumiſ-
„ ſion du fils ; dans les diſgraces l'o-
„ béïſſance du fils releve la gran-
„ deur du pere.

„ N'attendez pas, Meſſieurs, que
„ j'inſiſte pour l'honneur du Dau-
„ phin, ſur cet attachement à l'é-
„ preuve des revolutions ; le ſoleil
„ n'eſt éclipſé que pour la terre, il
„ eſt toûjours également lumineux
„ au deſſus des aſtres qui ſe placent
„ entre lui & nous. La gloire de
„ Louïs le Grand ne paroît obſcur-
„ cie qu'aux inſenſez, qui bornent
„ la gloire des Rois à être toûjours
„ heureux dans la guerre. Joſué n'é-
„ toit-il plus Heros, lorſque ſes
„ troupes prirent la fuite devant les
„ Amorrhéens, & furent enfoncées
„ par les peuples de Haï ? David,
„ lorſque le premier de ſes Géne-

„ raux fut battu devant Rabbath „ par les Ammonites ? Jonathas „ Machabée, lorſqu'il fut vaincu „ par les troupes de Demetrius ? „ Annibal, lorſqu'il fut défait par „ Scipion, & Pompée par Céſar ? Le „ Dieu des batailles n'en juge pas „ ainſi. *Les évenemens de la guerre* „ *ſont journaliers*, dit l'Ecriture *, *&* „ *tantôt l'un, tantôt l'autre perit par* „ *l'épée*. Le vrai Heros eſt au deſſus „ des ſuccès, il s'ajuſte à tous les „ évenemens, & ſûr de ſon ame, il ne „ la laiſſe échaper, ni dans la dérou- „ te, ni dans le triomphe. Monſei- „ gneur trouvoit le Roi toûjours „ également grand, également glo- „ rieux, & s'il ne l'aima jamais plus „ que dans les derniers tems, c'eſt „ que jamais il ne l'avoit connu plus „ aimable.

ARTICLE LXXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Monſeigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Egliſe Cathe-*

* 2. Reg. 11. 25.

Juin 1712.

drale de Séez, le dix-neuviéme Août 1711. *Par le Pere Cathalan de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Raymond Mazieres ruë Saint Jacques, à la Providence, 1711. *in 4°. pages* 38.

LEs crimes qui ont obligé Dieu de nous ôter dans sa colere le Prince que sa bonté nous avoit donné, ont saisi l'attention du P. Cathalan & animé son zele. Il commence par des reproches fondez sur les paroles d'Ezechiel chap. 7. *Rex lugebit, Princeps induetur mœrore, & manus populi terræ conturbabuntur, & scietis quia ego Dominus.* L'indignation contre la France coupable fait bientôt place à la compassion pour la France affligée, & à l'admiration des vertus qui nous rendent sensible la perte de Monseigneur. „ Il eut, dit le „ Pere Cathalan, les vertus d'un „ sujet & d'un souverain. *Dans le „ rang le plus élevé il eut toute la dépen„ dance d'un sujet qui est né pour obéïr. „ Dans la plus soumise dépendance, il „ eut tout le merite d'un Prince qui est „ né pour commander.*

Digitized by Google

Un stile ingénieux, mais coulant, soutenu & toûjours égal, distingue nôtre Orateur. On en jugera par l'endroit de comparaison.

„ Quelles furent ses frayeurs, „ lorsqu'un accident cruel menaça „ la vie du Monarque ? Les douces „ idées de la cupidité déroberent- „ elles quelque chose aux inquietu- „ des de son amour ? Lui fallut-il „ combattre ces projets d'ambition, „ qui surprennent quelquefois le „ cœur, en flatant l'esprit par l'es- „ perance ? Il mêla publiquement „ ses vœux aux supplications du peu- „ ple, & il ne se distingua de nous, „ que par les allarmes d'une douleur „ plus sensible & plus animée. Un „ Trône ouvert par une perte si fu- „ neste, n'attira pas un seul de ses „ regards ; une Couronne qu'il ne „ pouvoit avoir qu'à ce prix, lui pa- „ rut le plus grand des maux. Il sou- „ haita de donner ses jours pour „ prolonger ceux de son pere ; & il „ craignit de regner, parce qu'il crai- „ gnit que son pere ne cessât de vi- „ vre. Le Seigneur, par qui les „ Rois regnent, touché de nos

„ pleurs, nous exauça : il nous ai-
„ moit alors.

Le plaisir que nous sentons en relisant cette piece, nous fait passer les bornes : certains endroits nous frapent trop pour les omettre. Après avoir dépeint avec les plus vives couleurs la soumission du Dauphin pour le Roi, » Je ne
„ sçai, dit le Pere Cathalan, quelles
„ idées vous vous formez de cette
„ dépendance du Dauphin dans une
„ vie unie & tranquille : mais elle
„ est aux yeux de la religion, comme
„ aux yeux de la nature, le plus
„ beau des spectacles. Aimeriez-
„ vous mieux de ces passions impé-
„ rieuses & turbulentes qui remuent
„ les Etats, & qui les divisent? Pré-
„ fereriez vous ces vices heureux,
„ que le monde aveugle érige quel-
„ quefois en vertus? Mais la poste-
„ rité toûjours équitable dans le ju-
„ gement qu'elle porte des Princes,
„ la posterité la plus reculée, respec-
„ tera la mémoire d'un Prince ma-
„ gnanime, qui ne s'entêta point des
„ chimeres d'une inquiette & dan-
„ gereuse vanité ; qui sçut resser-

„ rer ses désirs, & qui toûjours fi-
„ delle à ses devoirs, ne s'en écarta
„ jamais; qui selon les occasions,
„ procura, tantôt la gloire de la Fran-
„ ce, & tantôt se contenta de la sou-
„ haiter; d'un Prince qui sembloit
„ dire par sa conduite, *J'aurai peut-
„ être un jour des sujets; ils seront sou-
„ mis à ma puissance, & je tâcherai de
„ la leur rendre aimable. Aujourd'hui
„ j'ai un Roi & un pere; mon devoir c'est
„ d'aimer mon pere, & d'obéir à mon
„ Roi.* Il y a là, Messieurs, il y a là
„ une solide élevation, où des es-
„ prits présomptueux & vains ne
„ sçauroient atteindre, & qui ne
„ peut être goûtée que par de gran-
„ des ames. Quand on est grand,
„ plûtôt par naissance & par merite,
„ que par fortune & par hazard, on
„ ne craint point en s'abaissant de
„ s'avilir: on sent qu'on est toûjours
„ assez grand sans dominer.

Il faudroit transcrire tout ce que l'Orateur dit de la bonté & de la religion de Monseigneur, sujets que les autres Orateurs sembloient avoir épuisez; mais personne n'a si bien découvert le fonds de sagesse qui le rendoit digne du Trône.

Digitized by Google

„ Sage dans ses desseins, il les ac-
„ commoda toûjours à la conjonc-
„ ture & à la situation presente des
„ tems. Pouvant tout entrepren-
„ dre, ou tout obtenir, il ne fit rien
„ qu'avec précaution, il ne deman-
„ da rien qu'avec reserve ; & sou-
„ vent il aima mieux contraindre
„ ses goûts les plus innocens, que
„ de les laisser même entrevoir. Sa-
„ ge dans ses paroles, comme dans
„ son silence, il sçut, & parler, &
„ se taire à propos. Capable de se-
„ cret, & incapable cependant de
„ dissimulation & de déguisement,
„ dit-il jamais rien qu'il dût être
„ fâché d'avoir dit ? Sage dans les
„ affaires & dans les conseils d'Etat,
„ où la confiance & l'estime du Roi
„ son pere l'appelloient, avec quel-
„ le justesse & quelle précision y
„ prononçoit-il ? Revenu des con-
„ seils, il ne fit jamais valoir les
„ conseils qu'il avoit ouverts. Il pa-
„ roissoit ignorer ce qui lui avoit été
„ confié, & il ne cherchoit point
„ par étude à donner le change, &
„ à se couvrir ; d'autant plus impéne-
„ trable, qu'il ne laissoit pas même

Digitized by Google

„ deviner à ceux qui l'approchoient,
„ qu'il voulût rien leur cacher. Sage
„ dans les audiances publiques, où
„ les Ambassadeurs que la reputa-
„ tion de la France attiroit de tous
„ les Royaumes, pour demander la
„ protection du Roi, ou pour ad-
„ mirer sa grandeur, admirerent
„ également, & la majestueuse acti-
„ vité du pere, & la noble retenuë
„ du fils. Sage dans la licence de la
„ guerre, il maintenoit toûjours l'or-
„ dre d'une exacte & réguliere dis-
„ cipline. Il prévint tous les dére-
„ glemens que l'insolence des trou-
„ pes pouvoit commettre, il ne laissa
„ point sur leur passage ces traces
„ funestes de désolation, qui sou-
„ vent font gemir les vainqueurs
„ des avantages de la victoire. For-
„ ma-t'il de ces entreprises temerai-
„ res qui ne peuvent être justifiées
„ que par la fortune? Il ceda à la
„ necessité des obstacles, quand il
„ vit qu'il en coûteroit trop pour
„ les surmonter; & il aima mieux
„ consentir par prudence à ne pas
„ vaincre, que de brîller, ou de
„ vaincre contre les regles. Sage

„ dans le repos de la Cour, il ſçut
„ toûjours conſerver toute la décen-
„ ce de ſon rang ; & jusques dans ſes
„ plaiſirs, il y avoit je ne ſçai quoi
„ de ſérieux, qui marquoit la no-
„ bleſſe de ſes ſentimens. Sage dans
„ toutes ſes démarches, qui ne pa-
„ rurent jamais inſpirées par le ca-
„ price, ni par l'humeur, la raiſon
„ ſeule le conduiſit, & lui ſervit
„ de guide. Aſſez ſage pour faire
„ ſouhaiter malignement à nos en-
„ nemis qu'il le fût moins, &
„ pour faire dire fauſſement aux
„ politiques, qu'il affectoit de le
„ paroître : mais non, il étoit par la
„ diſpoſition naturelle de ſon ame,
„ ce qu'un autre auroit tâché de ſe
„ montrer par fineſſe & par profon-
„ deur de conduite. Simple & ſans
„ artifice, il ſe montra toûjours tel
„ qu'il étoit, parcequ'il n'étoit na-
„ turellement que ce qu'il devoit
„ être. Un Prince de ce caractere,
„ Meſſieurs, meritoit-il de regner ?

Digitized by Google

ARTICLE LXXXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE Monseigneur Loüis Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise nationale de Saint Loüis le 18. de Septembre 1711. en presence du sacré College, par le P. Daubenton de la Compagnie de Jesus. A Rome, chez Paul Komarek, *1712. in 8°. pages 75.*

ON a vû dans les nouvelles du mois de Decembre à quelle occasion le Pere Daubenton a prononcé cet éloge ; la douceur du Prince a fait choisir pour texte le caractere que l'Ecriture fait de Moyse. *Erat vir mitissimus super omnes homines..... dilectus Deo & hominibus.*

Quelle consolation pour moi, dit l'Orateur, dans le triste ministere dont je suis chargé, de trouver parmi vous une prévention si generale, si justement établie en faveur de ce grand Prince, & de pouvoir en même tems présumer pour l'honneur de la sainte parole, que la bonté qui a fait son caractere, l'a ren-

du aussi agréable aux yeux de Dieu qu'à ceux des hommes. Loin de nôtre Heros tout ce qui ne sert qu'à inspirer de la crainte, il fut de ces ames privilegiées qui ne semblent nées que pour gagner les cœurs. *La bonté de son cœur à l'égard des hommes lui a attiré leur amour* : ce sera le sujet de la premiere partie de ce discours. *La bonté de son cœur à l'égard de Dieu lui a attiré ses faveurs* : ce sera le sujet de la seconde. L'un & l'autre lui a merité, comme au Chef du peuple de Dieu, le glorieux titre du meilleur & du plus doux de tous les Princes. Il fut aimé des hommes, il fut chéri de Dieu.

Ce bel arrangement qui produit infailliblement la clarté & la persuasion, joint au choix judicieux des preuves les plus naturelles, à des reflexions solides, à des pensées nobles, mais toûjours vrayes, voilà le caractere de l'éloquence du Pere Daubenton. Rome en l'applaudissant a montré que l'Italie même condamne le faux goût de quelques-uns de ses Orateurs, dont l'imagination ne brille qu'aux dépens de la

raison, & pour qui la beauté simple de la verité n'a point de charmes. Il faut avoüer que depuis le P. Segneri ces Orateurs sont plus rares & moins courus, & que Rome sous Clement XI. semble revenuë au goût du siécle d'Auguste. Deux endroits feront connoître le stile du P. Daubenton, l'un expose les sentimens de Monseigneur pour le Roi.

» L'impatience de regner, qui a » étouffé en tant de Princes les sen- » timens de la nature ; cette pas- » sion fatale à tant d'Etats, ne fut » connuë au Dauphin, que par les » funestes exemples que l'Histoire » nous en fournit. Bien plus, dans » les momens affreux, où le ciel pour » nous éprouver, ou pour nous pu- » nir, sembloit menacer une tête » aussi chere que celle du Roi, ne » le vit-on pas consterné du danger » qui lui présentoit la plus belle » Couronne du monde, souhaiter, » comme le moindre sujet, sans au- » cun retour sur ses interêts, de ra- » cheter la vie du Prince au prix » de la sienne ? Oüi, il put dire alors

» de la vie du Roi, ce que Salomon
» disoit de la sagesse, qu'il l'avoit
» préferée aux Royaumes & aux
» Trônes. *Præposui illam Regnis &*
» *sedibus.*

» Qu'il est difficile, quand on est
» né pour la premiere place, de se
» contenir dans la seconde, & de
» ne pas croire au dessous de soi
» toute autre place que le Trône!
» Je me sens comme enlevé par le
» transport de mon admiration;
» qu'un jeune Prince de vingt-six
» ans, destiné au premier Trône du
» monde, se voye sur le point d'y
» monter, par la situation naturelle
» où il se trouve, sans intrigue, sans
» violence, sans crime, & qu'il y
» soit insensible, qu'il ait même hor-
» reur d'y penser; que ses vœux les
» plus ardens soient, qu'au préju-
» dice de son élevation le Roi regne
» jusqu'à l'extreme vieillesse; que la
» seule idée de lui survivre le jette
» dans une tristesse démesurée; que
» les moindres perils du Roi soient
» des playes mortelles pour lui, jus-
» qu'à dire souvent, que toutes les
» Couronnes du monde ne pour-

Digitized by Google

„ roient le consoler de la perte d'un „ si bon pere. Les annales de tous les „ tems nous fourniroient-elles un „ seul exemple d'un désintereffe- „ ment si noble, d'un amour filial si „ genereux & si pur?

L'autre endroit que nous allons transcrire renferme de si beaux exemples de la pieté de Monseigneur, qu'on ne peut les rendre trop publics. Le P. Daubenton les a rassemblez avec beaucoup d'art.

„ Mais ce zele de la religion fut, „ il sterile en bonnes œuvres? Re- „ marquez, Chrétiens, qu'il s'agit „ ici d'un Prince qui pouvoit s'af- „ franchir de cent devoirs gê- „ nans, dont il n'avoit de compte „ à rendre qu'à Dieu seul. Cepen- „ dant, qui fut plus ponctuel que „ lui à payer à Dieu chaque jour „ le tribut de ses loüanges? Quelle „ assiduité à lui faire soir & matin „ sa cour, en donnant reguliere- „ ment un certain tems à la priere! „ Quelle attention aux saints Mys- „ teres, dont, ni affaire, ni incom- „ modité, ni marche d'armée, ne „ lui permit jamais de s'absenter!

„ Que sa modestie alors aux pieds
„ des autels répondoit bien de la
„ sincerité de sa Religion ! Jamais
„ s'abstint-il aux fêtes solennelles
„ de participer à la divine Eucha-
„ ristie ? Et avec quel soin s'éprou-
„ voit-il, selon l'ordre de St. Paul,
„ pour n'en approcher pas indigne-
„ ment ? Quel compte rigoureux se
„ demandoit-il de ses actions ? Avec
„ quelle amertume en repassoit-il
„ le détail dans son esprit ? Rien
„ n'échapoit, ni à sa vûë, ni à ses
„ regrets. Avec quelle austerité
„ pratiquoit-il les jeûnes & les absti-
„ nences de l'Eglise ? Sur lesquel-
„ les, écoutez ceci, Chrétiens de
„ tout état, il ne se relâcha jamais
„ jusqu'au milieu des fatigues d'u-
„ ne campagne, se privant même
„ des addoucissemens que tout au-
„ tre se seroit crû permis, & que la
„ flaterie jugeoit necessaires. Auste-
„ rité d'autant plus meritoire, que
„ rien ne lui manquoit de ce que
„ peut fournir une Cour délicieuse.
„ Voyez dans un seul exemple jus-
„ qu'où alloit sa scrupuleuse exacti-
„ tude à garder les loix de l'Eglise

Digitized by Google

„ Lorsqu'il commandoit nos armées
„ en Alemagne, un jour consacré
„ par l'abstinence, après une longue
„ & pénible marche, la prévoyance
„ de ses Officiers s'étant trouvée
„ courte, faute de maigre on lui
„ servit gras. Il eut horreur de
„ rompre l'abstinence, dont il fut
„ toûjours très-religieux observa-
„ teur. On eut beau lui remon-
„ trer, qu'ayant fatigué tout le jour
„ dans des chemins difficiles, &
„ sous un soleil brûlant, il pouvoit,
„ & même devoit se relâcher de
„ cette severité, & ménager plus
„ qu'il ne faisoit une santé aussi pré-
„ tieuse que la sienne: indigné, com-
„ me Eleazar, de ces ménagemens,
„ qui sous le frivole prétexte de
„ santé font violer les loix les plus
„ saintes, il rejetta les viandes dé-
„ fenduës, & se contenta de quel-
„ ques legumes. *Non destinavit ad-
„ mittere illicita propter vitæ amorem.*
„ Qu'un jeune Prince nourri dans
„ les délices de la Cour ait préferé,
„ parmi la licence des armes, l'exac-
„ te observance du précepte de l'E-
„ glise au plaisir de satisfaire son

» goût, quel fonds de religion!
» Avec quelle charité, ou plûtôt
» avec quelle profusion, répandoit-
» il ses dons dans le sein des pau-
» vres, jusqu'à exciter les murmures
» des confidens de ses aumônes, à
» qui il paroissoit prodigue! Faut-il
» s'étonner après cela, qu'un Prince
» si fidelle à Dieu en ait été si cheri
» *Dilectus Deo*?

ARTICLE LXXXIX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Notre-Dame, au service que les Etats de Languedoc assemblez à Montpellier ont fait faire le 16. Janvier 1712. Par Messire Jacques Maboul Evêque d'Alet. A Montpellier, chez Jean Martel. *in 4°. pages 26.*

ON auroit trop perdu si Mr. d'Alet n'étoit pas entré dans ce concert des plus fameux Orateurs de France. Les Etats de Languedoc ont employé son éloquence

pour exprimer leurs regrets. Plein de leur douleur, il n'a songé qu'à l'exposer dès son texte, *Planxerunt eum omnis Israël planctu magno.* Cette affliction generale paroît avec raison à l'illustre Orateur une preuve incontestable des belles qualitez de Monseigneur.

» Quel plus glorieux éloge le St. » Esprit pouvoit-il donner à un » Heros, qui faisoit les délices & » l'esperance de sa nation, que » de dire que tout Israël le pleura ? » Comme il est rare qu'un Prince se » fasse aimer de tous pendant sa vie, » il n'est pas moins rare qu'il soit » pleuré de tous à sa mort. Que des » Courtisans flateurs, que des favo» ris ambitieux le regrettent ; c'est » un foible hommage à sa vertu. » Voyant mourir avec lui leurs plus » solides esperances, ils pleurent » moins la perte du Prince, que la » perte de leur fortune, & leur dou» leur interessée ne peut contribuer » à sa gloire.

» Mais qu'une nation entiere, que » tant d'hommes, si differens dans » leurs préjugez & dans leur goût,

„ divisez par tant d'interêts, se réü-
„ nissent dans le sentiment unanime
„ d'une même douleur, à la mort
„ d'un Prince que la Providence
„ leur enleve; c'est un témoignage
„ d'autant plus sûr & plus éclatant
„ de son merite, qu'il est exempt de
„ tout soupçon de flaterie, ou d'in-
„ terêt, & que formé presque sans
„ nous dans nos cœurs, il ne peut
„ avoir pour fondement que les
„ plus sublimes vertus. Aussi re-
„ marquons nous, que parmi tant
„ d'hommes illustres que l'Ecriture
„ a loüez, il n'y en a que très-peu
„ dont elle ait dit que tout Israël
„ les pleura.

» J'ai donc crû, Messieurs, ne
„ pouvoir vous donner d'abord une
„ plus haute idée du Prince dont
„ vous m'avez confié l'éloge, que
„ de vous représenter cette cons-
„ ternation generale qui se répan-
„ dit, non seulement dans ce Royau-
„ me, mais dans les païs même étran-
„ gers, à la triste nouvelle de la
„ mort inopinée de Monseigneur.

» Cette consternation ne fut point
„ l'effet d'une politique qui pleure

„ par bienséance, & qui, plus atten-
„ tive à plaire aux vivans, qu'à ho-
„ norer les morts, cherche à se
„ faire un merite des apparences de
„ la douleur : ce ne fut point de ces
„ tristesses passageres, que produit
„ presque toujours l'image de la
„ mort des Grands, par l'idée qu'el-
„ le renouvelle du néant des gran-
„ deurs humaines : l'amour seul fit
„ couler nos larmes, chacun crut
„ avoir perdu ce qu'il avoit de plus
„ cher : chacun regretta ce qu'il esti-
„ moit le plus ; & s'il m'étoit per-
„ mis de recueillir ici toutes les
„ loüanges que forma sans étude &
„ sans art une si juste & si éloquen-
„ te douleur, je pourrois me flater,
„ non seulement de remplir, mais
„ de surpasser même vôtre attente.

„ C'est donc du fonds de cette
„ douleur que je vais tirer tout l'é-
„ loge du grand Prince dont les ob-
„ seques vous assemblent, & je me
„ contenterai de vous repeter sou-
„ vent avec mon texte, que tout
„ Israël le pleura ; *Planxerunt eum*
„ *omnis Israël planctu magno. Il fut*
„ *pleuré de la Cour, dont il faisoit l'ad-*

„ *miration ; il fût pleuré des peuples,*
„ *dont il faisoit les délices.*

La preuve que Mr. d'Alet tire de l'admiration de la Cour, est exposée au commencement de la premiere partie de la maniere la plus délicate.

„ La Cour, l'auguste assembla-
„ ge de tout ce qu'il y a de plus
„ grand par la naissance, de plus éle-
„ vé par le rang, de plus honoré
„ par les emplois, l'est aussi de ce
„ qu'il y a de plus distingué par
„ l'esprit, de plus rafiné par la po-
„ litique, de plus consommé par
„ l'experience. Comme ses lumie-
„ res sont vives & penetrantes, son
„ goût sûr & exquis, son discerne-
„ ment juste & délicat, il n'est pas
„ aisé de surprendre son admira-
„ tion. Elle démêle sans peine le
„ faux merite d'avec le vrai, & elle
„ en est un juge d'autant plus severe,
„ que forcée presque toûjours à dis-
„ simuler, elle en pardonne moins.
„ Les Princes, qui par la hauteur de
„ leur rang y sont le plus en specta-
„ cle, sont aussi les plus exposez à
„ ses jugemens & à sa censure. Com-

„ me elle les environne de toutes
„ parts, elle a sans cesse les yeux ou-
„ verts sur eux, elle les étudie de
„ près, elle les approfondit, elle les
„ pénetre, & rien ne lui échapant
„ de leurs vertus, ou de leurs vices,
„ elle proportionne ses sentimens à
„ l'idée qu'elle en a conçûë. Les res-
„ pects profonds, les devoirs assi-
„ dus, l'empressement de plaire, les
„ complaisances, les loüanges mê-
„ me, sont un tribut necessaire, mais
„ équivoque, qu'elle rend à tous
„ également; & qui étant dû à leur
„ dignité, ne leur coûte rien à ac-
„ querir: mais une veritable estime,
„ une affection pure & sincere, ce
„ sont des sentimens libres dont
„ elle est rarement prodigue, &
„ qu'elle leur fait toujours acheter
„ au prix des plus éminentes ver-
„ tus. Par quel moyen plus sûr
„ pouvois-je donc vous découvrir
„ tout le merite du Prince que nous
„ regretons, que de le peser dans
„ la balance redoutable d'une Cour
„ si éclairée?

Il n'a pas touché moins délicate-
ment, ni moins noblement, la mo-

deration de Monseigneur, & son attachement pour le Roi.

La tendresse du Roi ne peut consentir d'exposer plus long-tems aux hazards de la guerre une tête si prétieuse : les victoires les plus complettes lui paroîtroient trop cheres à ce prix, & l'interêt de l'Etat lui demande la conservation d'un Prince qui en faisoit les plus solides esperances.

» C'est ici, Messieurs, que va pa-
» roître tout le Heros ; car c'est en
» vain que les préjugez populaires
» ont consacré ce nom à ces hom-
» mes alterez de sang, qui, incapa-
» bles de repos, ont toûjours les
» armes à la main ; qui ne connois-
» sent d'autre gloire que de porter
» partout la terreur & l'effroi ; &
» qui, transportez d'un désir im-
» moderé de vaincre les hommes, ne
» sçavent point se vaincre eux mê-
» mes. Je ne connois point l'Heroïs-
» me à ce caractere, je n'y décou-
» vre qu'une passion fougueuse, que
» la crainte, ou la flaterie, ont dé-
» guisée en vertu.

» Le vrai Heros guidé par la sa-

Digitized by Google

» gesse ne connoît de vraye gloire
» que dans une juste moderation ;
» toujours prêt à prendre les armes
» pour le salut de la patrie, toujours
» prêt à les quitter lorsque la patrie
» le demande, il met tout son me-
» rite dans son devoir. Tels on vit
» ces hommes illustres, tant vantez
» parmi les Grecs & les Romains,
» passer sans peine du commande-
» ment de l'armée, aux paisibles amu-
» semens de l'agriculture.

» Tel aussi va vous paroître le
» Dauphin, rendu au loisir de la
» Cour, tranquille, sans passion,
» sans désirs ; toujours prêt à secon-
» der les desseins du Roi ; content
» de les voir executer par d'autres,
» n'ayant d'autre ambition que de
» lui plaire ; mettant tout son bon-
» heur dans la dépendance ; toute sa
» gloire dans la soumission ; (vertu
» rare, & peutêtre inoüie parmi les
» Princes de son rang !) Car, est-il
» une situation plus délicate & plus
» environnée d'écueils, que celle
» d'un jeune Prince, qui, né pour
» commander, & qui en ayant tous
» les talens, se voit assujetti à une

„ longue obéïssance ? Quels efforts
„ n'a-t'il point à se faire, pour garder
„ le juste milieu, & arrêter ses
„ désirs aux pieds du Trône où il
„ doit monter ? Mais ce qui seroit
„ peutêtre impossible à tout autre, ne
„ l'est pas à la vertu du Dauphin ; la
„ tendresse qu'il a pour le Roi, &
„ qui est (si je l'ose ainsi nommer)
„ sa seule passion, ne lui permet pas
„ même de penser que la premiere
„ Couronne du monde lui est reservée
„ ; plus heureux d'obéïr au
„ Roi, que de regner sans lui, l'Empire
„ de l'Univers, au prix d'un
„ seul de ses jours, ne lui pourroit
„ plaire.

ARTICLE XC.

CELEBERRIMORUM VIRORUM varia Anti-henotica, C'est à dire, *Diverses piéces composées par des Auteurs très-celebres contre l'Union.* 1707. *sans nom d'Imprimeur.* In 4°.

ON sçait combien de mouvemens les Calvinistes se sont donnez, & combien de tentatives

ils ont faites pour obtenir des Lutheriens une union, non seulement par rapport aux interêts civils, & pour nuire conjointement aux Catholiques, à quoi ils ont toujours trouvé les esprits très-disposez; mais en un corps de religion, & pour former ensemble une même Eglise. C'est ce qui s'appelle *Syncretisme* par les Protestans. La premiere voïe qu'ils essayerent fut, que chacun des deux partis se relâchant en quelque chose de ses opinions particulieres, ils convinssent des mêmes articles: alors il n'y auroit eû, ni Lutheriens, ni Calvinistes; mais un composé des deux sectes. La seconde a été que demeurant chacun ce qu'ils sont, & retenant leurs propres sentimens, ils se regardassent néanmoins comme membres d'une même Eglise, unis dans la créance des articles fondamentaux, & divisez seulement par des opinions & des pratiques indifferentes pour le salut; & c'est proprement le Syncrétisme & la Tolerance.

Les Lutheriens ont constamment

refusé aux Calvinistes d'avoir pour eux une telle condescendance, & ils les traitent de gens qui errent dans les articles fondamentaux & absolument necessaires au salut. Ce recueil contient treize écrits sur ce sujet, plus forts & plus violens les uns que les autres.

Le premier est de Jean Affelman Théologien de Rostoch, & porte pour titre. *Syllogismus Anti-Calvinisticus, quo evincitur, non esse eumdem Orthodoxorum & Calvinianorum Deum.* » Syllogisme contre les Calvinistes, par » lequel il est démontré qu'ils n'ont » pas le même Dieu que les Ortho» doxes. Car, dit Affelman, un Dieu Auteur & cause du peché, qui peche, & peche plus que l'homme, qui est un hypocrite & un trompeur malin, qui n'a ni équité ni justice, qui en effet est le Diable & pire que le Diable même, n'est pas certainement le Dieu des Orthodoxes. Or tel est le Dieu des Calvinistes. Donc ceux-ci n'ont pas le même Dieu que les Orthodoxes.

Les Calvinistes, poursuit Affelman, nieront la mineure, ou la se-

conde proposition de ce syllogisme. Mais si elle suit évidemment de leurs principes, tout homme sensé doit avouër qu'ils sont convaincus d'impieté, & de ne donner que cette horrible idée de Dieu. Car enfin, & sa remarque est bonne, tout Auteur est responsable des conséquences qui suivent évidemment de ses principes. Ainsi les Prophetes, Jesus-Christ même, les Apôtres, les Peres, ont repoussé les erreurs par la voïe du raisonnement. Il ne s'agit donc que de voir quels sont les principes des Calvinistes. Ils enseignent que Dieu opere tout, que par un decret absolu & efficace il ordonne le peché, qu'afin de faire connoître sa justice & sa misericorde, il a voulu que le premier homme pechât. D'où il s'ensuit évidemment que Dieu est auteur du peché, conséquence où toutes les autres qu'on reproche ici aux Calvinistes sont renfermées. Calvin a vû cette conséquence impie, & ne l'a pas détournée, quand il a dit, „ J'avoüe qu'un tel decret fait horreur. „ On ne peut pas pourtant nier,

„que Dieu avant que de créer
„ l'homme ne prévît ce qui arrive-
„ roit, & qu'il ne le prévît, parce-
„ qu'il l'avoit ainsi ordonné par son
„ decret.

Le second écrit est un avis des Théologiens de Strasbourg, de se défier des termes captieux des Calvinistes, qui ne cherchent qu'à faire illusion ; & qui tandis qu'ils s'en tiendront au decret absolu & efficace, soit qu'ils le placent, ou avant, ou après le peché d'Adam, soit qu'ils parlent d'une grace universelle, reviennent toujours au même point d'impieté, de faire Dieu Auteur du peché & d'anéantir le libre arbitre. C'est où aboutissent enfin les décisions plâtrées du Synode de Dordrecht, de même que le détours de Cameron, d'Amyrault, & des autres Universalistes Calvinistes, qui ne reconnoissent point d'autre grace universelle que l'Evangile & les Sacremens proposez à tous, & non pas une grace appliquée à chacun.

François Baudoüin Théologien de Witemberg assûre dans le troisiéme écrit, que les Calvinistes sont

Digitized by Google

destituez de la vraye foi en Jesus-Christ. Les Lutheriens se sont imaginé une si parfaite communication d'idiomes entre les deux natures, que les proprietez de l'une ont réellement passé à l'autre ; ensorte que Jesus-Christ en tant qu'homme possede l'infinité de puissance, de science, d'immensité, & qu'entant que Dieu il a souffert : au contraire les Calvinistes veulent que Jesus-Christ souffrant en tant qu'homme, n'a satisfait qu'entant que Dieu. Cette contestation leur donne lieu de s'accuser reciproquement d'Eutychianisme & de Nestorianisme ; & ce Théologien Lutherien en infere, que les Calvinistes manquent de la vraye foi en Jesus-Christ.

Dans le quatriéme Baltazar Bebe Théologien de Strasbourg dit, qu'il y a tout à craindre de la part des Calvinistes à cause de leurs violences. Et dans le cinquiéme Jean-Conrard Dannahawer, aussi Théologien de Strasbourg, montre l'inutilité & l'inconvenient du Syncrétisme, parceque la diversité des sen-

timens entretiendra toujours la désunion dans les esprits, & que d'ailleurs ce seroit ouvrir la porte à la Tolerance universelle & au libertinage.

Les Docteurs Calvinistes ne meritent pas même le nom de Chrétiens, ce sont de faux Prophetes, & ils renversent absolument le fondement total de la foi, disent les Ministres de Dantzic, Albert Grawer & Pierre Habercorn, Théologiens de Iene & de Giessen.

Le discours suivant est une déclamation des plus violentes, prononcée par Matthius Hoe de Hoeneck à la fin de son cours de Théologie, contre le Pape & les Calvinistes. L'Auteur n'a pas manquê, selon la coûtume des Protestans, de faire l'honneur aux Jesuites de répandre sur eux une partie de la bile qu'il vomissoit contre le Pape.

Le dixiéme écrit est une décision raisonnée de Baltazar Meisner Théologien de Wittemberg, pour prouver qu'il est impossible aux Orthodoxes de s'unir d'une amitié, ou morale, ou spirituelle, avec les Here-

tiques. Il ne sçauroit, dit-il, se former d'amitié morale avec des gens qui n'ont point de veritables vertus, avec des hypocrites, des menteurs, des séducteurs, dont la fréquentation est dangereuse au salut. L'Ecriture nous ordonne de les avertir de leur égarement, & ensuite de les éviter : les exemples anciens nous apprennent là-dessus nôtre devoir, les Juifs avoient en horreur les Samaritains, & les Apôtres ont détesté les Heretiques.

A plus forte raison, poursuit-il, n'y aura-t'il point d'amitié spirituelle & de fraternité, dont le lien est la foi, & ceux-là ne sont point freres, qui n'ont pas l'Eglise pour mere.

De ces considerations generales le Sieur Meîsner vient aux Calvinistes, qui marquent tant d'empressement de s'unir aux Lutheriens. Il dit que tout ce qui peut & doit leur être accordé, se réduit à une union politique ; & que d'ailleurs il ne faut pas cesser de combattre contre eux pour des articles fondamentaux de la foi & necessaires au

falut. Ils dépriment la gloire que le Verbe a communiquée à l'humanité de JESUS-CHRIST, ils anéantiffent l'efficace des Sacremens, ils foumettent l'intelligence de l'Ecriture à la raifon humaine, ils ôtent la confiance du falut, & jettent dans le défefpoir. Il ne leur refte donc au plus que le Myftere de la Trinité ; & fi à leur avis c'en eft affez pour prétendre à une union, les Anabaptiftes, les Eutychiens & les Neftoriens, feront pareillement en droit de demander d'y être admis. Avec ces erreurs capitales ils ne peuvent être confiderez comme enfans de l'Eglife ; au contraire ils lui font une guerre continuelle, y employant la rufe, l'impofture, la violence : ils ne traitent pas moins les Lutheriens que de Flacciens, d'Eutychiens, de Neftoriens, d'Ariens, de Sabelliens, de Mangeurs de chair humaine & de Capharnaïtes, de Marcioniftes, de Monothelites, d'Idolâtres, de féducteurs & de perturbateurs de la paix. Le Sieur Meifner conclut que les Lutheriens doivent répondre aux Calviniftes comme fi-

Digitized by Google

rent les Juifs aux Samaritains. *Il ne convient pas que nous travaillions ensemble à édifier la maison de nôtre Dieu, nous la bâtirons nous seuls.*

La haine irreconciliable des Calvinistes contre l'Eglise fait la matiere de l'onziéme écrit, qui est de Severin Scultat Hongrois.

Le douziéme est de Jean George Sigwart Théologien de Tubingen, qui dit que Parée en proposant le Syncrétisme n'a eû en vûë que de faire couler le Calvinisme dans l'Eglise Lutherienne, & il se sert des mêmes raisons qu'on a déja rapportées, pour exciter les Lutheriens à s'y opposer.

Enfin le dernier écrit est une rapsodie des anciennes & des nouvelles sectes, compilée par Enrald Suenon Théologien d'Aboe, qui prétend qu'elles ont toutes aspiré au Syncrétisme, & il dit que Cassander, Grotius, Calixte, & les autres conciliateurs de religion, ne meritent pas d'être mieux écoutez.

Tous ces écrits fournissent deux reflexions, qui ne sont pas d'une médiocre utilité. La premiere. De l'a-

veu des Lutheriens il n'y a qu'une Eglise, hors de laquelle il n'y a nulle esperance de salut ; & cette Eglise jalouse de son unité, ne souffre point le mélange des sectes qui la contredisent dans ses dogmes. Il ne leur reste donc qu'à examiner de bonne foi, si parmi eux ils trouvent les caracteres de cette Eglise, si un parti formé & entretenu par le schisme, merite le nom d'Eglise.

La seconde reflexion. De l'aveu encore des Lutheriens, les dogmes necessaires au salut ne dépendent point du caprice des particuliers, & il n'est pas permis à chacun de borner sa créance où il lui plaît. A qui donc appartiendra-t'il de juger avec autorité des dogmes necessaires au salut, & de prescrire ce qu'il faut croire, sinon à l'Eglise ?

ARTICLE XCI.

ANECDOTA GRÆCA &c. *Anecdotes Grecques*, c'est à dire, *Quelques ouvrages en Grec qui n'avoient point encore paru, tirez des manuscrits & mis en Latin avec*

des notes & des dissertations, par Louis-Antoine Muratori Bibliothecaire du Serenissime Duc de Modene. A Padouë, de l'imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1709. *In 4o. pages 365.*

ENtre deux tomes d'Anecdotes Latines que Mr. Muratori à déja publiées, & quelques autres qui suivront quand la guerre cessera d'interrompre le cours de la Litterature, il a inseré ces Anecdoctes Grecques, qui consistent en un recuëil de quelques pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze, quelques lettres de Firmus Evêque de Césarée en Cappadoce, quatre lettres de Julien l'Apostat, & une lettre supposée au Pape Jule I.

Les Bibliotheques d'Italie ne manquent point de manuscrits, dont les étrangers ont sçû profiter, tandis que les Italiens se contentoient seulement de les communiquer, sans se donner le soin de les publier eux mêmes. Mr. Muratori se plaint donc dans sa préface d'une telle indolence des Sçavans de son païs. „ Quoi donc, dit-il, „ & qu'il me soit permis de m'expliquer, „ attendons nous que des hommes plus sen- „ sez & plus habiles viennent des Provin- „ ces éloignées, afin qu'ils nous fassent un „ present de nos propres trésors ? Ils sont „ certainement dignes de loüange, de „ ne point épargner leur peine, de s'ex- „ poser à des voyages pour l'avancement

Digitized by Google

„ des Lettres. Et il vaut mieux, vû la né„gligence des Sçavans d'Italie en ce point, „ les rendre maîtres de nos richesses, „ que de n'en faire nul usage & de „ dormir dessus. Il faut pourtant avoüer que l'Italie s'est reveillée de cet assoupissement, témoins Messieurs Zaccagni & Muratori.

Celui-ci continuant sa préface, marque sa reconnoissance envers le Cardinal Cornaro Evêque de Padouë, qui voyant demeurer cet ouvrage faute de caracteres Grecs, en a fait fondre exprès, & l'a fait imprimer dans son Séminaire.

Pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze.

Elles sont au nombre de 228. la plûpart tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne à Milan, lequel paroît avoir plus de sept cens ans, & manque de quelques feuilles, au grand regret de Mr. Muratori. Les autres viennent de deux manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & d'un manuscrit de la Bibliotheque du Grand Duc de Toscane. L'Editeur en a l'obligation à Mr. Boivin, & à Mr. Salvini, qui les lui ont envoyé avec des variantes.

Le plus grand nombre est en forme d'épitaphes, dont Saint Gregoire de Nazianze a voulu honorer la mémoire de toutes les personnes de sa famille, qui à sa

verité le meritoient par leur sainteté. Il ne s'est pas contenté d'une seule-épitaphe pour chaque personne, il a multiplié celles-là, onze pour son pere, cinquante pour sa mere, seize pour son frere Césaire, trois pour sa sœur Gargonie : ce qui est un témoignage de la fécondité de son esprit & de la bonté de son cœur. Il y en a aussi pour diverses autres personnes. La premiere est à l'honneur de Prohereſius fameux Sophiste Chrétien, sous lequel Saint Gregoire de Nazianze avoit appris l'éloquence à Athenes. Outre ces épitaphes il y a des épigrammes sur differens sujets, de très-fortes contre ceux qui fouïlloient dans les tombeaux, & violoient l'azyle de la sépulture, contre les Clercs & les Moines qui logeoient avec des filles consacrées à Dieu.

Mr. Muratori ajoute de sçavantes notes; ce sont des corrections, des variantes, des éclaircissemens sur les points d'histoire & de discipline : il démêle quelques pieces supposées qui se sont fourrées parmi les veritables.

Voici quelques exemples de ses notes. Saint Gregoire de Nazianze a déploré en neuf épitaphes ou épigrammes, la mort d'un jeune homme accompli nommé Euphemius, qui à l'âge de vingt-ans, & au moment qu'il s'alloit marier fut enlevé. Une de ces épigrammes, qui est la 22e. du recueïl, finit par ce vers.

Αἰ, αἰ. Τὸν ἀγαθῶν ἐς φθόνον, ὠκύτερον !

„ Qu'il est triste que la mort envieuse „ se hâte ainsi d'enlever ce qui a le plus „ de merite ! Sur quoi Mr. Muratori remarque que cette façon de parler, quoiqu'usitée par les Peres, est profane en soi & contraire à la Providence, qu'elle vient de l'ancienne & impie opinion d'un Dieu malfaisant & envieux de nôtre bonheur. Le pere d'Euphemius & un de ses freres portoient le nom d'Amphilochius : mais l'un & l'autre sont distinguez du celebre Amphilochius Evêque de Cogny, d'Iconium, comme Mr. Muratori le montre dans une note sur l'épigramme vingt-neuviéme.

Sur la 58e. où Saint Gregoire de Nazianze louë son frere Saint Cesaire d'une parfaite connoissance de toutes les Sciences humaines, sans rien dire de la Théologie, Mr. Muratori entre dans le sentiment de Bollandus, de Mrs. Dupin & Cave, qui croyent que les dialogues imprimez sous le nom de Saint Césaire ne sont pas veritablement de lui ; & cependant il juge probable le sentiment contraire soutenu par Lambeccius, puisque Saint Gregoire dit que son frere a combattu pour la verité, & eû des entretiens avec plusieurs personnes, non seulement justes & raisonnez, mais pieux & vifs ; or c'est le caractere de ces dialogues. Baronius a dit que Saint Césaire mourut à Nazianze sa patrie, Bollandus a dit qu'il est incertain où il mourut : l'é-

pigramme 60e. apprend que ce fut en Bithynie, d'où son corps fut porté à Nazianze.

Baronius, & après lui le P. Papebrok, ont écrit que Sainte Gargonie fut mariée à Vitalien. L'épigramme 70e. fait connoître qu'Alypius fut son mari.

Dans l'épigramme 82e. Saint Gregoire appelle Sainte Nonne sa mere *μύστι*, *consacrée à Dieu*, c'est-à-dire, selon la remarque de Mr. Muratori, qu'elle se rangea parmi les Diaconesses quand son mari fut élevé à l'Episcopat.

Si Mr. Muratori a été surpris que Beverege sur le Canon 5e. des Apôtres ait mis Saint Gregoire de Nazianze au nombre des Evêques qui ont été mariez, on l'est encore davantage de le voir adopter ce paradoxe. Toute sa preuve est, que Theosebie dans le titre de l'épigramme 132e. est appellée sœur de Basile le Grand, & dans le corps de l'épigramme fille de l'illustre Emmelium, ou Emmelie, & femme de Gregoire le Grand; d'où il conclut que Saint Gregoire de Nysse étant fils d'Emmelie & frere de Saint Basile, il n'a pû épouser sa sœur, & que Gregoire le Grand, dont elle a été la femme, n'est pas un autre que celui de Nazianze. Mais sans rapporter ici que dans le poëme si détaillé de sa vie il n'y a pas un trait qui ait rapport à un mariage, & qu'au contraire il regarde en soi comme un bonheur de n'y avoir point été engagé; il est

Digitized by Google

γάμον ἀπείπατο : il suffit de l'entendre dire dans l'épigramme 121e. de ce recueil, παρθενίῃ μὲ φίλοισι προσεπλέξατ᾽ ὀνείροις. & dans la 125e. ἐκ με βρέφους ἐκάλεσσε θεὸς νυχίοισιν ὀνείροις. *La virginité m'a embrassé en songe, dès l'enfance Dieu m'a appellé en songe.* C'est ainsi que dans le poëme sur des miseres, il rapporte que la chasteté & la temperance lui apparurent en songe, lui inspirerent l'amour de la vertu, & qu'il se dévoüa particuliérement à la premiere. Au reste Theosebie, épouse de Saint Gregoire de Nysse avant son Episcopat, porte justement le titre de fille d'Emmelie, étant belle-fille de celle-là, & belle-sœur de celui-ci.

Il y a eû de la contestation touchant Saint Basile, pere de Saint Basile le Grand, sçavoir, s'il a été Evêque ? Possevin & le P. Labbe l'ont assûré, Mr. Cave l'a nié. Mais il est décidé pour l'Episcopat par l'épigramme 130e. en l'honneur d'Emmelie, qui y est nommée la mere de trois illustres Evêques, & la femme d'un Evêque.

Trois Dissertations.

La premiere, addressée au P. de Montfaucon, traite d'un désordre scandaleux, contre lequel les Conciles ont fait plusieurs Canons, les Peres fortement déclamé, les Empereurs porté des loix. Sous le nom spécieux de charité & d'assistance mutuelle, de frere &

de sœur, un Clerc ou un Moine prenoit avec lui une fille, ou une veuve, consacrée à Dieu. Mr. Muratori remonte jusqu'au tems d'Hermas, pour trouver l'origine d'une familiarité si dangereuse ; & il dit que Tertullien * en fait aussi mention. Cette indigne conduite n'étoit pas certainement celle des Moines vivans en Communauté, ou dans le desert, mais de gens qui couroient le monde, où ils étoient méprisez.

Les Agapes, si usitées dans les premiers tems du Christianisme, sont le sujet de la seconde dissertation, addressée à Mr. Boivin. C'étoient des repas préparez & ordonnez par la charité, dont ils prenoient le nom. C'est une chose connuë, qu'à l'imitation de la Cene de Jesus-Christ, les Chrétiens assemblez pour la celebration de l'Eucharistie mangeoient ensemble. Cette coûtume abolie il s'en introduisit une autre, de faire des festins le jour de la fête des Martyrs, & ils furent aussi nommez Agapes, la joye se mêlant ainsi à la dévotion. Une Religion toujours severe, & écartant tous les plaisirs, manquoit d'attraits pour les Gentils & éloignoit leur conversion : il fut donc jugé convenable d'user d'indulgence, & d'accorder quelque divertissement temperé par la pieté ; ce qui

* *L. de Jejun. c. ult. & l. de exhort. castitat. c. 12.*

réüssit à S. Gregoire Thaumaturge. S. Chrysostome prêchant à une solemnité de. S. Julien Martyr, disoit au peuple. „ Voulez-vous „ aussi manger ? Vous le pouvez faire au-„ près de l'Eglise du Saint Martyr sous le „ figuier ou sous la treille, & vous donner „ quelque récréation sans interesser vos „ consciences. Le Martyr que vous aurez „ proche de vous, & comme à vôtre table, „ vous tiendra dans le devoir. Comme un „ maître ou un bon pere que vous vous pro-„ poserez par les yeux de la foi, il arrêtera la „ dissolution du ris, il retranchera tout ce „ qui iroit contre la bienséance, & ne vous „ permettra rien d'indécent. Saint Gregoire le Grand [a] permet la même chose aux Anglois nouvellement convertis.

Cependant ce qui n'avoit été accordé que par condescendance, & étoit sujet à de grands inconveniens, à cause que les regles de la temperance n'y étoient pas toujours observées, fut retranché peu à peu ; d'autant plus qu'il y paroissoit quelque ressemblance avec la superstition des Payens, qui en certains jours portoient des vivres sur les tombeaux, & y mangeoient, dans la pensée de faire plaisir aux morts. Quoique Saint Ambroise se fût des premiers déclaré contre cette coûtume, il en étoit pourtant resté quelque chose à Milan jusqu'au tems de Saint Charles [b], qui défendit de man-

[a] *L. 9. epist. 71.* [b] *Conc. Provinc. primum parte 3.*

ger dans les Eglises à l'occasion des fêtes de Confrairies.

Mr. Muratori addresse sa troisiéme dissertation à Mr. Fontanini. Il montre par diverses autoritez des Peres Grecs, que l'usage a été en Orient d'enterrer les Fidelles dans les Eglises des Martyrs, la confiance en leurs merites faisant souhaiter de reposer auprès de leurs Reliques. D'autres au contraire, comme Saint Ephrem, par humilité se jugeant indignes de l'honneur d'une telle sépulture, n'en vouloient qu'une commune dans le cimetiere.

Les loix Romaines, souvent renouvellées, défendoient absolument d'enterrer, ou brûler les corps dans la ville. Il y en a une de Theodose pour la ville de Constantinople l'an 381. & elle est conçûë en ces termes *. „ Que tous les corps qui „ sont sur terre renfermez dans des urnes, „ ou des bieres soient portez hors de la „ ville .... Et enfin que personne ne pré„ tende par une vaine subtilité éluder nôtre „ Ordonnance, comme s'il étoit loisible „ d'enterrer les corps dans les Eglises des „ Apôtres & des Martyrs ; qu'ils sçachent „ qu'il ne leur est pas plus permis qu'en „ aucun autre endroit de la ville. Mr. Muratori, après avoir bien consideré le texte de la loi, juge qu'elle ne défend la sépulture dans les Eglises, que pour l'enceinte de

* *Cod. Theodos. de sepulchr. violat.*

la seule ville de Constantinople, la laissant libre dans les Fauxbourgs & par tout ailleurs. Gretser, dit-il, Sponde, Gonzalés & le Pere Thomassin, ont donné trop d'étenduë à cette loi, en l'entendant generalement de tout l'Empire. Deux raisons que Theodose en apporte sont remarquables. *Ut mortuorum corpora extra urbem delata humanitatis instar exhibeant, & relinquant incolarum domicilio sanctitatem.* ,, Afin que les corps portez hors de la ,, ville fassent souvenir les hommes qu'ils ,, sont mortels, & qu'ils laissent aux mai- ,, sons des habitans l'espace libre & sans ,, consécration. Les sepulchres & les cimetieres posez le long des chemins ramenoient les passans au souvenir de leur condition mortelle, & d'ailleurs, comme les lieux destinez à la sépulture étoient reputez saints & consacrez, ils auroient embarrassé la ville. Mr. Muratori conjecture qu'il faudroit lire *sanitatem*, au lieu de *sanctitatem* : ce qui signifieroit, que Theodose auroit voulu prévenir la corruption de l'air.

Loyasa sur le Concile de Brague rapporte un decret du Pape Pelage II. contre l'usage d'enterrer dans les Eglises. Mr. Muratori le croit supposé, puisque Saint Gregoire le Grand successeur de Pelage II. ne désapprouve pas le même usage. Et ensuite il montre qu'il a été commun à Rome & dans l'Italie, en Orient, en Afrique & en

France ; quelquefois restreint à certaines personnes, comme aux Prêtres, & à des Laïques d'une vertu distinguée ; quelquefois défendu absolument.

Lettres de Firmus Evêque de Cesarée.

Firmus fut un des Prélats unis à Saint Cyrille contre Nestorius, & un des Evêques députez par le Concile d'Ephese vers l'Empereur Theodose II. Le P. Lupus & Mr. Baluze ont fait imprimer une lettre que Jean d'Antioche lui écrivit, mais Mr. Muratori est le premier à donner quelque chose de Firmus : ce sont quarante cinq lettres, élegantes, courtes, & qui ne traitent de nulle affaire, ni Ecclésiastique, ni civile, elles consistent en de purs complimens & en des recommandations. L'Editeur les a tirées d'un ancien manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne. Ses notes ne vont gueres qu'à chercher avec quelles personnes Firmus a été en commerce de lettres. Par exemple, il y en a deux à Lausus, & Mr. Muratori croit que c'est le même à qui Pallade a dédié son histoire de la vie des Solitaires : il y en a deux autres à un Evêque nommé Acace, & Mr. Muratori croit que c'est Acace de Melitine, non pas Acace de Berée, ou quelqu'autre du même nom, qui en ce tems là fût commun à plusieurs Evêques.

Juin 1712.

Digitized by Google

Lettres de Julien l'Apostat.

Le P. Petau & Mr. Spanheim ont eû connoissance d'une partie de la premiere de ces lettres, & lui ont donné place dans le recueïl qu'ils ont fait des ouvrages de l'Empereur Julien. Il demande à la ville d'Alexandrie un Obélisque que Constantius avoit eû dessein de faire transporter à Constantinople. Comme cet Obélisque étoit renversé, Julien dit, „ Qu'ayant appris „ que des Therapeutes dorment dessus, ce „ lui est une forte raison de le faire enlever „ à cause d'une telle superstition ; d'autant „ plus que ceux qui voyent une telle supers- „ tition, sont portez à penser mal des Dieux. Qui sont ces Therapeutes, & par quelle superstition vouloient-ils dormir sur l'Obélisque ? Mr. Muratori dans sa note ne décide rien ; & il demeure aussi sans prononcer sur le Christianisme, ou le Judaïsme des Therapeutes dont parle Philon.

La deuxiéme lettre de Julien est pour réprimer les acclamations dans les temples. La troisiéme à un mauvais Peintre qui l'avoit mal représenté dans un portrait. La quatriéme à Arsaces, qu'il nomme Satrape d'Armenie, & auquel il commande avec hauteur de joindre ses troupes aux siennes pour la guerre de Perse. En lui faisant même des reproches injurieux, il fait de soi même un surperbe éloge, se glorifie de

son apostasie, & outrage Constantius. La découverte de cette lettre est d'autant plus à estimer, que Sozomene en fait mention.

Lettre attribuée au Pape Jule I. avec une dissertation sur la même lettre.

Cette lettre est entierement conforme à l'heresie de Dioscore, dont les Cophtes, les Jacobites & les Arméniens sont encore infectez. Reconnoître deux natures en Jesus-Christ, c'est, selon l'Auteur de la lettre, se déclarer sectateur de Paul de Samosate; c'est diviser le fils de Dieu descendu du Ciel, du fils de l'homme né de la Vierge, & se voir obligé de porter toutes ses adorations à celui-là, & de les refuser à celui-ci. Comme de l'ame & du corps il ne résulte en nous qu'une seule nature, ainsi, dit-il, en Jesus-Christ la divinité & la chair sont unies en une seule nature. Il conclut en disant que pourvû qu'on avouë l'union de la divinité & de la chair, confessant que le fils de Dieu est fils de l'homme, & que le fils de l'homme est fils de Dieu, le reste n'est que question de nom; mais il veut qu'on s'en tienne à une seule nature.

Gennadius dit de cette lettre, soit qu'il l'ait vûë, ou qu'il ne l'ait pas vûë, que d'abord elle sembla bonne à reprimer Nestorius; mais qu'elle se trouva nuisible, quand Eutiches survint & commença à ré-

pandre son heresie. On ne sçait pas néanmoins que les Catholiques l'ayent approuvée en aucun tems, & s'en soient jamais servi : car le fragment d'une lettre du Pape Jule I. cité en la premiere action du Concile d'Ephese, n'est pas pris de celle-ci écrite à Denys, mais d'une autre à Docius, que Facundus appelle Prosdocius. Quand les Acephales prétendirent tirer avantage de la lettre qui est en question, les Catholiques l'accuserent de supposition, comme nous l'apprennent Leontius [a], Hypatius Evêque d'Ephese [b], le Prêtre Anastase [c], Eulogius Patriarche d'Alexandrie [d]. Leontius rejette la supposition sur Apollinaire, & Mr. Muratori croit en donner de bonnes preuves, par les rapports qu'il remarque de plusieurs points de cette lettre avec les erreurs de cet heretique, que Saint Gregoire de Nysse combat dans un traité fait contre lui, & que Mr. Zacagni a depuis peu mis au jour. La principale convenance consiste en ce que l'Auteur de la lettre ne parle que du corps & de la chair de Jesus-Christ, jamais de son entendement & de sa volonté.

[a] *De lectis act.* 8. [b] *In coll. Const. cum Severianis.* [c] *In Eclog.* [d] *Apud Phot. cod.* 230.

ARTICLE XCII.

ORATIO HABITA A SANCTISSIMO Domino Clemente XI. Pontif. Max. ad Cardinales, Romæ, feriâ quartâ, die 6. Martii 1712.

VENERABILES FRATRES.

Non adhuc exaruerant lacrymæ, quibus Gallia Delphinum suum, Christianissimi Regis filium, immaturâ morte sublatum, elapso anno defleverat, cum aliâ, & sanè asperiori accepta clade, quasi rescissâ gravissimi vulneris cicatrice, non tam novum suscipere dolorem, quàm pristinum vehementiùs continuare nuperrimè coacta fuit. Erepto sibi, erepto Ecclesiæ, erepto orthodoxæ Religioni alio Delphino, extincti non ita pridem decessoris sui primogenito, Regis nepote inclyto, nec modò magnæ spei, sed magnæ jam & maturæ virtutis Principe, unanimi bonorum omnium voce laudatissimo.

Accessit ad tanti cumulum mœroris, quod eodem elatâ funere lectissimâ ejus conjuge, nonnisi ante sex dies demortuâ, dataque per hac nobis grandi humanæ caducitatis exemplo, luctuosum præbuerunt ambo spectaculum acerbissimæ calamitatis.

Dum itaque allatum ad nos hac de re tristissimum nuntium, non sine maximâ paterni cordis nostri amaritudine, vobis hodiè communicamus, non utique ambigimus quin

Digitized by Google

animos aquè vestros ingenti dolore affecerit funestissima hac, non quidem unius gentis aut Regni, sed veriùs universa Christiana Reipublica jactura, quam in amisso religiosissimo Principe, prudentiâ, pietate, doctrinâ, animi magnitudine, potissimùm verò singulari in Ecclesiam cultu, filialique in hanc sanctam sedem observantiâ summoperè commendato, impensissimè lugemus.

Non minùs propterea ratione ducimur, quam debito Christiana charitatis urgemur, ut sacrificiis, orationibus & obsecrationibus, illius anima cui mors terrenum abstulit regnum, cœleste comparare satagamus. Id porrò & privatim nos agere hactenùs non pratermisimus, & vos unà nobiscum prosequi enixè optamus; hoc ipsum suo tempore publicis in Pontificio nostro sacello exequiis statâ die vobis indicendâ solemni ritu prastituri.

Illum interim per quem Reges regnant suppliciter rogemus, ut ad publici doloris levamen, tamdiù integra vivacique senectute, sospitem & incolumem servet Christianissimum Regem, quandiù Regius puer novus Delphinus ab eo educandus defuncti patris virtutes exaquaverit, annos excesserit. Qua sanè res propè est una, qua non minùs nostras, quam Gallia lacrymas posset abstergere, ac nobis tandem persuadere, ut spe filii pari disciplinâ instituendi extincti parentis desiderium leniamus.

DISCOURS PRONONCE' PAR Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. le Mercredy 16e. Mars 1712.

VENERABLES FRERES.

LA France pleuroit encore son Dauphin fils du Roi très-Chrétien, enlevé de ce monde à la fleur de son âge il n'y a pas un an, lors qu'une seconde & plus sensible playe a comme r'ouvert la premiere, & n'en a pas tant renouvellé, que continué & accrû la douleur. Coup fatal, playe également funeste à la France, à l'Eglise & à toute la Religion, à qui vient d'être encore tout recemment ravi un autre Dauphin, fils aîné du dernier mort, illustre petit-fils du Roi, & Prince non seulement d'une grande esperance, mais d'une vertu digne déja par sa maturité des applaudissemens & des éloges que tous les gens de bien lui ont donnez.

Pour comble d'affliction la mort d'une épouse distinguée n'ayant précedé que de six jours celle de son époux, ils ont servi tous deux d'exemple illustre de la fragilité des grandeurs humaines, & donné dans une même pompe funebre le spectacle le plus touchant & le plus triste qui se verra peut-être jamais.

Ainsi, à present que dans une sensible amertume de nôtre cœur paternel nous vous

faisons part de cette affligeante nouvelle, nous ne doutons pas qu'elle ne fasse une vive impression sur vous, & qu'elle n'y excite une douleur égale à la perte que fait, non pas un Royaume seulement, ou une nation particuliere, mais tout le monde Chrétien, par la mort d'un Prince singulierement recommandable par sa religion, sa pieté, sa sagesse, sa capacité, sa grandeur d'ame; & plus encore par son fidelle attachement à l'Eglise, son respect tendre & filial pour nôtre Saint Siege.

C'est donc autant par un retour de justice, que de charité Chrétienne, que nous devons offrir nos sacrifices & nos vœux, afin de faire regner dans le ciel, celui que la mort vient d'empêcher de regner sur la terre. Nous nous sommes déja acquittez en particulier de ce devoir, & nous souhaitons fortement que vous vous en acquitiez de même, avant que nous le fassions tous ensemble par un service public & solennel qui se fera dans nôtre chapelle Pontificale, au jour qu'on aura marqué pour cela, & dont j'aurai soin que vous soyez avertis.

Prions cependant humblement celui qui fait regner les Rois, que pour le soulagement de la douleur publique, il conserve le Roi très-Chrétien dans une saine & longue vieillesse, jusqu'à ce que le jeune Dauphin, élevé encore par un si grand maître, ait égalé les vertus, & surpassé les années de son pere. Car la seule chose capable d'essuyer nos larmes

avec celles de la France,& de nous consoler enfin de la perte que nous faisons, c'est l'esperance de trouver quelque jour, & de voir revivre le pere, dans un fils formé de la même main & sur le même modele que lui.

ARTICLE XCIII.

CASAUBONIANA, SIVE ISAACI Causauboni varia &c. C'est-à-dire, *Diverses pensées ou reflexions d'Isaac Casaubon, touchant quelques Auteurs & quelques livres, quelques endroits de l'Ecriture, la critique, l'histoire Ecclésiastique; avec des remarques qui n'ont pas encore paru sur les Annales Ecclésiastiques de Baronius. Le tout tiré de la bibliotheque de Bodlei par Jean-Christople Wolfius Professeur extraordinaire de Philosophie dans l'Université de Witemberg, qui a ajouté deux lettres de Casaubon, & des notes sur ses reflexions, & une préface sur les livres en Ana.* A Hambourg, aux frais de Chrétien Libezeit, & de l'Imprimerie de Philippe-Louïs Stromer 1710. *In 8°. pages 54 pour la préface, & 368 pour le reste du livre.*

SI ce qui paroît ici est tout ce qui reste de meilleur dans plusieurs volumes des recueïls de Casaubon, il faut dire qu'ils peuvent demeurer où ils sont, sans que l'utilité publique en souffre. Que ces recueïls

soient un trésor, comme Mr. Wolfius les appelle, c'est à peu près, comme la lampe de terre d'Epictete fut autant estimée qu'un trésor.

On a lû & relû ces *Casauboniana* pour en tirer quelque chose de profitable à nos Lecteurs, & on n'a presque pû se déterminer à rien. On a seulement à dire que Casaubon porte son jugement sur peu de livres, partie anciens, partie nouveaux, & seulement en termes generaux. Les Heretiques, Oecolampade, Melanchton, Camerarius, Beze, Vitaker, Raynold, sont à son gré des Ecrivains solides, sçavans, respirans la pieté. Dans les ouvrages des Catholiques, tels que Baronius, Sixte de Siene, Possevin, Gretser, Stapleton, ce sont pures inepties, sottises, impietez, & ils sont eux mêmes des furieux & des scelerats.

Comme en la composition de ces Memoires on peut se proposer pour exemple la bibliotheque de Photius, on ne doit pas omettre ce qu'en dit Casaubon. „ Je suis „ surpris, dit-il, qu'un si habile homme ait „ négligé l'ordre. Car outre qu'il ne distin„ gue pas les Auteurs, & qu'il les confond „ en un seul, qu'il mêle ceux qui ont trai„ té d'Arts très-differens & de diverses „ Sciences, & qu'entre les Historiens il „ n'observe point la suite des tems, qu'y „ a-t'il de plus étrange, que de le voir cou„ per & mettre en des endroits séparez les „ parties d'un même Auteur, comme d'Ar-

Digitized by Google

„ rien, de Philopon, & de quelques autres.
„ Il semble qu'à mesure que les livres lui
„ tomboient sous la main, il les dévoroit,
„ & en faisoit ses extraits, où il s'étudie
„ de rapporter des choses en des termes
„ propres & avec élegance. Il a encore coû-
„ tume d'ajouter ce qu'il pense de la manié-
„ re d'écrire & du caractere particulier
„ des Auteurs ; c'est principalement en
„ quoi il est estimable, n'y ayant pas
„ peu de profit à faire, en comparant son
„ jugement sur les Auteurs, avec celui de
„ Denys d'Halicarnasse & des autres. Ce n'est pas néanmoins sur le chapitre de la critique qu'il est tout à fait permis d'imiter Photius : ce seroit à la verité bien meriter de nos Lecteurs à qui l'on annonce les livres ; mais pour les Auteurs,

Concedatur in illos,
Quarum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Mr. Wolfius s'est donné la peine de tirer de ces trésors de Casaubon diverses sortes de tours de souplesse dont les Anciens ont fait mention, comme de marcher contre les murailles, danser sur la corde, sauter sur les toits, & choses semblables. Il en a encore tiré les noms propres du cris des animaux, & du chant des oiseaux.

Après cela vient un choix de plusieurs remarques de Casaubon sur Bellarmin, qui ne valent pas la peine d'être relevées,

non plus que d'autres sur les douze tomes des Annales de Baronius. Il en a de Grammaticales sur Polybe, quelques-unes sur le texte Grec de l'Ecriture, & enfin sur l'affinité de la langue Punique avec l'Hebreu.

Casaubon touche legerement quelques points de controverse, de la Primauté de Saint Pierre, de l'Eucharistie, du culte des Images, du célibat des Evêques. Lui qui se déclare si hautement ennemi de l'autorité du Pape, est pourtant forcé de reconnoître celle de Saint Pierre ; & il s'en exprime ainsi. „ Saint Cyprien & Saint Jerôme di-„ sent souvent que l'Eglise est fondée sur „ Saint Pierre. Baronius rapporte les pa-„ roles de presque tous les Peres, qui s'ex-„ pliquent de la même maniere ; & certai-„ nement un consentement si universel, & „ les promesses de JESUS-CHRIST si sou-„ vent reïterées à Saint Pierre en particu-„ lier, font voir que Saint Pierre a reçu „ quelque prérogative d'honneur au dessus „ des autres Apôtres. Or cette prérogative d'honneur quelle est-elle, si non qu'il est la pierre sur laquelle l'Eglise est fondée ?

Touchant l'Eucharistie il dit. „ Il est „ notoire, que les défenseurs de la doctri-„ ne de nos Eglises, se laissent emporter „ par un esprit de contention à parler peu „ dignement du très-sacré Mystere. Il n'en „ est pas de même des Peres. Saint Chry-„ sostome l'appelle *Mystere très-terrible „ & venerable* : il dit que *dans le Calice*

Digitized by Google

„ *est le même sang qui a coulé du côté* ; &
„ voyez ce qu'il ajoute au même endroit,
„ & que je crois être veritable. Saint
„ Chrysostome dit encore, non seulement
„ après la consecration, mais après la par-
„ ticipation : *Vous avez pris le pain de*
„ *vie & vous faites des actions de mort.*
„ Il l'appelle Jesus Christ même ; ex-
„ pression que je ne crois pas devoir être
„ reprise ni rejettée. Et encore : *Vos levres*
„ *se sont ouvertes pour donner entrée à Je-*
„ *sus-Christ.* Et puis : *Vous avez reçu Je-*
„ *sus-Christ.* Casaubon fait appercevoir,
qu'il sentoit que cette difference de langage entre les Peres & les Protestans convainquoit ceux-ci de s'être éloignez du sentiment des premiers. Lesquels a-t'il suivis ?

La préface de Mr. Wolfius lui fera plus d'honneur que sa collection des *Casauboniana.* Elle est écrite, & destinée à faire l'histoire des livres dont le titre finit en *Ana.* Si cette terminaison est nouvelle, la chose est ancienne ; & que sont-ce les beaux livres de Xenophon intitulez des dits & des faits mémorables de Socrate, & les dialogues de Platon, sinon des *Socratiana* ? Il en est de même des apophtegmes des Philosophes & des Sages, recueïllis par Diogene de Laërce & par Plutarque, des sentences de Pythagore & d'Epictete. Par la même raison les ouvrages d'Athenée, de Stobée, & de cent au-

tres Auteurs, augmenteront le nombre des *Ana*; auxquels Mr. Wolfius ajoute aussi les memoires de Marc-Antonin avec tous les faiseurs de reflexions.

Les bons mots de Ciceron faisoient trois livres. „ Qui que cè soit, dit Quintilien, „ qui les ait ramassez, soit Sextus son fils, „ ou Tiron son affranchi, ou un autre, il „ seroit à souhaiter pour l'honneur de „ Ciceron, que le principal soin eut été „ de les choisir, & non pas de les multi- „ plier.

Les Hebreux ont aussi des recueïls de sentences de leurs Anciens & de leurs Docteurs, & la Gemare n'est presque autre chose. Les Orientaux ont les leurs. Mr. Galland en a donné un en François, & la bibliotheque orientale d'Herbelot en est remplie.

Luther tient ici sa place avec ses beaux discours de table, qui de l'aveu de Mr. Wolfius ont fait tort à sa reputation dans l'esprit des Catholiques; il faut dire dans l'esprit de ceux qui ont de la raison & quelque pudeur.

Enfin les *Scaligeriana* parurent les premiers, avec ce titre en *Ana* tant imité dans la suite. François Vertunien, & Jean Vassant, tous deux attachez à la personne de Scaliger, recueïlloient ce qu'ils lui entendoient dire, & le mettoient par écrit. Vassant n'étoit entré dans la familiarité de Scaliger qu'après Vertunien, mais ses

papiers furent publiez les premiers : il en avoit fait present à Mr. Pithou, dont il étoit parent, & Vossius en eut une copie, sur laquelle Wicfort les fit imprimer à la Haye en 1666. Mr. Sigone Docteur en Droit à Poitiers, ayant recouvré les papiers de Vertunien qui avoit exercé la Medecine en la même ville, pensa à les faire paroître, & chargea Taneguy le Febvre du soin de l'édition qui se fit à Groningue en 1669. avec le tître de *Prima Scaligeriana*. A la vûë de ces *Scaligeriana* bien des gens s'imaginerent qu'ils n'avoient été ainsi répandus dans le monde, qu'à dessein de décrier Scaliger : au moins il n'y eut personne qui n'en jugeât, comme Quintilien avoit fait du recueïl des bons mots de Ciceron.

Vinrent ensuite les *Perroniana*, & une foule d'autres, jusqu'aux *Arlequiniana*, les plus fades de tous les *Ana*. Les *Menagiana* passent pour les mieux choisis.

A s'en tenir à la premiere notion des *Ana*, ils doivent être recueïllis des entretiens ; & cela même suffit presque à les décrier, puisque tous les maux qu'on reproche à la langue, doivent s'y rencontrer, legereté, précipitation, manque d'exactitude, inutilitez, médisance, & souvent calomnie. La plume est plus circonspecte ; & par conséquent les lettres sont d'autant préferables à tous ces *Ana*, que ce qui est pensé, l'est à ce qui est comme jetté au hazard & sans reflexion.

Les *Chevraana* sont d'une autre espece, & des traitez composez ; & ces *Casauboniana* sont des remarques écrites & laissées par Casaubon.

Mr. Wolfius, dans les notes qu'il a ajoutées, fait voir une grande connoissance des livres & une grande lecture. On se contentera d'en rapporter un seul endroit, qui regarde particulierement Casaubon. En parlant de la reputation que se fit Casaubon par sa traduction de Polybe, il dit *page* 273. „ Quelques - uns pensoient qu'il „ eût mieux fait de ne point toucher aux „ questions Théologiques, & sur tout de „ ne s'engager pas à écrire contre Baro- „ nius ; mais de s'appliquer à éclaircir Po- „ lybe & les autres Auteurs profanes. C'est „ ainsi qu'en écrit Robert Scheildere dans „ le fragment d'une lettre que Colomiez „ a inseré dans ses lettres choisies. *Certai-* „ *nement Casaubon auroit travaillé plus* „ *heureusement pour sa propre reputation* „ *& pour l'avantage des Lettres, s'il avoit* „ *employé son tems à éclaircir Polybe*. Sca- „ liger dans les *Scaligeriana* en parle de „ même : *Casaubon peut écrire sur Poly-* „ *be, beaucoup mieux que répondre à Ba-* „ *ronius*.

ARTICLE XCIV.

DISSERTATION SUR QUELQUES medailles satyriques de Gallien, découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite.

IL est vrai, Monsieur, que j'ai trouvé dans le trésor de Moulins quelques medailles qui favorisent fort le sentiment que d'habilles gens ont publié, que la fameuse medaille GALLIENÆ AUGUSTÆ est une plaisanterie contre l'Empereur Gallien. Je vous les communiquerai sans façon, puisque vous le souhaitez, & d'autant plus volontiers, que la plûpart n'ont point encore vû le jour, ou du moins ne se trouvent point dans aucun recueïl de medailles. Mais pour les recevoir plus agréablement, je voudrois bien que vous ne fûssiez point si fort prévenu de cette pensée, qu'il n'y a rien que de sérieux dans les medailles Romaines, & que jamais il ne s'y est glissé de raillerie.

Car après tout, Monsieur, les Romains n'ont pas tant épargné leurs Empereurs, non seulement dans leurs écrits particuliers, mais aussi dans des actions publiques. On sçait ce que les soldats de Jules César chanterent dans son triomphe : on ne pardonna pas à Auguste son mariage avec une femme enceinte de six

 mois,

mois, ni à Vespasien son avarice, ni à Julien l'Apostat sa longue barbe. Gallien voulut triompher pour les victoires d'Odenat, n'y eut-il pas de mauvais plaisans qui allerent parmi les pretendus captifs de Perse qu'on menoit en triomphe leur regarder sous le nez, pour voir, disoient-ils, si Valerien n'étoit point parmi eux, comme pour reprocher à Gallien que pendant qu'il produisoit de faux captifs, il laissoit honteusement son pere dans un veritable esclavage. Souvenez-vous encore de ce Senateur, qui en plein Senat osa insulter finement Caracalla de ce qu'il avoit tué son frere Geta; car Caracalla ayant eû quelques avantages sur des peuples barbares, la plûpart des Senateurs conspirerent à lui donner le surnom de Germanique, de Sarmatique, de Parthique, d'Arabique; & C. Pertinax ajouta qu'il falloit encore appeller ce Prince Getique. Il est certain que ce Senateur vouloit reprocher à l'Empereur qu'il avoit tué cruellement Geta, plûtôt que de lui faire honneur de la défaite des Getes, ou des Gots. Or si on n'eut point apperçû la malice de Pertinax, & qu'on eut frapé des medailles avec cette inscription, *Antoninus, Germanicus, Sarmathicus, Parthicus, Arabicus, Geticus &c.* ces medailles n'auroient pas été toutes serieuses, & elles auroient renfermé une raillerie sanglante.

Qui nous a dit qu'il n'y en a pas plusieurs de cette espece ?

Pour vous dire naïvement ma pensée, je ne sçai si nous ne prenons pas quelquefois un peu trop bonnement ces grands noms que nous lisons sur les medailles de quelques Empereurs, qui les avoient mal meritez. Nous croyons que ce sont des flateries, & ce pourroit bien être des reproches, ou de fines railleries. Commode est nommé Germanique, lui qui n'osa poursuivre les victoires que son pere avoit remportées sur les Germains, mais qui revint précipitamment à Rome se plonger dans les délices. Bien des gens ne virent sa lâcheté qu'avec indignation ; n'étoit-ce pas là une grande disposition d'esprit à lui donner le surnom de Germanique, pour lui faire un reproche, plûtôt que pour le flater ? N'en pourroit-on pas autant penser de Domitien & de quelques autres ? Mais que dire de tant de medailles de *Balbinus* & de *Puppienus*, dont la legende est AMOR MVTVVS AVGG. CARITAS MVTVA AVGG. CONCORDIA AVGG. FIDES MVTVA AVGG ? Si ces Princes avoient regné dans une grande union, il n'y auroit pas de doute qu'on ne loüât leur bonne intelligence : mais l'histoire nous apprenant qu'ils ne furent jamais bien d'accord, que Balbin méprisoit le peu de naissance de Puppien, & que Puppien, qui étoit un grand Capitaine,

méprisoit le peu de courage de Balbin ; enfin que leur jalousie alla jusqu'à être cause de leur mort : que penser autre chose, si ce n'est que ces inscriptions sont des avertissemens, & des reproches qu'on leur fait honnêtement de leur désunion ? Si j'appercevois sur ces medailles la Déesse de la bonne intelligence, comme elle se voit en quelques autres, je pourrois croire qu'on l'invoque, & qu'on lui fait des vœux pour l'union de ces Princes : mais ne voyant dans leurs revers que deux mains l'une dans l'autre, tout ce que je puis croire, c'est qu'on les exhorte à vivre bien ensemble, & qu'on leur met devant les yeux le peu d'amitié qu'ils ont l'un pour l'autre. Car enfin on a toujours fait justice aux Princes qui sont exposez aux yeux de leurs peuples ; on a connu leurs foiblesses, comme leurs belles qualitez ; & si en leur presence on a dissimulé, on les a censurez secretement. On a exprimé ensuite ses sentimens dans des monumens publics, où on leur a donné des loüanges qu'ils avoient peu meritées, mais afin qu'ils les meritassent, & qu'ils fissent ce qu'on publioit qu'ils avoient fait. C'étoit des avis tournez en complimens, & ce que quelques-uns par une lâche complaisance faisoient passer pour éloges, d'autres plus critiques & plus nasitards en faisoient une piquante raillerie. N'est-ce pas ce que l'histoire nous laisse

entrevoir, dans la maniere dont on accorda à Caracalla les grands titres de Germanique, de Sarmatique, de Parthique &c.

C'est ainsi que bien des gens expliquent cette medaille si commune de l'Empereur Claude, dont le revers représente la Déesse de la Constance avec ces paroles, CONSTANTIÆ AVGVSTÆ. Ce pauvre Prince si foible & si changeant pouvoit se figurer qu'on loüoit sa fermeté & sa constance; ses flateurs pouvoient l'entretenir dans cette imagination, mais comme il n'avoit rien d'assûré, ni dans le visage, ou dans la tête, ni dans la voix, ni dans le maintien, ni dans l'esprit, peu de personnes y étoient trompées, & on s'appercevoit aussi-tôt que c'étoit une contreverité & une veritable plaisanterie. C'est ainsi que j'interpreterois volontiers la medaille d'Elagabale, où d'un côté l'on a gravé la tête de ce Prince, & de l'autre on a mis une Venus, pour lui reprocher plus clairement l'infamie de sa conduite. C'est ainsi encore que l'on accorde à Commode la glorieuse qualité de Pere du Senat. Ce cruel Empereur s'en faisoit un grand honneur; mais voulez vous voir en quel sens elle doit être prise? Consultez ce que le Senat pensa de lui après sa mort; c'est en ce tems-là qu'on parle serieusement: dans les applaudissemens qu'on donna à Pertinax, on appelle Commode meur-

trier, bourreau, parricide du Senat. *Qui occidit Senatum, carnifex Senatûs, parricida Senatûs.* C'est à dire, que Commode n'étoit pere du Senat que par ironie.

Et cela est encore plus visible dans les medailles où Commode s'est dépeint en Hercule. Ce Prince, parcequ'il avoit de l'adresse à tuer des bêtes sauvages dans les jeux publics, s'étoit mis dans la tête que l'ame d'Hercule avoit passé dans son corps; & sur ses medailles, aussi bien que dans d'autres monumens, il vouloit être traité d'Hercule Romain. Mais comment l'entendoit-on? Herodien rapporte, que quand cet Empereur paroissoit en public déguisé en Hercule, tout le monde en faisoit des risées. N'en faisoit-on pas autant, quand dans ses medailles on lui voyoit une peau de lion sur la tête, & une massuë à la main, comme étant un nouvel Hercule?

Pardon, Monsieur, si je vous arrête si long-tems avant que de vous présenter les medailles de Gallien. Je vous prie seulement de vous souvenir, que jamais Empereur n'a été si mal traité dans l'histoire; vous en serez moins surpris s'il n'a pas été assez respecté dans ses medailles. En voici une de ce caractere, je vous la décris d'autant plus exactement, que je ne sçache pas qu'elle ait encore vû le jour.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. IVNO REGINA Junon debout tenant de la main droite une patere, & de la main gauche une haste.

Il est assez surprenant qu'on ait mis Junon au revers de Gallien, on avoit bien joint cette Déesse avec quelques Princesses pour leur faire honneur, & reconnoître qu'elles étoient sur la terre ce que cette Reine des Dieux étoit dans le Ciel; mais on n'avoit point encore mis aucun Empereur en parallele avec Junon : on auroit crû faire déshonneur à un Prince de le comparer avec une Déesse vaine, fiere, superbe, sans autorité, sans action, sans courage. Et c'est là justement ce qu'on reprochoit à Gallien. N'est-il pas donc très-naturel de croire que ce fut dans cet esprit qu'on lui frapa cette medaille ?

Gallien étoit encore méprisé de tout le monde pour sa vie molle, effeminée & voluptueuse. Pour l'en reprendre par une contreverité charitable, on lui attribuë dans une de mes medailles une vertu qui ne convient qu'aux plus saintes Princesses; c'est la Déesse de la pudeur.

1. GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. PVDICITIA une Déesse debout tirant sur son visage le voile de sa tête; & tenant de la main gauche une haste en travers.

Je ne vous remets point devant les

Digitized by Google

yeux une medaille que j'ai sujet de croire unique, où l'on traite Gallien de Venus victorieuse, VENVS VICTR. comme pour lui dire, qu'avec toutes ses victoires veritables, ou prétenduës, il n'étoit qu'une Venus, un lâche, un débauché; je l'ai rapportée ailleurs.

Des Sçavans ont crû que le revers de Salonine AVG IN PACE étoit une raillerie de même goût que PAX VBIQVE de Gallien, je dois respecter leur sentiment, & pour le favoriser, je puis vous présenter cette medaille qui n'est point dans le trésor de Mezabarba.

SALONINA AVG. tête de Salonine.

R. PAX AVG. une femme debout élevant de la main droite une branche d'olivier, & tenant de la main gauche une haste en travers.

Que veut dire ce type? Ce n'est pas l'affaire d'une femme que la paix, on ne voit point que les Princesses Romaines s'en soient mêlées, quelques-unes se sont fait honneur d'avoir été reçûës dans les camps: MATER CASTRORVM se lit dans leurs medailles; mais pas une ne s'est donné la gloire d'avoir fait la paix. Qu'est-ce donc que cette paix de Salonine, sinon le dès-honneur de Gallien? On attribuë à l'une ce que l'autre devoit avoir fait, on instruit l'un par l'autre &c.

On peut joindre à ces medailles ces deux autres revers, qui pour n'être pas si

Digitized by Google

rares, n'en sont pas moins dèshonorables; à Gallien, PAX FVNDATA, PAX AETERNA. A-t'on pû publier sans raillerie que Gallien avoit établi solidement la paix dans l'Empire, & qu'elle seroit éternelle ? J'ai encore sur ce sujet une medaille bien plus rare à vous communiquer; vous aurez la bonté de me dire si vous l'avez vûë ailleurs. La voici.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné.

R. PAX PVBLICA. Une Déesse dans une espece de Trône, elle tient de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haste un peu en travers.

Cette legende n'approche-t'elle pas fort de PAX VBIQVE, qui est au revers de *Galliena Augusta* ? Rien n'est plus semblable à une paix generale, qu'une paix publique; l'un & l'autre est un cruel reproche des guerres & des revoltes qui bouleverserent tout l'Empire sous le regne de Gallien.

Voilà bien des medailles qu'il est difficile d'envisager de près sans y appercevoir de la malice, parce qu'elles font toutes une allusion secrette aux défauts particuliers de Gallien, & qu'elles représentent sa tête avec des vertus contraires à ses vices; si l'on n'en avoit trouvé qu'une ou deux, on pourroit croire que ce seroit par hazard, ou par méprise qu'elles auroient échapé aux Monetaires; mais on ne peut guere appuyer sur cette pensée,

Digitized by Google

quand on voit tant de revers differens ; d'autant plus que ces modailles sont la plûpart très-rares, & même uniques : ce qui ne convient pas aux medailles qu'on a frapées à l'honneur de ce Prince, qui sont presque toutes très-communes.

Voulez-vous bien que je finisse par une inscription qui vient fort à nôtre sujet. La voilà telle que Gruter là rapporte. GALLIENO CLEMENTISSIMO PRINCIPI CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATVR &c.

Pour vous parler franchement, ces loüanges excessives me sont un peu suspectes, on ne dit point de Gallien tant de choses extraordinaires quand on veut dire la verité. Je suis fort trompé, si dans cette inscription il n'y a pas plus de raillerie que de sincerité. Car 1°. Je lui passerois volontiers son CLEMENTISSIMO, si je voyois dans l'histoire, ou dans les medailles, que Gallien eut eû quelque bonté pour ses peuples : mais je ne vois dans sa vie que des actions d'une severité outrée & d'une dureté cruelle. Il fait brûler tout vifs des gens qui avoient badiné, sur ce que son pere étoit prisonnier parmi les Perses : il fait tuer trois mille soldats, & une autre fois quatre mille, parce qu'ils n'avoient pas eû assez de complaisance pour lui. Est-ce là être très-clement ? Je ne reconnois en lui beaucoup de clemence qu'à l'égard de ses Generaux, qui

se revolterent contre lui de tous côtez ; il leur abandonna honteusement la qualité d'Empereur, & les Provinces dont ils se faisoient les maîtres. Il ne fut clement qu'en cette maniere.

Ensuite on louë infiniment la valeur & la pieté de Gallien, & rien ne s'accorde mieux avec ce que nous lisons dans ses medailles ; car jamais on n'en frapa tant pour vanter la generosité d'aucun autre Empereur. Mezabarba nous fournit au moins une vingtaine de revers differens, où la bravoure de Gallien est relevée par ces paroles, VIRTUS AVG. On en peut voir encore d'autres dans le riche cabinet du R. P. Chamillart j'en ai déja décrit quelques-unes qui n'avoient point encore paru, & en voici deux autres assez singulieres qu'on n'a point rapportées.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS. P. F. AVG. tête.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout appuyant contre terre une pique qu'il tient de la main gauche : un Officier s'approchant lui présente une petite victoire, au dessus est une couronne de laurier avec un petit globe au milieu.

GALLIENVS P. F. AVG. tête de Gallien.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout tenant des deux mains une pique qu'il presente à l'ennemi, à son côté est un étendart.

Digitized by Google

Que d'acclamations differentes sur la valeur de Gallien ! En feroit-on davantage pour Cesar & pour Hercule ? Il me semble qu'il y a trop d'affectation dans ces revers, pour qu'il y ait beaucoup de sincerité ; je m'imagine que s'il y en a de sérieux, il y en a aussi qui ne le sont gueres. Car enfin Gallien étoit naturellement timide, lâche, mou, effeminé. S'il donna quelque marque de generosité, ce ne fut que par boutade, par necessité, par je ne sçai quelle impetuosité, dit Pollion, dans le tems que Valerien fut sur le Trône ; mais ayant eû la lâcheté de laisser son pere dans l'esclavage, il ne fut plus sensible à l'honneur, & ne pensa qu'aux délices, à la mollesse & à la débauche. N'est-ce point ce qu'on lui reproche dans plusieurs de ces medailles, en lui représentant ce qu'il devoit faire, & ce qu'il ne faisoit pas ? Puisqu'on l'y dépeint armé de pied en cap, allant à la guerre la pique à la main au milieu des étendarts, attaquant l'ennemi, le repoussant, le terrassant, le foulant aux pieds.

N'est-ce pas encore de cette maniere qu'il faut entendre l'INVICTA VIRTUS de son inscription ? Car comment Gallien a-t'il été invincible, lui qui a été vaincu tant de fois ? Comment a-t'il été si vaillant, lui qui au lieu de soutenir la gloire de l'Empire, & de marcher contre des rebelles qui lui enlevoient des Royaumes

Digitized by Google

entiers, se contentoit d'en faire des railleries ? N'y a-t'il pas apparence qu'on a voulu aussi railler à ses dépens, & dans l'inscription, & dans quelques-unes de ses medailles ?

Et ne doit-on pas penser la même chose de ce que l'inscription rapporte de sa pieté ? Il est vrai que la dévotion de Gallien paroît extraordinaire dans ses medailles : il n'y a presque point de Dieu, ou de Déesse, à qui il ne fasse des vœux, il va chercher jusqu'en Egypte Serapis & Neptune au fond de la mer, NEPTVNO CONS. AVG. Trouvera-t'on aucun Empereur qui en ait jamais fait autant ? Mais après tout sa conduite étoit si dereglée, il étoit si plongé dans les plaisirs & dans la débauche, qu'il n'est pas possible qu'il eût une veritable pieté. Il n'avoit de dévotion que pour Bacchus, qu'il invoquoit comme Pere, LIBERO *Patri* CONS. AVG. & que pour la Déesse du plaisir, qu'il reconnoît pour sa souveraine : ce qu'aucun autre Prince n'avoit fait. VENERI VICTRICI. Honteuse dévotion, dévotion malheureuse.

Cependant l'inscription porte que la pieté de Gallien l'emportoit sur sa valeur, *virtus pietate superata est*. Cela est-il bien honorable pour un Prince qui avoit tant d'ennemis sur les bras ? Sa premiere qualité ne devoit-elle pas être une constante generosité ? Sa premiere dévotion ne

devoit-elle pas être de vaincre les tyrans, d'exposer sa vie pour le bien de l'Etat, plûtôt que d'en demander scrupuleusement la conservation à tant de Dieux & de Déesses ? Enfin s'amuser comme faisoit Gallien à des hecatombes, lorsqu'il falloit aller l'épée à la main punir des revoltez, c'étoit une dévotion fort mal entenduë, c'étoit une fausse pieté ; & loüer Gallien de cette pieté, & préferer sa dévotion à sa valeur, c'est se mocquer de lui, c'est dire qu'il avoit encore moins de valeur que de pieté, & qu'il n'avoit, ni veritable pieté, ni veritable valeur. Je vous en fais le Juge, Monsieur, & suis &c.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITERAIRES

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

LE second tome de l'histoire Ecclésiastique du siécle passé paroît. Ce sont plûtôt des memoires, qu'une histoire suivie, & les Historiens qui écriront sans passion ne feront pas grand usage de ces memoires.

D. Joh. Wolfgang Jager historia Ecclesiastica cum parallelismo profana, in qua Conclavia Pontificum Romanorum fideliter aperiuntur, & secta omnes recensentur ab anno 1600. *usque ad annum* 1710. *Tom. II. fol. Hamburgi, sumptibus Samuel Heyl & Gottfried Liebzeit.*

DE TUBINGE.

On a réimprimé ici l'excellent traité de Barthelemy Ricci sur la maniere d'imiter les bons Auteurs.

Bartholomai Riccii de imitatione ad Alfonsum Atestium Principem, suum in litteris Alumnum, Herculis II. Ferrarensium Principis filium, in 8°. *Tubingæ, apud Joh. Georg. Cottam.*

D'HERBORNE.

Mr. Pungeler a publié ses observations sur les endroits de l'Ecriture où il est parlé de Babel.

Abrahami Pungelerii de Babele dissertationes. Herborna, apud Joh. Nic. André, in 12.

DE LIPSIC.

La nouvelle édition *de l'œconomie du corps animal* par Mr. Bohnius est augmentée de plusieurs dissertations. L'Auteur encouragé par l'approbation generale que son livre a obtenuë, a crû pouvoir l'appeller *un cours d'Anatomie & de Phisiologie*, & les Lecteurs ne trouveront pas que ce titre impose.

Johannis Bohnii circulus Anatomico-Phisiologicus, seu œconomia corporis anima-

lis; editio nova, cui accesserunt dissertationes Phisiologicæ. In 4°.

DE FRANCFORT.

La nouvelle édition du Dictionnaire Latin-Grec-Aleman de Reyherus, revû & augmenté par Mr. Junker, doit tenir sa place parmi les meilleurs ouvrages de ce genre, il n'est point de Dictionnaire parfait, le trésor de Robert Etienne, même de la meilleure édition, a ses défauts, des omissions, de fausses citations. Ne se formera-t'il point quelque societé sçavante, qui choisissant pour le fonds de son ouvrage le trésor de Robert-Etienne, celui de Faber augmenté par Cellarius de la derniere édition, celui de Reyher dont je vous parle, les dictionnaires Latin-Anglois de Littleton, de Thomas *à sacra quercù*, le Dictionnaire Latin-François imprimé chez Boudot, c'est à dire, les Dictionnaires les plus amples & les plus parfaits que nous ayions, s'aidant de tant d'éditions correctes, des Auteurs, & des tables des éditions à la Dauphine, nous donne enfin un Dictionnaire accompli ?

Andreæ Reyheri Lexicon Latinæ linguæ emendatum & auctum, in quo methodo nativâ omnium vocabulorum cum accentu suo notatorum, etymologia, diversa acceptiones, genera, flexiones & appellationes, Germanica pariter ac Græca, similiter locutio-

nes, formulæ, sententiæ, facultatum scientiarumque termini, in novellis etiam incurrentes, nec non adagia, cum usu paticularum, tam Oratoribus quam Philosophis, Mathematicis, Medicis, Jurisconsultis & Theologis familiariora, & maximè ad rectiùs intelligendos atque explicandos quoscumque Autores classicos nimium quantum facientia, continentur; studio & curâ M. Christiani Junckeri Rector. Isenacensis. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus Jo. Herb. Klosii, in folio.

Mr. Reineccius nous a donné en même tems deux éditions de l'Ecriture sainte, une en quatre langues, Hebreu, Grec, Latin, Aleman, avec un recueïl de variantes, & des remarques critiques. L'autre est une nouvelle édition de la version Grecque prise du manuscrit Alexandrin, ou plûtôt, de l'édition dont Mr. Grabe a donné deux tomes. L'édition de Mr. Reineccius a cela d'avantageux, que les differences du fameux manuscrit du Vatican sont marquées exactement au bas des pages.

Biblia quadrilinguia i. e. Hebraïca, Græca, Latina & Germanica, diversis lectionibus & annotationibus criticis & exegeticis instructa; accurante M. Christiano Reineccio SS. Theologiæ Baccalaureo, fol. sumptibus hæred. Lanckisianorum.

Biblia Græca versionis LXX. Interpr. juxtà ed. J. E. Grabii ex codice Alexan-

drino, notatis insimul sub quavis paginâ ed. ex codice Vaticano discrepantiis, operâ M. Christiani Reineccii SS. Th. Bacc. in 4°. apud eosdem.

L'ouvrage de Mr. Skreta sur la peste & les fièvres pestilentielles, n'est pas une simple méthode de guerir ces funestes maladies, l'Auteur s'est proposé d'enseigner, & l'art de les guérir, & l'art de s'en préserver.

Henrici Scireta de peste & febribus pestilentialibus præservandis ac curandis, 8°. *apud Joh. Christoph. Zimmerman.*

DE STUTGARDE.

Mr. Lentilius premier Medecin du Duc de Virtemberg, a formé le dessein d'une Medecine toute fondée sur la pratique : il voudroit donner au Public tous les ans un Journal des maladies qu'il aura traitées, & voici l'ordre qu'il observe dans le premier tome qui paroît. Il marque quelle étoit chaque jour la disposition du Ciel & la temperature de l'air ; il décrit avec soin le temperament, les mœurs, la profession, les occupations, l'âge, le sexe, des malades qu'il à vûs ce jour là, il n'en cache que le nom. Il décrit encore, s'il se peut, avec plus de soin le commencement, les causes, le progrès, les symptômes, & toutes les circonstances de la maladie ; il indique en suite les remedes qu'il a prescrits, &

Digitized by Google

leurs effets, bons ou mauvais. Si tous les Medecins nous donnoient avec la même bonne foi & la même exactitude l'histoire de leur pratique, rien ne feroit plus propre à perfectionner la Medecine.

Rosini Lentilii, Archiatri Ducalis Wirtembergici, S. R. I. Academ. Leopold. Imperial. natur. Curios. Collega, D. Oribasii, Etaodromus Medico practicus anni 1709. *Stuttgardiæ, sumptibus Augusti Mezleri excudebat Paulus Treu an.* 1711. 4°. *Alphab.* 7.

DE COLOGNE.

On a imprimé ici des *memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé de plus particulier pendant son ambassade, par de L. B.*

D'ITALIE, DE PADOUE.

Le Docteur Piancentini est entré dans la dispute de Mrs. Schelammer & Ramazzini, sur les barometres dont vous avez rendu compte au Public. Il a fait imprimer deux lettres. Il examine dans la premiere l'hypothese de Mr. Schelammer : dans la seconde, il résout le probleme de Mr. de Leibnitz, & propose ses conjectures sur quelques difficultez qui regardent les barometres.

De barometro dissertationes duæ Jacobi Placentini Doctoris Tarvisini.

Digitized by Google

On a donné une nouvelle édition du traité d'André Bacci sur les bains d'eaux minerales chaudes. Cette édition est augmentée d'un huitiéme livre sur la maniere de connoître les qualitez & la force des eaux minerales.

Andreæ Baccii de thermis libri septem, accessit liber octavus de nova methodo thermarum explorandarum, de quæ minera & viribus fontium medicatorum, quorum pleraque in hoc opere desiderabantur, ex variis Authoribus partim editis, partim ineditis.

DE VENISE.

Mr. Vallisnieri a donné le premier tome d'un recueil de ses observations de Physique & d'Anatomie, dont la plus grande partie a déja parû dans la galerie de Minerve, espece de Journal.

Prima raccolta di osservazioni e sperienze del Signor Antonio Vallisnieri, in Venezia.

On a fait à Venise une quatriéme édition des experiences que l'Academie Florentine appellée *del Cimento* fit il y a plusieurs années sous les auspices du Cardinal de Medicis: elle est *in* 4°. Les trois autres, deux de Florence, & une de Naples, sont *in folio.*

L'exactitude des experiences & la justesse des reflexions ne sont pas tout le merite de ce livre : il est écrit avec une pureté & une élegance qui n'est pas ordinaire à ces sortes d'ouvrages.

Digitized by Google

Saggi di naturali esperienze fatte gia in Firenzo nell Accademia del Cimento.

D'ANGLETERRE.

Mr. Jacques de Bia a fait imprimer *une histoire de la religion des Moscovites*. Il convient que leur créance ne s'accorde pas avec la doctrine des Eglises Protestantes.

Mr. Strype continuë de nous donner l'histoire des Archevêques de Cantorbery depuis le schisme. Celle de Grindalt Presbyterien caché & de Parker viennent de paroître.

DE HOLLANDE, DE FRANCKER.

Mr. Andala, Cartésien estimé, & veritablement estimable par la clarté de son stile & de sa méthode, nous a donné dans le même volume une paraphrase des principes de Descartes, un abregé de Theologie naturelle, & sept dissertations sur les plus importantes questions de la Philosophie Cartésienne.

Syntagma Theologico-Physico-Metaphysicum, complectens compendium Theologiæ naturalis, paraphrasim in principia Philosophica Renati Descartes, & dissertationum Philosophicarum heptada. Auctore Ricardo Andala Philosophiæ Doctore & Professore. Franckeræ, apud Vibium Bleck, in 4°. 1711.

Juin 1712.

DE LEYDE.

La harangue de Mr. Albinus sur le progrès de la Medecine dans le siécle passé, & son état present, merite vôtre curiosité: c'est moins une harangue qu'une histoire de la Medecine moderne. Sans faire trop valoir les découvertes où nous sommes parvenus, il en explique l'utilité; il indique celles qui restent à faire, & leurs difficultez. Bien éloigné de croire que sont Art est dans sa perfection, le sincere Medecin ne regarde l'état present de la Medecine que comme son enfance. On connoît les moyens de la perfectionner, on a commencé de s'en servir: en croire davantage c'est s'abuser; en dire davantage, c'est imposer aux autres. Remarquez que c'est de la Medecine systematique que l'Auteur parle: la Medecine pratique dépend des hommes, & non pas des siécles, le bon sens, l'attention de celui qui l'exerce, la conduit à sa perfection, dans quel tems & dans quels lieux qu'il vive.

Bernardi Albini oratio de incrementis & statu artis Medicæ sæculi decimi septimi, dicta ad diem 5. idus februarii 1711. A Leyde, chez Samuël Vichtmans *in* 4o. 1711.

DE PARIS.

Les avantures d'Euphormion, histoire satirique imprimée *à Anvers*, si on en croit le *Juin* 1712.

tître, & qui se vend ici chez *Guerin*, n'est pas une traduction *de l'Euphormion de Barclay*. L'Auteur a changé, augmenté, retranché, selon son goût. Il écrit plus naturellement que Barclay. Sa satire est vive; mais il a évité les calomnies de Barclay. Mr. Godeau, connu par le talent qu'il a de faire parler à nos Poëtes François le langage d'Horace, vient de traduire *l'ode de Mr. Roy sur le siécle*.

L'experience dont le P. Aubert vous a fait part dans sa lettre inserée dans vos Memoires d'Avril, embarrasseroit assûrément les Anatomistes; mais est-elle bien sûre? Le Pere Aubert a-t'il pris garde, s'il n'y avoit point de trou à l'œuf, par où l'on eût fait entrer le crin, sans qu'il eût fait dans le corps de la poule le chemin impraticable que ce Pere lui fait faire? J'ai en main un œuf que j'aurois crû propre à confirmer l'experience du Pere Aubert, si on ne m'avoit pas averti de la supercherie.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1712.

ART. LXXI. *Lettres pour & contre sur la fameuse question, si les Solitaires appellez Therapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens.* Page 929

ART. LXXII. מאור אור Lux de luce, libri tres &c. *La lumiere tirée de la lumiere, en trois livres &c. Par F. Henri de Bukentop Recollet.* p. 946

ART. LXXIII. *Le chemin des gens d'esprit, dialogue enjoüé & sérieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand, par le Sieur René Mauny.* p. 960

ART. LXXIV. *La vie de Sainte Therése, par Mr. de Villeforé.* p. 962

ART. LXXV. Suevia Ecclesiastica &c. *La Suaube Ecclésiastique, ou les Communautez tant séculieres que régulieres &c. Par le R. Dom François Pierre Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wassenhusen.* p. 982

*Diverses oraisons funebres de Monseigneur Louïs Dauphin, fils de Louïs le Grand, tant Latines que Françoises, qui comprennent depuis l'*ART. LXXVI. p. 990 *jusqu'à l'article suivant.*

ART. XC. Celeberrimorum virorum varia anti-henotica. *Diverses pieces composées par des Auteurs très-celebres contre l'union.* p. 1055

ART. XCI. Anecdota Græca &c. *Anecdotes Grecques de Louïs Antoine Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene.* page. 1065
ART. XCII. Oratio habita &c. *Discours prononcé par nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. en presence des Cardinaux.* page. 1080
ART. XCIII. Casauboniana &c. *Diverses pensées d'Isaac Casaubon tirées de la Bibliotheque de Bodley, par Jean Chrystophle Wolfius Professeur de Philosophie dans l'Université de Vitemberg.* p. 1084
ART. XCIV. *Dissertation sur quelques medailles satiriques de Gallien découvertes depuis peu par le Pere du Grainville Jesuite.* p. 1092
ART. XCV. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 1105
De Tubinge. p. 1106
D'Herborne. ibid.
De Lipsic. ibid.
De Francfort. p. 1107
De Stutgarde. p. 1109
De Cologne. p. 1110
D'Italie, de Padouë. ibid.
De Venise. p. 1111
D'Angleterre. p. 1112
De Hollande, de Francker. ibid.
De Leyde. p. 1113
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1712.

Digitized by Google

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1795.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1712.

ARTICLE XCVI.

LA VIE DU P. ANTOINE Possevin de la Compagnie de Jesus, où l'on voit l'histoire des importantes négociations auxquelles il a été employé en qualité de Nonce de sa Sainteté en Suede, en Pologne, & en Moscovie &c. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la fontaine St. Severin aux Armes de Dombes, 1712. *in douze, pages* 541.

LE P. Antoine Possevin, si connu parmi les Sçavans par ses ouvrages d'érudition, ne l'étoit pas tant en qualité de fervent Missionnaire, dont

le ciel a beni les travaux Apostoliques d'un succès prodigieux. Cette vie le représente tout entier, comme un homme d'une éminente vertu, d'un zele éclairé & infatigable, d'une habileté singuliere dans les négociations pour l'avantage de la Religion, d'une rare capacité. On la lit avec édification à cause des grands exemples de pieté, & avec plaisir par la multitude & la varieté des évenemens dont elle est remplie, & que l'Auteur, experimenté à traiter de pareils sujets, arrange & expose avec netteté. Il la dédie au R. P. Michel-Ange Tamburini General de la Compagnie de Jesus, qu'il loüe avec justice de la sagesse & de la douceur de son gouvernement, de son attention à instruire, animer, consoler les particuliers, & à entretenir dans tout le corps l'esprit & la ferveur de son premier Institut.

Possevin naquit à Mantouë l'an 1534. d'une famille honnête & médiocrement aisée; mais avec tous les talens qui pouvoient l'élever dans le monde à une haute fortune,

s'il n'avoit mieux aimé les consacrer à Dieu dans la Religion. C'étoit un esprit excellent qui eut toûjours une forte passion pour l'étude, un naturel heureux & enclin à la pieté. Ces bonnes qualitez étoient relevées par une bonne grace qui prévenoit en sa faveur, & soutenuës d'une forte complexion à l'épreuve du travail. Ses parens concevant des esperances proportionnées à ce qu'ils voyoient en lui, l'envoyerent dès l'âge de seize ans à Rome, où il fut reçu en qualité de Secretaire dans la maison du Cardinal Hercule de Gonzague, frere du Duc de Mantouë, Prélat d'un grand merite, & qui mourut Président du Concile de Trente.

Bientôt après le Cardinal confia à Possevin l'éducation des deux Princes ses neveux, François & Simon Gonzague, qui dans la suite furent aussi Cardinaux : il l'envoya avec eux à Padouë, d'où il fallut passer à Naples. Ce fut là que Possevin commença à connoître & à estimer les Jesuites, qui y faisoient beaucoup de bien, quoique traversez

par quelques contradictions, & sous la direction du P. Petrella il fit de grands progrès dans la vertu, fréquentant les Sacremens deux fois la semaine. Il en fit encore de plus grands, étant retourné à Padouë avec le nom de Commandeur de Fossan, Commanderie que le Cardinal de Gonzague lui avoit procurée. Il s'y mit sous la direction du P. Palmio, & après avoir combattu contre l'attache naturelle à sa famille, qu'il jugeoit avoir besoin de son secours, il prit enfin la resolution d'entrer dans la Compagnie de Jesus, où il fut reçu par le Pere Lainez General à Rome l'an 1559. le 29. de Septembre, avec sept autres excellens sujets, qui s'y étoient aussi rendus de l'Université de Padouë.

Possevin ne fut pas long-tems retenu dans les exercices du Noviciat, sa vertu étoit connuë. Comme rien ne l'obligeoit encore à quitter sa Commanderie, & que néanmoins quelqu'autre s'en étoit déja mis en possession, il fut contraint d'y faire un voyage, où il s'occupa moins de

ses propres interêts, que de ceux de la Religion. Car ayant gagné les bonnes graces du Duc de Savoye dès la premiere audience qu'il en eut ; il le porta à donner des ordres, tant pour procurer la reformation de l'ordre Ecclésiastique, que pour arrêter l'audace des Heretiques. Le détail de toutes ces choses doit être lû dans la vie même. Ce que fit le Commandeur de Fossan pour animer la dévotion dans la ville de Quiers, où résidoit alors la Cour de Savoye, & en d'autres lieux, est admirable. C'est où finit le premier livre.

Un moyen que Possevin jugeoit des plus efficaces pour retenir les Catholiques dans la veritable Religion, & y ramener ceux qui malheureusement l'avoient abandonnée, étoit de répandre de bons livres. Il alla donc à Lyon en 1562 pour en faire imprimer un grand nombre, & sur tout le Catéchisme de Canisius. Il y prêchoit aux Italiens, il faisoit des conferences de Controverse & le Catéchisme en François aux enfans. Cependant la

Digitized by Google

ville fut livrée aux Huguenots par la connivence du Comte de Sault qui en étoit Gouverneur, & Possevin ne s'en tira qu'après avoir été souvent en danger de sa vie, & par la protection que lui donna le Duc de Savoye.

Après que la ville de Lyon fut rentrée sous l'autorité du Roi, Possevin y retourna, & joint au Pere Edmond Auger, il redoubla son travail. Son zele le portoit à prêcher; mais il ne pouvoit se faire à la prononciation du François. S'étant un jour endormi en cette triste pensée, il crut sentir qu'on lui remuoit & qu'on lui manioit la tête; & soit qu'il y eût en cela quelque effet particulier de la Providence divine, ou qu'il en prît un nouveau courage, il parvint en peu de tems à prononcer nôtre langue comme la sienne, & se rendit un Prédicateur celebre. Il prêcha dans les meilleures villes du Royaume, à Lyon, à Marseille, à Roüen, à Dieppe, à Tours, devant la Cour, à Avignon, & par tout, avec un fruit merveilleux. Les Avents & les Carêmes étoient

alors plus laborieux, & demandoient un sermon tous les jours. Ce n'étoit pas néanmoins assez pour Possevin, qui sur la fin du jour prêchoit encore en quelque Parroisse, alloit répandre la parole de Dieu dans les Hôpitaux & les prisons, faisoit le Catéchisme aux enfans.

Voici quelques faits particuliers. Le Roi Charles IX. étant à Lyon en 1564. le Ministre Viret, qui depuis quelque tems étoit venu en cette ville avec la présomption d'y pouvoir causer une revolution semblable à celle de Geneve, à laquelle il avoit eû tant de part, crut se signaler en demandant une Conference publique & devant les principaux Seigneurs de la Cour. Il l'obtint, mais à sa grande confusion; car Possevin, que le Nonce du Pape lui opposa, avoit sur lui une supériorité de génie, de sçavoir, de vivacité & d'éloquence qui l'accabla.

L'avantage que Possevin eut en cette occasion le fit connoître à la Cour, & par cette raison son General le deputa l'année suivante vers le Roi qui étoit à Bayonne, afin

d'obtenir un ordre d'enregistrer des Lettres, que sa Majesté avoit accordées aux Jesuites pour l'ouverture de leur College à Paris.

En ce voyage Possevin se concilia la bienveillance de plusieurs personnes de consideration ; sur tout le Cardinal Charles de Bourbon, l'honora d'une affection particuliere, le mena à Roüen, dont il étoit Archevêque, & où il fonda un College aux Jesuites.

Possevin étoit Recteur au College d'Avignon en 1569. quand il fut averti de se disposer à sa Profession. Il souhaita de l'aller faire à Rome entre les mains de son General, Saint François de Borgia, qui de son côté témoigna de la joye de voir un si digne ouvrier. Le Saint Pape Pie V. lui fit un accueil très-favorable, & comme en ce tems-là sa Sainteté écrivit des lettres remplies de zele à Avignon, le peuple s'imagina que c'étoit à l'instigation de Possevin & à dessein d'introduire l'Inquisition. Cette fausse idée causa un soulevement presque general contre les Jesuites, & même le Se-

nat revoqua tout ce qui jusqu'alors leur avoit été accordé, les privant du College & de leurs revenus. Le trouble néanmoins fut bientôt calmé par l'autorité du Cardinal d'Armagnac & l'éloquence du P. Edmond Auger, & avant même que l'on eut reçu les Brefs du Pape, qui en expedia quatre, au Cardinal d'Armagnac, à son Nonce en la Cour de France, à l'Archevêque & aux Magistrats d'Avignon, Possevin à son retour fut reçu avec les mêmes témoignages d'estime, que toute la ville lui avoit donnez avant son départ.

Tandis qu'il étoit à Rome, sa Sainteté lui ordonna de composer quelque livre propre à être distribué parmi les troupes, qu'elle envoyoit sous la conduite du Comte de Santa-Fiore au secours de Charles IX. contre les Huguenots. Possevin obéït, & fit en Italien *le soldat Chrétien*; ouvrage petit en soi, mais grand par ses fruits, traduit en Latin & imprimé plusieurs fois.

Entre plusieurs Missions où Possevin s'employa, celle qu'il fit à Mar-

Digitized by Google

feille pour les Galeriens meriteroit d'être rapportée. Mais on renvoye à la vie, & pour cela, & pour cent autres faits édifians. On ne peut néanmoins omettre l'étroite amitié de Poffevin avec Ives le Tartier Doyen de Saint Etienne de Troyes, dont le zele fut couronné d'une fin glorieufe, ayant été affaffiné par les Huguenots : ce fut à ce vertueux Eccléfiaftique qu'il addreffa fa lettre touchant l'utilité & la méthode des catéchifmes.

Le P. Poffevin avoit paffé près de dix années en France, & dans de continuels exercices de la vie Apoftolique, lorfqu'en 1572. il fut député à Rome par la Province de Guyenne pour affifter à la Congregation Generale de fa Compagnie, qui devoit donner un fucceffeur à Saint François de Borgia. Le nouveau General, Evrard Mercurien, voulut avoir Poffevin auprès de fa perfonne, & le nomma fon Secretaire. Dans les tems de loifir qu'il fe menagea en cette charge pendant cinq ans, il forma le deffein de l'ouvrage auquel il a donné le nom de Bibliotheque, & de plus il fe chargea de l'inftruction des Juifs.

Le Pape Gregoire XIII. le remit dans l'action, & lui confia une négociation importante. Le Roi de Suede Jean III. donna en ce tems-là de grandes esperances de se réünir à l'Eglise & d'y ramener son Royaume. Comme il aimoit l'étude, qu'il étoit éclairé, & qu'il voyoit les marques évidentes de schisme dans le parti Lutherien, il se laissa plus aisément fléchir par les sollicitations de la Reine son épouse, Catherine de Pologne, & ensuite par les entretiens qu'il eut avec un Jesuite de Norvege nommé Laurent Nicolaï, auquel il donna la conduite du College d'Upsal. Tout cela se ménageoit en secret ; & le Roi sous le prétexte de je ne sçai quels biens de la Reine dans le Royaume de Naples, envoya Pontus de la Gardie faire des propositions au Pape, d'abandonner les biens Ecclésiastiques à ceux qui s'en étoient emparé, de permettre la Communion sous les deux especes, de celebrer l'office divin en langue vulgaire, & de tolerer le mariage des Prêtres & des Evêques.

On ne sçait si le Pape donna quelque réponse à Pontus de la Gardie ;

mais il jugea Possevin propre à profiter des bonnes dispositions du Roi & à consommer l'affaire. En effet, Possevin arrivé en Suede avec deux caracteres, l'un qu'il tenoit caché, de Nonce de sa Sainteté; & l'autre public d'Ambassadeur de l'Imperatrice Marie d'Autriche, fille de Charle-Quint & veuve de Maximilien II. porta le Roi à abjurer l'heresie, à faire une confession de toute sa vie, à entendre la Messe. Il ne restoit qu'à se déclarer publiquement Catholique: mais des raisons politiques l'empêcherent, & firent differer à un tems plus convenable qui ne vint point.

Car tandis que le P. Possevin alloit à Rome informer le Pape du succès de sa commission, & lui porter les lettres du Roi, de la Reine, & du Prince Sigismond leur fils aîné qui étoit alors âgé de douze ans, le Roi sacrifia toutes ses bonnes resolutions à la crainte de perdre son Royaume. Il n'est pas donné à tous de faire le sacrifice des Couronnes à la veritable & unique Religion. Possevin à son retour à Stockolm trouva l'esprit du

Roi absolument changé, & tout à fait aliené des Jesuites, à qui il fit commandement de sortir de Suede. Deux néanmoins y demeurerent cachez, & la Reine retint son Confesseur. Le Prince Sigismond, qui avoit suivi l'exemple du Roi son pere dans le bien, ne le suivit pas dans le mal; sa constance dans la suite fut recompensée de la Couronne de Pologne, & lui coûta celle de Suede. Le détail de cette grande affaire qui remplit le livre troisiéme ne sçauroit être renfermé dans un extrait, & merite d'être lû.

Les deux livres suivans sont encore plus curieux, & comprennent les négociations de Possevin auprès du Czar Jean fils de Basile. Ce Prince après une longue suite d'heureux succès, & de grandes conquêtes sur des peuples moins aguerris que les Polonois, tourna ses armes contre ceux-ci, & envahit la Livonie. Etienne Bathory Roi de Pologne l'en fit bientôt repentir, & le poussa si vivement, que le Czar pour obtenir la paix fut contraint de demander les bons offices du Pape, auquel il

envoya une Ambassade, & fit sentir qu'il n'étoit pas éloigné de traiter d'une réünion avec l'Eglise Romaine.

Gregoire XIII. si recommandable par son grand zele, choisit Possevin, dont la vertu & la prudence lui étoient connuës, pour aller en Moscovie avec le caractere de Nonce : il lui donna des pouvoirs fort amples, ses instructions, des lettres de recommandation au Senat de Venise & à la Cour de Vienne, des Brefs au Roi de Pologne, au Czar, à la Princesse son épouse, & à ses deux fils Jean & Theodore. Possevin partit de Rome sur la fin de Mars de l'année 1581. & vers le milieu de Juin il arriva à Vilna en Lithuanie, où il trouva le Roi de Pologne occupé aux préparatifs pour ouvrir la campagne contre les Moscovites. Le Roi dit à Possevin que le meilleur moyen de seconder les intentions de sa Sainteté, comme il en prenoit la resolution, étoit de ne point ménager le Czar, & de lui faire une bonne guerre, parce que ce Prince rusé ne cherchoit qu'à temporiser. Possevin se

confiant en la generosité du Roi, & aux assûrances que lui donna Jean Zamoski Grand Chancelier, & un des grands-Hommes de son siécle, continua son voyage. Il fut reçu sur les frontieres de la Moscovie avec des honneurs extraordinaires, & conduit à Staricie sur le Volga, où le Czar s'étoit avancé afin d'être plus à portée de donner ses ordres. Le ceremonial est grand en ce païs-là, & il est décrit agréablement dans la vie : on se contentera de rapporter en quel état le Czar reçut Possevin à la premiere audience.

„ Il y avoit au fond de la Salle un „ Trône, le Czar y étoit assis, re- „ vêtu de ses habits Imperiaux : ils „ ont beaucoup de rapport à ceux de „ nos Pontifes. Il avoit une longue „ robe semée de perles & de pierres „ précieuses : une espece de mantelet „ ou de camail tout semblable à celui „ des Prélats lui couvroit les épau- „ les; la Couronne, ou plutôt la Tiare „ qu'il portoit, étoit garnie de pier- „ reries; il lui pendoit du cou une „ croix de diamans assez large, qui „ attachée à un riche collier tomboit

„ sur sa poitrine ; car ces peuples re-
„ gardent comme une indécence
„ monstrueuse, que ce signe de nô-
„ tre salut, pour lequel ils ont une
„ profonde veneration, descende
„ plus bas. Il avoit à chacun de ses
„ doigts deux ou trois anneaux d'un
„ éclat ébloüissant, & jusque sur les
„ bottines l'or éclatoit avec les perles
„ & les diamans. Il tenoit en sa main
„ gauche un grand sceptre d'or tout
„ semblable à la crosse de nos Evê-
„ ques : cette crosse étoit garnie d'es-
„ pace en espace de petites boules ou
„ globes de cristal, & étoit armée à
„ l'extremité d'une grande pointe de
„ fer : il affecte par là de marquer le
„ zele qu'il a pour la Religion, dont
„ il se dit le protecteur. Deux Gar-
„ des revêtus de casaques blanches
„ étoient debout aux côtez du Czar,
„ tenant en main une hache d'armes
„ en action de fraper pour la défense
„ de sa personne. Le Prince Jean son fils
„ aîné étoit assis à sa gauche sur une
„ estrade moins élevée, avec des ha-
„ bits à peu près semblables à ceux
„ du Prince son pere, à la Couron-
„ ne près, qui étoit moins large &
„ moins riche.

Digitized by Google

„ La salle étoit remplie de tous les
„ principaux Senateurs & Boiars, qui
„ sont les Nobles du païs. Ils étoient
„ en longue robe, ils avoient tous
„ sur cette robe une espece de Dal-
„ matique en broderie d'or & d'ar-
„ gent; de sorte qu'ils nous auroient
„ paru comme autant de Diacres qui
„ accompagnoient le Prêtre à l'Autel.

L'audience se passa en civilitez, & le Czar entendant nommer le Pape, se leva : il donna ensuite sa main à baiser à Possevin, & l'invita au festin, qui suivit peu après & fut magnifique. Il y avoit environ cent personnes, distribuées en differentes tables plus élevées les unes que les autres : le Czar assis avec le Prince à la plus haute, voyoit d'un coup d'œil ce qui se passoit à toutes les autres, où pour faire honneur il envoya quelques-uns des plats qui avoient été servis sur la sienne. Il appella Possevin & quatre Jesuites qui l'accompagnoient, & les fit placer à la table la plus proche de lui. L'abondance des vivres étoit grande, mais la délicatesse & l'ordonnance manquoient, & sur tout la propre-

Digitized by Google

té ; car il n'y paroissoit, ni assiettes, ni couteaux, ni fourchettes, ni serviettes.

Quelques jours après il fallut entrer en conference avec les Commissaires nommez par le Czar, & essuyer beaucoup d'ennui à cause de leurs longueurs à s'exprimer, qui provenoient moins de la difficulté des affaires, que de ce qu'ils ne prononçoient jamais le nom de leur Maître, sans y ajouter gravement la liste importune de tous les titres qu'il se donne. Mais leur empressement étoit de voir finir la guerre, d'autant plus que la nouvelle vint du siege de Pleskou. Le Czar occupé à conserver de nouvelles conquêtes d'une étenduë immense, & d'autre part attaqué par le Roi de Suede qui lui avoit enlevé Nerva, ne pouvoit oppofer au Roi de Pologne des forces suffisantes pour l'arrêter; il pressa donc Possevin de l'aller trouver devant Pleskou. Enfin le lieu des conferences fut marqué à Jamus, village près de Zapolscie ville de la grande Russie, lequel s'étant trouvé ruiné & inhabitable, elles furent

Digitized by Google

transportées à un endroit nommé Chiveroua Horça entre Zapolscie & Podorovie, commencées le 13. de Decembre 1581. terminées le 15. de Janvier suivant par la conclusion de la paix. Possevin y fit paroître beaucoup de dexterité à manier les esprits, & principalement à réduire les Plenipotentiaires Moscovites; ceux de Pologne agissant avec hauteur, & ne relâchant rien de leurs premieres demandes, qui furent la restitution entiere de la Livonie, la cession des places dont ils s'étoient rendus maîtres, & celle même de Pleskou, qui depuis quatre mois résistoit au Roi de Pologne, & étoit en état de résister longtems: ils ne voulurent jamais accorder la satisfaction au Moscovite de le nommer Czar.

Ensuite Possevin alla à Moscou, où il trouva tout en dueil par de funestes effets de l'emportement du Czar, qui choqué de je ne sçai quelle immodestie dans les habits de la Princesse sa belle-fille, lui donna un rude soufflet & la jetta à terre d'un coup de son sceptre, la Prin-

cesse en fit une fausse couche & mourut. Le Prince étant accouru au bruit, & dans les premiers mouvemens de sa douleur faisant des reproches à son pere, fut percé du fer qu'on a dit sortir du sceptre, & mourut de sa blessure. Le malheureux Czar étoit accablé de confusion & de regret. C'étoit avec ce Prince que le P. Possevin avoit à traiter de la Religion : il le fit pourtant en quatre audiences, où parlant avec la liberté d'un fidelle Ministre de l'Evangile, il s'observoit dans ses expressions, attentif au respect qui est dû à un si grand Prince, & à éviter ce qui eut pû l'offenser & l'irriter. Il gagna seulement que le Czar donneroit par ses Etats un libre passage aux Nonces & aux autres Envoyez du S. Siege dans la Perse & dans tout l'Orient, & qu'il laisseroit aux Marchands étrangers & Catholiques le libre exercice de leur Religion, avec la faculté d'avoir avec eux des Prêtres pour leur administrer les Sacremens.

Il est remarquable que le Czar fut le seul à conferer avec Possevin

 sur

sur les matieres de controverse, apparemment se croyoit il assez habile ; il avoit néanmoins nommé à cet effet cinq Evêques, qu'ils appellent Wlodars ; mais ils ne parurent point. Possevin lui remit entre les mains quelques memoires qui étoient proprement des extraits du fameux Scholarius ou Gennadius, estimé en ce tems-là comme étant constamment demeuré dans la Communion de l'Eglise Romaine. Il est encore remarquable, que Possevin ne voulut jamais avoir la complaisance d'assister à la Messe des Moscovites, quoique le Czar l'en pressât, & semblât une fois le vouloir forcer d'y aller avec lui.

Son audience de congé se passa en civilitez, & il partit de Moscou au commencement du Printems de l'année 1582, conduisant à Rome des Ambassadeurs du Czar, dont il avoit réduit la suite à dix personnes. Ces Ambassadeurs étoient d'une humeur bizarre, regardant avec dédain tout ce qui s'offroit à eux pendant le chemin, jamais contens, ni de reception, ni de presens, quoique

les Princes & les villes leur rendissent de grands honneurs, sur tout en Italie, à la recommandation du Pape. Quand ils arriverent à Rome, la Noblesse Romaine monta à cheval & alla au devant d'eux, & ils furent reçus dans la ville au bruit du canon du Château Saint-Ange : ils eurent de la peine à se résoudre d'aller baiser les pieds de Sa Sainteté, qui d'ailleurs n'omit rien qui pût leur faire plaisir pendant leur séjour, & leur fit donner deux paires d'habits magnifiques. Ils avoüerent enfin, voyant l'Eglise de Saint Pierre, que la Moscovie n'avoit rien d'égal : ils admirerent le zele & la charité des souverains Pontifes en la fondation des Colleges, des Seminaires & des Hôpitaux, principalement en celle du College des Anglois, quoique cette nation se fût separée avec tant d'éclat de la Communion de l'Eglise Romaine. Comme ils n'avoient aucune connoissance de l'antiquité & nul goût des beaux Arts, ils resterent insensibles à tous les monumens de Rome; mais ils temoignerent beaucoup de

veneration pour les Reliques. Posſevin eut ordre du Pape de les reconduire jusqu'en Pologne, & de s'y arrêter.

Le dernier livre contient ce que Poſſevin y fit pour le bien de la Religion pendant cinq ans qu'il y demeura, & les dernieres actions de ſa vie. Comme le Roi étoit ſatisfait du traité de paix conclu avec les Moſcovites par la médiation de Poſſevin, il le reçut très-favorablement, & l'honora de ſa confiance en ce qui concernoit les affaires de la Religion. Ce grand Roi ſe ſentoit en état & avoit le deſſein de reprimer l'audace des Heretiques, qui s'étoient multipliez de toutes les ſortes par l'indolence de Sigiſmond Auguſte ſon prédeceſſeur; & il prit là-deſſus les conſeils de Poſſevin. Jugeant qu'il n'y avoit rien de plus utile à l'Egliſe que de lui former de bons ſujets & de dignes Miniſtres, il tourna ſes penſées à l'établiſſement de pluſieurs Seminaires & Colleges, dont il confia la direction aux Jeſuites. Ce Prince preſſoit leur General de lui en en-

voyer le plus qu'il pourroit, ayant dans son Royaume de l'occupation pour tous. Stanislas Krannsouski Archevêque de Gnesne & Primat de Pologne, le Cardinal de Radzevill Evêque de Cracovie, & generalement tous les Evêques, Jean Zamoski grand Chancelier, & un des hommes les plus illustres de son siécle par sa vertu, son sçavoir & sa valeur, appuyoient Possevin de tout leur crédit. Christophe Bathori Prince de Transilvanie, frere & imitateur du zele du Roi de Pologne, entra dans les mêmes desseins pour l'avantage de ses Etats, & Possevin y fit un voyage : il y ranima la pieté des Catholiques par des Missions, combattit les Heretiques dans des conferences & par de doctes écrits.

Tandis que tout étoit dans ces saints mouvemens, le Roi convoqua une Diette generale à Varsovie, où entre autres choses on devoit traiter de quelques prétentions de l'Empereur Rodolphe. Le Pape attentif à entretenir l'union entre les Princes Catholiques, & qui appre-

hendoit que l'Empereur & le Roi de Pologne n'en vinssent à une guerre, commanda à Possevin de se rendre à la Diette,& d'user de toute son habileté pour prévenir l'aigreur des esprits. L'Empereur même dans les instructions de ses Envoyez leur marqua d'avoir égard à ses conseils : mais ceux-ci, soit qu'ils voulussent avoir seuls l'honneur du succès, où par quelque autre raison, l'accuserent de partialité en faveur de la Pologne où il étoit si honoré. Aussitôt Claude Aquaviva General des Jesuites, qui avoit extremement à cœur que tous les siens se continssent dans la simplicité de leur institut, qui leur défend de se mêler des affaires d'Etat, conjura sa Sainteté de revoquer les ordres qu'elle avoit donnez à Possevin, & l'obtint.

Peu de tems après la mort du Roi de Pologne, qui arriva en 1586. Possevin fut rappellé en Italie par son General, qui ne voulut point le laisser en ce Royaume dans un tems de brigues & de contestations sur le choix d'un Roi. Il le refusa

même ensuite au Cardinal Aldobrandin, qui alla de la part du Pape Sixte V. féliciter le nouveau Roi Sigismond.

Padouë lui fut marqué pour le lieu de sa demeure, & il s'y occupa à travailler au grand ouvrage de sa Bibliotheque. Il y eut le bonheur d'être choisi par Saint François de Sales, nommé alors le Comte de Sales pour être Directeur de sa conscience. Possevin lui conseilla de quitter les études de Droit & de s'appliquer à celles de la Théologie, comme devant lui être necessaires, parceque Dieu le destinoit à être un saint Evêque.

Après quatre ans ou environ de séjour à Padouë, Possevin alla à Rome; & par ordre du Pape Innocent IX. il fit imprimer un traité où il porte son jugement sur quatre Auteurs, Philippe de la Nouë, Bodin, du Plessis-Mornay, Machiavel: ce dernier passoit pour être le plus pernicieux, & faisoit alors beaucoup de bruit. Le Pape Clement VIII. eut Possevin en grande consideration, & l'employa auprès du

Duc de Nevers, que Henri le Grand envoyoit à Rome pour l'affaire de sa reconciliation. Paul V. eut pour lui une bonté singuliere, & l'obligea de composer & de publier la relation de ses négociations auprès des Princes du Nord. Possevin fut encore fort cher au Cardinal Baronius. Le plus considerable de ses ouvrages c'est *son apparat sacré*. Le Pere Possevin nous a donné sous ce tître un catalogue de plus de six milles Auteurs qui ont traité des matieres Ecclésiastiques. Il nous apprend le tems où ils ont vécu, leur patrie, leur profession, leurs differens ouvrages, sur lesquels il porte son jugement, & dans lesquels il fait sur tout remarquer ce qui leur est échappé de peu conforme à la Foi. Ce livre a été imprimé deux fois, d'abord à Venise en mil six cens trois, & depuis à Cologne en mil six cens six & mil six cens sept.

Enfin sentant ses forces défaillir, il ne pensa plus qu'à la retraite & à se disposer à la mort, qu'il avoit souhaité, par un sentiment de dé-

Digitized by Google

votion envers la Sainte Vierge, d'aller attendre à Lorette, comme il le témoigne dans l'épitre dédicatoire de sa relation à Paul V. Ce fut néanmoins à Ferrare qu'il finit ses jours si bien employez à la gloire de Dieu & au service de l'Eglise. Sa mort fut subite, mais prévûë & préparée : peu de tems auparavant il avoit dicté un testament spirituel, & l'avoit signé avec peine. Il mourut le 26. de Février 1611. dans sa 78e. année.

ARTICLE XCVII.

Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ ΚΑΤΑ τοὺς Ἑβδομήκοντα. C'est à dire, *L'ancien Testament de la traduction des Septante, sur l'exemplaire du Vatican, imprimé à Rome & revû avec grand soin, avec les scholies de l'édition de Rome, les diverses leçons des manuscrits anciens, & les fragmens des versions d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion. Par Lambert Bos Professeur de la langue Grecque en l'Université de Franequere.* A Franequere, chez François Halma Imprimeur des Etats de

Frise & de l'Université, 1709. *Deux volumes in 4°. faisant 1326 pages sans la préface ajoûtée au premier volume.*

IL en a coûté cinq années de travail & d'application à Mr. Bos, comme il le marque au commencement de sa préface, pour préparer cette édition, & il croit ce tems bien employé, n'y ayant point d'étude plus convenable & plus douce à un Chrétien que celle de l'Ecriture sainte. Il ajoute qu'il espere que les personnes qui aiment les Muses lui en sçauront gré: expression trop basse & trop profane pour un sujet si relevé & si saint.

Este procul, tu Phœbe & inania nomina Musæ.

Comme les exemplaires de la traduction des Septante devenoient rares, Mr. Bos a jugé qu'une nouvelle édition seroit bien reçuë. Il a mis à la tête une préface divisée en trois chapitres.

Dans le premier chapitre il traite de la version des Septante & de son

utilité. Sans s'engager à faire l'hiſtoire, ſur laquelle tant d'autres ont travaillé, il ne doute nullement que cette traduction n'ait été compoſée dans le tems que Ptolomée Philadelphe regnoit en Egypte avec ſon pere Ptolomée fils de Lagus qui ſe l'étoit aſſocié. Soit de l'ordre de ce Prince, ou même ſans l'avoir conſulté, des Juifs d'Alexandrie ſe mirent à traduire les Ecritures en Grec. Ils ne furent que cinq, & non pas ſoixante dix ou ſoixante douze, qui prirent part à ce deſſein & au travail, qu'ils ne pouſſerent pas plus loin que le Pentateuque, & il n'y a pas lieu de croire qu'il y ait eû en cela une inſpiration particuliere. Ce qui s'en debite ſous le nom d'Ariſtée, eſt une fiction pour les accréditer : mais il eſt vraiſemblable qu'ayant eû l'approbation du Conſeil des Juifs, ou du Sanedrin d'Alexandrie, compoſé de ſoixante dix perſonnes comme celui de Jeruſalem, de là leur verſion a pris le nom de Septante.

Celle des autres livres eſt de differens Auteurs & a paru en des

tems posterieurs. Comme le terme γαῖσος, en Latin *gæsum*, qui signifie un javelot, est d'origine Gauloise, il n'a pû être en usage dans l'Orient que quelque tems après l'irruption des Gaulois en Asie, en l'Olympiade 125. & pendant le regne de Ptolomée Philadelphe seul. D'où Mr. Hodi cité par Mr. Bos, conclut que le livre de Josué où ce terme se trouve, n'a été traduit qu'après le regne de Ptolomée Evergetes II. c'est à dire, environ 168 ans plus tard que le Pentateuque.

La diversité du stile fait juger à Mr. Bos que les livres des Juges, de Ruth & des Rois, sont encore d'une autre main, qui insere souvent le verbe auxiliaire εἰμὶ entre le pronom ἐγὼ & le verbe principal, comme en cette phrase au l. 2. des Rois ch. 24. v. 17. ἐγὼ εἰμι ἠδίκησα. » *Je suis* » *celui qui ai peché.* Le Pentateuque ne fournit aucun exemple semblable, & de plus les mêmes mots Hebreux sont rendus par des mots Grecs differens.

Les livres des Paralipomenes & ceux d'Esdras different aussi de tous

les précedens pour l'expreſſion. Celui d'Eſter n'a été traduit que ſous Ptolomée Philometor, comme Uſſerius le prouve par les paroles qui ſe liſent au ch. 11. v. 1.

Le Traducteur de Job, dit Mr. Bos, avoit lû les Poëtes Grecs. Les Pſeaumes ont eû des Traducteurs habiles & éloquens, qui n'ont point ſuivi celui des livres des Rois en traduiſant le Pſeaume dixſeptiéme qui eſt rapporté au 2. des Rois chapitre 22.

Au contraire l'Ecclésiaſte eſt d'un Traducteur qui ignoroit la proprieté de la langue Grecque. Le Cantique des Cantiques eſt encore d'un Auteur plus récent, & apparemment c'eſt la verſion de Symmaque.

Il eſt aiſé de remarquer à pluſieurs indices, que les Prophetes ſont auſſi Traducteurs differens, non ſeulement de ceux des autres livres, mais même entre eux. Mr. Bos dit avoir obſervé qu'ils avoient peu de capacité & de jugement : l'unique exemple qu'il en rapporte, eſt pris d'Abdias ch. 1. v. 1. καὶ περιοχὴν εἰς τὰ

ἔθνη ἐξαπέσταλκεν, au lieu de ἀρχὴν il faut ἀγγέλοις, & le ſens eſt que le Seigneur a envoyé ſes meſſagers ou ſes Prédicateurs aux nations. Cependant Capelle a voulu ſoutenir cet endroit, entendant le mot ἀρχὴν du contenu, ou de ce que les Prédicateurs annonceroient aux nations. Au jugement de Mr. Bos, Ezechiel & Amos ſont tombez au meilleur de tous ces Traducteurs, mais Iſaïe n'en a eû qu'un indigne de lui.

Enfin la traduction de Daniel, comme l'ont remarqué les Editeurs de Rome, ne ſent point les Septante; & en effet elle eſt de Theodotion, auquel un ancien manuſcrit de René Marchal l'attribuë.

Cette traduction ainſi compoſée & ramaſſée de divers Auteurs, quoiqu'elle ne ſoit pas exempte de fautes, eſt pourtant d'une grande autorité; & les Juifs l'ont lûë dans leurs Synagogues, non pas à la verité auſſi anciennement que Scaliger, Walton & Mr. Simon l'ont penſé, mais ſeulement ſous l'empire de Juſtinien: Philon l'a ſouvent

copiée, les Peres l'ont eûë seule entre les mains ; & ce qui la releve davantage, c'est que les Evangelistes & les Apôtres l'ont citée.

De plus elle aide beaucoup à expliquer plusieurs passages du nouveau Testament, & même à donner l'intelligence & à rétablir la veritable leçon du texte Hebreu, où il paroît douteux & défectueux : comme en la Genese ch. 23. v. 13. Zacharie ch. 5. v. 6. & Ezechiel ch. 28. v. 18. Elle a conservé quelques endroits qui ne se voyent plus maintenant dans l'Hebreu, quoique le sens les demande, ou qu'ils ayent été alleguez par les Apôtres.

Mr. Bos dans le deuxiéme chapitre parle de differentes éditions des Septante. Il y en a eû trois principales d'où sont dérivées toutes les autres. La premiere est celle d'Alcala en 1515. par les soins & aux frais du Cardinal Ximenes, la seconde de Venise en 1518. par Alde Manuce, & la troisiéme à Rome en 1587. par l'ordre de Sixte V. & sous la direction du Cardinal Antoine Carafe. Cette derniere merite sans

doute la préference, ayant été faite sur un manuscrit de la bibliotheque du Vatican, qu'on croit écrit avant le tems de St. Jerôme. Les Editeurs de Rome étoient encore aidez de deux manuscrits très-anciens, l'un avoit appartenu au Cardinal Bessarion, l'autre leur avoit été envoyé de Grece, les deux étoient entierement conformes à celui du Vatican, & servirent à suppléer ce qui y manquoit; c'est à dire, les quarante six premiers chapitres de la Genese, les Pseaumes depuis le cent cinquantiéme jusqu'au cent trente huitiéme, que le tems a rongez. Les mêmes Editeurs consulterent outre cela divers autres manuscrits.

La conformité de ces vieux exemplaires avec celui du Vatican leur en fit concevoir une grande estime, mais elle augmenta par la conformité qu'ils y remarquerent avec les citations des premiers Peres, & Mr. Bos ajoute que l'ayant conferé avec Philon, il l'a trouvé semblable en la plûpart des passages.

Une autre preuve de l'excellence de ce manuscrit, c'est qu'il n'est

point alteré par les Asteriques & les Obeles d'Origene. Ce qu'Origene marqua par ses Asteriques, comme devant être inseré dans la version des Septante, ne paroît point dans ce manuscrit; & ce qu'il indiqua par ses Obeles comme devant en être retranché, y est demeuré, comme il a été verifié par le P. Morin & par Masius. Toutes les transpositions que les Septante avoient faites, & principalement dans Jeremie, sont ici les mêmes, & n'y ont point été redressées.

Le P. Morin fit l'édition de Paris de 1628. sur celle de Rome, & Walton l'a mise dans ses Polyglottes. C'est à elle aussi que s'attache scrupuleusement Mr. Bos, ajoutant au bas des pages les scholies des Editeurs de Rome, les diverses leçons du manuscrit d'Alexandrie des éditions d'Alcala & de Venise, & celles qui sont recueillies dans les Polyglottes d'Angleterre, avec les fragmens qui restent des traductions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion.

Il se sçait sur tout bon gré de ne s'être pas laissé surprendre comme

Digitized by Google

beaucoup de Sçavans, par le tître de l'édition de Londres en 1653. qui promet une entiere & exacte conformité avec celle de Rome, dont pourtant elle s'éloigne considerablement en plusieurs endroits, que M. Bos a soigneusement recueillis & qu'il rapporte.

Il parle avec honneur de l'édition que Mr. Grabe fait à Londres sur le manuscrit d'Alexandrie, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Février de l'année derniere & au mois Janvier de cette année. Il souhaiteroit que Mr. Grabe n'eut pas porté son jugement sur celle-ci avant que de l'avoir vûë.

Le Chapitre troisiéme contient des notes qui meritent d'être lûës, sur plusieurs passages de la traduction des Septante selon l'édition de Rome. En voici quelques exemples.

Il est dit en la Genese ch. 47. v. 31. Προσεκύνησεν Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ, Que Jacob adora ou s'inclina vers le bout de la canne que Joseph avoit à la main pour marque de son pouvoir dans l'Egypte, & St. Paul cite les mêmes paroles dans l'Epitre

aux Hebreux ch. 11. v. 21. Cependant l'Hebreu & la Vulgate portent, que Jacob tourné vers le chevet de son lit adora Dieu. D'où vient cette difference, si ce n'est que les Septante ont supposé d'autres voyelles aux mêmes consones de l'Hebreu ?

Aux Nombres ch. 24. v. 17. Ἀνατελεῖ ἄστρον ἐξ Ἰακὼβ, ἀναστήσεται ἄνθρωπος ἐξ Ἰσραήλ. » Un astre se levera de Jacob, » un homme s'élevera d'Israël. Au lieu que selon l'Hebreu & la Vulgate il faut lire : » Un astre se levera » de Jacob, & un arbrisseau s'éleve- » ra d'Israël. Mr. Bos conjecture que les Septante avoient mis ἄνθος *une fleur*, que les Copistes ont pris pour une abbreviation d'ἄνθρωπος.

Au livre premier des Rois ch. 13. v. 6. ἐκρύβη ὁ λαὸς ἐν τοῖς σπηλαίοις καὶ ἐν ταῖς μάνδραις » Le peuple se cacha » dans les cavernes & dans les étables, ou plûtôt dans les endroits où ils avoient coutume de cacher leurs troupeaux : car c'est le sens que M. Bos donne en ce passage au nom μάνδρα, & il n'approuve pas que Cappel reproche aux Septante d'avoir pris des étables, ou des troupeaux, pour des brossailles & des haliers.

Digitized by Google

Quant au texte, on a déja dit que c'est exactement celui de l'édition de Rome : il est partagé en deux colonnes, avec les variantes au bas des pages & sans version Latine. Le papier est beau & les caracteres sont nets. Les livres que nous n'avons qu'en Grec y sont ajoutez aux autres.

ARTICLE XCVIII.

OEUVRES DIVERSES DE Mr. Jean Locke. A Rotterdam, chez Frisch & Bohm, 1710. *in douze, pages* 468. *sans compter l'éloge du Sieur Locke de* 100 *pages.*

L'Eloge de Mr. Locke ne pouvoit pas être tracé par une main plus amie que celle de Mr. le Clerc, lié avec lui par des sentimens à peu près conformes sur la Religion. Jean Locke naquit à Wrington en Angleterre le 29. d'Août 1632. d'un pere qui fût Capitaine dans l'armée de Cromwel. Il fit ses premieres études à Londres, & alla les continuer à Oxfort, où il avoit obtenu une place dans le Col-

Digitized by Google

lege de l'Eglise de Christ. Quoiqu'il témoignât du dégoût pour la maniere dont la Philosophie s'y enseignoit, & qu'il négligeât les exercices ordinaires & publics des disputes, il passa néanmoins pour le meilleur esprit de ceux qui étoient dans le College. Il chercha de l'amusement dans la conversation avec des personnes spirituelles & polies, & à écrire des lettres : & en ce genre, au sentiment de Mr. le Clerc, il est comparable à Voiture pour la finesse des pensées, & ne lui cede que dans l'élegance de l'expression. Mr. Locke devint pourtant Philosophe, mais ce fut par la lecture des ouvrages de Descartes, dont il admira le genie, sans adopter ses sentimens. Il s'appliqua aussi à la Medecine, de laquelle il ne fit pas pourtant profession dans la suite.

L'endroit le plus heureux de sa vie fut d'avoir plû à Mylord Ashley, si connu sous le nom de Comte de Shaftesbury, Chancelier d'Angleterre sous le Roi Charles II. Mylord Ashley, incommodé d'un abscès dans la poitrine, eut besoin de

boire des eaux d'Aſtrop, & à ce deſſein fit un voyage à Oxfort en 1666. Mr. Locke qui avoit eû la commiſſion de faire tenir les eaux prêtes, eut occaſion de le voir ; & dès le premier entretien gagna tellement les bonnes graces ; qu'il les poſſeda toujours depuis. Mylord Ashley lui confia l'éducation de ſon fils aîné, & celui ci en ſon tems lui confia auſſi celle de ſon fils, qui eſt maintenant le Comte de Shafteſbury.

Comme Mylord Ashley avoit en vûë d'être employé dans les grandes affaires, il jugea que Mr. Locke pourroit lui être utile, & à cet effet il lui conſeilla de tourner ſes études de ce côté là, & de s'appliquer à la recherche des connoiſſances neceſſaires à un Miniſtre d'Etat, touchant la forme du gouvernement du Royaume & de l'Egliſe d'Angleterre. Et puis prenant ſoin de ſa conſervation, il lui fit faire un voyage à Montpellier en 1675. pour prévenir l'étiſie dont il le voyoit menacé. Mr. Locke y fit connoiſſance avec le Comte de Pembrok, & à Paris avec Mrs. Juſtel, Toinard, & Guenelon.

Medecin d'Amsterdam, dont l'amitié lui fut d'un grand secours quelques années après.

Car le Comte de Shaftesbury s'étant retiré en Hollande sur la fin de l'année 1682. Mr. Locke l'y suivit, & fut même obligé de s'y tenir caché; parce qu'accusé d'avoir écrit quelques libelles séditieux, le Roi d'Angleterre le demandoit pour en faire justice. Mr. Guenelon lui donna une retraite dans sa maison. La revolution de 1688. qui rendit le Prince d'Orange maître de l'Angleterre, donna à Mr. Locke la liberté d'y retourner, mais avec une poitrine affoiblie qui ne pouvoit supporter l'air de Londres chargé des fumées du charbon de terre; il alloit de tems en tems en chercher un plus pur à la maison de Campagne du Comte de Peterboroug, en laquelle il étoit toujours bien reçû. Contraint enfin de s'éloigner davantage; il fixa sa demeure à Oates chez le Chevalier Masham à plus de vingt mille de Londres, où il retournoit passer les quatre mois de l'été. Ayant été obligé d'y faire un voyage pendant

le froid en 1697. à cause que le Prince d'Orange qui étoit aussi asthmatique, le voulut consulter sur son mal, il en retourna extremement incommodé. Enfin il mourut chez le Chevalier Masham le 18. d'Octobre 1704.

Mr. le Clerc donne des loüanges infinies à Mr. Locke, qu'il regarde comme un profond Philosophe, qui a pénetré les secrets de l'entendement humain; & ce qui est autant de son goût, c'est qu'il a été hautement déclaré pour la Tolerance universelle, à condition néanmoins que la Religion Catholique n'y soit pas comprise; pour laquelle il a eû autant d'aversion, que de complaisance envers toutes les sectes quelles qu'elles soient, sans excepter la Juive, la Mahometane, la Payenne. Il n'a pas été moins ennemi du pouvoir Monarchique, & toûjours dans le parti opposé à ses Rois: sentimens qu'il avoit pris dans la maison paternelle.

D'ailleurs Mr. le Clerc le représente comme un homme civil, poli, propre en sa personne, agréable dans

la converſation, charitable, & qui ſçut corriger en lui le penchant qu'il avoit à la colere. Il eut du génie, non ſeulement pour les meditations Philoſophiques, mais auſſi pour les affaires, & il y fut employé. En 1664. il accompagna en qualité de Secretaire le Chevalier Swan, qui alloit réſider de la part du Roi d'Angleterre à la Cour de l'Electeur de Brandebourg : mais Mr. Locke n'y demeura qu'une année. En 1672. & 1673. le Comte de Shafteſbury qui étoit alors Grand-Chancelier, le fit Secretaire de deux Bureaux de la preſentation des Benefices & du commerce. Après la revolution cauſée par le Prince d'Orange il fut Commiſſaire des appels, avec un appointement de deux cens livres ſterling, & enſuite Commiſſaire du commerce & des Colonies avec cent livres ſterling.

Les ouvrages de Mr. Locke ſont en grand nombre. 1°. Le plus travaillé de tous eſt le traité de l'entendement, qu'il commença en 1670. & qu'il ne fit paroître qu'en 1690. Il y en a eû quatre éditions en

 Anglois

Anglois à Londres, une en François à Amsterdam, & une en Latin. 2°. La conduite de l'esprit dans la recherche de la verité. 3°. Une méthode de faire des recueïls. 4°. Deux traitez touchant la monnoye. 5°. De l'éducation des enfans. 6°. Mr. Locke publia en 1690. un livre sur le Gouvernement civil, il n'osa mettre son nom à un ouvrage si séditieux. 7°. Etant en Hollande il confera avec les Remontrans, & principalement avec Limborch qui étoit à leur tête, & lut quelques traitez d'Episcopius : il trouva que leurs sentimens revenoient à peu près aux siens, & s'y étant confirmé de plus en plus, il composa une lettre en Latin sur la Tolerance, qu'il addressa à Limborch. Cette lettre fut suivie de deux autres pour répondre aux objections qui lui furent faites.

8°. En 1695. il fit paroître un livre, où il prétendit prouver que le Christianisme n'a rien qui soit au-dessus de la raison. L'Angleterre malheureusement fertile en ces sortes d'écrits qui anéantissent la foi, en voyoit alors courir plusieurs, & Mr.

Stillingfleet Evêque de Worcester en étant ſcandaliſé, entreprit la défenſe du Myſtere de la Trinité, où il attaqua Mr. Locke, qui lui répondit. La diſpute s'échaufa entre eux, & produiſit trois lettres de la part de Locke, & deux repliques de la part de l'Evêque, que la mort empêcha d'en faire une troiſiéme.

Mr. le Clerc n'eſt pas un homme qui ſe cache, aucontraire il trouve par tout l'occaſion de ſe montrer tel qu'il eſt, & il prend ici celle du différend de l'Evêque de Worceſter & de Mr. Locke; pour renouveller ſon ancienne calomnie contre les Saints Peres, auxquels en general, & à Saint Hilaire en particulier, il impute l'impie & la folle erreur d'avoir crû trois Dieux; plus injuſte envers eux, que les Sabelliens & les Ariens de leur tems. Car ceux-ci ne s'aviſerent jamais de reprocher aux Catholiques, comme un dogme avoüé, d'adorer trois Dieux; mais ſeulement comme une conſequence qui ſe tiroit du Myſtere de la Trinité. Ils convenoient tous enſemble de l'unité individuelle de ſubſtance en un

seul Dieu : mais les Sabelliens & les Ariens prétendoient qu'admettre la Trinité de personnes subsistantes & égales, c'étoit tomber en contradiction. La réponse des Docteurs de l'Eglise étoit, que cette Divinité, une en soi & absolument indivisible, n'étoit point multipliée ; mais communiquée du Pere au Fils par voïe de generation du Pere & du Fils, ou par le Fils au St. Esprit, par voïe de procession. Qui ne voit pas cette doctrine dans St. Athanase, est étrangement aveuglé. Il dit expressément *. „ Comme il y a un seul principe, il y „ a un seul Dieu, & veritablement „ & réellement une seule substance : „ c'est une seule hypostase qui dit, „ je suis celui qui suis. Est-il rien de plus clair pour l'unité de Dieu, que de reconnoître une seule hypostase ; prenant ce mot dans la signification de substance, comme l'entendoient alors l'Eglise Romaine & celle d'Alexandrie ? Ils se servoient assez communément du terme d'*identité*, *ταυτότης*. „ Le Verbe, dit encore Saint

* *Orat.* 5. *contra Arianos.*

„ Athanaſe *, a donc réellement & „ veritablement l'*identité* de nature „ avec le Pere. S'ils employoient la comparaiſon de la nature humaine qui eſt une en tous les hommes, c'eſt en obſervant qu'elle eſt multipliée & diviſée en chacun d'eux, au lieu que la nature divine eſt en trois perſonnes la même & ſans diviſion. „ Nous autres hommes, dit encore „ St. Athanaſe, comme nous avons „ la même origine & que nous deſ„ cendons d'un même pere, nous „ avons la même nature, & nous „ ſommes un en quelque ſorte θέ„ σει, & comme par imitation de „ l'unité phyſique du Pere & du „ Fils, ἔχοντες ἀδιαίρετον τὴν τοῦ Υἱοῦ „ πρὸς τὸν Πατέρα φυσικὴν ἑνότητα. Unité qu'il appelle indiviſible & *identité*.

C'eſt donc par un égarement pitoyable que Mr. le Clerc avance, *que les orthodoxes de ce tems-là croyoient un ſeul Dieu en eſpece, & trois en nombre*. Car outre que St. Athanaſe peut juſtement être reçu pour garant de la foi des autres, St. Hilaire dans toute la ſuite de ſes livres ſur la

* *Orat.* 4.

Digitized by Google

Trinité répond comme lui à l'objection des Sabelliens & des Ariens. Dans celui qui est intitulé des Synodes, ou de la foi des Orientaux, auquel Mr. le Clerc s'arrête, il dit que Basile d'Ancyre, & ceux qui avec lui confessoient le Verbe parfaitement semblable au Pere en substance, revenoient dans le fond à le croire de la même substance & consubstantiel. Car supposé qu'il y a un seul Dieu en une substance unique & indivisible, comme St. Hilaire l'assûre, il s'ensuit que la parfaite similitude & l'égalité en cette substance est veritablement & réellement l'unité, & qu'il n'y a qu'une distinction de personnes entre le Pere & le Fils dans l'unité de substance. Mr. le Clerc n'a pû corrompre le sens de St. Hilaire, que par une inadvertance aussi peu pardonnable que la mauvaise foi, en prenant le terme de personne pour celui de substance.

Pour annéantir cette accusation temeraire contre les Orthodoxes, il suffit de faire reflexion à la question qui s'éleva entre eux touchant les termes d'hypostases & de personnes.

La maniere de parler des Orientaux, qui disoient qu'il y a trois hypostases, déplaisoit à l'Eglise Romaine & à celle d'Alexandrie, dans la crainte que quelqu'un ne s'imaginât qu'il y a trois substances ; & les Orientaux désapprouvoient ce que les Latins & ceux d'Alexandrie disoient, qu'il y a seulement trois personnes ; cette façon de parler ne leur paroissant pas marquer assez nettement la distinction réelle, & craignant que le mot de *personne* ne fût pris par quelqu'un pour celui de *personnage*. Mais dans cette contestation sur les mots, on les voit parfaitement d'accord dans une même créance du Mystere de la Trinité, également attentifs à garder l'unité réelle de substance & la distinction réelle des personnes.

On s'est crû obligé de suivre Mr. le Clerc dans une digression, où il n'est entré, dit-il, que pour justifier Courcelles frere de sa grand'mere contre la censure de Mr. Stillingfleet. Ce fameux Arminien Courcelles a appris à son petit-neveu Mr. le Clerc, à imposer aux Peres le blasphême si détesté dans le Christianisme, de la pluralité des Dieux.

Venons aux ouvrages de Mr. Locke contenus dans ce volume. Celui qui se presente d'abord, est sa premiere lettre sur la Tolerance, qu'il fait consister en ce que chacun ait l'entiere liberté de choisir & de suivre telle Religion qui lui plaira & qu'il estimera être la meilleure, sans crainte d'être inquieté, à quelque societé qu'il se joigne, ou de quelque societé qu'il se sépare. Il prétend que faire attention à ce que c'est qu'Etat & qu'Eglise, suffit pour se convaincre, qu'une telle Tolerance ne sçauroit être justement refusée.

» L'Etat selon mes idées, dit-il, » est une societé d'hommes établie » dans la seule vûë de se procurer les » uns aux autres la conservation & » l'avancement de leurs interêts ci- » vils. De cette définition il conclut, que toute l'autorité du Magistrat est renfermée dans l'interêt civil, & ne s'étend point au salut des ames, qui n'est pas confié à ses soins. D'ailleurs, poursuit-il, le Magistrat n'a pour se faire obéïr que la crainte des peines qui peuvent à la verité faire des hypocrites, mais non pas des Fidelles.

Digitized by Google

» Par le terme d'Eglise, dit-il » ensuite, j'entens une societé » d'hommes qui se joignent volontai- » rement ensemble pour servir Dieu » en public, & lui rendre le culte » qu'ils jugent lui être agréable, & » propre à leur faire obtenir le salut. Elle est libre & volontaire, cette societé, ajoute-t'il ; parce que les hommes ne naissent point membres d'une Eglise ou d'une autre, & que la Religion ne se transmet pas des peres aux enfans comme un heritage.

S'il se fait objecter que cette définition est défectueuse, en ce qu'il n'y est point fait mention de Pasteurs, dont l'autorité soit dérivée des Apôtres par une succession non interrompuë, ce n'est que pour avoir lieu de marquer son mépris, & pour l'ordination, & pour la succession des Pasteurs : mais il laisse là dessus chacun dans son opinion.

Comme il n'est point de societé, de quelque genre qu'elle soit, qui n'ait ses loix particulieres, imposées à tous ceux qui la composent, aussi l'Eglise a les siennes : & comme les loix demandent l'appui d'une auto-

rité qui en commande l'obſervation, & puniſſe l'infraction, il faut reconnoître un pouvoir dans l'Egliſe. Mais quel eſt ce pouvoir de l'Egliſe ? Mr. Locke le réduit à deux chefs : le premier, d'exhorter à l'obſervation des loix ; le ſecond, non ſeulement de reprendre ceux qui y manquent, mais encore d'éloigner & de priver de ſa Communion & d'excommunier les incorrigibles, en telle ſorte néanmoins que l'excommunication ne ſoit, ni offenſante, ni injurieuſe, & qu'elle ne porte aucun dommage à la perſonne & aux biens de ceux contre qui elle eſt prononcée. D'autant plus qu'il n'eſt pas poſſible parmi ces conteſtations infinies touchant l'Egliſe, de décider quelle eſt la veritable, & s'il n'y en a qu'une qui conduiſe au ſalut.

De plus chaque Egliſe particuliere n'a aucun pouvoir ſur les autres Egliſes, lors même qu'elle a le Magiſtrat civil de ſon côté, puiſque la Religion n'eſt pas de la competence du Magiſtrat. » Le pouvoir civil eſt » partout le même, dit-il, en quel» ques mains qu'il ſe trouve ; & un

» Prince Chrétien ne sçauroit don-
» ner plus d'autorité à Eglise, qu'un
» Prince infidelle, c'est à dire, au-
» cun.

Bien loin que ceux qui gouvernent l'Eglise puissent faire, ou procurer de mauvais traitemens à quiconque ne s'unit pas à eux, ils ignorent leur commission, s'ils n'entretiennent pas la concorde entre tout les citoyens ; & il est du devoir du Magistrat civil de la maintenir de tout son possible.

Jusqu'où doit aller la Tolerance ? Mr. Locke ne lui donne point d'autres bornes, que ce qui seroit évidemment contre les bonnes mœurs, ou préjudicale & nuisible aux autres hommes. Sacrifier & tuer un veau ne fait mal à personne : qu'il soit donc permis de sacrifier un veau, à qui croira faire ainsi une action de Religion & agréable à Dieu. Que l'Anabaptiste, le Socinien, le Juif, le Mahometan, l'Idolâtre, joüissent du benefice de la Tolerance. Il en exclut seulement deux sortes de gens, les Catholiques & les Athées : les premiers, sur deux insignes calomnies, d'enseigner qu'il

ne faut pas garder la parole donnée à ce qu'ils nomment Heretiques, & que le Pape n'est pas seulement le Chef de la Religion, mais encore le maître souverain de tous les biens.

On n'a point trouvé dans cette lettre de Mr. Locke les deux caracteres que Mr. le Clerc lui donne, d'excellent Philosophe & d'Ecrivain poli. Ce n'est qu'un tissu de contradictions, de mauvais raisonnemens, de déclamations triviales, avec des expressions & des comparaisons basses. Aureste, il ne va pas si loin que les Armeniens & les Sociniens, il s'arrête à une Tolerance purement civile & politique; & il laisse à chaque Eglise le droit d'exiger la créance de tous ses dogmes, comme necessaire à salut, pourvû qu'elle n'arme pas son zele contre ceux qui sont d'une autre opinion, & qu'elle entretienne avec eux le commerce de la vie & de la societé civile.

Le second ouvrage est intitulé, *de la conduite de l'esprit dans la recherche de la verité*, & les reflexions dont il est plein, le rendroient utile, si elles n'étoient pas rapportées à une mau-

vaise fin. Mr. Locke le commence par les loüanges de l'entendement. « Quoique l'on distingue, dit-il, » les facultez de l'esprit, & que l'on » donne l'empire supreme à la vo- » lonté comme à un agent, il est » pourtant vrai que l'homme qui est » l'agent, se détermine lui même » à faire ceci, ou cela, sur quelque » connoissance vraye ou fausse.... & » quelque faculté qu'il employe, » l'entendement avec la lumiere qu'il » a, bien ou mal informé, lui sert » toujours de guide. Il nous est donc d'un interêt essentiel d'apprendre à conduire nôtre entendement dans la recherche du vrai & dans ses jugemens. Ce seroit à la Logique à nous rendre ce bon office, elle nous le promet : mais Mr. Locke qui cite le Chancelier Bacon, ne l'en croyant pas capable, s'est proposé une autre voïe que celle qu'elle montre dans les Ecoles.

Il semble que tout ce qu'il dit dans ce traité peut se rapporter à trois chefs. 1°. A donner de l'étenduë & de la facilité à nôtre entendement. 2°. A le tenir en une situation, pour

ainsi dire, d'équilibre entre les sentimens qu'il a à examiner, sans se laisser incliner par la passion, ou par un secret désir que l'un soit plus vrai que l'autre. 3°. A s'arrêter à des idées fixes & déterminées, quand il le faut appliquer à des questions particulieres.

Il y a sans doute une grande inégalité dans les esprits des hommes, soit pour la facilité de concevoir & la penetration, soit pour l'étenduë, soit pour la justesse, & l'exactitude à juger. Qoiqu'elle vienne en partie du fond de la nature, Mr. Locke remarque qu'elle doit être le plus ordinairement attribuée au plus ou au moins de culture. Il la recommande donc, & il la fait consister à exercer son esprit, qui à peu près comme le corps acquiert de l'agilité par l'exercice; à le remplir de beaucoup de diverses idées, ne le bornant pas à une seule sorte de connoissances & de livres; à ne prendre pour principes de ses raisonnemens que ce qui est exactement vrai, l'erreur ne provenant que du défaut des principes. Il fait des peintures vives & naïves de plu-

ſieurs ſortes de gens, qui font peu d'uſage de leur entendement, comme de ceux qui ſont occupez du travail de la campagne, & qui ont fort peu de connoiſſances, des habitans des villes qui en ont davantage à proportion de leurs differentes conditions & de leurs emplois.
» Un Gentilhomme de campagne,
» après avoir laiſſé tout ſon Latin &
» toute ſorte d'érudition au College,
» ſe retire dans ſon Domaine, &
» s'aſſocie avec ſes voiſins de la mê-
» me trempe, qui n'ont de goût
» que pour le vin & pour la chaſſe:
» il employe tout ſon tems avec ſes
» amis, il ne converſe qu'avec eux,
» & il ne peut ſouffrir aucune com-
» pagnie, où l'on parle d'autre cho-
» ſe que de bon vin.

Mr. Locke deſcend dans un grand détail de ce qui peut conduire l'eſprit à la verité, ou l'en écarter. Touchant les principes; il dit que ſouvent les hommes prennent pour principe de leurs raiſonnemens ce qui n'eſt qu'un préjugé: comme lors qu'ils concluent qu'une opinion eſt vraye, parceque c'eſt celle

de personnes qu'ils estiment habiles. Ils se tirent ainsi d'un état d'incertitude qui les gêneroit, & ils s'épargnent la peine d'un examen rigoureux & difficile. Quelque application donnée à l'étude des Mathematiques, sans prendre le dessein de devenir grand Mathematicien, remedieroit à ce défaut.

Ensuite il conseille de se faire comme une provision d'idées abstraites; de reconnoître ses préjugez, & la marque qu'il donne d'un préjugé, c'est de ne pas vouloir entendre & considerer les raisons du sentiment opposé; d'examiner avec soin & avec une espece d'indifference ce qui est proposé; de ne pas tirer une conséquence generale d'une observation particuliere, de ne pas se contenter d'avoir rempli sa tête des argumens & des preuves de deux partis contraires; d'éviter la précipitation & l'impatience dans ses jugemens, laquelle ne vient pas seulement de la legereté de l'esprit, ou de la paresse, mais aussi d'une trop grande ardeur de sçavoir, qui fait couler sur les matieres.

Le principal, dit-il, n'eſt pas de beaucoup lire, mais de lire avec reflexion, & avec la précaution de ne pas ſe laiſſer éblouïr par les tours & l'éloquence d'un Auteur. Sur tout il faut ſe donner de garde de la partialité, ſoit en faveur d'un Auteur, ſoit pour une ſorte d'étude qui ſait, ou mépriſer toutes les autres, ou s'efforcer de l'amener à celle qui a la préference : ainſi voit-on des Chimiſtes faire entrer leur Chimie juſque dans les Myſteres de la Religion.

Mr. Locke n'approuve pas le ſoin de faire toutes les diſtinctions poſſibles, c'eſt briſer ſon ſujet & le réduire en poudre, non pas le diviſer. Sur les comparaiſons, il obſerve que ſouvent elles impoſent & détournent de la verité. Il dit que c'eſt à l'évidence qu'eſt dû l'acquieſcement de l'eſprit ; mais que la préſomption & le découragement empêchent preſque également d'y parvenir. Il avertit d'éviter comme un écueïl dangereux de joindre des idées differentes.

Les ſophiſmes qu'il juge les plus

ſéduiſans, viennent de la maniere dont un Auteur expoſe & inſinuë ſes penſées : il paroît en colere contre tous ceux qui employent la Rhetorique & l'artifice pour perſuader, tandis qu'il s'abandonne lui-même à un ſtile déclamatoire & chargé de comparaiſons.

Le troiſiéme eſt un *Diſcours ſur les miracles*, qu'il définit » des operations ſenſibles que le ſpectateur » regarde comme divines, parce » qu'elles ſont au deſſus de ſa portée, » & contraires même, à ce qu'il » croit, aux loix établies de la nature. Mr. Locke prétend, que pour établir ſa foi ſur les miracles, il n'eſt pas neceſſaire de connoître effectivement, ſi la choſe dont on eſt témoin eſt au deſſus de toutes les forces de la nature, l'étenduë de ces forces nous étant inconnuë : il ſuffit d'y appercevoir les marques d'une puiſſance ſuperieure à toute autre qui s'y oppoſe. Ainſi la miſſion de Moyſe étoit atteſtée par la ſuperiorité de ſes miracles, ſur les prodiges que pûrent faire les Magiciens d'Egypte.

Digitized by Google

Le quatriéme est une méthode de faire des recueïls.

Le cinquiéme consiste en quelques particularitez de la vie du Comte de Shaftesbury, à qui il attribuë d'avoir forcé Monk d'entreprendre le rétablissement de Charles II. Roi d'Angleterre, les premieres pensées de Monk étant de s'emparer du gouvernement.

ARTICLE XCIX.

APPARATUS BIBLICUS in tres libros distributus, ad Scripturæ studium feliciter incipiendum prænoscenda disputationibus viginti complectens &c. C'est à dire, *Apparat de la Bible divisé en trois livres, & comprenant en vingt dissertations ce qu'il faut sçavoir pour commencer heureusement l'étude de la sainte Ecriture. Tome IV. qui contient trois dissertations touchant l'histoire des Versions en langue vulgaire, s'il convient d'accorder indifferemment à toute sorte de personnes de lire les livres saints, & touchant les diverses éditions de l'Ecriture & les Polyglot-*

tes. A Bruxelles, chez Jean de Smedt à l'enseigne de la conversion de Saint Augustin, 1706. *in folio, pages* 680.

ON a rendu compte * des trois premiers tomes de ce grand ouvrage, qui est à proprement parler une bonne & ample compilation.

Le R. P. Cherubin dans la dissertation quatorziéme, qui est la premiere de ce tome, traite des traductions de la sainte Ecriture en langue vulgaire, & il commence par les Françoises. Il examine en quoi le texte du P. Quesnel dans son nouveau Testament est conforme à celui de Mons, ou en est different; & il le confronte avec tous les endroits que Messieurs Simon, Maimbourg, Malet, des Isles, le P. Maximin, & un Auteur Anonyme, avoient jugez dignes de reprehension. Il en fait de même d'une édition de la Bible en Latin & en François, imprimée à Liege en 1702. & qui n'est

* *Au mois de Decembre* 1710. *aux mois de Janvier, Août & Decembre* 1711.

Digitized by Google

presque pour l'ancien Testament que la version de Mr. de Sacy, & pour le nouveau que celle de Mons. Il porte un pareil jugement du nouveau Testament en Flamand, imprimé à Emeric en 1697. lequel est proprement une traduction de celui de Mons : le P. Bukentof Recollect & le P. Joyeux Dominicain y remarquerent des fautes si considerables qu'elle fut défenduë.

Il donne beaucoup de loüanges à la Version & aux Notes de Mr. de Sacy. Enfin il parle de celles de Mr. Simon, de Mr. Godeau, du P. Bouhours, de Mr. le Clerc : comme ce sont choses connuës, on ne s'y arrête pas. On remarquera seulement, qu'il a rapporté la juste condamnation portée par Monseigneur le Cardinal de Noaïlles & par feu Monseigneur l'Evêque de Meaux contre la traduction de Mr. Simon, & les vains efforts que celui-ci fit pour la soutenir. Il désapprouve que Mr. Godeau & Mr. le Clerc apostrophent Dieu par le pronom *tu*, toi ; & que le P. Bouhours omette quelquefois des particules conjonctives, du reste il loüe sa traduction.

Digitized by Google

Des versions Françoises il passe aux Italiennes, Espagnoles, Alemandes, Flamandes, Angloises, Danoises, Suedoises, Polonoises, Moscovites &c. & il n'en dit rien qu'après Messieurs Simon & Kortholt. C'est au P. le Long de l'Oratoire qu'il faut maintenant s'addresser pour être instruit sur ce sujet, & consulter son ouvrage intitulé, *Bibliotheca sacra, seu syllabus omnium fermè sacræ Scripturæ editionum ac versionum*, dont on a parlé au mois de Juin 1709.

Touchant les traductions de l'Ecriture en langues vulgaires, on demande si l'Eglise doit permettre, ou même procurer qu'il s'en fasse? Si elle doit en accorder la lecture indifferemment à tous les Fidelles? Ce sont deux questions que le P. Cherubin traite ensemble dans la dissertation quinziéme & à sa maniere, qui consiste à exposer ce qu'une grande lecture lui fournit d'autoritez & de faits, & à rapporter ce que les Docteurs Catholiques ont dit d'une part, & les Protestans de l'autre.

Ceux-ci imposent à l'Eglise, qu and

ils assûrent qu'elle arrache des mains des Fidelles l'Ecriture sainte comme un livre pernicieux, & il est sur tout honteux à un homme si habile que l'étoit Usserius, d'avoir non seulement appuyé cette calomnie, mais de l'avoir poussée au dernier excès.

Les Catholiques conviennent qu'il n'est point en soi de lecture plus sainte, plus utile, plus recommandée; mais ils ajoutent avec sagesse, 1°. Qu'elle n'est pas necessaire à tous. Car combien de simples Fidelles ne sçavent pas même lire? Combien de nombreuses assemblées de Chrétiens ont ignoré les langues, comme ceux d'Afrique qui habitoient à la campagne, ceux de Gaule, de Germanie, d'Espagne, de la Grande Bretagne, les François jusqu'au tems de Charle-magne, ceux d'Italie & des autres païs, où le Latin cessa d'être en usage parmi le peuple? Il en faut juger de même de l'Orient: car quoique le Latin & le Grec fûssent les langues dominantes dans l'Empire, elles n'étoient pas étenduës universellement, & les Pro-

Digitized by Google

vinces avoient la leur particuliere.

2°. Que c'eſt de la bouche des Paſteurs & des Prédicateurs qui ont leur Miſſion de l'Egliſe, que les Fidelles doivent recevoir avec ſoumiſſion la parole de Dieu. 3°. Que c'eſt de l'Egliſe, qui les inſtruit par les Paſteurs qu'elle leur envoye, qu'ils doivent attendre l'intelligence & apprendre le vrai ſens de l'Ecriture.

4°. Il arrive des tems de ſéduction, & que l'eſprit de préſomption & de fanatiſme ſe répand & ſemble s'emparer du monde ; témoin ce qu'on vit après l'apoſtaſie de Luther : l'artiſan dans ſa boutique laiſſant ſes outils en prenant la Bible en main, ſe crut plus intelligent que tous les Saints Peres & que tous les Théologiens enſemble, & s'arrogea de décider de la Religion ſelon ſon caprice. Alors il eſt de la prudence & de la charité de l'Egliſe de ramener ſes enfans, & de les arrêter aux inſtructions de leurs Paſteurs, de ne permettre qu'avec diſcernement la lecture des livres ſaints, & de l'interdire à ceux

qui à raiſon de leur mauvaiſe diſpoſition y trouveroient la perte de leur ame. 5°. Enfin elle défend les traductions compoſées par les Heretiques, ſuſpectes, infidelles.

Telle eſt la diſcipline de l'Egliſe, confirmée par les Decrets de pluſieurs Papes, Innocent III. Gregoire VII. Pie IV. Gregoire XIII. Clement VIII. Pour nous tenir dans la France, nos Prélats afin de reprimer la licence que le peuple ſe donnoit de dogmatiſer dans les tems dangereux du Calviniſme naiſſant, condamnerent abſolument toutes les verſions faites par les Heretiques, & jugerent à propos de défendre la lecture des autres ſans une permiſſion ſpéciale de l'Evêque, ou de ſon Vicaire General. Ils le déciderent ainſi dans les Conciles Provinciaux de Sens, de Toulouſe, de Narbonne, de Bourges, & dans des Synodes particuliers. Henri II. en 1547. & 1551. ordonna que nul ſemblable livre ne fût débité avant que d'avoir été approuvé par la Faculté de Paris, laquelle ſur ce ſujet étoit d'une grande

reſerve, & ſe déclaroit hautement contre les traductions en langues vulgaires, comme il parut par la condamnation de cette propoſition d'Eraſme : *ſacras litteras cupiam in omnes verti linguas*; comme il parut encore en l'affaire de René Benoît. Et depuis en 1578. Monſeigneur Pierre de Gondi Evêque de Paris ayant aſſemblé pluſieurs Docteurs, & leur ayant demandé leur avis ſur le deſſein d'une Bible Françoiſe *; eux ſuivant l'opinion de leurs Maîtres conclurent en ſomme, » qu'il » ne falloit traduire la ſainte Ecri» ture en langue vulgaire. Conformément à cette réponſe le premier jour de Decembre 1620. dans une aſſemblée de la Faculté, où ſe trouverent deux cens Docteurs, il fut arrêté, *Quod ad Biblia ſacra attinet in linguam Gallicam edita, declarat Facultas ſe nullo modo verſionem quamcumque Gallicam ſacrorum Bibliorum probare.* Ces decrets & pluſieurs autres pareils juſqu'en 1661. ſemblent devoir s'entendre, par rap-

* *Maurice Poncet.*

port aux tems de séduction, & à l'infidelité des traductions.

Au reste le P. Cherubin ne pardonne pas à Mr. Arnauld d'imputer à l'ignorance des Docteurs l'aversion qu'ils marquoient avoir des traductions.

On n'omettra pas ce qui arriva en Angleterre sous le regne de Henri VIII. * qui en 1510. fit travailler Tonstal Evêque de Durham, & Heath Evêque de Rochester à une traduction Angloise, afin de l'opposer à celle de Cowerdal, & à d'autres qui favorisoient le Lutheranisme : mais il s'apperçut bientôt du mauvais effet de cette lecture accordée au peuple, & dès l'année 1542. il supprima par une ordonnance très-severe toutes les versions, & celle-là même qui paroissoit sous son autorité.

Quoique les tems soient par eux mêmes moins dangereux, il ne s'ensuit pas que l'Ecriture doive être mise entre les mains de toutes sortes de personnes : elle peut devenir

* *Durellus vindic. Eccl. Angl. c.* 27.

Digitized by Google

nuisible à quelques-uns, & tout le monde n'a pas les dispositions necessaires pour en profiter ; le commun donc des Fidelles doit prendre l'avis de son Pasteur, de son Directeur. Les Heretiques méprisent ces précautions : comme à leur gré la meilleure disposition est la confiance en son propre jugement, l'indocilité & le penchant à la revolte contre l'autorité de l'Eglise, ils s'empressent de présenter indifferemment à tous leurs traductions.

Mr. Arnauld ne veut pas non plus qu'il y ait aucune reserve pour la lecture de l'Ecriture sainte, & il a écrit sur ce sujet avec beaucoup de chaleur contre Messieurs Steyaert, Mallet & Simon. Le R. P. Cherubin examine fort au long ses preuves, & après avoir d'abord averti qu'il ne faut pas se laisser surprendre par le stile déclamatoire, hautain & violent de Mr. Arnauld, il dit à chacune de ses raisons qu'elles n'ont rien de solide ; que considerées en elles mêmes, & prises pour ce qu'elles valent, elles font pitié ; que la bonne foi y manque ; que Chamier

& tous les Heretiques avoient raisonné comme lui.

La quatriéme regle mise à la tête de l'*Index*, ou de la liste des livres défendus, fournit au P. Cherubin une matiere abondante. Elle est conçûë en ces termes. » Comme il est manifeste par l'experience, que permettre à tous indifferemment la sainte „ Bible en langue vulgaire, est une „ chose plus pernicieuse qu'utile, „ vû la temerité des hommes, il faut „ sur ce point s'en rapporter au jugement de l'Evêque, ou de l'Inquisiteur, & prendre conseil du „ Pasteur, ou du Confesseur, qui „ pourront accorder de lire les traductions composées par des Catholiques, aux personnes qu'ils „ estimeront hors de danger, & „ en disposition d'en profiter pour „ l'accroissement de leur foi & „ de leur pieté. La permission doit „ leur être donnée par écrit, & „ ceux qui ne l'auront pas, s'ils ne „ laissent pas de lire la Bible, ou de „ la retenir chez eux, ne recevront „ point l'absolution, qu'ils n'ayent „ auparavant remis leurs livres en-

Digitized by Google

„ tre les mains de l'Ordinaire. Cette regle fut publiée par l'ordre & confirmée par les Bulles de Pie IV. & de Clement VIII. Les Conciles Provinciaux de Bourges, de Narbone, d'Aix, de Tours, de Bourdeaux, d'Avignon, ceux de Milan tenus par St. Charles, en ont commandé l'observation; de même que dans les Païs bas celui de Cambray, & les Synodes Diocesains de Malines, d'Ypre, de Gand, de Bruges, de Namur, de Liege. Cependant Mr. Arnauld & son parti se sont élevez avec emportement contre cette regle; & le P. Cherubin rapporte leurs paroles tirées de leurs libelles, & marque très-souvent qu'il est scandalisé de leur irreverence envers le Saint Siege. Pour lui, il la défend fortement par l'autorité des Cardinaux du Perron & de Richelieu, du Clergé de France, de Monseigneur de Gondi Archevêque de Paris, de Monseigneur d'Aubusson Archevêque d'Embrun, des Docteurs de Paris & de Louvain, & enfin par des raisons qu'il emprunte de differens Auteurs. Il soutient

à Mr. Arnauld qu'elle a été reçûë dans les Païs-bas, non seulement du consentement des Evêques, mais aussi par un Edit de Philippe II. & que ce qu'il ose avancer au contraire, est puerile & indigne d'un honnête homme. Quant à Veron & Marolles, dont Mr. Arnauld veut se prévaloir, le P. Cherubin dit qu'ils ont eû tort de s'imaginer que la Bible soit pour tous indifferemment.

La conformité du sujet le conduit à traiter des traductions des livres Ecclésiastiques en langues vulgaires, & il rapporte tout ce qui s'est passé à l'occasion du Missel mis en François par le Sieur Voisin. Il ajoute, qu'il ne convient pas que l'Office divin se celebre en langues vulgaires, & il refute les objections des Heretiques sur cet article de discipline.

Dans la seiziéme dissertation il fait l'histoire des éditions de l'Ecriture en plusieurs langues, ou des Bibles Polyglottes : Walton & Mr. Simon sont les Auteurs qu'il cite.

La dixseptiéme dissertation n'est qu'un catalogue des livres supposez

divers Auteurs Eccléſiaſtiques, à commencer par les Apôtres juſqu'au troiſiéme ſiécle.

ARTICLE C.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbone, Chapelain ordinaire & Sacriſtain de la Chapelle de ſa Majeſté. Tome ſecond. A Paris, chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë Saint Jacques près St. Yves à Saint Ambroiſe 1711. *in 4°. pages* 794.

LE premier tome de cette hiſtoire traite de la Chapelle de nos Rois Merovingiens & Carlovingiens : il parut au commencement de 1704. & l'extrait en fut inſeré dans ces Memoires au mois d'Avril. Le ſecond tome dont on a maintenant à parler, commence à Hugues Capet, & finit à Louïs XIII. L'état de la Chapelle ſous le regne de Louïs le Grand fournira une matiere aſſez abondante & aſ-

Digitized by Google

ſez riche pour remplir un troiſiéme tome.

On peut dire en general du travail de Mr. l'Abbé Archon, que c'eſt une hiſtoire bien écrite & très-édifiante de la pieté de nos Rois très-Chrétiens : car ce n'eſt point une ſimple liſte des Officiers de leur Chapelle, mais un récit hiſtorique de leur vertu, de leur liberalité envers les Egliſes, & de leur mort. Et comme nous avons en veneration, & que nous aimons le ſang qui gouverne la France depuis tant de ſiécles, ce nous eſt une extreme conſolation de le voir couler de Rois en Rois avec les ſentimens & les pratiques d'une veritable Religion.

Pour comprendre combien ce ſecond tome a coûté à l'Auteur, & à combien de ſçavantes recherches il l'a engagé, il n'y a qu'à penſer que les archives ne contiennent rien de plus ancien que Saint Louïs, ni acte autentique, ni état de la maiſon des Rois précedens ; & ce n'eſt qu'à cette époque que la lumiere commence à paroître. Avant cela il faut, pour ainſi dire, foüiller dans l'obſcurité,

& chercher dans des Historiens ce qu'ils n'ont pas eû soin d'expliquer : car quoiqu'ils aient presque tous été Religieux, toutefois ils donnent peu de connoissance des Confesseurs, & des Chefs de la Chapelle des Rois, dont ils écrivent la vie. On voit encore nos Historiens en user de même ; & le détail des Officiers particuliers d'un Prince, s'ils n'ont pas rapport à ses actions publiques, n'entre gueres dans leur histoire.

Venons à Mr. Archon. Il remarque qu'Hugues Capet à son avenement à la Couronne trouva la Puissance & l'autorité Royale resserrée dans les bornes étroites des Comtez de Paris & d'Orleans, où même elle n'étoit pas bien établie. C'étoient pour lui & pour Robert son fils des conquêtes considerables, de se rendre maîtres de Laon, de Melun, de Montlheri ; ainsi il ne faut pas s'étonner, que les grands noms d'Archi-Chapelains, d'Archi-Chanceliers, & autres semblables, cesserent d'être en usage dans leur maison. Il n'y a pas pourtant lieu de douter, que ces mêmes Rois, dont la Majesté

égaloit celle des Empereurs, qui s'attribuoient quelquefois le nom d'Auguſtes & d'Empereurs, & donnoient l'inveſtiture des Evêchez & des Abbayes, n'euſſent une Chapelle avec un Chef. Voici la notice generale que l'Auteur en donne.

» Les noms les plus ordinaires
» dont on appelloit les Eccléſiaſti-
» ques de la Chapelle de nos Rois,
» ſont ceux de Clercs & de Chape-
» lains, *Clerici*, *Capellani* : on lit dans
» la ſuite celui d'Aumôniers. Il eſt
» certain que parmi les Clercs & les
» Chapelains, ils en choiſiſſoient, les
» uns pour faire auprès d'eux l'office
» de Chanceliers, d'autres étoient
» leurs Secretaires, & écrivoient
» leurs lettres & leurs dépêches. Il y
» en avoit qui étant non ſeulement
» habiles dans la doctrine de l'Egliſe,
» mais encore dans les autres Scien-
» ces, leur ſervoient de Medecins,
» quelques-uns d'entre eux étoient
» chargez de diſtribuer les aumônes;
» & preſque toujours c'étoit à quel-
» qu'un de ces Eccléſiaſtiques, que
» le Prince confioit le ſecret de ſa
» conſcience. Les Rois recevoient

Digitized by Google

» également dans leur Chapelle des
» Religieux comme des séculiers ; &
» étant très-assidus à leur office, plu-
» sieurs s'appliquoient à écrire la vie
» de leur maître & les évenemens les
» plus considerables de leur regne.
» Ils étoient en si grande veneration
» à la Cour, que nous voyons les
» noms de ces Chapelains & de ces
» Clercs préceder dans les souscri-
» ptions, ceux des plus grands Sei-
» gneurs & des premier Officiers.

Suivant ce principe, que les Rois se choisissoient leurs Chanceliers des Ecclesiastiques de leur Chapelle, tout ce qui dans la suite paroît avec le nom de Chancelier, est reputé par Mr. l'Abbé Archon pour Chapelain, comme Raynaldus ou Ragenardus, & Rogerius, sous Hugues Capet.

Le corps de St. Magloire avec d'autres Reliques ayant été apporté de Bretagne à Paris, ce Roi le fit déposer dans l'Eglise de S. Barthelemi, qui étoit joignant le Palais, & desservie par douze Chanoines faisant la fonction de Chapelains. Ces Chanoines furent alors transpor-

tez en une Chapelle de S. Nicolas nouvellement bâtie dans le Palais, & des Moines mis en leur place; l'Eglise prit le nom de S. Magloire; & l'Abbé fut honoré du titre de Chapelain du Roi.

Sous le Roi Robert il arriva que deux de ses Chapelains en divers tems volerent, l'un un flacon d'argent, l'autre un chandelier. Le Roi fut le seul à s'en appercevoir, & il leur pardonna.

On voit revivre le titre d'Archi-Chapelain en la personne de Baudouin, qui avec cela étoit Chancelier sous Henri I. & qui ensuite fut Evêque de Noyon. Mr. Archon ne manque pas de remarquer que nos Rois ne manquoient gueres d'élever leurs Chapelains à la dignité Episcopale, comme les Empereurs d'Alemagne le pratiquoient de leur part. Aussi ces Chapelains étoient ordinairement d'un merite distingué, soit par leur science & leur vertu, soit par leur naissance, & quelquefois parens des Rois. Sous le même regne de Henri I. il est fait mention des Moines du Roi, *Monachi Regis*;

c'eſt à dire, qui le ſervoient en qualité de Chapelains.

Une preuve de la conſideration que nos Rois avoient pour leurs Chapelains, c'eſt qu'ils les employoient dans les plus importantes & les plus honorables négociations, pour traiter avec les Papes & avec les Rois étrangers. Mr. Archon en rapporte pluſieurs exemples ſous le regne de Louïs VI. ſurnommé le Gros, & de Louïs VII. & ailleurs.

A propos de Louïs VII. on n'omettra pas un endroit qui marque la délicateſſe de ſa conſcience en l'obſervation du jeûne, qui alors étoit très-ſevere. Le Roi ayant conſulté le Pape, ſi les vendredis d'après la Saint Martin il lui étoit permis d'uſer de la diſpenſe qui lui avoit été accordée pour les autres vendredis de l'année, il eut pour réponſe, que juſqu'à l'Avent il pouvoit ſe faire ſervir un plat de poiſſons & boire du vin avec moderation, *uno ferculo piſcium & vino moderatè ſumpto*; que pendant l'Avent & le Carême il devoit ſe reduire à l'abſtinence preſcrite par l'Egliſe; que ſi pourtant ſa

ſanté ne le lui permettoit pas, il revint au plat de poiſſons & au vin pris avec moderation, en augmentant ſes aumônes ſelon l'avis de ſon Chapelain, c'eſt à dire, de celui qui étoit ſon Confeſſeur.

Il y a apparence, dit Mr. Archon en parlant de Philippe Auguſte, qu'il donna le tître d'Aumonier à un de ſes Chapelains deſtiné à diſtribuer ſes aumônes. Il remarque avec raiſon ſous Louïs VIII. » Qu'on don- » noit le nom de Clercs, non ſeule- » ment aux Eccléſiaſtiques de la Cha- » pelle, mais encore à tous ceux qui » avoient l'honneur de le ſervir dans » toutes les fonctions autres que les » militaires.

Nous voilà arrivez au tems de S. Louïs, où les choſes s'éclairciſſent. Toutefois il eſt incertain ſi Frere Guerin Chancelier & Evêque de Senlis fut le Chef de la Chapelle, & d'ailleurs il eſt vrai-ſemblable que c'eſt d'après lui que les Evêques de Senlis ſe ſont qualifiez quelque tems Maîtres Chapelains du Roi. Quoiqu'il en ſoit, les privileges de la Chapelle étoient, de n'être point

sujette à l'interdit, & que les Ecclésiastiques qui y faisoient le service, percevoient les fruits de leurs Benefices excepté les distributions manuelles : il y a sur ce sujet des Bulles de Gregoire IX. d'Innocent IV. d'Alexandre IV. & de Clement IV. Sur les états de la maison de St. Louïs, l'Aumônier, les Chapelains, les Clercs de la Chapelle sont distinguez ; & les appointemens des uns & des autres sont assez courts. L'Aumônier avoit douze livres, & son Clerc soixante sols : les Chapelains avoient par jour quatre deniers, & les Clercs de la Chapelle deux ; & par son testament il laissa une pension de vingt livres aux Ecclésiastiques de sa Chapelle qui n'étoient pas pourvûs de Benefices. La Reine avoit par an pour faire ses aumônes quatre cens livres Parisis, & cette somme fut augmentée jusqu'à six cens livres. Ce fut la même chose pour la Chapelle de Philippe le Hardi, & par son testament il laissa une semblable pension à ses Ecclésiastiques.

Les Ordonnances de Philippe le Bel entrent dans un plus grand dé-

tail.» L'Aumônier avoit plus de gages,
» plus de provendes, plus pour son
» mantel, même que le Garde-séel.
» Le Confesseur pour lui & pour son
» Compagnon avoit trois chevaux:
» les chevaux étoient nourris dans
» l'écurie du Roi, ses valets man-
» geoient à Cour, & quand il survenoit
» au Confesseur des Freres de son
» Ordre ils mangeoient avec lui. Per-
» sonne ne devoit avoir de chambre
» dans l'Hôtel du Roi, que celui
» qui portoit le séel Royal, le Con-
» fesseur, l'Aumônier, les Chape-
» lains, le Maître d'Hôtel, la
» Chambre aux deniers. Les Ordon-
nances de Philippe le Bel furent à
peu près la regle de ce qui se prati-
qua sous plusieurs Rois ses succes-
seurs. Sous Philippe V. on voit le
Confesseur chargé de parler au Roi
des Benefices, & d'en faire expedier
les lettres.

Le Roi Jean obtint de Clement
VI. de grands privileges pour le
Confesseur & pour les Officiers de
la Chapelle des Rois, & ces privile-
ges ont été confirmez & augmentez
par Urbain V. & Gregoire XI.

Digitized by Google

Depuis qu'il y avoit eû un Aumônier en tître, il y avoit eû aussi un Clerc de l'Aumône, qui du regne de Charles V. commença de s'appeller Sous-Aumônier. Sur les états de la Maison du même Roi est marqué un Premier Chapelain, lequel étoit Geoffroi Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Chartres, & encore Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris. Les appointemens étoient encore modiques sous le regne de Charles VI. Tous les jours de jeûne que le Roi ne pouvoit pas garder, il donnoit quarante sols à son Confesseur pour être distribuez en aumônes.

Sur un état de la Maison de Charles VII. il est porté, »que le Confesseur aura six cens francs de pension, & livraison pour cinq personnes; l'Aumônier aura cinq cens francs, & livraison pour quatre personnes: le Confesseur & l'Aumônier doivent continuellement faire residence auprès du Roi, & ne servent point par quartier. Et sur un autre état il est ordonné, »que le Confesseur aura cinquante

„ livres de pension par chacun mois, „ pour & en compensation des li- „ vraisons que ledit Confesseur à „ cause de son office avoit accoûtu- „ mé de prendre en l'Hôtel dudit „ Seigneur, tant pour sa personne, „ que pour le Chapelain qui chante „ la seconde Messe du Roi, lequel „ Chapelain doït être aux dépens „ dudit Confesseur.

Ce Confesseur étoit Gerard Machet de la Societé de Navarre, où il avoit enseigné les belles Lettres : il étoit Chanoine de Paris & de Chartres, quand le Roi étant encore Dauphin le prit pour son Confesseur, & Machet demeura encet emploi plus de 30 ans & jusqu'à sa mort, quoiqu'il eut été fait Evêque de Castres. Ce fut lui, & non pas l'Evêque de Chartres, comme le disent quelques Historiens, qui examina la Pucelle. Jean de Fitigni, dévoüé au parti Anglois, étoit alors Evêque de Chartres, & fut tué sur les degrez de son Eglise exhortant les habitans à repousser le Comte de Dunois.

Sous Louïs XI. si Jean Cœur Ar-

chevêque de Bourges n'eut pas le titre de premier Aumônier, il en eut les fonctions, l'Intendance sur les Maladeries, Hôtels-Dieu, Aumôneries, & de plus le soin du College de Navarre, qui jusques là avoit ordinairement été sous la direction du Confesseur, & qui le fut encore depuis que le nombre des Aumôniers étoit augmenté. L'Archevêque de Bourges ayant été disgracié, Jean Baluë Trésorier de l'Eglise d'Angers eut sa place : c'est le fameux Cardinal Baluë, dont Mr. l'Abbé Archon décrit ici l'histoire.

Le nombre des Ecclésiastiques de la Chapelle & des Aumôniers allant toûjours en croissant, Geoffroy de Pompadour prit le titre de Grand Aumônier, qui lui est donné sur l'état de la maison de Charle VIII. avec 1200 livres de gages : la même somme est aussi assignée au Confesseur ; & cette égalité continua jusques sous le regne de François I. Adrien Gouffier Evêque de Coutance & frere d'Artus de Gouffier de Boissy Grand-Maître de la Maison du Roi, étant Grand Au-

mônier, & Guillaume Parvi Dominicain Confesseur. L'Archevêque de Tours, les Evêques de Glandeves & de Troye, sont marquez parmi les Aumôniers sur l'Etat.

François I. créa de nouvelles charges de Premier Aumônier & de Maître de l'Oratoire. Il honora de la premiere Jacques Amelain, qui le servoit en qualité de Notaire & de Secretaire, & de la seconde Symphorien Bulhioud Evêque de Bazas. Il employa ses Aumôniers en diverses Ambassades. Ce grand Roi eut sept Cardinaux Officiers de sa Chapelle : les Cardinaux de Boissy, le Veneur, de Meudon, Grands Aumôniers ; le Cardinal de Tournon Maître de la Chapelle ; les Cardinaux de Meudon & d'Annebaut Maîtres de l'Oratoire ; les Cardinaux de Givry & de Mâcon avoient été ses Aumôniers.

Les Aumôniers qui avoient été multipliez sous son regne, le furent encore plus sous celui de Henri II. qui en eut jusqu'à cent cinquante, les personnes d'Eglise de la premiere qualité, comme les Caumont

Crequi, Daillon, Noailles, Richelieu, & les Prélats du Royaume ambitionnant ce titre d'honneur. Dans une celebre procession que le Roi fit faire de l'Eglise de Saint Paul à celle de Nôtre-Dame, ses Aumôniers & les Chantres de sa Chapelle marcherent vis-à vis les Chanoines de Nôtre-Dame & de la Sainte Chapelle. Cet ordre fut changé dans une autre procession, pour rendre graces à Dieu de la prise de Calais & de quelques autres places voisines, les Chanoines de Nôtre-Dame marcherent d'un côté, ceux de la sainte Chapelle & les Chantres du Roi de l'autre, les Aumôniers suivirent, & après eux les Evêques, les Archevêques & les Cardinaux.

Sous le regne de François II. de Charles IX. & de Henri III. ce fut à peu près le même nombre d'Aumôniers, dont vingt seulement avoient des gages, étoient nommez ordinaires, & servoient par quartiers. Les Reines eurent aussi leur Grand & leur Premier Aumônier.

En ce tems-là le talent de prêcher

& l'éloquence de la Chaire eut un grand éclat. Jean de Montluc Evêque de Valence & Pierre Duval Evêque de Seés excelloient, mais ils ternirent leur reputation par le penchant qu'ils eurent vers les nouveautez de Calvin. Ceux que Charles IX. entendit le plus souvent furent Arnauld de Sorbin, Jacques Fourre de l'Ordre de Saint Dominique, & Jacques Hugonis de l'Ordre de Saint François. Les Prédicateurs, même les Reguliers, prenoient le tître d'Aumôniers. Sorbin prêchoit avec zele, & parloit avec liberté; il continua sous Henri III. dont il fut aussi Confesseur, & il l'assista à la mort. Henri III. ayant fait un voyage à Lion, & y ayant entendu le P. Edmond Auger Jesuite, le retint auprès de sa personne pour son Prédicateur & son Confesseur. Dans l'institution de l'Ordre du Saint Esprit, il ordonna que le Grand Aumônier de France en seroit aussi le Grand Aumônier & Commandeur.

Raynaud de Beaume Archevêque de Bourges merita que Henri

IV. dont il avoit reçû l'abjuration, l'honorât de la charge de Grand Aumônier, laquelle après lui passa au Cardinal du Perron. Les Aumôniers furent réduits à huit servans par quartiers. Henri IV. eut premierement pour Confesseur René Benoît Curé de Saint Eustache, & le nomma à l'Evêché de Troye. Benoît sollicita ses Bulles pendant plus de dix ans, & ne put jamais les obtenir. Le Confesseur du Roi fut ensuite le P. Coton, pour lequel il eut » une estime mêlée de ten» dresse & une confiance presque » sans reserve.

Le Cardinal du Perron continua d'être Grand Aumônier sous Louïs XIII. le Cardinal de la Rochefoucault lui succeda en cette charge, & à celui-ci le Cardinal de Lyon frere du Cardinal de Richelieu.

Le Roi eut plusieurs Confesseurs. Deux d'entr'eux, le P. Suffren & le P. Dinet, ont décrit les saintes dispositions avec lesquelles il se prépara à la mort à Lyon, lorsqu'il la crût fort proche, & dans sa derniere maladie. Il n'est rien de plus édifiant & de plus touchant.

Digitized by Google

On ne doit pas omettre une contestation qu'il y eut entre le Cardinal de la Rochefoucault Grand Aumônier, & Jean François de Gondy premier Archevêque de Paris, à l'occasion du mariage de Madame Henriette de France, troisiéme fille de Henri IV. avec Charles I. Roi d'Angleterre. Ces Deux Prélats prétendoient à l'honneur d'en faire la ceremonie, l'un à raison de sa charge, l'autre parceque c'étoit dans son Eglise. Il fut décidé en faveur du Grand Aumônier.

Mr. l'Abbé Archon touche sçavamment plusieurs points de critique, il fait l'éloge de plusieurs des Aumôniers du Roi. Il n'a pas été possible de le suivre en tous ces détails, qu'on lira avec plaisir dans son histoire.

ARTICLE CI.

SCRIPTORUM BRUNSVICENSIA illustrantium &c. C'est à dire, *Recueil d'Auteurs & d'écrits, qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg, des régions,*

gions voisines, des Evêchez, des villes, des Monasteres, des Princes & des Hommes illustres; avec quelques pieces qui concernent les Guelfes & les Princes d'Est. La plus grande partie tirée des manuscrits, augmentée & corrigée par les soins de Godefroi Guillaume Leibnits. A Hanover, aux frais de Nicolas Foerster Libraire de la Cour, 1710. *in folio, deuxiéme tome de* 1143 *pages, troisiéme tome de* 769.

LE nom de Mr. Leibnits à la tête de ces amples recueïls est pour eux la meilleure recommandation, & personne ne s'avisera de douter, que ce qu'un homme si habile a jugé digne d'être exposé aux yeux du Public, ne le soit en effet. Le premier tome parut en 1707. & on en parla dans ces Memoires l'année suivante au mois de Novembre.

Mr. Leibnits met à la tête de chaque volume ce qu'il appelle introduction, & qui est une notice & une critique des differentes pieces qu'il y renferme. Il remarque quels sont les Auteurs, en quel tems ils ont

Digitized by Google

écrit, de quelle main & de quelle bibliotheque lui viennent les manuſcrits. Il ſe trouve dans chacun de ſes Auteurs quelques endroits, qui donnent des connoiſſances qu'on n'a pas d'ailleurs; mais il y faut apporter du diſcernement, car ils ſont aſſez ſujets à ſe tromper.

Le ſecond tome en contient 51 dont le premier a écrit la vie de St. Conrad Evêque de Conſtance ſorti des anciens Guelfes : il y a auſſi une vie de Saint Suibert manifeſtement ſuppoſée. La plûpart des autres ſont des Chroniques écrites par des Moines. Il n'y a pas lieu de s'étonner du grand nombre de ces chroniques; car il eſt marqué dans celle de Corbie en Saxe, que l'Abbé Marcwart en 1097. ordonna qu'en chaque Monaſtere de ſa dépendance le Superieur, ou un autre Religieux, écriroit les chroniques, & en 1150. l'Abbé Wicbold renouvella le même ordre.

Outre cela il y a quelques morceaux touchant la genealogie & les affaires des Ducs de Brunſvic. Voici la premiere genealogie rapportée ſous le titre de *Vetus chronicon Ducum Brunſvicenſium & Luneburgenſium*. Du tems de Saint Henri Empereur qui mourut en 1024. Brunon étoit Comte de Brunſvic, & fut pere de Ludolf, qui le fut d'Ekbert I. Ekbert I. eut Ekbert II. qui fut tué ſans avoir été marié, & Gertrude, laquelle épouſa Henri le Gras

de la maison de Saxe : de ce mariage vint Rixysa épouse de Lothaire Duc de Saxe, & élû Empereur l'an 1125. Lothaire n'eut qu'une fille nommée Gertrude, qu'il maria à Henri le Superbe, ou le Magnanime, Duc de Baviere, auquel il donna le Duché de Saxe. De sorte que Henri devint un des plus puissans Princes de l'Empire, possedant la Baviere, la Saxe & Brunswic. Il étoit fils de Henri le Noir Duc de Baviere, & de Wlphide fille de Magnus Duc de Saxe; de sa mere il fut appellé Welp, c'est à dire, chien : son fils Henri le Lion eut aussi le surnom de Welp.

Selon ce Genealogiste Henri de Baviere descendoit d'Eticon, dont la fille Jutta, ou Judith, épousa l'Empereur Louïs le Debonnaire. Il y a apparence qu'il se trompe en deux points : Judith étoit sœur d'Eticon, non pas sa fille; & Henri de Baviere ne descendoit d'Eticon qu'en ligne féminine.

La seconde genealogie dit que Henri Duc de Baviere & frere du Duc Welfon Guelf épousa Wihile fille de Magnon, ou Magnus, cinquiéme Duc de Saxe, dont il eut Henri le Superbe, auquel l'Empereur Lothaire donna sa fille avec la Saxe : & les fils de Henri le Superbe furent Henri le Lion & Welf. D'ailleurs ce Genealogiste fait des fautes considerables : comme lorsqu'il fait Frederic Duc de Suabe fils de l'Empereur Henri V. dont il avoit épou-

ſé la ſœur ; & lorſqu'il dit que Jutta mere de l'Empereur Frederic I. étoit fille de Henri le Superbe dont elle étoit ſœur.

Mr. Leibnits remarque que Brunſvic & Lunebourg furent des bien allodiaux juſqu'à l'an 1235. & qu'alors ils furent faits fiefs de l'Empire avec le tître de Duchez en la perſonne d'Otton petit-fils de Henri le Lion par l'Empereur Frideric II.

Il a inſeré la relation des differends entre le Marquis d'Eſt & Ezzelin, ce cruel tyran de Verone & de Padouë, & de leur reconciliation par l'Empereur Othon IV. Cette relation a été écrite en ce tems-là même par Gerard de Mauriſio citoyen de Vicence & partiſan d'Ezzelin : elle avoit déja été imprimée par Piſtorius l'an 1636. mais Mr. de Leibnits lui a donné place dans ſon recueïl, pour faire voir au ſçavant Italien qui a écrit de l'affaire de Comachio, qu'Azon d'Eſt portoit le nom de Marquis dès l'an 1204. & avant que le Pape Innocent III. lui eut conferé la Marche d'Ancone, & que même du tems de Frideric I. Obition, ou Obizon, eſt nommé Marquis d'Eſt ; tître qui d'ailleurs étoit dans cette maiſon dès le diziéme ſiécle.

Dans les annales de Corbie en Saxe il y a à l'année 839. *Preradbertus Commonachus noſter claruit pietate & doctrina, à Bathurato Epiſcopo in Patherburn valdè*

Digitized by Google

dilectus : & à l'année 843. *Preradbertus Lector eximium librum scripsit de fide, spe & charitate.* Mr. Leibnits soupçonna d'abord, & se convainquit ensuite par l'inspection du manuscrit de ce livre, qu'au lieu de *Preradbertus* dans les Annales, il faut lire *Paschasius Radbertus* : parce que le manuscrit commence ainsi, *Pr. Radbertus Warino Corbeiensi Abbati & Archimandritæ suo salutem*, & que d'ailleurs il a été démontré par le P. Mabillon *, que cet Abbé Warin est le même à qui Paschase Radbert a dédié son livre du corps & du sang du Seigneur. Il y a cependant quelque difficulté à reconnoître ici Paschase Radbert. Car 1°. *Pr.* n'est ni le commencement, ni l'abregé du nom de Paschase. 2°. Il est appellé par l'Auteur des Annales *Commonachus noster*, dénomination qui ne peut convenir qu'à un Moine de l'Abbaye de Corbie en Saxe. 3°. Il appelle lui-même l'Abbé Warin son Archimandrite. 4°. L'amitié d'un Evêque de Paderborn pour lui, désigne plûtôt un Moine Saxon qu'un François. Mr. Leibnits dit, qu'il faut retrancher la lettre *r*, & mettre seulement *P. Radbertus*, que l'Auteur des Annales trompé par l'expression *Archimandritæ suo*, laquelle n'est en soi que de civilité ou d'amitié, a crû voir un Moine de son Abbaye.

* *Saeculo* 4°. *Benedict.*

Digitized by Google

Une piece des plus considerables de ce second tome est la chronique des Slaves, commencée par Hermold Prêtre du Diocese de Lubec, & continuée par Arnold Abbé de Lubec. Les peuples qui habitoient audelà de l'Elbe & de la mer Baltique, étoient nommez Slaves ou Esclavons, nation étenduë qui comprenoit la Pomeranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, la Boheme, la Hongrie. Les plus obstinez de tous à retenir leur ancienne superstition, & à ne point se rendre au Christianisme, ont été les Pomerains & les Prussiens: c'est d'eux principalement dont traite cette chronique, qui avoit déja été imprimée plusieurs fois, mais Mr. Leibnits l'a conferée avec une chronique manuscrite de Herman Cornerus.

Deux ouvrages de Jean Busch Chanoine Régulier de la Congregation des Clercs de la vie commune, touchant la reformation de quelques Monasteres de Saxe, se font aussi lire avec quelque plaisir.

Il y a un poëme, dont les vers sont assez bons, composé en forme de dialogue entre la ville de Rome & le Pape Innocent III. à l'occasion de ce qui se passa à Rome quand Otton IV. y alla recevoir la couronne de l'Empire.

Le troisiéme tome comprend encore quelques chroniques, la plûpart en Aleman, des loix pour differentes villes en la même langue, & d'autres pieces au

nombre de 42. A la tête est une lettre de Mr. Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene à Mr. Leibnits, touchant l'origine des Princes de Brunsvic & d'Est, descendans d'Azon d'Est. Mr. Muratori la confirme par l'autorité de la chronique de Berthold Prêtre de Constance, qui dit l'an 1007. qu'Azon Marquis de Lombardie pere de Welfon Duc de Baviere mourut âgé de plus de cent ans, & qu'ensuite ses fils entrerent en guerre, les freres de Welfon, nez d'un second mariage, ne voulant pas souffrir d'être desheritez. La chronique de l'Abbaye de Weingarten marque aussi que Guelfe V. c'est à dire, Guelfe II. dans la posterité d'Azon dont il étoit petit-fils, fut obligé de porter la guerre en Italie pour recouvrer son patrimoine. Une nouvelle preuve que rapporte Mr. Muratori, se prend d'un acte conservé dans les Archives de Modene & passé l'an 1198. où se lisent ces paroles. „ Ils croyent „ que ledit Marquis Azon eut trois fils, „ à sçavoir, le Duc Guelf, Hugues *del* „ *manso* & Foulque. De plus ils croyent „ que le Duc Henri venu depuis peu d'au „ delà de la mer, est sorti en ligne mascu„ line dudit Duc Guelf fils dudit Marquis „ Azon. De plus ils croyent que le Marquis „ Obizon fut fils dudit Marquis Foulque, „ fils dudit Marquis Azon.

On finira par une courte reflexion. Seroit-il possible que cet ample recueil, &

tant d'autres semblables, ne fissent pas impression sur l'esprit des Alemans engagez dans le schisme ? Ne se sentent-ils pas obligez de se demander à eux mêmes, pourquoi ils n'ont pas la même Religion que leurs ancêtres, dont ils voyent la pieté attestée par tant d'illustres monumens ? Et remontant au tems de Luther, ils ne sçauroient ne pas appercevoir en lui & en ses pareils le caractere visible de séducteurs, en ces gens sans mission & de mœurs dereglées.

Comme on a eû occasion de parler souvent des anciens Princes Guelfes, sur lesquels la posterité d'Azon d'Est a été entée, il est à propos de donner ici leur genealogie, telle qu'elle est décrite par Mr. Leibnits tome premier page 800. & tome troisiéme page 3. sur laquelle il faut remarquer. 1°. Qu'Azon d'Est n'eut de son premier mariage avec Cunegonde qu'un fils nommé Guelfe, tige de la Maison de Brunsvic. 2°. D'un second mariage avec Garsinde du Mans il eut Hugue & Foulque, duquel descendent les Ducs de Modene. 3°. Les Princes de Brunsvic tirent leur origine des anciens Guelfes en ligne féminine, & les Princes de Modene n'ont aucune liaison avec les Guelfes. 4°. Il ne paroît nul rapport de parenté entre Robert le Fort bisayeul de Hugue Capet & les Princes Guelfes, Judith fille de Guelfe I. & épouse de l'Empereur Louïs le Dé-

Digitized by Google

Digitized by Google

bonnaire n'ayant eû qu'un frere nommé Eticon.

Mais supposé, comme quelques-uns l'ont prétendu, que Conrad Comte d'Auxerre fût un autre frere de cette Imperatrice, & qu'il ait été pere de Robert le Fort; il s'ensuivroit, que nos Rois seroient l'unique posterité des anciens Princes Guelfes, de peres en fils. Il est pourtant plus que vraisemblable qu'ils ont une origine plus noble, & que Robert le Fort étoit Prince du sang Royal de France.

ARTICLE CII.

SERMONS DU PERE BOURDALOUE de la Compagnie de Jesus, pour les fêtes de Saints & pour des Vêtures & Professions Religieuses. A Paris, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe 1711. *In* 8°. *deux tomes chacun de* 509 *pages.*

DAns le tems où nous sommes, nous qui avons entendu prêcher le P. Bourdalouë, & vû l'estime merveilleuse que la superiorité de son éloquence lui avoit acquise, son nom prévient les esprits en faveur de ses sermons; & dans les tems avenir le merite de ses sermons soutiendra & étendra la reputation de son nom. Il n'a pas moins excellé dans ceux-ci que dans les précedens, dont on a parlé dans ces

Memoires au mois de Juillet 1707. & au mois d'Août 1709.

Le P. Bourdalouë en prêchant aux fêtes des Saints ne s'est pas seulement proposé de leur faire rendre le tribut de gloire que nous leur devons, mais de reformer & de régler nos mœurs sur les exemples de leurs vertus ; & il se conduit de telle sorte, que sans rien ôter au pánegyrique, ni de la sublimité, ni de la juste mesure qui lui convient, il conserve à la moralité toute l'étenduë & toute la force qu'elle demande.

Afin de faire une impression plus profonde & plus durable sur les esprits, il réünit toute leur attention à un seul objet. Choisissant donc ce qui est particulier à chaque Saint, & ce qui le caractérise, il en tire une conséquence pour les mœurs, sur laquelle il insiste ; & par là il s'ouvre une libre & ample carriere, soit pour instruire par de solides raisonnemens, soit pour toucher par des mouvemens pathétiques. Cette unité dans ses desseins marque la force de son génie, qui pour soutenir un discours n'a pas besoin de parcourir une suite & une varieté de faits, & d'y attacher autant de differens traits de morale, qui pourroient chacun être brillans ; mais qui après tout ne seroient que des lueurs qui se presentent & se dissipent les unes après les autres, ou, pour mieux dire, qui s'effacent les unes les autres.

Juillet 1712.

Le P. Bourdalouë n'a point quitté son stile ordinaire : il est grand, mais d'une grandeur aisée qui lui est propre, & où il ne paroît rien d'affecté.

Ces deux volumes contiennent seize panégyriques de Saints, & six sermons sur des Vêtures & Professions Religieuses. Le P. Bourdalouë, toujours solide, quelque sujet qu'il traite, ne releve point le bonheur de l'état Religieux par des peintures outrées : il n'a point caché aux ames qui s'y dévouënt à Dieu les peines & les croix qui en sont inséparables, mais il leur propose d'ailleurs les motifs les plus puissans pour les attacher à Jesus-Christ, & pour leur addoucir son joug : il leur apprend à connoître l'esprit de leur vocation, à en estimer les avantages par rapport au salut, & à en remplir avec fidelité les devoirs. Il n'oublie pas même les gens du monde, & par un retour salutaire sur leur condition, il leur enseigne à profiter de ces ceremonies, auxquelles ils n'assistent communément que par bienséance ou par curiosité.

On a crû devoir ajouter les deux Oraisons funebres de Henri & Louïs Princes de Condé, non seulement pour les défendre du sort des feüilles volantes, mais principalement parceque le P. Bourdalouë parlant au nom de sa Compagnie, y a plus éloquemment exprimé les sentimens très-respectueux & très sinceres de nôtre veneration & de nôtre reconnoissance envers la Maison

de Condé. Le Public a déja vû ces Oraisons funebres, & y a admiré que le P. Bourdalouë, sans s'éloigner de sa maniere de prêcher, & sans emprunter des secours étrangers, a fait deux portraits des plus accomplis de ces deux grands Princes.

Le petit éloge de Mr. le Premier Président de la Moignon n'est qu'un leger essai de ce que le P. Bourdalouë eut eû à dire, s'il avoit entrepris un éloge complet de ce celebre Magistrat : il voulut au moins lui donner ce témoignage public de son respect, aussi bien que de sa gratitude & de son zele.

On a suivi l'avertissement que le P. Bretonneau a mis à la tête de ces sermons ; & on s'est servi souvent de ses propres expressions, d'autant plus volontiers qu'on s'est persuadé par la lecture des sermons mêmes qu'il ne dit rien de trop.

Il en reste à faire paroître pour les Dimanches de l'année.

ARTICLE CIII.

STORIA DI S. CRESCI ET de' SS. compagni Martiri, e della Chiesa del medesimo Santo posta in Valcava del Mugillo &c. C'est-à-dire, *Histoire de St. Cresci & de ses Saints Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de*

Digitized by Google

Florence, Professeur de la langue Toscane, & de l'Academie della Crusca. A Florence, de l'imprimerie de son Altesse Royale le Grand-Duc, par Antoine-Marie Albizzini, 1710. *in folio* 27. *pages pour la préface, &* 166. *pour la vie de St. Cresci & pour l'histoire de l'Eglise de St. Cresci.*

DAns le Diocese de Florence & le quartier nommé le Mugillo est une vallée très-agréable, arrosée de quantité de ruisseaux qui rendent la terre fertile & l'air très-sain. Outre ces avantages naturels, elle a encore la gloire d'avoir été la patrie de plusieurs personnes illustres, & d'avoir fourni à Florence des familles qui y ont tenu un rang considerable. En cette vallée appellée la Valcave, étoit une ancienne Eglise, avec le titre de Plebanie, ou de Doyenné-Rural, dédiée à St. Cresci & à ses Compagnons Martyrs. Elle succomboit enfin au tems, & étoit proche de sa ruine, lorsqu'en 1701. son Altesse-Royale le Grand Duc de Toscane la fit rétablir, avec une magnificence qui répond à la pieté de ce grand Prince. Alors la dévotion envers les Saints Martyrs se reveillant, & la curiosité de sçavoir leur histoire, le P. Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome publia des actes qu'il crût avoir été composez sur le témoignage des personnes mêmes qui avoient vû ce qui y est rapporté.

Digitized by Google

Ce sont les mêmes actes que Mr. Mozzi donne ici dans leur méchant Latin, & avec une traduction élegante en sa langue : il les fait préceder par une préface ; & suivre par une histoire de l'Eglise de St. Cresci. On commence par les actes, dont il faut avoir connoissance pour juger du dessein de la préface.

Selon ces actes, en conséquence des Edits de l'Empereur Dece, la persécution étoit violente presque par toute la terre contre les Chrétiens. L'Empereur étoit à Florence, où St. Cresci, nommé *Criscens* en Latin, resolut d'aller dans l'esperance du Martyre. Etant proche de la ville, & dans la forêt d'Elisboth, il fut arrêté avec Miniat & quelques autres, qui furent tous tourmentez, & ensuite conduits en diverses prisons séparément les uns des autres. Celle de St. Cresci fut honorable, puisque ce fut la maison d'Omnion, ou Onnion, homme de qualité, en grande consideration auprès de l'Empereur. Cependant il y étoit resserré & aux fers, qui tomberent pendant la nuit, & une grande lumiere remplit sa chambre & étonna ses Gardes. Omnion comprit à ces merveilles, que son prisonnier en pouvoit faire d'autres : il lui demanda & obtint la guerison de sa fille, qui étoit lunatique & possedée du malin esprit ; après quoi il fut baptisé avec toute sa maison.

La cruauté de Dece étoit à craindre pour

Digitized by Google

ſe nouveau troupeau, & la réſolution fut priſe de fuir. St. Creſci vaincu par leurs inſtantes prieres ſuſpendit l'ardeur dont il étoit animé, de ſe preſenter au combat contre les bourreaux.

Ils prirent le chemin de Faenza, & s'arrêterent chez une Dame veuve, laquelle, quoique Payenne, exerça envers eux l'hoſpitalité, dont elle fut bientôt recompenſée : car ſon fils qui étoit à l'extremité fut gueri par St. Creſci, & elle reçut la grace du Baptême avec toute ſa maiſon. Son fils qui avoit le nom de Serapis, prit celui de Cerbon.

La fuite d'Omnion ne pût être longtems ignorée de l'Empereur, & ne pas lui cauſer du chagrin. Il fit donc courir après ; & les ſoldats qui furent envoyez atteignirent la troupe Chrétienne en un endroit nommé *Colle*. Omnion refuſant conſtamment de retourner vers l'Empereur, & au culte des Dieux, expira ſous les coups de bâton. Emption, ou Enzion, ancien diſciple de St. Creſci, reçut le même traitement, & eut une même fin. Saint Creſci eut la tête coupée, dont un ſoldat ſe ſaiſit pour la montrer à Dece. Il la porta ſur le bout de ſa lance juſqu'à *Valliculа*, c'eſt à dire Valcave, où elle devint ſi peſante qu'il fut contraint de l'y laiſſer.

A l'arrivée des ſoldats Cerbon avoit eû ordre de Saint Creſci de ſe ſauver, afin de prendre dans la ſuite le ſoin du troupeau.

Digitized by Google

Il revint pour rendre aux corps des Martyrs l'honneur de la sépulture ; & inspiré d'enhaut les fit transporter à Valcave, où il trouva la tête de Saint Cresci. Là il fit bâtir une Eglise, où lui & les autres Chrétiens, dont le nombre croissoit tous les jours, faisoient assiduëment leurs prieres, & les miracles y étoient fréquens. L'Empereur en étant informé y envoya des soldats, qui creuserent une grande fosse, y jetterent & enfermerent Saint Cerbon, & tous ceux qui étoient avec lui. Le Martyre de Saint Cresci arriva le 24 d'Octobre, celui de Saint Cerbon le 4. de Mai ; &, comme ajoutent les actes, *Sub Decio Imperatore, regnante Domino nostro Jesu Christo*, sous l'Empire de Dece, JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur regnant.

Toute cette narration est entrecoupée de longues reflexions de l'Auteur, & de longs discours de Saint Cresci, qui expliquent avec exactitude le Mystere de la Trinité & celui de l'Incarnation ; où il est dit, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, & que le Verbe se faisant homme, n'a rien perdu de ce qu'il étoit, mais a pris ce qu'il n'étoit pas.

Que penser de tels actes qui portent tant de marques de supposition ? Car outre que tout le narré paroît fabuleux, & éloigné de cette simplicité si édifiante dans les anciens actes des Martyrs, les noms extraordinaires d'Emption, Omnion, Cer-

Digitized by Google

bon, font quelque peine, aussi bien que les explications de nos Mysteres. De plus il paroît constant que Dece déclaré Empereur & Auguste par l'armée d'Illyrie qu'il commandoit, alla à Rome après la mort de Philippe, qui fut tué dans le mois de Juillet de l'année 249. que l'année suivante il commença la persecution contre les Chrétiens, qu'il ne sortit de Rome qu'après le 27. d'Octobre 251. pour repousser les Scythes qui avoient passé le Tanaïs, & qu'il périt avec son fils en cette guerre. Il n'est pas donc possible qu'il ait fait à Florence un séjour de sept ou huit mois, comme le demandent les actes de Saint Cresci.

Mr. Mozzi employe sa préface, non pas à lever ces difficultez, mais à les écarter de son principal sujet. Il se réduit judicieusement à soutenir la verité du fait du martyre de Saint Cresci & de ses Compagnons, & il abandonne les circonstances rapportées dans les actes; bien loin de soutenir qu'ils sont anciens & veritables en tout, il avouë qu'ils ne sont que d'environ l'onzieme siécle, & que le Compilateur y a mis du sien pour les orner.

Il commence d'une maniere très-plausible, en marquant les endroits d'où il a tiré les actes de Saint Cresci: c'est de deux recueils de vies de Saints Martyrs, l'un de la Bibliotheque du Monastere de Sainte Marie *del Fiore* à Florence, l'autre de celle de Thomas Strozzi; c'est d'un

ancien Lectionnaire de la bibliotheque de Medicis, où ces actes sont divisez en neuf leçons, c'est enfin d'une copie faite sur un manuscrit de l'Abbaye de Florence. Or ces recueils & ces legendes étoient pour lire dans l'Eglise, & il est évident que cette division en neuf leçons se rapporte à l'Office Ecclésiastique. Puis donc qu'il étoit du devoir des Evêques de veiller, à ce que des actes supposez de faux Martyrs ne fûssent point lûs dans l'Eglise, comme le leur ordonne le sixiéme Concile sous peine d'excomunication, il faut convenir que les actes de St. Cresci contiennent la verité de son Martyre.

Comme les dicours que le Compilateur y a ajoutez n'interessent, ni la foi, ni les bonnes mœurs, qu'ils y sont mis à bon dessein pour les rendre plus instructifs & peutêtre plus agréables, ils ont pû passer. C'est ainsi, dit Mr. Mozzi, que les actes Proconsulaires du Martyre de St. Cyprien ont été amplifiez par Ponce son Diacre, & que Metaphraste a paraphrasé la vie des Saints. Les Auteurs profanes en ont usé de même, prêtant de longues harangues aux Generaux d'armée pour animer leurs troupes.

Mais sur quels mémoires le Compilateur a-t'il travaillé? Mr. Mozzi en assigne de deux sortes. Il a pû avoir des actes anciens, que le tems a depuis consumez comme tant d'autres, ou qui peut-être subsistent

encóre sans être venus à nôtre connoissance ; & certes les exemples ne manquent pas de vies des Saints ainsi composées : tels sont les actes de St. Cirique, ou Quirice, & de Sainte Julitte, placez par le P. Ruinart entre ceux qu'il juge sinceres, & tant d'autres. Il se peut aussi faire que le Compilateur ait mis par écrit ce qui étoit d'une tradition dans le païs, comme S. Basile a fait le pagnégyrique de S. Gorde. Au reste, la tradition n'est point douteuse sur le chapitre de St. Cresci & de ses compagnons, dont les Eglises de Florence & de Sienne faisoient la fête dès le 12e. siécle.

Il est inutile d'objecter que leurs noms ne sont point marquez dans le Martyrologe Romain, ni dans les Martyrologes d'Usuard & d'Adon. Car à ce compte combien faudroit-il rayer de Saints, & Dodwel auroit raison de réduire les Martyrs à un petit nombre : c'est assez que les Eglises particulieres les honorent.

Leurs noms n'ont rien aussi qui puisse fonder un doute raisonnable. Celui de Criscus, ou Cresci, ne paroît point barbare ; Omnion est comme Domnion, nom connu ; il y a un Saint Cerbon Evêque de Populanie près les ruines de laquelle Piombino est bâti, & un autre Saint Cerbon Evêque de Veronne. Quant à la forêt d'Elisboth, Mr. Mozzi a trouvé ce nom écrit en tant de manieres differentes, qu'il y a sujet de croire que les Copistes l'ont

alteré. Est-ce Arisbocco, Arisbotto, Arisbocto, Arigrotto?

A la principale difficulté du séjour de l'Empereur Dece à Florence, Mr. Mozzi répond que c'est une faute du Compilateur, qui aura crû honorer davantage les Saints en les commettant avec la personne de l'Empereur, que s'ils avoient eû affaire avec le Magistrat qui executoit les ordres de l'Empereur. D'ailleurs de semblables fautes se trouvent dans les vies les plus averées. Eusebe met le martyre de St. Laurent sous l'Empire de Dece, & il arriva sous celui de Valerien.

Mr. Mozzi soutient ses raisonnemens par un grand nombre de citations; & il revient souvent à la parité entre le martyre de Saint Cresci, & *la* * *Mission de S. Maur Apôtre des Benedictins en France & celle de Saint Placide à Messine*. La principale raison d'assûrer ces faits, est la tradition des lieux, contre laquelle il ne semble pas que quelques anachronismes ou de semblables difficultez doivent prévaloir, sur tout quand les choses s'y accordent, comme en cette histoire de Saint Cresci. Car enfin, sous le grand Autel de l'Eglise de Valcave se sont trouvez les ossemens d'un corps sans tête; ce ne peut être que d'un Saint Martyr, & de quel autre si non de Saint Cresci? Son chef de-

* *Ouvrage du R.P. Ruinart.*

puis long-tems est exposé à la veneration publique.

Dans l'histoire de l'Eglise de St. Cresci à Valcave, Mr. Mozzi n'omet rien de ce qui peut faire comprendre en quelle veneration elle a été dès les tems les plus reculez. Il décrit exactement son ancienne structure, & l'état où elle étoit, lorsqu'en 1704. le Grand-Duc entreprit de la reparer, & y ajouta des ornemens, où brillent le marbre, la dorure & la peinture.

Il cite le rapport des visites que les Archevêques de Florence y ont faites; entre autres celle d'Alexandre Martio de Medicis en l'année 1613. le quatriéme de Juillet, qui ordonna de chercher en terre & de lever les reliques des Saints Martyrs. Celles de Saint Cresci furent trouvées sous le grand Autel, celles des Saints Omnion & Emption au bas des marches pour monter à l'Autel; celles de Sainte Pamphile, de Saint Cerbon & d'autres Martyrs, confonduës ensemble vers le Baptistere.

Dans la sépulture de Saint Cresci se trouva un anneau, quelques filets d'or, & sept pieces de monnoye avec des caracteres Tudesques, qui confirment, dit Mr. Mozzi, ce qu'a écrit Villani, que le Saint étoit Aleman & Noble. Tout le païs a toûjours été persuadé que le pavé de cette Eglise ne couvroit que des corps de Martyrs, & par respect personne ne s'y faisoit enterrer.

Digitized by Google

Pour l'ancienneté du culte rendu à St. Cresci, Mr. Mozzi dit, qu'un Missel gardé dans les Archives de l'Eglise de Florence, & écrit en 1100. sur du parchemin, contient une Messe de Saint Cresci Martyr, que dans un ordinaire des Offices de l'Eglise de Sienne, écrit environ l'an 1200 est marqué un Office de trois leçons. Ensuite il rapporte divers actes anciens, de 1050. 1073. 1279. dans lesquels il est fait mention de St. Cresci.

A tout cela il ajoute que le lieu de St. Cresci avoit autrefois un grand nombre d'habitans sous la jurisdiction des Evêques de Florence, qui y envoyoient un *Podestat*, nommé en quelques actes Consul & Recteur.

Il passe à d'autres Eglises dédiées au même Saint, une très-belle à Macivoli dans le Diocese de Fiésoli, une seconde à Montesicalle dans le même Diocese, une troisiéme avec le titre de Prieuré proche de Florence, & nommée Saint Cresci des champs. Il est fait mention de la derniere dans un Diplome de l'Empereur Louïs II. dès l'année 866. & des autres en des actes de 1050.

L'ouvrage de Mr. Mozzi a toute la pureté & l'élegance de la langue Toscane, comme il convient à celui qui fait profession de l'enseigner, & à un Académicien *de la Crusca*. La beauté de l'impression y répond pour le papier, le caractere, les vignettes.

Pour les applaudissemens qu'a reçus Mr. Mozzi, le P. Laderchi de l'Oratoire de Rome ne s'est attiré que de fâcheuses contestations, par une édition qu'il fit des mêmes actes de Saint Cresci à Florence en 1707. chez Antoine-Marie Albizzini *in folio.* Il prétendit deux choses, qui ne lui ont pas été pardonnées : la premiere, que ces actes ont été écrits peu après que la chose fut arrivée, lorsque la mémoire en étoit récente, & avant le Concile de Nicée : la seconde, que Dece élevé à l'Empire en 249. & allant à Rome, s'arrêta à Florence, & qu'alors arriva le martyre de Saint Cresci & de ses Compagnons. Il a été rudement battu sur ces deux points en trois ouvrages differens, dont le premier est une lettre d'un Cavalier Florentin pour réponse à celle du P. Capassi Servite au P. Laderchi, en laquelle le P. Capassi s'inscrivoit en faux contre les actes ; le second, est de l'Abbé Benoît Bacchini de la Congregation du Mont-Cassin ; le troisiéme porte pour titre, *Nugæ Laderchianæ*, & est attribué à Mr. Gatti, imprimé à Genes 1709. Ils soutiennent, ce qui est vrai, que Dece étoit à Rome au commencement de 250. & qu'il y prit le Consulat : ils assûrent de plus, que le Pape Saint Fabien fut le premier que le cruel Empereur sacrifia à sa haine contre les Chrétiens. Le Pere Laderchi a tâché de se défendre comme il a pû, par un

écrit sous le nom de Pierre-Donat Polydore : mais il n'y a rien de nouveau à apprendre dans la suite de cette querelle. On n'a de connoissance de ces derniers ouvrages, que parce qu'en ont rapporté les habiles & exacts Journalistes, qui travaillent à Venise sous la protection du Prince de Toscane.

ARTICLE CIV.

ELOGE DE MONSIEUR de la Faille.

LA ville de Toulouse a fait vers la fin de l'année derniere une perte considerable en la personne de son Annaliste, Mr. Germain de la Faille.

Il naquit à Castelnaudari dans le Haut-Languedoc le trentiéme d'Octobre 1616. & après avoir fait ses études à Toulouse, il fut pourvû en Février 1638. de la charge d'Avocat du Roi au Présidial de sa Ville natale. En 1646. il accompagna en qualité de Procureur du Roi Mr. de la Ferriere pour lors Intendant de Montauban, chargé par la Cour de se rendre en Roüergue pour y appaiser la revolte des Croquants. Mais en 1655. la ville de Toulouse ayant choisi Mr. de la Faille pour son Syndic, il se défit de sa charge d'Avocat du Roi, & fut s'établir où son nouvel emploi l'appelloit, persuadé qu'il trouveroit dans

Digitized by Google

cette grande ville plus de moyens pour satisfaire son inclination naturelle pour les belles Lettres, qu'il n'avoit pas négligées malgré toutes les occupations de la Magistrature.

Cette charge de Syndic, qu'il remplit toûjours avec autant de zele que de désinteressement, lui donnant la liberté de foüiller dans les differentes Archives de cette grande ville, qui sont sans contredit des plus riches, il conçut le dessein de composer les *Annales de Toulouse*.

Pour lui en faciliter l'execution, Messieurs du Parlement lui voulurent bien donner la permission de feuilleter tous leurs Registres, & Messieurs de Ville se chargerent des frais de l'impression. Le premier volume parut *in folio* l'an 1687. & le second vit le jour en 1701.

Le stile de l'Auteur est vif, concis, sententieux, nullement flateur, & porte avec lui un air de sincérité & de verité qui fait plaisir. Ce que l'on y peut regretter, c'est que Mr. de la Faille se soit arrêté à l'année 1610. Il ne manquoit pas de materiaux pour conduire son ouvrage jusqu'à la fin du XVII. siécle: mais on lui a oüi dire souvent que son amour pour la verité ne lui permettant pas de la trahir, il avoit crû qu'il étoit de sa prudence de ne pas pousser plus loin.

Plein de zele pour honorer la mémoire des *Illustres Toulousains*, se trouvant

Capitoul pour le troisiéme fois en 1673. il inspira à ses Confreres la noble envie de faire dresser dans une des Galeries de leur Capitole, les bustes des grands Hommes qui en differens siécles avoient fait honneur à leur patrie. On lui en laissa toute la direction, soit pour le choix de ceux qui meritoient d'y tenir leur rang; soit pour la composition des inscriptions; & par ses soins & son travail cette Galerie qui renferme trente grands bustes fut finie en 1677. Digne lui-même, de l'aveu de tous ses contemporains, d'y occuper un jour sa place.

Zelé pour les droits & privileges de Toulouse, craignant dans le tems que le Roi fit faire la recherche des faux Nobles, que ceux qui étoient chargez de cette affaire ne tentassent de donner quelque atteinte à un des plus beaux fleurons du *Capitoulat*, il composa en 1667. une curieuse dissertation sur la noblesse des Capitouls, dont Mr. de la Roque a crû devoir donner un précis dans son *traité de la Noblesse*. Mr. de la Faille augmenta depuis cette dissertation, & il en donna une troisiéme édition en 1707. sous le titre de; *Traité de la Noblesse des Capitouls de Toulouse*, auquel il ajouta de sçavantes *remarques*, & un *Catalogue* curieux de plusieurs *nobles & anciennes familles dont il y a eû des Capitouls depuis la réünion de la Comté de Toulouse à la Couronne*. Ce traité est *in* 8o.

Tant de services importans rendus à la ville de Toulouse lui en meriterent une pension, à laquelle il fut sensible, plus cependant par rapport à la gratitude de ces Messieurs, que par rapport à la somme. On lui donna aussi en 1687. la survivance de son emploi de Syndic de la ville, en faveur de Mr. Baylot son neveu, & celui-ci étant mort à la fin de l'année 1709. on accorda cette survivance à son fils, qui étoit encore jeune; mais à condition que le grand oncle, tout âgé qu'il fût, le dirigeroit.

L'Academie des Jeux Floraux choisit en 1694. Mr. de la Faille pour son Secretaire perpetuel, & il en a fait durant plus de seize ans les fonctions avec honneur. Il en étoit bien digne, car outre son talent pour l'histoire, il avoit encore celui d'écrire agréablement en prose & en vers.

Dans l'âge le plus avancé il laissoit échaper des pieces volantes de Poësie qui faisoient plaisir. On en a vû avec étonnement faites par lui après sa nonantiéme année, & pleines encore d'un beau feu.

Ses grandes qualitez lui meriterent l'estime & même l'amitié de plusieurs grands Hommes, entre lesquels on peut nommer Mr. de Fieubet Premier Président de Toulouse, Mr. le Marquis de Vardes, Mr. Daguesseau Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Intendant de Languedoc;

Mr. Chapelain de l'Academie Françoiſe, Mr. Menage, Mr. Bayle, ce ſçavant Critique, & quantité d'autres qui ſont morts, ou qui vivent encore. L'on ne peut oublier ici Mr. de Bertier, aujourd'hui Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, qui l'a honoré d'une bienveillance ſinguliere juſqu'à ſa mort.

Ce grand commerce du monde ne gâta rien aux vertus Chrétiennes de Mr. de la Faille, & entre toutes celles qu'on lui vit pratiquer, l'aumône éclata le plus : il ne la refuſa jamais à aucun pauvre. Enfin cet homme qui en avoit immortaliſé tant d'autres dans Toulouſe, y ſubit le ſort commun de tous, le douziéme Novembre 1711. au commencement de ſa nonante-ſixiéme année. Il étoit alors Doyen des anciens Capitouls de la ville, & avoit été quatre fois dans le Capitoulat.

Il y a une branche de ſa famille établie aux Païs-bas, & après l'édition de ſon premier volume des annales de Toulouſe, Mr. de la Faille Grand Bailly alors de Gand, Chevalier de la Toiſon d'or, & les autres membres de cette famille qui réſident à Anvers, lui écrivirent en qualité de parens des lettres de felicitation ſur ſon ouvrage, & depuis ils l'ont toûjours traité de *Couſin* ; auſſi leur nom & leurs armes ſont-elles entierement ſemblables.

Digitized by Google

ARTICLE CV.

REMARQUES DE MONSIEUR de Leibnits sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée à Trevoux 1703.

J'Ai dit dans mes Essais pag. 592. que je désirois de voir les démonstrations citées par Mr. Bayle, & contenuës dans la cinquiéme & sixiéme lettres imprimées à Trevoux 1703. Le R. P. Desbosses m'a communiqué cette lettre, où l'on entreprend de démontrer par la méthode des Geometres, que Dieu est l'unique vraye cause de tout ce qui est réel; & la lecture que j'en ai faite m'a confirmé dans le sentiment que j'ai marqué au même endroit, que cette proposition peut être vraye dans un fort bon sens, Dieu étant la seule cause des réalitez pures & absoluës, ou des perfections; mais que lorsque l'on comprend les limitations, ou les privations, sous le nom de réalitez, l'on peut dire que les causes secondes concourent à la production de ce qui est limité; & qu'autrement Dieu seroit la cause du peché, & même la cause unique. Et j'ai quelque penchant à croire, que l'habile Auteur de la lettre n'est pas fort éloigné de mon sentiment; quoiqu'il semble comprendre toutes les modalitez, sous les réalitez dont il veut que Dieu seul soit la cause: car dans le fonds

je crois qu'il n'admettra pas que Dieu est la cause & l'Auteur du peché. Il s'explique même d'une maniere qui semble renverser sa these, & accorder une veritable action aux créatures. Car dans la confirmation du huitiéme corollaire de sa seconde proposition il y a cés mots. *Le mouvement naturel de l'ame, quoique déterminé en lui-même, est indéterminé par rapport aux objets; car c'est l'amour du bien en general. C'est par les idées du bien qui paroît dans les objets particuliers, que ce mouvement devient particulier & déterminé par rapport à ces objets, & ainsi comme l'esprit a le pouvoir de diversifier ses idées, il peut aussi changer les déterminations de son amour. Il n'est point necessaire pour cela qu'il succombe à la puissance de Dieu, ni qu'il s'oppose à son action. Ces déterminations des mouvemens vers ces objets particuliers ne sont point invincibles, & c'est leur non-invincibilité qui fait que l'esprit est libre & capable de les changer, mais après tout il ne fait ces changemens que par le mouvement que Dieu lui donne & lui conserve.*

Selon mon stile, j'aurois dit que la perfection qui est dans l'action de la créature vient de Dieu; mais que les limitations qui s'y trouvent, sont une suite de la limitation originale & des limitations précedentes survenues dans la créature, & que cela a lieu, non-seulement dans les esprits, mais encore dans toutes les autres

Digitized by Google

substances, qui sont par là des causes concourantes au changement qui arrive en elles mêmes : car cette détermination dont l'Auteur parle, n'est autre chose qu'une limitation.

Or en repassant après cela sur toutes les démonstrations ou corollaires de sa lettre, on pourra accorder ou rejetter la plûpart de ses assertions, suivant l'explication qu'on en pourra faire. Car si par la réalité on n'entend que des perfections ou des réalitez positives, Dieu en est la seule cause veritable : mais si ce qui enveloppe des limitations est compris sous les réalitez, on niera une bonne partie des theses, & l'Auteur lui même nous en aura montré l'exemple.

C'est pour rendre la chose plus concevable, que je me suis servi dans les essais de l'exemple d'un bateau chargé, que le courant emporte d'autant plus tard, que le bateau est plus chargé. On y voit clairement que le courant est cause de ce qui est positif dans ce mouvement, de la perfection, de la force, de la vitesse du bateau ; mais que la charge est cause de la restriction de cette force & qu'elle produit le retardement.

On est loüable de vouloir appliquer la méthode des Geometres aux matieres metaphysiques : mais il faut avoüer qu'on y a rarement réüssi jusqu'ici, & Mr. Descartes lui même avec toute cette très-grande ha-

bileté qu'on ne peut lui refuser, n'a peut-être jamais eû moins de succès, que lorsqu'il l'a entrepris dans une de ses réponses aux objections. Car dans les Mathematiques il est plus aisé de réüssir, parceque les nombres, les figures & les calculs suppléent aux défauts cachez dans les paroles; mais dans la Metaphysique où l'on est privé de ce secours, (au moins dans les manieres de raisonner ordinaires) il faudroit que la rigueur employée dans la forme du raisonnement & dans les définitions exactes des termes, suppléât à ce manquement; mais on n'y voit ni l'un ni l'autre.

L'Auteur de la lettre, qui montre sans doute beaucoup de feu & de pénetration, va un peu trop vîte quelquefois, comme lorsqu'il prétend prouver qu'il y a autant de réalité & de force dans le repos que dans le mouvement: au cinquiéme corollaire de la cinquiéme proposition, il allegue que la volonté n'est pas moins positive dans le repos que dans le mouvement, & qu'elle n'est pas moins invincible. Soit, mais s'ensuit-il qu'il y a autant de réalité & de force dans l'un que dans l'autre? Je ne vois point cette conséquence, & par le même raisonnement on prouveroit qu'il y a autant de force dans un mouvement foible que dans un mouvement fort, Dieu en voulant le repos, il veut que ce corps soit au lieu A, où il a été immédiatement auparavant, & pour cela il suffit qu'il n'y ait point de raison qui por-

te Dieu au changement, mais lorsque Dieu veut que dans la suite le corps soit au lieu B, il faut qu'il y ait une nouvelle raison, qui determine Dieu à vouloir qu'il soit en B, & non pas en C, ou en tout autre lieu, & qu'il y soit plus ou moins promptement, & c'est de ces raisons de volontez de Dieu qu'il faut tirer l'estime de la force & de la réalité qui se trouve dans les choses. L'Auteur parle assez de la volonté de Dieu, mais il ne parle gueres dans cette lettre des raisons qui le portent à vouloir, & dont tout dépend, & ces raisons sont prises des objets.

Je remarque même d'abord au corollaire second de la premiere proposition, qu'elle est bien vraye, mais qu'elle n'est gueres bien prouvée. On affirme que si Dieu cessoit seulement de vouloir qu'un être existât il ne seroit plus, & on le prouve ainsi mot pour mot. *Démonstration, Ce qui n'existe que par la volonté de Dieu, n'existe plus dès que cette volonté n'est plus.* (Mais c'est ce qu'on doit prouver. On tâche de le faire en ajoutant) *Otez la cause vous ôtez l'effet* ; il auroit fallu mettre cette maxime parmi les axiomes marquez au commencement ; mais par malheur cet axiome se peut compter parmi les regles philosophiques qui sont sujettes à beaucoup d'exceptions, *Or par la précedente proposition & par son premier corollaire, nul être n'existe que par la volonté de Dieu, donc &c.*

Il y a de l'ambiguité dans cette expression, que rien n'existe que par la volonté Divine. Si l'on veut dire que les choses ne commencent à exister que par cette volonté, on a raison de se rapporter aux propositions précedentes. Mais si l'on veut que l'existence des choses est toûjours une suite de la volonté de Dieu, l'on suppose à peu près ce qui est en question. Il falloit donc prouver d'abord, que l'existence des choses dépend de la volonté de Dieu, & qu'elle n'en est pas seulement un simple effet, mais encore une dépendance, à proportion de la perfection qu'elle renferme. Et cela posé, elles n'en dépendent pas moins dans la suite qu'au commencement; c'est ainsi que j'ai pris la chose dans mes essais.

Cependant je reconnois que la lettre sur laquelle je viens de faire des remarques est belle & digne d'être lûë, & qu'elle contient des sentimens beaux & veritables, pourvû qu'on la prenne dans le sens que je viens de marquer; & ces manieres de raisonner peuvent servir d'introduction à des méditations un peu plus avancées.

ARTICLE CVI.

DE LA SITUATION DE L'OEIL qui donne les representations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des Juillet 1712.

Digitized by Google

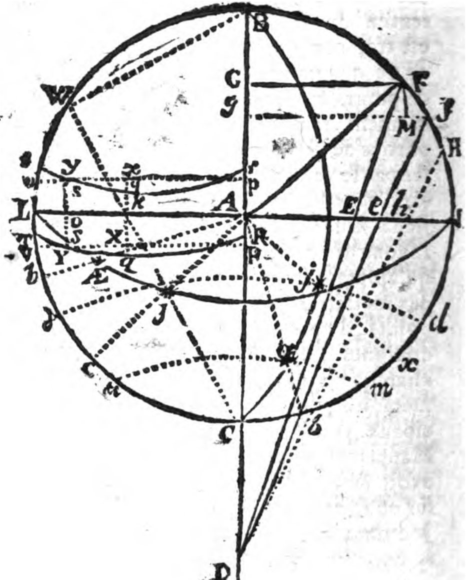
B
C
g
F
M
J
H
W
y
x
r
p
s
k
A
E e h
L
o
S
X
R
P
Y
q
Æ
j
J
d
x
c
m
u
C
b
D

Mappemondes & des Cartes Corographiques sur ce principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances.

L'Utilité de ce probleme, que le P. Fournier [a] & Mr. de la Hire [b] se sont contentez de résoudre par approximation, est très-considerable dans la Geographie, en ce que non-seulement une Mappemonde pourra être plus remplie & plus uniformement; mais principalement parceque les parties de son équateur qui est supposé passer par le centre, pourront sensiblement servir d'échelle pour mesurer les distances des lieux situez à peu près sous les differens rayons tirez du même centre. De sorte qu'ajoutant de cinq degrez en cinq degrez des meridiens, & des paralleles tracez en points, à ceux qui se tracent ordinairement en lignes, & appliquant les pratiques méchaniques qui sont décrites à la fin de ce mémoire, on aura la résolution des principaux problemes de Géographie sur la Mappemonde & sans calcul. Mr. Parent avoit déja publié ses premiéres reflexions sur ce sujet en 1705. dans le second de ses Journaux: il les a depuis perfectionnées & nous les a communiquées.

Pour parvenir à ce qu'il se propose, soit I B E C l'équateur, dont, I L soit un

[a] *Hydrographie.* [b] *Memoires de l'Academie* 1701.

diametre, & A le centre ; soit D le lieu de l'œil sur le diametre B C, qui est perpendiculaire au diametre I L, & prolongé en dehors de la Sphere, lequel point D soit tel qu'ayant divisé le demi-cercle I B L en particules indéfiniment petites comme F f, f H, & égales entre elles, & mené de l'œil D à chacune de ces parties, les rayons visuels D F, D f, D H, &c. qui rencontrent I L aux points E, e, h, toutes les parties E e, e h. &c. de I L soient les plus égales qu'il se puisse, pour tout autre point pareil à D. Soit le rayon de la Sphere A B = A I = A L = a ; la distance inconnuë A D = u. soit menée la perpendiculaire F G sur A B, avec le rayon A F, & nommées les variables A G, x ; A E z ; & ayant encore mené fg, perpendiculaire à la même A B, avec F M, perpendiculaire sur fg, en M soit nommée g G, dx, F f, ds & E e, dz ; on aura donc par la nature du cercle A F = AB = a, & à cause de l'angle droit AGF ; $\overline{AF^2 - AG^2} = FG^2$, ce qui donnera F G = $\sqrt{a - x^2}$; & les triangles semblables D A E, D G F, (à cause des parelleles). donneront l'analogie F G = $\sqrt{a^2 - x^2}$ || D G = $x + u$ || E A = x | A D = u ce qui donnera $z = \frac{u\sqrt{a^2 - x^2}}{x + u}$; & en supposant A D = u constante pour un tems, on aura ($dz = \frac{a^2 + ux}{u + x} \times \frac{u\,dx}{\sqrt{a^2 - x^2}} = Ee$) mais

les triangles A G F, F M f, ayant les côtez perpendiculaires chacun à chacun, seront semblables. Ce qui donnera une seconde analogie: A F $= a$ | F G $= \sqrt{a^2 - x^2}$ || f F $= df$ | F M $= dx$, d'où l'on tirera $dx = \frac{df}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ substituant donc cette valeur de dx dans celle de $dz = $ E e ci-dessus, on la changera en celle-ci

$$\left(\frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{udf}{a}\right) = Ee = dz.$$

Pour trouver maintenant la valeur d'x, $=$ A G qui convient à la plus grande, ou moindre $dz =$ E e de toutes les parties E e, eh, de A I; je prens la differentielle de cette valeur de dz en en supposant (pour abreger le calcul) $u + x =$ G D $= r$, ou, $x = r - u$; ce qui change cette valeur de dz, en cette forme, $\overline{a^2 + ur - u^2} \times \frac{udf}{ar^2} = Ee$, dont la differentielle $= \overline{ru + 2u^2 - 2a^2} \times \frac{udr\,df}{r^3\,a}$, en supposant toûjours a constante; & cette differentielle étant supposée $= o$, donne $r =$ $u + x = \frac{2u^2 - 2a^2}{u}$, & $x = \frac{2a^2}{u} + u$ $=$ A G, quand E e est dans son terme de grandeur ou de petitesse, & substituant cette valeur, d'x, dans la valeur generale de E $e = dz$ en x, ci-dessus, il vient

$\left(\frac{u^3 d f}{4a} \times \frac{1}{u^2 - a} = Ee = dz\right)$ la plus grande, ou la moindre qu'il se puisse.

Supposant enfin $= AD = u$ maintenant variable, on aura differentes valeurs de cette plus grande ou moindre Ee; Ff étant toûjours supposée constante; & supposant aussi A L divisé en autant de parties égales, que le quart B F I contient de D S $= Ff$, si l'on éleve par pensée sur chacune de ces divisions de A L les représentations de A I prises d'ordre, en A R, K Q, O S, L T, ou Ar, Kq, Os, Lt, d'un côté ou d'autre, pour chaque valeur de u ou de A D, on verra que lorsque $Ee = QK$, ou Kq sera la plus grande ou la moindre de toutes ses pareilles, comme lorsqu'elle sera $=$ K X, ou Kx les autres représentations étant A P, O Y, L V, ou Ap, Oy, Lu, la ligne courbe P X Y V, ou $pxyu$ qui terminera les dernieres, sera plus droite que toutes celles qui termineront les autres, comme R Q S T, $rqst$; & cela parce que les ordonnées A R, K Q, O S, L T, &c. & A P, K X, O Y, L V &c. doivent toûjours faire une même somme, sçavoir, la longueur du rayon A I; & de même des parties Ar, Kq, Os, Lt &c. & Ap, Kx, Oy, Lu, &c. Il ne s'agit donc plus que de varier tellement $AD = u$, que la plus grande Ee soit la moindre, ou la moindre Ee la plus grande de toutes ses pareilles; & pour cet effet j'en prens la

differentielle en ſuppoſant u variable, & ds toûjours conſtante, ce qui donne pour cette differentielle $\frac{dudds}{4a} \times \frac{u^2 - 3a^2}{u^2 - a^2}$ dont le dénominateur $u^2 - a^2$ étant egalé à zero donneroit $u = a$, ou l'œil en C; ce qu'on ſçait d'ailleurs n'être pas vrai. Car l'œil étant dans la ſuperficie de la ſphere en C, toutes les repréſentations des parties égales de BFI vont en s'écartant du centre A vers la circonference I, ainſi la plus grande ou la moindre E e, n'eſt pas alors entre A & I, mais la premiere eſt en I, & la ſeconde en A, qui n'eſt pas ce que l'on demande. Il reſte donc de ſuppoſer le numerateur $u^2 - 3a^2 = 0$, ce qui donne $u^2 = 3a^2$, ou $u = \sqrt{3a^2} =$ AD; c'eſt à dire, AD égale au côté CW du triangle équilateral inſcrit dans l'équateur LBIC $= \frac{1732}{1000} a = \frac{1732}{1000}$ AB. Ce qui eſt aiſé à voir en menant le côté BW de l'exagone inſcrit au même équateur. Car l'angle BWc inſcrit au demi cercle BWc étant droit, CW ſera le ſinus de l'angle cBW de 60 degrez, & BW celui de l'angle BCW de 30. Donc le quarré de CW ſera triple de celui de BW, ou de AB, donc AD = CW. Ce qui eſt une proprieté très-ſinguliere du cercle.

Si l'on ſubſtituë cette valeur de u en celle de E e ci-deſſus, on en tirera E e =

$\frac{1}{2} ds\sqrt{3} = \frac{1559}{1800} ds$, environ ; & substituant la même valeur de u, avec $x = o$, dans la valeur generale de E e = $\frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{u\,ds}{a}$, on en tire la représentation la plus proche de I = $\frac{ds}{\sqrt{3}} = \frac{\sqrt{3}\,ds}{3} = \frac{1732\,ds}{3000}$; enfin substituant la même valeur de u, avec $x = a$, dans la même valeur de E e, il vient la représentation la plus proche de A = $\frac{ds\sqrt{3}}{1 + \sqrt{3}} = \frac{1268\,ds}{2000}$. Et ces trois valeurs de E e, sçavoir, entre A & I, en A & en I sont entre elles comme les nombres 7795, 7608, 6928, ou environ comme 77, 76, & 69. Ce qui fait voir que E e est la plus grande de toutes les représentations de A I, & non pas la moindre, & qu'elle ne surpasse la moindre représentation en I que d'une onziéme d'elle même environ, ce qui ne va gueres qu'à un point pour un planisphere de 2 pieds $\frac{1}{2}$ de diametre, c'est à dire, que pour cette grandeur cette difference est insensible.

On peut donc maintenant en supposant l'œil à la distance A D égale au côté du triangle équilateral $\frac{1732}{1000}$ de A B regarder les représentations E e, $e\,h$ des degrez du quart B F I comme égales, & de même de celles du quart B W C, & s'en servir

comme d'une échelle pour mesurer les distances de tous les points du planisphere à son centre A, puisqu'on peut toûjours imaginer de grands cercles qui passent par le diametre AB du globe & par tous ces points, de même que l'équateur, & que les représentations de leurs moitiez opposées à l'œil seront des diametres du planisphere passant par A comme LI, & dont les parties seront égales à celles de LI.

Enfin pour mesurer mécaniquement les distances obliques de 2 points quelconques IÆ du planisphere, on imaginera le grand cercle de position quelconque LÆJI de ces 2 lieux tracé sur le planisphere, & un méridien Bj aC autant éloigné du centre A que ce premier ; alors si l'on fixe au centre A, & sur le plan du planisphere, un compas composé de deux petites regles assemblées en A, comme celles d'un compas de proportion, & dont les jambes Ab, Ac, soient chacunes égales au rayon AB du planisphere, il ne restera que d'avoir une pointe qui coule sur chacune, d'en fixer une sur Æ, & l'autre sur J ; & tenant le compas sous cette ouverture, de le tourner jusqu'à ce que ces deux pointes tombent sur un même meridien, qui sera sans doute le meridien BJac ci-dessus, qu'elles diviseront comme en a, j ; & l'on aura l'arc aj égal en degrez à l'arc de distance ÆJ, dont on

trouvera par conséquent la valeur (du moins approchante) sur le bord du planisphere en *m d*, entre les deux cercles qui passent par *a*, & *j*.

Sinon on aura un compas à 3 pointes, dont on en fixera une au centre A de la Mappemonde, & ayant porté l'une des deux autres en J, & la troisiéme en Æ, la premiere demeurant toûjours fixe en A, on portera ces deux autres sur un même meridien B *j a* C, en *i a*, sçavoir, sur un des fondamentaux, ou sur un des ponctuez, selon qu'il leur conviendra le mieux, & l'on suivra les paralleles fondamentaux ou ponctuez qui passent par *j*, & *a*; jusques sur un des bords de la Mappemonde en *d*, *m*, comme ci-dessus. Un peu de pratique achevera d'applanir les difficultez qui restent du côté de l'execution.

Il faut seulement remarquer, que le compas que nous proposons doit avoir chacune de ses jambes au moins égale au demi diametre de la Mappemonde, & que sa troisiéme jambe doit tenir avec les 2 autres par un clou ou essieu, qui soit passé au travers du clou ou essieu qui lie ces deux autres, & qui puisse tourner dedans avec facilité sans pouvoir se retirer; & cela afin de pouvoir trouver entre les trois pointes du compas des triangles rectilignes de toutes especes, & de pouvoir l'étendre à tous les points de la Mappemonde. Il n'est pas necessaire au reste d'avertir

que quand deux points seront trop éloignez l'un de l'autre, on en pourra partager la distance en deux, ou même en 3 parties à souhait, que l'on pourra ensuite mesurer chacune à part. Cela suffit pour faire voir que le dernier compas n'est pas si general que le premier, mais en recompense il est beaucoup plus commode.

A l'égard des Cartes Corographiques, comme de l'Europe, l'Asie, &c. il est évident que tous les avantages qui conviennent à la Mappemonde peuvent aussi leur convenir, pourvû que dans leur construction on ait supposé l'œil du Spectateur ou du Geographe directement au dessus du milieu de la partie du monde, que l'on veut représenter, (par exemple) dans l'Europe au dessus de Ratisbonne, sçavoir, toûjours du côté des Antipodes. Car les degrez de tous les grands cercles de position qui s'étendent de Ratisbonne à tous les lieux de l'Europe, ayant toutes leurs représentations sensiblement égales sur la carte, il suffira de diviser le méridien de Ratisbonne en degrez, & d'en porter les intervalles sur tous ces cercles de position; c'est à dire, entre 2 lieux situez sur le demi diametre de la Carte tiré de Ratisbonne, pour connoître la distance de ces 2 lieux en degrez; ou même de former tout d'un coup une echelle en lieuës ou milles sur les degrez de ce meridien à l'ordinaire, laquelle servira pour trouver

pour trouver la distance des 2 mêmes lieux, ou en lieües, ou en milles. Et à l'égard des distances obliques, l'operation & la démonstration sont encore les mêmes par rapport au centre de la carte (par exemple, pour Ratisbonne) que pour la Mappemonde par rapport au milieu de son équateur. Mais il ne faut pas prétendre mesurer ces distances obliques avec aucune échelle, comme on fait ordinairement; puisque la même partie d'échelle qui ne vaut que 20 lieuës, par exemple, en Espagne, vaut 30 des mêmes lieuës en Suede, & des autres païs à proportion.

ARTICLE CVII.

DISSERTATION SUR LA MANIERE dont les Eglises doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité & à la belle Architecture, qui peut servir de réponse aux repliques de Mr. Frezier, inserées dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1711.

IL me semble que Mr. Frezier auroit mieux fait, comme il le dit lui-même *, *d'abandonner au Public le jugement de nôtre dispute*, que de la continuer, sous prétexte que je *l'accuse de blamer l'Architecture des anciennes Eglises*, ou, pour se

* Mem. de Trev. 1711. pag. 1570.

Digitized by Google

servir de mon expression *, *la Ste. Antiquité*. Car outre que je n'ai dit cela, qu'à propos de la situation du grand-autel de St. Pierre de Rome & de nos premieres Eglises, c'est qu'il ne dit rien de nouveau, qui ne serve à prouver tout ce que j'ai avancé. On le verra, si je ne me trompe, dans la suite.

Comme il semble que nôtre dispute à present roule plûtôt sur certains points d'érudition, que sur le vrai goût qu'on doit apporter dans l'Architecture des Eglises, je vais tâcher de traiter la matiere le plus nettement qu'il me sera possible. Le Public alors jugera qui des deux a le mieux rencontré, sur *la maniere dont nos Eglises doivent être bâties, afin qu'elles soient conformes, & à l'Antiquité & à la belle Architecture.*

Je m'étois imaginé que les sçavans Critiques, & surtout le P. Mabillon, avoient assez démontré quelle étoit autrefois, & quelle devroit être encore la disposition des Eglises, sans croire que je dûsse un jour être obligé d'en apporter de nouvelles preuves à Mr. Frezier. Il me sembloit que la disposition de St. Pierre de Rome, qui est de son goût, & celle de la nouvelle Eglise de Blois, de St. Germain des Prez, & de tant d'autres, n'avoient été suivies qu'aprés un trés-sérieux examen.

* *Mem. de Trev.* 1710. *pag.* 1272.

Digitized by Google

Je crois pourtant qu'il est bon de remettre devant les yeux du Public de quoi il s'agissoit d'abord entre mon adversaire & moi, afin qu'on ne prenne pas le change, comme il paroît qu'il le prend en bien des endroits.

J'ai prétendu * que Saint Pierre de Rome, aussi bien que toutes les Eglises bâties à son imitation, n'étoient pas les plus beaux morceaux d'Architecture qui soient au monde; parceque ce ne sont qu'un composé d'une grande quantité d'arcades fort massives, dont les piédroits, aussi massifs, servent d'arriére-cors à des pilastres; qu'au contraire toutes ces Eglises seroient infiniment plus belles, si au lieu de ces inutiles & pesantes arcades, de ces pilastres & de ces larges piédroits qui occupent mal à propos bien de la place, & qui causent necessairement de l'obscurité, on n'y eut mis que des colonnes, pour porter le reste de ces édifices, tels qu'ils sont; & qu'enfin leurs dômes, si beaux d'ailleurs, l'auroient été davantage, s'ils étoient soutenus par des colonnades plûtôt que par quatre arcades, sur lesquelles ils portent à faux. Je ne sçai si tout ce que Mr. Freziet a opposé & oppose encore aujourd'hui à toutes ces raisons, pourra persuader au Public & aux gens de bon goût, qu'elles sont de nulle valeur. J'en ai pour-

* *Traité d'Archit. pag.* 172. & 173.

Digitized by Google

tant assez bonne opinion pour croire qu'elles prévaudront toûjours aux siennes, quelque specieuses qu'elles paroissent, quand je n'en dirois pas davantage.

Elles ont fait même tant d'impression sur son esprit, qu'il est forcé à me *demander* [a] *à quel propos je dis que des forêts de colonnes ne faisoient pas peur aux Anciens comme à lui, puisqu'on ne lit rien d'approchant dans ses remarques... Il n'y a qu'à lire.* Les voici [b]. *Qu'il lui soit permis de me demander si je connois bien qu'on eût pû bâtir cette Eglise de St. Pierre de la maniere que je voudrois, & conserver ce grand dégagement qui en fait la principale beauté?... Si cette difficulté ne m'épouvante point, que je produise un dessein de mon goût & un nouveau trait de coupe de pierres, qui nous apprenne à faire des platebandes de quarante pieds de portée... Mais encore pour le contenter*, en parlant de moi, *supposons*, continue-t'il, *l'impossible. Croit-il qu'on pût passer sans frayeur sous de telles platebandes?* Voilà *à quel propos* je lui ai reproché sa *peur*. Ai-je eû grand tort? Trouve-t'on en effet qu'un tel discours parte d'une personne bien assûrée? Il tremble à la vûë d'un tel édifice, qui seroit appuyée sur des colonnes. Il craint que des entrecolonnemens, qui ne pour-

[a] *Mem.* 1711. *pag.* 1570. [b] *Mem. de Trev.* 1709. *pag.* 1629.

roient être au plus que de seize ou dix-huit pieds de largeur, ne soient pas suffisans *pour conserver ce grand dégagement, qui en devroit faire selon lui toute la beauté.* Et son étonnement va si loin, qu'il dit tout net que la chose *est impossible.* Hé pourquoi aurois-je peur de passer sous des platebandes de quarante pieds de portée, si les colonnes leur étoient proportionnées ? Ne seroit-ce point cette *peur* qui l'auroit empêché de voir qu'il se trompoit au calcul qu'il a fait dans ses remarques pour un ordre, dont les colonnes eussent dû avoir cent douze pieds de hauteur ? C'est peutêtre là où j'ai eû tort de lui avoir reproché de n'être pas tout à fait de bonne foi. Je devois me ressouvenir alors que c'étoit plûtôt la *peur* qui l'avoit jetté dans cette erreur.

Mon adversaire *a peur* encore, lorsqu'après avoir rapporté ce que je dis, *que cette Eglise auroit été infiniment plus belle, si au lieu de ces inutiles & pesantes arcades, aussi bien que ces larges piédroits qui la soutiennent, on n'y eut laissé que des colonnes &c.* Il n'a pas la force d'examiner la possibilité *de cette reforme* * : *si on pouvoit laisser les bas côtez à la même hauteur, & sans mettre des platfonds aulieu de voutes en ciel de four ; & si le berceau de la nef auroit pû rester tel qu'il est à la jonction du*

* Mem. 1709. pag. 1622.

dôme. Et qui en doute qu'on ne l'eut pû faire ? Cette Eglise n'a-t'elle pas des pilastres d'une certaine hauteur, qui tournées en colonnes, & distribuées selon une des six manieres qu'on auroit voulu choisir, auroient eû la force d'en soutenir le berceau, de même que les platfonds, ou les voutes en ciel de four ? Car il n'importe lequel des deux, pourvû que les architraves eussent été gardez au moins sur la file des colonnes. C'eut été sans contredit le plus beau morceau d'Architecture du monde.

Mr. Frezier est pourtant *si prévenu* [a], peut-être par la même *peur*, *en faveur du dégagement*, *qu'il ne voudroit pas donner dans ce goût*, c'est à dire, dans les colonnes, *pour le sujet dont il s'agit.* C'est à dire, encore une fois, qu'il ne veut point dans les Eglises de colonnes isolées, auxquelles il préfere les piédroits & leurs arcades. Après cela, dira t'il, qu'*on ne lit rien d'approchant dans ses remarques.* Je m'en rapporte.

Je ne sçai si *le Public aura connu qu'il est plus heureux dans ses preuves que je ne l'ai assûré de celles qu'il tire de Vitruve* [b]; *puisqu'il est évident*, comme on le vient de voir, *qu'il s'agissoit des arcades & non pas du dégagement*, dont je n'ai parlé en nulle maniere dans les endroits qui

[a] *Mem.* 1709. *p.*1623. [b] *Ibid. p.*1571.

Digitized by Google

viennent d'être citez. Je n'ai prononcé ce mot, que lorsque j'ai dit [a] *que Michel-Ange auroit été plus estimable, s'il eut retenu ce qu'il y a de bon dans le Gothique, je veux dire, le dégagement & l'âpreté des entrecolonnemens, qui nous plaisent si fort.*

Mr. Frezier m'auroit encore fait plaisir de me marquer *les autres faux fuyans* [b]. Je suis comme assûré que j'eusse fait sentir effectivement qu'ils étoient *de même nature* que ceux auxquels je viens de répondre.

Ouvrons maintenant le livre de Sidonius [c], & voyons y ce qu'il écrit à Hesperius touchant cette ancienne Eglise de Lion.

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum,
Aut dextrum trahitur, sed arce frontis
Ortum prospicit æquinoctialem.
Intùs lux micat, atque bracteatum
Sol sic sollicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, *solum, fenestras:*
Ac sub diversis coloribus, figuris,
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.
Huic est porticus applicata triplex,

[a] Trait. de l'Arch. p. 175. [b] Ibid. Mem. 1711. p. 1571. [c] Lib. 2. Epis. 10.

Digitized by Google

Fulmentis Aquitanicis superba :
Ad cujus specimen remotiora
Claudunt atria porticus secunda :
Et campum medium procul locatas
Vertit saxea silva per columnas.
Hinc agger sonat &c.

Cette description en vers est assez belle, & j'ai mal fait de ne l'avoir pas rapportée tout au long dès la premiere fois. Cela m'auroit épargné au moins la peine de répondre à une nouvelle objection que me fait Mr. Frezier, & à laquelle je n'avois pas lieu de m'attendre. Car qu'importe que le bas-côtez soient précisément plats, ou en voute de ciel de four, selon toute leur longueur, comme cela est si bien pratiqué au portique de Sainte Genevieve à Paris, pourvû que ces sortes de couvertures, ou planchers, portent immédiatement dessus l'architrave posé sur la file des colonnes ? Cela ne fait rien du tout à la question. Mais passe. Voyons si ces vers ne prouvent pas que cette Eglise fût à platebandes plûtôt qu'à arcades.

Ce *bracteatum ad lacunar*, ne distingue-t'il pas bien nettement les architraves de ce temple d'avec sa grande voute, exprimée par ce *distinctum vario nitore marmor percurrit cameram* ? Les plats-fonds y sont dorez, & la voute est incrustée de marbre. Mon adversaire est trop habile, pour ignorer ce que Vitruve entend

Digitized by Google

par *lacunar*, *laquearia*, *lacus*, & *arca*. Chez lui ces mots sont synonimes. Ils signifient tous un plancher, ou un platfonds soutenu par des solives, qui représentent, ou font un enfoncement entr'elles, ou une espece de lac ou de coffre. Et c'est précisément en Architecture les architraves, qui formant les rebords de l'enfoncement, constituent ces sortes de platfonds exprimez par tous ces differens mots Latins.

Mais ce qui semble embarrasser ici Mr. Frezier, c'est qu'*on ne voit pas*, dit-il *, *que dans ces tems on eut l'usage de la coupe des pierres pour les architraves, qu'on ne faisoit que d'une seule pierre, dont la longueur ne meritoit pas ce* procùl locatas. Il ne m'importe, ni de quoi, ni comment ces architraves fûssent faits. Il est constant que les bas-côtez ou portiques de ce temple en avoient. Il falloit qu'ils fûssent, ou de bois, ainsi que Vitruve s'en est servi à sa Basilique de Fano, ou de cuivre, comme ceux qu'on dit que le Cavalier Bernin, autant que je m'en puis ressouvenir, fit ôter de dessus les colonnes du portique du Panthéon, pour en faire son baldaquin dans Saint Pierre de Rome; ou enfin de pierres, comme ceux des Tutelles de Bordeaux, qui étoient composez d'un sommier sur chaque colonne, & d'un clavau

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1572.

entre deux, qui tous ensemble néanmoins formoient un entrecolonnement de sept pieds d'ouverture. Qui sçait si dans la suite les Architectes, devenus plus habiles dans la coupe des pierres, n'ont pas multiplié les clavaux à l'imitation de ceux des Tutelles, & s'ils n'ont pas ainsi allongé les architraves jusqu'à des dix ou douze pieds de longueur? Car depuis la fin du premier siécle, où vivoit l'Empereur Claude, à qui l'on attribuë cet édifice, jusqu'au quatriéme, que vivoit l'Evêque Patientius qui fit bâtir cette Eglise à Lyon, l'experience pouvoit bien avoir perfectionné l'art de bâtir.

Mais après tout, quand cela ne feroit pas, est-ce qu'un poitrail composé de deux ou trois poutres, travaillé avec soin, & revêtu de stuc, comme à la Basilique de Fano; ou une poutre de cuivre de Corinthe bien poussée, comme au Panthéon, n'auroit pas le merite & la force de la pierre? L'édifice en seroit-il moins beau, moins solide, & moins durable?

Mais, afin que Mr. Frezier ne doute plus qu'alors les Eglises magnifiques fûssent à plate-bandes, plûtôt qu'à arcades, voici ce que dit Prudence à l'occasion du temple des Apôtres à Rome.

Subdidit & Parias fulvis laquearibus columnas.
Distinguit illic quas quaternus ordo.

Et encore à l'occasion de celui de Saint Hyppolite, le même dit,

Ordo columnarum geminus laquearia tecti
Sustinet, auratis suppositus trabibus.
Adduntur graciles tecto breviore recessus,
Qui laterum seriem jugiter exsinuent.

Ces poutres dorées, *auratis trabibus*, marquent bien nettement les architraves dorez, qui portoient ces colonnes pour soûtenir les plat-fonds. Peut-être encore Mr. Frezier dira-t'il *, qu'*on ne prendra tout cela que pour des hyperboles très-permises aux Poëtes, pour donner une haute idée de ce qu'ils décrivent.* Oüi! Bon aux Poëtes profanes, qui ne peuvent autrement faire valloir leurs chimeres. Mais qui est le bon esprit qui employera jamais les hyperboles, quand il s'agira de donner une haute idée de la vraye beauté? Vous verrez que Sidonius, qui passe pour un Saint, aussi bien que Prudence, n'ont fait que badiner, en parlant de nos anciennes Eglises d'une maniere si noble, & en descendant dans un si grand détail de toutes les parties qui les composoient.

Mais je le prie d'admirer en passant ces deux & ces quatre rangs de colonnes dans ces six vers, ainsi que cette forêt de colonnes dans ceux de Sidonius, de peur qu'il n'oublie que par tout où il s'agit de

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

la belle Architecture, on n'y fait mention, ni de piédroits, ni de leurs arcades.

Il me semble que jusqu'ici je n'ai pas eû tort d'avoir avancé [a], que *les Basiliques faites du tems de Constantin étoient en péristiles.* En effet, on a vû par la description du Saint Sepulcre [b], que j'ai rapportée dans ma réponse *aux remarques de Mr. Frezier*, la prodigieuse quantité de colonnes d'une grandeur énorme, qui soûtenoient en dehors les longs portiques de la vaste & magnifique cour de devant ce temple, & qui en dedans y formoient de chaque côté deux doubles portiques d'une richesse & d'une hauteur immense. On y a vû encore cette coupolle, ou ce dôme d'une élevation surprenante, porté par douze colonnes, dont les chapiteaux étoient d'argent & d'un ouvrage admirable.

Les colonnes ne furent pas plus épargnées dans la basilique qui fut bâtie presqu'en même tems à Tyr. Eusebe en fait une merveilleuse description [c], qu'il seroit trop long de rapporter ici, aussi bien que de toutes celles qui furent construites par Constantin, ou de son tems. Contentons nous seulement d'examiner, si celles qui l'ont été en Italie & en France

a *Mem. de Trev.* 1711. *p.*1572. b *Euseb. de vit. Const. l.*3. *c.*36.37.38. c *Hist. Ecl, l.*x. *c.*9.

depuis cet Empereur n'étoient pas ordinairement aussi en péristile. Au reste, je ne crois pas que Mr. Frezier ait prétendu que je voulusse que generalement toutes les Eglises fûssent à colonnes. Je suis seulement persuadé que les plus considerables étoient faites, autant qu'on le pouvoit, sur le même modele, comme nos nouvelles Eglises le sont à l'imitation de Saint Pierre de Rome.

Je ne m'arrêterai qu'à trois ou quatre Eglises dont nous parle Saint Gregoire de Tours, attendu qu'il seroit inutile d'en rapporter davantage, & je ne m'attache à celles-là, que parce qu'elles pourront peutêtre nous servir dans la suite à répondre sur ce qu'on m'objecte contre l'*absyde*, contre la situation du grand autel, & contre les dômes.

Je dirai en passant, que je ne répons pas non plus *à la probabilité de la conjecture* que tire Mr. Frezier du Saint Sepulcre & de Sainte Sophie. Car, outre que je n'ai condamné en aucun endroit de mon livre les arcades qui prennent leur naissance de dessus les colonnes, puisque certainement dans tout ce que je viens de dire, il paroit que les grandes voutes des Eglises prenoient la leur immédiatement de dessus l'entablement des colonnes, c'est que je ne crois pas trop que les basiliques du St. Sepulcre, & de Sainte Sophie, telles qu'elles existent aujour-

d'hui, soient les mêmes que fit bâtir Constantin. Ce n'est pas que j'estime pour cela dans quelques Anciens cette maniere d'enchasser dans les murailles, ou d'y appuyer des colonnes qui supportent sans necessité des arcades, ainsi qu'on le voit au Colisée, au Temple de la paix, à l'amphitheatre de Tite, & ailleurs.

Nous avons déja vû dans les deux premiers vers de Prudence que la basilique du Vatican étoit à colonnes de marbre blanc : mais Saint Gregoire de Tours a dit précisément qu'il y en avoit *cent*, non comprises celles qui soutenoient sous l'autel le ciboire du tombeau de Saint Pierre. Eréole Evêque de Limoge fit rebâtir avec la même somptuosité une magnifique Eglise [b] dédiée à Saint Martin; qui avoit été brûlée par les ennemis, & dont l'autel & les colonnes étoient de diverses sortes de marbres. Une autre Eglise, sous l'invocation du même Saint, & bâtie par Perpetuus, l'un de ses successeurs, avoit *cent-vingts colonnes*. Celle enfin que Namatius Evêque de Clermont y fit construire avoit de longueur cent cinquante pieds [c], soixante de largeur & cinquante de hauteur, depuis le bas de la nef jusqu'à la voute. Il y avoit entre cette nef & *l'absîde* une rotonde, ensorte pourtant que tout

[a] *De glor. Marty. l.* 1. *c.* 28. [b] *Idem. hist. l.* 7. *num.* 10. [c] *Ibid. hist. l.* 2. *num.* 16.

l'édifice étoit disposé en maniere de croix, & les côtez en étoient embellis de portiques d'une admirable structure. Il étoit soutenu *de soixante & dix colonnes*, & les murailles, qui environnoient le sanctuaire, étoient incrustées de marbre.

On ne finiroit jamais si l'on vouloit tout rapporter. En voilà, ce me semble, assez pour prouver que les Eglises depuis Constantin ont été ordinairement en péristiles. En effet, elles étoient toutes faites sur le modele des basiliques dont parle Vitruve *.

Ces édifices se trouverent si propres aux Chrétiens pour en faire leurs Eglises, que non seulement ils s'en emparerent, dès que la paix leur fut donnée par cet Empereur ; mais même que toutes celles qu'ils bâtirent depuis jusqu'au tems du Bramante & de Michel-Ange, ont été construites à peu près sur le même modele. Et quel est ce modele ? Un grand & long vaisseau carré, toûjours soutenu, selon Vitruve, dans toute sa longueur de chaque côté d'un péristile, quelquefois même de deux, & terminé en demi-cercle, dans le milieu duquel étoit le tribunal, d'où les Rois dans les premiers tems, & depuis les Magistrats en leur place rendoient la justice. Ce tribunal en demi-cercle est marqué dans les fragmens du plan de l'an-

* *Liv.* 5. c. 1.

cienne Rome, où la basilique de Paul-Emile a cette absíde. Il y en avoit une de même au bout & au fond du temple d'Auguste, qui faisoit partie de la basilique de Fano: partie, dis-je, qui n'étoit seulement appellée du nom de ce Prince, qu'à cause qu'on y rendoit la justice en son nom. Et il paroit que Vitruve n'avoit pas donné à cette abside toute la profondeur qu'elle auroit dû avoir, pour ménager la place, & laisser ainsi un champ plus libre aux trafiquans, dont sans cela le grand nombre auroit incommodé les plaideurs qui étoient devant les Juges.

Que l'*abside* ait été mis en œuvre, ou non, dans les basiliques anciennes, il est certain que jusqu'à cette heure on l'a toûjours très-scrupuleusement fait entrer dans le dessein & la construction de nos Eglises.

La forme de ce lieu se trouvoit très-convenable à la disposition des Canons, qui vouloient que les Ecclésiastiques fussent séparez du peuple; que l'Evêque y plaçât son trône, & y présidât à la tête du Clergé, qui étoit de part & d'autre rangé à ses côtez.

En effet, à quel autre usage, ou à quelle autre fin auroit-on donné cette forme au fond de nos Eglises? Signifieroit-elle quelque chose, & même ne seroit-elle pas ridicule? Car est-ce une beauté que ce demi-cilindre qui les termine? Offre-

s'il à la vûë quelque chose de gracieux ?
Et si ce ne devoit pas être la place des Ecclésiastiques, le quarré n'y feroit il pas beaucoup mieux ? Pour moi j'en suis convaincu, avec une infinité de gens qui ont du goût.

Tout cela joint à l'autorité du Pere Mabillon, prouve déja par avance que l'*absidè* étoit l'endroit de l'Eglise destiné autrefois à contenir le Clergé. D'ailleurs nous voyons que dans nos Eglises le mot d'*abside*, ou *absida*, est toûjours opposé à celui de nef, ou *capsum*. Ce qui fait juger que les Peres & les Historiens Ecclésiastiques ne l'ont pas pris pour une simple voute. Et cela est bien marqué dans la description que nous vient de donner Saint Gregoire de Tours de l'Eglise de Clermont, où il dit, *infrà capsum... in antè absidem rotundam habens*. Ce *capsum*, qui est la nef, étoit l'endroit toûjours destiné aux laïques: cette *rotonde* étoit, selon toutes les apparences, celui où étoit placé l'autel, & l'*absida*, où residoient les Prêtres & les Clercs qui psalmodioient.

Ce qui paroit être très-bien exprimé dans le quatriéme Canon du Concile de Tours. *Ut laïci secùs altare, quò sancta Mysteria celebrantur, inter Clericos, tam ad vigilias, quam ad Missas, stare penitùs non præsumant: sed pars illa, quæ à Cancellis versùs altara dividitur, choris tantùm psallentium pateat Clericorum.* Cer-

uinement cette partie de l'Eglise affectée
ux Clercs, tournée vers l'autel & sépa-
ée par une grille, n'est pas celle qu'occu-
oient les laïques, puisque leur place n'é-
oit que dans la nef, ou sous les bas côtez,
u'il n'y avoit uniquement que la grille
ui les séparât de l'autel, & que d'ailleurs
leur étoit défendu de se mêler avec les
hantres. Ce que Saint Gregoire de Tours
ait bien sentir, dans ce qu'il raconte des
rodiges qui arrivoient au tombeau de
aint Pancrace *, *Ad cujus sepulcrum,
cujusquam mens insana juramentum ina-
e proferre voluerit, priusquam sepulcrum
ius adeat, hoc est antequam ad cancellos,
ui sub arcu habentur, ubi Clericorum
allentium stare mos est, accedat: sta-
m &c.* Cet *ubi* se rapporte à *arcu*, & non
as à *ad cancellos*. Ce qui marque que
a partie où psalmodioient les Clercs, pla-
ée sous une certaine voute, n'étoit point
u tout le lieu qu'occupoient les laïques.
t il faut entendre que ces mots, *ad can-
ellos qui sub arcu habentur*, ne mar-
uoient que le côté de la grille qui envi-
onnoit *la table immaculée*. Il empietoit
ous la voute du Chœur, ou de l'*abside*,
e même que l'autre côté opposé de la
rille passoit sous la voute de la nef. Ainsi
se trouvoit que la grille toute entiere,
u plûtôt le sanctuaire, séparoit le Chœur,

* *De glor. Marty, l. 1. c. 39.*

Digitized by Google

ou l'*absida*, de la nef ,; ou du *capsum*, & par une suite necessaire l'autel étoit entre le Clergé & le peuple.

Aussi tous les Interpretes sur le mot *abside*, quoiqu'à la lettre il ne signifie que le disque d'un cercle, ou la ligne qui forme la circonference d'un cercle-plan, le prennent cependant pour un édifice fait dans l'Eglise en maniere de tribunal, en un mot pour le siege des Evêques *. Cela se prouve incontestablement par ces paroles de Saint Augustin à Max. *In futuro Christi judicio nec* absidæ gradatæ, *nec cathedra velata adhibebuntur*. Il fait allusion, comme on voit, aux *absides*, où il y avoit plusieurs degrez pour monter aux trônes des Evêques, qui sont sur la terre les Juges des hommes. Mais en ce jour terrible, jour du souverain Prêtre, tout cet appareil deviendra inutile. Il n'en sera plus question. Est-il croyable que ce Saint n'ait voulu entendre par cet *absida gradata*, qu'une simple voute ? Je ne le sçaurois croire ; & Saint Jerôme, en parlant de l'ascension de Jesus-Christ ne l'entend pas non plus autrement, dans le passage cité par Mr. Frezier. Car il me semble, que *stetit in summo cœli fornice, & ut ipso verbo utar*, *abside*, signifie précisément, que Jesus-Christ est assis sur le

* *Diction. de l'Acad. de Furetiere & de Calp.*

?lus haut des cieux, ou, pour me servir le ce mot, sur son trône. Autrement il 'audroit croire que ce Saint n'auroit eû ntention que de le placer sur les tuiles. *Abside*, ne veut donc dire en cet endroit que le trône, ou le tribunal de Jesus-Christ, de même que dans le passage ttribué à Anastase, on ne le doit entenre que de l'endroit de nos Eglises qui toit autrefois appellé *altarium*, & *presiterium*: car *calicem argenteum qui penet in abside oratorii*, ne signifie autre hose qu'un calice d'argent qui pend dans 'abside de l'oratoire, comme je le dirois rès-bien aujourd'hui d'une lampe qui endroit dans le Chœur devant le Saint acrement.

Si Mr. Frezier veut bien prendre la peie de lire le commencement de la lettre e St. Augustin à Alippe, qui est la 224e. il y erra que ce Saint, soupçonné par Aline d'avoir, par un esprit plûtôt d'interêt, que de justice ou de sainteté, engagé riche Pinien à se faire ordonner par lui, t qu'il ne s'en fallut rien qu'elle ne fit :later hautement son soupçon; & il connuë ainsi, *nec ipsa tantùm, verùm etiam nčti filii ejus, qui hoc etiam ipsa die in side dixerunt*. Assûrément ces Messieurs ui avoient fait un parti contre lui, ne se rent pas guinder au haut de la voute our s'en expliquer. Mais ce qui acheve

Digitized by Google

de prouver que l'*absside* n'a jamais été prise pour une simple voute, c'est que Saint Paulin parlant des sacristies & de leur usage, dit qu'elles étoient près de l'abside, *juxtà absidem*. Assûrément elles n'étoient pas de niveau à la voute. Cela n'auroit pas été commode pour le service divin. Il y a donc tout lieu de croire qu'elles étoient comme les nôtres de plein-pied à l'abside.

D'où il faut conclurre, que cette partie de nos Eglises qui est bâtie selon le disque d'un cercle plan, exprimée par le mot Grec ἀψὶς, a donné autrefois son nom à toute la partie qui contenoit le Clergé & le sanctuaire; & que si le siege ou le trône de l'Evêque étoit dans le fond de l'abside, comme on n'en doit point douter, sur tout dans l'Eglise d'Occident, les Ecclésiastiques & le peuple se regardant *nez à nez*, avoient entre eux le sanctuaire, au milieu duquel étoit placé l'autel.

Cette disposition étoit raisonnable de toutes manieres. Car si toute l'Eglise, & ce qui entre dans son dessein, n'est que pour l'autel, certainement le lieu le plus propre pour sa place & le plus commode, est sans contredit le milieu de la croisée, où aboutissent toutes les avenuës. Le peuple est ainsi séparé du Clergé, & joüit en même tems sans embarras de la vûë des Saints Mysteres. En un mot, tout est là dans l'ordre. C'est aussi ce qui a été pra-

qué très - exactement pendant plusieurs
écles, sur tout dans l'Eglise d'Occident.
:t c'est encore pour cela qu'on a toûjours
égulierement observé dans l'une & dans
'autre Eglise, de rendre le lieu où l'autel
:toit enfermé plus paré, plus enrichi, &
plus magnifique sans comparaison que
tout le reste de l'édifice. D'où vient cela ?
C'est qu'on vouloit honorer les sacrez
Mysteres, & on ne le pouvoit avec plus
de dignité, qu'en embellissant, ainsi qu'on
l'a vû dans la description du St. Sepulcre
& des autres, les environs du Sanctuaire
de dorures, de marbres & de peintures,
& qu'en élevant au dessus de l'autel
sur plusieurs colonnes superbes, une
coupolle, où éclatoit tout ce que l'art,
la nature, & l'idée de la vraye grandeur
pouvoit fournir à l'esprit humain.
C'est ce qu'on a tâché d'observer en un
sens au dôme de Saint Pierre de Rome,
& qu'on observe encore tous les jours aux
nôtres.

Après cela, croira-t'on qu'une nouvelle
couverture postiche, quelque magnifique
d'ailleurs qu'elle soit, qui n'a nul rapport
avec l'Architecture du reste de l'édifice,
& ne sert qu'à retrecir & embarrasser
la place de l'autel, puisse ajouter quelque
chose à cette premiere beauté ? N'est-ce
pas là, pour ainsi dire, appliquer mal
à propos un diamant sur la jouë d'une
belle femme ? Je veux bien qu'on se serve

Digitized by Google

de baldaquins dans nos Eglises Gothiques, qui n'ont pour l'ordinaire par elles-mêmes nulle beauté, nulle grandeur. Je les y souffrirai, pourvû qu'il n'y ait rien d'outré. Mais que sous une coupolle, comme celle du Val-de Grace, par exemple, qui est d'une excellente beauté, on y voye au dessus de l'autel une petite espece de ciboire, qui est mal conçû, écrasé, enterré & recoigné contre la muraille, & qui n'ajoute rien à la splendeur de son dôme, cela n'est pas supportable; le bon goût y repugne, & ne sçauroit s'y faire. *Non erat his locus.*

Il ne faut donc pas s'étonner que je me sois inscrit contre les baldaquins, & que je continuë à penser que l'autel a toûjours été, & doit être encore dans le milieu des dômes, puisqu'ils n'ont été imaginez que pour lui servir de dais. Il me semble que j'en ai donné d'assez bonnes preuves jusqu'ici, & sur tout dans ce que j'ai dit des ciboires; à quoi je ne pense pas que personne, pas même Mr. Frezier, tout charmé qu'il est de ses baldaquins, puisse trouver de replique. Car de soutenir que Paul le Silentiaire n'a dit à cet égard que *des hyperboles très-permises aux Poëtes* *, c'est parler *gratis*, & se donner la torture, pour trouver un sens qui ne fut jamais dans celui des passages que cite Mr. Frezier.

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

Voyons s'il ne se feroit pas encore trompé dans celui qu'il rapporte du Patriarche de Constantinople [a]. *Sancti Patres, ut cœlum, qui suprà sacram mensam eminet, fornicem conficiunt, ut totam verò terram præfiniunt quod à quatuor columnis ejus,* quod ciborium *appellatur, conclusum est, aut circumscriptum sacrum solum, in quo completur sermo propheticus, inquiens, operatus est salutem in medio terræ Deus.* Non certainement, *ce n'est pas une chose nouvelle*, sur tout selon moi, que *de voir un ciboire vouté* [b]. Il n'y en eut jamais de vrais qui fussent autrement. Je les appelle *vrais*, quand ils ont fait partie de l'édifice. Mais cette voute n'étoit précisément que la calotte exprimée ici par ces mots, *fornicem ut cœlum*, qui ressemblant à une coupe renversée, appellée *ciborium*, a donné son nom à tout ce qui étoit fait pour la soutenir. Et ce *sacrum solum*, ou espace de terre contenu entre les quatre colonnes, étoit ce qui formoit le sanctuaire, au milieu duquel Dieu, selon l'expression du Prophete Roi, a operé le salut des hommes.

On voit bien que Saint Germain faisoit allusion à l'autel, où tous les jours Jesus-Christ continuë dans le sacrifice non sanglant d'operer nôtre salut.

a *In Psalm.* 73.*v.*13. b *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1580.

On peut juger si la conclusion que mon adversaire tire de ce passage, pour la situation de l'autel qu'il met ici *vers le fond de l'Eglise sous l'abside de la voute* [a], n'est pas fausse, & sur tout après ce que je viens de dire au sujet de l'*abside*. Mais en passant, que veut-on dire par ce *sous l'abside de la voute*? Abside & voute, selon l'Auteur, n'est-ce pas la même chose? Je n'y entens rien. Mais passe.

Apparemment cette description du ciboire de Sainte Sophie, toute mal digerée qu'elle soit, nous fait penser que c'est le même ciboire, dont Paul le Silentiaire nous donne une si haute idée dans ces paroles, *suprà incontaminatam mensam, vastum in aërem immensa turris exurgit.* Est-il possible qu'une tour immense, voutée & élevée au milieu d'un air très-vaste, c'est à dire, isolée au milieu des airs, & sous laquelle est située *la table immaculée*, puisse être renfermée sous une autre voute, *dont la clef n'est qu'à sept pieds au dessus de cette tour immense* [b]? Ce ne seroit pas *vastum in aërem*, dans le milieu des airs, mais plûtôt dans un veritable étui. Mr. Frezier me permettra, s'il lui plait, que je ne donne pas dans ce faux, & que je ne croye point du tout que cet Ecrivain ait dit des *hyperboles*.

D'où je concluds en passant, que la

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

Sainte Sophie de Mr. Grelot n'eſt pas celle de Conſtantin. Je ne ſçai encore ſi cet endroit de Saint Gregoire de Tours, *Erectis parietibus ſuper altare ædis illius turrem à columnis, pharis, heracliiſque, tranſvolutis arcubus erexerunt &c.* explique bien nettement ce que ſouhaite mon Critique. Car, quoique je ne nie pas précisément que cette tour ne fût point appuyée ſur les arcades qui terminoient les grands berceaux de cette Egliſe vers le dôme, comment entend'il ces deux mots, *tranſvolutis arcubus?* Dira-t'il que ces *arcs doubleaux*, peutêtre de quarante, cinquante, & ſoixante pieds de diametre, qui étoient déja en voute, pûſſent en ſuivant la rondeur de la tour qu'ils portoient, & en ſe détournant ainſi de l'à-plomb, ſoutenir un ſi prodigieux fardeau? Ce bâtiment lui paroit-il bien ſolide, je dis même, faiſable? N'y auroit-il pas plus de vraiſemblance à croire que *tranſvolutis arcubus*, (car Saint Gregoire, n'étant pas Architecte, s'expliquoit comme il pouvoit, & croyoit qu'un arc étoit toûjours un arc dans quelque ſituation qu'il fût,) que *tranſvolutis arcubus*, dis-je, étoient des architraves courbez ſelon le plan de la tour, qu'ils ſoutenoient, & poſez parallelement à l'horizon ſur toutes les colonnes qui étoient diſpoſées en rond autour du ſanctuaire? On doit penſer en même tems qu'elles avoient cha-

cune à son opposite un pilastre exprimé par ce *pharis heracliisque*; que le tout ensemble formoit le bas-côté, ou le péristile monoptere, qui environnoit le Saint des Saints. Cela me paroit plus raisonnable; & ce qui me confirme dans ma pensée, ce sont le voiles, qui pendoient ordinairement du ciboire en rond, *in arcu*. Car, *quæ pendet in arcu de ciborio numero quatuor*, ne veut pas dire, *qui pendoient des arcades du ciboire*, comme le prétend Mr. Frezier *. En effet, comment ces rideaux ou voiles eussent-ils pû être tirez aisément dans le besoin, s'ils eussent été enfilez dans une tringle de fer courbée suivant un plan vertical, ou perpendiculaire à l'horizon? N'est-il pas mieux de penser qu'ils couloient sur une tringle parallele à l'horizon, & courbée selon le plan de la rotonde, dont les colonnes portoient la tour avec sa coupolle?

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces quatre voiles fûssent tout près de l'autel; puisque certainement alors il n'y avoit rien au milieu du sanctuaire que les degrez, qui environnassent l'autel en maniere d'un tribunal isolé, sur lequel étoit élevée une simple table de pierre. On n'y souffroit quoique ce soit dessus, ni à côté, que la Croix, qui en étoit éloignée de quelques pas, vis à vis & en face du Ce-

* *Mem. de Trevoux* 1711. *pag.* 1582. Juillet 1712.

brant. Ces voiles ne servoient qu'à cacher dans certains tems tout le sanctuaire aux quatre nefs de l'Eglise. Et c'est celui du côté de l'*abside*, qui a donné lieu à Saint Augustin d'appeller, comme nous avons vû; les trônes des Evêques, *Cathedra velata*. Car il y a toutes les apparences de croire qu'il n'y avoit point d'autres rideaux aux trois portes de l'abside que ces quatre grands, qui enveloppant toute l'étenduë du sanctuaire, bouchoient aussi les trois portes du chœur, ou de l'abside. Et la preuve est, que s'il y en eut eû devant les portes d'autres distinguez de ces grands, les Portiers-Clercs ne les eussent pas levez au dessus de la tête des Prêtres, qui entroient ou sortoient; mais ils les eussent plûtôt tirez tout à fait. Cela auroit été bien plus séant. Aussi le Concile de Narbonne * marquant les offices des Acolites, dit qu'une de leurs fonctions étoit de lever les voiles à l'endroit des portes, *ut senioribus vela ad ostia sublevarent*, & non pas, *vela ostiorum*. C'est peutêtre encore à l'imitation de ce rideau, qui fermoit toute l'entrée de l'abside, que l'on voit encore dans nos Eglises Cathedrales pendant le Carême celui qui dérobe tout le sanctuaire à la vûë du Clergé.

Pour revenir aux ciboires, je sçai bien

* 13. *Can.*

qu'il y en a eû de petits autrefois au dessus de petits autels, ou de quelques tombeaux de Martyrs. Mais cela ne prouve point que les vrais ciboires dans leur origine ne fûssent pas les principales parties des basiliques. On n'a pour en être convaincu qu'à relire les descriptions de Sainte Sophie, du Sepulcre, de l'Eglise du Vatican, de celles de Tyr & d'Antioche *, dont le sanctuaire étoit octoédre, ou à huit pans, & de tant d'autres. On y verra encore qu'on y exalte toûjours d'un air magnifique le sanctuaire, & qu'on n'y oublie gueres d'y placer l'autel au milieu, comme Eusebe le raconte. * *Altarique undique, tanquam Sancto Sanctorum, in medio Sanctuarii sito*; ou autrement de la version de Mr. de Vallois, *Postremò Sanctum Sanctorum, altare videlicet in medio constituit.* Et afin, continuë cet Historien, que ces choses sacrées fûssent inaccessibles à la foule du peuple, elles étoient environnées d'une grille d'une délicatesse & d'une beauté audessus de tout, & elles devenoient ainsi un spectacle admirable aux yeux de tout le monde.

En effet dès lors on trouva la disposition de ces ciboires si belle & si gracieuse, qu'à leur imitation les esprits d'un certain ordre en contrefirent de petits, qu'ils mirent à toute occasion. Comme à present certains Architectes, d'un merite assez médiocre, charmez

[a] *Baronius tom.3.p.311.* [b] *Hist. l.10.*

charmez des colonnes & des autres ornemens principaux de l'Architecture ; croyent rendre un autel magnifique, en l'appuyant dans le fond d'une Eglise contre la représentation d'une porte cochere, à la verité accompagnée de quelques colonnes placées sans discernement & à l'avanture, & toûjours d'un ordre different de celui de tout l'édifice. Cependant rien n'est plus ridicule, ni plus commun dans nos Eglises. Car outre qu'un portail ne doit pas être naturellement la parure d'un autel, c'est que cet édifice, quelque bizarre & quelque énorme qu'il soit, est renfermé dans un autre encore plus grand. Le tabernacle ensuite, qui représente un palais, augmente le nombre des bâtimens qui sont l'un dans l'autre, ou qui se servent d'étui l'un à l'autre. N'est-ce pas abuser des meilleures choses ? N'est-ce pas tout renverser ? Mais j'entens déja qu'on me redit *, *Si toutes ces délicatesses avoient lieu, on seroit réduit à bien peu de chose, pour la commodité & la décoration des édifices.* Je n'y sçaurois que faire. C'est pourtant *toutes ces délicatesses* bien observées dans les édifices, qui leur donnent le prix audessus d'une infinité d'autres, où elles ont été négligées. Pour moi, je l'avouë, j'aimerois mieux qu'on supprimât les principaux ornemens de l'Architecture dans un édifice, que de les y voir ordinairement si

* *Mem. de Trev.* 1711. p. 1587.

mal employez. Je suis en cela, comme en bien d'autres choses, de l'avis de Mr. de Cambray, ou si l'on veut de quelque autre *Reformateur* comme moi.

Après tout ce que je viens de dire *me contestera-t'on encore ce mot de Chœur* [a], quoique j'aye, ce me semble, *prouvé qu'il se terminoit à l'Orient en demi-cercle, & que les stales y étoient rangez* aux deux côtez du trône de l'Evêque ? Ou plûtôt ne se rendra-t'on pas à ce qui se faisoit du tems que l'Auteur des constitutions Apostoliques a dit [b], *sit ædes*, c'est à dire l'Eglise, *oblonga, Orientem versùs, navi similis ?* Voila l'Absîde bien désignée. *Sit solium Episcopi in medio positum, & ex utroque ejus latere sedeant Presbiteri, & adstent Diaconi succincti &c.* Mr. Frezier en doutera-t'il encore ? J'en laisse le jugement au Public, sans avoir envie de répondre une troisiéme fois.

J'avoüerai cependant qu'il paroît que la disposition de certaines basiliques de l'Eglise d'Orient étoit differente de celles d'Occident & d'Afrique. Mais incontestablement l'Autel y étoit isolé, & toûjours dans le milieu du sanctuaire sous le ciboire, qui faisoit le principal de l'édifice, comme le dit Eusebe [c], *Quod totius operis caput est.* A la verité les Clercs en étoient séparez par la grille, tandis que l'on doit

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1581. [b] *L.* 2. *c.* 57. [c] *De vit. Constant. l.* 3. *c.* 38.

présumer que les Prêtres y étant seuls admis, y gardoient dans leurs places l'ordre à peu près qu'observent aujourd'hui au tour de l'Autel les PP. de l'Oratoire sous le dôme de leur Eglise de Saint Honoré à Paris. Mais les Clercs avoient certainement un endroit, qui leur étoit destiné dehors auprès de la grille, & different de celui des laïques, auxquels les Canons défendoient de demeurer avec les Clercs, pendant qu'ils psalmodioient.

Pour nous nous sommes en Occident, où les basiliques ont été autrement disposées ; & je n'ai point eû d'autre vûë en écrivant, que d'aider à remettre les choses dans leur ancienne forme ; par ce qu'il m'a paru qu'elle vaut infiniment mieux, que celle qu'on y a suivie depuis quelques siécles.

Je suis d'avis encore, pour ne pas entrer dans une dispute qui nous meneroit inutilement trop loin, d'accorder à Mr. Frezier que nos chapelles sont *de petits temples*. En effet ils sont fort petits, je l'avouë : mais à son tour, qu'il consente que toute l'Eglise en soit un, fait uniquement pour le maître-autel. Il ne peut me le refuser. La Ste. Antiquité, la raison & le bon goût le veulent. Il faut donc qu'il convienne que toutes ces chapelles, ou *petits temples*, doivent entrer autant qu'on le peut dans le dessein general du grand où ils sont ; & que tous ceux qui n'y conviennent pas en

soient exclus ; puisqu'ils doivent au contraire tous concourir à l'unité de tout l'ouvrage, ainsi que tout ce qui entre dans un poëme, ou dans un tableau, & qui n'est pas précisément du sujet, y doit être si bien ménagé, que l'attention ne soit pas trop détournée du dessein principal : autrement ce seroit un vice qui ne seroit pas supportable. C'est ce qui fait aussi que je condamne *cet assemblage d'Eglises differentes* *, quelque belles qu'elles soient d'ailleurs, *qui ne sont jointes ensemble à la principale que par de simples communications*, telles quelles. Je ne crois pas que cela soit du bon goût.

Tout ce qu'on allegue ensuite contre ce que j'ai dit, que *dans les chapelles on n'y réservoit pas le St. Sacrement, & qu'on n'y chantoit pas l'office divin*, ne vaut pas la peine qu'on y fasse attention, & ne fait rien du tout contre moi, vû que tout cela n'a nul rapport avec la belle & Ste. antiquité de l'Eglise, & que sur le reproche que j'avois fait qu'on ne l'avoit pas, ce me semble, assez recherchée, je m'attendois qu'on en auroit au moins *consulté la tradition* d'un peu plus haut que du siécle de Clement VIII. & d'Innocent XI.

Je me dispenserai aussi de répondre sur les difficultez que mon Adversaire se fait, touchant ce qu'il appelle *le dégagement*. Je crois qu'il ne nous donne pas une idée

* *Mem. de Trev.* 1711. *p.*1585.

Digitized by Google

assez claire de ce qu'il conçoit par ce mot. Peut-être sera-t'il content de l'éclaircissement qu'on trouvera là dessus dans une autre réponse que la mienne à ses remarques, & que j'aurai soin de rendre publique un de ces jours. Il verra alors, si je ne me trompe, que Saint Pierre de Rome pouvoit être bâti pour le moins aussi solidement, & avec plus de dégagement qu'il n'y en a à present.

Enfin Mr. Frezier me fait grace en quelque sorte sur le sujet des frontons. Si ce n'est qu'il marque [a] *que pendant que je n'aurai pour raison que mon propre goût, on ne les bannira pas pour cela.* Oh ! j'en tombe d'accord ; surtout si mon goût n'est pas bon, & si toutes les preuves que j'ai apportées pour les proscrire sont de nulle valeur. Il semble pourtant convenir en quelque sorte que ces preuves ne sont pas si mauvaises, puisqu'il dit [b] que *l'histoire du jugement de Licinius ne pourroit tout au plus que les releguer au sommet des édifices.* Ce seroit toûjours avoir bien gagné, si cela se pratiquoit car c'est ce que j'avoit conclu dans mon livre [c], mais j'ai bien peur que le goût de certains *Connoisseurs* [d] ne prévale sans cesse.

A l'égard des corniches, supposé qu'elles soient un des plus beaux ornemens de l'Architecture, comme je crois qu'on n'en

a *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1586. b *Ibid.*
c *Pag.* 125. d *Mem. de Trev.* 1709. *p.* 1619.

Digitized by Google

peut disconvenir, n'est-ce pas une bonne raison, quand je n'aurois apporté que celle-là, que de dire qu'elles sont trop belles, pour ne paroître que sous un toit ?

Mais qu'y faire ? Il faut se soumettre, & avouër qu'il n'y a point de *parité* [a] entre la foiblesse de cette raison, & la charmante invention des promenades de derriere *les petits toits de la façon des Cavaliers Becnin & Rainaldi* ; [b] puis qu'on voit *de semblables promenades aux deux bouts de la colonnade de St. Pierre, vers l'entrée de Ste. Marie de Monte-santo, & de Miracoli* ; & que Mr. Frezier semble les approuver, quoiqu'il déclare nettement qu'il n'en est pas l'inventeur. Je suis très-aise qu'il ne le soit pas. Cela auroit fort diminué de son merite.

Assûrément si le chapiteau Corinthien représentoit un simple & *foible panier* [c], on n'auroit pas tort de le retrancher. Mais tel qu'il est fait il ne reveilla jamais l'idée d'un panier ; de même que le modillon, ne rappella jamais celle du bout d'une panne ou d'un chevron.

C'est à present que *le Public doit avoir les yeux ouverts, & juger plus sainement des choses* [d], puisque nôtre dispute semble avoir *éclairci les faits douteux, & lui proposer des raisons* pour le déterminer à suivre le parti de la verité. C'est aussi tout le but

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1586. [c] *Ibid. p.* 1587. [d] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1570.

que je me ſuis propoſé, & en écrivant mon livre, & en répondant à un Adverſaire d'un merite ſi ſingulier. Il avoit fait ſentir, en finiſſant ſes remarques *, *que ce qu'il avoit dit contre mon ſentiment, ne devoit pas diminuër le merite que pourroit avoir d'ailleurs mon ouvrage, où l'on trouve beaucoup de raiſonnemens fort judicieux*, & qu'il *auroit été à ſouhaiter que j'en euſſe ramaſſé davantage.* Il a trouvé le ſecret, comme on voit, de m'avoir fait parler plus que je ne voulois. Mais je ne ſçai ſi je n'ai point trop parlé; ſi mes derniers raiſonnemens ſeront auſſi judicieux que les premiers, & ſi au contraire ce que j'ai dit dans la diſpute, ne diminuëra pas l'eſtime qu'il ſembloit que le Public & Mr. Frezier avoient d'abord concûë de mon ouvrage. Alors j'aurois lieu de l'accuſer d'un peu de malice, qui refroidiroit en moi l'ardeur extrême que j'ai de connoitre mon ingénieux Adverſaire.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITERAIRES DE VOLFEMBUTEL.

MOnſieur Leukfeld continuë de profiter des Archives de quelques Abbayes d'Alemagne occupées par les Luthe-

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1640.

riens pour nous donner les histoires de ces Monasteres, comme autant d'essais d'un *Monasticon Germanicum.* Si cet Ecrivain, ou quelque autre docte Aleman remplissoit ce vaste projet, il pourroit se répondre des suffrages de toutes les sectes: on sçait combien favorablement le *Monasticon Anglicanum* a été reçû.

Les Antiquitéz de Groningen, ville qui a été le séjour des Evêques d'Halberstad, ont été bientôt suivies des antiquitez des Abbayes de Michelstein & d'Amelunbrun. Comme ces deux Abbayes ont appartenu à l'Ordre de Cîteaux, Mr. Leukfeld prend cette occasion de parler de l'origine & de l'étenduë d'un Ordre si celebre, il en fait une éloge magnifique qu'on ne peut soupçonner d'être flatée. Il remarque que *la notice de l'Ordre de Cîteaux imprimée à Cologne en* 1640. a omis plusieurs Abbayes, & qu'il seroit à souhaiter qu'on donnât une notice plus exacte, ou que du moins quelque Religieux de cet Ordre joignît un supplement à l'ouvrage de Gaspar Jongelin. *Antiquitates Groningenses. Quedlimburgi, in* 4°. *Antiquitates Michaelsteinenses & Amelunburnenses. Volfembutel, in* 4°.

DE LIPSIC.

Mr. Chrétien Ludovici a fait imprimer l'histoire Ecclésiastique du second siécle, ouvrage posthume de feu Mr. Thomas Ittigius. On connoît la méthode de cette nouvelle histoire Ecclésiastique, par l'hist-

Digitized by Google

toire du premier siécle qui a déja paru. L'Auteur avoit mis à la tête de ce premier tome une critique des Ecrivains de l'histoire Ecclésiastique qui ont paru depuis Luther : une critique des anciens Ecrivains de l'histoire Ecclésiastique qui ont écrit avant Luther est à la tête du second volume. L'ouvrage n'est pas une histoire suivie : ce sont des dissertations détachées, & l'Auteur s'est proposé pour modéle le Pere Alexandre & Mr. Dupin. L'Editeur a ajoûté ce qui regarde les heresies du second siécle. La mort avoit empêché l'Auteur d'achever cette partie.

Historia Ecclesiastica secundi à Christo nato sæculi selecta capita delineata studio Thomæ Ittigii. Præmissa est ejusdem de Scriptoribus Ecclesiæ antiquioribus dissertatio. Lipsiæ, 1711. in 4°.

Mr. Schuvartz Professeur en Poësie du College de Cobourg a déferé au Public le faux Prophete Mahomet, comme un plagiaire des livres sacrez. Le procès criminel est instruit dans les formes : l'Auteur exagere la grieveté du crime, il en produit des témoins, il convainc le coupable par la confrontation des pieces ; il examine quelle peine merite ce larcin.

Joh. Conradi Schuvartz in Gymnasio Coburgensi Poëseos Professoris de Mahomedis sententiarum Scriptura liber unus, in quo Mahumedana religio funditus evertitur. In 8°. Lipsiæ, apud Gleditschium 1711.

Le même Libraire a imprimé des dissertations de Mr. Bohmer sur des passages de Pline le Jeune & de Tertullien, dont il prétend conclurre quelle étoit la discipline des Eglises Chrétiennes dans le second siécle.

Justi Henningii Bohmeri dissertationes Juris Ecclesiastici antiqui, ad Plinium secundum & Tertullianum genuinas origines præcipuarum materiarum juris Ecclesiastici demonstrantes, adjecto indice rerum. Lipsiæ, in 8o. 1711.

Mr. Rivinus a prétendu donner des regles sûres pour examiner si une loi est injuste, ou juste. Ces regles sont la loi divine, la loi naturelle & le bien public. Je ne crois pas qu'il trouve de contradicteurs, mais son livre étoit-il fort necessaire ?

Gotlob Rivini de norma legum justarum ab injustis discernendarum. Lipsiæ, 1711.

DE VITTEMBERG.

Rien n'est si contesté que l'origine des Electeurs de l'Empire, c'est à dire, la réduction des Electeurs à un petit nombre. Mr. Janus a recueïlli dans un seul volume ce qu'on a écrit de plus plausible sur cette question, il expose fidellement les preuves de chaque opinion, il établit celle qu'il embrasse le mieux qu'il peut; enfin il a fait imprimer tous les actes necessaires

Digitized by Google

pour l'intelligence & la décision de cette dispute. L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier explique l'état de la question. Mr. Janus examine dans le second l'opinion de ceux qui veulent qu'Othon troisiéme, ou Gregoire cinquiéme, ayent réduit le nombre des Electeurs. Cette opinion se partage en trois divers sentimens : les uns attribuent cette réduction à l'Empereur seul, les autres au Pape seul, les autres à l'Empereur & au Pape agissans de concert. Il a renfermé dans le troisiéme chapitre toutes les opinions qui font Auteur de cet établissement quelqu'un des Empereurs qui ont regné depuis Othon troisiéme jusqu'à Charles IV.

On voit dans le quatriéme chapitre sur quoi se fondent ceux qui veulent que les Electeurs n'ayent été réduits à sept, que par une coûtume que la Bulle d'or a confirmée.

Le cinquiéme chapitre est employé à prouver l'opinion de l'Auteur. Il recherche dans le sixiéme l'origine du tître d'Electeurs, & dans le septiéme il compare son opinion aux autres.

Johannis Villelmi Jani Judicia Eruditorum de origine Electorum cum verâ sententiâ comparata, & cum Diplomatibus hùc spectantibus conjunctim edita. Sumptibus Christiani Gordesii. Vitteberga, 1711.

On a imprimé plusieurs recueils touchant les esprits précoces des enfans de

venus celebres par leur érudition, & même par leurs ouvrages. Ce dessein est plus curieux qu'utile : celui de Mr. Boysen est aussi utile que curieux, il a recherché les Sçavans qui n'ont commencé des études pénibles que dans un âge avancé. Son pere Levin Boysen n'a commencé qu'à 60 ans l'étude de l'Anglois & de l'Italien, & c'est pour l'animer que son fils a voulu faire connoître les Sçavans tardifs, que Sebastien Kortholt & Daniel Millerus ont oubliez dans leurs traitez sur la même matiere. Mr. Boysen parle de 23 de ces Sçavans. Roger Bacon, le fameux Budée, Casaubon, sont les plus connus, Jean Sturnius n'apprit l'Hebreu qu'à cinquante neuf ans, & Pierre Gassendi étoit aussi vieux quand il apprit l'Arabe. Ces exemples font voir qu'il n'est jamais trop tard pour s'appliquer à l'étude.

Petrus Adolphus Boysen de viris eruditis qui serò ad litteras admissi magnos in studiis fecerunt progressus. Vittebergæ, in 4°. 1711.

Mr. Beyer prétend donner un recueil *de toutes les œuvres du fameux Jurisconsulte Ziegler.*

DE FRANCFORT

Le Pere Sonnenberg Jesuite a crû que pour travailler plus efficacement à détromper les Protestans, il falloit les rappeller aux regles de l'équité naturelle, & aux présomptions les plus legitimes, & leur

opposer le témoignage des Protestans mêmes : c'est par des preuves si convainçantes qu'il les amene à la connoissance de la veritable Eglise dans un livre intitulé.

Nemesis Romano-Catholica, sive nova methodus, quâ per præsumptiones juridicas, Protestantiumque ipsorum sententias, vera Christi Ecclesia liquidissimè probatur. Auctore Josepho Sonnenberg Societatis Jesu. Prostant Franco-furti apud Thurnisios, in 8°.

Les Protestans n'ont pas voulu laisser ce livre sans réponse. Un Ministre qui en a entrepris la refutation a ramassé tout ce que cent libelles renferment de plus odieux contre les Papes & le Clergé Catholique. Il ne fera point illusion aux personnes sensées : Dieu peut permettre de grands désordres dans les membres, & même dans les Chefs de son Eglise déja établie, mais il repugne à sa sainteté, & à sa sagesse, qu'il ait choisi pour établir ou pour rétablir son Eglise, des personnes de mœurs corrompuës, violentes, cruelles, impudiques, yvrognes, fourbes.

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. Lancisi premier Medecin du Pape a fait imprimer des observations sur la bonté naturelle & la malignité accidentelle de l'air de Rome.

De nativis, deque adventitiis Romani cœli qualitatibus, cui accedit historia Epidemia Rheumatica qua per hyemem anni 1709. vagata est.

Ce traité n'est qu'une partie d'un grand ouvrage sur les incommoditez des situations marécageuses, & sur les secours que la Medecine peut fournir contre la malignité d'un air marécageux.

De noxiis paludum effluviis eorumque remediis.

Mr. l'Abbé Crescimbeni nous a donné dans le dernier tome *de son Commentaire sur son histoire de la Poësie Italienne*, la vie de six cens Poëtes Italiens, & la critique de leurs ouvrages.

Secunda parte del secondo volume di Commentari sopra listoria della volgar Poesia.

DE FLORENCE.

Il paroit ici une *traduction Italienne de quelques homelies choisies de St. Chrisostome & de St. Basile*, *que le Seigneur Bonaventure Tomaso* Archevêque de Florence a proposées à ses compatriotes comme autant de modeles de la veritable éloquence.

DE VENISE.

M. Garofalo a répondu au prétendu Rabin, il a dans cette replique pris le nom d'Octave Maranta. Il en devoit choisir un moins décrié; ce qui a paru de lui sous le nom de Scipion Maranta a été si mal reçu des honnêtes gens, que c'est un fâcheux préjugé pour sa replique, qu'on soit averti par le titre qu'elle est de même main. Pour moi, qui en juge par l'ouvrage même, je vous dirai que ce nouveau livre de M. Ga-

Digitized by Google

rofalo n'est qu'une repetition de celui qu'on avoit attaqué. Il a jugé inutile de refuter les objections de son adversaire. L'autorité d'Octave, ou de Scipion Maranta, est si grande qu'on doit les en croire sans preuve : il auroit eû de la peine à en trouver de nouvelles, il avoit épuisé dans son petit ouvrage tout ce que les Journaux d'Hollande & *la Bibliotheque universelle* de Mr. le Clerc pouvoient lui fournir sur son sujet, & c'est à ce peu de livres qu'est bornée l'érudition du sieur Maranta.

Osservazioni di Ottavio Maranta sopra la lettera del Dottor Bernabo Scacchi fatta in defesa dell considerazioni del Signor Abbate biagio Garofalo intorno alla Poesia degli Ebrei.

Ortz imprime *les œuvres* du celebre *François Redi*

DE NAPLES.

On apporte ici par ordre du Pape le corps du celebre Poëte Alexandre Guidi, mort depuis peu à Frescali, pour être enterré auprès du Tasse.

D'ANGLETERRE.

L'édition de Cesar *in folio* que Temson vient de donner est magnifique. Jugez en par le prix, on la vend cent trente livres. Celle de Lucrece *in* 4°. lui cede, quoiqu'elle soit d'une grande beauté. Le même Libraire qui fait honneur à sa profession a sous la presse Ovide, & un recueil de tous les Poëtes Latins anciens copiez sur les meilleures

éditions, *Corpus Poëtarum*, en deux tomes *in folio*, qui tiendra bien sa place dans les bibliotheques auprès du recueil des Poëtes Grecs, admirablement imprimé *in folio* par Henry Etienne. Nous avons loüé souvent les Anglois du soin qu'ils ont de remettre au jour par de belles éditions les meilleurs Auteurs. L'Horace de Mr Bentley paroît enfin, ses corrections n'emportent pas tous les suffrages. Le Diodore paroitra dans peu. Mr. Vasse, qui nous a donné une édition de Saluste *in* 4°. assez estimée, a soin de celle de Diodore. La seule bonne édition que nous avions de cet Historien Grec, celle de Rhodeman, étoit devenuë d'une rareté & d'un prix excessif.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Ens a donné sous le titre de Bibliotheque sacrée ce qu'il a recueilli de divers Auteurs sur le Canon du nouveau Testament.

Johannis Ens Bibliotheca sacra, seu diatribe de librorum novi Testamenti canone, *in* 8°.

Les Memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé de plus particulier touchant son Ambassade, imprimez, dit-on, à Cologne, ne sont qu'un recueil de plusieurs papiers restez entre des mains des heritiers de ceux qui gouvernoient la Hollande pendant cette Ambassade : on y a mêlé ce qu'on a voulu, & la bonne foi de l'Editeur n'est pas bien établie.

On a traduit un ouvrage Anglois de Mr.

Cave, sur la religion des anciens Chrétiens dans les premiers siécles du Christianisme. Cette traduction fait deux volumes *in* 8°. Il n'est pas necessaire de vous écrire que Mr. Cave met une grande conformité entre l'Eglise Chrétienne des premiers siécles & l'Eglise Anglicane : je dis qu'il la met, je ne dis pas qu'il la trouve.

L'Honoré vend *le systeme des reflexions qui peuvent servir à la netteté & à l'étenduë de nos connoissances, ou nouvel essai de Logique, par Mr. de Crouzas Professeur de Mathematique & de Philosophie à Lausanne, deux volumes in* 8°.

DE TOULOUSE.

Nous avons donné dans les Memoires du mois de Juin de l'année 1710. page 1037. le projet d'un ouvrage du R. P. Mourgues de la Compagnie de Jesus Professeur Royal dans l'Université de Toulouse. Il le fait imprimer ici chez Jacques Loyau, sous le titre de *Plan Théologique du Pythagorisme & des autres sectes sçavantes de la Grece, pour servir d'éclaircissement aux ouvrages Polemiques des Peres contre les Payens.*

L'Auteur a partagé son livre en plusieurs lettres, il en paroît deux chaque mois : elles sont imprimées à chiffres suivis, on les broche sans les rogner, afin que les personnes qui les auront ramassées puissent les faire relier en deux ou plusieurs tomes. La division naturelle de l'ouvrage

entier le partage en deux tomes. Le premier contient l'expofition de la Théologie des Payens en dix lettres ; les cinq premieres concernant *le Dieu fupreme*, & les cinq autres, *les Divinitez fubalternes*. Le fecond tome contient la critique de cette Théologie en douze difcours, ou differtations, qui font *la Thérapeutique* de Théodoret, dont on donne la traduction avec des analyfes & des notes.

L'ordre des Lettres Théologiques du premier Tome eft tel.

La I. Traite de l'*unité* de Dieu, reconnuë par les Doctes du Paganifme.

La II. De fix *diftinctions très-remarquables*, qu'ils établiffoient entre le Dieu fupreme & les Dieux inferieurs.

La III. *Des Athées du Paganifme*, pour faire voir que la plûpart de ceux à qui le Paganifme a donné ce nom, reconnoiffoient le Dieu fupreme, & rejettoient feulement les Divinitez fubalternes.

La IV. *De la Trinité Platonicienne*, ou *des trois Hypoftafes Archiques*, que les Platoniciens concevoient dans le Dieu fupreme.

La V. de ces mêmes *Hypoftafes* dans un plus grand détail.

La VI. Des Dieux Philofophiques de la premiere claffe, c'eft à dire, *des Dieux vifibles*, qui font *le monde & les aftres*, felon la Théologie payenne.

Digitized by Google

La VII. Des Dieux Philosophiques de la seconde classe, c'est à dire, des *Dieux invisibles*, qui étoient *les Genies*.

La VIII. Des Dieux populaires de la premiere classe, qui étoient *les Dieux de la fable*.

La IX. Des Dieux populaires de la seconde classe, qui étoient *les Idoles*.

La X. Des trois fonctions principales du culte idolatrique, *la Divination*, *les sacrifices*, *& la celebration des Fêtes*.

Ces dix lettres sont précedées par une lettre préliminaire, dans laquelle on fait remarquer la beauté, la force, & la méthode des ouvrages des Peres contre les Payens ; & ce premier tome est terminé par une lettre de trois grandes maximes, sur lesquelles les sages du Paganisme regloient toute la morale ; sçavoir, sur *l'immortalité de l'ame*, *le jugement des morts*, *& les metempsycoses*, *qui devoient faire*, *ou leur recompense*, *ou leur châtiment*.

L'ordre des douze discours de Théodoret, qui font le deuxiéme Tome, est tel.

Le I. Traite de la Foi.

Le II. Du principe de toutes choses.

Le III. Des Anges, des Dieux & des Demons.

Le IV. De la matiere & du monde.

Le V. De la nature de l'homme.

Le VI. De la Providence divine.

Le VII. Des sacrifices.

Digitized by Google

Le VIII. Des honneurs qu'on rend aux Martyrs.

Le IX. Des Loix.

Le X. Des vrais oracles & des faux.

Le XI. De la fin & du jugement.

Le XII. De la vertu pratique.

On met à la tête de ce II. Tome deux *lettres Apologetiques* ; l'une pour justifier le sentiment de Theodoret & des autres Peres de l'Eglise, *sur la fixation du regne de Semiramis au tems d'Abraham*, contre Porphyre, suivi depuis peu par Usserius: l'autre, pour éclaircir & pour défendre le sentiment des mêmes Peres *sur les Oracles du Paganisme*, contre Mr. Van-Dale.

DE PARIS.

Mr. de la Motte a publié une Ode, que la plus juste estime & la reconnoissance des services rendus à un ami lui ont inspirée, à la loüange de Mr. le Duc d'Aumont. Le portrait de la Cour, & celui de Mr. le Duc d'Aumont, suffiront pour faire voir que le génie Lyrique de Mr. de la Motte n'est pas épuisé.

Il est un séjour où préside
L'insatiable vanité,
D'où la politesse perfide
A banni la sincerité ;
Où, par la crainte mercenaire,
La justice est comme étrangere
Immolée aux moindres égards ;
Où le grand art de se séduire,

L'art de se flater pour se nuire
Tient lieu lui seul de tous les arts.

Eloge plus vrai que croyable !
C'est dans ce séjour dangereux
Que d'Aumont est simple, équitable,
Sincere, tendre & genereux.
C'est là qu'au devoir attentive,
Sa bouche prudemment naïve
Ne sçait ni nuire, ni flater.
Du moins à sa candeur discrette,
Applaudit l'estime secrette
De qui n'ose pas l'imiter.

Mr. l'Abbé de Tilladet a fait au Public un present dont on lui sçait gré. Il a tiré de l'obscurité *plusieurs dissertations de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches sur l'Ecriture & la Philologie* : c'est Fournier qui les a imprimées.

Etienne vend *une méthode de prononcer le Latin selon les accens.*

Un Medecin a fait imprimer chez Muguet *l'analyse du systeme de la trituration.*

Le memoire sur les Dauphins & les Dauphines imprimé chez Valeyre, contient un grand détail des funerailles du dernier Dauphin & de la Princesse son épouse, précedé de quelques legers extraits de nos Historiens sur les enfans de France qui ont porté le nom de Dauphin, & sur leurs épouses.

F I N.

Digitized by Google

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1712.

ART. XCVI. *LA vie du P. Antoine Possevin de la Compagnie de* JESUS. Page 1115

ART. XCVII. Η ΠΑΛΑΙΑ &c. *L'ancien Testament de la traduction des Septante, par Lambert Bos Professeur de la langue Grecque en l'Université de Francquere.* page. 1142

ART. XCVIII. *Oeuvres diverses de Mr. Jean Locke.* p. 1153

ART. XCIX. Apparatus Biblicus in tres libros distributus, ad Scripturæ studium feliciter incipiendum prænoscenda disputationibus viginti complectens &c. *Apparat de la Bible divisé en trois livres, & comprenant en vingt dissertations ce qu'il faut sçavoir pour commencer heureusement l'étude de la Sainte Ecriture.* p. 1176

ART. C. *Histoire Ecclesiastique de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbone, Chapelain ordinaire & Sacristain de la Chapelle de sa Majesté.* p. 1189

ART. CI. Scriptorum Brunsvicensia illustrantium &c. *Recueil d'Auteurs & d'é-*

crits qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg &c. p. 1206

ART. CII. *Sermons du P. Bourdaloüë de la Compagnie de* Jesus, *pour les fêtes de Saints, & pour des Vêtures & Professions Religieuses.* p. 1215

ART. CIII. Storia di S. Crescі & dé SS. Compagni Martiri, e della chiesa del medesimo Santo posta in Valcava del Mugillo &c. *Histoire de Saint Cresci & de ses Saints Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de Florence, Professeur de la langue Toscane & de l'Academie* della Crusca. p. 1219

ART. CIV. *Eloge de Monsieur de la Faille.* page. 1230

ART. CV. *Remarques de Mr. de Leibnits sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée à Trevoux* 1703. p. 1235

ART. CVI. *De la situation de l'œil qui donne les representations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des Mappemondes & des Cartes Corographiques sur ce principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances.* p. 1240

ART. CVII. *Dissertation sur la maniere dont les Eglises doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité & à la belle Architecture, qui peut servir de*

Digitized by Google

de réponse aux repliques de Mr. Frezier inserées dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1711.
ART. CVIII. Nouvelles Literaires.
De Volfembutel. page 1285
De Lipsic. p. 1286
De Vittemberg. p. 1288
De Francfort. p. 1290
D'Italie, de Rome. p. 1291
De Florence. p. 1292
De Venise. ibid.
De Naples. p. 1293
D'Angleterre. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1294
De Toulouse. p. 1295
De Paris. p. 1298

Fin de la Table.

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1712.

Digitized by Google

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1712.

ARTICLE CIX.

MOEURS ET COUTUMES des François dans les differens tems de la Monarchie, par Mr. Loüis le Gendre Chanoine de l'Eglise de Paris. A Paris, chez Jacques Collombat ruë St. Jacques 1712. *in 12. pages 353. y compris la table des matieres.*

MONSIEUR l'Abbé le Gendre met la derniere main à une nouvelle histoire de France. Avant que de la publier, il a voulu pressentir le goût

du Public. Il faut assûrément que sa modestie lui ait caché le merite des trois volumes de cet ouvrage qu'il fit paroître il y a quelques années. Cet essai qui contenoit l'histoire des deux premieres Races de nos Rois, emporta tous les suffrages par l'exactitude des recherches, la netteté & la legereté du stile. Il a retouché & poussé son travail jusqu'à la mort de Louïs XIII. Pour ne laisser rien à désirer sur l'histoire de France, il fait connoître les mœurs & les coûtumes de la Nation dans les differens tems de la Monarchie, la Genealogie de la Maison Royale, les grands Officiers de la Couronne sous chaque Roi.

Il expose aujourd'hui la partie de cet ouvrage qui regarde les mœurs des François à la plus severe critique du Public, dans la vûë de perfectionner l'ouvrage entier sur le jugement que les Connoisseurs porteront de cette partie.

Mœurs anciennes des François.

L'opinion la plus probable & la plus suivie ne remonte point aux

Troyens & aux Scythes pour trouver l'origine des François, elle reconnoît la partie de l'Alemagne située entre le Rhin & le Veser pour leur ancienne & veritable patrie, & leur nom pour un nom de ligue, & pour un signe de leur amour pour la liberté. Demi-sauvages ils vivoient de leur chasse, de legumes, de fruits, de racines; leurs maisons n'étoient que de bois, d'argile, ou de branches d'arbres; leurs Dieux étoient le soleil, la lune, les arbres, les rivieres; les antres ou les endroits les plus sombres & les plus touffus des forêts, leur servoient de temples, leurs Prêtres étoient les Théologiens, les Astrologues, les Medecins, les Juges de la Nation. Tout grossiers qu'étoient ces peuples, ils se faisoient un plaisir d'exercer l'hospitalité; chaque maison étoit une auberge où les passans étoient bien reçûs: ils avoient grand soin de leurs malades, & même de leurs morts. Il n'y avoit parmi eux, ni or, ni argent; les payemens se faisoient en cuir, en blé, en fruits, en bétail. Ils ne devinrent avides d'argent, que depuis qu'ils

eurent commencé à piller en deça du Rhin, l'an de JESUS-CHRIST 260. ou environ. Plus ces courses leur réüssirent, plus ils en firent, le métier les enrichissant, & convenant à leur humeur, ils se mirent plus que jamais à piller par terre & par mer. Il n'y avoit point d'Européens qui entendissent mieux la mer; témoin ce que l'on raconte de quelques-uns de ces Pirates, qui pris en France par les Romains, & transplantez en Orient sous le regne de l'Empereur Probus, se saisirent de quelques barques, avec lesquelles ils ravagerent les côtes d'Afrique & de Sicile en 280.

Ces brigandages exciterent contre les François la colere des Empereurs, peu s'en fallut qu'en 310. Constantin ne les exterminât. Constans n'y eut pas manqué en 342. si la revolte de Magnence, qui venoit de prendre la pourpre, ne l'eût appellé ailleurs. Les armes du pere, les menaces du fils, ni celles de l'Empereur Julien, ne les continrent pas longtems. Les conjonctures augmenterent l'avidité & la hardiesse de ces

Digitized by Google

Brigands. Y avoit-il plusieurs Tyrans qui aspirassent à l'Empire, les François vendoient leurs secours à celui qui plus leur donnoit, & changeoient de parti autant de fois qu'il y avoit quelque avantage à esperer. Cette legereté n'empêcha point les Empereurs de prendre confiance en eux, & d'en élever quelques-uns aux premieres charges de l'Empire. Sous Constance, sous Valentinien, sous Gratien, sous Théodose, sous Arcade & sous Honoré, on en voit de Grands Tresoriers, de Maîtres de la Milice, de Préfets du Prétoire, de Patrices & de Consuls; mais tandis que ceux-ci défendoient l'Empire Romain, d'autres François le désoloient par leurs incursions.

Ils continuerent à en faire pendant plus de cent cinquante ans, sans autre dessein que de piller. Le dessein d'envahir la Gaule ne leur vint que de ce qu'ils la virent comme abandonnée des Romains. La plûpart des Barbares, Alains, Sueves, Gepides, Vandales, l'avoient ravagée en passant. Les Goths & les Bourguignons venoient de s'y étab-

blir, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pirenées. Ces établissemens redoublerent l'ardeur des François. Le reste de ce beau païs leur coûta peu à conquerir, tant il étoit ruiné & mal défendu. Ce fut Pharamond, à ce qu'on dit communément, qui commença cette conquête l'an 418. ou 20. Clodion l'étendit jusqu'à la riviere de Somme, Méroüé jusqu'à la Seine, Childeric jusqu'à la Loire, & Clovis jusqu'aux Pirenées. Il ne faut pas conclurre de là que ces anciens François fûssent fort habiles dans la guerre : il est certain qu'ils n'en avoient qu'une médiocre connoissance, & que leur principal talent consistoit dans une valeur qui avoit quelque chose de feroce. C'étoient des gens fort braves & peu entendus, qui eurent à faire à des ennemis, ou plus ignorans, ou moins courageux.

Les vainqueurs partagerent entre eux les terres des vaincus, je veux dire, celles qui avoient été, tant aux Romains, qu'aux Visigoths, & à ceux d'entre les Gaulois qui avoient embrassé le parti des uns ou des autres; le Roi prit pour lui les principales

de ces terres : les Officiers grands & petits en eurent d'autres à proportion des services qu'ils avoient rendus ,les soldats eurent aussi leur part au butin , aux terres, aux impôts. On ne mit des impôts que sur les Gaulois , les François ne payoient que de leurs personnes.

Les troupes victorieuses s'établirent dans les Provinces, & y garderent assez long-tems la même subordination qu'elles avoient eûë dans le service. Tous les ans elles se rassembloient, tant pour faire la revûë, que pour tenir les peuples en respect. Cette revûë se faisoit pendant la premiere Race le premier jour du mois de Mars; & depuis le regne de Pepin, le premier jour du mois de Mai. L'année Françoise commençoit du tems des Merovingiens le jour de cette revûë : elle commençoit d'ordinaire à Noël sous le regne des Carlovingiens , & sous les Capetiens à Pâques. C'est Charles I X. qui ordonna en 1564. que l'annnée civile à l'avenir commenceroit au premier Janvier. Cette variation du commencement de l'année civile cause

des peines infinies à marquer bien exactement la date des évenemens.

Tous les François se trouvoient à cette assemblée. Tous y venoient armez. Leurs armes étoient la hallebarde, la massuë, la fronde, le maillet, l'angon, la hache, l'épée : la hache se lançoit de près, l'angon se dardoit de loin, le fer de ce javelot ressembloit à une fleur de lys.

Les François étoient si agiles, qu'ils tomboient sur leur ennemi aussitôt, pour ainsi parler, que le trait qu'ils lançoient sur lui, leurs épées étoient si larges, & l'acier en étoit si fin, qu'elles coupoient un homme en deux. Pour armes défensives ils n'avoient que le bouclier fait d'un bois leger & poli, & couvert d'un bon cuir boüilli.

A l'occasion de ces revûës qui se faisoient en pleine campagne, il se tenoit au même endroit une Diete de toute la Nation, le Roi & ses Officiers ne manquoient pas de s'y trouver : ces Officiers étoient le Maire de son Palais, l'Apocrisiaire, ou Aumônier, le Chambrier, le Connêtable, le Bouteiller & le Re-

ferendaire. Le Maire du Palais étoit plus que n'est aujourd'hui le Grand Visir parmi les Turcs ; le Chambrier donnoit les ordres dans la chambre du Roi, l'Apocrisiaire dans la Chapelle, le Connêtable dans l'Ecurie, le Bouteiller étoit chargé de tout ce qui regardoit la bouche, & le Referendaire de l'expedition des lettres. Ce n'a été qu'après un long tems que ces domestiques du Roi sont devenus insensiblement Officiers de la Couronne. Ils ne l'étoient pas encore du tems de Philippe Auguste.

A ces assemblées du Champ de Mars, ou de Mai (c'est ainsi qu'on les appelloit, parce qu'elles se tenoient en raze campagne le premier de Mars, ou de Mai) étoient mandez tous les Evêques & les Abbez les plus puissans : depuis que les François furent les maîtres de la Gaule, les Evêchez étoient plus briguez que jamais, la plûpart des Seigneurs Gaulois se jettoient dans l'Eglise comme dans un azyle, de peur qu'on ne les soupçonnât de cabaler contre l'Etat. D'ailleurs les Evêchez

étoient si riches, ils donnoient un si grand pouvoir, qu'on quittoit les plus beaux emplois pour entrer dans la Prélature, parce qu'on y trouvoit de l'honneur, du bien & de l'autorité. Vaimire Duc de Champagne, & General d'armée sous le regne de Thierry I. demanda l'Evêché de Troyes pour recompense de ses services, & eut peine à l'obtenir. Les premiers Rois François, soit pour paroître bons Chrétiens, soit par estime pour les Prélats, ne leur refusoient presque rien.

Les grandes Abbayes ne donnoient gueres moins de crédit. Les François les fonderent sans qu'il leur en coûtat beaucoup: on cedoit à des Moines autant de terres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. Ces troupes pénitentes ne s'étant point données à Dieu pour mener une vie oisive, travailloient de toutes leurs forces à dessécher, à défricher, à bâtir, à planter, moins pour en être plus à leur aise, (ils vivoient dans une grande frugalité) que pour en soulager les pauvres. Le Ciel favorisa de ses

plus douces influences des terres labourées par des mains si pures. Ces lieux arides & déserts devinrent agréables & fertiles. Il y avoit des Abbez si riches, qu'ils pouvoient mettre une petite armée sur pied; ce qui fit qu'on les invita aux assemblées du Champ de Mars.

Les Ducs & les Comtes y étoient aussi tous mandez. Les Ducs étoient Gouverneurs des Provinces, & les Comtes des villes. Ces dignitez Romaines créées par les Empereurs furent abolies par les Vandales, par les Goths & les Bourguignons, dans les lieux où ils s'établirent. Les François au contraire, pour flater le peuple Gaulois accoûtumé depuis longtems à cette forme de gouvernement, se firent un point de politique de n'y rien changer, & diviserent toute la Gaule en Duchez & Comtez. Les Ducs & Comtes François avoient, comme les Romains, chacun dans son territoire, l'Intendance de la guerre, des Finances & de la Justice. Ces dignitez n'étoient que des Commissions que le Roi donnoit pour un tems, souvent

Digitized by Google

sur le choix des peuples, à qui par grâce il permettoit de lui nommer le Duc, ou Comte, qu'ils estimoient le mieux instruit des coûtumes de leur païs. Si quelqu'un de ces Officiers avoit manqué à son devoir, c'étoit dans ces Dietes, ou assemblées generales, que l'on lui faisoit son procès : les Reines même y étoient jugées. Brunehaut y fut condamnée par les Grands de la Nation en 614. à un supplice aussi étrange que cruel. Tout sage & tout moderé qu'étoit Clotaire II. il la sacrifia contre ses propres interêts au désir imprudent de se venger de quelques injures qu'il disoit en avoir reçûës : les hommes les plus retenus ne se possedent pas toûjours.

Les Prélats, Abbez, Ducs & Comtes qui se trouvoient aux assemblées, y faisoient des presens au Roi, en argent, en meubles, en chevaux. Depuis que sous Thierry I. les Maires se furent saisis des rênes du gouvernement vers l'an 687. il ne resta, selon nos vieux Auteurs, aux Rois de la premiere Race que le nom unique de Roi, & quel honneur de

présider aux assemblées generales où ils recevoient à l'ordinaire les presens qui s'y faisoient aux Rois. Ces dons s'appelloient gratuits, parce qu'au commencement ils avoient été volontaires, depuis on les exigea, & on n'en exemtoit personne.

C'étoit dans ces Dietes qu'on faisoit de nouvelles loix, qu'on abrogeoit les anciennes, & qu'on déliberoit de la guerre ou de la paix, & generalement de tout ce qui concernoit l'état de la Nation. Le Roi, ou son Maire, faisoit la proposition, l'assemblée en opinoit, & tout s'y décidoit à la pluralité des voix.

C'étoit là qu'on donnoit des tuteurs aux enfans du Roi, quand avant que de mourir il ne leur en avoit point nommé. Tant que les meres des Rois pupilles se sont trouvées assez habiles, non seulement pour les élever, mais pour gouverner le Royaume, elles ont toûjours été Regentes. Fredegonde le fut sous Clotaire II. Batilde sous Clotaire III. Et avant elles Brunehaut sous son fils Childebert II. sous Thierry fils de Childebert, & sous les enfans de Thierry.

Digitized by Google

C'étoit là qu'on faisoit le partage de la succession, c'est à dire, de tous les trésors & des Etats du Roi défunt, quand il n'y avoit pas pourvû. Les enfans legitimes & les non legitimes succedoient tous également si le pere le vouloit ainsi. Thierry fils de Clovis I. & d'une concubine, succeda à son pere dans une partie de ses Etats, & parce qu'il étoit l'aîné, il eut même une part plus forte que ne fut celle des trois fils que Clovis laissa à sa femme.

C'étoit encore dans ces Dietes qu'on fixoit le jour & le lieu pour proclamer le nouveau Roi. Son inauguration consistoit dans les premiers tems à le porter sur un pavois, c'est à dire, sur un bouclier, trois fois à l'entour du camp, ou à lui mettre à la main l'épée, ou la hache du Roi son prédecesseur. Gontran Roi de Bourgogne adoptant son neveu Childebert en l'an 581. lui mit sa lance à la main pour le désigner son successeur. On fit dans la suite plus de ceremonies à l'installation des Rois.

Le trône placé sur un théatre à la

vûë de tout le monde, le Prince alloit s'y asseoir comme pour en prendre possession, revêtu de l'habit Royal, & portant un sceptre à la main & une couronne sur la tête. Le Trône, ou siege Royal, n'avoit ni bras, ni dossier, pour apprendre au nouveau Roi qu'il devoit se soutenir lui même, & ne s'appuyer sur personne. L'habit Royal étoit un manteau quarré, tout blanc ordinairement, quelquefois mi-parti de bleu, long pardevant jusqu'aux pieds, traînant beaucoup par derriere, descendant sur les côtez, à peu près jusqu'à la ceinture. Dans une Mosaïque faite du tems de Charlemagne, laquelle se voit encore à Rome dans l'Eglise de Sainte Suzanne, ce Prince est représenté avec un manteau Royal de la forme dont je le dépeins, & à genoux devant Saint Pierre, qui lui met à la main un étendart semé de roses. Le sceptre, ou bâton Royal, étoit une verge d'or presque toûjours de la hauteur du Roi, & courbée comme une crosse. Assez souvent au lieu de sceptre il portoit une palme à la main, sa couronne

étoit quelquefois une couronne à rayons pareille à celle des Empereurs : quelquefois c'étoit un bandeau enrichi de deux rangs de perles, ou un bonnet fort élevé, fait à peu près comme une Thiare, autour duquel le nom du Prince étoit en gros caracteres formez de petits cloux d'or.

Ce n'étoit pas seulement dans leur installation, mais encore dans les Cours plenieres, que nos anciens Rois portoient un sceptre à la main & une couronne sur la tête. On appelloit Cours plenieres, de magnifiques assemblées qu'ils faisoient à Noël & à Pâque, ou à l'occasion d'un mariage, ou autre sujet de joye extraordinaire, tantôt dans un de leurs palais, tantôt dans quelque grande ville, quelquefois en pleine campagne ; toûjours en un lieu commode pour y loger les grands Seigneurs. Tous étoient invitez à cette assemblée, & obligez de s'y trouver ; la plûpart n'y alloient qu'à regret, tant à cause de la dépense où ce voyage les engageoit, que parce que plus ils affectoient de vivre

chez eux en Souverains, plus on s'étudioit à la Cour à les humilier & à les tenir dans le respect.

La fête commençoit par une Messe solemnelle, pendant laquelle le Celebrant, qui étoit toûjours un Evêque, assisté des autres Prélats, tous en habits Pontificaux, mettoit au Roi avant l'Epître une couronne sur la tête. Le Roi ne quittoit cette couronne qu'en se couchant, il l'avoit à table & au bal, il mangeoit en Public, dans un lieu un peu élevé pour être vû de tout le monde; à sa table étoient les Evêques & les Ducs les plus distinguez; à d'autres étoient les Abbez, les Comtes & autres Seigneurs. Ces tables étoient servies avec profusion & peu de délicatesse. Devant chaque service qu'on portoit sur celle du Roi marchoient des flutes & haut-bois, & quantité d'Officiers; à l'entremets vingt Hérauts d'armes rangez en rond devant la table, & tenant chacun à la main une coupe pleine d'or & d'argent, crioient trois fois à pleine tête, *Largesse du plus puissant des Rois*; après quoi ils len-

moient l'argent, tandis que le peuple le ramassoit avec de grands cris de joye, les trompetes joüoient des fanfares. Ce tintamarre ne laissoit pas d'avoir quelque chose de noble.

Il y avoit l'après diné pêche, jeu, chasse, Danseurs de corde, Plaisantins, Jongleurs, Pantomimes. Les Plaisantins faisoient des contes, les Jongleurs joüoient de la vielle. C'étoit dans ces premiers tems l'instrument le plus estimé. Les Pantomimes par leurs gestes représentoient des comédies, & les représentoient si bien, qu'on y prenoit plus de plaisir, qu'aux véritables comédies. Il y avoit de ces Boufons qui instruisoient des chiens, des singes, des ours, à faire les mêmes postures, & qui leur faisoient joüer une partie de leurs pieces. De la maniere qu'on en parle ces Bâteleurs François excelloient si fort dans leur art, que je ne sçai si les Mimes & Pantomimes des Anciens eussent eû de l'avantage sur eux. Une dépense considerable de ces assemblées étoit d'y faire venir toute sorte de Charlatans. La fête n'étoit bonne qu'au-

tant qu'il y en avoit ; c'étoit tellement l'usage, que l'Empereur Louïs le Debonnaire, quelque aversion qu'il eut pour les plaisirs & les spectacles, n'étoit pas seulement obligé d'appeller à ces fêtes des Acteurs de toutes les sortes, mais encore de se trouver par complaisance pour le peuple aux pieces qu'ils représentoient.

Pendant les 7 ou 8 jours que duroit une Cour pleniere, on n'y étoit pas si occupé de bonne chere & de spectacles, qu'on n'y parlât aussi d'affaires. C'étoit là que les Commissaires qu'on envoyoit dans les Provinces pour informer des mœurs & de la conduite des Juges, en faisoient leur rapport au Roi. Si le peuple doit fidelité & obéïssance à son Prince, le Prince est tenu de son côté de rendre la justice au peuple. C'est la premiere fonction des Rois : il n'y a rien d'ailleurs qui affermisse davantage leur domination. Volontiers on s'attache aux Princes qui maintiennent le repos public, & qui empêchent l'homme fort, d'opprimer l'homme foible & le pauvre. Clo-

vis, qui étoit habile, n'eut pas plûtôt conquis la Gaule, que pour gagner l'affection & l'estime des habitans, il embrassa leur religion, les laissa vivre selon leurs moeurs, & eut soin de leur faire rendre une justice exacte.

Chacun étoit jugé selon les loix de son état, & par gens de sa profession; le Clergé selon les Canons, les Gaulois selon le Droit Romain, les François selon la Loi salique; le Clergé par des gens d'Eglise, la Milice par des gens de guerre, les Nobles par des Gentils-hommes. A l'égard du peuple, il étoit jugé dans les bourgs & dans les villages par des Juges appellez Centeniers, & par les Comtes dans les villes. On ne sçavoit sous Clovis, sous Pepin, sous Hugue Capet, ni plus de trois cens ans après, ce que c'étoit que gens de Robe. Les Juges Laïques étoient tous d'épée, ils n'étoient Juges que pour un tems. Ils ne pouvoient acquerir de biens dans le district dont ils étoient Juges, & quand on les revoquoit, ce qui arrivoit assez souvent, il falloit avant

Digitized by Google

que de partir qu'ils satisfissent pleinement aux plaintes qu'il y avoit contre eux.

Ils tenoient leurs Assises dans un champ, dans un cimetiere, aux portes des villes, ou des Eglises, dans une ruë, sur un rempart, toûjours dans un lieu public, où les parties pûssent avoir un accès libre & facile. Chacun plaidoit sa cause, celles des pauvres & des veuves étoient appellées les premieres. On ne pouvoit rien juger contre eux qu'on n'en eût averti l'Evêque, parceque les pauvres étoient de la famille de l'Eglise, & les veuves sous sa protection. Le pouvoir des Prélats étoit si grand dans le Royaume sous les Rois des deux premieres Races & sous les Capetiens, même jusqu'au regne de Philippe IV. dit le Bel, que leur intercession sauvoit la vie aux criminels. Quoi qu'une affaire fût commencée dans un tribunal séculier, on pouvoit la porter au leur, & contraindre la partie adverse d'en passer par leur jugement. Ce privilege étoit fondé sur une loi de Constantin; Charlemagne la re-

nouvella, son fils Louïs le Debonnaire la fit garder à la rigueur ; cet usage dureroit encore à l'avantage du Public, si contre les termes de la loi on n'en eût éludé l'effet, en souffrant dans la suite qu'on appellât à l'Archevêque, au Primat, & quelquefois au Pape.

Bien des choses avoient contribué à établir & à étendre la jurisdiction des Prélats, le crédit que donne leur place, le respect qu'on avoit pour eux, leur vertu extraordinaire, & leur capacité, beaucoup plus grande en ce tems-là que n'étoit celle des séculiers, qui ne sçavoient la plûpart ni lire ni écrire. Cette jurisdiction, nommée Cour de Chrétienté, embrassoit toute sorte d'affaires. L'Evêque par son Official, ou par lui même quand il vouloit, connoissoit de toutes les choses où l'Eglise avoit interêt : il connoissoit de plus des marchez faits avec serment, des mariages, des testamens, des sacrileges, du parjure, de l'adultere, & generalement de toutes les actions où il peut y avoir du peché. Le crédit des Papes qui soute-

noient cette jurisdiction étant venu à diminuer, les Evêques qui l'exerçoient n'ayant plus la reputation où étoient leurs Prédecesseurs, d'un autre côté la Noblesse s'étant ennuyée d'être soumise comme le peuple à la correction des Prêtres, ... enfin les Laïques s'étant appliqué à l'étude des loix, pour participer au profit que rapportent ordinairement les affaires litigieuses, la jurisdiction séculiere a tellement pris le dessus, qu'elle a presque absorbé la jurisdiction des Evêques. Ce changement arriva tard. Pendant plus de mille ans, ni Duc, ni Comte, ni Centenier, n'eut osé entreprendre sur la justice de l'Evêque.

Le pouvoir de ces Juges Laïques étoit fort borné sous le regne des Rois des deux premieres Races. Le Centenier ne pouvoit condamner à mort, le Comte ne le pouvoit qu'en de certaines circonstances; & le Duc ne le faisoit jamais qu'avec de grandes précautions. Pour veiller sur eux tous, on envoyoit de tems en tems des Commissaires dans les Provinces, ... jamais moins de deux

ensemble. Le premier étoit un Prélat, le second un Duc, ou un Comte. Leur principal emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire leur rapport au Roi. De quelque Juge que ce fût, on ne pouvoit appeller qu'au Roi. Si l'appel étoit bien fondé, le Juge étoit responsable des dommages, frais & interêts. Si l'appel étoit mal fondé, l'Appellant étoit condamné à l'amande, s'il étoit Noble; au foüet, s'il ne l'étoit pas. Les Rois se faisoient un honneur de rendre eux mêmes la justice. Clovis, Childebert, Gontran, Chilperic, Clotaire II. la rendoient souvent en personne. Les Rois donnoient audience à la porte de leurs Palais, & quand ils ne le pouvoient, deux de leurs Officiers recevoient les placets du peuple, & les répondoient sur le champ, si l'affaire ne meritoit pas une plus ample discussion. Outre ces Maîtres des Requêtes, il y avoit dans le Palais un Comte Juge, qui connoissoit de toute affaire qui regardoit l'Etat, le Roi, le Public.

Dans tous ces Tribunaux regnoit

une Jurisprudence , qui sembloit moins punir le crime, que l'autoriser. Quelque crime qu'on eût commis, excepté le crime d'Etat, il n'en coûtoit que de l'argent. La vie d'un Evêque étoit taxée à neuf cens sols d'or, celle d'un Prêtre à six cens, celle d'un Laïque à beaucoup moins: le sol d'or valoit huit livres sept sols dix deniers de nôtre monnoye. Il étoit difficile de faire le procès à quelque coupable que ce fût, vû le grand nombre de témoins que la loi demandoit pour le condamner. Il en falloit soixante douze contre un Evêque.

L'Auteur traite ici fort exactement de la funeste coûtume d'abandonner la conviction du crime au sort d'un duel, ou à d'autres épreuves aussi incertaines & aussi condamnables. il parle ensuite des restes de Paganisme qui parurent longtems encore après Clovis dans les mœurs des François. Il fait le caractere des Rois de la premiere Race, & marque tous les changemens que la difference de ces caracteres produisit dans leur Cour. Pepin est le

Digitized by Google

premier de nos Rois qui se soit fait sacrer, pour effacer par cette auguste & religieuse ceremonie le soupçon d'usurpation. Aucun de nos Rois n'avoit été sacré à Rheims avant Philippe premier ; & Loüis le jeune accorda à l'Archevêque de cette ville le privilege dont il joüit, de sacrer les Rois de France.

Mr. l'Abbé le Gendre explique nettement & agréablement les Fiefs & la Chevalerie ; articles importans de nos anciennes coûtumes.

Des Fiefs de la Chevalerie & de l'ancienne Milice Françoise.

De tout tems & en tout païs les Princes ont donné des terres en recompense des services qu'on avoit rendus à l'Etat. Sous la premiere Race ces presens que faisoient les Rois étoient nommez Benefices. Ce n'est que vers l'an 900. qu'on les a appellez des Fiefs : noms qui marquent l'engagement que les gens qui les recevoient avoient par là d'être fidelles au Prince qui les leur donnoit. Les Fiefs n'étoient qu'à vie.

Le Feudataire mort, le Prince reprenoit le Fief, & jusqu'à cequ'il en disposât par une nouvelle investiture, il joüissoit des revenus; loi generale, à laquelle dès les premiers tems les Fiefs donnez à l'Eglise étoient sujets comme les autres pendant la vacance des sieges. Delà vraisemblablement est venu le droit de Regale, qui avec le tems s'est étendu sans distinction sur tous les biens de l'Evêché.

Les Fiefs n'ont commencé à passer du pere aux enfans que sur le déclin de la seconde Race. Quand les Ducs & les Comtes eurent rendu leurs Gouvernemens hereditaires dans leurs familles, ces nouveaux Souverains en userent comme faisoient les Rois. Afin d'interesser des gens à les maintenir, ils donnerent à leurs Officiers, pour eux & leurs descendans, une partie des biens Royaux qui se trouverent dans les Provinces dont ils venoient de se rendre maîtres, & permirent à ces Officiers de gratifier à même titre d'une portion de ces mêmes biens les soldats qui servoient sous eux.

C'est là l'origine des Arrierefiefs. Hugue Capet confirma, & l'usurpation des Comtes, & la disposition qu'ils avoient faite des biens Royaux en faveur de leurs Officiers, de peur que s'il y touchoit, tant de gens qui avoient interêt à soutenir ces alienations ne conjurassent contre lui. Les grands Vassaux relevoient tous de la Couronne, & les petits relevoient des Grands.

On faisoit hommage de son Fief la tête nuë, à genoux, sans épée & sans éperons, les mains dans celles du Seigneur, qui étoit assis & couvert. L'hommage étoit lige, ou simple. Par le premier, on s'engageoit à servir le Seigneur envers & contre tous : par le second, cet engagement étoit plus ou moins restreint. L'hommage lige obligeoit à servir en personne, l'hommage simple permettoit de mettre un homme en sa place. L'hommage rendu, le Seigneur donnoit au Vassal l'investiture de son Fief, en lui faisant toucher le bout des branches de quelque arbre de la terre dont il s'agissoit, en lui mettant entre les mains

Digitized by Google

un gazon, une canne, une épée, une banniere, des éperons, un gand, des clefs, une broche, & autres simboles differens, selon l'usage du païs. Pour derniere ceremonie le Seigneur baisoit le Vassal, en témoignage de l'alliance qu'ils contractoient l'un avec l'autre. Le traité étoit mutuel. Si le Vassal perdoit son Fief, en refusant de secourir, ou de reconnoître son Seigneur, le Seigneur reciproquement perdoit ses droits sur son Vassal, s'il manquoit à le proteger. Le principal service que devoient tous les Feudataires étoit d'aller à la guerre sous la banniere du Seigneur, ou seuls, ou avec du monde. Cette obligation étoit plus ou moins étenduë, ou par l'érection du Fief, ou par la coûtume des lieux.

De ces divers services naquirent les divers degrez qu'il y avoit parmi la Noblesse; & les differens noms de Chevalier, d'Ecuyer, de Banneret & de Bachelier. La plus haute dignité où homme de guerre pût aspirer étoit celle de Chevalier. Il n'y avoit

que les Chevaliers que l'on traitât de *Monseigneur*, il n'y avoit que leurs femmes qui se fissent appeller *Madame*. Jeanne d'Artois Princesse du sang, qui le jour même de ses Nôces devint veuve de Simon de Thoüars Comte de Dreux du chef de sa mere, ne se remaria point, & ne prit jamais d'autre tître dans toutes les Chartres qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle de Dreux*, parceque le Comte son mari n'étoit encore qu'Ecuyer, quand malheureusement il fut tué dans un Tournoi six heures après leur mariage. La dignité de Chevalier étoit, dis-je, si grande, que le Roi s'en faisoit honneur : les Chevaliers mangeoient à sa table ; avantage que n'avoient point ses fils, ses freres, ses neveux, qu'ils n'eussent été faits Chevaliers. Quoique l'ancienne Chevalerie ne fût pas un Ordre reglé, comme ont été depuis trois siécles les Ordres appellez Militaires, elle ne laissoit pas d'avoir ses loix, auxquelles durant 500 ans durant le Roi & les Grands Seigneurs se sont soumis avec plaisir. René d'Anjou Roi de Sicile, sur-

Digitized by Google

nommé le Bon, prit la peine de recueïllir ces loix, de les transcrire sur du velin, & d'orner ce recueïl de vignettes & de mignatures, où il representoit les differentes ceremonies d'une promotion de Chevaliers. Ce Prince aimoit les Arts, & sçavoit, à ce que l'on dit, beaucoup mieux peindre que regner.

On ne faisoit point de Chevalier qui ne fût noble de pere & de mere, le moins c'étoit de trois Races. On n'en faisoit aucun qui n'eût servi avec éclat, & qui ne fût en reputation d'homme incapable de commettre un crime, ou une lâcheté. Il se faisoit des Chevaliers en tems de guerre & en tems de paix. A la guerre, sans grande façon, le Roi ou le General en faisoit avant le combat, & plus ordinairement après. Pour lors toute la forme étoit de leur donner sur une épaule deux ou trois coups de plat d'épée, en leur disant à haute voix, je te fais Chevalier au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.

Lorsque pendant la paix à l'occasion d'un mariage, ou de quelque

autre solemnité, il se faisoit une promotion, c'étoit avec plus de pompe & bien plus de formalitez. Le novice, je veux dire le Gentilhomme qui devoit être fait Chevalier, passoit *la* nuit d'auparavant à prier Dieu *dans* une Eglise. Son habit en ce premier jour étoit une soutane brune toute unie & sans ornemens. Le lendemain il communioit, puis il alloit au bain, où il quittoit la robe brune, qui étoit l'habit d'Ecuyer; celui de Chevalier étoit d'une forme particuliére & d'une étoffe bien plus riche.

Après s'être baigné le novice se mettoit au lit, afin d'y recevoir ses visites de ceremonie. Quand elles étoient finies, venoient deux ou trois Seigneurs qui lui aidoient à s'habiller. Sa chemise étoit brodée d'or par le cou & par les poignets: on lui mettoit sur sa chemise une maniere de camisolle faite de petits anneaux de fer joints ensemble en forme de mailles. Par dessus cette *jacque de maille*, autrement appellée haubert, il avoit un pourpoint de busle, sur ce busle une cotte d'armes, & sur le tout un grand manteau, taillé

comme est aujourd'hui celui du Roi & des Pairs.

Le novice en cet équipage, qui étoit fort embarrassant, faisoit serment à genoux de n'épargner, ni vie, ni biens, à défendre la Religion, à faire la guerre aux infidelles, à proteger les orphelins, les veuves, les indéfendus. C'étoit là le but principal de l'ancienne Chevalerie. Le serment prêté, les Seigneurs les plus qualifiez lui chaussoient des éperons dorez, d'autres lui présentoient le ceinturon, où pendoit une longue épée dans un fourreau couvert de toile, & semée de croisettes d'or. Il falloit que cette longue épée fût bénite par un Prélat, & qu'elle eût posé sur l'autel pendant un tems considerable. Le nouveau Chevalier, si c'étoit un Prince, ou un Roi, alloit la prendre sur l'autel. Quelquefois c'étoit un Evêque qui la lui mettoit au côté, plus ordinairement le Souverain qui faisoit la ceremonie, mettoit lui même au novice l'épée & le ceinturon; puis, après l'avoir embrassé, il lui donnoit sur les épaules deux ou trois coups de plat d'épée.

Digitized by Google

Cette ceremonie, la plus grande qui fût alors, se faisoit au son des trompettes, des hautbois & autres instrumens, & étoit suivie de festins, de ballets & de mascarades. Les Historiens de Charles VI. manquent de termes pour exprimer toute la magnificence qu'on admira à St. Denis, lors que Charles y fit Chevaliers ses cousins, Louïs Roi de Sicile, & Charles Prince de Tarente.

Il y avoit de grands & petits Chevaliers. Les grands s'appelloient Bannerets, les petits s'appelloient Bacheliers. Les premiers composoient la haute Noblesse, les seconds n'étoient que de la moyenne. Il falloit que le Banneret fût Gentilhomme de nom & d'armes, c'est à dire, d'ancienne Noblesse; qu'il eût droit de mettre sur pied un certain nombre d'hommes, d'armes, & du bien pour en défrayer au moins vingt-huit ou trente. C'étoit une grande dépense, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux Cavaliers pour le servir, l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache; de sorte que cent hommes

d'armes faisoient au moins trois cens chevaux. Un jour de bataille le Gentilhomme, qui désiroit être fait Banneret, présentoit son penon roulé au Roi, ou au General, qui en faisoit une banniere en coupant la queüe du penon. La banniere étoit un étendart quarré. Le penon avoit une queuë longue & étroite à peu près comme les giroüettes.

Les Bacheliers étoient d'un ordre inferieur : n'ayant point, ou assez de bien, ou assez de Vassaux pour lever eux mêmes banniere, ils servoient sous celle d'autrui. Les Ecuyers, ou Damoiseaux, étoient de jeunes Gentilshommes qui aspiroient à être Chevaliers. Le nom de Damoiseau marquoit quelque prééminence, plus de naissance que de merite audessus des autres Ecuyers. Pendant son noviciat, si j'ose m'exprimer ainsi, l'Ecuyer se mettoit au service d'un Chevalier, il le suivoit partout portant sa lance & son épée, il avoit soin de ses chevaux, quelquefois il le servoit à table, sans jamais s'y mettre avec lui. Ces Ecuyers, ou Damoiseaux, sont appellez valets dans

l'histoire du treiziéme siécle. Ce mot n'avoit alors rien de déshonorable. Villehardoüin dans son histoire, en parlant du Prince Alexis fils d'Isaac Empereur des Grecs, le nomme par quatre ou cinq fois *le valet de Constantinople*, parceque ce Prince, quoique heritier de l'Empire d'Orient, n'étoit point encore Chevalier. Par la même raison Louïs Roi de Navarre, Philippe Comte de Poitou, Charles Comte de la Marche fils du Roi Philippe le Bel, & d'autres Princes de son sang, sont qualifiez valets dans un compte de sa maison de 1313.

Ces differens Nobles ou Vassaux faisoient tous profession des armes, & étoient tous tenus de servir le Prince en personne. Il n'y avoit d'exemtez que les femmes : les Evêques mêmes ne l'étoient pas. Charlemagne les en dispensa, son fils leur fit la même grace ; mais beaucoup d'autres Rois n'eurent pas la même indulgence. Philippe Auguste ayant rassemblé une armée en 1209. pour marcher contre les Albigeois, les Evêques d'Orleans & d'Auxerre s'y rendirent avec leurs

Vassaux, puis se retirerent incontinent, disant qu'ils n'étoient tenus de mener leurs troupes à l'armée que quand le Roi la commandoit. Cette excuse fut fort mal reçûë, & le Roi l'ayant prise pour un reproche qu'on lui faisoit de n'avoir pas marché en personne, comme il l'avoit promis, il en fut tellement irrité contre ces deux Prélats, qu'il fit saisir leurs Fiefs, j'entens, ceux qui relevoient de lui. Les Prélats en firent grand bruit, néanmoins ils eurent beau se plaindre, quoique le Pape priât pour eux, ils ne purent avoir mainlevée qu'en payant une grosse amande.

Que faisoient les Evêques qui alloient à la guerre ? Demeuroient-ils sur la montagne, & se contentoient-ils de lever les mains au Ciel, tandis que les Séculiers donnoient bataille dans la plaine ? Chacun suivoit son inclination. Ceux qui avoient l'humeur guerriere étoient armez de toutes pieces, & se trouvoient dans la mêlée. D'autres se souvenant combien l'Eglise a en horreur que ses Ministres versent

Digitized by Google

du ſang, faiſoient ſcrupule de fraper, & ſe contentoient de prier pour l'heureux ſuccès du combat. Les plus ſages ſe rachetoient, & obtenoient pour de l'argent diſpenſe d'aller à l'armée, en y envoyant leurs Vaſſaux, ſous la conduite d'un *Avoüé*. Cet *Avoüé*, autrement appellé *Vidame*, étoit un Noble brave & puiſſant, que les Egliſes choiſiſſoient pour défendre leur patrimoine; mais il n'arrivoit que trop ſouvent qu'elles donnoient ſans y penſer la brebis à garder au loup: car le Vidame en prenant ſon tems ne manquoit guere de s'emparer d'une partie de leur bien.

De cette multitude de grands & petits Vaſſaux étoient compoſées les armées de la Nation: ces armées étoient ſi nombreuſes, quand tout étoit raſſemblé, qu'elles faiſoient plus de deux cens mille hommes. Le Roi pour cela n'en étoit guere plus puiſſant, parcequ'il n'en étoit point le maître. Ces troupes avoient-elles ſervi vingt-cinq, trente, quarante jours, ſelon l'uſage du païs, ou ſelon les devoirs du Fief, les

Seigneurs les remenoient chez eux. Chacun conservoit les siennes avec d'autant plus de soin, que l'on n'étoit consideré qu'à proportion du bon état de celles qu'on avoit sur pied. De cette indépendance venoit le peu de discipline qu'il y avoit dans ces armées. On n'y obéïssoit qu'avec peine, & souvent un jour de bataille les Seigneurs, pour avoir la gloire d'être les premiers à attaquer, alloient à la débandade donner sur les ennemis : fatale impétuosité qui a causé dans tous les tems les plus grands malheurs de la France, & qui particulierement fit perdre sous Philippe VI. la sanglante bataille de Cressi, & sous Jean celle de Poitiers.

Le gros des armées Françoises sous le regne des Merovingiens n'étoit que d'Infanterie. Sous Pepin & sous Charlemagne, il y avoit dans ces armées un nombre à peu près égal de Gendarmes & de Fantassins ; mais depuis que dans la decadence de la maison Carlovingienne les Fiefs furent devenus hereditaires dans les familles, les armées

Digitized by Google

de la Nation, quelque nombreuses qu'elles fûssent, n'étoient presque que de Cavalerie. Il y avoit peu de Fantassins, & le peu qu'il y en avoit ne servoit qu'à remuer la terre, à aller au fourrage & à dresser des batteries. L'Infanterie ne combattoit jamais en corps, on la mettoit par pelotons entre les files de Gendarmes, & son plus grand emploi étoit de les relever quand on les avoit terrassez. Elle ne laissoit pas d'avoir des armes, comme des arcs, des arbalêtes, avec quoi elle lançoit des fleches pointuës & des matras, on appelloit ainsi de gros dards qui ne perçoient point & qui ne faisoient que meurtrir.

Un jour de bataille on ne comptoit que sur les Cavaliers. Leurs armes offensives étoient la lance & le sabre; pour armes défensives au lieu de jacques de maille dont on s'étoit servi longtems, ils prirent vers l'an 1300. une cuirasse, des brassars, des cuissars, des jambieres & des gantelets. Non seulement les Cavaliers étoient armez de toutes pieces, mais leurs chevaux étoient bar-

Digitized by Google

dez, c'est à dire, couverts d'une armure, de sorte que ces Escadrons paroissoient être tout de fer. Les Gendarmes avoient tous un casque: le Roi le portoit doré, les Ducs & Comtes argenté, les Gentils-hommes d'ancienne race le portoient d'un acier poli, & les autres simplement de fer.

Les drapeaux de l'Infanterie n'étoient que de toile peinte, les guidons de la Cavalerie étoient de velours, ou de tafetas; & selon que les Bannerets étoient plus ou moins qualifiez, les guidons de leurs Compagnies étoient plus ou moins brodez. Le plus grand étendart & le plus orné étoit le penon Royal. On s'avisa vers l'an 1100. d'attacher ce penon au haut d'un mât, ou gros arbre planté sur un échafaut, qui posoit sur un chariot tiré par des bœufs couverts de housses de velours, ornées de devises, ou des chiffres du Prince regnant. Au pied du gros arbre un Prêtre de fort grand matin disoit la Messe tous les jours. Dix Chevaliers jour & nuit montoient la garde sur l'échafaut,

& autant de trompettes qui étoient au pied du gros arbre ne cessoient de joüer des fanfares afin d'animer les troupes. Cette embarrassante machine, dont la mode venoit d'Italie, ne fut en usage en France qu'environ cent vingt ou trente ans. Elle étoit au centre de l'armée. C'est là que se donnoient les plus grands coups, pour enlever le penon Royal, ou pour le défendre: car on n'étoit point censé vainqueur si on ne s'en rendoit le maître, ni vaincu qu'on ne l'eût perdu.

Outre cette banniere, qui étoit proprement la banniere de France, nos Rois faisoient encore porter celle du Saint le plus celebre qu'on reclamât dans leurs Etats. Il n'est fait mention dans nos histoires de la premiere & seconde Race que de la Chappe de Saint Martin, qui étoit un voile de taffetas sur lequel le Saint étoit peint, & qui avoit été mis un jour ou deux sur son tombeau. Ce voile étoit gardé avec respect sous une tente. Avant que d'en venir aux mains on le portoit comme en triomphe autour du

Camp. On présumoit si fort du pouvoir de ce Saint Prélat, que nos Rois en ayant ce voile se croyoient assûrez de vaincre.

A la Chappe de St. Martin, qui fut en vogue six cens ans, succeda au 12e. siécle une autre banniere non moins fameuse, que l'on a appellée Oriflamme, à cause des flammes d'or dont elle étoit toute semée. Si on en croit quelques Historiens, elle fut apportée du Ciel à Clovis, ou à Charlemagne, & elle y remonta du tems de Charles septiéme. Ce petit conte se trouve avec beaucoup d'autres dans nos vieilles histoires. L'Oriflamme n'étoit autre chose que la banniere qu'on portoit aux Processions de Saint Denis, & dans les guerres particulieres que les Moines de cette Abbaye avoient contre leurs voisins. L'Avoüé de ces Moines, qui étoit le Comte de Vexin, alloit la prendre dans leur Eglise avant que de se mettre en campagne, & l'y reportoit en grand' pompe quand la guerre étoit finie. Loüis VI. ayant acquis le Vexin en usa comme faisoient

les Comtes, delà vint que ses successeurs s'accoûtumerent peu à peu à se servir de l'Oriflamme, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même tems la banniere de France. (L'une & l'autre n'étoient confiées qu'aux plus renommez Chevaliers.) Si l'Oriflamme ne parut plus sous Charles VII. c'est qu'il ne put aller la prendre dans l'Abbaye de Saint-Denis, dont les Anglois étoient les maîtres. S'en étant bien passé dans les guerres qu'il eut contre eux, lui & les autres Rois négligerent cette banniere. Par là insensiblement elle demeura ensevelie dans l'oubli & dans la poussiere, quoiqu'elle fût toûjours au trésor de cette Abbaye. Elle y étoit encore en 1596. mais à demi rongée des mittes.

Nous passons des observations très-curieuses sur les guerres privées, les Tournois, le Blazon; mais les recherches de l'Auteur sur l'origine des Sciences ne doivent pas être omises.

Digitized by Google

L'origine & le progrès des Sciences en France.

Les François s'étant établis ils rappellerent les Sçavans. Childebert parloit bien Latin, Charibert encore mieux, & Chilperic parfaitement. Gontran étant à Orleans y fut harangué en Hebreu, en Arabe, en Grec, en Latin. Clotaire II. sçavoit les Lettres, Dagobert son fils les aimoit, on ne les négligea que sous la tyrannie des Maires.

Les Sciences ressusciterent sous Charlemagne. Cet admirable Prince en avoit une si grande idée, qu'il se mit à étudier à l'âge de près de trente ans. Pisan lui apprit le Latin, Alcuin la Dialectique, la Rhetorique, l'Astronomie. Charlemagne lisoit tous les jours l'Ecriture, les Peres ou l'histoire. Il avoit un si grand désir de faire revivre les Lettres en France, qu'il ordonna qu'on ouvrît de grandes & de petites Ecoles dans les Eglises Cathedrales & dans les plus riches Abbayes. C'étoient des Chanoines & des Moines qui en-

ſeignoient dans ces Ecoles, dans les grandes la Théologie, dans les petites les Humanitez. Charles le Chauve ſçavoit beaucoup. Depuis lui à cauſe des guerres, tant étrangeres que civiles, on n'étudia plus, juſqu'au tems du Roi Robert. Sous Loüis VII. qui mourut en Septembre 1180. On parloit Latin à Paris, auſſi bien qu'on faiſoit à Rome ſous l'Empire des Antonins, & mieux qu'on n'a fait en France juſqu'au regne de François I.

Il y avoit dans le Royaume dès la fin du onziéme ſiécle, & beaucoup plus dans le douziéme, des hommes excellens en tout genre de Litterature. Il y avoit des Théologiens dont la reputation s'eſt ſoutenuë juſqu'à preſent : génies ſublimes & pénetrans ; mais ſi jaloux les uns des autres, d'ailleurs ſi opiniâtres, qu'ils inventerent mille chicanes pour ſoutenir leurs opinions, ou plûtôt, pour n'en point démordre, & n'avoir pas le déplaiſir de ſe ceder les uns aux autres.

L'ancienne Théologie, à laquelle on eſt revenu depuis quarante ou

cinquante ans, consistoit à bien étudier l'Ecriture & la Tradition. La Religion ordonnant de croire sans approfondir les Mysteres, on se contentoit de sçavoir quels étoient les dogmes de Foi, sans entreprendre de les prouver autrement que par l'Ecriture & par les ouvrages des Peres. Ce fut l'orgueïl de Berenger Archidiacre d'Angers, & la jalousie de Lanfranc Abbé du Bec en Normandie, qui firent naître sans y penser la Théologie Scholastique. L'Archidiacre ayant enseigné des erreurs sur l'Eucharistie environ l'an 1047. l'Abbé lui opposa un fort grand nombre de passages, tant des Peres que de l'Ecriture, si clairs & si convaincans, que pour en éluder la force, Berenger eut recours aux sophismes & aux distinctions que la Logique d'Aristote suggere à un esprit fin. Lanfranc & ses seconds voyant les acclamations que ces subtilitez attiroient à leur adversaire, puiserent dans la même source de quoi défendre & attaquer, non seulement sur cette matiere, mais encore sur

toutes les autres. Abelard, Gilbert de la Porée Evêque de Poitiers, & plusieurs autres Sçavans de ce tems, suivirent la même méthode.

Quoique le merite de gens si doctes l'eût déja mise fort en vogue, elle y fut beaucoup davantage depuis qu'un de nos Evêques (c'est le celebre Pierre Lombard, que l'on regarde communément comme le pere de la Scholastique) eut mis au jour en 1150. son livre appellé des Sentences. Pierre devoit son élevation à la genereuse humilité de Philippe de France qui avoit été son disciple. Ce Prince, cinquiéme fils du Roi Louïs le Gros & Chanoine de Paris, ayant été élû à l'Evêché de cette ville, le ceda volontiers à Pierre, pour faire voir qu'en cette occasion la science doit l'emporter sur la naissance même Royale. Alexandre de Hales, Albert le Grand & Saint Thomas, commenterent le livre des Sentences. La Somme de Saint Thomas a toûjours été regardée comme un excellent abregé de toute la Théologie. Les gens à qui elle ne plaît

pas n'y trouvent autre chose à redire ; sinon que trop fréquemment il s'y est servi d'Aristote pour prouver & pour expliquer les veritez Chrétiennes.

Ces Sommes de Théologie furent reçûës par le plus grand nombre avec applaudissement, parce qu'il falloit bien moins de tems à apprendre son Saint Thomas, qu'à bien sçavoir la Positive, qui comprend l'Ecriture sainte, les Conciles, les Peres & l'Histoire. Une autre raison du progrès de la Scholastique, c'est que ceux qui la possedoient étoient presque assûrez de vaincre tel adversaire que ce fût, & de n'être jamais vaincus, tant elle fournissoit d'argumens, de subtilitez, de réponses & de faux fuyans. Ces avantages charmerent tellement les jeunes gens, qu'ils se donnerent tout à fait à cette nouvelle Théologie, & n'étudierent plus l'Ecriture, ni la Tradition, ni même les Humanitez : ce qui est cause que le Latin qu'on a parlé jusqu'à present dans les Ecoles est si barbare & si grossier. Les vieux Théologiens qui

Digitized by Google

avoient fait d'autres études s'éleverent contre les nouveaux, & les accuserent hautement d'être au moins suspects d'heresie. Les nouveaux se mocquant des vieux les traiterent de bonnes gens, qui n'avoient pas assez d'esprit pour aimer les subtilitez, & les appelloient par ironie des *Théologiens à Bible*, c'est à dire, qui sçavoient la Bible, & qui du reste n'eussent pû se débarrasser d'un sophisme. La querelle dura long-tems. Enfin les Scholastiques l'emporterent, & depuis cinq à six cens ans on n'a point enseigné d'autre Théologie que la leur. Cette Théologie est née en France, & c'est où elle a le plus fleuri.

L'esprit de chicane se glissa presque au même tems dans l'Ecole de Droit & dans celle de Medecine. Le corps du Droit (je parle ici du Droit civil, qui comprend le Code, le Digeste, les Nouvelles & les Instituts) demeura longtems dans l'oubli. On n'en avoit point oüi parler avant que la ville de Melphe eût été prise par les Pisans. L'y ayant trouvé tout entier, ils l'em-

porterent avec eux , & le donnerent à revoir à un Aleman nommé Varnier. Varnier le publia à Bologne en Italie environ l'an 1130. Placentin disciple de Varnier vint enseigner ce Droit en France vers l'an 1170. Ce Droit y fut bien reçu ; les gens d'esprit y admirerent ce bons sens & cette équité qui y regnent presque par tout, néanmoins quelque reputation qu'il eut parmi les Sçavans, les Papes & nos Rois ne laisserent pas de le défendre ; les Papes, dans l'aprehension que cette étude ne fit négliger l'étude de la Théologie, & nos Rois, de peur de donner une ombre même de prétexte aux prétentions de l'Empereur, s'ils souffroient que l'on enseignât le Droit Romain dans leurs Etats. Cette frayeur se dissipa, les défenses furent levées, & en 1312. Philippe IV. dit le Bel, en établissant à Orleans une Université, ordonna qu'on n'y enseigneroit, ni Medecine, ni Théologie, ni Philosophie, ni Grammaire, mais seulement le Droit civil. Quoique ce Droit ne

serve point de regle, mais seulement de préjugé à Paris, & dans les Provinces qui se gouvernent par coûtumes, il y est néanmoins en si haute estime, qu'on ne reçoit point de Magistrat sans l'interroger sur la Loi.

Le Droit Canon suivit de près l'apparition du Droit civil. Gratien Moine Benedictin, qui demeuroit alors à Bologne, jaloux de la reputation que Varnier y avoit acquise, se mit à faire un recueïl de Canons & de Decretales pour en former un corps de Droit, par lequel on pût décider les differends Ecclésiastiques; & comme le Droit a trois objets, les personnes, les actions, les choses, ce Compilateur divisa son ouvrage en trois parties. Il explique dans la premiere en cent & une distinction ce qui concerne les personnes, dans la seconde en trente six causes ce qui regarde les jugemens, & dans l'autre en cinq distinctions ce qui a rapport aux choses sacrées. Le Decret de Gratien, c'est ainsi qu'on nomme son li-

Digitized by Google

vre, qui parut la premiére fois en 1151. fut le commencement & la base du Droit Canon, qui grossit avec le tems par la jonction des Decretales, du Sexte & des Clementines, qui sont autant de recueils des Constitutions des Papes.

Le Droit Canon fut du moins aussi bien reçu que l'avoit été le Droit civil. Le Decret fut approuvé par Eugene III. Les Decretales par Gregoire IX. le Sexte par Boniface VIII. Les Clementines par Clement V. Les Papes ordonnerent que ce Droit seroit enseigné dans toute la Chrétienté, & qu'il y auroit force de Loi. Leur autorité étoit alors si revérée, que l'on n'osa pas résister. Il n'y eut que les Juges de France qui à cause de la querelle qu'avoit eû Boniface VIII. avec Philippe le Bel, refuserent d'admettre le Sexte. Cette exception fut la premiere atteinte qu'on y donna au Droit Canon. Une autre atteinte plus fatale fut la Pragmatique Sanction faite à Bourges par Charles VII. en 1438. ensuite vinrent les Concordats que firent ensemble l'an 1516 Leon X. &

François I. puis les fameuses Ordonnances de Cremieu 1536. d'Orleans 1560. de Moulins six années après, de Blois 1579. lesquelles ont si fort affoibli ce Droit, qu'on ne l'observe plus en France, qu'autant qu'il se trouve conforme aux Ordonnances de nos Rois.

En general, il n'y a rien de plus beau, ni de plus sensé, que les dispositions de l'un & de l'autre Droit. D'abord on en fut charmé, dans l'esperance qu'il n'y auroit plus de differends à l'avenir, ou du moins qu'ils seroient terminez avec plus de facilité : mais on eut bientôt reconnu que la multitude des loix, loin de prévenir les contestations, ne sert qu'à les multiplier : où il y a moins de Juges & de Jurisconsultes, il y a moins de procès, comme on a vû dans tous les tems, que moins il y a de Medecins dans un païs, mieux on s'y porte : cependant les cent années qu'ils furent exilez de Rome, il y mourut bien moins de monde qu'il ne faisoit auparavant, & on remarque qu'en Moscovie, où il n'y a encore aujourd'hui ni Me-

decins, ni Apoticaires, on y vit plus longtems qu'ailleurs.

L'ancienne Medecine, qui pendant six ou sept cens ans a été en usage en France, consistoit à prévenir le mal, à le souffrir avec patience, à faire diete le plus qu'on pouvoit, & à joindre à ce regime quelques remedes du païs. Les pauvres de la campagne pratiquent encore avec succès cette Medecine naturelle, la sobrieté fait qu'ils sont rarement malades, la diete fait qu'ils le sont peu, & ils n'ont point d'autres remedes que quelques herbes qu'ils ont oüi dire être propres à guerir leur mal. Si sous les deux premieres Races on eût tenu registre des remedes dont les Medecins se servoient dans les Hôpitaux, il n'y a point de maladie qu'aujourd'hui on ne guerit sans peine. Les simples qui viennent du Levant, & autres remedes étrangers, n'ont été connus des François qu'environ l'an 1150.

Quelques Curieux ayant lû Hipocrate & Galien, nouvellement traduit en Latin, en furent telle-

ment charmez, qu'ils commencerent à mépriser la Medecine naturelle, & à dire que c'étoit hazard si elle avoit gueri quelqu'un. Ces Curieux se vantoient d'avoir trouvé dans Hipocrate l'art d'exercer la Medecine, non plus à toute avanture, comme on faisoit auparavant; mais par regles & par principes; & comme si ce qu'ils avoient lû leur eut fait voir à découvert tous les secrets de la nature, ils prirent le nom de Phisiciens, c'est à dire, gens qui connoissent comment la nature agit, & ce qu'il faut pour la rétablir quand elle se trouve alterée: vanité d'autant plus frivole, à ce que disent quelques Censeurs, que ce n'est point par les livres qu'on apprend à connoître les maladies & les remedes, & moins encore à appliquer les remedes aux maladies; il n'y a que l'experience qui puisse donner ces avantages.

Mieux on connoît le corps humain, mieux on sçait comment se fait le sang, la digestion, la nutrition, mieux on connoît les maladies, qui naissent toutes de quel-

Digitized by Google

que désordre qui trouble ces operations. Or comment, disent ces Critiques, pouvoit-on au douziéme siécle dire que l'on connût la conformation du corps? Jusqu'alors on ne sçavoit presque ce que c'étoit qu'Anatomie. La dissection du corps humain a passé pour un sacrilege jusqu'au tems de François I. & on voit une consultation que fit faire l'Empereur Charle Quint aux Théologiens de Salamanque, pour sçavoir si en conscience on pouvoit dissequer un corps pour en connoître la structure. Vesal Medecin Flaman mort en 1564. est le premier qui ait débroüillé ce qu'on appelle Anatomie; cette science s'est perfectionnée par de nouvelles découvertes. Harvée Medecin Anglois découvrit en 1628. la circulation du sang. Pequet qui étoit François, découvrit le reservoir du chile en 1661. & un autre deux années après les vaisseaux appellez limphatiques. Quoique les Medecins qui exerçoient sous Loüis le Jeune n'eussent aucune de ces connoissances, ils se croyoient néanmoins habi-

les, parce qu'ils avoient lû Hipocrate & Galien.

Dès que ces deux Auteurs commencerent d'être connus en France, on ne s'y appliqua plus qu'à bien posseder leurs ouvrages. Leur reputation, celle de leur païs, l'obscurité de leurs écrits, (les hommes sont faits d'une maniere qu'ils n'estiment que ce qui vient de loin, & ils n'admirent le plus souvent que ce qu'ils n'entendent point) par dessus tout cela l'esperance de guerir plus vîte & plus aisément par la méthode de ces grands Hommes, éblouïrent tellement le monde, qu'on eut honte de se servir des herbes qui croissoient en France, on n'y estima plus que les plantes qui venoient d'Orient, & qui avoient un nom emphatique, comme sont beaucoup de noms Grecs. Les Etudians en Medecine, au lieu de rendre pour se former de fréquentes visites aux malades, & d'observer soigneusement l'espece de la maladie, le degré de sa malignité, & le remede qui la guerit, s'addonnerent uniquement à lire les Grecs & les Arabes, qui ne sont

pleins que de sophismes & d'argumens, qui établissent souvent le pour & le contre : de là cette incertitude qui pendant plusieurs siécles a regné dans la Medecine, & qui a décrié cet Art. S'il y a eû de tout tems d'habiles Medecins dans le Royaume, c'est moins la theorie que la pratique qui les a formez. Celui qui jusqu'à présent a eû le plus de reputation parmi les Galenistes, est Jean Fernel, né à Clermont en Beauvoisis en 1506. La pureté & l'élegance de son Latin, sa sagesse, sa pénetration, sa profonde capacité, l'avoient mis en si haute estime, qu'on disoit même de son vivant qu'Hipocrate & Galien n'avoient sur lui d'autre avantage que d'avoir paru les premiers.

Il faut necessairement renvoyer les Lecteurs au livre même ; & nous les y renvoyons, sans crainte qu'ils se plaignent de n'avoir rien appris, ou de s'être ennuyez.

Ils y apprendront les usages du Royaume dans la minorité des Rois, l'origine du tiers Etat, & son introduction dans les Etats generaux; quels ont été les revenus de nos Rois;

les raisons qui ont fait établir les impôts ; les variations des monnoyes ; la création, la suppression & les prééminences des Grands Officiers de la Couronne ; le changement arrivé dans toutes les parties du gouvernement sous Charles VII. la bizarre diversité des modes ; le progrès des Arts ; la passion des François pour le jeu, les excès où elle a été portée, & les loix qui l'ont restreinte de tems en tems.

ARTICLE CX.

JO. FRANCISCI BUDDEI Theologiæ D. & P. exercitatio de origine & potestate Episcoporum &c. C'est à dire, *Dissertation sur l'origine & la puissance des Evêques, pour examiner le sentiment particulier de Mr. Henri Dodwell. Par Jean François Budde Docteur & Professeur de Theologie.* A Iene, chez Ernest-Claude Balliard, de l'Imprimerie de Muller. 1705. *In* 4°. *pages* 157.

QUoiqu'au fond il importe peu aux Alemans, dit Mr. Budde

que les Sçavans d'Angleterre pensent ou écrivent d'une maniere differente de la leur, il se sent néanmoins animé par l'interêt de ses opinions Lutheriennes à s'opposer à tant de livres qu'ils composent en faveur de l'Episcopat. Dans le grand nombre d'Auteurs Anglois qui se sont déclarez sur ce sujet, il choisit Mr. Dodwell, se proposant, comme il y a lieu de le croire, une victoire glorieuse d'un adversaire de si grande reputation pour son érudition, & pourtant facile, vû la singularité de ses sentimens : afin d'en relever davantage l'éclat, il assûre que Mr. Dodwell a mieux traité cette matiere que nul Ecrivain de l'Eglise Romaine, & on avouëra volontiers qu'il lui a donné un tour dont aucun d'eux ne se seroit avisé.

Car le Sçavant Anglois prétend 1°. Que depuis la mort de JESUS-CHRIST, jusqu'à la destruction de Jerusalem, l'Episcopat résidoit principalement en cette ville; que son Evêque étoit le centre & le principe de l'unité, à laquelle se rapportoient les travaux des Apô-

tres dans les Provinces ; que selon la forme du Sanedrin des Juifs il exerçoit l'autorité de l'Episcopat avec un Conseil d'Evêques, ayant sous lui un autre Conseil de Prêtres ; que toutes les Eglises du monde étoient autant de Colonies de celle de Jerusalem, & que tous les Chrétiens, en quelque endroit de la terre qu'ils habitassent, étoient reputez citoyens de Jerusalem, qui étoit leur Metropole. Toute cette doctrine de Mr. Dodwell est uniquement fondée sur ce que St. Paul, écrivant aux Galates ch. 4. v. 26. que *c'est la Jerusalem d'en haut qui est nôtre mere*, nous apprend, par un raisonnement Platonicien qu'il a eû dans l'esprit, que la Jerusalem d'en bas étoit la mere visible des Chrétiens. A quoi se rapportent encore ces autres paroles de St. Paul en l'Epitre aux Ephésiens ch. 2. v. 19. *Vous êtes citoyens de la même cité que les Saints, & domestiques de Dieu.*

2°. Après la destruction de Jerusalem les Apôtres qui restoient s'assemblerent à Ephese, & y établirent le premier Episcopat, & le

centre de l'unité, en la personne de Saint Jean. D'ailleurs, en ce temslà comme auparavant, les Evêques établis par les Apôtres en differens endroits avoient tous une égale autorité, & répondoient seulement à celui qui étoit le centre de l'unité.

3°. Cette forme de gouvernement ayant cessé, les Evêques sont convenus entre eux de la difference du pouvoir, & de la jurisdiction qu'ils exercent, comme Patriarches, Primats, Archevêques : établissement conforme à l'institution des Apôtres ; & necessaire pour conserver l'unité & obvier aux schismes & aux heresies. Il n'y a entr'eux qu'un même Episcopat, dont chacun possede une portion solidairement, comme l'assûre Saint Cyprien par un raisonnement Platonicien, entant que Jesus-Christ est le seul Evêque invisible, & que les Evêques visibles sont seulement les Ministres de son Episcopat.

4°. Comme cette distinction n'étoit pas introduite du tems des Apôtres, quoiqu'elle l'ait été depuis selon leur esprit, il ne faut pas la

chercher dans leurs écrits, mais dans la tradition, qui nous assûre des écrits des Apôtres, & nous apprend que cette Hierarchie est de leur institution.

Mr. Budde prend une route opposée, & de ce que Saint Paul en la premiere Epître aux Corinthiens ch. 12. v. 28. & en celle aux Ephesiens ch. 4. v. 11. ne nomme expressément, ni Evêques, ni Prêtres, ni Diacres, il infere que toute la difference que l'Eglise Romaine, & que les Episcopaux d'Angleterre veulent mettre entre ces Ordres, n'a point de fondement dans l'Ecriture. Et parce que St. Paul en ces deux endroits ne fait mention que des Docteurs, & que tout le reste se rapporte à des dons passagers & extraordinaires, il soutient qu'il n'y a point d'autre ministere permanent & ordinaire dans l'Eglise, que celui d'enseigner.

Quant à la tradition, il la juge trop incertaine pour pouvoir y prendre assûrance. Car si d'une part St. Ignace releve la dignité Episcopale, & recommande aux Prêtres d'avoir

[d]e la soumission, de l'autre St. Cle-[m]ent ne parlant dans sa lettre aux [C]orinthiens que des Evêques & des [D]iacres, semble donner à entendre [q]u'il n'y avoit point alors de distinc-[ti]on des Evêques & des Prêtres.

Tandis que Mr. Budde attaque [M]r. Dodwell sur ce que celui-ci [a]vance touchant la prééminence des [E]glises de Jerusalem & d'Ephese, [q]u'il lui reproche de hazarder de pu-[r]es fictions, qu'il se mocque des rai-[s]onnemens Platoniciens attribuez à [S]aint Paul & à Saint Cyprien, on [c]onvient qu'il combat avec avanta-[g]e. Mais quand il se met sur la preu-[v]e, il fait pitié : & c'est encore pis, [q]uand il en vient aux déclamations [c]ontre l'Episcopat & contre l'Eglise [R]omaine. On se contentera de re-[m]arquer quelques-uns de ses mau-[v]ais raisonnemens & de ses empor-[t]emens.

Il prétend renverser toute la [H]ierarchie de l'Eglise par deux [p]assages de St. Paul où il n'en est [p]oint parlé, & il passe tous ceux, [s]oit de Saint Paul, ou des autres li-[v]res sacrez, où elle est expliquée.

Est-il du bon sens de rejetter le témoignage des premiers maîtres de l'Eglise, qui ont été instruits immédiatement par les Apôtres, ou par ceux qui l'avoient été par les Apôtres ? Où Mr. Budde a-t'il trouvé la tradition varier sur la dignité & l'autorité des Evêques ? Quand on lui accorderoit, ce qui toutefois n'est nullement necessaire, qu'au tems des Apôtres les Prêtres étoient communément élevez à l'Episcopat, afin d'être employez à fonder de nouvelles Eglises, s'ensuit-il de là que l'autorité Episcopale en ait reçu quelque atteinte ?

Mr. Budde n'a pas de honte, non plus que Jurieu, de relever les injures surannées des premiers Protestans contre le St. Siege, & de l'appeller le Siege de l'Antechrist : il dit que Saint Paul l'a prédit au ch. 2. de la seconde Epître aux Thessaloniciens, & que dès lors ce mystere d'iniquité commençoit à se former par l'ambition des Evêques. C'est-à-dire, que Mr. Budde est forcé de reconnoître, que dès-lors il y avoit des Evêques, & comme on

ne sçauroit douter que les Apôtres ne les choisissent d'entre les principaux de leurs Disciples, n'est-ce pas une insigne temerité de les accuser d'ambition ? Oseroit-il faire ce reproche à Saint Ignace, qui a parlé de l'Episcopat avec de si grands éloges ? Il est bon de lui faire observer ici que Saint Jean dans l'Apocalipse ch. 2. & 3. ne reprend point sept Evêques dont il marque les défauts, d'avoir poussé trop loin leur autorité, mais de ne l'avoir pas employée comme ils le devoient.

Saint Paul avertit les Thessaloniciens : *Vous sçavez bien*, leur dit-il, *ce qui empêche que l'homme de peché ne vienne.* Selon le commentaire merveilleux de Mr. Budde, les Empereurs, non seulement Payens, mais Chrétiens, étoient ceux qui l'empêchoient de venir, parcequ'ils arrêtoient les desseins ambitieux des Evêques de Rome, qui ont enfin éclaté depuis la décadence de l'Empire Romain, c'est ceque les Thessaloniciens sçavoient. D'où l'avoient-ils appris. On le laisse s'accorder

comme il voudra avec le commun des Protestans, qui rapportent la Primauté de l'Eglise Romaine à l'appui que lui ont donné les Empereurs Chrétiens, & principalement au Rescrit de Valentinien III.

Le livre de Mr. Budde est court, mais l'extrait deviendroit long, si l'on en remarquoit tous les mécomptes. On se contentera de dire qu'il ne reconnoît point d'autre puissance dans l'Eglise, que celle d'enseigner; qu'il réduit l'excommunication à une simple séparation; & que *livrer au Demon*, selon la phrase de S. Paul, c'est, selon lui, envoyer une maladie; qu'il prétend que les Princes & les Magistrats peuvent ordonner de la police de l'Eglise & y faire des reglemens.

On finira en plaignant le malheur de M. Dodwel & de M. Budde, qui n'employent tant d'érudition d'esprit qu'à se former de vains fantômes, & qui errent dans de frivoles conjectures, parce qu'ils ne veulent pas ouvrir les yeux à la lumiere de la verité. L'un par la maniere dont il défend une bonne cause, la trahit; l'au-

tre

vre par la maniere dont il l'attaque, fait voir qu'elle est hors d'atteinte.

ARTICLE CXI.

FABULÆ ANTIQUÆ ex Phœdro ferè servatis ejus verbis desumptæ, & soluta oratione expositæ &c. C'est à dire, *Fables anciennes prises de Phedre & mises en prose, avec les fables d'Esope traduites par Romulus, toutes tirées d'anciens manuscrits, & éclaircies par des notes. Par Jean Frederic Nilant.* A Leide, chez Théodore Haak, 1709. *in* 12. *pages* 144.

CElui qui s'avisa de rompre la mesure des vers de Phedre devoit se dire avant que de prendre sa plume : *Præstat nihil agere, quam agere nihil.* Mais si l'on peut ainsi s'exprimer, il a fait moins que rien, puisqu'il a gâté son admirable original, & que sans respecter l'élegance de Phedre, il y a mêlé ses barbarismes, comme *meminere debent,* pour *meminisse, morasset* pour *moratus esset, pœnitebis, osse devorato fauce in-*

baso, pour dire *in faucibus haerente*; sans compter plusieurs phrases suspenduës & estropiées. C'est là le trésor que Mr. Nilant a donné au Public, l'ayant tiré d'un manuscrit de près de cinq cens ans, qui paroît avoir été copié sur un autre plus ancien, & qui étoit caché dans la bibliotheque de Leide parmi les livres de Vossius. Le dessein de déchirer ainsi Phedre fut conçû dans le tems que le goût des belles Lettres étoit perdu, & sous le bas Empire, comme il paroît par les termes *de Cellelarius*, *Primicerii*, *Campi ductores*, *Militares officii*, pour Officiers. *Cavannus*, d'où est venu le vieux mot François *Chabuan*, & *Cattus*, un chat, se trouvent en cet Auteur; ils se prononcent encore en Picardie *Cahuan* & *Cat*. *Tornacus* signifie un cerf, & ce mot a échapé à la diligence de Mr. du Cange. Il y a six nouvelles fables que Mr. Nilant dans ses notes rétablit en forme de vers.

Un certain Romulus qui se donne le nom d'Empereur, a traduit les fables d'Esope en Latin pour les faire lire à son fils Tiberin. Mr. Nilant les

ajoûte ; & il fait voir dans sa préface que le Rimucius cité par Gudius, Nevelet & d'autres, n'a été qu'Editeur des fables de Romulus, & qu'il a vécu environ l'an 1450.

ARTICLE CXII.

COMMENTAIRE LITERAL sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe, les trois premiers livres des Rois. A Paris, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Augustins 1711. *in 4°. pages 1008.*

LE R. P. Calmet nous donne dans sa préface une grande & veritable idée des livres des Rois. Il fait remarquer que le but principal de l'Historien sacré n'a pas été de donner une histoire civile & politique; d'exalter les grandes actions de ses compatriotes, d'entrer dans le détail de leurs loix & de leurs gouvernemens, de ne rien oublier qui pût contribuer à la gloire de sa Na-

tion. Il s'est proposé, ou plûtôt Dieu lui a inspiré le dessein plus utile & plus beau, de laisser à la postérité une histoire toute sainte, où Dieu parût toujours comme Roi d'Israël, comme maître de tout l'univers, comme cause de tous les évenemens : c'est ce qui releve infiniment cette histoire audessus de toutes les histoires profanes. Dans celles-ci on nous peint l'homme, ses passions, ses vices, son ambition, sa cruauté, son injustice. Dans l'histoire sainte, Dieu paroît toujours juste, toujours sage, toujours agissant, ordonnant, disposant de tout, & employant les passions mêmes & la malice de l'homme, pour exercer ses jugemens & pour accomplir ses desseins. On dira que cela paroît dans tous les évenemens & dans toutes les histoires du monde : il faut en convenir ; mais il y a cette difference entre les Historiens profanes & les Historiens sacrez, que ceux-ci nous rappellent continuellement à Dieu, nous tiennent attachez à la consideration de sa Providence, nous découvrent les ressorts de sa sagesse, fixent nos jugemens, & ne nous per-

mettent pas d'attribuer à des causes arbitraires les évenemens qu'ils racontent. Les Historiens profanes, quelque envie qu'ils ayent de ne point déguiser la verité, de ne se point laisser séduire aux apparences, de ne point donner dans le faux, y sont souvent entrainez sans le sçavoir & sans le vouloir ; leur ignorance, leurs passions, l'obscurité dont le passé est enveloppé, l'application qu'ont les hommes à se cacher & à supprimer ce qui ne leur fait pas honneur, sont autant de voiles tirez sur les faits. L'Historien se trompe, & nous trompe ensuite malgré lui. Rien de pareil n'est à craindre dans l'histoire sainte : sûrs de la verité des faits & des reflexions, parce que nous sommes sûrs, & de la sincerité de l'Ecrivain, & de l'autorité infaillible du premier Auteur, qui est le Saint Esprit, nous lisons avec assûrance, avec respect, avec plaisir, & nous portons des jugemens infaillibles ; parlons plus juste, nous adoptons les jugemens infaillibles que Dieu porte sur les faits & sur les personnes.

Un autre avantage de cette divine histoire, c'est qu'elle n'instruit pas seulement par les exemples qu'elle nous met devant les yeux; ces exemples renferment quelque chose de plus grand que la vertu qu'ils nous enseignent; ce sont autant de prédictions, autant de figures. Maître absolu des évenemens, Dieu a menagé de telle sorte les destinées du peuple d'Israël, qu'elles ont été les figures de ce qui devoit arriver à Jesus-Christ & à son Eglise, *omnia in figura contingebant illis.*

Sûrs que Dieu est le premier Auteur de cet admirable ouvrage, nous sentons cependant une curiosité qu'on ne peut condamner, de connoître l'Ecrivain dont il s'est servi pour nous le donner. Dieu n'a pas voulu que cette curiosité fût satisfaite. Le docte Benedictin examine tout ce que les Juifs & les Chrétiens ont pensé sur ce point de critique, & il ne trouve aucune opinion qu'il veüille embrasser. La plus probable sans doute, est celle qui fait Jeremie Auteur des quatre livres des Rois, extraits des an-

ciennes histoires composées par les Prophetes contemporains des Rois dont ils écrivoient l'histoire. C'est le sentiment des plus habiles Juifs, qui se fondent sur la ressemblance du stile, dont on ne peut nier qu'ils ne soient juges competans. Les partisans de cette opinion opposent des raisons concluantes & décisives à ceux qui prétendent que nous avons dans ces livres des Rois les écrits de Samuël, Nathan, Gad, & des autres Prophetes contemporains de chaque Roi. Le Pere Calmet a rassemblé exactement ces raisons; il pouvoit omettre celle qu'on tire de quelques endroits où l'Historien marque, que la coûtume dont il parle subsistoit encore de son tems, *usque in diem hanc :* cette raison n'est pas assûrément décisive, puisqu'il faut convenir que dans l'Evangile elle ne marque pas un tems fort éloigné de l'évenement, & que peu d'années suffisent pour verifier cette expression sans faire aucune violence aux termes.

Ce cinquiéme volume du Commentaire sur toute la Bible est en-

richi comme les précedens de quatre dissertations qui vont faire la principale matiere de nôtre extrait.

Extrait de la dissertation sur l'origine & les Divinitez des Philistins.

L'origine des Philistins a beaucoup exercé les Critiques, & l'on ne doit pas regarder cette question comme une question de pure curiosité, l'explication de plusieurs passages en dépend, & il y a même de ces passages qui semblent se contredire & qu'il faut accorder.

On lit dans le verset XIV. du dixiéme chapitre de la Genese, que de Metzraim fils de Cham pere des Egyptiens sont venus plusieurs peuples, entre autres un peuple nommé Chasluim duquel sont sortis les Philistins & les Caphtorins, *Chasluim de quibus egressi sunt Philistiim & Caphtorim.* La maniere dont nous avons traduit en François ce passage ne plaît pas à certains Grammairiens scrupuleux. Ils prétendent que le Latin est équivoque, & que son ambiguité est déterminée par

l'Hebreu, où *Caphtorim* eſt dans le même regime que *Chaſluim*, & qu'il faut par conſéquent traduire, *Metzraim eſt pere de Chaſluim, dont les Philiſtins ſont ſortis* & de Caphtorim. De ſçavans Interpretes, Mercerus, Druſius, Bochart, à qui perſonne ne conteſte une connoiſſance parfaite de la langue Hebraïque, les Juifs même, Rambam entre autres, ont crû qu'on devoit mépriſer cette minutie grammaticale, & qu'en la mépriſant on ne faiſoit rien contre l'uſage confirmé par d'autres paſſages de l'Ecriture. Mais qu'on y ait égard, ou qu'on la néglige, la difficulté reſte dans toute ſa force. Moyſe raconte dans le ſecond chapitre du Deuteronome, que les Caphtorins s'emparerent de Gaze & de la contrée voiſine. Il eſt évident que ces Caphtorins ſont les Philiſtins de l'Ecriture que Jeremie appelle *les reſtes de Caphtor*, & qu'Amos dit être venus *des Iſles de Caphtor* s'emparer de la Paleſtine. Donc, ſelon Amos, Jeremie, Moyſe dans le Deuteronome, les Philiſtins ſont une Colonie des Caphtorins; ſelon Moy-

ſe dans la Geneſe ils ſont une Colonie des Chaſluins. Maſius, Glaſſius & d'autres Interpretes du premier ordre, ont recours pour ſortir de cet embarras à une tranſpoſition des parties de la phraſe fort extraordinaire. Ils veulent que ces mots, *de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim*, ne ſe rapportent à *Chaſluim*, qui précede, mais à *Caphtorim*, qui ſuit. Enſorte qu'il faille entendre ce verſet : *Chaſluim de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim & Caphtorim*, comme ſi on liſoit : *Chaſluim & Caphtorim de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim.* Ce dénoüement paroîtroit bizarre, ſi ces fameux Interpretes ne l'appuyoient d'exemples qui paroiſſent aſſez ſemblables : il ſuffira d'en rapporter un ſeul tiré du chapitre XXII. de l'Exode verſet 20. *Qui immolat Diis occidetur præterquam Domino ſoli*; où la violente tranſpoſition du mot *occidetur* eſt ſenſible.

Le ſçavant Bochart a imaginé une ſolution plus plauſible, il prouve *dans ſa Geographie ſacrée* que les Chaſluim de l'Ecriture ſont une Colonie Egyptienne établie dans

la Colchide, que le peuple qui porta depuis le nom de Philistins fut une Colonie de ces Colques Egyptiens qui passa au rivage de la Cappadoce, à qui l'abondance des grenades a fait donner par les Hebreux le nom de Caphtor, & par les Grecs celui de Sidene, qu'une partie de ces vagabonds ne fut pas stable dans sa nouvelle habitation, & que dans le dessein de se rapprocher de l'Egypte, ils vinrent dans la Palestine, où ils se fixerent dans la partie la plus voisine de l'Egypte. Ce systeme est ingénieux, & ne manque pas de fondemens solides: Herodote a prouvé que les Colques étoient une Colonie Egyptienne: toutes les versions les plus estimées, les Septante, la Vulgate, les Paraphrastes Chaldéens, traduisent le nom de *Caphtorim* par celui de Cappadocien; tous les anciens Commentateurs, Eusebe, Saint Jerôme, Theodoret, St. Cyrille, Procope, sont d'accord avec les versions sur la signification des noms de Caphtor & de Caphtorins: mais Bochart a laissé un endroit foible dans son systeme, par

où il a été vivement attaqué & presque détruit ; il a avancé que la Colonie Egyptienne avoit passé dans la Colchide peu de tems après le deluge : delà naissent des difficultez terribles, que le R. P. Calmet a bien poussées contre Bochart dans son *Commentaire sur le dixiéme chapitre de la Genese.*

Le Pere Tournemine a évité ces difficultez, en s'éloignant de Bochart dans ce point véritablement insoutenable. Ce Pere, dans une *critique des Dynasties de Marsham inserée dans nos Memoires du mois d'Avril de l'an* 1702. montre assez clairement que Sesostris regnoit en Egypte au tems de la naissance de Moyse, que c'est lui qui a établi dans la Colchide & dans la Sidene des Colonies Egyptiennes, pour servir de rempart à ses conquêtes contre les Getes qui avoient arrêté le cours de ses victoires. Le Pere Tournemine établit dans la même dissertation, que le païs qui a été appellé Chanaan & Judée a porté d'abord le nom de Palestine, parceque dans la premiere division

de l'univers il séparoit l'Asie de l'Afrique, le partage de Cham de celui de Sem. Après l'invasion des Chananéens le nom de Palestine resta à la frontiere qui touchoit l'Egypte, elle étoit possedée par des Princes Hevéens, que l'Ecriture nomme Philistins dans les chapitres xx. & xxvi. de la Genese, les Caphtorins chasserent les Hevéens & prirent leur place, & leur nom de Philistins, comme les Goths conquerans de l'Espagne ont pris le nom d'Espagnols.

Si l'on s'obstine à soutenir la minutie grammaticale, & à rejetter la transposition dont nous avons donné des exemples, le Pere Tournemine ne s'y opposera pas ; il consentira qu'on dise que les Philistins sont une Colonie des Colques, & qu'ils ne sont pas une Colonie des Cappadociens de Sidene ; appellez Caphtorins par les Hebreux ; & il ajoutera qu'ils ne portoient le nom de Caphtorins qu'à cause du séjour qu'ils avoient fait dans la Sidene. Ainsi comme en reformant l'opinion de Bochart il l'a mise à couvert des

objections, son explication concilie tous les passages de l'Ecriture, & ne laisse plus douter de la veritable origine des Philistins.

Revenons au Pere Calmet, qui ne touche pas cette premiere difficulté dans sa dissertation. Il s'y arrête à une autre question. Il avoit tâché de refuter dans son Commentaire sur la Genese les deux parties du systeme de Bochart sur l'origine des Philistins. Il revient à la charge, & veut montrer par de nouvelles preuves, que Caphtor n'est point la Cappadoce maritime : le nom d'Isle lui fournit l'objection la plus spécieuse ; elle ne frapera cependant que ceux qui ignoreront le langage de l'Ecriture. Les Hebreux appelloient du nom d'Isle tous les païs situez sur la mer, & dans le dixiéme chapitre de la Genese elle appelle Isle les terres qui échurent en partage à la posterité de Japhet, dont la plûpart meritoient moins ce nom, que la Cappadoce Sidene qui étoit une veritable presque-Isle enfermée entre la mer, le fleuve Absare, & le fleuve Sidene.

Le Pere Calmet ne se contente pas de refuter l'opinion de Bochart, il tâche d'en établir une autre. Il s'étoit déclaré dans son Commentaire sur la Genese pour la conjecture du Jesuite Christophle de Castres, qui dans son Commentaire sur Jeremie a tâché de prouver que l'Isle de Caphtor est l'Isle de Chypre. Cette conjecture n'est plus du goût du sçavant Benedictin. Il lui préfere la pensée d'Avenarius, & croit avec lui que c'est dans l'Isle de Crete qu'il faut chercher Caphtor & la patrie des Philistins; il en apporte deux preuves qui ont quelque force; le nom de *Cerethim*, que l'Ecriture donne aux Philistins dans le second chapitre de Sophonie, & dans le vingt-cinquiéme chapitre d'Ezechiel: mais cette preuve si solide en apparence tombe, soit qu'on suppose avec Theodoret qu'une Colonie venuë de Crete avoit occupé le païs où les Philistins s'établirent, longtems avant qu'ils y vinssent, & même avant qu'il fût conquis par les Hevéens que les Philistins en chasserent; soit

que l'on dise que le nom de Cretois fut donné aux Philistins à cause de leur adresse à se servir de l'arc & des fleches, & qu'une Colonie de Philistins donna son nom à l'Isle de Crete. C'est ce que le Pere Tournemine croit pouvoir rendre très-vraisemblable, & sa conjecture une fois prouvée ôte toute la force à l'autre argument, dont se sert le Pere Calmet pour faire croire que Caphtor est l'Isle de Crete; argument tiré de plusieurs rapports qu'il fait remarquer entre les mœurs des Philistins & les mœurs des Cretois; car n'est-il pas vrai que ces rapports auront dû être les mêmes, soit que les Philistins ayent apporté leurs mœurs & leurs loix de la Crete, soit qu'ils les ayent porté dans la Crete. Il ne reste donc plus au Pere Calmet de preuve pour son opinion; & cependant de combien de preuves & de quelles preuves faudroit-il qu'elle fût munie, pour l'emporter sur le consentement general des versions anciennes, & des Peres, qui expliquent le nom de Caphtor par celui de Cappadoce?

Il ne faut pas quitter cette matiere sans divertir un peu nos Lecteurs aux dépens des Rabins. Ils ont entrevû la difficulté qui arrête les Interpretes Chrétiens : la solution qu'ils ont imaginée est singuliere. Selon ces Docteurs, dans le *Bereshith Rabba* les Philistins & les Caphtorins ont la même origine : on voit par là qu'ils n'ont point fait l'observation grammaticale que certains Modernes font tant valoir. Ces peuples, disent-ils, ont la même origine, ils viennent des Chasluim & des Phatrusim, sans qu'on ait pû discerner auquel de ces deux peuples ils appartiennent, parce que les femmes étoient communes entre les Chasluim & les Phatrusim. Les Philistins & les Caphtorins, continuent ces graves Auteurs, sortis de cet adultere general des deux peuples, ne peuvent passer que pour bâtards. Les doctes Rabins, pour achever le conte, ajoutent que les Philistins étoient tous géans, & les Caphtorins tous nains. Voilà les belles découvertes que renferment les livres Juifs, des fictions sans vraisemblance, mêlées ordinairement de quelque obscenité.

Les Divinitez des Philistins occupent à leur tour la sagacité du P. Calmet. L'Ecriture en nomme trois: *Dagon*, *Astaroth*, *Belsebub*, l'histoire Ecclésiastique en fait connoître un autre, *Marnas* : le Pere Calmet croit qu'il faut leur joindre Balberith, dont il est parlé dans le texte Hebreu du VIII. chapitre des Juges; ce que nous ne croyons pas qu'il persuade à tous ses Lecteurs.

L'Auteur répand beaucoup d'érudition dans les recherches qu'il fait de la figure, du veritable nom, du culte, de ces Divinitez. Rudbekius dans le troisiéme tome de son Atlantique lui auroit donné des lumieres sur Belsebub : voici le précis de ce qu'en dit le docte Suedois. Les païs septentrionaux abondent en Magiciens, qui se vantent de porter sur eux un grand nombre de Demons captifs sous la figure de mouches, dont les ailes ont la couleur du cuivre. Quand ils veulent operer quelque prodige, ils délivrent une de ces mouches, & lui donnent leurs ordres avant de la mettre en liberté : ils assûrent au reste, & leurs vieux livres

e disent formellement, que le Demon qu'ils ont adoré sous le nom de Thor a un souverain empire sur tous les Demons-mouches. Voilà le Belzebub Dieu des Philistins, mais comment son culte a-t'il passé du septentrion dans la Palestine? Rudbekius l'y fait passer avec un Colonie Suedoise. Le Pere Tournemine propose une conjecture qui paroît plus vraisemblable & mieux fondée. Un certain Odin qui passa de la Colchide, ou des païs voisins, dans le septentrion, peu de tems avant la naissance de Jesus-Christ, y porta la superstition & la magie, si familieres aux peuples de la Colchide : ce fait est certain dans l'histoire septentrionale. D'où il s'ensuit que le culte de Belsebub vient originairement de la Colchide, d'où les Philistins l'avoient apporté dans le païs qu'ils conquirent. Ainsi le culte de Belsebub montre qu'ils venoient de la Colchide, & se tourne en preuve pour Bochart & le Pere Tournemine contre le Pere Calmet.

Digitized by Google

Extrait de la dissertation sur l'apparition de Samuël à Saül.

On a vû dès les premiers siécles de l'Eglise les esprits se partager sur cette apparition. Les Peres n'ont pû s'accorder sur la question, si l'ame de Samuël apparut veritablement. Quelques-uns le soutiennent, mais ils se partagent sur la cause de l'apparition, qu'une partie attribuë aux évocations de la Magicienne, tandis que leurs adversaires soutiennent que Dieu seul l'opera.

Ceux qui nient que Samuël ait apparu ne sont pas plus d'accord entre eux, les uns croyent que le Demon prit sa forme, d'autres veulent que ce fût un Ange. Il y en a qui croyent que Dieu donna la figure de Samuël à un phantôme d'air. Tels ont été les sentimens divers de ceux qui respectent le texte de l'Ecriture comme la vraye parole de Dieu.

Car pour ceux qui traitent cette apparition de fourberie, & qui n'y reconnoissent qu'un artifice de la prétenduë Magicienne, ils contredis-

ent si grossierement le texte for-
mel de l'Ecriture, qu'on ne peut les
regarder que comme des impies, dé-
terminez à avancer les plus palpables
absurditez pour justifier leur incré-
dulité.

A l'égard des Peres & des Inter-
pretes Chrétiens, nous ne conce-
vons pas comment quelques-uns ont
pû douter si Samuël avoit veritable-
ment apparu : ce qu'on lit dans l'Ec-
clésiastique ch. XLVI. verset 23. déci-
de la question. *Après cela Samuël mou-
rut, & il déclara & fit connoître au Roi
que la fin de sa vie étoit proche, il éleva
sa voix du fond de la terre, & prophetisa
pour détruire l'impieté de la nation.* A
s'en tenir même au récit de l'appari-
tion, tel qu'on le lit dans le ch. XXVIII.
du second livre des Rois, toutes les
circonstances de ce récit concourent
à prouver la verité de l'apparition.
La Pithonisse loin d'avoir attiré Sa-
muël par la force de ses enchante-
mens, est consternée quand elle le
voit paroître. Elle ne l'attendoit pas
& n'étoit pas accoûtumée à voir de
pareils effets de ses évocations : elle
avoit préparé quelque ruse pour

tromper Saül; Samuël la prévint. C qu'il dit prouve encore mieux qu c'est Samuël lui même qui parle : i prédit exactement ce qui devoit arriver. La force de ces argumens a entraîné la plûpart des Peres & des Commentateurs, dans l'opinion qu soutient que Samuël apparut veritablement : c'est le sentiment de St Justin, d'Origene, de St. Ambroise St. Augustin, après avoir été long tems incertain dans cette dispute, après avoir embrassé successivement les differens partis, St. Augustin est enfin revenu au sentiment qui reconnoît une veritable apparition, & s'y est fixé.

Et il est très-probable qu'aucun des Peres ne se seroit écarté de la verité, si St. Justin & Origene ne l'a voient alterée par le mélange d'une conjecture insoutenable. Ils ont avancé, sans que l'Ecriture leur donnât aucun lieu de le croire, que c'étoient les évocations de la Pithonisse qui avoient forcé Samuël de paroître, que cette force des enchantemens sur l'ame du Prophete ne devoit pas étonner, que toutes les ames

celles des justes & des pecheurs, étoient alors sous la puissance du Demon. Tertullien, St. Eustache d'Antioche, St. Basile, St. Gregoire de Nisse, St. Jerôme, choquez justement de cette étrange proposition & emportez par leur indignation, ont été trop loin, & ont combattu l'apparition même de Samuël. Les raisons qu'ils employent sont foibles, & le peu qu'elles ont de force dépend de plusieurs propositions fausses que ces Auteurs hazardent. Ils supposent que Samuël n'est apparu que par la force des enchantemens; le texte de l'Ecriture prouve le contraire: ils supposent que Saül ne voyoit point Samuël, rien n'oblige à le penser: ils cherchent des faussetez dans la Prophetie de Samuël, & ils ne sçauroient y en montrer.

Enfin ils prétendent donner des loix à Dieu. Il n'a pas dû, disent-ils, envoyer un St. Prophete à Saül reprouvé, ni faire ce miracle pour lui, dans le tems que ce Prince combloit la mesure de ses crimes en recourant à la magie. Le P. Calmet refute en détail toutes ces objections.

& il découvre habilement les fâcheuses conséquences où les autres opinions engagent. Enfin il fait une remarque décisive contre les impies qui réduisent toute cette apparition à une ruse de la Pithonisse. Si elle avoit feint, & supposé un faux Samuël, elle lui auroit dicté une prédiction moins effrayante, elle auroit voulu flater le Roi, elle auroit évité de parler clairement, & de marquer le tems où les prédictions s'accompliroient.

La Prophetie de Samuël est si claire & si bien circonstanciée, qu'elle ne peut venir que de Dieu, & qu'on ne sçauroit l'attribuer, ni à la Magicienne, ni au Demon.

Extrait de la dissertation sur les richesses que David laissa à Salomon.

L'Ecriture nous apprend dans le premier Livre des Paralipomenes, que David laissa à Salomon cent mille talens d'or pour être employez à bâtir & à orner le Temple; qu'il y joignit encore trois mille talens d'or, & sept mille talens d'argent

tirez de ſon épargne. Les Courtiſans de David donnerent pour le même deſſein cinq mille talens d'or, & dix mille dragmes d'or, & dix mille talens d'argent. Le talent d'argent valoit préciſément trois mille ſicles, comme il ſe prouve démonſtrativement par le ch. 38. de l'Exode, où il eſt dit que les Iſraëlites, au nombre de ſix cens trois mille cinq cens cinquante, ayant offert chacun un demi ſicle par tête, il en reſulta la ſomme de trois cens talens d'argent & de mille ſept cens ſoixante & quinze ſicles. Or le ſicle valoit trente deux ſols cinq deniers & ⅓ de denier de nôtre monnoye, le talent d'argent vaut donc quatre mille huit cens ſoixante ſept livres trois ſols neuf deniers de nôtre monnoye. Le talent d'or vaut ſoixante neuf mille cinq cens trente une livre cinq ſols de nôtre monnoye; ainſi les cent mille talens d'or montoient à ſix milliards, neuf cens cinquante trois millions, cent vingt cinq mille livres en or. Les trois mille talens d'or faiſoient deux cens huit millions cinq cens nonante trois mille ſept cens

cinquante livres de nôtre monnoye.

Le million de talent d'argent valoit quatre milliards huit cens soixante sept millions, cent quatre vingt sept mille cinq cens livres.

Les sept mille talens d'argent faisoient trois cens quarante millions soixante & dix mille trois cens douze livres.

L'immensité de ces richesses amassées par David dans le seul dessein de les employer à la construction du temple, est peutêtre ce que les histoires anciennes & modernes nous apprennent de plus étonnant & de plus difficile à croire. Les plus habiles Interpretes, ceux qui ont le plus approfondi la matiere des poids, des mesures, & des monnoyes des Anciens, ne peuvent assez marquer leur étonnement sur cette prodigieuse richesse de David, qui sans doute en destinant ces sommes au temple, n'avoit pas épuisé son épargne. L'étonnement des Interpretes a été si grand, qu'il les a fait recourir à divers moyens ingénieux de diminuer cette somme exorbitante. Les uns ont prétendu qu'il y avoit de l'exa-

geration dans l'Ecriture ; mais comment y en auroit-il, remarque judicieusement le P. Calmet, puisqu'au contraire David extenuë son offrande, & ne parle de ces trésors que comme d'une petite épargne qu'il avoit faite dans sa pauvreté ? *Ecce ego in paupertate mea praeparavi impensas.* D'autres supposent que le texte est corrompu, mais est-il permis de produire de pareilles solutions sans aucune preuve ? Où sont les exemplaires, les versions, où il paroisse de la diversité dans ces endroits ?

Quelques-uns plus sensez que les autres s'attachent à diminuer la valeur du talent. Cupoleme, ancien Historien Juif, a mis des sicles d'or & d'argent à la place des talens ; Joseph dissimule la difficulté, & il se contente de dire que David laissa beaucoup d'or & cent mille talens d'argent. Mariana réduit toute la somme à deux mille cinq cens cinquanse millions, par une supputation qui lui est propre. D'autres ont voulu que le talent de David fût moindre d'une moitié que celui de Moy-

se. Cappel a distingué deux talens; Grserpsius en a distingué plusieurs.

Tout le monde, dit-on, convient que le nom de talent n'a jamais marqué une valeur uniforme, & pour ne point sortir de la Judée, on lit dans le second livre des Rois, que David mit sur sa tête la couronne du Roi, ou du Dieu des Moabites, laquelle pesoit un talent. Est-il vraisemblable que David portât sur sa tête le poids de cent vingt cinq livres Romaines? Ces objections n'ont pas empêché la plûpart des Commentateurs de prendre à la lettre & sans limitation ce qui est rapporté dans le Texte sacré. Et qu'on ne dise pas qu'ils n'y ont pas fait assez d'attention. Villalpand, qu'on n'accusera pas d'avoir crû sans examiner, sans calculer, prétend que Salomon employa de bien plus grandes sommes au bâtiment du temple. Si l'on ne veut pas l'en croire sur le surplus des sommes marquées par l'Ecriture, il faut du moins renoncer à les diminuer. Il n'y a dans l'Ecriture, ni dans l'histoire, aucun vestige de diversité de talens parmi

les Hebreux, & partout où il est parlé de talent dans l'Ecriture, on reconnoit que c'étoit une grande somme. L'exemple qu'on a cité de David, qui portoit une couronne du poids d'un talent, s'explique en disant que cette couronne étoit suspenduë au dessus du trône du Prince, ou, dit le Pere Calmet, en supposant qu'elle valoit un talent à cause des pierreries dont elle étoit ornée. Il faut s'en tenir à la premiere solution. Le texte des Paralipomenes ch. 20. repugne à la seconde, l'Auteur n'y a pas fait attention.

Pour justifier l'Ecriture, après l'avoir expliquée, il reste à faire voir qu'il n'a pas été impossible à David d'amasser une si prodigieuse somme. Le P. Calmet le fait voir d'une maniere sçavante & judicieuse.

On se fait une fausse idée des Etats de David, si on leur donne d'étroites bornes. Ce Prince a fait de grandes conquêtes, & s'est emparé du trésor de plusieurs Rois voisins : des peuples fort riches lui payoient tribut, il a regné longtems : il est aisé de voir par le dé-

nombrement des Officiers qui faisoient valoir ses domaines, qu'il en tiroit de grands revenus. Cupoleme parle du grand commerce qu'il faisoit, & des flotes qu'il envoyoit à Ophir. Sous son fils, qui n'étoit pas plus puissant que lui, & qui étoit moins œconome, l'or & l'argent étoit dans la Terre sainte aussi commun que les pierres; on n'en faisoit aucun cas, *argentum in diebus illis pro nihilo reputabatur; fecit ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta & lapidum.*

Plusieurs exemples de Princes plus riches que David, tirez des Historiens les plus approuvez, achevent de justifier les livres saints, & de confondre l'incrédulité trop prompte à y soupçonner de l'exageration ou de l'alteration.

Extrait de la dissertation sur les Temples.

Nous ne pouvons nous étendre sur cette quatriéme dissertation, nous dirons seulement que l'Auteur y traite avec son érudition ordinaire des raisons qu'ont eû les hommes

de bâtir des temples, de la ſimplicité du culte qu'on a rendu à la Divinité pendant pluſieurs ſiécles, des bois conſacrez, des temples portatifs, des autels, de la differente forme des temples chez differens peuples, du tems qu'on a commencé d'en bâtir. Le vrai Dieu en a eû plus tard que les fauſſes Divinitez, la plûpart de ces faux Dieux avoient été hommes, on changea en temples leurs tombeaux. Les deſcriptions des plus fameux temples donnent beaucoup d'agrément à la diſſertation, qui finit par la deſcription du temple de Salomon. Le Pere Calmet a fait graver un nouveau plan de ce temple, & un nouveau plan de Jeruſalem. Trois tomes ont paru depuis celui-ci, nous n'en ferons pas longtems attendre les extraits. On imprime les Pſeaumes en deux volumes.

ARTICLE CXIII.

INSTRUCTION FAMILIERE ſur la Predeſtination & ſur la Grace, par demandes & par reponſes. A Liege, de l'Imprimerie de Guillau-

me-Henry Street Imprimeur de son Altesse Serenissime Electorale. 1711. *avec permission des Superieurs, & se trouve à Paris*, chez le Comte & Montalant sur le quai des Augustins, *in 12. pages* 154.

MAlgré tant de consolations de l'Eglise reçûës par tout le monde Chrétien, le Jansenisme, qui ne passe plus aujourd'hui pour un fantôme, se soutient & se répand; mais il ne se soutient, il ne se répand qu'en se cachant, & le faire connoître, c'est travailler efficacement à retarder son progrès. Parmi ce grand nombre de Jansenistes qui forment le parti, il y a fort peu de Jansenistes d'esprit, instruits à fond, & sincerement persuadez: il y a beaucoup de Jansenistes de cœur, engagez dans la cabale, les uns de bonne foi, ou séduits par certains dehors d'une vertu rigide, ou prévenus d'estime pour les Chefs de la secte, ou animez contre les adversaires des Jansenistes, par des calomnies atroces debitées si hardiment, qu'on n'ose presque les revoquer en doute. Les Chefs de la

Digitized by Google

cabale se gardent bien de découvrir à ces Jansenistes de cœur les dogmes du parti ; on ne les propose à ces demi Jansenistes qu'addoucis, déguisez ; c'est pour eux que cette instruction paroît : elle explique nettement ce que les Ecrivains du parti cherchent continuellement à embrouiller, & il est impossible qu'après l'avoir lûë tranquillement, on conserve encore quelque attachement pour une secte qui a tous les caracteres d'une secte heretique, & même que la dissimulation & la duplicité portées au dernier excès rendent plus dangereuse que les autres heresies. Ceux qui voudront des instructions plus amples, les trouveront, pour la question de fait, dans *les instructions pastorales & les lettres de Monseigneur de Cambray*, *dans les deux additions aux élemens de la Théologie de Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré.* Pour la question de droit & les artifices des Jansenistes, *dans les mandemens de Mrs. de Roüen & de Chartres contre le Pere Juenin*, pour l'une & pour l'autre question, *dans le mandement de Mr. l'Evêque de Meaux contre le Pere Juenin.*

l'histoire des cinq propositions, & les lettres d'un Docteur sur les heresies du dix-septiéme siécle.

ARTICLE CXIV.

ELEMENTA PHYSICES methodo Mathematicâ demonstrata. C'est à dire, *Les Elemens de Physique démontrez selon la méthode des Mathematiciens, avec deux dissertations touchant la cause de la solidité des corps, & de la résistance des liquides. Par Wyer-Guillaume Mays, Docteur en Medecine, Professeur de Mathematique à Franequer, & membre de l'Academie des Sciences de Berlin.* A Amsterdam, chez Janson Waesbergios, 1712. in 4°. pp. 362.

UN volume si épais est uniquement destiné à expliquer en deux sections la nature du corps & ses proprietez communes. Aprés quelques définitions, quelques demandes & quelques axiomes, qui passeront sans contradiction, l'Auteur donne pour une définition universellement reçûe, « Que les corps

» sont ce qui a des proprietez sensi-
» bles, ou ce qui peut de soi en quel-
» que maniere tellement affecter les
» organes de nos sens, qu'il s'excite
» de là en nôtre ame quelques per-
» ceptions.

Sur cette définition il établit sa premiere proposition, que la nature du corps consiste en la seule extension, selon les trois dimensions de longueur, de largeur & de profondeur. Il la prouve en distinguant trois sortes de proprietez du corps : les unes se font connoître par plus d'un de nos sens, comme l'extension, l'impénetrabilité, la quantité, la figure, la grandeur, le nombre, la position, le lieu, le repos, le mouvement, la solidité ou l'adhérence des parties, la fluidité, le ressort, la pesanteur : les autres sont appellées qualitez sensibles, dont chacune ne fait impression que sur un de nos sens ; comme la couleur, l'odeur, la saveur, le chaud, le froid, le dur, le mol : les troisiémes ne se connoissent que par leurs effets, comme la proprieté qu'a le feu de liquefier les métaux, l'air

man d'attirer le fer, l'eau forte de dissoudre l'argent.

Or il est manifeste que ces dernieres qualitez sont au corps, en tant qu'il est tel corps, puis qu'elles ne se trouvent pas en tout corps : & par la même raison les qualitez sensibles ne lui sont pas essentielles. Il en faut dire de même de la figure, de la grandeur, & des autres proprietez suivantes ; & il ne reste que l'extension, l'impénetrabilité, & la quantité, qui puissent être regardées comme essentielles au corps. Mais parce que les deux dernieres suivent de la premiere, Mr. Muys conclut que l'extension est le premier attribut essentiel du corps. En un mot, c'est Mr. Descartes dépoüillé de sa précision & revêtu de raisonnemens diffus touchant l'essence du corps & de l'étenduë.

Dans la proposition 6e. Mr. Muys prouve la divisibilité du corps à l'infini, par tous les argumens que la Géometrie fournit pour la divisibilité de l'étenduë, & il les pousse jusqu'à dire que les parties infiniment

petites sont encore divisibles à l'infini en d'autres infiniment plus petites. Il prétend aussi prouver que le corps est capable d'augmentation à l'infini, & infiniment au delà de l'infini. D'où il tire une suite de corollaires très-curieux, que des parties infiniment petites ont encore de l'extension, & sont infiniment, ou plus grandes, ou plus petites que d'autres infiniment petites; qu'un corps infiniment grand est terminé, & infiniment, ou plus grand, ou plus petit que d'autres infiniment grands. Il croit, parce qu'il n'a pas peutêtre lû le P. Magnan, que la connoissance de ces mysteres de l'infini lui étoit reservée.

Il répond ensuite aux objections ordinaires contre la divisibilité de la matiere & contre l'infini; & pour les prévenir, il dit qu'à la verité une grandeur infiniment petite échape à nos perceptions, & qu'une grandeur infiniment grande les surpasse; mais que cela n'empêche pas que l'une & l'autre ne soient déterminées en elles-mêmes.

Une objection qui merite d'au-

tant plus d'attention, qu'elle impose à quelques esprits, est celle du fameux Mr. Loke contre la nature du corps, qu'il assûre nous être absolument cachée, & que c'est se tromper de prétendre parvenir par l'induction des proprietez à en avoir une connoissance certaine, parceque le corps peut avoir des proprietez que nous ignorons. Mr. Muys répond solidement, que par le nom de corps tous les hommes entendent l'extension, il diroit mieux, une chose étenduë, ou qui naturellement doit être étenduë; qu'ils la conçoivent comme une substance, sans qu'elle ait besoin d'aucun secours créé pour subsister: d'où il faut necessairement conclure qu'en cela même consiste son essence, & que toutes les proprietez, soit connuës, soit inconnuës, qui lui conviennent, ne sont que des suites de l'extension, les unes essentielles, les autres accidentelles. De plus, ce que Mr. Loke suppose être inconnu dans les corps, ou est seulement un mode de l'extension; & alors il n'y a plus de

Digitized by Google

difficulté ; ou c'est quelque chose de substantiel & sans rapport à l'extension, & alors il faudra dire que le corps est un composé de deux substances, ce qui est absurde. Quand Mr. Loke avance que l'extension est la proprieté d'un sujet, dont nous n'avons qu'une idée confuse, ou dont peutêtre nous n'avons aucune idée, il se trompe certainement, s'il parle de la chose étenduë, que nous concevons subsister en elle même ; il n'en est pas de même des qualitez sensibles, qui requierent un sujet, sans lequel elles ne sçauroient être conçuës. Enfin il n'y a pas plus de force en ce qu'ajoûte Mr. Loke, que nous ne connoissons les corps que par leurs qualitez sensibles, & non pas par eux mêmes & par leur substance : car en examinant, pour ainsi parler, tous les endroits par où un corps frape nos sens, nôtre esprit distingue ce qui est essentiel à ce corps, en tant que corps, & ce qui est seulement accidentel.

Comme la solidité qui vient de l'adhérence mutuelle des parties

d'un corps, paroit inexplicable dans l'opinion de la divisibilité à l'infini, & que Mr. Descartes ne satisfait pas là-dessus avec le seul repos reciproque des parties les unes contre les autres, Mr. Muys a recours à une pression exterieure, sur laquelle il fait une longue dissertation. Il pense qu'outre un liquide réduit en parties infiniment petites, il y a divers autres liquides, plus ou moins subtils les uns que les autres, & qui ont tous la force de presser en tout sens, & de comprimer les corps qu'ils environnent: ce qu'il prouve par quelques experiences. C'est sans doute une matiere plus subtile que l'air, qui soutient le vif argent purgé à une si grande élevation dans le tube de Toricelli. Les Memoires de l'Academie des Sciences de l'an 1705. rapportent, que Monsieur Amontons observa avec étonnement, qu'en deux barometres semblables, & qui avoient été remplis avec la précaution de n'y laisser point d'air, le vif-argent n'arrivoit pas à la même hauteur, mais qu'en l'un il demeuroit

conſtamment plus bas de dixhuit lignes : ce que Mr. Amontons ne crut pouvoir attribuer qu'à la grandeur differente des pores du verre, qui donnoit entrée dans un des tubes à une matiere moins ſubtile que dans l'autre : il ſe confirma dans cette penſée par des experiences qu'il fit avec des tubes de verre different, où il remarqua que le vif-argent ne montoit pas également, & que dans un tube de fer il demeuroit environ quatre pouces au deſſous. Mr. Muys prend auſſi avantage de ce que le barometre ne ſe peut entierement vuider dans le récipient, & de ce qu'une goutte de vif-argent s'y arrondit comme une goutte d'eau de volume égal, quoiqu'il faille certainement une preſſion plus forte pour contenir ſes parties contre leur propre peſanteur.

De cette preſſion égale en tout ſens Mr. Muys infere, qu'une petite maſſe de matiere, composée de parties ſans nulle adhérence naturelle entre elles, eſt ſerrée & arrondie par le liquide qui l'environne, que

ses parties sont poussées tout à l'entour vers un centre commun, & tellement comprimées, qu'elles acquierent de la solidité. Deux semblables masses appliquées l'une contre l'autre, ensorte que l'endroit où elles se touchent soit applati, s'unissent ainsi en un corps solide, qui s'augmente par une troisiéme masse, une quatriéme, & d'autres qui sont pareillement appliquées aux premieres. L'Auteur fait souvent revenir l'exemple des gouttes de vif-argent & des gouttes d'eau, qui s'arrondissent & conservent même leur rondeur dans le récipient vuidé d'air. Il dit que le vif-argent pressé dans un cuir s'échape en petites gouttes rondes, qui étant reçûës sur du talc, s'y attachent de sorte qu'elles ne le quittent pas quand il est renversé, & il est évident qu'elles ne s'y tiennent que par la pression de l'air. Or selon que ces petites masses se toucheront par plus ou moins de parties, elles formeront des corps les uns plus solides ou plus durs que les autres.

Comme Mr. Muys suppose de

certains principes qui ont été combattus par l'Auteur des Lettres Philosophiques imprimées à Trevoux en mil sept cens trois, il tâche de les soutenir. Il dit que son liquide parfait est composé de parties infiniment petites, sans qu'elles soient pourtant réduites au rien de l'extension ; mais elles sont encore divisibles en une infinité d'autres infiniment plus petites : il ajoute que ce n'est point à raison de leur grandeur, mais de leur impénetrabilité, qu'elles font effort & ont la force de comprimer.

Mr. Newton est un autre adversaire formidable, en ce qu'il assûre que l'essence du corps ne consiste nullement dans l'étenduë, & qu'il y a du vuide mêlé parmi les corps. Un des argumens qu'il en apporte se tire de ce que tous les liquides ne font pas une égale résistance au mouvement des corps solides : l'eau en fait une plus grande que l'air, parce qu'il y a moins de vuide entre ses parties. Car d'ailleurs Mr. Newton ne pense pas que la petitesse des parties du liquide & leur

figure doivent être comptées, si tout liquide est également plein. Mr. Muys est donc contraint de montrer que les raisonnemens de Mr. Newton sont sans force ; & n'étant pas plus content de ceux de Mr. Descartes sur ce sujet, il se forme une nouvelle maniere d'expliquer la cause de la résistance des liquides au mouvement des corps solides.

Il considere donc un liquide, qui soit tel, non par le mouvement de ses parties, mais parce qu'elles n'ont nulle adhérence entre elles, & qu'elles sont détachées les unes des autres. Si elles sont infiniment petites, elles ne font point de résistance au mouvement du corps solide : celles qu'il touche en avançant retournent derriere, & le poussent avec la même force dont elles ont été déplacées. Si elles sont en masses dures & incapables de changer de figure, elle résistent tellement au mouvement, qu'elles le rendent impossible, à cause de la plénitude du monde. Si elles sont molles & souffrent d'être comprimées, elles font à la verité de la résistance, mais

une résistance qui peut être surmontée. Et pour la faire comprendre plus aisément, Mr. Muys se sert de l'exemple d'un solide spherique dans un liquide composé de petits globes. Le solide en avançant pousse & comprime les petits globes qu'il touche immédiatement, ceux-ci poussent aussi & compriment les autres qui leur sont voisins, & ainsi de suite, la compression devenant moindre à mesure de l'éloignement; d'où il arrive que ces petits globes changent de figure, s'allongeant en sphéroïdes dont le petit axe répond au rayon du solide, & conséquemment ils forcent les petits globes qui sont derriere le corps solide à se resserrer, & à se changer pareillement en sphéroïdes, mais dans une situation opposée, leur grand axe répondant au rayon du solide. Or d'autant que les petits globes derriere le solide résistent à ce changement de figure, & qu'ils ne poussent en avant qu'à proportion qu'ils sont forcez de se resserrer entre eux & de s'allonger vers le solide, il s'ensuit qu'il ne reçoit pas d'eux

autant de secours pour continuer son mouvement, qu'il fait d'effort pour pousser ceux qu'il est obligé de pousser ; il perd donc continuellement de son mouvement, à proportion que les parties du liquide sont plus dures, & résistent davantage à leur compression. A cela il faut encore ajouter le frottement des parties du liquide, qui coulent les unes contre les autres.

L'Auteur s'est beaucoup étendu en cette dissertation touchant la résistance des liquides, & il demande pardon à ses Lecteurs de ne l'avoir pas assez digerée. Toute la peine qu'ils trouveront à l'entendre ne viendra pas des choses qu'il veut faire concevoir.

Il reprend ensuite une file d'objections, qui tendent à prouver qu'un espace peut demeurer vuide de tout corps, & il y répond. Il dit entre autres choses, qu'il ne s'ensuit pas de son opinion touchant la nature du corps, que le monde soit infini & éternel : parceque, dit-il, au delà du monde il n'y a, ni espace, ni extension, & qu'il n'y en

avoit point avant la création. Ainsi il évite une difficulté, sous laquelle les Cartésiens succombent.

Au reste, c'est le sort d'un Physicien de n'être pas content des autres, & à son tour de ne les pas contenter : & en ce genre d'étude autant qu'en aucun autre, il est vrai de dire, *Mihi meum placebat, illi suum.* On ne doute donc pas que Mr. Muys ne trouve des contradicteurs, qui seront choquez d'entendre parler d'un infini, soit en petitesse, soit en grandeur, & néanmoins déterminé en soi, c'est à dire, veritablement fini. Il leur persuadera aussi peu qu'il y a un liquide composé de parties infiniment petites, en repos & sans adhérence entre elles. Car cela posé, ils lui demanderont quel est le principe qui unit les parties des petites masses qu'il imagine ? Pourquoi en un endroit, plûtôt qu'en l'autre, de la vaste étenduë de la matiere, dont les parties n'ont d'elles mêmes aucune liaison, il se forme de pareilles masses? Et quant à la résistance des liquides, ils souhaiteront un

éclaircissement sur le chemin que les parties du liquide infiniment subtil sont obligées de prendre en faisant place au corps solide.

On ne s'arrêtera pas à la seconde section, ou à la seconde partie de ce volume, où l'Auteur n'est pas moins prolixe qu'en la premiere. Il y traite des qualitez generales & accidentelles des corps, de leur figure, grandeur, unité, nombre, voisinage, distance, position, lieu, existence, durée, mouvement, repos. Il prend occasion de mêler de la Géometrie touchant la maniere de mesurer la grandeur des corps & leur éloignement : il désapprouve les définitions qu'Euclide & Clavius donnent de la figure & des corps semblables, & ce que Wallis a avancé, que l'unité est nombre ; il parle de l'usage de la cycloïde pour égaler les vibrations des pendules.

Il fait un raisonnement très-subtil pour prouver que le monde est créé. Car, dit-il, chaque partie du monde existe, ou par soi-même, ou à raison du tout : or ni l'un

ni l'autre ne se peut dire sans absurdité. Si vous vous imaginez qu'une partie existe par soi même, vous êtes obligé de l'avoüer pareillement de toutes : elles existent donc toutes necessairement, & une ne sçauroit exister sans les autres ; d'où il s'ensuit qu'aucune n'existe par elle même, mais dépendamment des autres, sans lesquelles elle ne sçauroit exister. Si vous voulez que chacune existe necessairement à raison du tout, vous tombez dans une contradiction semblable, puisqu'il est évident que l'existence d'une partie ne dépend point de l'autre partie, l'existence étant propre de la chose qui existe, & chaque partie ayant la sienne propre. Or quant à l'existence, il en est de la totalité comme de chaque partie, & par conséquent chaque partie n'existe point à raison du tout, comme elle n'existe point à raison des autres parties.

Mr. Muys conclut que l'existence necessaire & par soi-même ne convient qu'à un être simple, unique, & élevé au dessus de la nature des corps, qui a créé le monde & le

conserve, qui cause & entretient le mouvement & le repos.

Car il dit que le corps étant de sa nature indifferent au mouvement & au repos, n'a pas moins besoin de la même cause pour continuer dans l'un ou l'autre de ces états, que pour y entrer, & que comme d'avoir existé dans un tems ne suffit pas pour exister dans le tems suivant sans le secours de la premiere cause de l'existence, ainsi il ne suffit pas d'avoir été mis en mouvement pour y continuer: & il en faut juger de même du repos. Il refute la pensée du P. Malbranche, que le repos n'est qu'une négation de mouvement; & il soutient, contre l'Auteur d'une dissertation sur la cause de la continuation du mouvement, inserée dans les Memoires de Trevoux aux mois de Mai & de Juin 1701. que le mouvement est autant un état réel & véritable du corps que le repos.

Il ne souscrit point non plus à ce que Mr. Leibnits a jugé, » qu'il » y a dans les corps une force mo- » trice primitive, ou un certain ef- » fort d'agir, qui n'est pas une mo-

» dification de la matiere, mais je
» ne sçai quoi de vital & d'imma-
» nent, qui dans le moment de la
» création a été donné & ajouté
» au corps, pour être le principe
» du mouvement, agissant conti-
» nuellement en eux, & recevant
» diverses modifications par leur
» rencontre & leur choc. Car en-
fin, dit Monsieur Muys, cette for-
ce motrice, quelle qu'elle soit, vient
du Créateur pour sa premiere exis-
tence; & par conséquent elle dé-
pend de lui pour sa conservation:
& puisque Dieu par sa seule vo-
lonté peut donner & conserver le
mouvement, comme il donne &
conserve l'existence, il est inutile
de recourir à un autre principe, qui
d'ailleurs est si inconnu.

ARTICLE CXV.

ORAISON FUNEBRE DE *très-Haut & très-Puissant Seigneur, Louis-François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Mimmes de la Place Royale le 17. Août 1712.*

Decembre 1711. *Par le P. de la Ruë de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Etienne Papillon ruë St, Jacques, près l'Eglise de Saint Benoît à l'image St. Maur, 1712. *In* 4°. *pages* 41.

L'Esprit du Pere de la Ruë ne brille pas seul dans cette Oraison funebre, on sent que l'éloquence dont elle est pleine est du cœur autant que de l'esprit. Le celebre Orateur a eû l'avantage de loüer un homme veritablement loüable, & de n'avoir, pour donner une grande idée de son Heros, qu'à fidellement exprimer les sentimens du Prince, de la Cour, des armées, du peuple, & il a soutenu cet avantage de tout ce que peut une belle imagination, une éloquence mâle, & une parfaite connoissance ; c'est trop peu dire, un sentiment vif des vertus qui font le veritable honnête homme. Le second livre des Machabées a fourni le Texte. *Et iste quidem vitâ discessit, non solum juvenibus, sed & universæ genti, exemplum virtutis & fortitudinis derelinquens, Il est mort,*

laissant non seulement à la jeunesse, mais encore à toute la nation, l'exemple de sa vertu & de son courage. Voici comme l'Orateur tire naturellement son sujet de ce beau Texte.

Il n'y a plus d'Antiochus, dit-il, qui force Eleazar & les braves d'Israël à soutenir leur courage & leur vertu contre la terreur des supplices. Mais un siécle tel que le nôtre, où les plus odieuses & les plus basses passions ont pris sur les plus nobles & les plus aimables vertus un empire tyrannique, au mépris de toutes les loix de la conscience & de l'honneur, un siécle si pervers, n'expose pas la conscience des Fideles à de moindres combats pour la sainteté des moeurs, que les siécles passez pour la sainteté de la Foi.

Guerre, Messieurs, moins terrible en apparence! Où les ennemis sont moins violens, les victoires moins sanglantes, & les triomphes moins brillans : mais où peutêtre les Heros sont d'autant plus rares, qu'ils ont leur propre cœur pour principal ennemi. Quelle force par

consequent, quelle vertu ne faut-il pas, pour être en même tems l'assaillant, le vainqueur, le champ même de bataille ? Et quels éloges ne sont pas dûs, à ceux qui donnent à leur siécle & à la posterité des exemples si necessaires ? *Universæ genti virtutis & fortitudinis exemplum.*

Nous avons vû, Messieurs, un de ces rares vainqueurs, non pas dans la tranquillité d'une vie secrette & privée, éloignée des pieges de l'interêt, de l'envie & de l'ambition ; mais sur le théatre du grand monde, au milieu des précipices & des écueils de la Cour, au bruit & au feu de la guerre. Nous l'avons vû, mais helas ! Nous l'avons perdu, cet homme assez maître de ses passions, pour les avoir assujetties à tous les devoirs de la vertu.

C'étoit très-Haut & très-Puissant Seigneur, Loüis François Duc de Boufflers, Pair & Marechal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Gouverneur general des Provinces de Flandres & de Hainaut, Gouverneur particulier de la ville & citadelle de Lille, Capitaine des Gardes du Aoust 1712.

Corps de sa Majesté & General de ses armées.

Que d'honneurs sur la tête d'un seul homme ! Il n'en a pas ignoré la vanité. Mais que d'importans devoirs attachez à tant d'honneurs ! C'est le soin de les remplir qui a fait l'occupation de sa vie, & qui, comme nous l'esperons, lui a fait trouver grace auprès de Dieu, fidelle dans ses promesses à ceux qui ont été fidelles dans leurs devoirs.

Oublions donc ces titres vains qui ne servent plus qu'à orner la surface d'un tombeau, pleins de vers & d'ossemens. Ce n'est, ni le marbre, ni l'airain, qui nous fait reverer les Grands, encore moins nous excitent-ils à prier pour leur repos. Tous ces superbes monumens ne font qu'attirer sur leurs cendres, & que reveiller dans les cœurs, l'envie attachée autrefois à leurs personnes & à leurs faits : à moins que la vertu ne consacre leur mémoire, & ne change pour eux en couronne de salut, cette fausse immortalité, que l'on cherche inutilement dans les colonnes & dans les statuës.

Et combien Rome, Sparte, Athenes en auroient-elles élevé à ce brave Miltiade, à ce juſte Phocion, à cet auſtere Caton, à ce modeſte Fabrice, à ce Decius, toujours prêt à ſe dévoüer pour l'Etat ? Quelle eſpece de couronne eût manqué à ce digne Citoyen, dans ces ſiécles fameux, où l'amour de la patrie étoit le comble des vertus, & les marbres inanimez leur plus ſolide recompenſe ?

Elevez par la Foi à de plus hautes idées, laiſſons au tems le ſoin de vanger la vraye vertu de la vanité de ces grands noms, de ces pompeuſes qualitez ; en arrachant les marbres auſſi bien que les Heros, de la vûë & du ſouvenir des hommes, & cherchons le merite & la gloire du Guerrier, pour qui nous prions aujourd'hui, dans le ſeul nom qu'il porte aux yeux de Dieu. C'eſt celui d'homme fidelle à remplir tous ſes devoirs.

Ce ſont les œuvres attachées à ce ſeul nom, qui ont ſuivi ſon ame au ſouverain tribunal, qui ont contrepeſé dans la balance d'équité les œuvres échapées à la fragilité mortelle. C'eſt ſur ce nom que le Juge à déci-

Digitized by Google

dé de son sort. Pesons au même poids le tribut d'estime & d'affection que nous devons à sa mémoire, & les vœux que la pieté nous presse d'offrir à Dieu pour son repos éternel.

Trois motifs soutenoient la fermeté d'Eleazar contre les menaces de la mort. La noblesse de sa naissance, *Ingenitæ nobilitatis canities*. Le zele de l'honneur & des loix de sa patrie, *Pro gravissimis & sanctissimis legibus*. La droiture de sa conscience, animée du respect & de la crainte de Dieu, *Propter timorem Dei*.

Ces trois mêmes motifs ont porté le Maréchal de Boufflers à rendre ce qu'il devoit. Prémierement à sa naissance, secondement, à sa patrie & à son Roi, troisiémement à sa conscience. A sa naissance, par sa rare valeur. A son Roi, par son zele infatigable pour sa personne & son Etat. A sa conscience, par sa religion sincere & son exacte probité. Valeur sans faste, zele sans interêt, religion & probité sans feinte; alliance rare & précieuse des trois plus nobles qualitez qui puissent former un grand Homme.

Digitized by Google

France, qui recueillez depuis quarante cinq ans le fruit de ses travaux & de sa tendresse pour vous, pourriez vous négliger de lui rendre ces trois témoignages ? Ils lui sont rendus avec éclat par nos propres ennemis.

Pardonnez moi, Messieurs, si je parois douter de vôtre reconnoissance & de vôtre penchant à loüer la vraye vertu. C'est plûtôt à lui ... Oüi, c'est à vous, fidelle serviteur du Dieu des armées, que je dois demander pardon de mon peu d'égard au dégoût que vous aviez pour les loüanges, au soin que vous preniez de les fuir autant que de les meriter. Vous avez goûté assez longtems le plaisir de vôtre modestie ; laissez nous rompre le silence forcé que vôtre austerité nous imposoit. Vôtre reputation n'est plus à vous, c'est la seule & derniere vie qui vous reste encore parmi nous ; elle est du ressort de la renommée ; c'est à elle d'exercer son empire sur vôtre nom, pour le conserver aux siécles futurs, avec encore plus d'autorité, que la mort n'en prendra sur vos cendres.

pour les détruire. On a besoin de vôtre nom pour faire à nos descendans l'apologie de nôtre siécle. Ils douteront au moins de ses excès & de ses déreglemens, quand ils sçauront qu'il a produit en vôtre personne, ce que nos peres avoient admiré dans les Guesclins, les Boucicaults, les Bayards, & les Dunois, pour la gloire des Rois, le salut de la patrie, & l'honneur de la vertu. Tel est l'exorde, qui suffiroit seul pour justifier les applaudissemens donnez à la piece entiere.

Les preuves ne manquent point à l'Orateur, il ne lui a fallu, ni art pour les amener, ni tour d'éloquence pour les embellir. Il n'a eû qu'à les exposer simplement, & il n'y a de lui que la noblesse d'expression, qu'il a si bien joint à la simplicité du récit. Peut-on mieux louër la valeur sage & discrete, la valeur sans faste de Mr. de Boufflers, qu'en disant avec le Pere de la Ruë, » Condé, „ Turenne, Luxembourg, Crequy, „ noms immortels, Guerriers qui „ durant cinquante ans avez entre„ tenu si constamment la chaîne de

„ la gloire & du bonheur de la Fran-
„ ce, vous n'envierez point à Bouf-
„ flers l'honneur d'approcher de
„ vous dans l'ordre glorieux des dé-
„ fenseurs de l'Etat : il vous a suivi
„ de trop près dans la mêlée & dans
„ le feu de vos plus celebres com-
„ bats, il a trop souvent arrosé vos
„ plus beaux lauriers de son sang,
„ pour être privé de la part qu'il a
„ eûë à vos couronnes, & ce seroit
„ vous offenser, que de refuser à sa
„ mémoire les loüanges que tant de
„ fois vous avez crû devoir à sa
„ valeur.

Cette loüange n'est pas une loüange hazardée, la part qu'a eû Mr. de Boufflers au secours de Voerden, au combat de Heinsheim, aux victoires qui signalerent la retraite de nôtre armée après la mort de Mr. de Turenne, au combat de Rhinfeld, à la bataille de Steinkerque, lui donnent toute la solidité qu'on peut demander dans une preuve. Le détail des actions dont l'Illustre Maréchal n'a partagé la gloire avec personne nous meneroit trop loin ; l'Orateur lui-même n'a pû que les indiquer.

Août 1712.

Il a été aussi aisé au P. de la Ruë
prouver le zele de son Heros pour
Roi & pour la patrie, que de
rouver sa valeur. Ce zele a distin-
ué Mr. de Boufflers, c'est ce qui
caracterise. Ses vertus militaires
voient assez éclaté par des victoires
ontinuelles, il falloit un autre or-
lre de Providence, des disgraces,
les revers, pour faire éclater tout
son zele, & s'il a paru à la défense
le Namur & de Lille, à la bataille
de Malplaquet, aussi grand Capi-
taine que quand il a vaincu, le zele
qui l'a fait dévoüer à ces penibles &
périlleux services, quand il pouvoit
les éviter sans reproche, lui assûre
une gloire fort superieure à celle
que donne la victoire même aux
plus grands Guerriers. Ces grands
évenemens & ces grandes vertus
ont toute leur grandeur dans les
peintures sublimes & interessantes
qu'en a fait l'Orateur.

On voit avec la même admiration
& le même plaisir dans la troisiéme
partie le portrait fidelle de ce qu'il
y avoit de plus grand dans le Maré-
chal de Boufflers : l'integrité cons-

tante de ses mœurs, sa religion, son désinteressement, sa generosité toûjours bienfaisante. Pour faire part à nos Lecteurs des endroits qui nous frapent, il faudroit transcrire tout : nous ne pouvons omettre un trait qui seul suffiroit pour faire connoître le Marechal de Boufflers à sa posterité.

» On rendoit par tout justice à » sa vertu pure & désinteressée, dit » l'Orateur. Il y parut lorsqu'au » premier bruit d'une émotion, que » la sterilité, la famine & l'avarice, » avoient excitée dans Paris, il se » porta de tous côtez dans les places » & dans les ruës, & joignant à l'au» torité de ceux qui présidoient à la » sûreté publique, le poids de sa re» putation, l'éloquence de ses mœurs » encore plus que de ses discours, » il étouffa la voix, non seulement de » la sédition, mais de la plainte mê» me & du murmure. L'audace irri» tée par la misere, devint respec» tueuse & muette devant lui. Popu» laire, non par bassesse; par fla» terie, par ses vaines insinuations, » dont le peuple laisse quelquefois

» amuser sa crédulité ; mais comme
» cet ancien Consul, si puissant au-
» trefois sur le plus fier peuple du
» monde, populaire comme lui, par
» sa gravité & par sa severité, *Ipsa*
» *severitate popularis.* On reveroit en
» lui l'implacable ennemi de la vio-
» lence, du pillage, de la fourberie,
» de l'avarice, & de tous ces vices
» odieux, qui sont la misere des
» peuples & la désolation des Etats.
» Il ne faut que haïr les barbares
» passions, pour se faire adorer des
» peuples les plus barbares ; *Ipsa se-*
» *veritate popularis.*

ARTICLE CXVI.

LETTRE DE Mr. PESCADOUR *Medecin de Tulle au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie.*

MOn Reverend Pere,

Ayant lû par hazard vos Memoires du mois de Juin dernier, & étant tombé sur le chapitre de la

maladie singuliere de Mr. *. avec les reflexions de Mr. Deidier sur cet accident, j'en ai fait quelques-unes à mon tour, qui m'ont fait naître bien des doutes sur l'explication qu'il en donne. 1°. Je suis persuadé avec Mr. Deidier que cette maladie tient beaucoup de la catalepsie, mais à l'égard de l'épilepsie, qu'il prétend y être compliquée, je ne sçaurois donner dans son sens.

L'essence de l'épilepsie, comme en conviennent tous les Auteurs, tant anciens que modernes, consiste dans des mouvemens convulsifs. Or ici je n'en vois aucuns; car à l'égard d'ouvrir & de fermer une tabatiere, de se boutonner, de se déboutonner, de se promener, de frotter ses mains &c. je conviens que ce sont des mouvemens indépendans de la volonté, pendant tout le tems que dure l'extase; mais ils ne sont nullement contre nature, & encore moins convulsifs, à moins qu'on ne veüille aussi donner ce nom à de pareils mouvemens qui échapent souvent par inadvertence

& indépendamment de la volonté, à toute ſorte de gens, dans une abſence d'eſprit, ou dans le fort d'une paſſion, ce que jamais pourtant perſonne ne s'eſt aviſé de faire. En effet, les mouvemens convulſifs different des ſimples convulſions, en ce que celles-ci ſont une retraction conſtante du membre, à raiſon de quoi on les nomme toniques, au lieu que ceux-là ſont une agitation, une vibration, une ſecouſſe du membre, & ſont appellez à cauſe de cela cloniques, du mot grec κλόνος, qui ſignifie un mouvement tumultueux; ce qui certainement ne paroît point ici à moins qu'on ne veuïlle le ſuppoſer *gratis*. 2. Il ſemble, quand Mr. Deidier parle de la cauſe de l'épilepſie, qu'il veut la renfermer uniquement dans le cerveau, dont il ſuppoſe » les vaiſſeaux ſanguins iné» galement embourbez de ſang, ce » qui fait que l'eſprit animal eſt obli» gé de couler irréguliérement dans » les differens muſcles qui répon» dent aux endroits libres du cer» veau. Mais qui ne ſçait que la cauſe de l'épilepſie varie dans preſque

tous les sujets, & que c'est là ce qui fait qu'on a tant de peine à la deviner? Ne voit-on pas des épileptiques par des ulceres supprimez, soit aux jambes, soit à d'autres parties éloignées? Par des maux de rate, du ventricule, d'un doigt du pied? Des femmes qui le sont par des affections de matrice, par des ordures qui croupissent dans le mesantere (& alors même on a souvent des avantcoureurs du paroxisme) de petits enfans qui le sont par des vers? Et c'est ce qui a donné lieu de diviser l'épilepsie en idiopatique & en sympatique, & on remarque que celle-ci est la plus frequente. De ceux même dont le mal est propre du cerveau, ou idiopatique, on en voit qui ont les ventricules du cerveau abrûvez de sérositez, d'autres qui y ont des tumeurs, d'autres des abscès &c. Les Auteurs sont pleins de ces sortes d'exemples, & si Mr. Deidier a trouvé à l'ouverture des cadavres des épileptiques les vaisseaux sanguins du cerveau embourbez de sang, je suis persuadé que cela n'ar-

Digitized by Google

rive pas toûjours, ou que les secousses des mouvemens convulsifs peuvent y avoir donné lieu, & en ce cas c'est un symptome plûtôt qu'une cause du mal. Je ne nie pas cependant que l'épilepsie ne puisse venir quelquefois de cet embourbement de sang; mais je nie seulement que cela arrive toûjours, d'autant plus que si cela étoit, la cure de l'épilepsie, qui ne consisteroit qu'à bien saigner, intrigueroit beaucoup moins les Medecins qu'elle ne fait. D'ailleurs, comment accorder avec ce principe les deux aphorismes d'Hipocrate, dont l'un * assûre que les enfans sujets à l'épilepsie en guérissent aisément par le changement d'air, ou de nourriture, mais sur tout de l'âge; & l'autre qu'on en guérit principalement vers l'âge de puberté? Est ce donc que le sang s'embourbe moins dans le cerveau des enfans à mesure qu'ils croissent en âge, & particulierement à l'âge de puberté? Les Interpretes pourtant l'expliquent autrement, car ils disent tous qu'il se

* *Aphor. 45. sect. 2. & Aphor. 7. sect. 5.*

fait alors un épanoüissement de la chaleur naturelle qui dissipe la matiere morbifique : en effet, quel autre changement peut faire en nous l'âge de puberté ? Passons à l'article de la catalepsie.

» Mr. Deidier fait dépendre cette maladie d'un relâchement de fibres de l'emporium, qui ne sçauroient recevoir les impressions exterieures à l'occasion desquelles l'ame sent, & qui permettent pourtant aux esprits animaux de couler librement dans toutes les parties où ils peuvent être déterminez independamment de la volonté, & ce relâchement vient d'une serosité très-fine qui réside dans le propre tissu du cerveau. Mais un tel relâchement produit par une serosité telle qu'elle soit, est bien plus propre à nous donner l'idée d'une affection comateuse accompagnée d'une paralysie de membres, que celle d'une affection dans laquelle les membres gardent constamment les attitudes les plus forcées. D'ailleurs Aëtius * nous propose un ca-

* *Ch. 4. dist. 2. de la bile.*

taleptique par une abondance de ſang qui ſéjournoit dans les vaiſſeaux du cerveau, & qui fut gueri par une grande hémorragie du nez. Rondelet [a] a vû une fille de 15 ans qui ayant épouſé par force un homme qu'elle n'aimoit pas, devint cataleptique par un effet de ſa melancolie. Elle ne tomboit jamais dans cette affection que quand elle penſoit à ſon mari, ou qu'elle l'entendoit nommer, ou qu'il l'approchoit. Enfin Tulpius [b] fait mention d'une catalepſie par un excès d'amour. C'étoit un jeune homme qui fut ſi frapé du refus qu'on lui fit d'une fille qu'il recherchoit, & dont il étoit fort épris, qu'il tomba dans un état cataleptique ; mais ce qui eſt admirable, & fort important à la queſtion dont il s'agit, cet homme après avoir reſté comme une ſtatuë pendant un jour entier, revient à ſoi & ſe reveille dans le même inſtant qu'on lui nomme ſa maîtreſſe, & qu'on lui promet de faire réüſſir ſon mariage. Mr. Deidier nous perſuadera-t'il que le nom, que l'idée

a Ch. 20. met. Med. b Liv. 1. ch. 26.

seule d'un mari qu'on hait, puisse produire tout à coup un relâchement de fibres du cerveau, & lâcher la bonde à la serosité qui doit faire ce relâchement, ou que le nom seul d'une maitresse dissipe tout cela en un instant comme par enchantement? J'ose me flater d'expliquer ce mal plus heureusement, en prenant le contre-pied de Mr. Deidier, & en supposant au lieu du relâchement des fibres de l'emporium, une tension de ces mêmes fibres, dont le ressort résiste à l'ébranlement des objets exterieurs, s'ils n'ont un caractere frapant propre à les faire ébranler & à les faire débander tout à coup. Je suppose en même tems pour faire cette tension, une rigidité & une inflexibilité de la part des esprits. Ettmuller m'a fait naître cette idée, lorsqu'après avoir dit *, en parlant du delire melancolique, qu'il a pour cause la trop grande application de l'ame à une idée unique, il fait dépendre cette application à une idée unique de ce que les esprits trop

* Tom. 1. ch. de la melanc.

subtils, trop peu mobiles, ou
fixes, deviennent incapables
differens mouvemens & expan-
s necessaires pour la multiplici-
es idées. Et cela s'accorde avec
)ensée des Anciens, qui con-
nent tous de la grande connexi-
qu'il y a entre la catalepsie & la
lancolie : il semble même que
le-là n'est à proprement parler
'un symptome particulier de cel-
ci. Deplus, on voit par là qu'ils
t eû raison de dire, que les mala-
:s qui viennent par tension, *per*
τιν, sont d'une nature moins dif-
:ile que celles qui viennent par re-
chement, *per λύσιν*. En effet la pa-
lisie, qui est le relâchement par
:cellence, est de très-difficile dis-
ssion ; & certainement on n'a pas
e peine à comprendre qu'un mal
ausé par un flux, ou un reflux d'es-
rits, quelque lenteur & quelque
)aresse qu'on leur suppose, est plus
)rompt, soit dans son invasion, soit
lans sa solution, qu'une maladie
humorale, sur tout lorsqu'il ne pa-
roît aucune excretion manifeste.

La cause que j'établis paroît, ce
me semble, évidente dans l'exem-

ple de Rondelet, & dans celui de Tulpius, où l'on voit une consternation, un saisissement qu'on ne conçoit guere sans cet état fixe que j'attribuë aux esprits. Celui d'Aëtius n'embarrasse pas, car un sang fixe, tel qu'est celui des melancoliques, en est plus propre à s'arrêter dans son cours, & les esprits sont de la nature du sang. Mr. Deidier pourroit m'opposer un exemple d'Henri de Heers a, au sujet d'un Religieux cataleptique qui fut gueri en rendant par le nez quantité de pituite congelée; mais peut-on douter que l'acide congelant ne soit très-propre à fixer les esprits & à leur donner de la rigidité? On voit dans l'histoire de la conquête du Perou b, que les soldats morts de froid dans les montagnes du Chile, furent trouvez cinq mois après roides comme des marbres, conservant les mêmes attitudes où la mort les avoit trouvez, & quelques-uns tenant encore les rennes de leurs chevaux pareillement congelez; ce qui donne même beaucoup de jour

a Obs. 3. b Aug. de Zarate l. 3. c. 2.

pour rendre raison de la facilité qu'ont les cataleptiques à garder les differentes situations qu'on fait prendre à leurs membres.

Pour faire à present l'application de ce que je viens de dire, à la maladie de Mr. *. sa catalepsie imparfaite ne me paroît pas d'une nature differente des autres, ni choquer en rien mon systeme, d'autant plus qu'il est d'un temperament melancolique, & dans un âge propre à faire des affections melancoliques *, & qu'il a pris autrefois du tabac par excès, soit par le nez, soit en fumée : car, comme il est dit fort judicieusement dans la these de Mr. Fagon sur le tabac, dont il est parlé dans vos Memoires du mois de Janvier 1711. les fibres du cerveau accoûtumées à se froncer & à se contracter, à l'occasion des pointes du sel caustique du tabac pris par excès, se contractent enfin d'elles-mêmes, & se froncent à la moindre occasion; ce qui donne lieu au mal qu'on nomme vapeurs, lequel a

* [illegible] sur l'eplep. [illegible]

beaucoup d'affinité avec celui-ci ; d'autant que cela occasionne l'irruption des esprits qui bandent les ressorts du cerveau, & j'ai vû bien souvent des personnes pour avoir pris trop de tabac par le nez, tomber dans des éblouïssemens de peu de durée à la verité, mais peu differens de l'état où se trouve souvent Mr. *. Ainsi, bien loin que je croye, avec Mr. Deidier, que l'usage immoderé du tabac, tandis que Mr. *. l'a continué, ait suspendu le mal ; je suis persuadé qu'il n'y a pas peu contribué ; & certainement si tous les excès sont nuisibles, comment peut-on dire que celui du tabac est bienfaisant? Ce mal ne venoit d'abord que rarement ; soit parceque les esprits étoient encore d'une nature moins fixe ; soit parceque les fibres n'avoient pas encore acquis cette habitude à se contracter ; soit enfin parceque le sang ne s'étoit pas encore assez empreint des sels âcres du tabac. Ce mal dans les commencemens le prenoit à la Messe ; parceque la contention d'esprit y est

plus forte qu'ailleurs : il le prend à present à table, parceque dans ce tems-là l'esprit libre des occupations contraires à l'inclination s'abandonne de son propre mouvement aux idées qui font plaisir, & qui entraînent dans des distractions d'autant plus fortes, qu'elles interessent davantage ; & c'est ainsi que le relâchement d'esprit devient souvent une contention, sur tout dans les melancoliques. Où je ferai remarquer en passant à Mr. Deidier, que le chile bien ou mal digeré ne fait rien là, puisqu'il est dit dans l'exposé, que son mal le prend au commencement, de même qu'au milieu & à la fin du repas. Je n'ose pas non plus accuser les fréquens excès de vin que le malade a faits dans sa jeunesse, puisqu'il est dit au contraire qu'il a mené une vie assez reglée. Au reste, son espece d'extase ne l'empêche pas de faire divers mouvemens, ce qui n'est pas surprenant ; car tous les esprits ne sont pas employez à bander les ressorts des fibres ; & ceux qui restent peuvent aisément se jetter dans les

membres où les routes sont les plus frayées, pour faire des mouvemens machinaux & de pure habitude : tels sont les muscles du cœur & de la poitrine pour la respiration, de là vient qu'elle est libre, ceux des bras & des mains, pour ouvrir & fermer une tabatiere, se boutonner & se déboutonner. Son mal ne le prend point la nuit, parce qu'alors les fibres du cerveau sont relâchées : il ne seroit pourtant pas impossible qu'il le prît en dormant, à l'occasion de quelque songe qui appliqueroit particulierement l'attention de l'ame, & pour lors il seroit noctambule. La couleur du visage est tantôt pâle, tantôt noirâtre, selon que le sang dans ces occurrences est forcé de prendre son cours vers les parties interieures, ou vers les parties exterieures.

Telles sont, mon Reverend Pere, les reflexions que j'ai faites sur un mal qui paroît si singulier. Si vous jugez qu'elles meritent de paroître aux yeux du Public, je vous en laisse le maître. J'espere en ce cas que Mr. Deidier, à qui je ferai toûjours

Digitized by Google

gloire de déferer beaucoup, ne prendra pas en mauvaise part la liberté que je prens de proposer des jugemens qui ne sont pas sans appel, & qui sont bien moins une critique de ses sentimens, que des doutes pour m'éclaircir. Je suis avec beaucoup de respect, sans avoir l'honneur de vous connoître que de reputation.

Mon Reverend Pere,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,
PESCADOUR.

A Tulle ce 21. Avril 1711.

ARTICLE CXVII.

IL SACRIFICIO DEL CUORE, e della mente, fatto alla Patria del Serenissimo Dominico Maria de Mari, nell'assumere il Principato di Genova. Orazione del P. Giovam Baptista Arrighi della Compagnia di Giesu, detta nella

chiesa Cattedrale di S. Lorenzo à 13. Novembre l'anno 1707. In Genova, 1709. nella stampa di Antonio Casamara, nella piazza delle cinque Lampade, con licenza de' Superiori. C'est à dire, *Sacrifice du cœur & de l'esprit fait à la Patrie par le Serenissime Dominique Marie de Mari, quand il a accepté le Gouvernement de la Republique de Genes. Discours du Pere Jean-Baptiste Arrighi de la Compagnie de Jesus.* A Genes, 1709. *In folio*, *pages* 20.

ON ne regarde gueres l'élevation aux premieres dignitez comme un sacrifice qu'on fait de soi-même à sa Patrie : c'est cependant l'idée juste, c'est la seule veritable idée des grandeurs, & nous ne nous en formerions point d'autre, si nous consultions la raison & la foi. Un Grand, un Prince, un Roi, n'est rien en effet qu'une victime dévoüée à l'Etat. Son esprit perpetuellement occupé du bien du peuple, ne doit plus avoir d'autre pensée que celle de la procurer en

tout & à tout moment ; son cœur livré à l'amour du peuple ne doit plus recevoir aucun sentiment, aucune inclination, qui ne s'accorde avec cet amour ; cet amour doit le consumer, *Magna servitus, magna fortuna*. Des veritez si contraires aux idées communes avoient besoin de l'éloquence d'un des plus fameux Orateurs d'Italie pour être mises dans tout leur jour. Le Pere Arrighi touche avec autant de délicatesse que de force le paralléle des tendresses d'un pere, & de l'amour que le peuple doit attendre du Prince. Rien de plus animé que la peinture des inquietudes d'un Prince attentif à rompre les mesures, à prévenir l'ambition & la jalousie des ennemis étrangers & domestiques. L'explication d'un passage du chapitre quatriéme du troisiéme livre des Rois suffit pour faire connoître jusqu'où va la vivacité Italienne sans s'égarer, & tout l'esprit du Pere Arrighi. Qui s'aviseroit de comparer un Prince au sable, & de trouver dans cette comparaison les régles de la conduite du Prince, &

Digitized by Google

le détail de ses peines ? Le Pere Arrighi l'a fait, & le Lecteur nous sçaura gré de lui avoir communiqué une comparaison si neuve.

Di Salomone egli dice, che sortì dalla Providenza un cuore veramente fatto all' Impero, perchè cuore ampio, cuore dilatato a misura dell'arena, che stendesi sulle spiagge del Mare. Dedit Deus Salomoni latitudinem cordis, sicut arenam, quæ est in littore maris*.

Nobile espressione, che in un colpo solo di penna ci dà compito il ritratto d'un vero cuor Principesco. L'arena, mirate, quell' arena, che forma i lidi all' Oceano, quanto per una parte ella è benefica al mare, cui ritien fra suoi limiti, altre tanto nel tempo istesso ella è inutile a se medesima. Lungi dal produr erbe, che la rivestano, dal nodrir fiori, che l'abelliscano, dal germogliar virgulti, che la fecondino, nuda si tiene, e disadorna in ogni sua parte, quasi amica con ciò di rendersi vi più accessibile a flutti, scoperta vie più, e patente a concitati marosi, i quali a lei vengono del continuo per depositarle nel seno i bollori, ed i fremiti, che li perturbano,

* 3. Reg. 4.

dimentica d'ogni propio interesse voi la vedete esposta tutta l'ore agl'interessi tumultuari d'un mondo d'acque, che a lei fan capo. La flagellino l'onde, la inquietino i turbini, la importunino i venti, eccola piace vole alpàri, ed intrepida come sempre all'impresa commessale di tenere in ufficio il mare, accogliendona in se dolcemente le furie per mittigarle. Gli scogli accoglono anch'essi l'acque allorchè da Tifoni angustiate assollans i lor d'ogn'interno per averne ajuto; ma qual ajuto sa rendere alle meschine, quale accaglienza l'alterezza d'un sasso inflessibile, che tutto punte, e risalti asprissimi li riceve si bene, ma per ribatterle da se tosto più dispettose di prima, più sconsolate, più torbide, più crucciose? Non così al certo l'arena. Piana questa, molle, pieghevole, spaziosa dà luogo a flutti, che vengono, di sfogarsi, col lasciar che dilatinsi nel suo seno, che si spieghino a lor talento, che si diffondano, ne preme a lei già, se nel venire la opprimano col tumulto, se la soprafanno coll' impeto, e coll' inondamento, purchè in lei abbandonino, o tutte, o in parte le loro collere, i loro spumosi sdegni; non as pettandone

finalmente altro ella in premio per se medesima, fuorchè talora, o cadaveri fluttuanti, cui donar riposo, o legni combattuti, cui servir di porto, o naufraghi già già moribondi, cui serbar la vita.

ARTICLE CXVIII.

SYNCHRONISMUS HISTORIÆ universalis Synopticus &c. C'est-à-dire, *Comparaison des tems, qui met sous les yeux l'histoire universelle, & par une nouvelle méthode fait voir ensemble ce qui concerne l'Eglise & l'Empire. Par Jean-Jacques Scherrer, Ministre de Saint-Gall.* A Saint-Gall, de l'Imprimerie de Laurent Hocreutiner, & aux frais de Jean-Hildaric Scopfer Libraire, 1708. *In douze.*

IL est impossible d'entrer dans le détail d'un livre qui est l'abregé le plus serré qu'on ait jamais vû, & qui en moins d'une ligne indique les plus grands évenemens, où l'Auteur parcourt les tems, sans s'arrêter à donner aucune preuve de la Chronologie qu'il suit, ni à éclaircir aucun

point de l'histoire. Il a cependant l'utilité commune de tous les abregez, qui est celui d'aider & de fixer la mémoire ; & de plus il est d'un stile clair, & digeré par années depuis la création du monde jusqu'à la fin du dernier siécle.

Les peuples du Nord sçauront bon gré au Sieur Scherrer de l'antiquité qu'il leur donne. Dès l'année 1841e. après la création du monde, & la 84e. après le déluge, Suenon fils de Magog fonda le Royaume de Suede, & 62 ans après Ubon Roi de Suede bâtit Upsal. Tuiston, à peu près contemporain de Suenon, fut le premier Roi de Germanie, & son fils Mann eut un Royaume florissant. Au lieu que les Grecs plus de trois siécles après habitoient encore en des trous, & se nourrissoient de glands.

Il fixe la naissance de Jesus-Christ à l'an 4049 du monde, & il commence nôtre Ere commune dès l'année suivante : il met la mort de Jesus-Christ en la 34e.

Depuis la naissance de Jesus-Christ il range sur une page ce qui concerne l'Eglise & la Religion, & sur

Digitized by Google

la page vis à vis ce qui concerne les differens Etats du monde. Au reste, il ne faut pas attendre d'un Protestant de l'équité, lors qu'il s'agit de l'Eglise Romaine ; & on trouvera qu'il n'en a pas davantage à l'égard de la France.

ARTICLE CXIX.

DE MENSURA SORTIS, seu de probabilitate eventuum in ludis à casu fortuito pendentibus. C'est à dire, *De la mesure du sort, ou de la probabilité des évenemens dans les jeux de hazard. Par M. de Moivre Secretaire de la Societé Royale de Londres*, 1711.

DAns l'extrait qu'on donna au mois d'Août 1709. du traité de M. de M. sur le même sujet, on dit que la Geometrie, lors qu'elle entreprend de fixer le hazard, & de le soumettre à des regles certaines, travaille plus pour le divertissement de ceux qui l'aiment elle-même, que pour l'avantage des Joüeurs de profession. Comme les uns ne vont au jeu qu'à dessein d'y entretenir leur oisiveté, & que les autres ne s'y livrent que par avarice & par la passion du gain, il n'est pas possible que des personnes de ce caractere ayent l'application & la liberté d'esprit suffisantes pour pénetrer des principes abstraits ; suivre des

démonstrations très-subtiles, & s'engager à des calculs pénibles. Ainsi on peut conjecturer que ce traité de Mr. de Moivre, qui sera applaudi dans les Academies des Sciences, sera de peu d'usage dans celles du jeu.

On appelle le *sort* de chaque Joüeur, l'esperance qu'il a de gagner, fondée sur la constitution du jeu, si le jeu est de pur hazard, & sur son adresse, en cas qu'elle y ait lieu. Le *parti* entre les Joüeurs, est la convention faite entre eux par rapport au *sort* de chacun.

Or il est évident que la mesure du *sort* n'est que le rapport des coups avantageux, ou désavantageux à un Joüeur. Mettant donc p pour le nombre de ceux-là, q pour le nombre de ceux-ci, & a pour somme déposée au jeu, il s'ensuit que le *sort* de deux Joüeurs est $\frac{pa}{p+q}$ & $\frac{qa}{p+q}$, puisque le bonheur de l'un dépend de p, & celui de l'autre dépend de q. Si donc après le *parti* conclu, & avant que d'entrer en jeu, ils vouloient partager la somme a, ils le devroient faire à raison de pa à qa. Ou, pour mieux dire, ils doivent regler leur parti sur cette raison.

Si le jeu renferme deux cas qui n'ayent aucune liaison entre eux, comme d'amener 12 & 15 avec trois dez; & que le nombre des coups heureux & malheureux pour un des Joüeurs soit dans le premier cas p & q,

& dans le second r & s : alors tous les coups, tant heureux que malheureux, seront exprimez par la multiplication de $p + q$ par $r + s$, c'est à dire, par $pr + ps + qr + qs$. Si donc un des Joüeurs s'est engagé aux deux cas, & à amener 12 & 15, il est évident qu'il n'a pour lui que pr contre $ps + qr + qs$, & que c'est en cette raison qu'il a dû faire son parti. S'il s'est borné à l'un ou à l'autre des cas, à amener ou 12 ou 15 ; $pr + qr + ps$ lui sont favorables, & il n'y a que qs qui le fasse perdre. Enfin, s'il est convenu pour un des cas en excluant l'autre, d'amener 12 & de ne point amener 15, son sort est réduit à ps contre $pr + qr + qs$.

Si deux Joüeurs conviennent de tenter plusieurs fois le hazard pour amener un certain évenement, par exemple, l'un d'eux s'engage à amener une fois 12 avec trois dez les jettant trois ou quatre fois ; le nombre des coups qui peuvent donner, ou ne pas donner cet évenement dès la premiere fois, soit a & b ; & que n marque combien de fois les dez peuvent être jettez : il est évident qu'un des Joüeurs ayant manqué toutes les premieres fois, peut gagner à la derniere. Et par conséquent, tous les coups, soit heureux, soit malheureux pour lui, doivent être multipliez autant de fois qu'il lui est permis de tenter le hazard. D'ailleurs, sa condition devient meilleure, à proportion qu'il lui est permis

de tenter plus souvent le hazard ; ainsi le nombre des coups doit être élevé à la puissance marquée par n, c'est à dire, à la troisiéme, ou à la quatriéme, &c.

Alors le sort de celui des Joüeurs qui s'est engagé d'amener est $\overline{a+b}^{n} - b^{n}$, le sort de l'autre est b^{n} : & le *parti* est comme $\overline{a+b}^{n} - b^{n}$ à b^{n}. Mais si l'un des Joüeurs s'est engagé à amener deux fois le même évenement, son *sort* se réduit à $\overline{a+b}^{n} - b^{n} - nab^{n-1}$ contre $b^{n} + nab^{n-1}$: parcequ'il lui faudroit aa pour gagner, & que ce terme aa ne se trouve point en nab^{n-1}.

Et generalement, en considerant la puissance $\overline{a+b}$, le terme où a ne se rencontre point, est désavantageux pour celui qui jette les dez : le terme où aa n'est point, lui est encore désavantageux, au cas qu'il doive amener deux fois le même évenement : le terme où n'est point aaa, le lui est encore, s'il s'est engagé à amener trois fois, & ainsi de suite.

Ce n'est jusqu'ici que des Lemmes qu'on a taché d'éclaircir, & qui sont suivis de vingt-six problemes, que Mr. de Moivre se propose & résout. Dans l'impossibilité de les rapporter tous, on se bornera à trois ou quatre, qui suffiront à exciter la curiosité de nos Lecteurs, & à leur donner l'envie de voir l'ouvrage même.

Probleme I. Un Joüeur gage contre un

autre, qu'en jettant un dé huit fois il ame
nera 1 au moins deux fois. Et on deman
de quel est le *sort* de chacun ?

Le dé ne sçauroit donner qu'un coup fa
vorable $a = 1$, & il en peut donner cinc
mauvais $b = 5$, le nombre de fois à jette
le dé $n = 8$. Donc par le dernier Lemm
le sort des deux Joüeurs est $\overline{a+b}^n - b^n -$
nab^{n-1} & $b^n + nab^{n-1}$. Ce qui re
vient à 663991 & 1015625, à peu prè
comme deux à trois.

Probleme II. Deux Joüeurs, qu'or
marquera par les lettres *A* & *B*, convien
nent d'un nombre de parties à qui jetter
un petit palet plus près d'un but : on le
suppose également adroits en cet exercice
& qu'après quelques parties il en reste 4
gagner à *A*, & 6 à *B*. On demande quel es
leur *sort* en cette occasion ; & s'ils rom
pent alors leur jeu, en quelle proportio
ils doivent partager la somme qu'il
avoient déposée ? Il est manifeste que s'il
continuoient de joüer, il ne sçauroit leu
rester au plus que 9 parties. Il faut don
élever $a + b$ à la neuviéme puissance : &
tous les termes où a aura quatre, ou plus
de quatre dimensions, seront favorables
A ; tous les termes ou b aura six ou plu
de six dimensions, le seront à *B* : & le sor
sera en la raison de ces termes.

Mais s'ils ne sont pas d'une adresse éga
le, & que celle de *A* soit à celle de *B*, com
me 3 à 2, il faudra exposer les termes a &

Digitized by Google

par 3 & 2. Ce qui mettra le *sort* de *A* à celui de *B* en raison de 1759077 à 194048. S'ils sont trois Joüeurs qui quittent le jeu, avant qu'aucun d'eux ait gagné le nombre des parties dont ils étoient convenus, leur *sort* pourra être décidé à peu près de la même maniere, comme Mr. de Moivre l'explique au Probleme VIII.

Dans le Probleme V. il s'agit de convenir d'un *parti* égal entre deux Joüeurs, dont l'un jettera les dez, & s'engagera à amener un certain nombre de points : il sçait combien de coups lui sont favorables, & combien lui sont contraires, en jettant une fois les dez, le nombre de ceux-là est a, & le nombre de ceux-ci est b. On demande de combien de fois ils doivent convenir ?

Ce nombre de fois étant x, l'égalité du parti fait $\overline{a+b}^x - b^x = b^x$, ou $\overline{a+b}^x = 2b^x$. La formule que donne Mr. de Moivre se réduit à trouver le Logarithme hyperbolique de 2, qui est 7 : à la verité elle est pénible en soi, mais elle devient agréable dans l'application.

Par exemple, s'ils sont convenus d'amener deux points avec deux dez, celui qui jette les dez n'a qu'un bon coup contre 35 mauvais. Auquel cas il faut multiplier 35 par 7, & 24. 5 marquent qu'il doit demander à jetter les dez 24 ou 25 fois.

Et s'ils sont convenus d'amener trois points avec trois dez, puis qu'il n'y a qu'un

Digitized by Google

coup où cela arrivera contre 215 où il n'arrivera pas, il faut multiplier 215 par 7, & le produit 150. 5 marquera que les dez doivent être jettez 150 ou 151 fois.

En general, s'il faut trouver de combien de fois les Joüeurs doivent convenir pour amener un certain nombre de points en jettant un certain nombre de dez, il faut prendre $p+1$ pour le nombre des points, n pour le nombre des dez, f pour le nombre de leurs facettes ou de leurs côtez; & faire $p-f=q$, $q-f=r$, $r-f=s$, $s-f=t$, & ainsi de suite. Alors le nombre de fois à jetter les dez se déterminera par cette formule.

$$+\frac{p}{1}\times\frac{p-1}{2}\times\frac{p-2}{3}\ \&c.\ ..$$

$$-\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}\ \&c.\ \times\frac{n}{1}.$$

$$+\frac{r}{1}\times\frac{r-1}{2}\times\frac{r-2}{3}\ \&c.\ \times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}.$$

$$-\frac{s}{1}\times\frac{s-1}{2}\times\frac{s-2}{3}\ \&c.\ \times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}\times\frac{n-2}{3}$$

Et ainsi de suite, en observant de prendre les $\frac{p}{1}\times\frac{p-1}{2}\times\frac{p-2}{3}$, $\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}$ & les autres selon le nombre des dez moins un, c'est à dire, autant qu'il y a d'unitez en $n-1$.

Ceci s'éclaircira par un exemple. Un des Joüeurs avant que de s'engager à amener 16 points en jettant quatre dez, veut s'inf-

truire de ce qu'il peut esperer, ou de son *sort*. En suivant la formule précedente, il mettra.

$$+\frac{15}{1} \times \frac{14}{2} \times \frac{13}{3}. \qquad = 455.$$

$$-\frac{9}{1} \times \frac{8}{2} \times \frac{7}{3} \times \frac{4}{1}. \qquad = 336.$$

$$+\frac{3}{1} \times \frac{2}{2} \times \frac{1}{3} \times \frac{4}{1} \times \frac{3}{2}. \qquad = 6$$

La somme 455 — 336 + 6 ou 125, est le nombre de fois dont il doit convenir pour faire son *parti* égal. S'il gageoit qu'il amenera 15 points avec 6 dez, il devroit convenir de 1666 fois : & pour 27 points avec 6 dez, il devroit encore convenir de 1666 fois. En ce dernier cas le moins de points que les 6 dez puissent apporter est 6 ; & le plus est 36 ; les nombres 15 & 27 également distans de ces deux extremitez demandent pour l'égalité du sort que les dez soient jettez autant de fois. Et il arrivera toujours que le nombre de fois à jetter les dez sera égal, quand il s'agira d'un nombre de points également distant des deux extremitez.

Par une méthode semblable Mr. de Moivre regle le degré d'esperance qu'un Joüeur peut concevoir d'amener deux ou plusieurs fois le même nombre de points.

Probleme XV. Trois Joüeurs désignez par les lettres *A*, *B*, *C*, qui n'ont aucun avantage les uns sur les autres, mettent chacun leur écu au jeu, & conviennent

1°. Que deux commenceront à joüer l'un contre l'autre. 2°. Que celui qui perdra mettra un écu, & se retirera pour faire place au troisiéme. 3°. Qu'ils se releveront ainsi l'un après l'autre. 4°. Que celui qui gagnera deux parties de suite, emportera toute la somme. Il s'agit de décider du *sort* de chacun.

On peut s'imaginer que le jeu va à l'infini par des revolutions perpetuelles.

En la premiere *A* gagne *B*, & la somme devient $3 + p$ ou de quatre écus & va toujours en augmentant d'un écu

Pareillement en la seconde.

A gagne *B*	$3 + 1p$	
C gagne *A*	$3 + 2p$	
B gagne *C*	$3 + 3p$	
A gagne *B*	$3 + 4p$.	
C gagne *A*	$3 + 5p$	
B gagne *C*	$3 + 6p$	Et

ainsi de suite.

Un des assistans marqué *R*, voyant que *A* a gagné une partie contre *B*, veut traiter avec lui de son *sort*, ou de l'esperance d'emporter toute la somme qui se trouvera au jeu. Pour estimer cette esperance, il faut considerer que le *sort* de *A* se mettant la premiere fois à joüer contre *C*, est $\frac{3 + 2p}{2}$. Dans la seconde revolution la somme sera $\frac{3 + 5p}{2}$: mais afin que *A* l'emporte, il doit arriver premierement qu'il perde contre *C*, secondement que *C* perde contre *B*, troisiémement que *A* gagne contre *B*, & qu'enfin il gagne contre

C, c'eſt à dire, qu'il y a quatre parties. Or en chaque partie le ſort de chaque Joüeur eſt $\frac{\text{la ſomme}}{2}$; donc pour cette quatriéme partie le *ſort* de *A* devien $\frac{3 + 5p}{2 \times 8}$: pour la troiſiéme revolution ſon *ſort* eſt $\frac{3 + 8p}{2 \times 8 \times 8}$, pour la 4e. $\frac{3 + 11p}{2 \times 8 \times 8 \times 8}$, & ainſi conſécutivement.

Tous les ſorts de *A* forment donc une progreſſion Geometrique infinie & ſemblable à celle-ci $\frac{n}{b}$, $\frac{n + d}{bb}$, $\frac{n + 2d}{b^3}$, $\frac{n + 3d}{b^4}$, &c. laquelle étant égale à $\frac{n}{b - 1} + \frac{d}{bb - b + 1}$, ſervira à faire connoître la valeur de tous les ſorts de *A* ramaſſez enſemble. Car les partageant en ces deux manieres $\frac{3}{2} \times 1 + \frac{1}{8} + \frac{1}{8 \times 8} + \frac{1}{8 \times 8 \times 8}$ &c. & $\frac{p}{2} \times 2 + \frac{5}{8} + \frac{8}{8 \times 8} + \frac{11}{8 \times 8 \times 8}$ &c. La premiere de ces progreſſions 1, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{8 \times 8}$ &c. multipliée par $\frac{3}{2}$ donne $\frac{12}{7}$; la ſeconde $\frac{p}{8}$, $\frac{8}{8 \times 8}$ &c. donne $\frac{5}{7} + \frac{3}{49} = \frac{38}{49}$, &

$2 + \frac{38}{49} = \frac{136}{49}$, qui enfin multiplié par $\frac{1}{2}$ fait $\frac{68}{49}$ *p*. Ainsi la somme totale des sorts de *A* est $\frac{12}{7} + \frac{68}{49}$ *p*, qui sont environ trois écus & demi.

En suivant la même méthode on trouvera la somme totale des sorts de *B* $\frac{3}{7} + \frac{51}{49}$, qui vaut près d'un écu & demi. Celle de C est $\frac{6}{7} + \frac{48}{49}$, & vaut un peu moins de deux écus.

Un autre des assistans marqué *S*, s'accorde de prendre sur soi le risque que *A* court, de mettre autant d'écus au jeu qu'il perdra de parties. On demande d'estimer les sujets de crainte que *A* doit concevoir d'être obligé à mettre au jeu, & ce que *S* peut exiger de lui pour l'en délivrer & par forme d'assûrance.

Il est évident que le risque est $\frac{1}{2}$ *p* pour A à chaque partie qu'il joüe : & que s'exposant à joüer contre *C*, il court risque de $\frac{3}{8}$ *p*. C'en seroit de même pour les deux parties qu'il joüera dans les revolutions suivantes ; s'il y avoit assûrance qu'elles seront continuées à l'infini. Mais considerant qu'elles peuvent être interrompuës, & qu'il y a à gager 3 contre 1 que A ne retournera pas au hazard de perdre contre *B* ; veu qu'il faut que *C* perde contre *B* & que *A* gagne contre *B*, ce qui fait $\frac{4}{8}$; & que

ce hazard est doublé pour la partie que *A* aura ensuite à joüer contre *C*, & que ce sera de même à l'égard de toutes les revolutions suivantes : il naît deux progressions Geometriques, & jointes en une seule pour les parties de *A* contre *B* & *C* en chaque revolution $\frac{1}{2}p$, $\frac{1}{8}p + \frac{1}{16}p$, $\frac{1}{64}p + \frac{1}{128}p$, $\frac{1}{512}p + \frac{1}{1024}p$ &c. $= \frac{5}{7}$. En cette progression composée le hazard de perdre d'abord contre C, est $\frac{1}{2}$, le hazard de perdre en retournant à joüer contre *B* & puis contre *C* est $\frac{1}{8} + \frac{1}{16}$, dont le premier denominateur est 4 multiplié par 2, & le second dénominateur est le premier multiplié par 2. D'où l'on appercevra facilement la composition des dénominateurs pour les autres termes.

Par la même méthode tous les risques que court *B*, se réduisent à $\frac{1}{7}$, & ceux que court *C* à $\frac{1}{7}$.

Venons maintenant à comparer l'avantage & le désavantage de chaque Joüeur par la constitution du jeu.

A pour la somme totale de son sort, ou de ses esperances, reçoit de *R*, $\frac{12}{7} + \frac{53}{49}p$.

Il donne par forme d'assûrance à *S* $\frac{5}{7} =$ … $\frac{41}{49}p$.

Donc son avantage est . . . . $\frac{12}{7} + \frac{12}{49}p$.

D'où il y a à soustraire l'écu ou $\frac{7}{7}$ qu'il avoit d'abord mis au jeu, & son gain revient à $\frac{5}{7}$ + $\frac{12}{49}p$

B reçoit de *R* $\frac{3}{7} + \frac{31}{49}p$

Il donne à *S* … $\frac{3}{7} = \frac{21}{49}p$.

Son avantage paroît être $\frac{3}{7} + \frac{10}{49}p$.

Mais à cause qu'il avoit mis au jeu un écu, & un autre écu pour avoir perdu la premiere partie contre *A*, c'est à dire, qu'il étoit en avance de $\frac{7}{7} + p$.
laquelle étant soustraite de son avantage lui laisse $\frac{3}{7} - \frac{12}{49}p$.
C reçoit de *R* $\frac{5}{7} + \frac{48}{49}p$.
Il donne à *S* $\frac{42}{49}p$.
Il a de reste $\frac{5}{7} + \frac{6}{49}p$.
Et d'autant que l'écu ou $\frac{7}{7}$ qu'il avoit mis au jeu, doit être soustrait, il n'a en effet que $-\frac{2}{7} + \frac{6}{49}p$.

On a jusqu'à present supposé *p* pour un écu: pensons qu'il est indéterminé, & qu'en changeant les signes de l'état où nous avons vû *C*, soit $\frac{2}{7} - \frac{6}{49}p = 0$; par là nous avons $p = \frac{7}{6}$ de l'écu mis d'abord au jeu par chaque Joüeur: en sorte qu'ils conviennent d'un écu & dix sols par chaque partie perduë. En ce cas l'avantage des trois Joüeurs est égal. Si ce que chacun doit payer à chaque partie qu'il perdra, est en moindre raison que 7 à 6, c'est à dire, qu'ils payent moins d'un écu & dix sols pour chaque partie perduë, l'avantage de *C* est moindre que celui de *A* & de *B*. Au contraire l'avantage de *C* devient plus grand, si la raison de ce qu'ils doivent payer en perdant chaque partie, est plus grande que de 7 à 6, c'est à dire, s'ils doivent payer plus de soixante & dix sols.

Mr. de Moivre tire du Probleme précedent

dont les Corollaires suivans. 1°. Après la premiere partie gagnée par A, la probabilité de gagner pour chacun devient comme $\frac{12}{7}$, $\frac{6}{7}$, $\frac{1}{7}$, ou 4, 2, 1 : 4 pour *A*, 2 pour *C*, 1 pour *B*.

2°. Un des assistans *R* peut, avant que les Joüeurs commencent, s'engager à payer la somme déposée, & à payer pour toutes les parties perduës, à condition qu'il lui sera donné $3 + 3p$.

3°. La même méthode peut pareillement s'appliquer à differens cas. Comme si l'adresse entre dans le jeu, & qu'elle soit inégale dans les Joüeurs selon une raison donnée. S'ils sont convenus que celui qui gagnera une partie, tirera une certaine portion de la somme déposée au jeu, comme un $\frac{1}{10}$; gardant cette progression qu'à chaque partie ce soit le 10e. du reste de la somme. Enfin si plus de trois Joüeurs conviennent ensemble à de semblables conditions.

Le probleme XX. est très-beau, renferme en soi une grande varieté de cas, & peut être appliqué à plusieurs questions. Deux Joüeurs, *A* & *B*, dont l'habileté est comme *a* & *b*, apportent au jeu un certain & égal nombre d'écus, & conviennent qu'à chaque partie qu'un d'eux perdra, il donnera à l'autre un écu; & de plus qu'ils ne cesseront point de joüer, que l'un n'ait gagné tous les écus de l'autre. Sur quoi deux des assistans, *R* & *S*, veulent gager

sur le nombre des parties que le jeu durera.

Mr. de Moivre examine le probleme selon plusieurs cas, & donne enfin cette solution generale.

Soit *n* le nombre des écus que chacun des Joüeurs apporte au jeu ; & $n + d$ le nombre des parties sur lequel *R* & *S* gagnent : & au cas que *d* fût nombre impair, soit pris $n + d - 1$. Il faut premierement élever $a + b$ à la puissance de *n*, & faire $\overline{a+b}^{n}$. 2°. Retrancher le premier terme & le dernier de cette puissance, & multiplier les autres termes par le quarré de $a + b$ ou par $aa + 2ab + bb$. 3°. Après avoir retranché le premier terme & le dernier du produit, multiplier encore les autres termes par le même quarré $aa + 2ab + bb$. 4°. Réïterer de semblables operations autant de fois qu'il y a d'unitez en $\frac{1}{2}d$. Enfin le dernier produit sera le numerateur du sort de *S* : & le dénominateur sera toujours $\overline{a+b}^{n+d}$.

Par exemple, deux Joüeurs de force égale apportent chacun quatre écus, & *R* gage contre *S*, qu'en dix parties l'un aura gagné les quatre écus de l'autre : le *sort* de *S* sera $\frac{55}{64}$.

Et si les deux Joüeurs apportent chacun cinq écus, & que l'adresse de l'un soit à celle de l'autre comme 2 à 1, & que *R* gage encore pour dix parties, le *sort* de *S* sera $\frac{1889}{6561}$.

Août 1712.

On renvoye le Lecteur au traité de Mr. de Moivre pour la démonstration, & pour les autres problemes, où il trouvera à exercer agréablement son esprit. En apprenant à regler la destinée des Joüeurs, il employera son tems à quelque chose de meilleur que le jeu; & il viendra à le mépriser.

Ce traité de Mr. de Moivre est inseré dans les Memoires de la Societé, ou de l'Academie Royale de Londres, *Philosophical Transactions*, pour les mois de Janvier, Février & Mars, 1711. Il en a fait tirer quelques exemplaires en particulier; & on lui est obligé de celui qu'on a reçu de sa part avec une lettre très-civile.

ARTICLE LXXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES D'ALEMAGNE.

Si les Auteurs n'ont de fortes raisons de cacher & de changer leurs noms, ils sont inexcusables de preparer des tortures aux Savans futurs. Ce n'est pas qu'après y avoir mieux reflechi on ne soit tenté de croire qu'une loi qui obligeroit tous les Auteurs à se nommer, ne reçût

de grandes oppositions de la part des Critiques. Cette loi leur enleveroit un fond de conjectures qui produit au moins la moitié de leurs écrits. Combien de dissertations sur le veritable Auteur de certains ouvrages ? Combien de livres sur les Auteurs supposez anonymes pseudonymes ? Le gros ouvrage de Placcius n'a point épuisé la matiere : Mr. Heuman y a fait des additions qui ne seront pas les dernieres. Il y en a de trois especes dans l'ouvrage de Mr. Heuman, les premieres suppléent à ce qu'a dit Placcius de certains Ecrivains. Les secondes éclaircissent des endroits obscurs de cet Auteur : les additions de la troisiéme espece découvrent quelques Auteurs anonymes & pseudonymes, dont Placcius n'a point parlé. Toutes ces additions sont précedées d'un traité où Mr. Heuman tâche de réduire en art la maniere de découvrir les Auteurs qui ont voulu se cacher : il rapporte d'abord les differentes manieres dont ils ont défiguré leurs noms : il examine s'il n'y a rien de vicieux & de condamnable dans

cette envie qu'ont eû plusieurs de cacher leur nom, ou d'en prendre un faux. Enfin il donne des regles pour déchifrer les noms énigmatiques, & pour découvrir les Auteurs cachez ; mais il avouë que ses regles ne sont pas infaillibles.

Christophori-Augusti Heumanni de libris anonymis & pseudonymis schediasma, complectens observationes generales & spicilegium ad Vincentii Placcii theatrum anonymorum & pseudonymorum. Iena, chez Felix Bielke 1710. *in* 8°.

DE HALL.

Mr. Gundlingius a choisi l'Empereur Henri l'Oiseleur pour son Heros, & c'étoit en effet un grand Prince. Mr. Gundlingius, délicat sur la gloire de son Heros, & peu content des autres Historiens de cet Empereur, a entrepris de le faire mieux connoître. Il n'a rien oublié pour rendre son ouvrage parfait, & il est vrai qu'il y déterre des faits inconnus jusqu'ici, qu'il y releve plusieurs fautes de Chronologie, & qu'il répand beaucoup de lumiere

Digitized by Google

sur l'histoire de ce tems-là. Blondel, les Peres Chiflet, Mabillon & Pagi, éprouvent sa censure.

Nicolai Hyeronimi Gundlingii de Henrico aucupe Franciæ Orientalis Rege liber singularis. In 4°. Hallæ Saxonum, 1711.

DE LEMGOW.

Mr. Hamelman nous a donné une histoire de Westphalie sçavante, mais alterée par des préjugez de secte.

Hermanni Hamelmanni opus Genealogico-Historicum de Vestphalia & Saxonia inferiori, in quo non solum res gestæ sæculi XVI. & anteriorum temporum, tam Ecclesiasticæ quam politicæ, fideliter exhibentur, sed & de totius Vestphaliæ provinciis, urbibus, incolis veteribus, Viris litteratis, Comitum familiis, ac imprimis de renatâ in præcipuis Vestphaliæ & reliquæ Saxoniæ civitatibus puriore Evangelii doctrinâ, accuratissima Historia traditur. Lemgoviæ, apud Meyerum, in 4°.

Mr. Meinders fait imprimer chez le même Libraire l'histoire de la

Vestphalie ancienne & moderne par les medailles.

Historia numismatica veteris Saxoniæ antiqua & moderna.

D'ULME.

Mr. Reingmachers a examiné dans une dissertation imprimée chez Ruhnen quel secours l'histoire peut tirer des medailles & des monnoyes.

Danielis Reingmachers dissertatio historico-politica de nummis cum usu valentibus, tum memorialibus, cum quæstione principale quid de historia numismatica censendum sit. In 4o.

DE FRANCFORT.

Mr. Langius Professeur de Philosophie à Giessen a travaillé en Critique sur le tableau de Cebes, ouvrage allegorique d'un ancien Philosophe qui renferme une espece de Morale, & qui a été souvent imprimé & traduit avec le Manuel d'Epictete.

Johannis Christophori Langii Professoris Philosophiæ in Academia Gissena de

Digitized by Google

Cebetis Thebani fabula commentatio Philologico-critica. Francofurti, apud Hockerum in 8°.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

La traduction de quelques homelies de saint Chrisostome, & d'une homelie de Saint Basile dont je vous ai parlé; & qui est dédiée à l'Archevêque de cette ville, l'Illustrissime Seigneur Thomaso Bonaventura de Comti, est l'ouvrage *de Mr. Luchini* Prêtre. Il est de l'Academie de Florence, après cela vous ne douterez pas de l'élegance de sa version.

DE ROME.

Quelque estimée que soit la traduction que Volsius a donnée des Oraisons de Demosthene, Monsieur l'Abbé Lucchesini y a découvert beaucoup de fautes qui l'ont porté à en entreprendre une nouvelle, & à donner en même tems une nouvelle édition Grecque & Latine de ce modele de la grande éloquence: on acheve de l'imprimer.

Digitized by Google

Le nouveau Traducteur a crû, & a eû raison de croire, qu'il devoit d'abord combattre la prévention favorable où l'on est pour Vossius. C'est à critiquer la version de ce sçavant Aleman que la préface de l'Abbé Italien est employée. Mr. Lucchesini releve un grand nombre de fautes dans l'ancienne version: il a accompagné la sienne de beaucoup de notes.

Ce sçavant Abbé n'est pas le seul de nos beaux esprits qui s'attachent à faire revivre les anciens Auteurs. Mr. l'Abbé Adami prépare une nouvelle édition de Libanius en six volumes *in folio*: il n'est pas dans la même necessité où s'est trouvé Mr. Lucchesini, de combattre les préjugez du Public en faveur des éditions précedentes, on convient assez de l'imperfection de celle de Morel, quoique la meilleure de toutes: elle ne renferme pas tout ce qu'on avoit alors d'ouvrages de Libanius, & l'on en a découvert un grand nombre depuis que cette édition a paru. Mr. de Valois en avoit ramassé beaucoup, & il auroit pré-

venu Mr. Adami; si la mort ne l'avoit empêché de mettre la derniere main à cet ouvrage. La bibliothèque du Vatican a fourni au nouvel Editeur plusieurs ouvrages de Libanius qui n'ont point encore été imprimez : on en a déterré en Alemagne quelques-uns. Mr. Adami fera paroître les Oraisons avant les Epitres, & il compte que le premier tome paroîtra cette année.

D'ANGLETERRE,

D'OXFORD.

Il a paru ici une fort belle édition de Velleius Paterculus. L'Editeur l'avoit fait imprimer dès l'année 1693. & son édition fut bien reçüe : il l'a perfectionnée, & peut encore se répondre de l'approbation du Public. Le caractere & le papier sont beaux selon la loüable coûtume de nos Libraires. On a au bas des pages les varietez des manuscrits, & des autres éditions, & les conjectures de quelques Critiques & de l'Editeur sur les endroits qui paroissent corrompus. Cet agréable Historien a

grand besoin d'un pareil secours, les Copistes l'ont fort maltraité : Nicolas Heinsius, qui possedoit autant qu'aucun autre le talent de remedier aux fautes des anciens Copistes, & qui en a fait de si heureuses experiences sur Virgile, Ovide, Claudien, Prudence, avoit aussi travaillé sur Velleïus. Il en donna une belle édition en 1678. & il en préparoit une autre encore plus parfaite. On a en Hollande un exemplaire corrigé de sa main ; il seroit à souhaiter que l'Editeur l'eût vû, & en eût profité. Les notes que promet le tître sont un choix de ce que les plus habiles Critiques ont dit sur Velleïus : elles sont suivies d'une table très-ample, des faits remarquables, des maximes sensées, & des expressions singulieres, qu'on trouve dans les deux livres de l'Auteur.

Je ne dois pas laisser passer cette occasion de vous demander justice d'un Ecrivain de vôtre connôissance, qui traite le stile ingenieux de Velleïus de stile atroce, *stilus atrox*. Que veut-il dire? A-t'il une idée bien nette de la prétenduë atrocité de

ſtile ? Ne prend-il point l'atrocité pour la vivacité, la fineſſe des expreſſions, pour cette délicate brieveté qui peint d'un trait les objets les plus étendus, & qui donne tant de force & tant de beauté aux penſées, pour une élegance pure, mais ſerrée, qui ne ſente point le déclamateur, mais l'homme & de qualité & d'eſprit ? Si c'eſt là un ſtile atroce, l'épithete convient à Velleïus.

J'avois preſque oublié de vous marquer que l'Editeur Anglois a mis au commencement de ſon volume les annales de la vie de Velleïus par Mr. Dodwel, abregées & réduites à ce qui regarde préciſément ſon Auteur.

M. Velleii Paterculi quæ ſuperſunt cum variis lectionibus optimarum editionum doctorum virorum conjecturis & caſtigationibus & indice locupletiſſimo: Accedit adnotationum libellus. Oxoniæ, in 8o. pages 262. 17 11.

DE HOLLANDE, DE DORDRECHT.

Mr. Jensius Recteur de l'Ecole de cette ville vient d'y faire imprimer un nouvel abregé de Tite-Live à l'usage des Ecoliers ; il en a retranché tout ce qui lui a paru moins utile, & n'a conservé que la narration des grands évenemens de l'histoire Romaine. L'ancien abregé de Tite-Live, tout imparfait qu'il est, est devenu si funeste par la perte qu'il a causée de la plus grande partie de ce bel ouvrage, qu'on ne recevra qu'avec chagrin celui-ci ; & plus il sera exact & agréable à lire, plus il causera de frayeur, pour ce qui nous reste du grand ouvrage, plus il fera ressouvenir de nos pertes.

Titi-Livii Patavini historiarum corpus concinnius, in Gymnasio Dordraceno 1711.

Mr. Jensius a eû de grands démêlez avec le Poëte Pierre Francius : ses remarques critiques sur Lucien, *Lectiones Lucianea*, lui ont fait honneur.

D'AMSTERDAM.

Mr. Vepfer a fait imprimer une histoire des Apoplectiques, *historia Apoplecticorum, in* 8°. Les effets funestes de cette maladie ont des causes si differentes, & presque toûjours si peu connuës, que d'habiles Medecins avoüent que les remedes qu'on employe contre cette maladie, tuent aussi souvent que le mal. L'apoplexie peut venir d'un épaississement de sang, elle peut venir d'une dissolution de sang, elle peut venir d'une abondance de sang, elle peut venir d'un défaut de sang. Une fermentation étrangere, un acide coagulant, peuvent la causer sur le champ : elle peut venir d'une obstruction, ou d'une contraction des nerfs; elle peut venir d'une dilatation ou d'un relâchement des nerfs; elle est quelquefois la suite d'une indigestion, quelquefois elle vient d'une diete outrée; un transport de joye l'amene, & plus souvent un violent chagrin la produit; nn travail qui épuise, un

Digitized by Google

repos assoupissant, sont encore mis au nombre de ses causes. L'histoire des Apoplectiques est donc un livre très-utile, puisqu'on ne peut distinguer ces differentes apoplexies que par des observations réïterées.

Mr. Bohnius a écrit sur les rapports de Chirurgie : on estime ses ouvrages.

Johannis Bohnii de renunciatione vulnerum in 8°.

D'UTRECHT.

Mr. Masson, frere d'un Ministre refugié établi en Angleterre, où il a pris le parti de l'Eglise Anglicane & s'est fait connoître par plusieurs ouvrages, est l'Auteur du nouveau Journal François qui paroît ici sous le titre d'Histoire de la Republique des Lettres ancienne & moderne.

DE LYON.

Leonard de la Roche Libraire ruë merciere à l'occasion, vient de faire imprimer une nouvelle traduction en François, *de l'Arcenal de Chirurgie de Jean Scultet Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulme,*

en un volume *in* 4°. divisé en deux parties qui contiennent 550 pages.

Ce livre fut traduit pour la premiere fois à Lyon il y a 45 années, par Mr. de Bosc Medecin & Chirurgien.

Mais comme la Chirurgie a fait beaucoup de progrès depuis ce tems, & qu'il ne manquoit à cet ouvrage pour le rendre parfait, que d'en corriger le stile, & d'y ajouter les nouvelles découvertes que l'on a faites & les remedes convenables à chaque maladie, le Libraire l'a fait nouvellement traduire par un celebre Medecin, qui a déja donné au Public *la traduction de toutes les œuvres de Michel Etmuler*, Medecin Aleman, *du traité du bon choix des medicamens de Ludovicus, commenté par le même Etmuler*, du *Tresor de Medecine de Thomas Burnet Medecin Anglois*, des *observations de Medecine de Muys*, de *la pratique de Medecine de Mayerne, & de l'histoire anatomique de Graaf*.

Le même Libraire donnera dans peu de tems *la traduction de l'Anatomie complette & reformée de Blancard*.

Août 1712.

par le même Traducteur, enrichie de toutes ses planches, que ce Libraire a fait graver avec toute l'exactitude possible.

On peut dire sans prévention que l'Arcenal de Scultet tient un des premiers rangs parmi les meilleurs livres de Chirurgie. Il comprend en quarante huit tables, tous les instrumens qui ont été inventez, tant par les Anciens, que par les Modernes, avec la maniere de s'en servir, & de faire sur le corps humain toutes les operations & les remedes qui conviennent à chaque maladie.

Il est augmenté d'un traité general des dislocations, des fractures, de la meilleure maniere de les réduire & de les bander, & d'un traité complet des accouchemens naturels & contre nature. Parmi les traitez qu'on a joint à ce livre, outre plusieurs additions qui ont été faites à chaque chapitre, on y trouvera la maniere de faire l'operation de la fistule de l'anus, avec deux instrumens propres pour y réüssir, & la faire adroitement & avec plus de facilité; & une dissertation fort

fort curieuse sur un monstre né à Lyon le 28. Septembre 1702. dans laquelle sont expliquez d'une maniere sensible & fort naturelle plusieurs phenomenes rares & surprenans que l'on a observez dans ce monstre.

Il y a encore dans le même volume une description de deux monstres humains, l'un né à Lyon le 5. Mars 1671. & l'autre à Witemberg le 5. Juillet 1651.

La seconde partie renferme cent & trois observations & cures faites par l'Auteur, qui éclaircissent & confirment la méthode qu'il a proposée dans la premiere.

Ce livre se vend à Paris chez Etienne Ganeau vis à-vis la fontaine St. Severin.

DE PARIS.

Le Public apprendra sans doute avec beaucoup de joye que Mr. l'Abbé Flechier Docteur de Sorbonne Chanoine & Archidiacre de Nismes, fait imprimer chez Raimond Maziere & Guillaume Cavalier le fils

Digitized by Google

ruë Saint Jacques, *les Sermons prêchez devant le Roi, & les discours synodaux de son illustre oncle, en trois tomes in 12.* Feu Mr. l'Evêque de Nismes les revoyoit pour les donner au Public quand il est mort, & c'est de tous ses ouvrages ce qu'il a le plus travaillé.

Un jeune Poëte Norman, nommé Ybert, a prêté sa plume au cidre, pour se plaindre du mépris que le défenseur du vin de Champagne a marqué pour cette liqueur. C'est une Ode de bon goût, on l'a imprimée avec une traduction en vers François,

On a fait de nouvelles éditions *de l'usage des parties du corps humain par Verduc.*

De la pratique des maladies aiguës par Tauvry.

On a imprimé *la pratique des maladies Chroniques du même Auteur.* C'est d'Hourry qui vend ces livres.

Ganeau vend un *traité de la dissenterie par Mr. Maubec.*

Il paroît une *histoire abregée & nouvelle des Sevennes.*

Simart vend *le livre de la sagesse tra-*

duit en François, avec des reflexions morales sur chaque verset, & une instruction pour les Chevaliers de Malte.

Nous avons reçu une lettre sans signature d'un homme d'esprit, qui convient de bonne foi, que né de parens Juifs & élevé d'abord par eux, l'éducation Chrétienne qu'il a reçuë ensuite n'a pû effacer entierement les préjugez de l'enfance; que sans être Juif, il n'est pas Chrétien. Il nous propose des doutes, dont il nous demande l'éclaircissement. Il l'aura dans peu. Nous lui rendons grace de quelques avis qu'il nous donne, & il verra que nous en avons profité.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1712.

ART. CIX. *Moeurs & coûtumes des François dans les differens tems de la Monarchie, par Mr. Louïs le Gendre Chanoine de l'Eglise de Paris.* Page 1301

ART. CX. Jo. Francisci Buddæi Theologiæ D. & P. Exercitatio de origine & potestate Episcoporum. *Dissertation sur l'origine & la puissance des Evêques, pour examiner le sentiment particulier de Mr. Henri Dodwel, par Jean François Budde Docteur & Professeur de Theologie.* page 1360

ART. CXI. Fabulæ antiquæ ex Phedro ferè servatis ejus verbis desumptæ, & soluta oratione expositæ. *Fables anciennes prises de Phedre & mises en prose, avec les fables d'Esope traduites par Romulus, toutes tirées d'anciens manuscrits & éclaircies par des notes, par Jean Frederic Nilant.* p. 1369

Digitized by Google

ART. CXII. *Commentaire literal sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe, les trois premiers livres des Rois.* page 1371

ART. CXIII. *Instruction familiere sur la Prédestination & sur la Grace, par demandes & par réponses.* p. 1399

ART. CXIV. Elementa Physices methodo Mathematicâ demonstrata. *Les Elemens de Physique démontrez selon la méthode des Mathematiciens, avec deux dissertations touchant la cause de la solidité des corps, & de la résistance des liquides, par Wyer Guillaume Muys Docteur en Medecine, Professeur de Mathematiques à Franequer, & membre de l'Academie des Sciences de Berlin.* p. 1402

ART. CXV. *Oraison funebre de très-Haut & très-Puissant Seigneur, Louis-François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Minimes de la place Royale le 17. Decembre 1711. par le Pere de la Ruë Jesuite.* p. 1420

Digitized by Google

ART. CXVI. *Lettre de Mr. Pescadoür Medecin de Italie au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie.* p. 1431
ART. CXVII. Il sacrificio del cuore e della mente, fatto alla Patria del Serenissimo Dominico Maria de Mari, nell'assumere il Principato di Genova. *Sacrifice du cœur & de l'esprit fait à la Patrie par le Serenissime Dominique Marie de Mari, quand il a accepté le Gouvernement de la Republique de Genes. Discours du P. Arrighi Jesuite.* p. 1446
ART. CXVIII. Synchronismus historiæ universalis synopticus &c. *Comparaison des tems, qui met sous les yeux l'histoire universelle, & par une nouvelle méthode fait voir ensemble ce qui concerne l'Eglise & l'Empire. Par Jean Jacques Scherrer Ministre de St. Gall.* p. 1450
ART. CXIX. De mensura sortis &c. *De la mesure du sort, ou de la probabilité des évenemens dans les jeux de hazard. Par Mr. de Moivre Secretaire de la Societé Royale de Londres.* page 1452

Digitized by Google

TABLE.

ART. CXX. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, d'Iena.	p.1467
De Hall.	p.1469
De Lemgow.	p.1470
D'Ulme.	p.1471
De Francfort.	ibid.
D'Italie, de Florence.	p.1472
De Rome.	ibid.
D'Angleterre, d'Oxford.	p.1474
De Hollande, de Dordrecht.	p.1477
D'Amsterdam.	p.1478
D'Utrech.	p.1479
De Lyon.	ibid.
De Paris.	p.1482

Fin de la Table.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google